Du naturel du produit à la production de la nature. Les Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes, figure d'une protection de la nature négociée.

Julien Blanc

▶ **To cite this version:**

Julien Blanc. Du naturel du produit à la production de la nature. Les Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes, figure d'une protection de la nature négociée.. Sciences de l'Homme et Société. Museum national d'histoire naturelle - MNHN PARIS, 2005. Français. NNT : . tel-00418820

HAL Id: tel-00418820

https://theses.hal.science/tel-00418820

Submitted on 21 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

DEPARTEMENT HOMMES, NATURES, SOCIETES

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Discipline : Anthropologie de l'environnement

Présentée et soutenue publiquement par

Julien BLANC

Le 07 octobre 2005

DU NATUREL DU PRODUIT À LA PRODUCTION DE LA NATURE

Les *Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes*, figure d'une protection de la nature négociée

CAZEL

Directeur de thèse : Marie Roué

Jury

M. Jean-Paul Billaud	Directeur de Recherche, CNRS/Université Paris X, *Sociologue*	Rapporteur
M. Raphael Larrère	Directeur de Recherche, INRA, *Sociologue*	Rapporteur
M. Robert Barbault	Professeur, Université Pierre et Marie Curie - Paris VI, *Ecologue*	Président
Mme. Nicole Mathieu	Directeur de Recherche, CNRS/Université Paris X, *Géographe*	Examinateur
Mme. Marie Roué	Directeur de Recherche, CNRS/MNHN, *Ethnologue*	Examinateur

RESUME ETENDU

Ce travail analyse l'un des cas les plus aboutis de coopération entre le Parc national des Cévennes et des éleveurs ovins, producteurs d'agneaux de boucherie. Son objectif principal est de mettre en lumière les mécanismes à travers lesquels se négocie la protection de la nature dans un espace protégé habité, ici, le Parc national des Cévennes (France).

Cette recherche montre en premier lieu les liens existant entre les transformations conceptuelles de la protection de la nature (scientifiques, idéologiques), les transformations des contextes institutionnels dans lesquels cette protection s'opère et l'émergence corrélée de stratégies d'acteurs au niveau local. Elle s'attache également à démonter les mécanismes d'une gouvernance de la « nature » caractérisée par une imbrication de dispositifs locaux et territorialisés et de dispositifs associés à la mise en réseaux des acteurs locaux (populations locales, organismes d'Etat) avec des acteurs dont les activités s'inscrivent de manière privilégiée dans des espaces géographiques plus distants (distributeurs, consommateurs, touristes).

Ce travail prend comme point d'entrée l'activité d'élevage et plus particulièrement deux collectifs réunis sous les bannières « Elovel »[1], et « Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes ». Le premier groupe, s'inscrit dans la continuité du mouvement de modernisation et d'intensification de l'élevage ovin des années 60, tout en s'en démarquant au nom d'une pratique plus « raisonnée » visant le segment des marchés de la qualité. Le second groupe revendique et pratique, au contraire, une agriculture plus radicalement alternative. Alors que les éleveurs du premier groupe s'insèrent dans les réseaux locaux traditionnels de l'élevage et de l'appui technique départemental, ceux du second, des éleveurs en marge de la profession locale, sont quand à eux soutenus par le Parc national des Cévennes en raison, notamment, de la qualité écologique supérieure de leurs pratiques.

Cette recherche montre, d'un coté, par quels moyens (modifications de pratiques, construction de nouvelles alliances, marketing) un modèle de production jusqu'alors stigmatisé – l'élevage en bergerie – acquiert une nouvelle réputation (Elovel). Mon travail démontre cependant le cycle non vertueux, si l'on se place du point de vue de la gestion écologique, qui, du changement de race au « désaisonnement », entraîne une pression accrue sur les terres cultivées et un délaissement des parcours. Au moment où

[1] Elevage Ovin et Environnement en Lozère.

la légitimité d'une agriculture plus raisonnée est questionnée par différents acteurs (agronomes, consommateurs, associations de protection de la nature, etc.), mon analyse éclaire ainsi les limites d'une telle démarche du point de vue de la problématique environnementale.

Cette recherche montre, d'un autre coté, en quelle mesure les modalités et les compromis à partir desquels la coopération entre le Parc, un petit groupe d'éleveurs (Agneaux de Parcours) et des distributeurs locaux permettent de concilier mieux qu'ailleurs production et conservation de la diversité biologique. Il analyse plus particulièrement la manière dont ce collectif hétérogène, mobilise du symbolique et des savoir-faire spécifiques pour valoriser les ressources locales auprès de consommateurs, pour l'essentiel d'origine urbaine. Il propose ainsi une analyse de la construction sociale de la qualité du produit que ces éleveurs proposent à la vente – ici de la viande d'agneau - et montre comment cette construction détermine les capacités de gestion de la biodiversité par l'élevage.

Mais l'analyse proposée s'attache également à mettre en lumière certaines des contradictions qui traversent ce partenariat. Si pour les éleveurs, il s'inscrit dans un ensemble cohérent de choix stratégiques (quête d'autonomie meilleure valorisation du produit de leur travail, un travail approfondi sur leurs histoires de vie permet de révéler l'hétérogénéité d'un groupe dont les membres, bien qu'en rupture avec un certain modèle d'agriculture, ne partagent pas toujours les mêmes valeurs. Ce travail montre ainsi comment les tensions qui émergent entre stratégies individuelles et stratégies collectives au sein de ce groupe pèsent sur la dynamique générale de l'opération, c'est-à-dire, in fine, sur sa capacité à se constituer comme un référent local sur le plan de l'action collective en matière d'articulation entre développement et protection de la nature.

Cette recherche révèle donc comment se joue, en arrière plan de cette expérience de valorisation, l'acquisition d'une légitimité nouvelle pour deux modèles d'élevage radicalement opposés, relevant de deux projets de développement territorial « concurrents », au moment où la problématique de la conservation de la diversité biologique et du développement durable contraint pourtant les acteurs de la protection de la nature comme ceux du développement rural à sortir d'une logique soit d'évitement, soit d'affrontement. Il souligne les défis à relever à une époque où il s'agit d'inventer des modalités concrètes de gestion des territoires qui satisfassent aux impératifs de la viabilité économique et à ceux de la conservation des espèces et des habitats.

REMERCIEMENTS

Ce manuscrit marque l'aboutissement de six longues années de travail. Les quatre premières, agrémentées d'un long séjour à l'étranger dans le cadre d'une coopération entre mon équipe d'accueil APSONAT (UMR 8575) et le Département d'Etudes sur le Développement Rural de l'Université des Sciences Agricoles d'Uppsala en Suède, furent riches en campagnes de terrain et en expériences d'enseignement. Les deux années qui suivirent furent d'un tout autre acabit, plus studieuses et solitaires, conditions imposées par un travail d'écriture, souvent excitant, mais parfois très douloureux.

Ce manuscrit rapporte une partie des recherches et réflexions que j'ai menées au cours de ces années de thèse. Tenter de le lire et d'en faire un rapport en un temps record sont une gageure à laquelle ont accepté de répondre Raphaël Larrère et Jean-Paul Billaud. Avec Robert Barbault et Nicole Mathieu, ils m'ont fait l'honneur d'accepter de juger mon travail. Je leur en suis reconnaissant.

Si ce doctorat est avant tout le fruit d'un travail personnel, il doit également beaucoup à ma directrice de thèse, Marie Roué, qui tout au long de ces années m'a prodigué ses conseils avisés et m'a soutenu dans les moments difficiles. Les nombreuses discussions que nous avons eues ont, sans l'ombre d'un doute, enrichi mes réflexions. Elle ne s'est pas non plus ménagée lors de l'éprouvant sprint final, m'aidant à travailler la forme de ce manuscrit. C'est donc la directrice de thèse que je tiens à remercier ici, sans pour autant oublier de saluer la personne que j'estime et apprécie beaucoup.

Il y a d'autres chercheurs à qui je souhaiterais exprimer ma gratitude pour l'aide qu'ils m'ont apportée. Parmi ceux-ci figure en premier lieu Claudine Friedberg, qui m'a fait bénéficier de son expérience et de sa bienveillance tout au long de ce doctorat. Parmi ceux-ci figurent également Marianne Cohen et Frédéric Alexandre aux côtés desquels j'ai eu le plaisir de travailler une année durant dans le cadre des enseignements de biogéographie que j'ai donné en tant qu'ATER à l'université Paris VII. Ils m'ont fait confiance et m'ont beaucoup aidé à mener à bien ce travail à temps plein difficilement conciliable avec la conduite d'une thèse. En dernier lieu, je tiens à remercier Laurence Bérard et Philippe Marchenay qui m'ont accueilli dans leur antenne de Bourg-en-Bresse, m'aidant dans mes recherches bibliographiques, Claire Lamine grâce à laquelle j'ai découvert la sociologie des marchés, ainsi que Jacques Lepart et Pascal Marty qui m'ont reçu au CEFE de Montpellier à plusieurs reprises.

Je dois également ce travail au soutien financier du programme de recherche « Espaces Protégés » mené sous l'égide du Ministère de l'Environnement et du Développement

Durable ainsi qu'aux facilités qui m'ont été offertes sur le terrain par le Parc national des Cévennes qui m'a gracieusement hébergé plusieurs mois durant.

Ce travail ne s'est pas uniquement fait dans les couloirs et bureaux des Universités et du Muséum, loin s'en faut. Cette thèse s'appuie avant tout sur une recherche de terrain et c'est principalement grâce à ceux que l'on dénomme les « acteurs » locaux, ou « les informateurs » lorsqu'ils font l'objet d'un travail rapproché, que ce travail a pu être réalisé. Derrière ces qualificatifs impersonnels, il y a des gens, la plupart du temps de bonne volonté, qui acceptent de consacrer un peu de leur temps à d'autres, sans toujours bien savoir à quoi servent ces « recherches » et ce qu'elles vont leur apporter.

Cette recherche n'aurait notamment pas existé sans la participation des éleveurs auprès desquels j'ai travaillé. Qu'ils soient intégrés à la filière Elovel, qu'ils participent à l'opération Agneaux de Parcours ou qu'ils ne travaillent sous aucune bannière particulière, tous m'ont accueilli chaleureusement et m'ont accordé un peu de leur temps précieux. C'est grâce à eux que j'ai pu découvrir un monde qui m'était inconnu et je tiens ici à leur exprimer toute ma gratitude.

Je remercie tout particulièrement les éleveurs du collectif Agneaux de Parcours. Ce sont eux que j'ai le plus sollicités et c'est avec certains d'entre eux que j'ai noué le plus de liens : Jean-Christophe Bartès, Richard Bouat, Jean-Marc Emilian, Monsieur et Madame Gal, Martine Labaume, Bruno Moline et son épouse, Eric Moreau et Marie-Claire Chardès, Martine Pascual, René Riesel et sa compagne, Françoise, ainsi que Raymond Sabatier et Michel Védrines. Merci beaucoup pour votre accueil.

Je remercie également les bouchers, distributeurs des Agneaux de Parcours dans le Parc national et ses environs, ainsi que les techniciens du groupement de producteurs lozérien Cobevial, qui m'ont accueilli et ont accepté de répondre à mes questions.

Je tiens ensuite à exprimer ma gratitude au personnel du Parc et tout particulièrement à Capucine Crosnier, responsable du Service Scientifique, pour m'avoir accueilli sur place, introduit auprès des différents employés du Parc et facilité l'accès aux productions écrites du Parc. Je remercie également chaleureusement Christophe Cognet du Service d'Aménagement et de Protection du Territoire pour le temps qu'il m'a consacré et, notamment, pour les nombreuses discussions qu'il a accepté d'avoir en dehors de ses horaires de travail. Je tiens finalement à remercier tous les employés du Parc, ceux qui m'ont accordé des entretiens d'une part, et ceux qui ont m'ont aidé dans mes recherches documentaires d'autre part.

Mes recherches m'ont également conduit dans les bureaux de différents organismes et délégations institutionnelles, départementaux et régionaux. Je tiens donc à témoigner ma reconnaissance à tous les employés de la Chambre d'agriculture, de la DDAF, de l'Institut de l'élevage de Montpellier et du Centre d'Etude Rural de Lozère qui m'ont accordé des entrevues durant mes différentes campagnes de terrains. Je tiens également à témoigner ma

reconnaissance au personnel des Archives départementales de Lozère qui ont grandement facilité le travail de recherche bibliographique que j'ai mené dans leurs locaux.

Finalement, c'est à tout ceux qui ont contribué à ce travail, ceux qui ont consacré du temps, parfois beaucoup, à relire, corriger et mettre en page ce manuscrit que va ma gratitude. Pour la plupart, ils m'ont aidé dans les derniers moments, les plus durs, bien que certains m'aient fait bénéficier de leurs compétences tout au long de la rédaction. Anne, Alex, Clémence, Donara, Catherine, Marie, Myriam, Nicolas et Richard, merci à tous. Sans vous, c'est certain, je n'aurai jamais réussi à finir à temps. Votre soutien moral a également beaucoup compté pour moi, car pour la plupart vous n'êtes pas [que] des collègues de travail mais [également] des amis. Je remercie également Hugues pour sa contribution picturale qui égaye un peu ce manuscrit et Douglas qui m'a permis d'y mettre de la couleur. Il me faut finalement évoquer la contribution d'Yvette Pallix qui ne ménage pas ses efforts pour faciliter la vie des thésards du Museum au prix d'un éprouvant combat contre la machine administrative.

Puis-je pour autant oublier tous les autres ? Il y a ceux qui font des moments passés au boulot, des moments agréables qu'ils soient étudiants, chercheurs, techniciens ou ingénieurs. Eux aussi, je souhaiterais leur dire que leur présence a beaucoup compté pour moi pendant ces années passées au Jardin des Plantes. C'est tout particulièrement à Alain, Annie, Barberine, Catherine, Diana, Gaël, Max, Mireille, Patrick, Serge, Sonia et Tania que va mon amitié. Et puis il y a tous mes amis et amies qui n'ont rien à voir avec tout ça et qui pourtant, eux aussi, m'ont aidé. S'ils ont bien souvent essayé de m'écarter du droit chemin, ils ne m'ont pas moins soutenu dans les moments difficiles. En se demandant parfois à quoi je passais le plus clair de mon temps et s'interrogeant tout le long sur mon sujet de thèse, ils m'ont accompagné au cours de ces années. Finalement, je souhaiterai rendre hommage à mes parents, à ma mère qui s'est souvent inquiétée de savoir si j'avais de quoi de me nourrir et à mon père qui s'est demandé tout du long si j'allais un jour en finir avec cette thèse. Tous deux, chacun à leur manière, m'ont largement aidé tout au long de ces années.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

1ÈRE PARTIE LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES, DE LA PROTECTION DE LA NATURE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE. 15

Chapitre 1. Protection de la nature et création des Parcs nationaux en France : des idéologies aux pratiques 19

1.1. Les prémisses de la protection de la nature : courants idéologiques et activistes dominants 19

1.2. Les Parcs nationaux en France : idéologies, pratiques et contradictions 30

Chapitre 2. Le Parc national des Cévennes, un projet de territoire controversé entre protection et développement 51

2.1. Les sociétés et leurs natures au cœur du projet Parc 51

2.2. Développer pour protéger 68

2.3. Un territoire, des projets : dissonances et dépendances 74

Chapitre 3. Développement durable et conservation de la biodiversité : la protection de la nature réexaminée 83

3.1. La transformation du contexte international : quels nouveaux mots d'ordre pour la protection de la nature ? 83

3.2. Un contexte national en évolution 102

Chapitre 4. Le Projet Parc à l'heure du développement durable 119

4.1. Le développement agricole : un nouveau champ de compétence pour le Parc ? 119

4.2. La gestion participative, un objectif clé pour le Parc 130

4.3. Conserver les milieux ouverts et gérer leur diversité biologique 136

Conclusion 155

2ÈME PARTIE ELEVAGE ET ENVIRONNEMENT DANS LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES : UNE IDENTIFICATION DES ANTAGONISMES. 161

Chapitre 5. Evolution récente et actualité de l'élevage ovin viande sur le Méjan (1970-2000) 165

5.1. Politiques productivistes et idéologie du progrès, les vecteurs du changement 166

5.2. L'élevage caussenard, un élevage qui se cherche entre opportunités et contraintes 176

5.3. Elovel : illustration d'un virage post-productiviste ? 211

Chapitre 6. Conduite des troupeaux et mise en valeur des terres par l'élevage caussenard : pratiques d'éleveurs et représentations du Parc 242

6.1. Une évolution quantitative et qualitative de la demande alimentaire des troupeaux 243

6.2. Le recours accru aux terres cultivées 254

6.3. Le statut ambigu des parcours dans l'élevage contemporain : une utilisation sous conditions 267

6.4. Le point de vue du Parc sur l'évolution des pratiques de mises en valeur des terres 286

Conclusion 302

3ÈME PARTIE LES *AGNEAUX DE PARCOURS DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES*, UNE FIGURE EMBLÉMATIQUE POUR UNE PROTECTION NÉGOCIÉE. 308

Chapitre 7. Les *Agneaux de Parcours* pour cogérer la biodiversité : une figure emblématique non dénuée d'ambiguïtés 312

7.1. Un produit et des pratiques, une filière et des acteurs 314

7.2. Pour un système d'élevage qui produit et qui gère 326

7.3. Agriculture durable versus Agriculture raisonnée 331

7.4. Articuler économie et environnement 337

7.5. Du développement durable en espace protégé 355

Chapitre 8. Être éleveur en *Agneaux de Parcours* : histoires de vie et stratégies d'acteurs 372

8.1. Des « portraits » pour identifier l'idéel et le matériel, le partagé et le singulier 373

8.2. Etudes de cas 379

8.3. Le collectif *Agneaux de Parcours*, retour sur une vision d'ensemble 464

Chapitre 9. Une protection de la nature négociée 476

9.1. La construction sociale de la qualité des produits 476

9.2. La négociation locale de la qualité du produit 479

9.3. Décalages temporels entre l'offre et la demande : les problèmes du circuit local 509

9.4. A la recherche de nouveaux débouchés 522

9.5. De la construction de nouvelles normes à l'extension des réseaux de distribution 538

Conclusion Les *Agneaux de Parcours*, une figure emblématique pour une gestion négociée de la diversité biologique 544

CONCLUSION GENERALE 550

BIBLIOGRAPHIE 564

Liste des figures 580

Liste des tableaux 581

Liste des photographies et des planches d'illustrations 582

TABLE DES MATIÈRES 584

INTRODUCTION

A partir de l'étude d'un partenariat tissé entre un Parc national français et un petit groupe d'éleveurs, cette recherche tente de comprendre dans quelle mesure et par quels moyens peuvent se concilier protection et développement dans le contexte particulier du Parc national des Cévennes. Elle s'appuie sur l'analyse des jeux d'acteurs et processus de négociation et réinscrit la question de la protection de la nature dans un contexte géographique, social et historique particulier. Elle adresse ainsi une problématique contemporaine à la croisée des questions de conservation de la biodiversité et de développement durable.

L'ère du développement durable s'est ouverte après la parution du Rapport Brundtland (CMED, 1989) et la tenue de la Conférence de Rio[1] en 1992. Confrontées à une aggravation des problèmes de désertification, d'érosion de la diversité biologique, de pollutions et de changements climatiques globaux, les sociétés « modernes » ont pris conscience qu'elles doivent repenser leurs liens à la nature. Cependant, s'il est clair que l'idée de développement durable s'oppose *« à une croissance fondée sur l'appropriation prédatrice du capital de la nature »* (Sachs, 1993), la gageure d'intégrer les questions de protection de la nature à des modèles de développement inévitablement portés par des dynamiques économiques reste entière.

Fort de son mot d'ordre qui est de concilier protection et développement par le biais d'« *une utilisation durable de la diversité biologique* », la Convention sur la diversité biologique (CDB), orchestre une dynamique collective en matière de protection de la nature et propose un certain nombre de principes afin de répondre à cette gageure. Pour mettre en œuvre une gestion efficace de la diversité biologique, la CDB prône deux grands axes. D'une part, le recours à des espaces protégés où il s'agit d'insérer - au

[1] Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED).

mieux - la conservation dans des dynamiques économiques et sociales et, d'autre part, l'intégration des problématiques de protection à tous les secteurs d'activité afin de faire sortir la protection de ses réserves et de l'étendre à tous les espaces terrestres et marins (SCDB, 2000).

Les principes auxquels fait référence le développement durable intiment que sa mise en oeuvre soit avant tout le résultat de compromis et de négociations. Répondant au constat que notre monde est marqué par une iniquité sociale croissante, la notion de développement durable appelle en effet un développement plus largement centré sur le social et sous contrôle collectif. Elle met ainsi en avant les principes de participation politique élargie et de prise en compte des cultures minoritaires. La montée en puissance de la notion de « gouvernance » figure cette volonté d'intégrer les intérêts de tous aux prises de décisions concernant le développement. Il s'agit de mettre fin aux situations d'autorité (Brodhag, 2000a) et de promouvoir des *interactions constructives* entre le secteur public, les acteurs économiques, et la société civile (PNUD, 1997). Cette notion illustre le fait que le développement durable ne peut être que le produit d'une confrontation de points de vue, d'intérêts et de systèmes de valeur (Jollivet, 2001b).

Une recherche qualitative axée sur le terrain

La protection de la nature dans un lieu tel que le Parc national des Cévennes s'opère de nos jours en regard des grands principes auxquels le développement durable fait référence. Depuis la fin des années 90, concilier protection et développement ainsi que mobiliser les populations locales sur les questions de conservation de la diversité biologique constituent les principaux mots d'ordre du Parc. Celui-ci, fort de son statut de Réserve de biosphère (1985), se présente lui-même comme un « *espace laboratoire »* de la mise en œuvre du développement durable. Cependant, en tant que noyau dur de la protection dans le dispositif stratégique français de conservation de la biodiversité[2], sa

[2] Nous faisons ici notamment référence à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité proposée au gouvernement par le MEDD en 2004 et qui vise à assurer par le biais d'un dispositif « cohérent » à multiples facettes la mise en œuvre d'une action efficace en termes de conservation de la diversité biologique sur le territoire français.

première priorité reste d'assurer la conservation du patrimoine naturel que son territoire héberge.

L'une des principales caractéristiques du Parc national des Cévennes est que, contrairement aux autres Parcs nationaux français, il a été créé sur un territoire habité où la nature fait l'objet d'une exploitation par l'homme. A l'exception de quelques secteurs, le Parc n'a pas la maîtrise foncière de ce territoire et les terres, pour l'essentiel des propriétés privées, sont exploitées par des éleveurs ou occupées par des forêts domaniales et privées. Ce sont donc principalement des éleveurs ou des forestiers qui, dans le cadre des activités de production qui sont les leurs[3], assurent au quotidien la gestion de ce territoire. Dans ce contexte, le Parc n'a pas d'autre choix que de composer avec ces acteurs dont les objectifs de gestion ne sont pas les mêmes que les siens et de négocier avec eux la mise en œuvre d'une conservation efficace de la biodiversité. Lorsque la *« bonne gouvernance* » est de rigueur, il ne s'agit plus d'opérer une conservation qui va l'encontre de l'intérêt des populations locales mais, au contraire, de construire des partenariats à bénéfices partagés avec ces dernières.

L'étude que nous menons ici dans le cadre du Parc national des Cévennes s'intéresse plus particulièrement à la gestion des milieux prairiaux, des landes et des pelouses par les activités agropastorales. Tout en constituant des hauts lieux de biodiversité et des éléments clés de paysages à grande valeur patrimoniale, ces milieux exploités par des éleveurs[4] sont en effet le support d'une activité de production qui occupe une place importante dans l'économie locale, contribuant ainsi de manière importante à maintenir le pays en vie. Il s'agit donc pour nous de comprendre comment ces milieux peuvent faire l'objet d'une gestion visant à la fois à assurer la conservation de la biodiversité et à maintenir une activité de production compétitive sur les marchés.

Analyser dans quelle mesure et par quels moyens peuvent se concilier développement et protection dans un cas spécifique comme celui du Parc national des Cévennes, c'est étudier comment s'y construit concrètement le développement durable dans un jeu de

---

[3] Dans le cadre de la foresterie, nous faisons ici tout particulièrement référence aux forestiers privés, les objectifs poursuivis par l'Office National des Forêts, en charge de la gestion des forêts domaniales n'étant en effet plus uniquement des objectifs de production. Concilier production et conservation de la diversité biologique constitue depuis quelques temps déjà un souci affirmé de ce corps d'Etat.

[4] Eleveurs d'ovins et de bovins à vocation laitière ou destiné à la production de viande.

conflits d'intérêts, négociations et coopérations entre les acteurs locaux de la gestion du territoire. Notre démarche s'appuie sur l'idée proposée par M. Jollivet, selon laquelle c'est au travers des processus sociaux auxquels elle se trouve confrontée dans sa mise en œuvre que la notion de développement durable se charge d'un contenu tangible et opérationnel. Chaque situation, en fonction de ses contextes géographiques, sociaux et historiques particuliers, détermine des « *solutions toujours partielles* » en matière de conciliation entre production et développement, portant inévitablement leur propres contradictions, « *loin en tout cas d'une application uniforme, limpide et généralisée des simples mots d'ordre*» (Jollivet, op. cit.). De cette analyse découle notre choix de mener une recherche qualitative axée sur le terrain permettant d'éviter les pièges d'une rhétorique globalisante vide de contenu.

Notre démarche admet également le postulat selon lequel, si le développement durable répond à un mot d'ordre global, il est avant tout orchestré localement. L'émergence, au niveau local, de nouvelles dynamiques économiques et sociales illustre la manière dont les acteurs locaux se saisissent des nouveaux enjeux définis dans le cadre d'une mise en œuvre du développement durable. Bien entendu, ces dynamiques doivent également s'appréhender dans le dialogue qu'entretiennent le local et le global (Robic et Mathieu, 2001). De fait, elles se traduisent par des reconfigurations d'alliances qui constituent l'occasion de mobiliser des compétences techniques et des savoir-faire spécifiques permettant de lier un modèle original de fonctionnement local à des réseaux globaux et d'assurer ainsi la valorisation des « ressources locales » (naturelles, techniques, humaines) par les acteurs locaux du développement du territoire (Iacoponi et *al.*, 1994).

Les questions de recherche

Notre étude, centrée sur le local, s'intéresse d'une part à la manière dont les acteurs locaux de la gestion du territoire - les éleveurs plus particulièrement - mettent en œuvre des dynamiques nouvelles pour faire face aux nouveaux enjeux du développement durable et, d'autre part, à la manière dont le Parc tente de négocier ses objectifs de protection.

Le cœur de notre travail se situe dans l'analyse d'une expérience originale, celle d'un

partenariat privilégié qu'a récemment tissé (1997) le Parc avec un petit groupe d'éleveurs, producteurs de viande ovine. Parc et éleveurs ont mis sur pied une microfilière répondant au nom *d'Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes*. Du point de vue du Parc, il s'agit d'offrir la possibilité à des éleveurs, dont les pratiques répondent à ses objectifs de gestion, de valoriser correctement le produit de leur travail. Cette démarche est tout à fait contemporaine des nombreuses expériences de valorisation des « produits de terroir » (Bérard et Marchenay, 1998a) mais présente la particularité de tenter, dans le même temps, de répondre à des enjeux environnementaux à la fois généraux (lutte contre la pollution, économie des ressources naturelles) et spécifiques au contexte du PNC (conservation de la diversité biologique locale). Pour comprendre sur quelles bases se construit la coopération entre le Parc et les éleveurs membres du collectif *Agneaux de Parcours*, il nous faut partir de l'hypothèse que si, pour le Parc, ce partenariat vise à orchestrer une utilisation durable de la diversité biologique sur son territoire, ce n'est pas là le but premier des éleveurs. Ce faisant, cette coopération est inévitablement le cadre d'une négociation entre partenaires. Elle doit non seulement permettre à ces acteurs d'articuler leurs objectifs propres mais également leurs savoirs et savoir-faire : savoirs et savoir-faire des éleveurs propres à la gestion des milieux agropastoraux dans le cadre d'une activité à visée productive, d'une part, et savoirs et savoir-faire du gestionnaire, à visée conservatoire, d'autre part. Comment, et au gré de quels compromis, cette coopération permet-elle l'articulation des objectifs, des pratiques et des savoirs faire de ces deux groupes d'acteurs ? Comment passe-t-on de la différence de culture et de représentations à un consensus ? Existe-t-il une hiérarchie des valeurs occultes lorsque la simple hiérarchie n'est plus de mise et le Parc reconnaît-il pleinement les savoirs et savoir-faire des éleveurs en matière de gestion ? Enfin, nos observations nous permettront de comprendre comment et dans quelle mesure, dans le cadre de cette dynamique partenariale, se négocie la protection de la nature.

Dans le même temps, notre analyse vise à réinscrire ce partenariat dans son contexte géographique, social et historique propre. Il s'agira plus particulièrement d'analyser l'opération *Agneaux de Parcours* à la lumière des dynamiques par ailleurs à l'œuvre dans le secteur agricole sur le territoire du Parc national des Cévennes afin de comprendre les enjeux qu'elle cristallise localement. En effet deux aspects de

l'opération posent question :

1- Si l'opération *Agneaux de Parcours* se distingue comme l'un des cas les plus aboutis de coopération entre des éleveurs locaux et le Parc elle n'implique, en retour, qu'une très faible partie des éleveurs en activité sur la zone Parc. Cet aspect de l'opération *Agneaux de Parcours* interroge sur la singularité de ce partenariat et des éleveurs qui y prennent part : qui sont ces éleveurs qui s'associent au Parc et qu'est ce qui les distingue des autres éleveurs travaillant en ce lieu ? Pour le comprendre, il nous faudra analyser d'un point de vue plus général l'élevage tel qu'il se pratique sur le territoire couvert par le Parc. Nous nous intéresserons notamment au cas d'une autre filière locale de production ovin-viande, « Elovel »[5], montée par des éleveurs lozériens au début des années 90. Cette filière connaît depuis sa construction un essor important, constituant ainsi la principale figure émergente de l'élevage local contemporain. L'essentiel de notre terrain s'est déroulé sur le causse Méjan. Les raisons de ce choix sont doubles. D'une part, ce territoire constitue une zone d'élevage ovin particulièrement dynamique, la grande majorité de la production ovin-viande en zone Parc étant de nos jours concentrée sur les plateaux calcaires, par opposition aux Mont Lozère et Mont Aigoual exploités par des éleveurs transhumants et aux vallées cévenoles où les élevages sont petits et peu nombreux. D'autre part, cet espace géographique ayant fait l'objet de nombreuses recherches dans les années 70, 80 et 90, le privilégier en tant que lieu d'étude nous permettra d'y suivre des logiques d'acteurs dans leur développement historique. Finalement, privilégier le causse Méjan comme zone d'observation nous est apparu d'autant plus pertinent que les filières Elovel et *Agneaux de Parcours* y sont toutes deux particulièrement bien implantées.

2- Alors que le Parc national des Cévennes a été créé en 1970, les premières étapes de la construction du partenariat *Agneaux de Parcours* n'ont vu le jour qu'au milieu des années 90, montrant ainsi l'émergence tardive de cette opération dans l'histoire du Parc. Quelles en sont les raisons ? Est-ce uniquement parce qu'il a fallu attendre que la conception des espaces protégés soit renouvelée au lendemain de la conférence de Rio ? Notre hypothèse sera que les conditions qui ont permis à la

[5] Elevage ovin et environnement en Lozère.

filière Agneaux de Parcours de voir le jour se situent à la croisée des changements de conceptions des espaces protégés - en France comme à l'international - et de déterminants plus spécifiquement liés aux jeux d'acteurs locaux, notamment à l'évolution des relations de pouvoir entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire.

Méthode et outils

Pour conduire cette recherche, nous nous sommes principalement appuyés sur une démarche propre à l'ethnologie. Nous avons ainsi réalisé environ 80 entretiens enregistrés, pour la plupart retranscrits dans leur intégralité, et mené en parallèle un travail d'observation participative.

Le travail de terrain qui s'est déroulé sur cinq années consécutives (1999-2003) nous a permis, en premier lieu, de mener des enquêtes suivies auprès des différents acteurs de l'opération *Agneaux de Parcours*, éleveurs, distributeurs du produit et Parc national. Dans ce cadre, nous avons réalisé 40 entretiens enregistrés, dont 25 concernaient les éleveurs, 9 des employés du Parc et 5 des distributeurs. De courts séjours chez plusieurs éleveurs membres du collectif nous ont également assuré la possibilité d'observer certaines de leurs pratiques d'élevage mais également de recueillir de nombreuses informations sur la vie de ces individus, leurs visions du monde, leurs conceptions de l'élevage, etc.[6] C'est également parce que cette recherche s'est inscrite dans la durée que nous avons pu, dans un deuxième temps, l'ouvrir à d'autres acteurs. Au cours des troisième et quatrième années, nous nous sommes ainsi intéressés, avec les mêmes techniques de travail, à une vingtaine d'éleveurs ne participant pas à l'opération *Agneaux de Parcours* et pour la plupart intégrés à la filière « Elovel ».

En marge de ces acteurs principaux, nous avons mené des entretiens auprès de différents acteurs locaux directement liés au secteur agricole : employés de la DDAF et de la Chambre d'agriculture de Lozère, du centre de sélection de la race ovine locale

[6] Précisons cependant que, dans le travail que nous présentons ici, seuls huit des éleveurs intégrés à l'opération sont mentionnés. Ils constitueront notre groupe de référence pour le collectif *Agneaux de Parcours*. Nous préciserons mieux les raisons de ce choix au cours du développement de cette recherche (cf. chapitre 8)

(UPRA BMC) et du Centre d'Etude Rural de Lozère (cabinet comptable spécialisé dans les services aux éleveurs).

En parallèle, nous avons également conduit un travail bibliographique important. Analyse de la littérature scientifique traitant du local et de problématiques plus globales, analyse des textes officiels et de la littérature grise produite par le Parc au cours de ces trente dernières années (programmes d'aménagement, rapports d'activité et rapports d'études, notes internes, etc.), dépouillement des archives de plusieurs journaux locaux, dont l'un, *Le Réveil Lozère*, est le journal officiel de la profession agricole Lozérienne, analyse de divers documents techniques émanant de la Chambre d'agriculture, autant de démarches permettant à la fois d'enrichir nos enquêtes de terrain et de réinscrire notre étude dans des problématiques contemporaines plus vastes.

La nature complexe de notre objet de recherche inscrit d'emblée notre analyse à la croisée de plusieurs champs disciplinaires.

En premier lieu, en visant à appréhender *« les réalités sociales […] comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs* » (Corcuff, 1995 : 17), cette recherche s'inscrit dans la lignée des approches constructivistes et interactionnistes développées, sous différentes formes, avec toutes leurs modulations, par nombre de sociologues, de N. Elias à L. Boltanski en passant par P. Bourdieu, A. Giddens, et bien d'autres encore. Sur ce plan, nous nous référerons notamment aux sociologues qui traitent des questions d'organisations (Crozier et Friedberg, 1977), d'innovation et de réseaux (Callon, 1991), et plus particulièrement encore à la sociologie des marchés (Eymard-Duvernay 1995 ; Cochoy et Dubuisson-Quellier, 2000). En parallèle, nous nous appuierons sur des démarches mises en œuvre dans le cadre d'approches généralement qualifiées de « biographiques » (Bertaux, 1997 ; Bourdieu, 1980 ; Coninck et Godard, 1989). Ces approches permettent en effet de saisir les logiques d'action des acteurs dans leur développement biographique et, pour certaines plus particulièrement, les configurations de rapports sociaux dans leur dimension historique.

En second lieu, cette recherche nous conduit également à investir le champ de l'agronomie. Analyser les pratiques d'élevage, et plus largement les systèmes et stratégies de production développés par les éleveurs locaux, membres ou non du

collectif *Agneaux de Parcours*, en comprendre les déterminants sociaux, économiques, matériels et idéels, et les réinscrire dans une perspective évolutive, nécessite en effet de mobiliser certains concepts clés des sciences agronomiques.

En troisième lieu, s'interroger sur les stratégies d'acteurs développées par le Parc dans le cadre de ses objectifs de protection de la nature, implique de s'interroger sur les conceptions attachées à cette dernière : Qu'est-ce que le Parc entend par conservation de la biodiversité et quels sont les savoirs et savoir-faire dont il dispose pour mener à bien sa tâche ? Si notre travail ne s'inscrit pas à proprement parler dans le champ de l'Ecologie scientifique, notre recherche ne peut pas se passer d'une analyse des représentations de la nature développées par les scientifiques et les gestionnaires, et d'interroger les savoirs et savoir-faire développés conjointement par ces deux protagonistes. Cette démarche est une démarche classique pour une anthropologie qui s'intéresse aux pratiques et aux représentations (Friedberg, 1992).

Finalement, cette recherche pourrait également être celle d'un géographe pour qui la localité n'a de sens qu'en tant que lieu privilégié d'actions territorialisées qui se fondent obligatoirement sur des interactions entre de multiples lieux, appréhendables à toute une gamme d'échelles allant du local au planétaire (Robic et Mathieu, 2001).

Notre analyse s'organisera en trois mouvements. Dans le premier de ces mouvements nous nous intéresserons à l'histoire du Parc et plus particulièrement à l'évolution de ses objectifs de protection et des stratégies qu'il met en œuvre pour les atteindre. Il s'agira pour nous de mettre en perspective cette évolution avec la transformation des conceptions de la protection de la nature développées dans les sphères scientifiques et politiques françaises et internationale. Dans le second mouvement, il s'agira d'analyser l'évolution locale de l'élevage ovin-viande et de mettre en lumière ses caractéristiques contemporaines afin notamment de comprendre dans quelle mesure la mise en œuvre de l'opération *Agneaux de Parcours* pourrait répondre à une difficile conciliation entre la figure dominante de l'élevage local et les objectifs de conservation du Parc. Finalement, dans le troisième mouvement, nous nous intéresserons de plus près au partenariat *Agneaux de Parcours*. Nous analyserons les jeux d'acteurs qui le caractérisent, la dynamique de la filière, les avancées qu'il figure en terme de conciliation entre protection et développement et les difficultés auxquelles le collectif *Agneaux de Parcours* fait face.

1ère partie

Le Parc national des Cévennes, de la protection de la nature au développement durable.

Qu'est-ce-que protéger la nature et comment s'opère la protection dans le contexte du Parc national des Cévennes ? Face à ses impératifs de protection, comment le Parc compose-t-il avec les autres acteurs qui utilisent et aménagent ce territoire ? C'est à ces questions que nous allons tenter de répondre ici, en nous intéressant plus particulièrement au cas des espaces gérés par les activités agro-pastorales, répondant de nos jours pour le Parc au qualificatif de « milieux ouverts ».

Cependant, la compréhension des enjeux contemporains que cristallise la protection de la nature en ce lieu nécessite une interrogation plus globale à la fois sur l'histoire de cet espace protégé et sur celle de la protection de la nature en général. C'est ainsi que nous analyserons l'évolution de l'action et du projet de protection et de développement qu'entretient le Parc sur son territoire en fonction, principalement, de deux facteurs :

1) l'évolution sur les plans nationaux et internationaux des idéologies concernant la protection de la nature
2) l'évolution des relations - conflits et coopérations - qu'entretiennent les acteurs de l'aménagement et de la gestion du territoire au niveau local.

Dans cette analyse, nous considérerons deux périodes successives, celle courant du début des années 70 à la fin des années 80 d'une part, et celle couvrant les années 90 et le début du 21ème siècle d'autre part. En effet, les éléments marquants de la fin du 20ème siècle, tels que la montée en puissance de la notion de développement durable, la tenue de la conférence de Rio et les mots d'ordre portés par la CDB, illustrent une transformation de l'idéologie de la protection de la nature aux niveaux international et national et participent à un changement des conditions sociales et politiques locales dans lesquelles s'opère la protection de la nature. Quatre chapitres se suivront donc ici. Ils permettront, pour chaque période, de mettre en perspective le cas spécifique du Parc national des Cévennes avec les cadres politiques, idéologiques et scientifiques, nationaux et internationaux qui servent de support à la mise en œuvre de la protection de la nature.

Chapitre 1.
Protection de la nature et création des Parcs nationaux en France : des idéologies aux pratiques

La protection de la nature plonge ses racines au cœur du 19ème siècle. Certains auteurs en datent même les premières figures au 17ème et au 18ème siècles (Blandin, 2004). En France, le militantisme en faveur de la protection de la nature se traduira par la création des Parcs nationaux en 1960. Nous essaierons ici de comprendre comment la conception des Parcs nationaux relève d'idéologies multiples propres à la protection de la nature de cette époque, tout en se négociant et se construisant à partir d'une rencontre avec la réalité sociale locale, et notamment en dialogue avec les aspirations des acteurs locaux.

1.1. Les prémisses de la protection de la nature : courants idéologiques et activistes dominants

1.1.1. Le Corps Forestier et les premières opérations de protection de la nature en France

Si, en France comme ailleurs, l'idée de protection de la nature est très ancienne, le 19ème siècle peut être considéré comme un tournant en la matière. En effet, alors que dans l'Hexagone sa mise en œuvre était jusque là confinée à quelques réduits, dans la deuxième moitié du 19ème siècle, sous l'influence du Corps Forestier, elle va prendre une toute autre ampleur, et concerner des superficies très importantes, pour l'essentiel des zones montagneuses (Kalaora, 1981). Au regard de sa signification contemporaine, utiliser la formulation « protection de la nature » afin de qualifier les actions alors entreprises par le Corps Forestier peut paraître abusif. C'est en premier lieu sous la justification de protéger les populations humaines contre les risques naturels auxquels

elles sont exposées que la nature va, à cette époque, faire l'objet d'un soin tout particulier. Cependant, ces risques étant identifiés comme le résultat d'une dégradation des milieux naturels, leur gestion va s'accompagner, de fait, d'un argumentaire valorisant un certain état naturel, à la fois pour ce qu'il est, sa valeur intrinsèque, et pour ce qu'il permet, une sécurité pour les populations humaines.

C'est avec l'appui des figures dirigeantes du Second Empire puis de la 3ème République que le Corps forestier élabore, au cours du 19ème siècle, une véritable « doctrine forestière » qu'il va ensuite appliquer, dans le cadre de la loi de 1860 sur le reboisement des montagnes, puis de celles de 1882 et de 1913 sur la Restauration des Terrains de Montagnes (Larrère, 1993), conduisant ce dernier à entreprendre, de véritables entreprises d'aménagement des territoires de montagnes dans le sens d'une préservation de l'espace naturel. Cette doctrine, R. Larrère - dans un travail, très riche et très fourni - en a analysé tant la genèse que le contenu. Elle s'appuie avant tout sur un constat. Les évènements catastrophiques (inondations, coulées de boues, glissement de terrains) dont on observe une recrudescence au cours du 19ème sont non seulement le fait de facteurs naturels (climatiques, géomorphologiques), mais également, le produit historique d'un processus social. En d'autres termes, elles sont le fait des hommes et de leur exploitation et aménagement des milieux (Larrère et *al.*, 1981). C'est donc sur ce constat que la « doctrine forestière », idéologie alors dominante dans les sphères décisionnelles de l'état français, va se construire et faire son lit.

Le discours tenu par les forestiers repose sur un double argumentaire : celui des bienfaits de la forêt et des méfaits du déboisement d'une part, et une critique acerbe des paysans de la montagne et de leurs activités d'autre part. R. Larrère nous renvoie aux écrits de F.A. Rauch (1902) qui constituent l'une des principales sources d'inspiration de la littérature forestière. Pour F.A. Rauch, la terre fut d'abord couverte de somptueuses forêts. Les hommes y vivaient alors heureux, dans l'harmonie universelle. Les entreprises humaines de déboisement portent par conséquent une grave atteinte au bon ordre des choses (Larrère, 1985). Le principal coupable de ce drame est le paysan montagnard. De nombreux auteurs se livrent à une critique féroce des populations montagnardes (par exemple De Guiny, 1865 ou Jacquot, 1911 ; cités par Larrère, op.cit.). Niant toute rationalité à la mise en valeur de la montagne que les paysans montagnards pratiquent et condamnant un pâturage qui, « *dans sa version biblique avait déjà transformé le Moyen Orient en désert* », la littérature forestière et la doctrine à

laquelle elle se rattache construit ses arguments sur le mépris systématique des populations montagnardes. Le montagnard est inculte et égoïste, les méthodes archaïques qu'il pratique détruisent la forêt, dégradent les pâturages, mettent le roc à nu transformant une montagne bienfaisante en danger perpétuel.

Du second empire à la première guerre mondiale, le Corps Forestier multiplie les appels à une véritable croisade pour le reboisement des montagnes. Celles-ci sont désignées comme des espaces fragiles qu'il faut protéger des dégradations afin de préserver les équilibres physiques, biologiques, mais aussi économiques de la nation. Il faut préserver la montagne de la barbarie des populations locales, de leur instinct de perversion et de destruction. Ces populations sont plus nuisibles que « les plaies d'Egypte », ignorantes, paresseuses, incendiaires, perverses, sans foi ni loi… (Kalaora et Savoye, 1985). La dégradation des milieux naturels est le fait de l'homme et les premières grandes opérations de protection de la nature sont sous-tendues par l'idée qu'il faut protéger la nature contre les méfaits provoqués par ce dernier. C'est la raison d'Etat qui commande le changement de la destination et de l'utilisation de l'espace au nom de l'intérêt supérieur de la nation. Seul l'Etat est capable de substituer à l'intérêt borné des particuliers (borné à leur propre intérêt, et à leur intérêt présent) un intérêt général, conçu sur le long terme. Lui seul peut prendre en considération tous les bénéfices que les populations peuvent tirer de la présence de forêts sur les bassins versant, assurant ainsi la solidarité des habitants de la montagne, des vallées et des plaines. Enfin, seule l'administration forestière, par son savoir, est en mesure de faire la différence entre un bon et un mauvais usage de la nature. C'est donc à l'Etat, d'imposer les règles conservatrices qui, pour l'intérêt général, doivent normaliser la gestion des forêts, que cela passe par l'expropriation, la nationalisation du sol, ou par le biais de réglementations sur les activités.

1.1.2. Les premiers projets de Parcs nationaux français : une nature sauvage et « pure »

C'est tout d'abord aux Etats-Unis et dans le monde anglo-saxon que seraient nés de nombreux courants de l'idée de protection de la nature (Roué, à paraître). C'est là qu'a été créé le premier des Parcs nationaux dans le monde, le « Yellowstone National

Park » (1872), souvent pris pour référence afin d'illustrer une certaine conception des espaces protégés ayant largement prévalu à travers le monde jusque très récemment. Cette conception faisait des espaces protégés des espaces sous cloche, des espaces vides d'homme où une « nature sauvage » serait mise à l'abri de ce dernier. L'homme, s'il n'avait pas déjà été exclu de ces territoires (à la force de la winchester par les colons Américains !), devait l'être pour permettre le maintien de leur intégrité. A Yellowstone, par exemple, sous prétexte de la nécessaire préservation d'une nature intègre, les communautés locales avaient été expulsées de ce territoire où elles fondaient, pourtant, depuis fort longtemps leur existence (Phillips, 1998). Les Indiens natifs, alors considérés comme des intrus, perturbateurs d'une nature sauvage, en avaient été éconduits par l'armée.

M. Roué montre ainsi, plus particulièrement, que c'est de cette conception de la protection de la nature, le *wilderness* des Américains, tel qu'il a été formellement et légalement adopté aux Etats-Unis par le *Wilderness Act* en 1964, que se réfère tout un courant de protection de la nature qui a donné naissance, entre autres, aux Parcs nationaux :

> *« Par opposition aux espaces dominés par l'homme et ses œuvres, le présent document la désigne comme un espace où la terre et la communauté de vie ne sont pas entravées par l'homme, où l'homme lui-même n'est qu'un visiteur qui ne reste pas » (Wilderness Act, traduit par Roué, op. cit.)*

Le *wilderness* est un lieu refuge, un lieu où l'on se retrouve et où l'on médite, un lieu où l'homme ne fait que passer, où il est spectateur, où il n'entrave pas le bon fonctionnement de la nature. Il relève plus largement d'une dimension sacrée. La nature conçue comme *wilderness*, comme nature « sauvage », est de conception religieuse et ancrée dans une tradition protestante. Une nature chérie que l'homme doit protéger contre lui-même, une nature refuge, où il se retrouve et médite, une nature sanctuaire où il rencontre la grandeur de la création divine et se purifie :

> *« Seul, en l'absence de ses semblables et de la société, l'homme, imagine t'on dans la tradition religieuse de l'ermite, peut saisir toute la puissance de la nature en tant que création divine. » (Roué, op. cit.)*

Lorsque l'on aborde la question de la création des Parcs nationaux en France, il est un homme qu'on ne peut se passer d'évoquer, Edouard Alfred Martel. C'est notamment

lui, à travers des articles publiés dans les revues *La Nature* (qu'il dirige de 1905 à 1919) et *La Montagne*, qui va introduire auprès de l'opinion publique française la question des Parcs nationaux en France (Poujol, 1998). E.A. Martel ne doit cependant pas être considéré comme un visionnaire isolé mais, au contraire, comme l'un des éminents porte-parole d'un puissant et influent courant protectionniste français de la fin du 19ème début du 20ème. Ce courant, qualifié d'« esthétique » par B. Kalaora et A. Savoye (Kalaora et Savoye, op. cit.), s'est développé sous la houlette des associations touristiques telles que le Club Alpin Français (créé en 1874) et le Touring Club de France (créé en 1890). Le militantisme de ces associations illustre l'émergence, à cette époque, d'une nouvelle représentation du paysage : certaines catégories de population, relevant pour la plupart d'une élite urbaine (artistes, scientifiques, notables, hommes d'Etat…), ne considèrent plus le paysage rural comme support de relations sociales et économiques mais sous l'angle d'un paysage abstrait et déterritorialisé, en passe de devenir un monument, plaisante perspective de curiosité pour l'œil à la recherche de pittoresque et d'exotisme.

A l'image des conceptions développées par le C.A.F. et le T.C.F., la défense des paysages français est fondée, chez E.A. Martel, essentiellement sur une esthétique, très en rapport avec la « *scenery* » américaine. L'idée de Parc national développée par E.A. Martel s'inspire en fait fortement des Parcs à l'américaine. E.A. Martel a d'ailleurs effectué la visite d'une dizaine de ces Parcs au cours de l'année 1912 et ceux-ci semblent lui avoir fait forte impression. Il souligne en effet les mérites de la politique américaine de protection de la nature, permettant selon lui de préserver le caractère grandiose des paysages et des scènes naturelles de l'Amérique du Nord, tout en développant une composante touristique, récréative et culturelle, respectueuse de la grandeur de ces sites (Poujol, op. cit.). A cette vision esthétique, et récréative s'ajoute en outre, chez Martel, une forte conscience de la valeur « scientifique » de ces espaces de sorte, qu'au total, pour Martel, un Parc national devrait donc avoir pour vocation de :

> *« Conserver, au point de vue scientifique, de la faune, de la flore, de la topographie, de l'hydrographie, de la géologie, [ainsi que] maintenir pour les artistes l'aspect des paysages dans un état naturel absolument inviolé ; assurer les commodités d'accès et de séjour, tout en empêchant que les exigences purement touristiques, quant au confortable, aux distractions et aux sports aboutissent à des modifications fâcheuses » (Martel, 1913 ; cité par Poujol, op. cit.).*

Selon O. Poujol, l'activisme de Martel visant à établir la protection d'espaces afin de les

maintenir dans « un état naturel absolument inviolé », relève, en grande partie, d'une volonté de soustraire des paysages exceptionnels et des sites pittoresques à des dégradations industrielles « commerciales et touristiques ». Il craint en particulier la construction de routes de chemin de fer au nom de l'aménagement d'accès pour le grand nombre, l'établissement de grands hôtels, flanqués de garages pour les automobilistes qui y résideront. Cependant, les sites retenus par E.A. Martel comme pouvant faire l'objet de classement en Parcs nationaux ou en réserves protégées, le sont tant en raison de leur beauté que des facilités relatives d'expropriation qu'ils présentent. Là où c'est encore possible, E.A. Martel pense donc, dans la droite ligne du courant forestier étatiste, qu'il ne faut pas hésiter à recourir à l'expropriation (Travier, 1998).

C'est ainsi que le C.A.F. et le T.C.F., à l'image des positions de Martel en la matière, cherchent, à diffuser une représentation de l'espace comme territoire à protéger contre les activités humaines, l'homme y étant réduit au rôle de spectateur. En droite ligne d'une volonté de constitution de réserves et parcs semblables à ceux créés aux Etats-Unis et en résonance avec le Corps Forestier, la direction centrale du C.A.F. va, en 1910, se prononcer pour la création de réserves ou de Parcs nationaux en pays de montagne et dans les colonies, notamment en Algérie. Quelques temps plus tard, en 1913, se tiendra le Congrès Forestier International, organisé par le Touring Club de France lui-même. Y émerge la volonté de « *l'établissement ou de l'extension dans chaque pays des Parcs nationaux* ». Le vice-président du T.C.F. annoncera ainsi la création de l'Association des Parcs nationaux de France et des Colonies, association dont le Club Alpin Français deviendra dans les mois qui suivent, membre à vie. A l'exemple des Etats-Unis où les Parcs assurent la protection de territoires en les soustrayant à toute activité humaine et sociale, l'association décide, avec l'appui des pouvoirs publics et du Corps forestier d'expérimenter le dispositif dans les régions de hautes montagnes. Est alors créé un Comité pour la création de Parcs nationaux dont E.A. Martel ainsi que d'autres personnalités du Club Alpin Français et du Touring Club de France seront membres. Selon B. Kalaora et A. Savoye, il s'agit alors « *créer des réserves territoriales de grande étendue, en même temps que des laboratoires d'étude, des centres de régénération, à l'effet de laisser évoluer librement la faune et la flore de régions, choisies de préférence comme les plus pittoresques du territoire, en les défendant de toutes atteintes* » (Kalaora et Savoye, op. cit).

1.1.3. Les savants et la protection

Nous voulons finalement compléter ce tableau des premiers temps de la protection de la nature en France en y évoquant le rôle joué par les savants. Car en effet, si l'on en croit J.P. Raffin, du milieu du 19ème jusqu'à la fin des années 50, il n'y a pas de distinction entre science et protection de la nature[7]. L'auteur nous apprend ainsi que la première association de protection de la nature, la Société zoologique d'Acclimatation, a été fondée en 1854 par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, alors membre puis Président de l'Académie des Sciences et Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle. Si, comme il le montre, la Société Zoologique d'acclimatation[8] (S.Z.A.) a tout d'abord été créée à des fins utilitaristes elle a, au cours de la seconde moitié du 19ème et du début du 20ème siècle, de plus en plus développé des préoccupations de protection du patrimoine naturel. J.P. Raffin rejoint ici les positions, plus générales, de J.L. Fiabiani en la matière. Pour ce dernier, en effet, l'histoire naturelle n'a pas toujours été strictement conservationniste, loin de là. Pour étayer sa thèse, celui-ci cite notamment les travaux de K. Thomas qui a montré comment dans le cas de l'Angleterre, selon une définition baconienne ou cartésienne de la science, les savants s'étaient d'abord intéressés à la recherche d'une productivité maximale et n'hésitaient pas à jouer le rôle de prédateurs dans le monde naturel (Fabiani, 1985). Il montre également, comme J.P. Raffin, comment, progressivement une volonté protectionniste va se développer chez les savants du 20ème siècle.

Chez les scientifiques de la première moitié du 20ème siècle, la volonté protectionniste est liée à celle de maintenir en état un objet de recherche qui participe directement à la définition d'une nature pure, extraite du monde socialisé. Cette extraction s'opère par une opération de « désocialisation » de la nature (mise à distance du symbolisme social) accompagnée de l'édification d'un système savant de classification des entités naturelles lui-même considéré comme pur (Fabiani, op. cit.). Les scientifiques du 20ème siècle auraient donc progressivement développé une volonté de protéger la nature, non plus à des fins utilitaristes, mais pour ce qu'elle est, pour sa valeur intrinsèque

---

[7] Epoque à laquelle se multiplieront les associations de protection de la nature nées d'initiatives individuelles. Pour plus de détails voir l'article de J.P. Raffin, visant à restituer, sur le plan historique, les liens existant entre scientifiques et associations de protection de la nature (Raffin, 1985).

[8] Qui, en 1958, deviendra la Société Nationale de Protection de la Nature et d'acclimatation de France (SNPN).

d'une part et en tant qu'objet idéal pour l'acquisition de connaissances. Dans cet esprit, leurs espaces de nature ne pouvaient être que des espaces de nature pure, autrement dit sauvage, mise à l'écart de l'homme et de ses sociétés. C'est également ce que P. Blandin rapporte dans un article récent (Blandin, 2004). L'auteur décrit la prééminence à cette époque d'un intérêt scientifique porté sur « l'équilibre de la nature » et l'affirmation de la nécessité d'étudier cette dernière avant que l'homme ne vienne la perturber. C'est ce qu'il appelle « *l'idéologie de la Nature Vierge* » où l'homme se constitue en extériorité par rapport à une nature qu'il ne peut que perturber par ses activités.

Intéressons nous maintenant au militantisme de la Société Zoologique d'Acclimatation en faveur de la protection de la nature et plus particulièrement de la création de Parcs nationaux et d'espaces protégés. En 1913, une section spécialisée de la S.Z.A. se voit confier la gestion de la réserve des Sept Iles qui vient d'être créée. Dès 1923 la Société zoologique co-organisera, avec la Ligue Française pour la protection des Oiseaux et la Société pour la protection des Paysages et des Colonies le premier congrès international pour la protection de la nature. Y seront notamment créés le Parc national antarctique français ainsi que cinq Parcs nationaux en Algérie (1923 - 1925) (Raffin, op. cit.). La S.Z.A. militera, en outre, pour la création de Parcs nationaux en France métropolitaine. Cependant, malgré l'activisme de ses membres et les personnages de renom qui la dirigent, malgré une nouvelle rencontre internationale qu'elle organisera au début des années 30, son vœu pour la création de Parcs nationaux en France n'est pas entendu par les instances gouvernementales. Elle se lancera, en contrepartie, dans une politique d'acquisition foncière et créera les réserves de Camargue (1927), du Néouvielle (1935) et du Lauzanier (1936). C'est finalement elle, qui, non seulement jouera un rôle notoire dans la constitution de l'IUCN (en 1948) mais, plus encore, donnera deux présidents et deux vice-présidents à cette organisation dans les premières années de son existence (Raffin, op.cit.). Or, comme nous le verrons plus en détail par la suite, les positions de cette dernière en terme de protection de la nature sont à cette époque et jusqu'au milieu des années 70 assez claires : la mise en place de Parcs nationaux vise des écosystèmes généralement peu ou pas transformés par l'exploitation et l'occupation humaine, et d'où l'homme, de surcroît, doit être exclu.

1.1.4. Liens de parenté et réseaux d'influences

Qu'il s'agisse des conceptions véhiculées par le Corps Forestier français, par les tenants de la protection aux Etats-Unis, par les associations touristiques françaises ou par les savants de l'époque, du début du 19ème siècle au milieu du 20ème la protection de la nature repose sur une nécessité qui semble alors s'imposer, celle de mettre à l'abri des zones de nature de la prédation par l'homme. Elle va être à l'origine d'une conception des espaces protégés sous cloche, vides d'homme. Chez les Américains, pionniers en matière de Parcs nationaux, la protection de la nature est, en outre, particulièrement empreinte d'une dimension sacrée : la nature est une œuvre de création divine, un objet de pureté qui a précédé l'homme et que celui-ci souille inévitablement, en se l'appropriant sans conscience de ce qu'elle est. Cette sacralisation confère une puissance symbolique au « sauvage », symbole évoquant une harmonie originelle qui renvoie au mythe du Paradis Perdu. De telles représentations de la nature étaient également à l'œuvre chez les forestiers français, tout du moins chez F.A. Rauch. Pour ce dernier, la forêt est empreinte de douceur, elle est objet de pureté et lieu d'harmonie. Elle est l'œuvre du Créateur que l'homme se doit de respecter et d'admirer. Les récits de F.A. Rauch engagent une opération de sacralisation de la forêt dont la hache sacrilège rompt l'harmonie, œuvre du divin. Le recours aux grands récits, relève d'une mobilisation d'une dimension mythique : les sombres destinées d'Israël, la Perse, la Mésopotamie, de la Grèce, glorieux jadis, doivent leur décadence à la destruction des arbres, à la destruction de leurs forêts. Bien que F.A Rauch soit déiste et que les premiers mouvements de protection de la nature soient plutôt considérés comme enracinés dans une tradition protestante, la dimension religieuse est au cœur des premiers mouvements de protection de la nature.

F.A. Rauch écrivait « L'harmonie hydrovégétale » au début du 19ème, alors que l'idée du *wilderness* émergeait et commençait à faire l'objet de débats aux Etats-unis, preuve que les idées d'alors traversaient déjà aisément les océans. Selon M. Roué, d'ailleurs, le goût pour la nature sauvage est né dans les villes et en milieu intellectuel, plus précisément en Europe avec le romantisme aux 17ème et 18ème siècles (Roué, op. cit.). Alors que les gens des lumières aimaient l'ordonnancement du Jardin de Versailles, les Romantiques orientèrent leur idéal vers une nature sauvage qui exprime leur dégoût et leur ennui vis-à-vis de l'homme et de ses travaux. La nature sauvage ne fait

plus peur, tout au contraire, elle est lieu d'exaltation. Aux Etats-Unis il faudra attendre le 19ème siècle pour que le *wilderness* puisse être vu de façon positive, même si cela restait contraire aux vues de la majorité. Pour que cette adoration du sauvage se développe aux Etats-Unis, il a fallu que l'ère de la lutte pour la survie avec la nature commence déjà à faire partie d'un passé glorieux et héroïque. Si les Etats-Unis sont précurseurs en terme de mise en place d'espaces protégés, c'est pourtant le romantisme européen qui, dès les 17ème et 18ème siècles, élabora l'adoration de ce qui se faisait alors de plus en plus rare en Europe, la nature non maîtrisée par l'homme. Dans les deux cas, et d'une façon plus évidente chez les Américains, cette représentation de la nature est le produit d'une évolution historique : la transition d'une vision de la nature sauvage et dangereuse que l'homme doit vaincre, nature faite d'espaces non humanisés considérés comme une formidable menace à sa survie, vers celle d'une nature chérie que l'homme doit protéger contre lui-même.

Les associations touristiques françaises sont quant à elles, on l'a vu, influencées par l'idée du *wilderness* Américain. Si la dimension sacrée de la nature semble chez elles être moins prégnante, la nature est pourtant perçue comme un lieu de transcendance où l'homme se retrouve et médite. Mais le militantisme des associations touristiques françaises en faveur de la protection de la nature est également d'ordre scientifique. Parmi les membres influents du Club Alpin Français, on retrouve des personnages appartenant par ailleurs aux sociétés savantes alors pleinement engagées dans la protection de la nature (Kalaora et Savoye, 1985). Le C.A.F. et la Société Zoologique d'Acclimatation, l'une pour des raisons au départ esthétiques et récréatives et l'autre à des fins scientifiques font bon ménage, se retrouvant dans une volonté commune de protection de la nature. Plus largement, la section nationale du C.A.F. est composée en grande majorité par une élite, faite d'artistes, de scientifiques, de notables et d'hommes politiques. Cette élite sociale entend préserver les ressources naturelles qu'elle considère comme un patrimoine scientifique et culturel. La revue du C.A.F. contient ainsi des rubriques scientifiques sur la protection de la faune et de la flore qui côtoient de nombreuses chroniques de descriptions picturales et littéraires de la montagne (Kalaora et Savoye, op. cit.).

La revue du Club Alpin Français s'intéresse à la restauration des terrains de montagnes, au déboisement et à ses méfaits. Selon B. Kalaora et A. Savoye, ce courant « touristique » va rencontrer à la fin du 19ème début du 20ème le courant

forestier, nombre de membres ayant attentivement écouté les discours protectionnistes tenus dans ce dernier. En résonance avec les grands Corps d'Etat, les mouvements touristiques tels que le Club Alpin Français et le Tourisme Club de France développent ainsi une approche très esthétisante des paysages et notamment des paysages forestiers (Kalaora et Savoye, 1985). Le TCF, regroupant des enseignants (en particulier des professeurs de sciences naturelles) des forestiers, des membres de professions libérales, des députés et des ministres, entretient des relations particulièrement étroites avec l'Administration forestière en général et les agents postés en Montagne en particulier. Finalement, certains forestiers, tel G. Fabre, dont les positions tranchent cependant assez avec la doctrine forestière telle que nous l'avons présenté, adhèrent au Club Cévenol, association touristique moins élitiste, où à coté des notables protestants du Gard, siègent des instituteurs, des commerçants et parfois même des employés ou des petits fonctionnaires (Nougarède et *al.*, 1985).

Il existe donc des liens extrêmement forts entre les scientifiques, les associations de tourismes et les forestiers de l'époque, tous oeuvrant, plus ou moins de concert, selon une volonté commune de protection de la nature, tous d'accord au moins sur un point : les Parcs nationaux doivent être des espaces vides d'homme. Une certaine élite, en grande partie d'origine urbaine, construit ses propres représentations de la nature et les impose à des populations locales, au-delà de l'intérêt propre de ces dernières, considérées comme bornées. Tous s'accordent sur le fait que c'est l'intérêt général, et son représentant, l'Etat, qui commandent le changement de la destination et de l'utilisation de l'espace. Dans le cas des RTM, comme dans celui des Parcs nationaux, c'est à l'Etat d'imposer les règles qui doivent normaliser la gestion des espaces protégés, que cela passe par l'expropriation, la nationalisation du sol, où par le biais de réglementations sur les activités.

1.2. Les Parcs nationaux en France : idéologies, pratiques et contradictions

1.2.1. Des espaces avec ou sans l'homme, l'ambiguïté du projet

La création des Parcs nationaux français a pour support la loi du 22 juillet 1960 suivie du décret d'application n°61-1195 du 31 octobre 1961. Selon cette loi, les Parcs nationaux ont pour vocation la « *conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, [du] milieu naturel* ». Il s'agit, selon l'article 1 de cette même loi, de préserver le milieu naturel « *contre tout effet de dégradation naturelle et de la soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution* ». Cette loi affirme, en outre, la réglementation « *de l'exercice des activités agricoles, pastorales, forestières* » et des interdictions, « *le cas échéant* » de « *la chasse, de la pèche, des activités industrielles, publicitaires et commerciales* », voire de « *la circulation du public* ».

Selon Y. Betolaud, responsable de la création des Parcs nationaux de 1960 à 1971[9], le premier enjeu de la création des Parcs était bel et bien de protéger, pour des motifs d'ordre scientifique et culturel, un patrimoine naturel particulièrement précieux et menacé (Betolaud, 1997). Tel était en tout cas le rôle assigné aux zones centrales, zones de protection renforcée. Les Parcs nationaux sont en effet constitués de deux zones, une zone centrale dans laquelle les aspects réglementaires sont agissants, et une zone périphérique qui, entourant la zone centrale, devait être le lieu d'un « développement de qualité[10] ». En cette zone périphérique, devait, notamment se développer une économie du tourisme et, plus largement, une économie s'appuyant sur l'espace Parc. La création de ces zones devait permettre, selon Y. Betolaud, de

[9] Plus exactement, Y. Betolaud a été investi par le Directeur Général des Eaux et Forêts (répondant lui-même à une commande de M. Debré alors Premier Ministre) de la mission de créer les Parcs nationaux en France. Il a donc fait voter la loi et le décret d'application, et largement participé à la création des Parcs nationaux français entre 60 et 71.

[10] Qu'il faut comprendre en opposition au quantitatif caractéristique du développement économique des Trente glorieuses.

venir en aide à certaines régions défavorisées, de donner de nouveaux atouts à des populations connaissant de grosses difficultés (déprise agricole, exode rural, déliquescence sociale et économique). C'est bien selon ce système de zonage (zone centrale - zone périphérique), qu'ont été créés les Parcs nationaux français.

Parcs nationaux	Date de création	Superficie (ha)	
		Zone centrale	Zone périphérique
La Vanoise	1963	52 839	143 637
Les Îles de Port-Cros	1963	terrestre 1 941 marine 1 800	0
Les Pyrénées	1967	45 707	206 352
Les Cévennes	1970	91 279	229 726
Les Écrins	1973	91 800	178 673
Le Mercantour	1979	68 500	146 500
La Guadeloupe	1989	17 380	16 200

Source : annuaire des Parcs nationaux

Tableau 1. Les Parcs nationaux français. Dates de création et surperficies des zones centrales et périphériques. Source : Atlas du PNC, 2005

Pour Y. Betolaud, les zones périphériques sont des espaces créés « autour des Parcs nationaux » (Betolaud, op. cit). Cette qualification des zones périphériques révèle d'un état de fait, celui d'un arbitrage qui, intervenu en 1961, avait divisé la responsabilité globale des Parcs nationaux et de leurs zones périphériques entre deux ministères, empêchant ainsi toute cohérence de se mettre en place alors que le principe même de cette division était de rechercher une complémentarité entre ces deux zones. Si le développement devait avoir lieu « autour des Parcs », qu'en était il à l'intérieur des Parcs, -en quelque sorte- réduits ainsi à leur zone centrale ? La dichotomie zone centrale - zone périphérique questionnait, de fait, la place que pouvait occuper l'homme dans les premières. L'esprit de complémentarité selon lequel il avait été prévu que les zones périphériques soient des espaces voués à un développement économique et social, impliquait-il que les zones centrales en soient exemptes ?

La conception des Parcs nationaux français semble en effet particulièrement ambiguë. Si, d'un côté, la loi de 1960 fait bel et bien état d'« interdictions » de certaines pratiques, celles-ci ne concernent que les activités de chasse, de pêche et les activités

industrielles et commerciales. Par opposition, les activités agricoles et forestières (sous-entendues non industrielles) seraient, elles, uniquement soumises à d'éventuelles « réglementations », en fonction de leur incidence plus ou moins indésirable sur le milieu naturel. Les zones centrales ne seraient donc pas, par définition, des zones d'exclusion humaine. Cependant l'homme n'y serait admis que dans la limite où ses activités ne menacent pas l'intégrité du lieu, c'est-à-dire à la convenance des institutions Parcs.

Dès sa création, le Parc national des Cévennes, en raison de son caractère habité, fait figure d'exception parmi les Parcs nationaux Français. La plupart des Parcs nationaux ont en effet été créés sur des territoires où les activités humaines étaient quasiment inexistantes. Ainsi, si la loi de 1960 prévoit la présence humaine et admet certaines activités dans la zone centrale des Parcs nationaux, on peut constater que deux des trois premiers Parcs nationaux (la Vanoise, 1963 ; les Pyrénées, 1967) ont été créés en haute montagne selon des délimitations excluant soigneusement toute zone habitée ou « aménageable » (De Montaignac, 1997). Précisons, en outre, que la zone centrale du Parc national de la Vanoise a été, lors de sa création, déclarée Réserve intégrale, ne pouvant ainsi faire l'objet d'aucune action humaine. Le Parc national de Port-Cros avait lui été créé, en 1963, dans le but de soustraire cette île idyllique à tout projet de spéculation cherchant à en faire un lieu de tourisme industriel. Finalement les Parcs des Ecrins et du Mercantour, créés plus tardivement, en 1973 et 1979, seront également des Parcs de haute montagne. Selon P. De Montaignac, les décrets de création de ces Parcs voulaient rester « *près de la nature* » et répondaient à « *une législation (la loi de 1960) et une réglementation (le décret de 1962) visiblement écrits pour des territoires quasi vierges* ».

Les propos tenus par Y. Betolaud, qui, rappelons le, était mandaté par le gouvernement pour créer les Parcs nationaux et qui par conséquent a activement participé à la conception de ces derniers, illustrent tout à fait l'ambiguïté du concept de Parc national français. Bien qu'il affirme que l'homme y ait sa place, il laisse clairement filtrer sa conviction profonde en la matière. Dans son discours tenu en 1997 au Parc national des Cévennes au cours duquel il retrace ses activités de l'époque, il entame ainsi une diatribe sur la place de l'homme dans les Parcs nationaux :

> *« La conception traditionnelle des Parcs nationaux place [l'homme] au centre des projets sous la condition expresse qu'il sache rester respectueux du milieu naturel protégé… »*
>
> *« La charte constitutive du premier Parc national au monde, Yellowstone a précisé que « ce territoire ferait partie du patrimoine de la nation et qu'il serait mis en réserve pour le plaisir, la détente et l'enrichissement culturel de tous les citoyens présents et à venir ».* ***Les visiteurs mais aussi le personnel nécessaire pour les accueillir mais aussi pour assurer la garderie ou l'étude scientifique du milieu, ont donc leur place dans les Parcs …»***
>
> *« Au-delà, il existe des Parcs nationaux habités pour partie de façon continue... [dont] le Great Smoky Mountain en Caroline du Nord et Tennessee aux USA, et plus près de nous le Parc national de Port Cros… »*
>
> *«* ***Ne soyons donc pas complexés par cette présence de l'homme*** *si toutes ces conditions sont réunies par ailleurs pour protéger réellement un milieu naturel de valeur. Un Parc national n'est pas une réserve intégrale, il ne s'agit pas de deep ecology. »*

Ces propos semblent véhiculer un système de valeurs consacrant la prééminence de l'espace protégé « sauvage » ou tout du moins de l'espace protégé dont l'homme serait exclu - en dehors des touristes et des responsables de la garderie et de l'étude scientifique - sur l'espace protégé dans lequel l'homme serait présent. Si Y. Betolaud engage son auditoire à ne pas être « complexé » par cette présence, et rappelons ici qu'il s'exprime plus spécifiquement au membre du Parc national des Cévennes, cela ne trahit-il pas son sentiment qu'il pourrait exister une raison, profonde, de l'être ?

1.2.2. Des influences multiples à la rencontre avec la réalité sociale

Bien que les zones centrales des Parcs ne soient pas, par définition, des zones d'exclusion humaine, les Parcs nationaux ont été créés sur des territoires où les activités

humaines étaient quasiment inexistantes. Deux hypothèses ont été formulées par R. Larrère afin d'expliquer l'origine d'une telle ambiguïté (Larrère, 1997a) :

Hypothèse 1 : Elle serait née du fait qu'à l'époque de la création des Parcs coexistent, voire s'affrontent, deux grandes conceptions des espaces naturels. Plus précisément, si la conception des Parcs nationaux à la française hérite largement d'une certaine représentation américaine des espaces protégés en tant qu'espaces sauvages, elle est également le fait d'une nouvelle représentation, à l'époque déjà très présente, qui fait des lieux de vie de sociétés rurales marginalisées des espaces naturels.

Hypothèse 2 : La confrontation entre l'utopique de l'espace protégé et la réalité du local générerait cette ambiguïté. Les projets de Parc, s'ils relèvent d'idéologies et de conceptions extérieures aux acteurs du territoire, se négocient et se construisent également à partir d'une réalité sociale locale, à partir des aspirations des acteurs locaux dont il est peu dire qu'elles ne sont pas forcément à l'identique des premières. Il a fallu attendre les années 60 pour que la dislocation des sociétés rurales soit assez avancée et que leur contrôle sur leur territoire se soit amoindri afin que ces espaces puissent faire l'objet de nouveaux projets de territoire.

Ces deux hypothèses sont loin d'être exclusives, de sorte qu'il faut plutôt les entendre comme deux façons d'appréhender le problème. C'est ce faisceau de facteurs explicatifs qui serait à l'origine de l'ambiguïté de la conception des Parcs nationaux à la française.

De la nature sauvage à la campagne naturalisée, le geste d'inclusion de l'homme

Les influences du sauvage et du pur

> *« Nous appuyant sur l'avis des scientifiques et sur la définition internationale des Parcs nationaux, nous cherchions avant tout à ce que la création de ceux-ci améliore autant qu'il était possible de le faire la protection de la nature. » (Betolaud, op. cit : 22)*

Si cet extrait du discours de Y. Betolaud laisse, d'une part, entendre que des compromis ont dû être faits en matière de protection de la nature (« autant que possible »), il confirme que la création des Parcs nationaux s'est fait bien faite autant sous l'influence des conceptions internationales des Parcs nationaux que sous celle « des scientifiques ».

Nous avons dans le paragraphe 1 dressé le tableau des idéologies dominantes en terme de protection de la nature jusqu'au milieu du 20ème tout au moins. Qu'en est-il lors du vote de la loi de 1960, alors que les Parcs nationaux français sont créés ?

Nous l'avons déjà évoqué, la conception de la nature et de sa protection s'enracinant dans le *wilderness* des Américains s'est largement répandue à travers le monde et a conduit, au niveau international, à diffuser un modèle particulier d'espace protégé. Cette conception est restée largement dominante au moins jusqu'au début des années 70. C'est ainsi que les instances internationales de protection de la nature, et l'UICN tout particulièrement, véhiculaient à l'époque une conception de la protection de la nature, et plus particulièrement de ce que devait être un Parc national, très proche de la préservation du *wilderness* américain. Une première illustration peut en être donnée à travers l'édition par cet organisme, en 1956, d'un atlas des réserves naturelles dans le monde dont l'intitulé est « Derniers refuges » (Larrère, 1997a). Derniers refuges pour la nature contre l'homme, contre son appropriation prédatrice et destructrice, derniers refuges pour des populations, des espèces, des écosystèmes, menacés par les sociétés humaines. Une seconde illustration, peut être plus évocatrice encore que la précédente, est la définition même que l'UICN donnait des Parcs nationaux en 1969. Selon cette définition, les Parcs nationaux concernent des écosystèmes généralement peu ou pas transformés par l'exploitation et l'occupation humaine, et d'où l'homme, de surcroît doit être exclu :

> *« Un Parc national est un territoire relativement étendu dans lequel la plus haute autorité compétente du pays a pris des mesures pour empêcher ou éliminer dès que possible, sur toute sa surface, cette exploitation ou cette occupation, pour y faire effectivement respecter les entités écologiques, géomorphologiques ou esthétiques ayant justifié sa création ». (UICN, 1969 ; cité par Blandin 2004)*

En bref, comme le montre P. Blandin, l'influence de cet héritage conceptuel du *wilderness* américain semble à l'époque encore très prégnante dans les sphères activistes et intellectuelles en charge de la protection de la nature au niveau international (Blandin, 2004).

La position des scientifiques français en terme de conception de ce qu'il faut protéger ne semble, dans ce début de deuxième moitié du 20ème, pas fort éloignée de celle que nous venons de décrire. Selon J.L. Fabiani, et R. Larrère, la conception de la protection de la nature chez les scientifiques des années 60 était, encore fort empreinte d'une

vision excluant l'homme des espaces protégés - de sorte à laisser à la nature son caractère « sauvage » - (Larrère, 1997b), appuyant ainsi l'idée d'une continuité entre la conception du début du 20ème et celle prévalant à l'époque de la création des Parcs nationaux français. R. Larrère, qui s'interroge également sur le décalage entre la conception (idéelle) des Parcs nationaux en France et leur mise en œuvre dans la pratique (matérielle), émet notamment l'hypothèse que celui ci tient justement au contexte scientifique des années 60 et 70. Pour lui, « *s'ils tentent de s'écarter de la conception de la préservation du vierge et du sauvage, les Parcs français sont conçus selon l'écologie de leur époque* » (Larrère, 1997a).

Cette écologie, dont les paradigmes règnent alors sur l'écologie scientifique est pour lui l'écologie systémique des frères Odum. Ceux-ci ont, en effet, développé leur thèse en 1953 dans Fundamentals of Ecology. Cette écologie trouve ses racines dans la théorie des « successions » développée près de 40 ans plus tôt par Clements (1916) (Lepart, 1997). Selon cette théorie, à la suite d'une perturbation première qui va détruire en partie ou totalement la végétation en un lieu donné, se déroule une succession, processus d'auto-organisation qui est le processus de développement des formations végétales. Cette succession se déroule au niveau de la communauté végétale et se caractérise par un remplacement progressif des espèces qui la compose pour atteindre un stade ultime, le climax. Selon cette théorie toujours, le climax est largement indépendant des conditions écologiques autres que climatiques. Autrement dit, il y a mise en place progressive d'un état d'équilibre entre la formation végétale et le climat auquel elle est soumise : c'est le climax climacique[11] (Barbault, 1983). Cette théorie du climax va se perpétuer à travers le temps. Comme l'écrit J. Lepart, « *la notion de climax a focalisé beaucoup de controverses, et de nombreux amendements lui ont été apportés ; ils ne remettent pas en cause la théorie élaborée par Cléments mais permettent de mieux la faire correspondre avec la réalité* » (Lepart, op.cit. :134). Pour cet auteur, les apports les plus significatifs seront dus à R. Margalef (1968) et E.P. Odum (1969), éminents écologues du milieu du siècle. Ces deux auteurs considèrent que la végétation constitue un système avec son environnement et s'intéressent au fonctionnement de ce système en terme de couplage de flux d'énergie et de flux de

[11] Des conditions pédologiques très spécifiques peuvent conduire à un climax édaphique. La végétation est en équilibre avec le sol. L'idée d'un équilibre comme aboutissement évolutif d'une formation végétale perturbée reste ici à l'identique.

matière. Ils développent une démarche qui fait ressortir les liens entre les différents compartiments de l'écosystème, et considèrent que, dans les systèmes écologiques, les organismes sont intimement connectés de façon fonctionnelle, selon des lois bien définies (Odum, 1959 : 9 ; cité par Blandin et Bergandi, 1997 :116). Pour E.P. Odum, le phénomène de succession s'explique par des déséquilibres momentanés entre l'offre par le milieu et la demande par la végétation de tel ou tel élément. Les différentes espèces se raréfient ou, au contraire, s'accumulent au gré de ces déséquilibres successifs et la succession finit sur un climax, état d'équilibre. Mais les apports importants d'E.P. Odum et de R. Margalef sont surtout les suivants (Lepart, op. cit) :

- Les stades climaciques présentent le maximum de biomasse malgré une productivité faible. La productivité maximale est obtenue quant à elle dans les stades les plus jeunes, ainsi utilisables par l'homme avec le plus de profit.
- La diversité d'un système s'accroît tout au long de la succession et diminue à la suite de perturbations. Cette augmentation de la diversité tout au long de la succession assure au système une stabilité de plus en plus grande. C'est à son stade climacique que ce maximum de stabilité est atteint.

L'écologie Odumienne va constituer un référent majeur pour les écologues français comme les autres jusqu'au début des années 80 (Blandin, op. cit. ; Larrère, op. cit.).

Pour R. Larrère (Larrère, op. cit.), comme pour P. Blandin (Blandin, 2004) « la synthèse Odumienne » présente des caractéristiques qui vont influencer la conception de la protection de la nature. En un sens, les théories qu'ils développent viennent à l'appui du paradigme antérieur de la nature pure, vierge de toute appropriation par l'homme. En effet, la théorie du climax ne remet pas en cause la conception moderne de la nature (extériorité de l'homme et de la nature) : la nature vierge est soumise, sous un climat donné, à un équilibre stable, la diversité en espèces y est à son niveau le plus élevé (ce qui lui confèrerait, d'ailleurs, sa stabilité) et la biomasse à son maximum. Elle correspond à un idéal « naturel » de recherche et de connaissance, un objet pur, et l'homme est considéré comme une source de perturbations.

Les premiers Parcs nationaux comportaient des zones centrales non habitées. La zone centrale du Parc national de la Vanoise, par exemple, avait, lors de sa création, été déclarée Réserve intégrale et ne pouvait faire l'objet d'aucune intervention humaine. La délimitation du Parc national des Cévennes a, quant à elle, obéi au souci d'intégrer dans ses limites « des biotopes proches de la virginité ». Une préoccupation récurrente a d'ailleurs marqué les trois ans de la mission d'étude du Parc national des Cévennes, celle d'assurer sur les milieux d'altitude « un retour à la nature », en résonance avec les Parcs nationaux précédemment créés en montagne (De Montaignac, op.cit.). P. De Montaignac évoque également parmi les principaux soutiens au projet au sein du milieu associatif, l'APNC, Association pour un Parc national des Cévennes, tournée vers une nature « naturelle » et, en particulier, la forêt. Enfin, la volonté de l'institution de ré-ensauvager une partie de l'espace Parc par le biais d'introduction et de réintroduction de nombreuses espèces animales et par la très forte protection des espèces gibiers (sangliers notamment) présentes sur le territoire va dans le même sens.

La naturalisation de la campagne : un renversement dialectique

Pour certains auteurs (Chamboredon, 1985 ; Lizet, 1991 ; Picon, 1992), émerge à cette époque et plus particulièrement à la fin des années 60, une autre conception des espaces protégés, ou, plus exactement, du type d'espaces pouvant être qualifiés de naturels. Elle a pour particularité de réintégrer l'Homme dans les espaces protégés, mais pas n'importe quel Homme.

B. Picon affirme, qu'entre 1945 et la fin des années 60[12], il y a eu un passage d'une conception de l'espace rural habité comme étant un lieu à développer, à une conception d'un espace à protéger. Jusqu'alors, il fallait moderniser la France rurale et son agriculture, en extirper la nature. Cette représentation se traduisait par une dichotomie entre, d'une part, une campagne à moderniser et, d'autre part, des espaces à protéger, sauvages, sous cloche, du type des réserves naturelles et des Parcs nationaux classiques. En 1967, les Parcs Naturels Régionaux seront créés, porteurs d'une conception de la « nature » à protéger où s'inscrivent les sociétés (Picon, 1992). L'espace protégé n'est

[12] B. Picon prend comme date de référence 1967, année de création des Parcs Naturels Régionaux. C'est à partir de l'analyse de ces structures particulières, des représentations qu'elles véhiculent, que B. Picon construit sa réflexion sur la naturalisation des espaces ruraux.

plus dans ce cas un espace vide d'homme,. L'homme n'y est plus systématiquement perçu comme un perturbateur :

> *« Par opposition à la ville, l'espace naturel, de vide d'hommes s'est étendu, dans les représentations dominantes, aux sociétés rurales marginalisées » (Picon, 1992 : 43).*

Selon J.C. Chamboredon, il s'agit là d'un processus progressif de « naturalisation de la campagne » qui opère fortement à cette époque dans certains espaces ruraux français, les plus marginalisés. Pour cet auteur, un espace rural devient naturalisé dès lors qu'il - et uniquement s'il - peut être perçu comme affranchi, à la fois, des oppositions sociales et des exigences productives. Une nature, en apparence, désocialisée peut alors apparaître comme le lieu d'une vie soumise aux rythmes naturels, l'asile d'une civilisation traditionnelle, le cadre d'un contact direct avec une transcendance d'ordre esthétique et/ou religieuse (Chamboredon, 1985). La naturalisation de la campagne se serait affirmée avec le développement de l'urbanisation. Complémentaire du développement de l'espace urbain, elle se met progressivement en oeuvre par opposition avec lui. Les espaces protégés ainsi créés le sont dans l'esprit de compenser les méfaits industriels en instaurant des zones plus « naturelles ». Dans ces zones au service d'un homme traumatisé par l'artificialisation de son cadre de vie est magnifiée l'harmonie entre l'homme et la nature (Picon, op.cit). Dans les faits, la valeur de ces espaces ruraux, qui étaient jusqu'alors considérés comme « pauvres », s'inverse. Ils passent de désert au refuge, de la pauvreté physique au statut de lieu de méditation et de découverte d'une richesse intérieure. En tant que lieux protégés des méfaits industriels, ils deviennent ainsi des lieux de mémoire collective, celle de l'existence d'une harmonie passée entre l'homme et son milieu de vie. Ils ont en outre, à l'image de leurs congénères plus sauvages, une fonction de récréation évidente. Ils sont espace de détente pour une fraction de la population. Ils permettent « *l'épanouissement d'un modèle urbain de représentation de la nature*. » (Lizet, 1991 : 173).

La naturalisation de la campagne s'accompagne, en toute logique, d'une nouvelle vision des relations qu'entretiennent les sociétés locales avec la nature qui, comme dans le cas du Parc national des Cévennes, devient d'ailleurs leur nature, celle qu'elles ont créée. La vision du paysan malfaisant et destructeur de la nature, développée au début du 20ème par les forestiers, et qui avait servi de support pour légitimer les opérations de

reboisements, n'a plus lieu d'être dans cette nouvelle conception de « l'espace naturel ».

En effet, dès lors que la nature est perçue comme le lieu où l'homme vie en harmonie avec elle, le paysan et, plus largement, les sociétés agropastorales dans leur ensemble, ne peuvent qu'être réhabilités, vantés, tout à la fois pour leurs bienfaits sur la nature, la richesse de leur culture, et leurs constructions paysagères. Le renversement apparaît ainsi total entre les critiques féroces dont faisait l'objet les populations montagnardes au début du 20ème et les louanges dont ils sont l'objet à la fin des années 60. Après avoir été qualifiés de pires ennemis de la nature, les agriculteurs se retrouvent ainsi au centre des préoccupations des protecteurs de la nature :

> *« N'oublions pas que sans eux la nature ne connaîtrait peut être pas aujourd'hui cet état de conservation de ses ressources » (J. Duhamel[13], 1970 ; cité par Mousset, 1992).*

Nous retrouvons cette vision quasi idyllique de la relation passée homme-nature, dans les propos de nombreux auteurs. Pour J.-C. Bontron et A. Brochot, si les paysages ruraux méritent d'être sauvegardés, c'est notamment parce qu'ils résultent « de pratiques agricoles particulières, adaptés aux contraintes et à la richesse des milieux naturels » (Bontron et Brochot, 1991, cité dans Lizet et Dubost, 1995). Citons également les considérations poético-écologues de J.P. Dalmas, directeur de la DPN (Direction de la Protection de la Nature) au début des années 90, pour qui, l'homme a modelé les paysages par « une pression douce et constante » :

> *« Ils ont créé un maximum d'écotones, terroirs à blé, fourrages, pâturages, ils ont fait de l'écologie avant nous. » (Dalmas, cité dans Lizet et Dubost, 1995)*

En bref, émerge à cette époque une toute autre nature à protéger, moins sauvage que précédemment, mais tout aussi digne d'intérêt à protéger. Les conceptions normatives fondées sur le retour de la forêt dans les opérations de Restauration de Terrains de Montagne prenaient comme écosystème de référence une formation végétale climacique à recréer à la suite des dégradations humaines. Elles ont progressivement été effacées par une conception privilégiant à l'inverse les paysages forgés par l'activité agricole et

[13] J. Duhamel était ministre de l'agriculture en 1970. Cet extrait provient du discours qu'il a tenu lors de la mise en place du premier conseil d'administration du Parc national des Cévennes, le 21 décembre 1970.

pastorale, paysages « ouverts » à valeur dite patrimoniale menacés par les dynamiques naturelles de reforestation (Lepart et *al*., 2000).

Vers la définition de « paysages culturels »

Cette évolution des conceptions des espaces protégés peut s'illustrer par l'émergence progressive dans les sphères protectionnistes d'une notion, celle de « paysage culturel ».

D'après C. Audet, la notion de paysage culturel a son origine chez les naturalistes allemands du 19ème siècle (Audet, 1997). Elle circulera ensuite au sein des géographes et anthropo-géographes de ce pays, avant de passer, aux Etats-Unis, vers 1920, lors de la constitution, par C. Sauer, d'une géographie culturelle. De même, en France, si l'expression paysage culturel n'est pas utilisée, cette conception du paysage comme co-production de la nature et de l'histoire est déjà à l'œuvre, au tournant du siècle, chez P. Vidal de la Blache, lorsqu'il problématise la relation Homme/Nature. Plus tard, à partir des années 50, aux Etats-Unis comme en Angleterre, en France comme en Scandinavie, différentes disciplines scientifiques - de la paléoécologie à l'archéologie, en passant par la géographie ou l'écologie humaine - s'appuieront sur ce concept pour développer leurs théories. Pour la plupart de ces disciplines, le paysage est tant le résultat de processus dynamiques naturels qu'un produit culturel de l'histoire humaine. C. Sauer, par exemple, définit les paysages culturels, comme étant « *façonnés d'un paysage naturel par un groupe culturel. La culture est l'agent, l'aire naturelle est le médium, et le paysage culturel est le résultat* » (Sauer, 1925 :343 ; cité par Audret, 1997).

A la fin des années 60, Cette notion n'est cependant pas très utilisée, dans la sphère institutionnelle (politiques publiques, ONG tels que l'IUCN ou l'UNESCO) en charge de la création et de la gestion des espaces protégés. S'il faut attendre 1994 pour qu'elle émerge réellement dans ces sphères, dès 1972, la mise en place de la Convention UNESCO du patrimoine mondial (World Heritage Convention), marquant alors la réunion de deux courants d'organisations non gouvernementales, celui des naturalistes de l'IUCN, et celui des culturalistes (protecteur du patrimoine culturel) de l'ICOMOS[14] (Audet, 1997), abouti à la définition d'une catégorie d'espaces protégés, dits mixtes, c'est-à-dire ni uniquement « naturels » ni uniquement culturels, préfigurant ce que

[14] Fondés respectivement en 1948 et en 1965

seront, plus tard, les « paysages culturels ». Bien que les lacunes de cette convention et le manque de collaboration entre ces deux opérateurs n'aient, selon A. Phillips (Phillips, 1998), pas permis de réellement réaliser la connexion nature-culture que sous-tendaient cette dernière catégorie, sa définition marquait tout de même le début d'un intérêt croissant pour les relations positives que peuvent entretenir les sociétés et leur nature à travers la construction de paysages remarquables[15].

Des conceptions en opposition ou en continuité ?

Entre les deux grandes conceptions de l'espace protégé, espace sauvage et espace naturel, la contradiction est-elle aussi réelle qu'apparente ? Certes, de l'une à l'autre, l'inclusion de l'Homme est lourde de sens et de conséquences. Lourde de sens puisqu'elle questionne l'extériorité de l'homme et de la nature, interrogeant tant la vision biblique que celle des Modernes, toutes deux à l'origine du grand partage Nature/culture propre à nos sociétés occidentales. En cela, l'inclusion de l'Homme dans le naturel des espaces pourrait être considérée comme une évolution majeure sur le plan philosophique et lourde de conséquences, car l'homme étant réintégré, il ne sera plus expulsé de ces espaces. Si l'intérêt général est toujours prévalant, leur expropriation n'est plus à propos, au contraire. Dans le cas du Parc national des Cévennes, comme on va le voir, les sociétés paysannes font cependant, en retour, l'objet d'attentes : celle d'assurer l'entretien de ces espaces, de jardiner la nature (Mousset, 1992) ; celle de ne pas plonger dans l'industrialisation et la modernité et de continuer à incarner l'harmonie avec la nature ; celle donc de mettre en spectacle un espace de paix sociale et d'équilibre harmonieux entre l'homme et la nature.

Pourtant dans cette évolution entre les deux grandes conceptions de l'espace protégé, certains fondamentaux persistent. Les questions de l'harmonie et de l'équilibre sont toujours très prégnantes, celle du Paradis perdu également. La fonction régénérative de ces espaces, refuges pour la méditation et la découverte d'une richesse intérieure, lieux de transcendance esthétique et religieuse, reste essentielle. Leur dimension sacrée perdure.

---

[15] De même dès 1978, une catégorie d'espace protégé définie par l'IUCN, considérait les paysages culturels.

De l'utopique sociétal à la réalité du local, des Parcs négociés

Nous allons maintenant traiter la seconde hypothèse avancée par R. Larrère, celle qui considère la confrontation entre l'utopie véhiculée par l'espace protégé (qu'il s'agisse d'une nature sauvage ou d'une campagne naturalisée) et la réalité du local comme génératrice de l'ambiguïté, portée par la loi de 1960.

De la dislocation de la société rurale aux nouveaux projets de territoire

Si la fin des années 60, époque de création des Parcs Naturels Régionaux et de celle du Parc national des Cévennes, peut être considérée, comme un moment de basculement dans la conception des espaces ruraux marginalisés, il semble pourtant que la naturalisation de ces espaces relève plus de l'aboutissement d'une longue genèse ayant connu des soubresauts que d'un évènement totalement nouveau. Pour J.C. Chamboredon, la naturalisation de la campagne résulte d'un long processus de dislocation de la société rurale dont l'origine remonte au 19ème siècle. Elle s'appuie sur un effritement des bases sociales d'un certain système de catégories de perception de l'espace attaché aux structures sociales villageoises rurales d'alors. Ce sont, tout à la fois, la désindustrialisation des campagnes au cours du 19ème - conduisant à l'effacement du prolétariat industriel - la réduction progressive des petits paysans sous l'effet de l'urbanisation et de la concentration des industries en zones urbaines dans la deuxième moitié du 19ème, qui ont commencé à laisser la place à une appropriation par d'autres catégories sociales de ces espaces. Les travaux de R. Larrère et *al.* (Larrère et *al.*, 1992) et de O. Nougarède et *al*. (Nougarède et *al.*, 1985) sur les reboisements des terrains de montagnes, et plus particulièrement sur ceux ayant eu lieu sur l'Aigoual, viennent à l'appui de cette chronicité. Ces chercheurs montrent en effet, comment en pleine époque de marasme socio-économique combiné à un exode rural massif, cet espace a fait l'objet d'une appropriation par le Corps forestier Français. La perte de contrôle de vastes pans de ce territoire par les populations locales a ainsi laissé le champ libre à une redéfinition de la vocation de ce lieu. Sous la justification première d'une maîtrise nécessaire des risques naturels, ce territoire est passé d'une vocation d'élevage à une vocation forestière et touristique.

Ces opérations de reboisements correspondaient à des processus de naturalisation de certains espaces déjà enclins à un effritement de leurs structures sociales. Une

naturalisation quelque peu forcée, car, discours catastrophistes à l'appui, les populations locales ont, dans de nombreux cas, été expulsées de ces territoires. Ces opérations de reboisement s'inscrivaient également dans une volonté de restaurer une nature prétendue sauvage - bien que les nouvelles forêts fassent largement l'objet d'une exploitation. Les opérations RTM étaient cependant forts autoritaires. Certaines se sont fait violemment dans un cadre qui n'aurait certainement plus eu sa place dans la seconde moitié du 20ème siècle. Dès cette époque pourtant, les forestiers ont dû, en plusieurs endroits, faire accepter leur projet par les populations locales, ou tout au moins par certains de leurs leaders. O. Nougarède et *al.* et R. Larrère et *al*. montrent que le reboisement de l'Aigoual a été rendu possible par une négociation entre le Corps Forestier, les notables et les paysans du cru, qui dans un contexte de marasme économique se sont laissé convaincre par les attraits économiques d'une telle entreprise. Plus encore, selon ces chercheurs, l'œuvre des reboiseurs de l'Aigoual fût admise pour s'être inscrite dans la nostalgie de l'époque héroïque qui donne sens à l'histoire cévenole : reboiser fût une façon de restaurer, non point tant les terrains de montagnes que le paysage du désert Camisard (Nougarède et *al.*, op. cit. ; Larrère et *al.*, op. cit.).

Ce n'est donc certainement pas un hasard si les tous premiers Parcs nationaux (antérieurs à la loi de 1960) ont été créés en Antarctique et dans les colonies françaises. En Antarctique, il n'était pas difficile de négocier avec les peuplades locales (les phoques). D'ailleurs, c'était pour leur bien qu'une protection était mise en place. Quant aux colonies, si les peuplades y étaient certes plus bavardes que celles d'Antarctique, elles n'avaient pas pour autant un droit de regard sur leurs destinées. Ce n'est donc sans aucun doute pas un hasard s'il a fallu attendre les années 60 pour que l'idée de Parcs prenne corps en France. On peut penser que, soumises à un exode rural permanent depuis la fin du 19ème, les sociétés rurales atteignirent alors un tel état de déstructuration que les espaces qu'elles occupaient pouvaient faire l'objet d'un autre usage.

Pourtant, en 1945, au lendemain de la guerre, la France était encore, malgré l'exode entamé dès la fin du 19ème, le plus paysan de tout les pays occidentaux : 45% de la population vivait dans des communes rurales et un quart de la main d'œuvre travaillait dans l'agriculture[16]. Dans cette période d'après guerre, l'espace rural était, en outre,

[16] 35 ans plus tard, la France s'est urbanisée, l'agriculture n'occupe plus que 3% de la population active et ne représente plus que 5% de la production nationale.

comme on l'a vu, conçu comme un lieu à aménager pour la production agricole, enjeu alors primordial dans un contexte de reconstruction économique et sociale d'un pays en quête d'autonomie. Cette période a, de fait, été qualifiée par H. Mendras de « troisième révolution agricole » (Mendras, 1984). Dans une telle ambiance de modernisation et d'industrialisation de leur agriculture, de course à la productivité, était-il concevable que les campagnes françaises fassent l'objet d'opérations de protection ? De fait, comme le souligne H. Mendras, si le maître mot « modernisation », véhiculé par les politiques agricoles en vigueur depuis la fin de la guerre tend à « transformer les paysans en producteurs agricoles », il tend également à « déstructurer la société paysanne pour la façonner à l'image des sociétés industrielles[17] » (Mendras, 1967). De fait, dès 1944, le plan Monnet proposa de sacrifier l'agriculture à l'industrie, ce qui correspondait alors à un renversement brutal de la politique agricole[18], pour créer une branche agroalimentaire rentable et compétitive sur le marché international, briser l'autarcie des agriculteurs et les transformer en consommateurs actifs sur le marché national (Mendras, 1984). En 1956, le général De Gaulle puis Edgar Pisani en firent la doctrine officielle de la 5ème République[19]. (Mendras, op. cit.)

Cette conception de l'agriculture française va d'une part conduire, pendant les années soixante, près de cent mille travailleurs à quitter la terre chaque année (Mendras, 1984). D'autre part, elle va tout à la fois valoriser les espaces les plus productifs et dévaloriser les moins productifs, conduisant à une marginalisation croissante de ces derniers. Ce nouveau modèle d'agriculture française est à l'origine d'une scission de la société agricole française (Alphandéry et Dupont, 1992). Car, si toutes les campagnes françaises et tous les secteurs de l'activité agricole ont été sujets à de profondes

[17] Bien entendu ces politiques agricoles ne sont pas les uniques responsables, ni de l'évolution des pratiques agricoles, ni de celles des sociétés agricoles, mais elles s'intègrent dans un élan général d'industrialisation de nos sociétés, un mouvement général d'acculturation, et d'uniformisation des univers de pensée et des modes de vie.

[18] Traditionnellement les programmes de tous les partis et la politique de tous les gouvernements se donnaient pour objectif de défendre une paysannerie nombreuse réputée « la base la plus saine de la nation » (Mendras, 1984).

[19] Cette conception de l'agriculture, développée à un moment où la reconstruction d'une Europe profondément diminuée par les guerres mondiales s'imposait, a, dès 1958, été supportée, accompagnée, au niveau Européen par la Politique Agricole Commune (Potter et Lobley, 1998). Ses moutures successives ont ainsi, jusqu'à peu, établient un régime de subventions aux agriculteurs, basé sur une proportionnalité entre les volumes produits et les subventions reçues.

mutations, alors que les zones les plus productives sont vouées à constituer des fers de lance de la puissance de l'état français, l'agriculture dans les espaces peu productifs est condamnée par le truchement des grands accords commerciaux internationaux à devenir une agriculture de seconde zone. Alors que, partout en France, le nombre d'agriculteurs diminuait, l'exploitation des terres continuait à battre son plein sur ses espaces les plus productifs, pendant que, sur les espaces de faible productivité, la disparition des paysans[20] laissait le champ libre à d'autres usages de l'espace.

Les zones de montagnes ont été les plus touchées par ce phénomène et c'est sur ces espaces où la résistance des populations locales était moindre qu'ont pu s'installer les premiers Parcs et, après celui des Cévennes qui constitue un cas limite, les suivants. La mise en place d'espaces protégés s'inscrit ainsi dans cette scission de la société agricole française. Une agriculture française à deux vitesses (Alphandéry et Dupont, 1992), se met en place : alors que l'une est vouée à constituer l'un des fers de lance de la puissance de l'état français, les agriculteurs de l'autre deviennent des « jardiniers » de cette toute nouvelle nature.

Les espaces protégés naissent ainsi dans un mouvement de restructuration progressif du territoire français qui marque une accentuation de l'opposition ville/campagne et s'accentue nettement dès le Second Empire. L'industrie étant alors en plein essor, l'économie marchande pénétrait de plus en plus profondément la société française. La croissance des villes s'accélérait, tous ces phénomènes contribuant à la structuration du territoire national (Larrère, 1991). La création des Parcs nationaux et des Parcs Naturels Régionaux dans les années 60 serait le témoin qu'un seuil avait alors été atteint. En ce sens, quand les premiers Parcs furent créés dans les années 60, la naturalisation des campagnes n'était pas assez avancée pour réellement permettre une nouvelle conception des espaces protégés en tant qu'espaces d'harmonie entre l'homme et la nature. Ni dans les représentations dominantes, ni dans l'état des lieux, la campagne n'avait encore acquis sa naturalité. Quelques années plus tard, ces espaces largement marginalisés seraient, par contre, devenus interprétables comme espaces naturels. On proposait ainsi à ces campagnes dans le marasme, de nouveaux projets de territoire construits, encore

[20] Ces derniers étaient confrontés à des difficultés économiques croissantes notamment en raison d'un déséquilibre des aides au secteur agricole en leur défaveur.

une fois, par des élites urbaines, à partir de leurs propres représentations. Cette fois c'était la nature qu'elles se représentaient en ces espaces.

La résistance locale

Si, dans les années 60, le déclin et la déstructuration des sociétés locales aidant, la naturalisation de la campagne était ici et là déjà bien avancée, cette nouvelle nature que l'on entend créer et protéger ne reste cependant que « désocialisée » en apparence. Dans une conjoncture de développement économique accéléré et en pleine époque d'intensification et de modernisation de l'agriculture, la profession agricole refuse, même en ces lieux, d'être affranchie de sa vocation productive.

Y. Betolaud évoque ainsi toute une série de difficultés rencontrées lors de la création des Parcs nationaux français :

- Inquiétudes chez les propriétaires fonciers dont le patrimoine allait être inclus dans le Parc national sans indemnisation,
- Agriculteurs en plein marasme, à qui il fallait expliquer qu'il s'agissait maintenant de protéger les milieux et les paysages au lieu de privilégier, avant tout, la production,
- Ruraux ayant déjà du mal à survivre et à qui on allait, de surcroît, instaurer des disciplines nouvelles.

A cela venait s'ajouter la difficulté d'admettre, pour des campagnes en crise, que l'on allait y faire venir des visiteurs qui se croiraient dans des réserves d'indiens, l'interdiction du droit de chasse faisant face à de puissants groupes de pression qui entendaient bien résister aux nouvelles contraintes imposées…

La création d'un Parc national, structure nationale, entraîne une immixtion de l'Etat dans les affaires locales, dynamique contradictoire avec celle de l'époque à laquelle la politique de décentralisation commençait justement à prendre de l'ampleur (Betolaud, 1998). Bref, comme l'exprime P. De Montaignac dans le cas du Parc national des Cévennes,

« La décision ministérielle de mettre à l'étude la création d'un Parc en ce lieu

engendra partout inquiétude, hostilité ou perplexité » (De Montaignac, op. cit.).

Il faut en outre préciser que dès que ces espaces devenaient disponibles pour d'autres usages, de puissants promoteurs immobiliers en faisaient une cible privilégiée. Nombreux sont en effet, à cette époque les projets d'infrastructures et d'activités touristiques qui se développent en zone rurale. Nous avons déjà évoqué le cas de Port-Cros. Nous pourrions évoquer ceux de la Vanoise et des Pyrénées, lieux privilégiés pour ériger des stations de sport d'hiver, et développer un tourisme de masse peu soucieux de l'environnement. Pour J.P. Bozonnet et B. Fischesser, d'ailleurs, les années 60 sont caractéristiques d'une attitude manichéenne en termes de protection de la nature : celle-ci opposera, en matière de développement touristique, la nature exploitée à celle protégée. Elle installera un réseau de réserves naturelles et cinq Parcs nationaux couvrant 3% de la zone de montagne pour compenser les grandes opérations touristiques d'altitude menées dans les années 60 qui, dans le cadre du Plan Neige du VI^{e} Plan implantent sur 5% de cette même zone quelques 145 000 lits sans se soucier de l'environnement (Bozonnet et Fischesser, 1985). Y. Betolaud, précise que le profit susceptible d'être retiré de la construction dans des sites superbes pèse lourd dans les débats sur la création de Parcs nationaux et dans leurs coulisses (Betolaud, op. cit.).

Une autre façon d'appréhender l'ambiguïté de la loi de 1960, est de comprendre que ces espaces ruraux, bien qu'ils commencent déjà à subir le contre coup de la politique agricole des trente glorieuses, n'entendent pas se laisser transformer en espaces jardinés, en musées vivants. Mais d'autre part, c'est, plus globalement, un sentiment de désappropriation de leur territoire, de dépossession de leur capacité à décider des futures orientations à choisir pour l'avenir de leur pays qui dresse les populations locales contre ces projets. La création des Parcs provoquant une série de difficultés, ils seront créés, à part le Parc national des Cévennes, en des zones non habitées, comme l'écrit R. Larrère, là où ils dérangent le moins (Larrère, 1997a).

Chapitre 2.
Le Parc national des Cévennes, un projet de territoire controversé entre protection et développement

Après avoir abordé la question de la création des Parcs nationaux au niveau national, nous allons ici nous intéresser de plus près au cas du Parc national des Cévennes. Nous verrons ainsi qu'il a été créé avec l'ambition d'assurer la conservation de paysages et de milieux écologiques en grande partie d'origine anthropique. Parce qu'ils sont garants de la sauvegarde des patrimoines naturel et culturel, les hommes qui exploitent ce territoire sont au cœur du projet du Parc national des Cévennes. Nous verrons cependant que l'Etablissement public va faire l'objet d'un rejet de la part d'une partie de la population locale et, notamment, de la part de la profession agricole. Celle-ci n'adhère pas à la conception qu'a le Parc du métier d'éleveur sur son territoire. Le projet porté par le Parc national des Cévennes a donc, comme dans les autres Parcs nationaux français, dû être largement négocié.

2.1. Les sociétés et leurs natures au cœur du projet Parc

Le Parc national des Cévennes est l'unique Parc national français dont la zone centrale soit habitée de façon permanente. Lors de sa création, plus de 500 habitants, distribués sur 52 communes et trois départements (la Lozère, le Gard, l'Ardèche) en occupaient la zone centrale. De nos jours, le nombre d'habitants s'est même accru et s'élève à plus de 600. A sa création, sur ce territoire rural, reculé et distant des grands pôles urbains, la vie s'organise encore beaucoup sur l'exploitation des ressources naturelles, autour de l'agriculture et de la foresterie essentiellement. La population de la future zone centrale est de fait à 83% agricole. Ils sont 224 exploitants, en 1970, à avoir un minimum de 50% de leurs terres en cette zone, 139 d'entre eux y ayant le siège de leur exploitation.

Le Parc n'arrive donc pas sur un territoire vide d'hommes mais sur un espace où existe et s'organise, depuis fort longtemps déjà, une vie sociale et économique, un espace où la nature est largement exploitée par les sociétés humaines. De fait, la trace de l'Homme

est partout visible sur l'espace Parc. D'une part, celui ci a aménagé et profondément transformé, la nature qui l'entoure et sur laquelle il fonde son existence. D'autre part, il y a construit des habitations, des bâtiments agricoles, des routes, des murets, etc., autant d'éléments servant de support pour sa vie économique et sociale. Transformation des milieux naturels et introductions d'éléments bâtis ont abouti à la mise en place de ces paysages anthropiques, définis par le Parc dans la globalité, à la fois du « voir » qu'ils offrent et du « faire » qu'ils reflètent, et dont la conservation constitue, selon lui, la justification première de sa création.

2.1.1. L'homme bâtisseur de paysages et créateurs de richesses naturelles

Le Parc national des Cévennes n'a pas été créé pour protéger une nature supposée sauvage, vierge de toute influence d'origine humaine. Au contraire, comme il l'affirme lui-même, il a été créé avec l'ambition d'assurer la conservation de paysages et de milieux écologiques en grande partie d'origine anthropique, c'est-à-dire dont les caractéristiques sont étroitement liées aux activités humaines, présentes comme passées. Qu'ils soient agriculteurs ou forestiers, les hommes qui habitent et/ou exploitent ce territoire, autant que leurs prédécesseurs, ont détourné les systèmes écologiques « originels » à leurs fins, transformant, aménageant à leurs manières les écosystèmes :

> *« L'homme y a depuis des centaines d'années, façonné peu à peu la nature et les paysages, y a modifié les équilibres naturels. » (PNC 1981)*

Plus encore, ils ont, par leurs activités, largement participé à l'édification de la richesse des milieux naturels et des paysages sur son territoire. Le Parc l'affirme sans ambiguïté dans les Programmes d'Aménagement successifs couvrant l'ensemble de la période 1974-2006. Si la diversité des milieux naturels et des paysages est en partie liée à la diversité biogéographique originelle de l'espace Parc, il est reconnu que les hommes, par leurs activités, y ont introduit un degré de diversité biologique supplémentaire. En façonnant les systèmes écologiques, ils ont ainsi surimposé un effet mosaïque supplémentaire à celui existant déjà du fait de la grande variété géologique des massifs (granite, schiste, calcaire), des influences climatiques multiples (océanique, continental et méditerranéen), et des reliefs forts accidentés (l'altitude varie entre 300 et 1700

mètres) qui caractérisent les 229 726 hectares de moyenne montagne (dont 91 279 en zone centrale) que couvre l'espace Parc.

Les activités agricoles, et plus particulièrement encore les activités agropastorales, sont à l'origine, notamment, des « nombreuses landes, prairies et parcours du Mont Lozère, du Bougès, des Cévennes et de l'Aigoual », ainsi que des pelouses « steppiques » du causse Méjan, éléments identitaires fondamentaux des paysages que le Parc veut conserver (Programme d'Aménagement 1981-1985). Parmi les trente cinq « unités écologiques »[21] recensées sur l'espace Parc, treize au moins, sont identifiées comme le résultat d'une activité agricole passée ou présente. Un recensement récent montre que les formations herbacées (pelouses) plus ou moins buissonnantes, voir largement couvertes d'arbustes bas (landes) couvrent près de 35000 hectares sur les 91 000 qu'occupe au total la zone centrale du Parc, soit près de 40% de cette dernière. Citons à ce titre les pelouses de moyenne et haute altitude du Mont Lozère, occupant plus de 6500 hectares et les pelouses calcaires et dolomitiques du causse Méjan, s'étendant sur près de 9000 hectares. Ces deux grands ensembles[22] constituent les deux plus importantes structures paysagères de l'espace Parc d'origine agricole. Qualifiés de « milieux ouverts »[23], ces milieux écologiques spécifiques font, depuis que le Parc existe, l'objet d'un intérêt particulier et constituent, depuis les années 70, l'un des principaux objectifs de gestion de l'établissement public. Parce qu'ils hébergent des espèces, presque endémiques, strictement endémiques ou simplement rares, parce qu'ils sont le support d'une très riche avifaune qui dépend plus ou moins fortement d'eux pour exister, parce ce que leur assemblage constitue un paysage particulier, un élément identitaire fort de ce lieu, ces milieux agropastoraux ont pour le Parc une grande valeur patrimoniale. Nous verrons plus avant, en quoi, de nos jours, ils constituent un enjeu de protection majeur pour le gestionnaire environnemental.

---

[21] Macro- descripteurs utilisés par le Parc pour caractériser la diversité des « milieux naturels » qu'abrite son territoire. Ce descripteur utilisé par le Parc dès la fin des années 70 continue à l'être de nos jours. Sa définition la plus récente est la suivante : une unité écologique désigne une aire géographique déterminée au sein de laquelle la nature géologique de la roche mère, le mésoclimat et la physionomie de la végétation présente un certain degré d'homogénéité (PNC 2000e).

[22] On peut, en outre ajouter à ces formations herbacées les 10 000 hectares de landes occupant le Mont Lozère et les quelques milliers d'hectares de prairies qui se distribuent ici et là chez l'un comme chez l'autre.

[23] L'utilisation du terme « ouvert » pour qualifier les espaces à vocation pastorale a commencé à la fin des années 80. Ce terme s'est depuis imposé comme figure dominante de la rhétorique gestionnaire de ces espaces.

2.1.2. Les éleveurs comme gestionnaires des espaces pastoraux

Le fait que le Parc national des Cévennes ait été créé avec l'ambition d'assurer la conservation de paysages et de milieux écologiques en grande partie d'origine anthropique a un corollaire évident : il ne s'agit pas, ici, d'expulser l'Homme par peur qu'il endommage les caractères fondamentaux de ces paysages et milieux écologiques. Au contraire, sa présence et ses activités sont nécessaires à leur conservation. Soustraire ce territoire à l'emprise des activités agropastorales aboutirait à la disparition d'une grande part du patrimoine dit « naturel » de cet espace, à un appauvrissement de la diversité des milieux naturels et paysagers du lieu :

> *« Il est le garant de ces équilibres qu'il a contribué à établir, de ces paysages dont on veut préserver les caractères fondamentaux. » (PNC 1981 : 37)*

L'Homme et, pour ce qui nous concerne plus particulièrement, les « cultivateurs-éleveurs » selon l'expression du Parc, qui exploitent ce territoire sont donc au cœur du projet de Parc national. Plus précisément, en considérant certains de ses paysages, les milieux ouverts, comme le résultat d'une interaction positive entre les sociétés agropastorales et leur nature, le Parc investit ces dernières d'une fonction toute particulière, celle d'entretenir ces patrimoines et paysages. C'est, selon S. Mousset, d'ailleurs dans cet esprit que J. Duhamel, alors Ministre de l'Agriculture présente, lors de son discours d'inauguration du Parc national des Cévennes, le nouveau métier d'agriculteur :

> *« Au moment où commence à se dégager l'idée que l'agriculteur, par son travail, est en quelque sorte le gardien et l'artisan du paysage et de l'espace naturel et rural, peut être l'occasion paraît-elle toute indiquée de voir selon quelle modalité et avec quelles aides il pourrait être, lui, agriculteur, associé à cette œuvre d'intérêt général. ». (J. Duhamel, 1970, dans Mousset, 1992)*

Quels que soient les processus et les dialectiques société-environnement qui aient été à l'origine de ces paysages et milieux, à l'époque à laquelle le Parc est créé, ce sont des éleveurs qui, partout, exploitent les milieux dits ouverts. En effet, que l'on considère le Mont Lozère où des systèmes à dominance bovine côtoient les transhumants ovins, le causse Méjan avec ses élevages ovins très spécialisés (viande ou lait), les Cévennes et leurs systèmes diversifiés, tantôt à dominance caprine, tantôt ovine, ou l'élevage ovin et bovin résiduel de l'Aigoual, ce sont, lorsque le Parc arrive, des éleveurs spécialisés dans cette activité qui, exploitent ces milieux et participent, à leur maintien face aux

dynamiques d'enfrichement et de recolonisation par la forêt. Le projet Parc fait de ces éleveurs locaux les nouveaux gestionnaires écologiques d'espaces dont la vocation pastorale de production se combinera, dorénavant, à une vocation patrimoniale. Ils deviennent ainsi acteurs de la gestion paysagère et écologique en ce lieu et garants de leur sauvegarde.

2.1.3. Espace de nature, espace de culture

Si le Parc se veut protecteur d'une nature transformée par l'homme, il se veut également conservateur du « patrimoine culturel des civilisations montagnardes » qui l'a construite. Plus exactement, le projet Parc est également de conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel constitué et accumulé par les hommes habitant sur ce territoire, par les sociétés qui l'ont colonisé et qui continuent à y exister. Pour le Parc, le volet « le plus visible » de ce patrimoine culturel, celui auquel il attache d'abord le plus d'importance en terme de conservation, est le patrimoine architectural : habitations, bâtiments agricoles, béals, bancels, murets, ponts… Les 4000 bâtiments et plus, recensés sur l'espace Parc, constituent une de ses « richesses », et sont, des marqueurs de la diversité culturelle du territoire :

> *« [L'homme] a produit une architecture propre à chaque région : l'architecture du calcaire, celle du granite et celle du schiste, si différentes par leurs couleurs, par leurs volumes, mais aussi par l'ordonnancement des bâtiments » (PNC 1986 : 45).*

Outre cette architecture existe également un patrimoine culturel constitué par l'ensemble des témoignages de ce que fût et de ce que continue en partie à être la vie de ce pays, des aspirations, des savoirs et facultés d'approche des populations présentes et passées (PNCa 1981 : 57). C'est ainsi, qu'en parallèle de l'effort mené pour la conservation du patrimoine architectural, le Parc consacrera une partie de son activité à la fois à la prospection et la protection du patrimoine archéologique, ainsi qu'à des recherches et mise en valeur du patrimoine dit ethnologique: recherches sur la tradition orale, sur les variétés fruitières traditionnelles, sur les stratégies de transmission du patrimoine (PNC 1986).

Le Parc national des Cévennes se présente donc dès sa création comme un Parc tant naturel que culturel. C'est bien, en fin de compte, la réunion des éléments classés dans la catégorie « culturelle » et de ceux considérés en tant qu'objets « naturels » qui permettent de qualifier les richesses de ce territoire et qui confèrent leur identité aux remarquables paysages que le Parc se donne pour mission de conserver. Cette totalité, dont le paysage - fait de milieux écologiques et de bâtiments portant les traces du passé et travaillés au présent - est le témoin, révèle l'interaction complexe entre systèmes sociaux et systèmes écologiques. Le Parc l'appréhende au travers des unités écologiques, des espèces végétales et animales qui s'y développent, des hameaux, habitations et bâtiments d'élevage ou encore, par exemple, des lavognes[24] disséminées sur les parcours caussenards, éléments qui constituent la substance naturelle et culturelle de ces paysages, qui les identifie et leur donne leur structure. Il l'appréhende également comme le reflet tant, des modes de vie que du procès d'appropriation de la nature par les populations locales passées comme présentes, de leurs « facultés d'approches », que de leurs aspirations, de leurs pratiques et savoir-faire que de leur organisation sociale et économique. En ce sens, les paysages du Parc, pris dans l'acception la plus large qu'en fait le gestionnaire, sont pour ce dernier le résultat d'une coévolution entre des sociétés locales, montagnardes, et une nature, leur nature.

Pourtant, les paysages devant aujourd'hui faire consciemment l'objet d'un entretien, le projet Parc introduit une intentionnalité qui n'existait pas dans le rapport des sociétés passées avec leur environnement. C'est le cas en ce qui concerne l'entretien des milieux agropastoraux. A partir d'une mise en valeur des terres par une société locale qui, lorsqu'elle créait ces paysages ne projetait aucune planification globale, le Parc cherche à engager une gestion intentionnelle de ces derniers. Il en va de même quant aux empreintes non biologiques qu'impose l'homme à ce lieu, et que le Parc qualifie de patrimoine culturel et matériel. Le projet qu'entretient l'Etat sur ce territoire, en lui conférant son statut spécifique d'espace protégé, relève ainsi d'une certaine mise sous cloche.

[24] La lavogne est un point d'eau établi sur une couche d'argile imperméable. Naturelles à l'origine, elles sont souvent empierrées de manière à faciliter la circulation des brebis. Dans les lavognes construites actuellement, l'étanchéité est souvent assurée à l'aide d'une bâche plastique.

C'est également à l'entretien de la mémoire d'une harmonie passée entre des sociétés et leur environnement naturel qu'il est demandé à ces agriculteurs de participer. Pour le parc, les relations harmonieuses qu'entretiennent l'homme et la nature sont en effet à l'origine des paysages majestueux qu'il s'attache à préserver. C'est également, selon le préambule du Parc, d'une symbiose entre l'homme et son milieu environnant qu'émerge le patrimoine bâti :

> *« Magnifier le prestige que ce territoire mérite par sa beauté naturelle, par les constructions que l'homme y a édifiées et l'harmonie dont il l'a empreinte, par les souvenirs historiques et la fermeté de tempérament qui caractérise sa civilisation montagnarde » (PNC 1974 : préambule)*

Comme l'illustrent les propos introductifs des programmes d'aménagement successifs, une vision idyllique des civilisations campagnardes se perpétue très explicitement, au moins jusqu'au début des années 90. Pour exemple, citons le texte afférant à la période 1986-1990 :

> *« L'homme qui a peu a peu modelé les paysages y a introduit ses constructions réalisées avec les matériaux extraits sur place et qui de fait s'harmonisent parfaitement avec le paysage minéral environnant. Le climat, la nature des matériaux, les besoins fondamentaux l'ont conduit à produire une architecture propre à chaque région…L'architecture du calcaire, celle du granite et celle du schiste, si différentes par leurs couleurs, par leurs volumes, mais aussi par l'ordonnancement des bâtiments. » (PNC 1986 : 45)*

Plus avant, seront loués « l'harmonie des hameaux », relevant d'un patrimoine architectural, élément constitutif du patrimoine culturel que le Parc se doit de mettre en valeur, non seulement « *pour que demain les générations futures puissent les connaître et les comprendre* », mais aussi pour qu'elles puissent « *s'inspirer de ce qui en fait la valeur* ».

On peut s'interroger sur la signification de certains passages des Programmes d'Aménagement stipulant que le Parc va devoir faire face aux dangers que constituent les capacités de « *l'homme moderne* », capacités qui lui permettent de « *transformer fondamentalement le paysage en un laps de temps réduit* » (PNC 1981 : 57). Sur le plan du patrimoine culturel, par exemple, c'est essentiellement le patrimoine bâti qui est menacé, patrimoine qui constitue une pièce majeure pour la grandeur de caractère des paysages :

> *« [Le] patrimoine architectural est resté à l'abri de transformations récentes qui auraient pu lui faire perdre son caractère, et très peu de constructions nouvelles sont venues détruire l'harmonie des hameaux… Le Parc a le devoir de préserver ce patrimoine… de transformations qui lui feraient perdre son identité et sa valeur*

de témoin de la vie, du travail des générations [passées]… » (PNC 1981).

Sur le plan environnemental, il faut, pour le Parc, veiller à ce que l'homme lui-même, afin d'assurer son maintien sur place, et disposant de moyens technologiques de plus en plus puissants et cherchant le moindre coût de ses entreprises, ne puisse, s'il n'y est pris garde, perturber voir détruire certains équilibres fragiles sans en avoir appréhendé toutes les conséquences à moyen ou à long terme (Programme d'Aménagement 81-87). Dans les Programmes d'Aménagement, qu'il s'agisse du programme afférant aux années 74-80, 81-85 ou 86-90, aucune autre précision n'est cependant donnée, laissant à ces assertions une signification particulièrement floue.

2.1.4. L'exemple du causse Méjan, un paysage construit et dynamique

Le causse Méjan est un haut plateau calcaire, de 33 000 hectares, culminant à 1247 mètres d'altitude (Mont Gargo) en son extrémité sud-est. Il est marqué, en son milieu, par une grande faille d'orientation méridienne, déterminant des altitudes plus basses à l'Ouest (entre 900 et 1000m) qu'à l'Est. Il est également marqué par un contraste paysager majeur entre sa partie occidentale et sa partie orientale. Alors que la première est dominée par des formations boisées (Pins sylvestres et plus rarement Chênes pubescents), la seconde est constituée de pelouses plus ou moins piquetées de buis et de genévriers, interrompues par quelques grands reboisements de Pins noirs (Cohen et Friedberg, 1998). Ces pelouses d'allure steppique marquent le paysage du causse oriental à tel point qu'il est souvent fait référence à cette partie du plateau comme au « Causse nu ».

Des pelouses d'origine anthropique

De fait, il apparaît que les pelouses « steppiques », des pelouses calcicoles sèches selon la terminologie scientifique, qui constituent l'essentiel du paysage oriental du Causse sont d'origine anthropique. Certes, ces formations à dominante herbacée sont généralement caractéristiques d'habitats thermophiles et xériques (Dutoit et Allard, 1996). Elles sont, en effet, liées à des saisons sèches à précipitations faibles et des biotopes caractérisés par un substrat calcaire (faible rétention en eau du sol), conditions

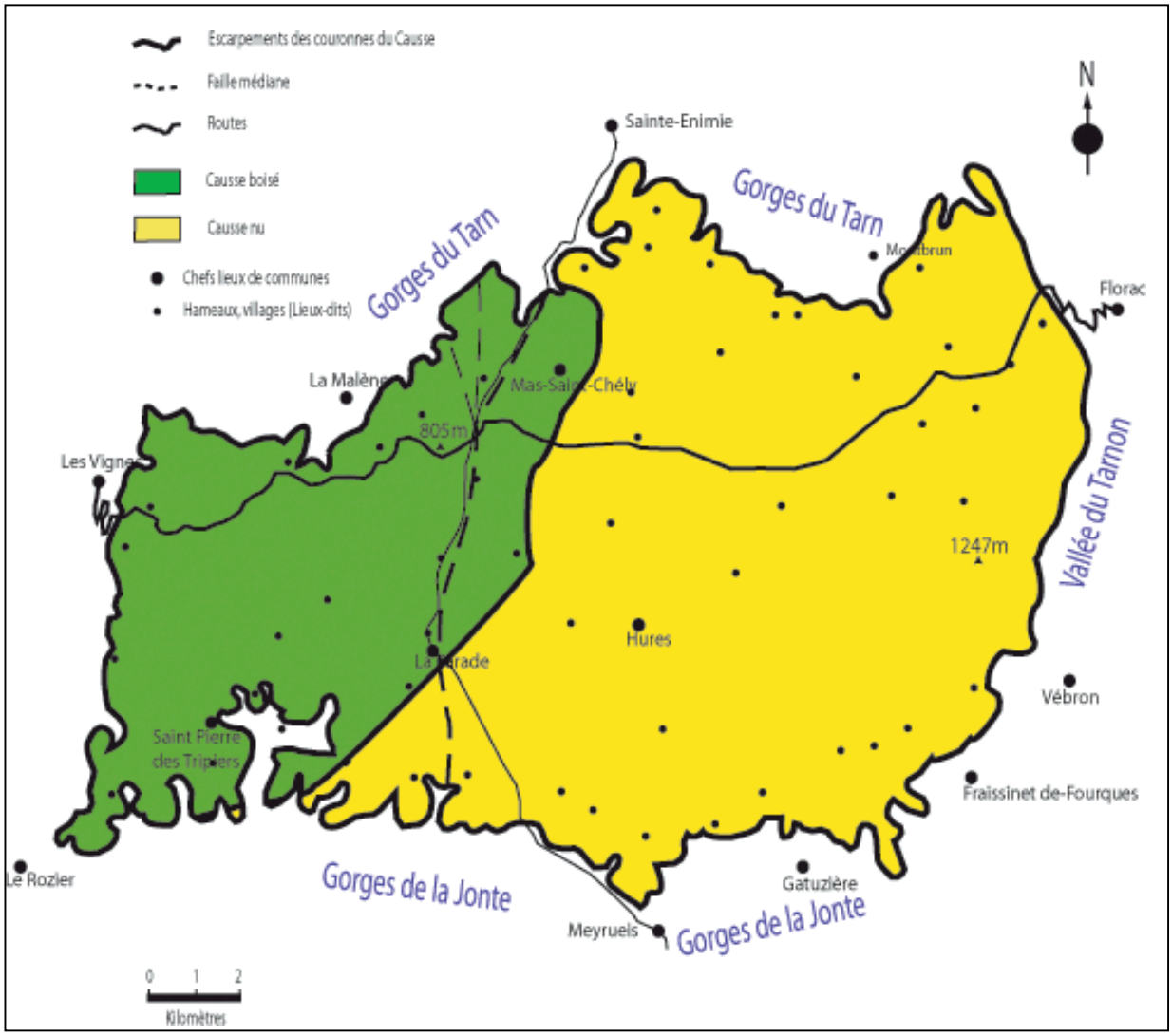

Figure 2. Le causse Méjan. Nu sur sa partie orientale, la plus élevée, il est largement boisé sur sa partie occidentale.

pédoclimatiques correspondant à celles du causse Méjan (Marres, op.cit) qui expliquent en partie leur présence en ce lieu. Face à la question de l'origine des pelouses calcicoles en France[25], une analyse bibliographique menée par T. Dutoit et D. Allard met en évidence l'existence de deux hypothèses majeures. La première accorde un rôle primordial aux activités humaines, puisqu'elle fait de celles-ci « des formations issues de défrichements forestiers » (Tansley, 1939 ; dans Dutoit et Allard, 1996). La

[25] Ces pelouses se rencontrent sur tous les territoires biogéographiques de l'Europe et sur tous les étages de végétation (Dutoit et Allard, 1996).

deuxième hypothèse leur accorde le statut de formations primaires « climaciques » « apparues à la suite du creusement des vallées par les rivières du Tardi-Glaciaire » (Lémée, 1932 ; dans Dutoit et Allard, op. cit.). Quoi qu'il en soit, l'archéologie nous apprend que, partout en Europe depuis le Néolithique, ces pelouses ont été occupées et exploitées par les hommes. Il est ainsi communément admis que ces pelouses calcicoles ont été, depuis lors, cultivées ou utilisées pour l'élevage, utilisation ayant débuté dès le Néolithique avec la domestication et l'extension du pâturage ovin à partir des zones méditerranéennes (-5000 BP).

Si l'on considère le cas plus particulier des pelouses steppiques des Grands Causses, et par-là, celui des pelouses du causse Méjean, une analyse bibliographique récente menée par Lepart et *al.* montrent que, dès 1935, plus aucun naturaliste ne remettra en cause leur origine anthropique (Lepart et *al.*., 2000). Le corollaire de cette acceptation est, comme l'exprime C. Flahault, que la vocation originelle des Causses est forestière, (Flahault, 1934 ; cité par Lepart et *al.* ; op.cit.). Autrement dit, pour lui, comme pour tout le monde après lui, les conditions climatiques et pédologiques caractéristiques des Grands Causses y permettent l'installation de la forêt. Seule la présence de l'homme peut y expliquer l'existence aussi importante de pelouses calcicoles. Des travaux plus récents d'anthracologie et de paléoécologie confirment quant à eux l'existence passée de ces forêts (Pins sylvestres et Chênes pubescents à l'Ouest, Hêtres à l'Est) et nous apprennent que leur défrichement date de l'âge de fer (Vernet, 1997). L'état de dénudement extrême du Causse de la fin du 18ème au milieu du 19ème est quand à lui expliqué par la pression démographique particulièrement forte alors (Marres, 1935). Le milieu du 19ème siècle correspond en effet à l'apogée démographique du plateau, 2500 à 3000 âmes y vivant alors (contre 450 environ à l'heure actuelle).

L'agriculture et la société caussenarde : continuité et changements

Il n'est pas nécessaire de remonter au Néolithique, pour montrer et affirmer l'étroite dépendance des pelouses steppiques du causse, et plus largement du paysage caussenard, vis-à-vis des activités agro-pastorales. En effet, selon P. Marres, du 17ème siècle au moins, à la fin du 19ème, le Causse était un lieu largement exploité par

une population dont la céréaliculture et le pastoralisme (élevage ovin) étaient la base de l'économie locale (Marres, 1935). Si les céréales, la laine et le fromage constituaient des produits d'exportation de ce territoire, les troupeaux ovins étaient tout de même essentiellement utilisés pour la fumure qu'ils pouvaient apporter aux espaces céréaliers et, dans une moindre mesure, pour leur production de laine, transformée dans les industries locales de textile (Chassany et Petit, 1978). Cette exportation réalisée par les grands propriétaires locaux et les moyennes exploitations vendant leurs excédents, côtoyait une agriculture vivrière, résultat d'une multitude de petites exploitations.

Selon P. Marres toujours, au milieu du 19ème, la pression démographique sur le Causse était telle que la charrue y passait partout. Les paysans ouvraient sans cesse de nouveaux champs dans la lande, champs temporaires qui, vu la maigreur des sols de ces collines, étaient sujets à une culture en rotation et à de très longues périodes d'inculture (Marres, 1935). Les lambeaux de forêts qui, alors que la pression anthropique était relativement moindre, avaient été auparavant maintenus ici et là, étaient presque entièrement défrichés. A cette époque, la totalité du plateau, se présentait ainsi comme une immensité dénudée où les arbres se faisaient très rares (Marres, op.cit.).

Si, au cours du 20ème siècle, tant l'organisation sociale que l'agriculture caussenarde ont connu de profondes transformations, l'activité agro-pastorale est toujours restée au cœur de la vie économique et sociale du plateau. La céréaliculture disparaît progressivement du Causse, tandis que la spécialisation du territoire vers une activité d'élevage en monoproduction se fait en deux temps :

1. A partir de 1880, l'ancien système agropastoral caussenard se transforme en un système d'élevage laitier spécialisé, lié au développement et à l'implantation locale de l'industrie de Roquefort. La première laiterie est installée à Meyrueis en 1895 et sur le Méjan en 1901. Sa production connaît un fort développement, d'abord dans les grands domaines puis chez les petits agriculteurs durant les années 1920-1930 (Saussol, 1995). En 1932, l'économie pastorale était orientée exclusivement vers la production laitière, les brebis constituant presque exclusivement les troupeaux (Marres, 1935).
2. Dans les années 1950 va s'opérer une restructuration importante de l'industrie de

Roquefort conduisant à la disparition des dernières laiteries du Causse[26]. Dans ces conditions, mais aussi en raison de la stagnation du prix du lait (Cohen et Petit, 1993) et de l'augmentation du coût de la main d'œuvre nécessaire en abondance sur les exploitations laitières[27], la fin des années 50 et le début des années 60 seront marquées par la conversion massive d'élevages à la production de viande. Ce mouvement, qui touche plus particulièrement la partie orientale du causse, est d'une telle ampleur qu'en 1969, on trouve sur le causse Méjan 40 élevages viande contre 32 élevages laitiers, alors que dix ans auparavant, la production du plateau était un quasi-monopole laitier !

Les profondes mutations des systèmes agraires qu'a connu le Méjan à partir de la fin du 20ème siècle, accompagnées d'une transformation radicale de l'organisation sociale sur laquelle nous reviendrons par la suite, n'ont pourtant pas entamé la vocation pastorale du causse Méjan, voire l'ont renforcé en spécialisant ce territoire sur le créneau de l'élevage ovin. Les paysages du plateau, s'ils ont eux aussi connu une évolution allant de pair avec celle des systèmes agraires et des modalités sans cesse changeantes de la mise en valeur des terres[28], doivent leur caractère et leurs caractéristiques à la pression qu'impose l'homme sur ces milieux. La conservation des pelouses « steppiques » du Causse est ainsi entièrement sous la dépendance des éleveurs dont elles constituent le support d'activité et sur lesquelles ils fondent leurs existences. Leur conservation dépend aussi, comme nous le verrons, de l'évolution de la mise en valeur spécifique des terres sur ce plateau.

[26] Le système laitier va entrer en crise dès les années 30 conduisant à des restructurations successives et marquant le début de son déclin.
[27] En effet la traite manuelle était encore générale à cette époque, en raison du coût élevé du passage à la traite mécanique qui impliquait un troupeau d'au moins 80 bêtes pour être rentable et n'affectait ainsi qu'une infime proportion des élevages, dont l'effectif moyen était alors encore aux environs de 60 bêtes. (Saussol, op.cit).
[28] Les modalités de mise en valeur des terres relèvent de l'affectation des sols, sur un territoire donné, à telle ou telle vocation, culturale, pastorale ou forestière par exemple.

Un espace en déprise

Si la vocation agropastorale des Causses n'a pas été remise en question avec le temps, les profondes mutations qu'a connu cet espace sur le plan tant agricole que social (deux aspects du changement intimement liés) ont conduit pourtant à une transformation des paysages à partir de la deuxième moitié du 20ème siècle.

Notons tout d'abord que depuis le moment de son apogée démographique, au milieu du 19ème siècle, le Méjan a vu sa population diminuer continuellement. Des 2500 à 3000 âmes qui y vivaient au milieu du 19ème siècle, il n'en reste que 1613 en1911, c'est-à-dire cinquante ans plus tard. Marres évoque la période courant de 1911 à 1936, comme l'une de celles les plus violentes en terme d'exode : en vingt cinq ans, cette fois, le Méjan perd plus du quart de sa population, passant ainsi de 1613 habitants à 1211 selon les recensements (voir tableau p53). Dans ce mouvement continu de dépopulation qu'a connu le causse Méjan depuis la moitié du 19ème siècle, une autre période d'accélération reste à évoquer : l'Après guerre. Entre 1946 et 1972, les Méjanais perdent en effet encore 50% de leur population. A l'époque où le Parc s'installe, seuls 460 individus vivent encore de façon permanente sur l'ensemble du causse, à peu près également répartis entre les zones dites boisées et nues. La densité n'y est alors plus que de 1,4 habitants au km_[29].

La transformation de l'ancien système agropastoral caussenard en un système d'élevage laitier spécialisé participe en partie à ce déclin démographique. Marquant une intégration de l'ensemble des exploitations du Causse à l'économie globale de marché, cette spécialisation, par le truchement des contraintes liées à la reconversion et aux seuils minimaux de rentabilité des fermes, conduit à l'élimination systématique des éleveurs les plus petits (Mathieu, 1986). En parallèle, les paysans du plateau s'approprient les exploitations tombées en désuétude de sorte que durant les années 1920-1930 l'agrandissement et la concentration des exploitations va se conjuguer avec la poursuite de l'exode rural, ceci jusqu'aux années 50-60. En fait, le système laitier va entrer en crise dès les années 30 conduisant à des restructurations successives, qui à chaque fois laissent nombre d'éleveurs sur la paille. N. Mathieu évoque ainsi l'état de

[29] Il faut cependant noter que cette dépopulation s'est largement ralentie, voire s'est quasiment stoppée, dès le début des années 60, phénomène faisant du causse Méjan un territoire tout particulier dans l'espace Parc, et ayant conduit de nombreux auteurs à parler d'un réel « renversement de situation » (Mathieu, 1986).

crise du plateau au cours des années 50, « *crise démographique qui s'était traduit par un départ massif des jeunes dans les années 50 et qui avait conduit à un vieillissement précoce de la population, crise économique puisque même des domaines viables mis en vente étaient restés sans acquéreurs et que certains avaient été reboisés et crise sociale, puisque alors plus personne ne croyait à la viabilité du causse tant y étaient dures les conditions de vie* » (Mathieu, 1986 : 56).

Espace	**1911**	**1936**	**1946**	**1975**
Causse boisé	1004	650	552	238
Causse nu	609	472	406	211
Ensemble Méjan	**1613**	**1122**	**958**	**449**

Tableau 2. Evolution de la population du causse Méjan de 1991 à 1975 ; d'après les recensements généraux de la population. (D'après Petit, 1978)

La lente transformation des paysages

Sur le Causse, au milieu du 19ème, la forêt était presque entièrement défrichée et le plateau se présentait comme une immensité dénudée où les arbres étaient très rares. Si, par le jeu de la pression démographique notamment, la diversité des systèmes d'exploitation caussenard jusqu'à la fin du 19ème siècle - des grands domaines exportateurs aux petites exploitations vivrières - s'accompagnait d'une grande homogénéité du paysage, la spécialisation de l'élevage du plateau vers la production laitière va provoquer une diversification de ces mêmes paysages. En effet, alors que sur la partie orientale du Causse, l'espace des grands domaines, la pression sur la végétation des parcours est relativement bien maintenue par des troupeaux de plus en plus importants, sur la partie occidentale, la nouvelle économie laitière va entraîner une profonde transformation des paysages. C'est sur cette partie en effet, où les petites propriétés étaient très nombreuses, que le déclin de la population va se faire le plus fortement sentir. L'exode y entraîne une perte de contrôle sur la végétation. Cette perte de contrôle est le fait, avant tout, de la diminution du nombre de bêtes et de l'arrêt de la

mise en culture temporaire des dolines[30] et des meilleurs parcours. Elle s'accompagne en outre de l'abandon de certaines pratiques telles que la coupe manuelle du buis pour la litière et le compost, de la disparition progressive de l'écobuage. Sans compter que le passage à la production laitière, parce qu'elle demande une alimentation des animaux plus soutenue, aboutit à une exploitation de moins en moins intense des pâturages de mauvaise qualité, « les terres à lapin ». S'en suit ainsi une puissante dynamique d'enfrichement et d'enrésinement sur toute cette partie occidentale du plateau, progressivement envahi par la brousse et les arbres (Mathieu, 1986).

Cette dynamique de fermeture du paysage opérant sur la partie Ouest du Causse est, nous l'avons dit, sans aucune commune mesure avec celle qui touche sa partie orientale. Pourtant, ici aussi, l'évolution des conditions économiques et sociales de l'activité d'élevage conduit à une modification de la mise en valeur des terres, et entraîne, de part et d'autre, des noyaux d'enfrichement. En outre, il n'existe aucune barrière physique séparant les parties occidentales et orientales du Causse, de sorte que l'enfrichement de la première apparaît menaçant pour la seconde, par les risques d'avancée du front qui se met en place. Finalement, cette partie du causse va, dans les années 50, être le fait de plusieurs entreprises de reboisement. Quatre domaines abandonnés du causse nu, soit 1250 hectares, vont tout d'abord être acquis et reboisés par une société papetière avec l'aide du Fond Forestier National. Plus tard, en 1959, une SCI va se constituer et être à l'origine du reboisement de 900 hectares supplémentaires. Au total, ce seront donc, en 1960, 2500 ha qui auront été reboisés sur cette partie orientale du Causse (Mathieu, op. cit.).

[30] La doline est une dépression fermée de forme circulaire que l'on rencontre dans les reliefs karstiques tels que les causses.

C'est ainsi que lorsque le Parc s'installe en 1970, les paysages caussenards sont, à l'Ouest comme à l'Est menacés par une fermeture progressive, par une progression de la brousse comme l'exprime P.L. Osty en 1978 (Osty, 1978). Sur la partie occidentale, les boisements se sont généralisés depuis 1952 formant un peuplement quasi continu jusqu'au centre du plateau (Cohen et Hotyat, 1995). Sur la partie orientale, des études menées à la fin des années 90, montrent une érosion des pelouses en vingt points de référents distincts depuis 1948. Entre 1948 et 1965, elles auraient ainsi régressé de 180 hectares par an au bénéfice de formations buissonnantes (Cohen, 2003). Le ralentissement avéré de cette érosion dans les années suivantes conduit les auteurs de ces travaux à trouver une cause explicative majeure de la crise des années 50 dans le déclenchement du processus d'embroussaillement spontané.

2.2. Développer pour protéger

Si le projet Parc s'illustre en partie par cette volonté de s'assurer de la conservation d'un espace d'harmonie, riche et diversifié sur le plan naturel et paysager, mais aussi de grande valeur culturelle, c'est en réponse au constat d'une évolution qui remet en cause l'existence même de cet état. L'espace Parc est en effet décrit par le gestionnaire comme un espace en pleine évolution et dégradation, tant au niveau social et culturel qu'au niveau paysager et naturel. Face au constat que les paysages pris dans leur globalité, c'est-à-dire en tant que produit de l'interaction entre systèmes sociaux et systèmes écologiques, se transforment, le Parc affirme la déliquescence des relations harmonieuses passées (PNC 1974).

Le déclin de l'agriculture locale est mis en avant par l'institution pour expliquer la dégradation des paysages et pour légitimer sa présence. L'espace Parc est, en effet, l'objet, depuis longtemps déjà, d'une déprise agricole importante résultat d'un exode rural massif frappant la région. Bien que décrit comme « *une campagne vivante* », l'espace Parc, considéré lors de sa création comme « *torturé pour des raisons conjoncturelles autant que physiques* »,est également qualifié par sa « désolation » et son « *paysannat qui lâche pied* » (PNC 1974 : préambule). Du point de vue paysager, les transformations sociales mettaient en danger les paysages que le Parc se doit de sauvegarder. Très concrètement, si les activités agricoles perdent du terrain, les milieux qu'elles ont contribué à forger et qu'elles entretiennent, les espaces pastoraux

notamment (pelouses du causse Méjan et du Mont Lozère par exemple) vont disparaître au profit de la forêt qui naturellement ré-envahira ces espaces d'origine anthropique.

2.2.1. Maintenir la pression anthropique en assurant le maintien et le redéploiement des activités d'élevage

Pour répondre au problème de l'uniformisation des paysages le Parc va mettre en oeuvre une politique agricole, ou, plus exactement, développer des actions qui visent à soutenir économiquement les agriculteurs, s'engageant à participer au maintien d'une activité agricole « vivante » sur son territoire[31].

Les trois principales actions mises en œuvre par le Parc dans les premières années de son arrivée, « les contrats Mazenot », « les Plans d'environnement », d'une part, et les opérations de remise en route des estives d'autre part, visent à pallier les risques de déprise auxquelles fait face le Parc. Les « contrats Mazenot », comme les « Plans d'environnement » contribuent à consolider l'assise financière des élevages et à éviter des cessations d'activité. Grâce à eux, le Parc évite que de grands pans de son territoire ne soient - potentiellement[32] - plus exploités, et que, ainsi laissés à l'abandon, les successions végétales s'y déroulent librement, menant, progressivement, à l'envahissement par la forêt. A la création du Parc et jusqu'à la fin des années 80, lutter contre la déprise est l'un des objectifs prioritaires de l'institution. L'activité agropastorale qui contrarie « l'uniformisation » en cours des paysages devient l'une des bases de leur entretien, de la conservation de la diversité des milieux et de la protection du patrimoine naturel. Dès leur lancement en 1975, contrats Mazenots et Plans d'environnement, figurent ainsi dans les programmes d'aménagement et les rapports d'activité du Parc sous la même rubrique générale : « *Maintenir une activité agricole (et forestière) vivante adaptée aux conditions économiques du temps présent et respectueuse du milieu naturel* ». Tous deux s'attachent à améliorer, à la fois, la

[31] Plus largement, il s'engage à pérenniser la présence de « l'Homme » sur ce territoire en consolidant, par exemple par l'animation culturelle ou le désenclavement des agriculteurs, une société locale en cours de dislocation (PNC 1976, PNC 1981).

[32] Même si dans la plupart des cas, de grandes portions des fermes en cessation d'activité sont récupérées par d'autres éleveurs.

rentabilité des activités agricoles et les conditions de travail des agriculteurs (PNC 1979, PNC 1981b).

Plus particulièrement les contrats Mazenot ont pour vocation, selon une définition de 1978 :

> *« D'associer les habitants du Parc et de sa périphérie immédiate (agriculteurs surtout) à la politique du Parc, en les faisant réaliser, contre rémunération, des travaux d'entretiens divers ». (PNC 1978)*

Leurs principaux contenus, entre 75 et 90, peuvent se résumer de la sorte :

- Débroussaillage et entretien de sentiers pour la randonnée pédestre et équestre, confection de panneaux de signalisation, travaux d'entretien de chemins d'exploitation agricole de béals et de bancels.
- Travaux d'inventaire, de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural et archéologique.
- Actions expérimentales concernant le patrimoine naturel (travaux expérimentaux de restauration de la châtaigneraie et des plantations de noyer).
- Surveillance et entretien d'enclos animalier et gardiennage des vautours.
- Aides à la réalisation d'expositions et à la mise en place de la politique d'animation

La répartition des crédits entre ces différents types de contrats entre 75 et 90 montre une importance croissante donnée aux contrats relatifs à la conservation du patrimoine, naturel certes, mais surtout architectural.

Au regard de leur contenu, la fonction des contrats Mazenot est donc, essentiellement, de fournir des revenus complémentaires aux agriculteurs, sans intervenir ni sur leur outil de production, ni sur leur façon de travailler, mais en les faisant participer à diverses tâches (du débroussaillage de sentiers jusqu'à l'aide à la réalisation d'expositions) qui concourent aux objectifs du Parc. Au-delà de ces objectifs premiers, ils ont également pour but de sensibiliser les agriculteurs, et plus largement la population locale, à la présence et à l'action du Parc.

Les Plans d'environnement correspondent, quant à eux, à des aides financières allouées par le Parc aux éleveurs venant en complément des « subventions obtenues par ailleurs auprès de la DDA (Direction Départementale de l'Agriculture) ou de la SAFER Lozère (Société d'Aménagement Foncier des Exploitations Rurales) » (PNC 1976). Créés en tant que compléments des aides classiques provenant des politiques agricoles et

d'aménagement foncier, ils interviennent, au contraire des contrats Mazenots, directement sur ce que S. Mousset appelle la fonction productive des exploitations (Mousset, 1992). Ces subventions concernent, en effet, dans la quasi-totalité des cas, l'outil de production des éleveurs. Il s'agit ainsi d'aides accordées pour des renouvellements de cheptels, de l'achat de matériel, des aménagements de bâtiments d'élevage et pour tout un ensemble d'opérations regroupées dans la catégorie « aménagements fonciers » (poses de clôtures, restaurations de parcours sous châtaigneraies, remise en culture de terres à l'abandon, fertilisations de « parcours » et opérations d'irrigation de terres cultivées).

En parallèle, le Parc engage d'autres actions de grande ampleur, dont notamment celles visant à remettre en fonction les « estives ». Là aussi il s'agit pour le Parc de lutter contre l'abandon de l'exploitation agro-pastorale de grands pans de son territoire. Les opérations de remise en fonction des estives visent cependant un problème tout autre que la cessation d'activité. C'est l'abandon du pâturage estival des hauteurs du Mont Lozère et de l'Aigoual par les troupeaux des vallées qu'il s'agit d'enrayer. Dès 1975, le Parc entreprend ainsi une politique d'acquisition de terres, une partie des surfaces qu'il acquière étant destinée à être mise au service d'éleveurs afin que ceux-ci y conduisent leurs bêtes pour paître. Cette politique commence dès 1975 avec l'acquisition, par l'intermédiaire de la SAFER Lozère, de 2000 ha de pâturages sur le Mont Lozère, qui seront « *rétrocédés à des éleveurs regroupés en coopérative* ». Elle se poursuit en 1979 par l'acquisition de terrains sur le Lingas, qui seront loués à la coopérative « la Raïole », regroupant des éleveurs transhumants de la région de Valleraugue et du Vigan (Parc national des Cévennes 1979). Notons que le Parc continue sa politique d'acquisition de terre avec le même objectif. En 2000, il acquiert, par exemple, une propriété de 115 ha sur l'Aigoual, en vue, de nouveau, de sa location par la coopérative « La Raïole ».

Dans de nombreux cas, les terrains dont l'institution fait l'acquisition sont des espaces interconnectés, sous utilisés ou qui ne le sont plus du tout, et par conséquent en prise à des dynamiques spontanées d'envahissement par des ligneux. Ce sont notamment leur statut foncier complexe - indivis, communaux - qui rend leur utilisation, lorsqu'elle est envisagée par des tiers, extrêmement difficile et précaire[33]. Pour le Parc, acquérir ces espaces et les mettre la disposition de coopérative de transhumants locaux ou plus

[33] D'autres problèmes émergent quant à l'utilisation d'estives sur le plan collectif, d'ordre sanitaire.

distants présente un intérêt majeur puisqu'il s'assure ainsi du maintien de leur utilisation en tant qu'espaces pâturés et limite leur envahissement par des ligneux.

2.2.2. Le tourisme : une finalité du Parc et un vecteur de développement

Le Parc veut également ouvrir l'accès de son territoire au « plus grand nombre ». Cette vocation touristique constitue le quatrième objectif assigné au Parc national des Cévennes. La vocation touristique du Parc ne constitue en rien un objectif annexe, mais participe, au contraire pleinement au projet de développement dans lequel l'état, cherche, dès sa création, à engager ce territoire. Sous condition qu'elle permette une « construction économiquement viable », il est donc prévu que l'activité touristique participe au renouveau économique et social de ce territoire. C'est le « commerce des visiteurs » qui doit remplir cette mission. Les acteurs locaux qui s'engagent dans cette activité doivent pouvoir en tirer profit, de sorte, qu'en retour, les visiteurs contribuent à leur prospérité (PNC 1974).

Si, dans les « Principes et schémas d'aménagement du Parc national des Cévennes », rendus publics en 1974, il est fait référence aux citadins, marchands et artisans comme bénéficiaires de l'économie touristique, très rapidement, cette activité sera vue comme une solution possible pour une agriculture en difficulté. Dans cette optique, les agriculteurs seront incités à se reconvertir, partiellement, vers ces activités, qui, en leur fournissant une source de revenus complémentaires, confortent leur assise économique globale :

> *« Au début du Parc, on a essayé d'apporter des revenus complémentaires aux agriculteurs en favorisant l'accueil de qualité du public, en générant les gîtes ruraux et les gîtes d'étapes » (un employé du Parc).*

Le développement de cette activité s'articule avec l'objectif de conservation du patrimoine architectural du Parc. La restauration des bâtiments de confection traditionnelle, transformés en gîtes ou en auberges à la ferme, peut directement constituer le support de cette activité touristique. Les agriculteurs tireront ainsi profit de l'activité touristique à la fois directement, en accueillant des visiteurs, et indirectement, en participant à la mise en valeur du territoire et du patrimoine qui rend cet espace plus accueillant.

Le Parc incite financièrement les agriculteurs à participer à cette mise en valeur, voire à mettre en spectacle le patrimoine que leur espace de vie abrite. Les travaux d'inventaires, ceux de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural et archéologique, ou encore de débroussaillage et d'entretien des sentiers pour la randonnée pédestre et équestre, ainsi que la confection de panneaux de signalisation, les travaux d'entretien de chemins d'exploitation agricole, l'aide à la réalisation d'expositions et à la mise en place de la politique d'animation, seront ainsi autant de missions confiées aux agriculteurs en échange d'une rémunération par le Parc, permettant de faire de cet espace un espace accueillant pour le visiteur. Les contrats Mazenot dans les années 70 et, plus tard, les opérations hameaux apportent de nouvelles sources de revenus aux agriculteurs tout en soutenant des interventions qui visent à conserver et restaurer le patrimoine tant naturel (châtaigneraie, plantations de noyers, réintroductions de cervidés et des vautours, création de parcours) que culturel (architectural, archéologique) et à les mettre en spectacle (expositions destinées aux visiteurs).

L'accueil des visiteurs sur le Parc national des Cévennes relève cependant d'une conception bien spécifique de l'activité touristique. Il s'agit en effet, pour le Parc, de pouvoir concilier cette nouvelle vocation assignée au territoire avec les objectifs de protection de l'institution. Il est donc hors de question de développer un tourisme de masse, où des hordes de consommateurs viendraient profaner ce territoire d'exception. En outre, si le Parc se doit de faciliter la pratique par le visiteur d'une « détente à laquelle il aspire », il a également pour but d'inciter ce dernier à « approfondir sa connaissance et sa compréhension du milieu naturel et humain dans lequel il évolue » (PNC 1981a). A la création du Parc, la qualification de l'activité touristique suit ainsi le précepte suivant :

> *« Ouvrir l'accès au plus grand nombre, en élevant la responsabilité et la sagesse du passager au niveau de celles des résidents, afin qu'ils aident ceux-ci sans les gêner, tout en fortifiant leur corps et leur esprit, tout en méditant sur la vie et son spectacle » (PNC 1974)*

Ce précepte résume bien l'intégration de l'activité touristique dans le projet du Parc. Si les termes qui le qualifient varieront avec le temps, le concept, lui n'évoluera pas. L'idée restera, de tout temps de développer un tourisme proche de cette nature anthropisée et des hommes qui l'ont façonnée.

Lieu d'harmonie entre l'Homme et la nature, mais aussi territoire de nature encore très sauvage, le Parc est, d'une part, espace d'apprentissage, de détente, de méditation et de régénérescence pour les visiteurs et d'autre part, espace de développement pour une population considérée comme exsangue. Les objectifs combinés liés au développement de l'activité touristique positionnent de fait les acteurs locaux au centre du processus : c'est leur culture et leur nature qui doivent être conservées, et ce sont, par le biais d'incitations du gestionnaire, eux qui en sont, en grande partie, les maîtres d'œuvre. Si le tourisme constitue une opportunité de développement pour les populations locales, il évoque également l'idée que l'espace Parc a pour vocation d'être un musée vivant :

> *« L'équilibre du rapport entre territoire, visités et visiteurs, répond à une demande sociale croissante d'authenticité et de convivialité, à travers la découverte d'un pays et des hommes » (Crosnier, 1996, :185).*

2.3. Un territoire, des projets : dissonances et dépendances

2.3.1. « Nous ne serons pas des jardiniers de la nature » : des conceptions divergentes du métier d'éleveur et de son avenir dans l'espace Parc

A la fonction originelle des Parcs nationaux qui est de protéger la nature contre toute dégradation, se substitue dans le cas du Parc national des Cévennes une fonction plus complexe qui articule cette vocation première à la nécessité de gérer un espace rural et le tissu agricole vivant dont il est le support. Comme le précisent les premiers Programmes d'Aménagement de l'Etablissement public, face à la déprise agricole qui sévit sur ce territoire, et confronté à une uniformisation galopante de ses paysages qui en est la conséquence directe, le Parc national des Cévennes se donne pour mission de lutter contre la désagrégation du tissu agricole local. Il va, dans ce but, mettre en œuvre, un ensemble d'actions visant, notamment, à assurer le maintien et le redéploiement des activités d'élevage, de sorte à maintenir la pression anthropique sur les milieux pastoraux[34]. Soutenir

[34] En parallèle de cette politique agricole, l'établissement public s'engage, plus largement à pérenniser la présence de l'Homme sur ce territoire en consolidant, par exemple par l'animation culturelle ou le désenclavement des agriculteurs, une société locale jugée en cours de dislocation (Programme d'Aménagement 76-81 et 81-85).

l'agriculture locale - et plus particulièrement les activités agro-pastorales - développer le secteur touristique et redynamiser la vie locale sont les principaux axes opérationnels qu'il entend mettre en œuvre. Avec la création du Parc, il s'agissait, selon C. Crosnier, Directrice du service scientifique, de redonner confiance à un pays jugé en plein marasme en lui offrant de nouvelles perspectives d'avenir (Crosnier, 1996). Selon cet auteur, la création du Parc répond plus particulièrement « *à une demande sociale d'une population exsangue touchée de plein fouet par la déprise agricole et vivant douloureusement un sentiment de perte d'identité culturelle* » (Crosnier op. cit. : 180).

Pourtant, le Parc va clairement faire l'objet d'un rejet de la part d'une fraction fort significative de la population locale et, plus particulièrement, de la part de la profession nous l'avons dit, sans aucune commune mesure avec celle qui touche sa partie orientale. Pourtant, ici aussi, l'évolution des conditions économiques et sociales de l'activité d'élevage conduit à une modification de la mise en valeur des terres, et entraîne, de part et d'autre, des noyaux d'enfrichement. En outre, il n'existe aucune barrière physique séparant les parties occidentales et orientales du Causse, de sorte que l'enfrichement de la première apparaît menaçant pour la seconde, par les risques d'avancée du front qui se met en place. Finalement, cette partie du causse va, dans les années 50, être le fait de plusieurs entreprises de reboisement. Quatre domaines abandonnés du causse nu, soit 1250 hectares, vont tout d'abord être acquis et reboisés par une société papetière avec l'aide du Fond Forestier National. Plus tard, en 1959, une SCI va se constituer et être à l'origine du reboisement de 900 hectares supplémentaires. Au total, ce seront donc, en 1960, 2500 ha qui auront été reboisés sur cette partie orientale du Causse (Mathieu, op. cit.).agricole. En effet, selon G. De Montaignac, responsable de la mission de création du Parc national des Cévennes, le contexte initial local était dans son ensemble défavorable à l'idée : la plus grande partie de la population et la quasi-totalité des collectivités locales y étaient hostiles. Les propriétaires fonciers éprouvaient presque tous une véritable aversion pour le concept de Parc National souvent associé à la notion d'expropriation, et l'administration locale était elle-même plus que perplexe face à cette idée de Parc (De Montaignac, 1998). Les résultats de l'enquête menée, vers la fin des années 60, auprès de la population locale sur son sentiment quant à la création du Parc corroborent cet état originel des lieux : sur 14.344 électeurs inscrits, seuls 1875 ont voté, la plupart des habitants s'étant abstenus. Ainsi, malgré la large majorité d'avis favorables recueillis (1 214 signatures favorables contre 661 signatures

défavorables), l'abstention massive (environ 87%), non seulement vide le plébiscite de son sens, mais plus encore, laisse dubitatif quant à la réelle volonté de la population locale d'accepter ce nouveau statut qui lui était proposé. Car même, si le sous préfet de Lozère, Y. Mazenot évoquait un Parc national unique en son genre, un Parc où les activités agricoles, forestières, pastorales seraient soutenues, la cueillette et la chasse non entièrement proscrites, la population locale percevait pourtant le Parc comme une menace au développement de ses activités.

R. Larrère et *al.* dans un travail mené à propos de la gestion des forêts du Parc et plus particulièrement des relations entre le Parc et l'Office National des Forêts nous apprennent que l'arrivée de l'institution sur les hautes terres cévenoles a été marquée par une réaction de barrage de la population locale. Rappelons qu'à la charnière des 19ème et 20ème siècle, la population locale avaient été dépossédée par l'administration forestière de ses territoires de parcours et même de certaines terres labourables. Cependant, comme le précise R. Larrère et *al.*, les forestiers ont sans doute fini par se faire accepter. Ils se sont entendus avec les notables et pendant longtemps ont offert des ressources complémentaires aux résidents. Ils ont progressivement admis les pratiques de chasse traditionnelle, fermé les yeux sur le braconnage et, autant que faire se pouvait, ménagé les intérêts et susceptibilités des habitants et usagers (Larrère et *al.*, 1992). Selon ces auteurs, cette dépossession a tout de même laissé des traces dans la mémoire collective, « *ne serait ce qu'une certaine détermination des Cévenols à ne plus se laisser dessaisir de ce qui leur est resté* » (Larrère et *al.*, op. cit. :165). C'est ainsi qu'à l'arrivée du Parc, dans un contexte de déprise agricole persistant, alors que leur pays était investi par un nombre croissant de résidents secondaires, reboiseurs privés, touristes et chasseurs d'origine extérieure, les gens du lieu ont trouvé dans la création du Parc une occasion d'exprimer leur ressentiment :

> *« Le Parc n'est il pas venu contrôler le peu de liberté qui leur restait encore ? Sa création leur offre un prétexte, à la fois indiscutable et exemplaire, pour se manifester, dans un rôle de victime innocente, pour se regrouper contre une partie adverse dont le seul objectif serait, à leurs yeux, de parachever l'histoire d'une dépossession » (Larrère et al., op. cit. : 165).*

Pour R. Larrère et *al.*, ce sentiment de dépossession est étroitement couplé avec la nouvelle représentation de cet espace qu'amène le Parc, représentation qui, selon lui, s'inscrit en porte à faux avec celle que se font les Cévenols des Cévennes et de l'Aigoual en particulier. Le Parc est chargé de protéger une nature qui pour ses habitants n'existe pas : ce lieu est pour eux une campagne, mise en valeur par des paysans, une

forêt que tous ont contribué à installer sous la direction de l'ONF… Il y a déjà trop de renards et de sangliers, et les loups, cerfs et ours, ont disparu depuis bien longtemps déjà. Il n'y a donc pas lieu de protéger la nature ni d'imposer au nom d'un intérêt général sans légitimité des contraintes aux habitants et usagers, déjà en grande difficulté. Finalement, toujours selon R.Larrère, l'image d'un périmètre sous surveillance heurte la représentation de l'Aigoual en tant que terre de liberté, terre des camisards et haut lieu de la résistance :

> *« [Le Parc] ne pourra jamais imposer sa loi sur l'Aigoual : ce que Louis XIV et les Boches n'ont pu acquérir par les dragonnades et par la force armée ne sera pas obtenu sans résistance par le Parc… Les Huguenots se sont battus pendant cent ans… nous nous battrons aussi pour conserver notre liberté de conscience » (locuteur non précisé, cité par R. Larrère et al., op. cit : 167)*

En bref, le discours porteur d'avenir du Parc ne convainc pas, l'opposition locale est forte. Elle relève tant de la défense d'intérêts matériels qu'immatériel et identitaire. Elle s'ancre dans une histoire passée marquée à la fois par la dépossession qu'a déjà vécu cette population et par la tradition de résistance qui la caractérise.

Chez les éleveurs tout particulièrement, l'opposition est grande. Bien que le Parc vante leurs bienfaits sur la nature, la richesse de leur culture, et leurs constructions paysagères, bien qu'il les positionne au cœur de son projet de territoire, les éleveurs perçoivent l'Etablissement public comme une menace. Le Parc les intronise gestionnaires écologiques d'espaces dont la vocation pastorale de production se combinerait dorénavant à une vocation patrimoniale. La grande majorité de la profession agricole, considère qu'on les éloigne de leur fonction productive pour faire d'eux des jardiniers de la nature (Mousset, 1992). Dès son arrivée, le Parc se trouve confronté aux éleveurs locaux, tout particulièrement sur le causse Méjan mais aussi sur le Mont Lozère et le Bougès, bref, plus largement, en Lozère. Sur le causse Méjan, tout particulièrement, la création du Parc suscite des inquiétudes. Dans les années 50, des jeunes gens et jeunes filles de familles agricoles, tous militants de la JAC, s'étaient installés sur le Causse en rupture idéologique avec la tradition pessimiste locale. Dans le marasme ambiant, ils avaient décidé de maintenir le pays et de bâtir un environnement qui leur permette de vivre là, de résister à la vocation de désert du causse Méjan. Ils n'hésitèrent pas à acheter toutes les terres qui se présentaient, à s'équiper en matériel et à construire des bâtiments nouveaux (bergeries, habitations), à remettre en valeur les terres et pâtures privées et à faire des progrès techniques grâce à

l'expérimentation et à la vulgarisation agricole (Mathieu, 1989). Ce petit groupe allait progressivement établir sa domination économique et sociale sur l'ensemble des habitants du plateau, devenant une couche sociale dominante. Redonnant confiance aux habitants du Causse et obtenant un pouvoir idéologique auprès de toutes les autres catégories sociales (retraités et vieux) ces jeunes gens réussirent à rétablir, malgré la très faible densité, une société locale vivante et forte. Au cours des années 50, 60 et 70, s'affirme un projet social conscient, défini à partir de valeurs propres mais aussi en relation avec la succession des enjeux venus de l'extérieur (Mathieu, 1989). Les leaders de cette génération de jeunes se retrouveront dans l'association « Le Méjan », créée en 1970, associés aux plus anciens et aux élus. Qu'elle ait été créée la même année que le Parc national des Cévennes est, selon N. Mathieu, loin d'être un hasard :

> *« L'association est au début un peu contre le Parc… » (A. Pralong, président de l'association et maire de la commune centrale du plateau, cité par N. Mathieu, 1989 : 239)*

Il fallait créer une structure avec suffisamment de poids pour faire face à un acteur de poids tel que le Parc. A la menace qu'entrevoient les caussenards face à la création du Parc et de l'idéologie que véhicule son projet, la création de l'association Le Méjan avait pour but, selon N. Mathieu, de répondre par une solidarité encore plus manifeste :

> *« Que l'on soit pour ou contre le Parc l'association est une garantie. Si un jour une action était réalisée dans le cadre du Parc contre l'intérêt général du causse Méjan, l'association aurait plus de poids pour donner son avis et intervenir qu'un isolé. » (PV du 29/04/70, cité par Mathieu, 1989 : 239)*

Ces éleveurs entendent, d'une part, continuer à contrôler l'avenir économique d'un territoire qu'ils considèrent comme le leur et, d'autre part, maintenir leur fonction productive, la seule qui leur paraisse socialement acceptable. Ils n'adhèrent donc pas à la conception qu'a le Parc du métier d'éleveur sur son territoire. D'autant que derrière cette conception qui tend à vouloir faire des éleveurs des jardiniers de la nature c'est plus largement, nous l'avons vu, l'entretien de la mémoire d'une harmonie passée entre des sociétés et leur environnement naturel à laquelle il est demandé à ces agriculteurs de participer.

En bref pour ces éleveurs résolument tournés vers le progrès et le modernisme, on comprend que le Parc, louant traditions et harmonie passée, puisse apparaître comme une menace.

« Les paysans Cévenols devant le Parc National » (*Réveil Agricole* du 25/10/69).

> *« Tout d'abord, il convient de dissiper une erreur communément répandue, consistant à dire que les Cévenols eux-mêmes auraient réclamé depuis longtemps la création d'un parc national. En effet, le paysan qui vit sur sa terre de l'élevage sait bien que dans un parc il rencontrera des difficultés pour faire paître son troupeau ou cultiver ses champs ».*

Voilà les termes dans lesquels R. Grasset, secrétaire général adjoint de la FDSEA et agriculteur sur le Mont Lozère, introduit un long réquisitoire contre le projet de Parc national déjà entré, en novembre 1969, dans la voie des réalisations. Critiquant l'absence de consultation de la population locale, et particulièrement du paysan, « *le cévenol de base, sans grade* », il élève la voie contre une décision déjà prise à l'avance et soumise à consultation auprès d'instances (Chambre des métiers, Conseil général, Chambre de commerce) peu représentatives et d'une Chambre d'agriculture qui n'a pas su, ou pas pu, s'opposer de plein-pied à ce projet.

Les paysans Cévenols devant le Parc National

Un proverbe dit que « Charbonnier doit rester maître chez soi »; ce dicton résume bien le sentiment de la population cévenole concernée par le projet de parc national. Le Cévenol est en effet fier et jaloux de sa liberté pour laquelle il a tant sacrifié dans le passé et joint à cette hauteur de sentiment un sens aigu des réalités qui lui permet de réagir objectivement et sainement en toutes circonstances. Voici donc ce que pense un cévenol entre beaucoup d'autres à propos du parc national que l'on veut implanter dans son pays.

Extrait du Réveil Lozère du 25/10/69

Evoquant les quelques 500 terriens, habitants le Parc, qui écrivirent leur désaccord total au sujet du Parc sur les cahiers de doléances, il expose sa vision de la situation :

> *« Le paysan cévenol n'a pas de cadeau à faire, il a besoin de toutes ses libertés, il [lui] faut s'agrandir pour produire d'avantage. Les Cévennes ne sont pas ce pays moribond présenté par l'administration. La plus modeste exploitation est motorisée. Le cheptel tant ovin que bovin a augmenté. Presque tous les villages ont une adduction d'eau. Il y a encore dans les Cévennes des gens qui vivent et qui ont le courage de travailler et on doit leur laisser une chance. Bien d'accord pour qu'on protège la faune et la flore mais il faut, avant tout, protéger le Cévenol…. On n'a pas jugé utile de nous consulter sur le projet du Parc national mais il faudra bien compter avec nous pour réaliser ce projet ».*

Voilà bien qui laisse présager des relations houleuses entre le Parc et la population locale…

Planche 3. Le Parc suscite rejet et interrogations des agriculteurs

2.3.2. Le Parc sous contrainte

Du milieu des années 60 jusqu'au milieu des années 90 tout au moins, les éleveurs ovin-viande du cru, comme leurs collègues producteurs de viande bovine, de lait de brebis ou de lait de chèvre, vont participer à une course à la productivité et aux rendements (Jollivet, 1989 ; O'Rourke, 1998 ; Cohen, 2003). Cette course à la productivité va conduire, dans le cas particulier de l'élevage ovin viande au moins, à de profondes modifications de structures et de fonctionnements des élevages. Ces dernières se traduiront par une forte augmentation des cheptels et des volumes de production ainsi que par une augmentation de la taille des exploitations. Elles se traduiront, d'autre part, par la transition progressive de l'élevage des agneaux en bergerie, par l'augmentation des rythmes d'agnelage ou encore par celle de la productivité des brebis. Ces évolutions qui visent à renforcer leurs capacités de production s'accompagneront, en outre, du changement des races élevées, de l'adoption de techniques culturales et de techniques d'élevage plus productives ainsi que d'une utilisation croissante d'engrais et d'un essor de la mécanisation sur les fermes. Visant la modernisation, les éleveurs vont mettre en place des systèmes de production qui, quelques années plus tard feront l'objet de critiques de la part de l'établissement public.

Bien que dès son arrivée, l'institution semble s'inquiéter des orientations poursuivies par les éleveurs locaux, il faudra attendre, 1991, voire 1994, pour qu'une critique ouverte du Parc voit le jour. L'absence de critique du Parc vis-à-vis des orientations prises par l'agriculture sur son territoire, au cours de ses vingt premières années d'existence est encore plus flagrante au regard des actions qu'il a menées en matière de soutien à l'activité agricole. Les Plans d'environnement, par exemple, outil développé par l'Etablissement public dès 1975 afin de soutenir l'agriculture sur son territoire illustrent bien cet état de fait.

Les Plans d'environnement relevaient en effet, selon S. Mousset, d'une forme d'aide à l'agriculture qui, par son objectif et son contenu, se situait en droite ligne de la conception qu'avait alors la profession agricole locale du développement de son activité, une agriculture productive et compétitive. De fait, cet auteur montre comment ces outils de modernisation en visant, selon une logique de restructuration de l'activité par extensification et spécialisation de la production, à conforter une agriculture spécialisée, déjà intégrée à un système économique global, s'inscrivaient parfaitement

dans les orientations agricoles locales et nationales de l'époque. Les Plans d'environnement traduisent donc, selon S. Mousset, l'appropriation de la nouvelle institution par les forces agricoles locales (Mousset, 1992).

La Lozère est, à cette époque, un grand fief des notables agricoles. Dès 1961, d'ailleurs, elle était décrétée *Zone Spéciale d'Action Rurale* bénéficiant à ce titre de la seule S.A.F.E.R départementale de France. Celle-ci, ambassadrice des intérêts fonciers et agricoles de la société lozérienne était alors dirigée par une personnalité locale très influente, entretenant de solides relations avec l'échelon national. N. Mathieu nous rappelle que le Groupement de Vulgarisation Agricole créé sur le Méjan en 1964, a réussi, en s'appuyant sur un réseau d'interconnaissance établit dans l'action militante à la JAC (Jeunesse Agricole Catholique) et au CDJA (Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs), à obtenir l'intérêt pour le Causse non seulement de la SAFER et de la DDA au niveau départemental, mais également des leaders syndicaux et du Ministère de l'agriculture au niveau national (Mathieu, 1989). L'association le Méjan, créée quelques années plus tard, compte parmi ses membres d'honneur, deux grands personnages de l'aménagement rural de l'époque, P. Lamour, président de la Commission Nationale d'aménagement du territoire et de la commission « espace rural » du 6ème Plan ainsi que F. Blaizot, premier directeur de la Direction de l'aménagement au ministère de l'agriculture. En bref, qu'il s'agisse de la profession agricole Lozérienne dans son ensemble, ou plus particulièrement des éleveurs du causse Méjan qui en constituent une force vive, l'agriculture de la Lozère, peut compter sur de puissants réseaux et de solides appuis au niveau national pour mettre à bien son projet de développement.

Dans un tel contexte, il était donc difficile pour le Parc de se faire accepter autrement qu'en se mettant au service du développement agricole (Mousset, 1992). La nomination de E. Leynaud - grand initiateur de l'aménagement rural (1967-1974) - fin 1974, au poste de directeur de l'Etablissement public confirme le nouvel engagement de l'institution qui lance en 1975 un véritable pari agricole : l'objectif est toujours de protéger un espace naturel mais au moyen d'une meilleure intégration de l'agriculteur au sein du système économique global. Il s'agit pour le Parc de conforter les aides classiques au développement des exploitations. Dès 1971, une collaboration très étroite s'instaure ainsi entre l'Etablissement public et la S.A.F.E.R. La même année F.

Brager[35], déjà membre du conseil d'administration, est nommé président de la commission de l'architecture et des sites. En parallèle, c'est A. Molines, agriculteur sur le Mont Lozère et vice-président de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants agricoles) qui va présider la commission agricole chargée d'étudier les dossiers de demande de subvention présentés au Parc par les agriculteurs locaux. C'est d'ailleurs à la SAFER que le Parc confie la tâche d'inventorier les possibilités régionales en matière d'agriculture, de fixer les actions à mener et d'en déterminer les moyens (Mousset, op.cit.). En 1973 celle-ci présente un rapport qui, selon S.Mousset, est un brillant amalgame, au service tout à la fois de l'objectif du Parc et des intérêts agricoles locaux. C'est à partir de ce rapport que les différentes formes d'aide à l'agriculture développées par le Parc, dont les Plans d'environnement, seront mises en place. S. Mousset note d'ailleurs que si dans l'ensemble, la moitié des ayant droits a bénéficié d'au moins un de ces plans, une aide privilégiée a été accordée aux exploitants dynamiques et fortement aidés par ailleurs, gérant des unités de grande taille et bénéficiant d'une bonne assise économique : 35,3% des agriculteurs subventionnés exploitent sur le Mont Lozère Bougès Nord la plus vaste zone agricole du Parc, et 25,9% sur le causse Méjan et les Cans.

[35] Dont on rappelle qu'il est le président de la SAFER de Lozère.

Chapitre 3.
Développement durable et conservation de la biodiversité : la protection de la nature réexaminée

Les années 90 sont marquées par l'émergence d'un nouveau projet de société, celui de se réorienter vers des modalités de développement plus « durables ». Cette nouvelle manière de concevoir le développement suppose un réexamen profond des questions de protection de la nature. Dans un premier temps, nous examinerons ces transformations telles qu'elles s'expriment dans les sphères internationales en cette fin de 20ème siècle. Il s'agira ensuite de montrer comment la pratique de la protection en France fait écho aux nouveaux concepts et mots d'ordre prononcés à l'international.

3.1. La transformation du contexte international : quels nouveaux mots d'ordre pour la protection de la nature ?

Ce sont la Convention sur la Diversité Biologique, adoptée par 150 Etats lors de la Conférence de Rio en 1992, et certains de ses prolongements qui, par leurs principes, permettent le mieux de prendre la mesure de la transformation des questions de protection de la nature à l'échelle internationale. La signature de cette convention répond avant tout au réexamen des conditions qui doivent permettre à nos sociétés d'envisager leur maintien sur le long terme. Nous commencerons donc par développer ce point avant de revenir plus particulièrement sur à la manière dont est réexaminé la question de la protection de la nature en cette fin de 20ème siècle.

3.1.1. Le développement durable comme nouveau projet de société

La montée en puissance de la notion de développement durable prend sa source à la parution du Rapport Brundtland en 1987 puis se voit confortée, en 1992, par la

Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) dite Conférence de Rio, ou Sommet de la terre. Depuis lors, non seulement la référence au développement durable s'est universellement imposée chez les responsables politiques internationaux et nationaux, mais aussi chez les dirigeants d'entreprises et les militants de la société civile (Jollivet, 2001a ; Godard, 2001a ; Deléage, 2004).

Conçu par les auteurs du Rapport Brundtland comme un développement *qui « s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux du futur »,* le développement durable invite à repenser l'ordre du monde, et plus particulièrement le modèle et la conception du développement économique et social qui régit l'évolution de nos sociétés « modernes ». Les auteurs du rapport Brundtland donnent corps à cette notion en s'appuyant avant tout sur un constat, celui que l'évolution que connaissent nos sociétés à travers les figures dominantes du développement social et économique ne semble pas à même d'offrir aux hommes un avenir meilleur. De par la nature des activités sociales et économiques humaines, l'environnement biophysique planétaire (l'eau, la terre et l'air) apparaît de plus en plus dégradé. Dressant un inventaire des problèmes écologiques auxquels l'humanité doit faire face en cette fin de siècle, le Rapport Brundtland évoque la fragilité de cette dernière et appelle à une « vigilance écologique ». En effet, les limites sont, selon les auteurs de ce rapport, dépassées dans certains secteurs (F.D. Vivien, 2001). Les problèmes d'environnement évoqués concernent tant les dangers mortels de la désertification et l'érosion de la diversité biologique que la pollution, l'acidification ou les modifications climatiques globales du globe terrestre. Le Rapport Brundtland fait également le constat que notre monde est marqué par une iniquité sociale croissante. Les modèles de développement actuels, qui n'arrivent pas à résoudre un certain nombre de contradictions sociales, ne semblent pas en mesure d'assurer un avenir meilleur pour tous. C'est ainsi que, selon les auteurs du Rapport, *« même au sens le plus étroit du terme, le développement durable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération »* (CMED, 1989 : 51, cité par F.D. Vivien, 2001).

Malgré l'existence de *nombreuses* polémiques, la définition du développement durable en tant que principe éthique recouvre un certain consensus (par exemple Folk et *al*., 1992 ; Godard, 1994 ; Bridger et Lulloff, 1996 ; Holling et *al*., 1996 ; Bredemeier et Vornholz, 1998 ; Jollivet, 1998 ; Vivien, 2001 ; Brodhag, 2000a ; Brodhag, 2003). Le

développement durable engage ainsi tout à la fois :

- Une prise en considération accrue de l'environnement biophysique qui, dans une gestion paternaliste du capital naturel planétaire, assure un développement « écologiquement durable ». Il s'agit de préserver la nature pour sa valeur intrinsèque mais surtout d'assurer le maintien sur le long terme des biens et services que l'environnement fournit aux sociétés humaines, éléments sur lesquels elles appuient leur développement, sans compromettre la capacité de satisfaire les besoins des générations futures.
- Un recours au principe de « précaution » défini comme tel :

> *« En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement » (CNUED 1992, principe 15).*

Ce principe préconise une vigilance vis-à-vis de l'exploitation des ressources et de la diminution du capital naturel que provoque un acte productif mal pensé. Il anticipe notre connaissance imparfaite des mécanismes biologiques supportant la vie, une prédictibilité limitée des trajectoires évolutives des systèmes écologiques et sociaux, et nos capacités limitées à inventer des substituts techniques aux fonctions naturelles. Il fonde une décision publique qui permet d'éviter des irréversibilités dangereuses (Brodhag 1997). L'autre versant de cette politique, qui prend en compte les limites des connaissances, se manifeste par le principe de l'amélioration continue, fondée sur l'évaluation périodique des actions entreprises. Principe de précaution et amélioration continue forment les deux volets du même paradigme de la décision dans l'incertitude et l'information imparfaite.

- La prise en considération de critères d'équité. Les intérêts de tous doivent être représentés et intégrés aux processus de décision. De cette dimension émerge notamment la notion de gouvernance, définie par C. Brodhag comme *« un processus de décision collectif qui n'implique pas une situation d'autorité de la part d'un des acteurs »* (Brodhag, 2000a). Le PNUD considère que la *bonne gouvernance* a pour but de promouvoir des *interactions constructives* entre le secteur public, les acteurs économiques et la société civile :

> *« La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité. Elle se caractérise aussi par l'efficacité et*

> *l'équité. Elle assure la primauté du droit. La bonne gouvernance veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus au niveau de la société et à ce que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans le cadre des prises de décision relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement » (PNUD 1997).*

Le développement durable prône donc une participation politique élargie dans les processus de décision de l'ensemble des acteurs concernés, et en particulier des plus démunis d'expression, pauvres et cultures minoritaires. Cette participation élargie doit notamment permettre une plus grande équité dans l'accès aux ressources et dans la redistribution des richesses liées à leur exploitation.

Pourtant, la notion de développement durable apparaît comme une norme à portée générale qui reste une « abstraction vague » (Jollivet, 2001b). De ce fait, si le principe du développement durable apparaît assez largement partagé comme l'écrit O. Godard, il en existe diverses définitions, la divergence intellectuelle étant attisée par les enjeux qui y sont associés à l'échelle international (Godard, 2001b).

Le développement durable tend donc, d'un côté, à devenir un élément de rhétorique banalisé par l'opportunisme et dévalorisé, comme l'écrit E. Deléage, par les *« tactiques à la Lampedusa de politiques cyniques »*[36] (Deléage, 2004 : 89). L'effet de mode et l'adhésion massive que le principe suscite peuvent alors être considérés comme relevant d'une stratégie qui assure la possibilité de détourner l'attention des vrais problèmes. Comme l'écrit O. Godard, et comme tout un chacun peut le constater, le thème du développement durable compte, depuis son avènement, parmi les privilégiés des grandes envolées discursives politiques sur les valeurs de civilisations :

> *« Une question dont on parle beaucoup, qui inspire colloques et réunions internationales mais pour laquelle les instances responsables agissent peu » (Godard, 2001b).*

D'un autre côté pourtant, le chantier engagé autour du développement durable depuis la parution du Rapport Brundtland est vaste et des avancées sont notables dans différents domaines comme la biodiversité ou la prévention du risque climatique et, à différents

[36] L'auteur fait ici référence à un passage célèbre du Guépard de Tomaso de Lampedusa, dont le thème cristallise la question du conservatisme camouflé : que faut-il changer pour que tout continue comme avant ?

niveaux d'initiatives, du local au global. La Conférence de Rio, par le truchement des signatures des Conventions sur les gaz à effets de serre et de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), a en effet impulsé une réelle action collective visant à orienter nos sociétés vers un développement plus durable.

3.1.2. La CDB, de la protection de la nature à l'utilisation durable de la diversité biologique

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) constitue l'un des accords clés adoptés à Rio par la grande majorité des Etats. 150 Etats avaient ratifié cette convention en 1992 et ils étaient 175 à le faire en 2002. La CDB institue un nouveau cadre pour la protection de la nature. Nous commencerons par en souligner cinq éléments clés, sur lesquels nous reviendrons plus en détail par la suite.

Les principes clés de la CDB

En premier lieu, la convention institue un ensemble de règles et de procédures qui encadrent le comportement des acteurs internationaux et visent à définir les responsabilités respectives des acteurs nationaux et internationaux - des organisations internationales aux communautés locales - dans des domaines qui, tous, touchent au vivant (Le Prestre, 1999). La CDB présente donc un caractère juridiquement contraignant, obligeant les pays qui y adhèrent à appliquer un certain nombre de dispositions[37] (SCDB, 2000). Cependant, elle réaffirme en même temps le droit de souveraineté nationale sur les ressources naturelles et la diversité génétique, la charge étant laissée aux pays adhérents de définir et d'entreprendre les mesures législatives et financières qui permettent d'appliquer les articles de la convention :

> *« Chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapte*

[37] Elle organise également les modalités techniques et financières de coopération entre les Etats.

à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concernent ». (Article 6, CDB)

En second lieu, la CDB prône non seulement une conception « modernisée » des espaces protégés, réaffirmant notamment les Réserves de Biosphère comme modèles en la matière, mais vise aussi à élargir la protection de la nature du strict cadre de ces espaces. Les impératifs de conservation doivent d'une part être étendus à tous les espaces terrestres et marins, qu'ils soient soumis à des fortes pressions anthropiques ou non et, d'autre part, tous les secteurs d'activité doivent être concernés par ce souci de protection de la nature.

En troisième lieu, si la CDB soutient d'un côté, que la diversité biologique doit être conservée pour sa valeur intrinsèque, elle soutient également une vision clairement anthropocentrique de la conservation. La durabilité du développement économique et social est strictement dépendante de la conservation de la diversité biologique ; celle-ci fait donc partie intégrante du processus de développement. L'expression « utilisation durable de la diversité biologique » récurrente dans la convention en est une illustration :

« Chaque partie contractante doit s'efforcer d'instaurer les conditions nécessaires pour assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs ». (Article 8i, CDB)

Par utilisation durable, il faut entendre, une « utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures ».

En quatrième lieu, comme l'affirme son secrétariat (SCDB, 2000), la Convention sur la Diversité Biologique prône des mesures de conservation qui dépassent la protection d'espèces particulières et de leurs habitats. La conservation doit concerner l'ensemble du vivant, du gêne à l'écocomplexe, et prendre en considération les interactions entre ces niveaux d'organisation ainsi que les processus biologiques qui gouvernent la

dynamique du vivant. L'article 2 de la convention précise ainsi que par diversité biologique, il faut entendre, « *variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes »,* les écosystèmes étant définis comme des *« complexes dynamiques formés de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.* » Précisons ici que la conception de la protection de la nature que véhicule la CDB est le reflet des paradigmes dominant en Ecologie scientifique en cette fin de vingtième siècle. En effet, depuis l'écologie des frères Odum à laquelle nous nous sommes référés dans le premier chapitre pour expliquer la conception dominante de la protection de la nature dans les années 60 (époque de création des Parcs nationaux Français), les choses ont bien changé dans le domaine de l'écologie scientifique[38]. Nous y reviendrons (§ 1.2.4.) en traitant de « l'approche écosystémique », approche de la gestion de la biodiversité prônée notamment par le secrétariat de la CDB et définie comme « *une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable* » (Unesco, 2000 : 3).

En dernier lieu, il nous faut évoquer un article renommé de la CDB, l'article 8j. Cet article, tout en reprenant les notions clés d'équité et d'intégration des intérêts de tous aux processus de décision, met en avant l'intérêt de préserver et de promouvoir les savoirs, savoir-faire et pratiques locales considérés comme ayant permis à la biodiversité actuelle d'être ce qu'elle est. Selon une vision que certains qualifient « d'utilitariste » (Chevassus-au-Louis et *al*., 2005), la CDB considère que c'est là un excellent moyen de conserver la diversité biologique :

> *« Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, chaque partie contractante respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie*

[38] Pour référence, nous pouvons citer les écrits de R. Larrère (Larrère, 1997c), P. Blandin et D. Bergandi (Blandin et Bergandi, 1994), J. Lepart (Lepart, 1997), R. Barbault (Barbault, 1993) et (Barbault, 1995) ainsi que ceux plus récents de P. Blandin (Blandin, 2004), B. Chevassus-au-Louis, R. Barbault et P. Blandin (Chevassus-au-Louis et *al*., 2005) ou J.C. Génot et Barbault, (Génot et Barbault, 2005) qui tous contribuent à préciser l'évolution de l'écologie et l'état actuel des conceptions en la matière.

traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques ». (Article 8j, CDB)

Vers une nouvelle conception des espaces protégés : le modèle des Réserves de Biosphère

La CDB affirme que les espaces protégés continueront à jouer leur rôle de lieux privilégiés pour la protection de la nature, comme cela était le cas jusqu'alors. L'article 8 de la CDB prône l'établissement d'un « *système de zones protégées ou de zones où des mesures spéciales doivent être prises pour conserver la diversité biologique* ». Il s'agit d'y favoriser la protection des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel. Il s'agit également d'y restaurer les écosystèmes dégradés et de favoriser la reconstitution des espèces menacées. Dans ces zones les Etats se doivent également de réglementer ou de gérer l'utilisation des ressources biologiques présentant une importance pour la conservation de la diversité biologique afin d'assurer « *leur conservation et leur utilisation durable* ».

Le secrétariat de la CDB précise que ces espaces protégés doivent articuler une zone de protection forte, voire totale, à une zone plus largement dédiée au développement durable : « *Créer des zones protégées où conserver la diversité biologique et promouvoir un développement durable et économiquement rationnel dans les zones adjacentes* » (SCDB, 2000 : 9). Le modèle d'espace protégé pris comme référence par la CDB et son secrétariat correspond à celui des Réserves de Biosphère.

Le concept de Réserves de Biosphère s'est développé de façon progressive dans le cadre d'un programme international de recherche et de formation de l'UNESCO, le Programme sur l'homme et la Biosphère (MAB), lancé en 1970 à la suite des travaux de la Conférence intergouvernementale d'experts sur « l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources de la Biosphère ». L'objectif était alors triple :

- renforcer l'étendue et la pertinence des mesures de protection de la diversité biologique et des ressources génétiques par un système nouveau d'aires protégées,

- favoriser une cohabitation harmonieuse entre les populations rurales et les milieux naturels d'où elles tirent leur subsistance et leurs revenus,
- offrir à la recherche fondamentale et appliquée un ensemble de sites privilégiés de caractère permanent et pouvant opérer en réseau (Batisse, 1996).

Selon M. Batisse, le concept initial des Réserves de Biosphères répondait déjà à l'objectif d'insertion de la conservation dans le contexte économique et social environnant (Batisse, 1996). Il en va de même pour J. Lecompte, selon qui, les Réserves de Biosphère véhiculaient à l'époque une idée novatrice, celle d'un *« engagement vers le développement considéré comme indissociable de la conservation »* (Lecompte, 1996).

La tenue de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement en 1992 et l'adoption concomitante de la Convention sur la Diversité Biologique créèrent un contexte dans lequel les Réserves de Biosphère virent réaffirmé le bien-fondé de leurs principes constitutifs. La conférence de Séville (1995) en fut l'occasion. Y fut de nouveau souligné le fait que les Réserves de Biosphère ne constituaient pas de simples aires protégées, mais plutôt un moyen de permettre aux populations qui y vivent de se développer en harmonie avec leur milieu, contribuant ainsi aux besoins de la société dans l'optique d'un avenir plus durable (Unesco, 1996). De la même manière, l'UNESCO définit à l'heure actuelle les Réserves de Biosphère comme des aires visant à promouvoir des solutions pour réconcilier la conservation de la biodiversité et son utilisation durable (Unesco, 2000). Elles constituent « *des laboratoires vivants d'étude et de démonstration de la gestion intégrée des terres, de l'eau et de la biodiversité* », où sont reliées écologie, économie, sociologie et politique. Selon l'UNESCO, la communauté mondiale a besoin de modèles vécus qui résument les idées de la Conférence de Rio afin de promouvoir simultanément la conservation et le développement durable. Les Réserves de Biosphères pourraient offrir, selon le comité MAB de tels modèles :

> *« Plutôt que des îlots dans un monde de plus en plus gravement affectés par les impacts des activités humaines, les Réserves de Biosphère pourront devenir le théâtre de la réconciliation des peuples avec la nature » (Unesco, 2000 : 6).*

Chaque Réserve de Biosphère est donc destinée à remplir trois fonctions complémentaires : une fonction de conservation, une fonction de développement,

notamment au profit des populations locales, qui vise à en faire des modèles d'aménagement du territoire et des lieux d'expérimentation du développement durable, ainsi qu'une fonction d'appui à la recherche et à l'éducation (Unesco, 2000).

La protection sort de ses réserves

La création d'espaces protégés n'est que l'un des volets sur lesquels les Etats signataires de la CDB s'engagent. Les objectifs désignés par cette dernière sont d'une ambition bien plus grande. En effet, il est stipulé que « *les Etats se doivent d'élaborer des stratégies et des plans d'action en faveur de la biodiversité qui soient intégrés dans un cadre plus vaste des plans nationaux dans le domaine de l'environnement et du développement* » (SCDB, 2000 :9).

En dehors des espaces protégés, les Etats se doivent donc de développer des politiques incitatives et/ou contraignantes pour intégrer la conservation de la biodiversité aux dynamiques de développement économique. Ce sont en fait les politiques dites sectorielles qui doivent faire l'objet d'intégration de principes liés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique :

> *« Chaque partie prenante intègre, dans toute la mesure possible et comme il convient, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans ses plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents. ». (Article 6, CDB)*

C'est tout particulièrement le cas dans les secteurs tels que « *la sylviculture, l'agriculture, la pêche, l'énergie, les transports et la planification urbaine* », activités citées en exemples en raison des impacts directs qu'elles ont sur la biodiversité. En 2000, le secrétariat de la CDB faisait le constat que l'intégration des questions d'ordre environnemental et plus précisément de conservation de la biodiversité dans les politiques dites sectorielles (agriculture, énergie, transport) était, d'une manière générale, largement insuffisante. Il préconisait donc à cette époque une large redéfinition par les pays de leurs politiques, qu'il s'agisse de leurs politiques alimentaires, ou de celles qui touchent à l'utilisation des sols, à l'eau, à l'énergie, à l'emploi, au développement, à l'économie, et au commerce, seul moyen selon lui pour qu'un développement soit véritablement durable (SCDB, 2000).

En parallèle, pour répondre aux enjeux de conservation tels qu'ils sont exprimés dans la

CDB, les Etats se doivent de mettre en place une politique d'aménagement adéquate qui concerne l'ensemble du territoire national (SCDB, 2000). Comme l'affirment C. Génot et R. Barbault (Génot et Barbault, 2005), protéger la nature dans des sites réservés à cet effet sans changer la manière de gérer le reste du territoire ne peut pas régler les problèmes de biodiversité à long terme. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une gestion plus globale, une stratégie de conservation sur des territoires plus vastes que les seuls espaces protégés, même si ces territoires sont moins fortement protégés par la réglementation. Cet objectif répond notamment au problème que pose la fragmentation des habitats pour la viabilité de certaines espèces ou populations d'espèces, et fait écho au problème posé par la dispersion géographique des espaces protégés. Il apparaît nécessaire de gérer « *la matrice interstitielle* » de sorte à organiser des réseaux liés par des corridors et de constituer ainsi des « méta-espaces de conservation »[39] :

> *« Il s'agit bien de mettre en place une nouvelle politique de protection de la nature. Celle-ci doit s'appuyer sur les concepts de l'écologie du paysage[40] prenant en compte la dynamique des systèmes écologiques et les échanges entre les espaces protégés restreints et l'ensemble du territoire ainsi que sur ceux des sciences de la conservation (métapopulation, population minimum viable, taille des espaces protégés, corridor écologique, [etc…]). » (Génot et Barbault, op. cit : 171).*

La gestion écosystémique comme nouveau paradigme pour la gestion de la biodiversité

Nous avons fait, plus haut, référence à la notion de gestion écosystémique, la définissant comme « une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable » et la présentant comme un principe général de gestion conservatoire prôné dans le cadre de la CDB. Par leur approche intégrative, les Réserves de Biosphères sont en adéquation avec les principes de l'approche écosystémique (Unesco, 2000). Selon le Secrétariat de la CDB (SCDB, 2000), ce principe doit également s'appliquer en dehors des espaces protégés, autrement dit, à l'ensemble des écosystèmes terrestres et marins de la Biosphère. C'est également là la position de J.C. Génot et R. Barbault (op. cit.).

---

[39] Les auteurs prennent notamment comme exemple, en France, le conseil général de l'Isère qui a défini un réseau écologique pour son territoire.
[40] Voir (Burel et *al*., 1999) pour plus de détail sur l'écologie des paysages.

Lorsqu'ils évoquent une gestion devant opérer sur l'ensemble du territoire, ces auteurs prennent en référence l'approche écosystémique.

Cette notion de gestion écosystémique a été formalisée récemment (Unesco, 2000)[41], mais les principes même de la CDB sous-tendaient déjà une telle approche. L'approche écosystémique correspond à un certain nombre de principes et de directives clés qui précisent les actions à mettre en œuvre dans le cadre du développement durable et de la gestion de la diversité biologique. Nous allons ici en développer quelques points essentiels, dans le but de préciser comment se conçoit la protection de la nature de nos jours et de montrer en quoi cette dernière répond aux développements récents de nouveaux concepts et paradigmes en Ecologie scientifique.

Maintenir les fonctions des écosystèmes et les services qu'ils rendent

L'approche écosystémique repose sur « l'application de méthodes scientifiques appropriées aux divers niveaux d'organisation biologique, qui incluent les processus, les fonctions et les interactions essentiels entre les organismes et leur environnement, tout en reconnaissant que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes » (Unesco, 2000 : 3). L'accent mis sur les processus et les fonctions est dans le droit fil de la définition de l'écosystème qu'on trouve dans l'article 2 de la CDB (cf. § 1.2.1.). L'approche écosystémique préconise donc de se concentrer tout particulièrement sur les fonctions de la biodiversité dans les écosystèmes. S'il s'agit d'assurer la conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique, il s'agit plus largement de maintenir la structure et la dynamique des écosystèmes, d'assurer le maintien de leur fonctionnement et de leur résilience[42]. Or fonctionnement et résilience d'un écosystème dépendent de la relation dynamique au sein des espèces, d'une espèce à

---

[41]. Dans le cadre de la Convention, la Conférence des Parties (COP) fait figure d'autorité ultime. Réunion de tous les gouvernements (et des organisations d'intégration économique régionale) ayant ratifié ce traité la COP a notamment pour objectifs d'identifier les nouvelles priorités et d'élaborer des plans de travail pour les Etats Parties. Pour ce faire, la COP peut se référer à un autre organe créé par la Convention, le SBSTTA, organe subsidiaire composé d'experts des pays Parties dont le rôle est de faire des recommandations à la COP sur les questions scientifiques et techniques. C'est le SBSTTA, organe subsidiaire créé par la convention, qui a formalisé l'« approche écosystémique », adoptée en Mai 2000 par la cinquième Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique.

[42] La résilience peut être définie comme la capacité d'un écosystème à restaurer ses structures et ses fonctions initiales après perturbations.

l'autre comme entre les espèces et leur environnement abiotique, ainsi que d'interactions physiques et chimiques à l'intérieur de l'environnement.

Une telle approche s'appuie notamment sur les développements de l'Ecologie scientifique en cette fin de 20ème siècle. Les écologues ont en effet mis en évidence que, dans les écosystèmes, certaines espèces avaient des caractéristiques identiques en terme de fonction. Il s'agit généralement d'une fonction trophique, caractérisée par le type de ressources consommées : des espèces végétales qui utilisent la même ressource minérale des herbivores ou de granivores qui consomment les mêmes ressources végétales[43] (Barbault, 1993). Mais il peut également s'agir d'espèces (végétales) ayant une capacité de rétention de l'azote dans le sol particulièrement élevée, d'espèces composant les communautés animales du sol ayant une action toute particulière sur la structuration du sol (Gastine, 2002), d'oiseaux qui dispersent les graines ou qui contrôlent les insectes phytophages, etc. Ces espèces sont alors regroupées en groupes fonctionnels.

En montrant qu'il existe des redondances entre les différences espèces qui composent un groupe fonctionnel, les chercheurs ont donc montré que le comportement de ce dernier peut ne pas être altéré par l'extinction d'une ou de plusieurs espèces. L'aptitude d'un peuplement ou d'un écosystème à s'adapter à des perturbations ou à des modifications de son environnement n'est pas nécessairement liée aux variations de sa diversité spécifique. Par conséquent, sur le plan de la protection, conserver toutes les espèces présentes au sein d'un peuplement ou d'un écosystème n'est donc peut être pas si fondamental pour s'assurer de la durabilité de ces derniers (Larrère, 1997c). Ce point de vue, qui met tout particulièrement en avant l'importance de maintenir les processus et les fonctions au sein des écosystèmes afin de préserver leur bonne santé[44], tend à mettre quelque peu en retrait une conservation par le passé par trop focalisée sur les espèces.

Mais une telle approche met également en avant l'importance toute particulière attachée à la préservation des « services » rendus par les écosystèmes. La notion de « services » est une notion clé dans le cadre d'une conservation de la diversité biologique dont le

---

[43] C'est ainsi que se définissent par exemple des guildes, ensemble d'espèces apparentées (des oiseaux, des lézards ou des rongeurs par exemple) exploitant un même type de ressource (Barbault, 1993).
[44] Maintenir un écosystème en bonne santé, ce serait alors maintenir à la fois l'intégrité et la diversité fonctionnelle au sein de l'écosystème.

propos est en grande partie d'assurer la durabilité du développement économique et social. Préserver la diversité et l'intégrité fonctionnelle au sein d'un écosystème, c'est maintenir les services qu'il peut rendre à l'homme :

> *« La diversité fonctionnelle dans les écosystèmes est à la source de nombreux produits et services importants sur le plan économique et social…[…]… Les avantages qui découlent des divers services fournis par la diversité biologique au sein de l'écosystème forment la base de la sécurité et de la durabilité environnementale humaine. » (Unesco, 2003 : 4)*

Si la notion de « produits » correspond aux ressources valorisées et commercialisées (des produits agricoles aux substances médicamenteuses), celle de « services » recouvre une large gamme de fonctions écologiques utiles à l'homme que remplissent les écosystèmes. A. Teyssèdre et ses collaborateurs citent ainsi un certain nombre d'exemples de ces services qui s'articulent étroitement avec la notion de santé des écosystèmes :

> *« Les communautés vivantes des sols combattent l'érosion, entretiennent la fertilité des sols et purifient l'eau. De nombreux insectes pollinisent les plantes, notamment cultivées ; beaucoup d'oiseaux dispersent les graines des plantes et/ou contrôlent les insectes phytophages, etc. Ressource moins vitale, sans doute, la proximité de paysages naturels ou semi-naturels, riches en espèces végétales et animales, est généralement appréciée des humains si ce n'est nécessaire à leur épanouissement. » (Teyssèdre et al., 2005)*

Dans le cadre de la protection de la nature, l'approche fonctionnaliste apparaît avantageuse. Dans un contexte d'urgence où assurer la conservation de l'ensemble des êtres vivants (dont une grande partie reste d'ailleurs inconnue) apparaît utopique, elle permet de faire face à des inventaires spécifiques toujours incomplets et à l'impossibilité de se pencher sur une conservation espèce par espèce en se concentrant sur des niveaux intégratifs supérieurs. L'idée de sélectionner des cibles intégratives pour la gestion se retrouve d'ailleurs dans d'autres concepts de l'écologie moderne, tel celui des espèces « clefs de voûte », dont la présence aurait des effets majeurs sur la persistance d'autres espèces et dont le maintien assurerait celui du système considéré, donc celui de son fonctionnement durable (Barbault, 1995).

Se concentrer sur le maintien des fonctions de l'écosystème pose cependant un problème majeur[45]. Car il reste à définir ce qui, très exactement, fait le bon fonctionnement de l'écosystème, que cela soit en terme de services rendus à l'homme ou, plus largement de sa santé. On ne connaît pas toutes les fonctions des écosystèmes et il apparaît risqué de se concentrer plus particulièrement sur l'une ou plusieurs d'entre-elles en écartant d'emblée certaines que l'on n'a aujourd'hui pas encore bien identifiées. A l'identique, l'existence de redondances entre espèces, n'a de sens que par rapport à une fonction identifiée. Si perdre telle ou telle espèce ne remet pas en cause l'intégrité d'une fonction donnée, rien ne prouve qu'une autre fonction (identifiée ou non) dans laquelle elle joue un rôle clef, ne sera pas altérée. C'est ainsi que pour certains, conserver la diversité spécifique dans son ensemble, et plus largement l'ensemble des êtres vivants, reste essentiel. Selon P. Blandin (Blandin 2004), la communauté scientifique serait à l'heure actuelle divisée entre deux courants divergents pour qui la gestion de la diversité biologique n'a pas le même sens. D'un côté, se situeraient les taxonomistes, les évolutionnistes et les biogéographes qui considèrent comme crucial que l'attention soit portée sur l'ensemble des composantes de la diversité biologique. Ceux là prônent une surveillance systématique de l'ensemble du vivant. D'un autre côté se situeraient les fonctionnalistes, qui soulignent la nécessité de savoir si les écosystèmes peuvent conserver leur bonne santé et continuer à fournir des services tout en perdant des espèces.

L'approche écosystémique et les approches de la protection de la nature qui s'y réfèrent à l'heure actuelle (Glénot et Barbault, 2005 ; Chevassus-au-Louis et *al*., 2005) prennent en compte ces questionnements, même s'il semble bien que tant l'urgence de la situation que les développements de l'écologie moderne fassent pencher les penseurs de la protection en faveur d'approches de gestion plus intégratives[46]. Ce n'est pas tant qu'une pratique de la conservation à l'échelle des espèces soit jugée sans intérêt, mais plutôt qu'elle est considérée comme insuffisante et incapable de répondre aux enjeux actuels. L'attention doit donc se porter sur d'autres catégories d'objets à des niveaux intégratifs supérieurs (fonctions, espèces clefs de voûtes, habitats naturels, paysages) qui de surcroît permettent de prendre en compte les questions de structures, de

[45] Dans la référence citée (Barbault, 1995), R. Barbault montre, à l'identique, les intérêts et les limites de l'utilisation de la notion d'espèces clefs de voûte dans la pratique de la conservation.
[46] Nous avons ici mis de côté toute référence à l'écologie du Paysage.

dynamiques, de processus, de flux intra et inter-systèmes, en bref l'ensemble des apports conceptuels de l'écologie moderne[47].

Adaptabilité durable et gestion dans l'incertitude

> *« Les écosystèmes obéissent souvent à des processus non linéaires et l'on observe fréquemment un décalage entre ces processus et l'apparition de leurs conséquences. Il en résulte des discontinuités qui engendrent surprises et incertitudes » (Unesco, 2000 : 3).*

L'approche écosystémique exige une gestion qui puisse s'adapter à la nature complexe et dynamique des écosystèmes ainsi qu'à une connaissance et une compréhension insuffisante de leur fonctionnement. Cette gestion doit prendre en compte la nature éminemment changeante des écosystèmes sous l'effet de processus internes et externes. Encore une fois, cette vision des choses répond à des développements récents en Ecologie scientifique qui ont rendu obsolètes les notions de climax et (dans une moindre mesure) d'équilibre. Ces paradigmes forts de l'écologie des années 60 et 70, construits notamment autour des travaux des frères Odum, vont en effet progressivement s'effacer au cours des années 80 devant les notions de « trajectoire évolutive » et de « perturbation ». S'impose alors l'idée que l'état d'un écosystème ou d'une communauté naturelle à un moment donné ne doit pas tant être considéré comme un état d'équilibre mais comme un point sur une trajectoire évolutive. Dans ces systèmes ouverts, des perturbations de nature, de fréquence (régulière, irrégulière) et d'intensité variables empêchent les communautés d'atteindre tout état d'équilibre.

Les processus (compétition entre espèces, perturbations, fluctuations du milieu, prédation et autres interactions biologiques) ont entre eux des interactions complexes qui rendent difficile la prévision de la dynamique des systèmes écologiques et conduisent parfois à des résultats inattendus (Lepart, 1997). Les prévisions sont d'autant plus difficiles que l'on ne connaît que mal les effets des activités humaines sur les systèmes écologiques et que, de surcroît, il est difficile de prévoir l'évolution de ces dernières. Plus récemment, Chevassus-au-Louis et *al*. (Chevassus-au-Louis et *al*., 2005) notent que les progrès de la modélisation et la possibilité de suivre le comportement pas

[47] P. Blandin montre aussi que les fonctionnalistes ont conquis les sphères protectionnistes et semblent plus ou moins avoir réussi à y imposer leur vision des choses (Blandin, 2004).

à pas d'un système ont également montré combien des équilibres stables ne constituaient que des cas très particuliers : comportements fluctuants, voire chaotiques dans la dynamique des populations et peuplements, phénomènes non linéaires tels des effets de seuils et des points critiques peuvent conduire à deux évolutions très différentes pour deux systèmes similaires. En fait, comme le précisent ces auteurs, ces approches ont permis de montrer que le temps nécessaire pour atteindre un nouvel équilibre stable était très souvent supérieur à la durée de stabilité des paramètres biologiques ou écologiques déterminants. Tout le monde s'accorde donc sur le fait que l'état d'équilibre d'un écosystème est une notion qui n'a pas grande pertinence. Dans ces conditions, la question de la gestion devient plus celle de maintenir une « adaptabilité durable » des systèmes naturels (populations, peuplements, écosystèmes) que leur équilibre (Barbault, 1993 ; Larrère, 1997c ; Chevassus-au -Louis et *al*., 2005).

L'approche écosystémique, en prenant en compte les incertitudes et surprises liées aux dynamiques internes des systèmes écologiques, celles liées à l'évolution des « construits sociaux », mais également la certitude des changements de l'environnement à court et à long termes liés à modification du climat planétaire, conduit à préconiser une gestion souple de la diversité biologique. Dans ces conditions, la gestion doit savoir s'adapter et accepter dans une certaine mesure « d'apprendre sur le tas » et de tirer parti des recherches (Unesco, 2000). La gestion des écosystèmes doit être considérée comme une expérience à long terme qui avance en tablant sur les résultats qu'elle obtient. Cet apprentissage sera une source importante pour apprendre à mieux contrôler et à mieux évaluer la réussite dans la réalisation des objectifs fixés. C'est ce que les Anglo-saxons dénomment l'« adaptive managment » (Haney et Power, 1996) ou « learning by doing » (Walters et Holling, 1990) :

> *« Managers must be flexible and adaptable in the face of uncertainity and lack of knowledge. To couple good science to managment, it is important to develop goals, models and hyptohthesis that allow us to systematically learn as we manage. Goals and models guide the development and implementation of managment practices. The need to evaluate models and hypotheses mandates monitoring, wich feeds in a continuous cycle of goals and model implementations. » (Haney et Power, 1996 :879)*

C'est ce que les Français dénomment « spirale d'apprentissage » (Chevassus au Louis et *al*., 2005), un concept qui décrit un système d'apprentissage dans lequel description,

compréhension et gestion se développent simultanément et de manière interactive, « *afin que chaque activité bénéficie aussi vite que possible des résultats des autres… […]…seule manière possible d'affronter la nécessaire gestion d'une réalité connue de manière extrêmement partielle…[…].* » (Chevassus-au-Louis et *al*., op. cit. : 195).

Réduire les distorsions du marché pour une utilisation plus durable de la diversité biologique

Les auteurs de l'approche écosystémique considèrent que la plus grande menace pesant sur la biodiversité est constituée par l'adoption de modes d'utilisation des terres qui ne prennent pas en compte la préservation de la diversité biologique. Selon les auteurs de cette approche, les distorsions du marché sont souvent à l'origine de ce phénomène. D'une part, les systèmes naturels sont « sous évalués » par des marchés et d'autre part, nombreuses sont les incitations économiques et subventions ayant un effet pervers en la matière. Finalement, ces distorsions favorisent une reconversion des terres au profit de systèmes naturels moins variés. Il apparaît donc nécessaire de réduire les distorsions du marché ayant des effets néfastes sur la diversité biologique et d'harmoniser les mesures d'incitations pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Plus encore, pour ces auteurs, l'un des moyens de justifier les mesures de conservation des écosystèmes est d'attribuer aux services qu'ils rendent une valeur sociale et économique. La gestion de l'environnement, ainsi intégrée dans un contexte économique, peut devenir avantageuse. Dans tous les cas, il s'agit donc de lier de fait conservation de la diversité biologique et projets de développement socio-économique. Ces projets de développement peuvent autant concerner la promotion de pratiques agricoles ou sylvicoles agissant directement et positivement sur les systèmes naturels que le développement d'activités touristiques, dont les revenus seraient en partie affectés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique[48].

Les pratiques agricoles ou sylvicoles que cette approche promeut sont des pratiques qui permettent éventuellement de conserver des éléments constitutifs de la diversité

---

[48] *« Avec l'importance économique croissante que représentent la vie sauvage et le tourisme de nature, l'un des défis qui se posent aux autorités nationales est de trouver des moyens d'affecter une partie des revenus générés par le tourisme à la promotion, à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique »* (Unesco, 2000 : 14).

biologique (espèces, milieux) mais plus largement de maintenir la structure et la dynamique des écosystèmes, d'assurer le maintien de leur fonctionnement et de leur résilience. Ils considèrent que l'un des principaux défis de l'agriculture et de la sylviculture durable est globalement de mieux utiliser les ressources physiques et biologiques disponibles en réduisant l'utilisation d'apports externes, en régénérant plus efficacement les ressources locales et en intégrant une technologie à faible coût qui s'appuie sur les services que rend la nature.

Participation et reconnaissance des savoirs et savoir-faire locaux

Reprenant l'article 8j de la CDB, l'approche écosystémique promeut des entreprises de conservation de la biodiversité et de gestion des écosystèmes bénéficiant largement aux populations directement concernées : « *Les peuples autochtones et autres communautés locales vivant de la terre sont des intervenants importants et leurs droits comme leurs intérêts doivent être reconnus.* » (Unesco, 2000 :26). Cette approche met l'accent sur une conservation qui s'appuie directement sur les communautés locales, qui prenne en compte leurs perspectives, engendrant ainsi de nouvelles alliances fort bénéfiques : « *Un nombre croissant d'études de cas permet d'illustrer comment ces communautés contribuent de façons significatives à la conservation de la biodiversité* » (Unesco, 2000 :26). L'approche écosystémique, promeut ainsi la prise en compte de « *toutes les formes d'information pertinentes, y compris l'information scientifique et autochtone, de même que les connaissances, les innovations et les pratiques locales* » (Unesco, 2000 :28). Les auteurs précisent que l'article 26 de la déclaration adoptée à la conférence de Budapest[49] stipule que les savoirs traditionnels et locaux, peuvent apporter et, historiquement, ont apporté une précieuse contribution à la science et à la technologie. La science ne constitue qu'un système de connaissance parmi d'autres, et il est largement prouvé que les communautés locales ont beaucoup à enseigner aux gestionnaires des écosystèmes (Nakashima, 2000). Selon l'UNECO, les gestionnaires ne peuvent donc pas uniquement compter sur des sources purement scientifiques et il y a beaucoup à gagner à raviver de telles pratiques, en particulier dans les zones d'agriculture extensive. En exemple, ils citent le cas des Réserves de Biosphères, au sein desquelles

[49] La Conférence mondiale de Budapest, organisée notamment par le Conseil International pour la Science (CIUS) en 1999 a porté sur les liens entre savoirs traditionnels et science moderne.

l'utilisation et la promotion des savoirs autochtones et des pratiques traditionnelles « *de gestion durable des terres est l'une des clés du succès* » (Unesco, 2000 : 29).

3.2. Un contexte national en évolution

En France, les questions de protection de la nature vont évoluer à l'identique. Articuler protection et développement est le nouveau mot d'ordre depuis le début des années 90. Les objectifs sont renouvelés et la conservation de la diversité biologique va connaître une montée en puissance progressive. Nous allons ici traiter du cas des zones rurales et des activités qui en façonnent le paysage à travers trois exemples qui nous concernent de plus près :

- la manière dont les Parcs nationaux envisagent leurs finalités
- la façon dont sont intégrées les questions de protection de la nature aux politiques agricoles
- la mise en œuvre du Réseau Natura 2000 qui vise à développer un réseau de zones dédié à la protection rapprochée de la diversité biologique tout en intégrant les questions de développement économique et social.

3.2.1. En France, la réactualisation du projet porté par les Parcs nationaux

Le programme d'aménagement 2000-2006 du Parc national des Cévennes comporte, en annexe, un document présenté comme « *l'interprétation »* que partagent les établissements Parcs nationaux des différents textes législatifs et réglementaires intéressant les territoires ayant acquis ce statut. En d'autres termes, ce document à finalité nationale, également dénommé « *note de doctrine* » et approuvé à la fois par la Direction de la Nature et des Paysages (DNP) et par les directeurs des sept parcs nationaux français en octobre 1999, vise à préciser les finalités des Parcs nationaux à partir des différents textes de lois fondateurs, à en dégager une interprétation commune qui leur permette à chacun d'élaborer leurs documents de planification. L'existence d'un tel document cadre est le reflet d'une nécessité qui s'impose à cette époque aux

Parcs nationaux, celle, en première instance, de repenser les projets Parcs nationaux au regard des nouveaux textes de loi intéressant ce type de territoire et plus particulièrement de la loi « Barnier », voté en 1995 (Loi 91-101 du 2 février 1995).

Cette loi, bien que réaffirmant largement les principaux objectifs des Parcs nationaux, va apporter un certain nombre de modifications à leurs fondements juridiques et finalités. Nous commencerons par en souligner deux points en particulier :

En premier lieu, comme le précise l'auteur cité en référence pour la rédaction de ce document (Landrieu, 1999), la Loi Barnier est sous l'influence de la Convention sur la diversité Biologique. En effet, elle reprend en substance les principes énoncés par cette dernière, évoquant explicitement les notions de développement durable et de participation, se référant au principe de précaution et articulant la mission fondamentale des Parcs - protéger, restaurer et gérer les patrimoines naturels et culturels - avec des mots d'ordre plus actuels :

> *« Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable[…] Elles s'inspirent, dans le cadre des lois qui en définissent la portée, notamment des principes de précaution et de participation » (art. L 200-1).*

Se fondant sur cette loi, les responsables des Parcs nationaux entendent mettre en place un développement durable sur leur territoire, autrement dit articuler en ces lieux développement et protection. En ce sens, cet article de loi (art. L 200-1) constituerait une porte d'entrée pour que les organismes gestionnaires mettent en œuvre des opérations de développement dans l'ensemble des espaces Parc, zone centrale comme périphérique, sous réserve qu'elles concourrent directement à la protection de la nature :

> *« Favoriser dans l'ensemble de l'espace Parc des réalisations d'ordre social, économique et culturel, dans un souci de développement durable tout en y rendant plus efficace la conservation de la nature » (PNC 2000g, Annexe 1 : 8).*

Comme le précise les signataires de cette note de doctrine, la loi de 1960 (art. 241-10) laissait déjà la possibilité de faire du développement en zone Parc. Cependant, selon eux, le développement ne devait concerner que les zones périphériques et les organismes gestionnaires n'avaient pas vocation à impulser directement ces

dynamiques. Ils pouvaient y participer par le biais de coopération avec « *les collectivités territoriales* ». Théoriquement tout au moins, la nouvelle Loi apporterait donc sur ce plan un changement assez profond. Elle offrirait aux gestionnaires des Parcs nationaux une possibilité accrue d'insuffler par eux-mêmes de nouvelles dynamiques sur leurs territoires, favorisant ainsi au mieux la gestion d'écosystèmes et de milieux souvent largement anthropisés, autrement dit dont la préservation dépend de l'exploitation par l'homme. Elle leur permettrait de surcroît d'orienter plus fortement les projets de développement (tourisme, agriculture) sur leurs territoires dans le sens d'une utilisation durable et conservatoire de la diversité biologique et non plus uniquement de lutter à contre courant d'un développement qu'ils ne maîtrisent pas.

En second lieu et selon les responsables des Parc nationaux, la loi Barnier apporte une définition plus claire des objectifs de gestion des Parcs nationaux. Sans entrer pour autant dans les détails, notons que la loi Barnier use d'une nouvelle sémantique pour qualifier l'impératif fondamental justifiant la création d'un Parc national : celui de protection de la nature. Jusque là, il s'agissait de « *la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel* » (art. L. 241-1 du code rural du 22 juillet 1960). Dorénavant, il s'agira plus précisément de préserver « *les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et les paysages, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent* » (art L.200-1 du code rural, datant du 2 février 1995). Pour G. Landrieu, en se référant à la mission fondamentale des Parcs qui est de « *préserver ce patrimoine des dégradations et le soustraire aux interventions artificielles susceptibles de l'altérer* » (art. L.200-1), le concept de biodiversité permettrait d'interpréter la « dégradation » comme une baisse de la diversité biologique (Landrieu, 1999). Mais surtout, le concept de diversité biologique qui apparaît dans cette loi - ou de Biodiversité tel qu'il l'emploie lui-même - permettrait de décrire la qualité d'un espace naturel à n'importe quelle échelle, des espèces aux paysages en passant par les milieux, tout en prenant en compte les fonctionnements des écosystèmes et les interactions entre ces différents niveaux d'organisation du vivant. On perçoit bien là le lien sur le plan conceptuel avec les nouveaux enjeux de protection qui se dessinent à l'international dans les milieux scientifiques et protectionnistes, et avec une approche « écosystémique » de la gestion

conservatoire pour laquelle maintien des fonctions et processus est centrale.

Dans ce nouveau cadre, les Parcs s'accordent des marges de manœuvre assez importantes entre une gestion écologique fine, visant la protection de populations d'espèces spécifiques par exemple et des interventions plus générales, telles que le soutien à l'agriculture de montagne :

> *« Entre un laisser faire total, qui pourrait conduire à la disparition de certain milieux modelé par l'homme par une activité traditionnelle séculaire et donc à une baisse au moins locale de la diversité biologique, et un interventionnisme excessif, tel que le jardinage à petite échelle, le gestionnaire dispose d'une assez grande marge de manœuvre pour définir certains de ses objectifs, en fonction d'enjeux particuliers sur son territoire (présence d'espèce ou de milieux rares, menaces identifiées) tout en prenant en compte certain choix de société, tel que le maintien d'une agriculture de montagne » (PNC 2000g, Annexe 1 : 5).*

La réactualisation du projet porté en France par les Parcs nationaux reflète donc bien l'influence des changements qui s'opèrent au niveau international en terme de conception des espaces protégés. On perçoit une certaine convergence entre les projets portés par les Parcs français et ceux portés par les Réserves de Biosphères, modèles d'espaces protégés prônés par la CDB. Cette convergence s'affirme au gré du nouveau mot d'ordre qui s'impose mondialement : articuler l'utilisation durable de la diversité biologique avec sa conservation. La France compte d'ailleurs aujourd'hui 17 réserves de Biosphères dont deux sont couplées avec des Parcs nationaux, tel le Parc national des Cévennes[50] (Cibien, 2005). Avant même que la Loi Barnier ne soit votée et que la nouvelle doctrine des Parcs soit ainsi validée, celui-ci mentionnait l'importance de cette double reconnaissance. Elle traduisait selon lui non seulement « *la valeur toute particulière de ce territoire* », « *remarquable tant du point de vue de la nature et de l'environnement que de celui du paysage ou du patrimoine culturel* », mais également la nécessité en tant que Réserve de Biosphère, de travailler à « *concilier développement et protection* » (Parc national des Cévennes, 1994).

[50] Rappelons que le Parc national des Cévennes jouit de la reconnaissance Réserve de Biosphère depuis 1987.

3.2.2. Des politiques sectorielles à l'appui de la gestion écologique : l'exemple de l'agriculture

En 2004, le ministère de l'écologie et du développement durable a développé et soumis au gouvernement français une « Stratégie Nationale pour la Biodiversité » (SNB), programme d'action qui « *formalise l'engagement pris dans la convention pour la diversité biologique en traduisant ses principes à l'échelle nationale… [et qui]… se place résolument dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.* » (MEDD, 2004 : 9). La Stratégie Nationale pour la Biodiversité s'attache à définir pour la France un programme d'action dans lequel protection de la nature et développement sont tricotés serré et ce, autant dans le cadre des espaces protégés qu'en dehors. La SNB reconnaît notamment *« l'importance de poursuivre l'intégration des préoccupations liées à la sauvegarde de la biodiversité dans les politiques sectorielles* » et évoque l'action publique concernant l'agriculture, la forêt, l'eau, les infrastructures, l'urbanisme, les transports, l'industrie, le tourisme… (MEDD, 2004 : 9). La publication récente de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (2004) ne doit cependant pas tromper. Certes, elle propose des moyens nouveaux pour faire avancer la France face à ses enjeux vis-à-vis de la protection de la nature dans un cadre articulant « préservation de la Biodiversité » et développement économique, mais elle traduit également une certaine continuité de l'action gouvernementale en la matière. L'intégration des questions de protection de la nature dans les politiques agricoles - l'un des aspects particulièrement mis en avant par la SNB - n'est par exemple pas nouvelle. La mise en œuvre des Mesures Agri-environnementales, avec les Articles 19 et la Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensifs (PMSEE) dès 1992 en est une illustration, celles des Contrats Territoriaux d'Exploitation (1998) et de leurs remplaçants, les Contrats d'Agriculture Durable (fin 2003) également. De surcroît, nous verrons que les incitations croissantes à développer des filières de qualité dans le secteur agricole répondent également, bien qu'indirectement, à de tels objectifs.

Une agriculture environnementaliste gestionnaire des paysages

Ayant pour vocation de « contribuer à l'introduction ou au maintien de pratiques de production agricole qui soient compatibles avec les exigences de la protection de

l'environnement naturel et d'assurer un revenu adéquat aux agriculteurs »[51], les Mesures Agri-environnementales, mises en route au niveau européen dès 1985 et appliquées en France à partir de 1992 constituent le premier signe fort d'une préoccupation écologique dans les politiques agricoles (Alphandéry et Billaud, 1996). Dans le cadre de l'activité d'élevage par exemple, ces MAEs sont principalement de deux types :

- les « articles 19 », qui visent à lutter contre l'enfrichement de certains espaces pastoraux sous-utilisés par des pratiques pastorales adaptées,
- la PMSEE, qui vise à maintenir les systèmes d'élevage extensifs, mais dont l'objectif principal est également d'arrêter ou de ralentir la disparition des surfaces en herbe consécutive à l'intensification ou à l'abandon. Par voie de fait, il s'agit également de maintenir le potentiel écologique des zones herbagères existantes et de limiter la dégradation des paysages dans les régions d'élevage. (Brau-Nogue et *al.*, 2001).

Comme l'écrit B. Lizet à leur propos, ces mesures confèrent à l'espace rural la vocation « *d'assurer à la collectivité un cadre de vie de qualité, riche en patrimoine et paysages naturels* » et confient à une certaine catégorie d'agriculteurs le rôle de gestionnaire (Lizet, 1991). Au-delà du souci d'intégration de certaines problématiques de protection de la nature (pollution, érosion) à l'agriculture française, les MAEs participent d'une transformation plus profonde du rôle assigné à l'activité agricole, celui d'assurer la gestion des paysages et par là, de « valoriser l'espace rural ». L'agriculture se soucie dorénavant ouvertement de son impact sur les paysages, mais également de son rôle dans l'aménagement du territoire. Dès 1990, l'APCA (Association Permanente des Chambres d'agriculture) tient ainsi un colloque intitulé « Agriculture et Environnement » supporté par le ministère de l'agriculture où les participants mèneront notamment des réflexions sur les relations entre structures paysagères activités agricoles et « la pérennité d'un territoire ».

On retrouve cette vocation à travers les Programmes de Développement des Zones Rurales (PDZR), outils de gestion des espaces ruraux « en difficulté » développés au niveau Européen dès 1987. Cette année là, en effet, l'Union Européenne opère une

[51] CEE, 797/85 ; cité par (Alphandéry et Billaud, 1996).

réforme de ses « fonds structurels » (FSE, FEOGA, FEDER[52]) de manière à ce qu'ils accompagnent plus efficacement une politique fondée sur un double souci : continuer à accroître la productivité et sauvegarder une agriculture dans les zones défavorisées où la désertification s'accentue et les paysages naturels se dégradent. Les objectifs 1 et 5b des programmes Leader concerneront tout particulièrement « le rattrapage des zones en retard de développement » et promeuvent le développement des zones rurales (PDZR) : extensification, lutte contre la pollution, production de qualité et valorisation de l'espace rural font partie des objectifs qui leurs sont assignés. La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) en 1992 constituera, quant à elle, le premier marqueur emblématique de la conjonction de ces nouveaux enjeux réunis. L'objectif affirmé de cette réforme est en effet, selon G. Noël, de concilier deux approches contradictoires d'une politique agricole commune. L'une vise à l'accroissement de la compétitivité de l'agriculture de l'UE pour lui permettre de conserver ses parts de marché dans un contexte de concurrence mondiale de plus en plus libéral. L'autre concerne plus particulièrement les espaces « défavorisés » et donne aux agriculteurs une responsabilité nouvelle, celle de participer activement à la construction d'un nouveau cadre de vie et à la préservation d'un patrimoine communautaire selon une approche qui privilégie une meilleure maîtrise des techniques de production et la création de paysages ruraux attrayants : « *exploiter raisonnablement les terres et valoriser l'espace rural sont les deux axes cardinaux de la nouvelle PAC*[53] » (Noël, op.cit. : 137). Ces orientations seront largement reprises en 1998 par la nouvelle Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui rompt encore un peu plus avec l'orientation productiviste passée des politiques agricoles. Louis le Pensec, Ministre de l'Agriculture de 95 à 98, dans son discours devant les présidents des Chambres d'agriculture, en expose ainsi l'idée générale et reprend dix ans après, ce qui était déjà une évidence :

> *« Nous entrons dans une nouvelle période de l'histoire de l'agriculture, {dont} les exigences nous arrachent aux certitudes de cette période glorieuse et conquérante, qui a fait de la France le premier exportateur mondial de produits agro-alimentaires transformés et le deuxième de produits agricoles bruts. Le temps est venu de redéfinir la place de l'agriculture dans notre société et de reformuler la politique agricole en prenant en compte explicitement ses fonctions économiques mais aussi territoriales et sociales. » (Le Pensec, 1998 : 88).*

[52] FSE : Fond Social Européen ; FDER : Fond Européen de Développement Régional ; FEOGA : Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
[53] Les Mesures Agri-environnementales seront intégrées à la nouvelle PAC.

En prenant en compte « les fonctions économiques environnementales et sociales de l'agriculture et sa participation à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable » (Loi d'Orientation Agricole, 1998), la Loi d'Orientation Agricole cherche à rétablir le lien au territoire de manière à créer ou à renforcer des systèmes de production axés sur la valeur ajoutée dans le respect de l'environnement. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation, mesure phare de la nouvelle LOA « portent sur des orientations de production de l'exploitation dans le but d'atteindre un niveau élevé de sécurité sanitaire de qualité et de diversité, sur la contribution de l'activité de l'exploitation à la préservation des ressources naturelles, à l'occupation de l'espace ou à la réalisation d'action d'intérêt général. » (Loi d'Orientation Agricole, 1998). Les nouveaux projets de territoire associés aux anciennes zones rurales « défavorisées » sont donc définitivement entérinés près de quinze ans après les premières grandes mesures prises en faveur d'un autre modèle de développement de l'agriculture et d'aménagement du territoire sur ces espaces ruraux.

Les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) développés en 2003 (décret n° 2003-675 du 22 juillet 2003) en remplacement des CTE réaffirment cette vocation environnementaliste de l'agriculture. Ils visent en particulier « *la contribution de l'exploitation agricole à la préservation des ressources naturelles et à l'occupation et l'aménagement de l'espace rural* »[54]. Lutter contre l'érosion, préserver la qualité des sols, la ressource en eau, la biodiversité et les paysages en constituent les mots d'ordre. Comme les CTE, les CAD comprennent notamment un volet agro-environnemental qui « *rémunère les surcoûts et manques à gagner liés à la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement* »[55] et qui répondent aux enjeux spécifiques de gestion de la diversité biologique tels qu'ils s'expriment en un territoire donné (type de milieux à protéger, problématiques paysagères particulières, pollutions, etc.). En outre, les CAD permettent de souscrire des mesures qui répondent à des enjeux moins spécifiques, comme la conversion à l'agriculture biologique ou la protection des races menacées. Comme les CTE, les CAD constituent donc un outil de développement de la multifonctionnalité de l'agriculture où la gestion de la diversité biologique prend une place certaine.

---

[54] http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.exploitationsagricoles.contratsagriculturedurable/
[55] http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.exploitationsagricoles.contratsagriculturedurable/

Une agriculture de qualité qui assure le maintien des hommes à la terre

Dans la décennie 80, le contexte économique des exploitations françaises a été complètement bouleversé. Grâce à la réussite des modèles productivistes, la CEE a atteint l'autosuffisance alimentaire. Mais la production agricole s'accroît plus rapidement que la consommation (Bourgeois, 1994). Aux niveaux national et européen, les marchés sont saturés. De surcroît, la stratégie d'autosuffisance alimentaire est commune à une grande partie des pays du globe et les potentiels de production, tant des pays de l'Est que de ceux du Sud, apparaissent au minimum comparables à celui de la France, si ce n'est bien supérieurs (ex-URSS, Chine, Inde, etc.). En bref, au début des années 90, les instances en charge des questions agricoles ne s'attendent plus à un développement des exportations des matières premières agricoles européennes. Pour L. Bourgeois, membre de l'Association Permanente des Chambre d'agriculture (APCA), les marchés solvables sont donc dès cette époque en voie de saturation. La concurrence entre les pays se fera dorénavant de plus en plus aiguë et le maintien de la compétitivité de l'agriculture française ne peut plus s'établir selon les stratégies mises en œuvre dans les années 60 et 70. Les coûts à la production restent trop élevés en France par rapport à certains pays concurrents et l'agriculture de l'Hexagone ne peut plus faire la différence sur le prix. Cette situation va provoquer un changement des conditions de la concurrence. Elle ne portera dorénavant plus uniquement sur le rendement mais va progressivement se déplacer sur l'élévation des standards de qualité, sur la diversification des produits et des segments de marché (Sylvander, 1994).

C'est cette même concurrence qui avait incité depuis plusieurs décennies certains producteurs à mettre en place des stratégies institutionnelles de résistance, fondées en partie sur la défense de la qualité des produits. C'est ainsi qu'étaient apparus des dispositifs réglementaires spécifiant des qualités non obligatoires permettant de définir des produits différents des produits standards (Sylvander, op.cit.). Les *Appellations d'Origine Contrôlées (AOC),* mises en œuvre en 1935 dans le secteur des eaux de vie et des vins puis dans celui des fromages (en 1955), en sont l'exemple emblématique et précurseur. La loi d'orientation de 1965 créera quant à elle le *Label Rouge*. Ce sera le tour des *produits diététiques* en 1966, puis, dans les années 80, de toute une série d'outils juridiques et législatifs favorisant l'émergence en France et en Europe d'une agriculture de qualité. Plusieurs exemples peuvent être cités :

- En 1981 s'élabore la première définition de ce qui deviendra la future Agriculture Biologique. Sont alors d'ores et déjà identifiés les « *produits biologiques »* issus d'une « agriculture qui n'utilise pas de produit chimiques de synthèse ».
- En 1985 l'appellation « Montagne » voit le jour. Issue d'une loi, elle introduit, selon Guillou (Guillou, 1994), une innovation marquante en entérinant l'idée « qu'un territoire puisse conférer en soi une qualité à un produit ».
- Les années 80 voient également la reconnaissance des produits dits « fermiers ».
- Au tout début des années 90 naissent les AOP (Appellation d'Origine Protégée) et IGP (Indication Géographique Protégée), signes distinctifs Européens fortement apparentés aux AOC françaises (com 2081/92).

Pour B. Sylvander, les politiques de spécification (création des AOC en 1935 et du label Rouge en 1960 notamment) n'avaient pas pour objectif, à l'époque de leur création, de réguler le développement économique par la qualité. Il s'agissait essentiellement de protéger des micro-secteurs d'activité et, implicitement, de limiter les effets de la politique agricole (élimination des petites structures, diminution des revenus).

Au début des années 90, période de crise pour la Politique Agricole Commune, les dispositifs de spécification de la qualité et les institutions qui leurs sont associées prennent un nouveau sens : « *Ils sont utilisés par les Etats comme des moyens d'infléchir la politique agricole »* (Sylvander, 1994 : 32). Ces dispositifs constituent dorénavant une politique d'incitation.

En zones de moyenne montagne notamment, ces incitations à développer des Productions de Qualité Spécifiques (Sylvander, 1994) devaient contribuer au maintien en vie de l'activité agricole. Indirectement, elles devaient donc également contribuer à la gestion des paysages de ces zones. Nous l'avons vu, à la même époque, les PDZR (Programmes de Développement des Zones Rurales) combinent d'ailleurs la promotion des productions de qualité avec ceux de valorisation de l'espace rural et de lutte contre la pollution. B. Sylvander (Sylvander, op. cit.), précise quant à elle que les incitations à produire de la qualité développées à la fin des années 80 étaient renforcées par deux règlements successifs (797/85 et 1760/87). Le premier instaurait des aides à la reconversion vers des productions non excédentaires et/ou s'inscrivant dans une lutte contre la pollution, et le second poussait à l'extensification des systèmes agricoles. Le

lien étroit entre ces deux dimensions de l'activité agricole existait donc à l'époque déjà. Finalement, il apparaît bien que les politiques de qualité ont toujours eu pour but de soutenir une agriculture qui, dans les même temps, assure la valorisation de l'espace rural et la gestion des paysages. La mise en place des CTE à la fin des années 90 vient le confirmer. A coté de leur volet environnemental, ces derniers contiennent un volet socio-économique dont l'amélioration de la qualité des produits est une composante essentielle, le tout ayant pour vocation d'accompagner les changements de l'exploitation vers une agriculture plus durable.

Labelliser des pratiques agricoles qui assurent la gestion des paysages : l'exemple précoce du label *Paysages de reconquête*

L'opération *Paysage de reconquête* a été lancée par le ministère de l'environnement en 1992. Le principe était de délivrer un label, assorti d'un support financier de 150 KF par projet élu, permettant à des agriculteurs de mieux valoriser le produit d'un travail qui garantit l'originalité des paysages locaux et la qualité des produits agro-alimentaires (et artisanaux). L. Bérard et P. Marchenay précisent que le point d'orgue de cette opération fut l'organisation au jardin des plantes d'un vaste marché des produits liés aux paysages retenus, avec le slogan « *venez nombreux… aider à sauver les paysages de France que vous aimez en savourant leurs produits* » (Bérard et Marchenay, 1998).

Pour Ségolène Royal, alors ministre de l'environnement et instigatrice de l'opération *Paysages de reconquête*, l'idée était bien de lier gestion des paysages et développement économique :

> *« Fondés sur des cultures et sur des spécificités locales, liés au travail des hommes et à l'histoire des lieux, [les Paysages de reconquête] constituent autant d'atouts pour le développement économique local, pour l'égalité devant la nature ou encore pour le droit de garder une certaine qualité de la vie quotidienne » (Royal, 1991 : 213).*

Le label et les financements seront octroyés à 100 projets différents. L. Laurens interprète cette opération comme un élargissement des préoccupations du ministère de l'environnement (Laurens, 1997). Selon cet auteur, l'opération ne repose pas sur un discours naturaliste protectionniste, mais est au contraire centrée sur l'homme et le développement local. Elle affiche ainsi une nouvelle volonté de concilier production et

préservation. Si une réflexion du ministère de l'environnement sur l'avenir de l'agriculture et ses relations avec le devenir du paysage existait depuis longtemps déjà[56], l'opération *Paysage de reconquête* semble constituer un moment marquant de la pénétration du ministère de l'environnement dans le champ du développement agricole.

Y. Luginbühl, au détour d'un commentaire à l'article de L. Laurens, met pourtant un sérieux bémol à une telle interprétation. Il affirme en effet que cette opération ne détermine en rien un moment clé de changement de la politique du paysage au ministère. D'une part, l'idée de lier producteur et paysage n'est, selon cet auteur, pas nouvelle. L'aide apportée, en 1979, par la Mission du paysage aux producteurs de lavande de Provence en apporte la preuve. Alors confrontés à des difficultés économiques et techniques (concurrence espagnole), les producteurs vont bénéficier d'aides du ministère de l'environnement sous couvert de participer à la sauvegarde de ces paysages hautement « culturels » (Luginbühl, 1997). D'autre part, l'opération Paysage de reconquête correspond selon lui, plus à un happening politique qu'à un réel changement de la conception de la gestion des paysages du ministère. Pour Luginbühl, le gouvernement en place, presque certain de perdre les législatives à venir (1993), utilise alors tous les moyens pour faire parler positivement de lui et capter autant d'électeurs que possible. De surcroît, comme l'affirment L. Laurens et Y. Luginbühl, cette opération n'apparaît pas avoir été conduite de manière très rigoureuse, loin s'en faut. L'absence d'une réelle sélection des dossiers, l'importance du rôle joué par des groupes de pressions et les liens parfois plus que ténus entre l'activité agricole et le paysage correspondant, sont autant d'éléments qui illustrent une opération menée à la hâte et autant d'arguments supportant la thèse Y. Luginbühl.

Quoi qu'il en soit, au regard de la mise en œuvre concomitante des Mesures Agri-environnementales, il apparaît bien une certaine convergence des efforts en faveurs des paysages ruraux et de l'environnement qui s'illustre par une interpénétration de plus en plus marquée des champs de compétence des ministères de l'environnement et de l'agriculture. Si celle-ci avait démarré, semble-t-il, il y a longtemps déjà, la fin des années 80 marquerait alors une certaine accélération en la matière. L'articulation se

[56] Elle prend en exemple les opérations « Paysages de pays » lancées par la Mission du Paysage (dépendant du Ministère de l'environnement), en 1980 avec pour objectif une meilleure prise en compte de la qualité paysagère dans les procédures classiques d'aménagement foncier agricole (OGAF).

réalise dans le champ du développement en zone rural. Comme la réforme de la PAC l'opération Paysage de reconquête, par le biais du soutien à des pratiques agricoles identifiées vise un objectif plus large de développement territorial. Objet de consommation, le paysage, à travers sa valeur économique, en est le pivot :

> *« L'intérêt économique du paysage a plusieurs facettes ; attirer et retenir les touristes, promouvoir une image de marque des régions concernées, valoriser des produits et attirer des entreprises » (Laurens, 1997 : 54)*

3.2.3. Le réseau Natura 2000, pour une gestion concertée de la biodiversité

Depuis le milieu des années 90, la France participe à la « stratégie paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère »[57], une déclinaison régionale opérationnelle de la Convention sur la Diversité Biologique mise en œuvre par les Etats membres de l'Union Européenne (MEDD, 2004). A ce titre, la France construit le réseau Natura 2000 dont l'ambition est de « *préserver par une utilisation durable les habitats d'intérêt communautaire dans les sites désignés* » par le biais d'approches négociées et contractuelles avec les propriétaires fonciers (MEDD, 2004 : 18).

Le réseau Natura 2000 prévoit la mise sur pied d'un réseau de « zones protégées », appellation générique qui regroupe l'ensemble des espaces désignés en application des directives européennes « Habitats » (CEE 92/43, 1992) et « Oiseaux » (CEE 79/409, 1979). La première de ces deux directives a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales), pour lesquelles les Etats membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation[58]. La directive Oiseaux prévoit quant à elle la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe.

---

[57] Adoptée par les 54 Etats membre de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies.
[58] http://europa.eu.int/comm/environment/nature/nature_conservation/eu_nature_legislation/habitats_directive/

Le programme LIFE[59] Nature, instauré en 1992, est spécialement conçu pour soutenir l'application de ces directives et la mise en place du réseau Natura 2000. Les projets soutenus par LIFE Nature sont financés à 50% par la Direction Générale de l'Environnement de l'Union Européenne et 50% par des fonds nationaux (Etat, Collectivités locales, fonds privés, etc.)[60].

La procédure veut que des sites répondant à des critères spécifiques de rareté et d'intérêts écologiques soient désignés puis proposés à l'Union Européenne, chargée d'en évaluer l'importance scientifique par rapport aux six grandes régions biogéographiques européennes. Sur chaque site s'engage ensuite la réalisation d'un plan de gestion appelé « Document d'Objectif » ou « DOCOB » qui définit les orientations de gestion et indique les mesures réglementaires et contractuelles adéquates à mettre en œuvre pour la conservation des habitats et des mosaïques d'habitats identifiés.

Natura 2000 a pour objectif d'assurer la conservation de la diversité biologique en intégrant les contraintes économiques et sociales des acteurs concernés par la gestion des sites désignés. Comme le précise le ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), « *l'objectif n'est pas de faire de ces sites des "sanctuaires de nature" où un règlement fixerait une fois pour toutes des interdictions et où toute activité humaine serait proscrite* »[61]. Au contraire, il s'agit de « *promouvoir les activités humaines et les pratiques qui ont permis de forger [les habitats naturels] puis de les sauvegarder, en conciliant les exigences écologiques avec les exigences économiques et sociales* »[62].

La gestion des sites Natura 2000 est une gestion concertée. Dans les écosystèmes terrestres et plus particulièrement dans les espaces ruraux, ce sont, pour l'essentiel, les agriculteurs, les forestiers qui sont les acteurs finaux de cette gestion. Cependant, d'autres utilisateurs de l'espace sont concernés par cette gestion, notamment ceux prenant part aux activités dites de loisir, telle la chasse ou « les sports de nature » [63]. Plus largement, les acteurs mobilisés dans les différentes procédures de définition des

---

[59] L'Instrument Financier pour l'Environnement.
[60] http://natura2000.environnement.gouv.fr
[61] http://natura2000.environnement.gouv.fr
[62] http://.www1environnement.gouv.fr/IMG/pdf/Natura_2000_29_11_04.pdf
[63] http://natura2000.environnement.gouv.fr

sites éligibles et de réalisation des documents d'objectifs sont censés refléter la diversité des enjeux associés à la gestion des sites. C'est ainsi que se côtoient dans les « scènes locales de concertation » (Pinton et *al*., 2003) des acteurs de nature diverse : agriculteurs, chasseurs, ONF, Conseils régionaux de la propriété forestière, collectivités locales au sens large (Conseils généraux, syndicat mixte, communauté de communes), Chambres d'agriculture, associations de protection de la nature, fédérations de chasse ou de pêche, syndicats agricoles, et bien entendu les gestionnaires d'espaces protégés (Réserves, Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, Conservatoires régionaux des sites naturels). Comme le précise le ministère (MEDD), « *l'approche proposée à travers le réseau Natura 2000 privilégie la recherche, en générale, collective d'une gestion équilibrée et durable* ».

La constitution du réseau privilégie l'option d'une protection assurée par voie contractuelle. A partir des Documents d'objectifs, approuvés par arrêté préfectoral, sont établis les « Contrats Natura 2000 » signés entre les acteurs qui ont en charge la gestion et l'entretien des milieux naturels situés sur le site et l'Etat pour une durée minimum de 5 ans. Ils comprennent un descriptif des tâches à accomplir pour conserver ou rétablir les habitats naturels et espèces du site Natura 2000. En contrepartie, les signataires seront rémunérés pour ces travaux d'entretien. Pour le MEDD, « *en mettant en avant les principes de gestion partenariale et de fixation d'un cadre négocié, cette démarche s'inscrit dans les approches les plus modernes au niveau international, en matière de développement durable* ».

La mise en œuvre du réseau repose sur une démarche de gestion qui intègre une pluralité d'acteurs, porteurs de savoirs diversifiés (Pinton et *al*., op.cit). Si les savoirs scientifiques sont largement mobilisés pour l'élaboration des Documents d'objectifs, les études de terrain montrent que les opérateurs et chargés de mission puisent à de nombreuses autres sources les connaissances pour mettre en relation pratiques et objectifs de conservation. Les expériences et les savoirs locaux, portés le plus souvent par les techniciens agricoles, forestiers, cynégétiques ou piscicoles ou par des gestionnaires de réserves ou de sites associatifs sont largement sollicités (Billaud et *al*., 2002). L'élaboration de ces derniers constituerait ainsi « *un champ d'expérimentation à*

une échelle inédite dans la réflexion sur l'association de la protection des habitats avec des pratiques productives ou de loisir »[64].

Pour le ministère de l'environnement et du développement durable, la gestion à l'échelle des habitats naturels et habitats d'espèces propre au Réseau Natura 2000 constitue une approche pertinente pour la conservation de la diversité biologique à ses différents niveaux intégratifs. Il en va de même de certains écologues pour qui conserver des habitats permet de garantir la co-évolution espèces-milieux et de maintenir des réseaux d'espèces (Génot et Barbault, 2005 ; Largier et Moret, 2005), objectifs fondamentaux pour mener à bien une conservation efficace de la diversité biologique.

Plus précisément, pour certains chercheurs intégrés au programme national de recherche « Recréer la nature »[65], c'est la combinaison de typologies descriptives et fonctionnelles d'habitats qui permettrait de mettre en œuvre une gestion « intégrative » de la diversité biologique. Les typologies fonctionnelles qui visent à dégager les logiques de distribution des habitats dans les paysages permettent d'en comprendre le fonctionnement écologique en termes tout à la fois, d'influence des diverses pratiques anthropiques anciennes comme actuelles, de relations que chaque habitat entretient avec d'autres habitats au sein de l'éco-complexe, et de complémentarité et de fonctionnalité de l'ensemble pour la faune. On voit bien ici la visée intégrative d'une telle approche qui considère à la fois espèces, habitats et paysages dans une vision de surcroît dynamique et fonctionnelle qui intègre les interventions humaines.

---

[64] http://www.senat.fr/rapinf.html

[65] Programme de recherche « Recréer la nature : réhabilitation, restauration et création d'écosystèmes », lancé en 1996 sous l'égide du ministère de l'Aménagement et du Territoire » et du Museum National d'Histoire Naturelle.

Chapitre 4.
Le Projet Parc à l'heure du développement durable

Nous nous intéresserons ici à l'évolution du projet Parc, en essayant de l'intégrer dans la perspective des changements qui s'imposent tant au niveau international qu'au niveau national. Nous l'avons dit, à partir des programmes d'aménagement rédigés dans les années 90 (PNC 1994, PNC 2000g), la notion de développement durable est non seulement largement intégrée à la rhétorique du gestionnaire, mais va surtout devenir l'un des principes fondateurs de son action. Nous verrons comment ce nouveau paradigme lui permet d'articuler d'une manière quelque peu nouvelle les missions fondamentales qui ont toujours été les siennes.

4.1. Le développement agricole : un nouveau champ de compétence pour le Parc ?

> *« L'objectif central du Parc devient plus que jamais de chercher à mettre en œuvre les voies qui permettent de concilier protection de la nature et développement durable et donc de lier patrimoine naturel, patrimoine culture et patrimoine paysager dans une perspective de modernité. Qu'il s'agisse d'agri-environnement ou d'écotourisme, le Parc doit être pour les départements, pour les régions et pour l'Etat, une zone laboratoire » (PNC 1994 : 5).*

Il est difficile de dire que la mission combinée de développement et de protection de la nature n'a pas de tout temps été celle du Parc, puisque qu'il a été créé pour préserver un patrimoine naturel et paysager dont l'homme a largement contribué à l'édification. Face à la chute démographique et au déclin de l'activité d'élevage, le Parc s'était fixé pour but, dès les années 70, de participer au maintien d'une agriculture « vivante » sur son territoire et avait mis en oeuvre une politique agricole visant directement à soutenir l'activité d'élevage. Il avait également, dès son arrivée, engagé une politique de développement de l'activité touristique dont l'un des objectifs était de contribuer à la « *prospérité* » des acteurs locaux. Ainsi il s'agissait bien, dès la création du Parc,

« *d'appliquer sur ce territoire une politique qui, tout en visant son renouveau économique et social* » (PNC 1974) permette d'assurer la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager, en d'autres termes d'articuler protection et développement.

La question du développement durable ne fait-elle que confirmer la mission première du Parc ? Pourtant, la citation que nous avons placée en début de paragraphe implique un renversement du rôle joué par le Parc dans le projet sociétal. Jusque là, en tentant de maintenir en ce lieu non seulement un patrimoine naturel et culturel mais également une supposée harmonie (héritée du passé) entre l'homme et la nature, il s'attachait à gérer un sanctuaire, un paradis perdu. Tout en articulant développement et protection, il s'agissait clairement de préserver un espace des méfaits de la société industrielle, en oeuvrant à contre courant des tendances sociétales d'alors qui, sans lui, auraient fait perdre sa spécificité et sa grandeur à ce lieu. Dans la perspective des années 90, le parc conserve cet objectif. Mais il ajoute à cette mission l'idée d'un laboratoire du développement durable, c'est-à-dire d'un lieu d'expérimentation pour la mise en œuvre d'un projet sociétal dans son ensemble. Le Parc n'est donc plus uniquement un lieu où l'on cherche à protéger, mais un lieu qui va donner l'exemple dans le cadre d'un nouveau projet sociétal pour un monde meilleur et durable où développement et protection de la nature sont intimement liés.

A partir des années 90, la référence au « développement » devient encore plus présente que par le passé dans le discours du Parc et le gestionnaire affirme sa volonté de « *mieux utiliser son potentiel de moyens et de compétences au bénéfice du développement* » (PNC 1994 : 6) et d'une action qui se situe dorénavant dans une « *perspective de modernité* ».

4.1.1. Légitimité accrue et pénétration du Parc dans le champ de l'action agricole.

Rappelons que le Parc a été créé dans un contexte de rapports de force. Dans un contexte où la modernisation de l'agriculture est le maître mot, il était rejeté par des éleveurs qui n'entendent pas devenir des gestionnaires écologiques d'espaces et encore moins des acteurs de l'entretien de la mémoire d'une harmonie passée entre l'homme et la nature. Les Chambres d'agriculture elles mêmes n'acceptaient pas que le Parc se

substitue à elles et entendaient garder, avec l'appui de la profession agricole, la main mise sur les questions de développement agricole (Jollivet, 1992). Sous le feu de ces pressions combinées, le parc fut donc amené à chercher des compromis pour se faire accepter comme acteur du développement local. Les modalités des actions mise en œuvre par le Parc dans le domaine agricole, les Plans d'environnement montrent que les premières années de présence du Parc se soldent par l'appropriation de la nouvelle Institution par les forces agricoles locales, les Chambres d'agriculture en étant le principal vecteur (Mousset, 1992).

Dans les années 90, la sortie progressive du productivisme et la prise en compte croissante des questions environnementales dans les politiques agricoles vont participer à changer lentement les rapports de forces locaux entre les Chambres d'agriculture et le Parc. Si la gestion écologique devient l'une des prérogatives de l'activité agricole, il devient difficile aux organismes du développement agricole de maintenir leur main mise sur ce domaine. L'émergence d'une nouvelle conception de l'agriculture, à vocation environnementaliste, gestionnaire des milieux et des paysages va en fait conduire, d'une part, à un transfert de compétences des Chambres d'agriculture vers le Parc et, d'autre part, à un rapprochement entre ces deux acteurs locaux. L'évolution du rôle joué par le Parc dans le domaine agricole au cours des années 90 s'illustre par deux évènements clefs :

- Le Parc va progressivement développer une politique officielle de soutien à des systèmes d'exploitation (Les *Agneaux de Parcours*), promouvant par ce biais sa conception d'une agriculture à la fois productrice de biens de consommation et gestionnaire de milieux à haute valeur patrimoniale (entre 1993 et 1997). Nous y reviendrons dans la troisième partie de ce travail.
- Le Parc, entre 1998 et 2002, va jouer un rôle important dans la définition des Contrats Territoriaux d'Exploitation sur son territoire, et se substituer à la Chambre dans le montage des dossiers (cas des Contrats Territoriaux d'Exploitation collectifs *Agneaux de Parcours* et *Estives*).

Cette prise de position du Parc a bien entendu été progressive. Au début des années 90, il avait ainsi été mis à l'écart - à son grand dam - de l'application des Articles 19 en Cévennes, sur les Causses et le Mont Lozère. Pilotés par la DDA, les dossiers et

diagnostiques d'exploitation avaient été réalisés par les Chambres d'agriculture départementales. Pourtant, ces Articles 19 correspondaient bien à des « *aides aux agriculteurs […] qui, par un plan de pâturage adapté luttent contre l'embroussaillement des pâtures et des parcours* »[66] (DDAF LOZERE, 1993a : fiche 2.1., cité par Dumez, 2004). Ils se situaient donc en droite file des objectifs du Parc de lutte contre la fermeture des milieux ouverts (cf § 3).

Si le Parc n'avait pas été intégré à leur mise en oeuvre, c'est non seulement parce que les Chambres d'agriculture entendaient bien garder la maîtrise du processus mais également, comme nous le précise un responsable de la DDAF, afin de ne pas trop brusquer la profession agricole locale par une application trop contraignante de ce nouvel axe politique. En d'autres termes, les exigences du Parc en la matière auraient très certainement dépassé la tolérance de la profession agricole. Il fut donc jugé préférable de laisser à la Chambre d'agriculture locale, dont le directoire était représentatif de la majorité des agriculteurs locaux, monter les dossiers permettant l'accès aux aides définies dans le cadre des OLAE article 19 (Opération Locale Agri-Environnementale).

Dans la majorité des cas, les zones contractualisées par les éleveurs, étaient des zones qu'ils exploitaient déjà selon des modalités (chargement, dates d'utilisation) identiques. Nos enquêtes ont d'ailleurs montré que la grande majorité des éleveurs ont contractualisé ces mesures dès lors qu'elles n'entraînaient pas pour eux de surcharge de travail. Autrement dit, on peut s'interroger sur leur apport en termes environnementaux. Dans la plupart des cas, les éleveurs n'auraient-ils pas, en dehors de contractualisation, géré quoi qu'il en soit ces surfaces à l'identique ? Même si elles ont permis de « pérenniser » voire d'améliorer l'utilisation de ces quelques zones dans les fermes, elles n'ont apparemment pas permis un « progrès » global en terme de reconquête des milieux ouverts. Les enquêtes menées par R. Dumez sur le causse Méjan, la Can de l'Hospitalet et le Mont Lozère mènent globalement aux mêmes conclusions. On comprend bien que pour le Parc, dans ces conditions, la portée environnementale des Articles 19 tels qu'ils ont pu être mis en place en Lozère soit apparue limitée. Il considère que la mise en place des Articles 19, tout du moins en Lozère, a été réalisée

[66] Il s'agit ici d'extraits concernant les articles 19 mis en œuvre en Margeride Est et Mont Lozère.

avec pour objectif premier de lutter contre la déprise agricole. Elle a servi à favoriser le maintien des hommes et de leurs activités agricoles en leur apportant de nouvelles formes d'aides. Certes, la lutte contre la déprise agricole, en évitant la disparition des activités d'élevage et de leur impact écologique, est un pré-requis indispensable au maintien de l'ouverture des milieux, principal enjeu environnemental dans la zone considérée. Mais pour le Parc, les Articles 19 ont été vidés de l'essentiel de leur contenu.

Pourtant, alors qu'il avait été mis à l'écart de l'application de ces Mesures agri-environnementales, le Parc fut finalement associé à la reconduction des Articles 19 sur le Mont Lozère. Cette « OLAE », considérée par le conseil général du GREF (Génie Rural Eaux et Forêts) comme ayant un impact trop limité sur le plan environnemental, s'est réalisée avec l'intégration d'autres partenaires, dont principalement le Parc. Cet évènement marque la première remise en question des compétences des Chambres d'agriculture pour les questions environnementales. A côté de la critique portant sur l'impact paysager trop limité de la première mouture des Articles 19 « Mont Lozère - Margeride Est » pilotés par la Chambre, le GREF considéra, comme le rapporte un employé du Parc, qu'ils avaient une connotation trop « agricolo-agricole ». Autrement dit, l'un des principaux arguments utilisé par le GREF pour faire entrer le Parc dans le cercle des négociations, fut que seules les surfaces à intérêt pastoral notoire y faisaient l'objet d'un traitement. Les tourbières, comme le note un employé du Parc, n'étaient pas prises en compte en tant que telles dans cette première opération :

> *« Si une tourbière occupait une partie de la surface pastorale traitée par l'Article 19, elle n'était généralement pas traitée en tant que telle ; Elle se confondait avec le reste de la surface considérée, et les plans de pâturage n'étaient par conséquent pas adaptés à sa conservation. » (Un employé du Parc)*

L'Article 19 « Mont Lozère » semble avoir été un élément déclencheur de partenariat entre le gestionnaire et la Chambre d'agriculture : première occasion de rencontres, de discussions, d'échanges, puis de coopérations.

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation se situent dans la continuité de cette dynamique de participation du Parc aux problématiques agricoles, ou plutôt agri-environnementales. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation furent l'objet de la mise en place de groupes de travail pilotés par la DDAF associant le Parc, la Chambre

d'agriculture ainsi que l'ONF et le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière, organisation regroupant les propriétaires forestiers). Sur son territoire, le Parc cherche à utiliser des Contrats Territoriaux d'Exploitation, développés sous forme de programmes collectifs, pour appuyer des opérations déjà existantes telles que les *Agneaux de Parcours*. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation permettent au parc d'obtenir des fonds sans amputer son propre budget limité pour mettre en place une politique incitative, qui reprend ses objectifs propres et incite les agriculteurs à les intégrer.

Un autre exemple de rapprochement entre ces acteurs - traditionnellement ennemis -, est le programme Life « Mont Lozère », site pilote pour la mise en place du réseau Natura 2000 qui concerne la gestion des habitats naturels par le pastoralisme. Le programme Life « Mont Lozère » a constitué le cadre d'une étroite coopération entre ces deux grands acteurs (associés à d'autres, tel que l'ONF par exemple, très présent dans ce secteur géographique). Ils ont coopéré en apportant leurs compétences respectives, - diagnostic environnemental de l'un et diagnostic agro-pastoral de l'autre – et en s'associant dans les réflexions qui ont finalement abouti à la définition de cahiers des charges et de contrats de gestion avec les éleveurs locaux. Nous reviendrons sur ce programme Life dans le § 3.3.

4.1.2. L'affirmation d'une posture critique vis-à-vis des pratiques agro-pastorales

L'évolution des contextes nationaux et internationaux (aussi bien en termes de politiques agricoles que de politiques de protection de la nature) du début des années 90 vont également largement participer à l'émergence d'un discours critique du Parc vis-à-vis des pratiques agro-pastorales adoptées par la grande majorité des éleveurs locaux et des options qu'ils ont suivi jusque là. C'est au cours des années 90 en effet qu'apparaissent pour la première fois dans les textes de l'établissement public une position critique vis-à-vis de logiques productivistes qu'il juge néfaste pour la gestion écologique et paysagère du lieu.

Pris sous le feu des pressions exercées notamment par la profession agricole locale, le Parc a, dans les années 70 et 80, cédé aux exigences du moment. Le pouvoir réglementaire dont dispose l'Institution sur les questions de l'exploitation des milieux

(agricole et forestière) restera donc à cette époque largement théorique (Larrère et *al.*, 1992). S'il arrive que le Parc sanctionne les éleveurs sur des questions concernant l'utilisation des espaces agricoles, cela n'est que très occasionnel, et uniquement lorsque des opérations aboutissent à la destruction physique de milieux dits « sensibles ». C'est plus particulièrement sur les questions architecturales que le Parc imposera son pouvoir réglementaire et que des litiges opposeront le Parc et les éleveurs.

Pourtant, on peut faire l'hypothèse que si le Parc n'avait jusque là pas explicitement désapprouvé les orientations prises par les éleveurs locaux, c'est parce que dans le contexte des années 70-80 il ne pouvait guère se le permettre. Le changement des contextes nationaux et internationaux (aussi bien en terme de politiques agricoles que de politiques de protection de la nature) va, au début des années 90, largement participer à l'émergence d'un jugement critique à l'égard des orientations suivies par les éleveurs du cru et leurs conséquences néfastes pour la gestion écologique et paysagère du lieu. Ouvrons une parenthèse afin de préciser que si les textes émanant du Parc restent, dans la deuxième moitié des années 80, plutôt silencieux en la matière, les travaux menés par les chercheurs du PIREN[67] sur le causse Méjan posent pourtant ouvertement ces questions. Pour M. Jollivet, il apparaît ainsi que l'évolution de l'élevage au cours des années 70 et 80, par le jeu des contraintes économiques de plus en plus sévères, obligent les éleveurs à augmenter la productivité de leur troupeau et de leur temps de travail, et conduisent ces derniers à ne plus pouvoir utiliser au mieux l'ensemble des ressources fourragères dont ils disposent (Jollivet, 1989). Les espaces pastoraux, ou « parcours », semblent se dégrader pour ces raisons. Alors que certaines portions des parcours semblent de moins en moins sollicitées pour l'alimentation des troupeaux et deviennent par conséquent sujettes à l'enfrichement, d'autres au contraire apparaissent faire l'objet d'un surpâturage. La strate herbacée s'y dégrade (évolution régressive et érosion). Ces phénomènes avaient déjà été observés depuis longtemps sur le plateau, puisque P.L. Osty, dans un écrit de 1989, évoque les travaux menés au milieu des années 70 sur le Causse et les interrogations d'alors quant à la progression de la brousse qui apparaissait menaçante (Osty et Auricoste, 1989). Les travaux de D. Hubert mettait déjà en évidence

[67] Programme interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement (Programme CNRS, 1981-1985, concernant notamment le causse Méjan).

l'existence de tels phénomènes combinés d'évolution régressive (menant à l'érosion) et progressive (tendance à l'enfrichement) des surfaces herbacées. M. Jollivet pose peut être pour la première fois ouvertement la question des options prises par les éleveurs du cru et de leurs conséquences environnementales :

> *« Ce qu'il convient de se demander, c'est la façon dont l'élevage, évoluant pour s'adapter à des contraintes de marché de plus en plus forte, met à contribution d'une façon générale les milieux pour parvenir à se maintenir » (Jollivet, 1989 : 268)*

Ces constatations vont, quelques années plus tard, constituer le support et légitimer la critique de plus en plus explicite formulée par le Parc vis-à-vis des orientations prises par certains éleveurs sur son territoire. Les premiers pas du Parc en matière de critique du productivisme restent cependant prudents. En 1991, c'est par le biais d'une remise en question de l'efficacité de sa propre action en matière de soutien à l'agriculture que la critique des orientations prises par l'élevage local va émerger. Le seul soutien de l'agriculture n'est pas en mesure de remplir les objectifs agri-environnementaux du gestionnaire :

> *« Pour mémoire, l'étude réalisée par l'I.A.R.E. sur la politique du Parc en faveur des agriculteurs a montré que l'influence du Parc sur l'évolution des milieux et des paysages n'était pas perceptible et surtout que, sur le long terme, le maintien du caractère actuel de nombreux paysages du Parc paraît donc globalement menacé » (PNC, 1991)*

Cette autocritique sera reprise dans le programme d'aménagement 1994-1999, mais elle servira alors de point de départ à une critique ouverte des orientations prises par l'agriculture sur son territoire. Le programme d'aménagement 1994-1999 stipule ainsi que malgré l'arrêt du déclin de l'agriculture en ce lieu et les bénéfices en la matière apportés par l'action du Parc jusqu'alors (l'espace Parc a perdu, en vingt ans, deux fois moins d'exploitations agricoles que les territoires avoisinants), on ne peut que constater la persistance de la progression de la forêt et de la friche sur le territoire du Parc. Pour le Parc, si le maintien des exploitations agricoles est nécessaire, il n'assure pas automatiquement la bonne conservation des milieux et des paysages agropastoraux. La critique va devenir de plus en plus explicite dans les textes produits par l'établissement public. Au cours de la deuxième moitié des années 90, les logiques productivistes vont être clairement visées. Elles conduiraient à des modalités de mises en valeur des terres agricoles qui ne permettent pas au Parc de remplir ses objectifs de gestion écologique et

paysagère. Le contenu du Programme d'aménagement 2000-2006 est par exemple sans équivoque :

> *« Les conditions difficiles, les progrès de la productivité, la pression des marchés et les politiques publiques l'amènent [l'agriculture] depuis une trentaine d'années à abandonner à la fermeture des paysages les zones les moins productives et à artificialiser les zones les plus productives sur lesquelles elle se replie » (PNC 2000d : 67)*

Cette combinaison des phénomènes de « *fermeture des paysages sur les zones peu productives* », et « *d'artificialisation des zones les plus productives* », nous pouvons la qualifier de combinatoire emprise/déprise. Elle illustre en effet un phénomène concomitant d'accroissement de la pression anthropique sur les espaces les plus productifs (parcours de bonne qualité et, surtout, terres cultivables) et de diminution de pression sur les espaces les moins productifs (parcours de moins bonne qualité). Pour le Parc, cette combinaison participe notamment à mettre en péril les milieux ouverts en favorisant le phénomène d'enfrichement également dénommé embroussaillement[68].

4.1.3. Un recentrage dans la politique du Parc : volontarisme et contractualisation

La fin des années 90 est marquée par un changement important de la politique agricole du Parc. Deux maîtres mots suffisent pour qualifier ce changement : « volontarisme » et « contractualisation ». C'est au premier de ces maîtres mots que nous intéresserons plus particulièrement ici.

La transition vers une politique plus « volontariste » du Parc traduit une gestion qui cherche, plus que jamais, à articuler protection et développement. Mais cette transition est également une illustration du nouveau positionnement de l'Institution sur la scène politique locale et s'articule ainsi étroitement avec une légitimité accrue pour le Parc d'intervenir sur les questions agricoles.

---

[68] Les conséquences de cette combinatoire emprise/déprise sont, nous le verrons, plus large que cette question de l'embroussaillement et de la fermeture des milieux ouverts, même si celle-ci est centrale dans les enjeux de gestion du Parc.

En évoquant le « volontarisme » du Parc, nous nous référons à la mise en place, dans son programme d'aménagement 2000-2006, de politiques incitatives par l'Institution. Autrement dit, contrairement au fonctionnement qui a longtemps prévalu au sein de l'Institution, le Parc n'attend plus que des demandes d'aides soient formulées par les agriculteurs, mais propose des opérations clairement définies auxquelles ces derniers, s'ils le désirent, peuvent être intégrés. Il affiche ainsi clairement, auprès des éleveurs locaux, les orientations aux soutiens qu'il propose à l'agriculture dans son territoire. Pour ce faire, le Parc a donc restructuré son action en politiques agricoles incitatives clairement définies. Trois grands « programmes d'actions » ont ainsi été mis en place :

- Le programme « Crêtes et Transhumance »,
- Le programme « Authentiques et Agriculture Biologique »,
- Le programme « Hameaux ».

« *Le message est clair* » nous dira un employé du Parc : « *Tu veux de l'argent ? Voilà ce qu'on soutient en priorité nous. Le reste, il faut voir si ça nous intéresse*. » Selon lui, tout éleveur dont les demandes entrent dans le cadre de ces programmes est écouté en priorité. Cette restructuration s'est, en partie, effectuée en réponse au constat que le manque d'efficacité des actions antérieures du Parc était en partie lié à leur trop importante dispersion :

> *« Il faut voir que les subventions que le Parc donnait, c'était un peu du saupoudrage donc... Jusqu'à maintenant c'étaient les agriculteurs qui faisaient une demande sur un projet très ponctuel dans leur exploitation et on leur répondait, oui, non... Maintenant on ne dit plus oui, peut être, à tout le monde comme on pouvait le faire avant. Puisqu'on a fait des choix. Donc on cible. »*

Le Chargé de mission « Agriculture et Forêt » va jusqu'à considérer que, malgré des lignes directrices définies par l'Etablissement public en termes d'action agricole, il n'était jusque là pas possible de parler d'une réelle politique agricole :

> *« La commission agricole[69] définit une politique, en définissant des lignes directrices dans les financements. Mais etn fait, il n'y en a pas vraiment quoi, il y*

[69] La commission agricole est constituée de membres du conseil d'administration ainsi que des acteurs locaux, élus locaux, agriculteurs représentant autant que possible tous les types d'agricultures et toutes les zones Parc (Cévennes, Causse, Mont Lozère, Aigoual). En 1999, elle était dirigée par un agriculteur, maire et ancien conseiller général de Lozère. L'une de ses fonctions est de répartir les crédits « agriculture » à des projets de développement et de protection concernant cette activité. Précisons que

a quelques axes du style, favoriser la race Aubrac, donc au début des années 80 donc il y a eu beaucoup de subventions du parc là dessus, mais des opérations comme ça, très affichées, il n'y en a pas eu des masses »

Notons que les trois programmes d'actions que nous venons de citer, s'ils correspondent dorénavant à des ensembles d'actions structurées, et canalisent à eux seuls une grande partie des subventions agri-environnementales octroyées par le Parc, se situent en partie en continuité des actions menées auparavant par l'Institution. Le programme « Crêtes et Transhumance » reprend, avec les mêmes objectifs, les programmes de maintien et de développement des estives que nous avons déjà évoqués. Le programme « Authentiques et Agriculture biologique » ne présente pas, lui, de rupture avec l'opération du même nom initiée dès le milieu des années 90. Seul le programme « Hameaux » peut apparaître totalement nouveau. Cependant, en visant, « *la mise en valeur des hameaux, souvent des hameaux isolés avec des petits troupeaux, plutôt dans les Cévennes* », c'est-à-dire à la fois l'entretien du patrimoine architectural, des abords des fermes, des zones ouvertes de pâturage et, par exemple, des châtaigneraies, il articule en partie ce qu'était les contrats Mazenots et les plans d'environnement. On peut ainsi le considérer comme un programme transversal.

Cette restructuration de la politique du Parc constitue le cadre de la mise en œuvre d'actions moins sectorielles que par le passé, développement agricole d'un côté, protection de la nature de l'autre. Au contraire, il s'agit maintenant de lier étroitement ces deux aspects. Dans ce territoire où le maintien de la diversité biologique est étroitement lié au maintien des activités humaines, le but est d'assurer une conservation qui s'articule étroitement avec une utilisation durable des ressources. Car dans le cas des milieux ouverts, ce qui constitue des ressources pour les éleveurs constitue des éléments clefs de la diversité biologique pour le Parc (cf. § 3.).

Si le recentrage de l'action du Parc en matière d'agri-environnement vise à accroître l'efficacité de son action en lui donnant une nouvelle cohérence et une meilleure lisibilité pour les acteurs locaux, il est également lié à l'accroissement de la zone d'action du Parc. Même si cet accroissement s'accompagne d'une augmentation du

---

cette commission ne donne qu'un avis, avis entériné par la commission permanente qui, selon le chargé de mission Agriculture et Environnement suit à 99% l'avis de la première.

budget de la politique agri-environnementale du Parc (de 320.000 à 520.000 francs), restructurer ses actions apparaît nécessaire à l'Institution pour gagner en efficacité. Les raisons de cet accroissement font écho à la nécessité affirmée par la CDB de faire sortir la protection de ses réserves (cf chapitre 3 § 1.2.), c'est à dire, ici, de la stricte limite de la zone centrale du Parc. Comme l'explique en effet le chargé de mission Agriculture et Environnement, deux raisons expliquent l'extension du périmètre d'intervention du Parc :

- Certains enjeux de protection se situent en zone périphérique (espèces et milieux à protéger).
- Une partie de la zone centrale ne pouvait pas jusque là faire l'objet d'interventions (sauf réglementaires) car seuls les agriculteurs ayant plus de 50% de leur terres ou leur siège d'exploitation en zone centrale pouvaient bénéficier d'aides de la part du Parc.

Le chargé de mission Agriculture et Environnement nous présente ce changement de stratégie du Parc comme une opération cohérente et d'envergure :

> *« Le territoire a augmenté, donc le budget a augmenté, et en même temps maintenant on ne dit plus oui à tout le monde comme on pouvait le faire avant. Puisqu'on a des choix. Donc on cible. On verra ça sera intéressant dans 4, 5 ans de reprendre les aides du parc. Et de voir à qui elles allaient avant, et après ça, si vraiment si ça a…s'il y a eu une modification, je pense qu'elle a été énorme, quoi. »*

4.2. La gestion participative, un objectif clé pour le Parc

Dans la logique des années développement durable, un autre aspect novateur du projet Parc est d'impliquer d'une manière plus marquée les populations locales dans les tâches de gestion et de protection du territoire. Comme l'exprime le gestionnaire, en 1994, ce nouvel objectif n'est pas sans lien avec une certaine évolution de la conception des espaces protégés tant au niveau national qu'international :

> *« Son métier devient donc moins de faire à la place ou à côté que de faire avec les autres. Cet enjeu est aussi un enjeu national et international puisque c'est celui d'une certaine conception des espaces protégés, à savoir celle qui entend privilégier une participation active des populations locales aux enjeux de protection de la nature, la seule qui permette de ne pas limiter la notion d'espace*

protégé aux territoires vides d'hommes » (PNC 1994 : 7).

L'implication des populations locales dans la gestion du milieu naturel n'a rien de nouveau au sein du Parc national des Cévennes. En effet, étant donné la reconnaissance du caractère anthropique des paysages du Parc national des Cévennes, le projet initial du Parc était celui d'une protection et d'une gestion des milieux et des paysages passant par l'homme. Le cas des milieux et paysages ouverts en est une illustration évidente. Leur gestion ne pouvait qu'être le fait des éleveurs eux-mêmes, ces derniers ayant toujours été les garants de leur sauvegarde.

Au regard des discours qu'il tient en la matière et de l'évolution de sa politique au cours des années 90 (puis en ce début de nouveau siècle), il apparaît cependant que l'objectif du Parc est de se faire mieux accepter par les populations locales. A la fin des années 90, en effet, nombreux sont encore les éleveurs qui continuent à percevoir le Parc plus comme « *un empêcheur de faire* » que comme un partenaire potentiel. Pour les éleveurs, le Parc est installé sur leur territoire, ce qui ne lui confère aucune légitimité d'action allant contre leurs propres aspirations. Ce rejet se manifeste de nombreuses manières : propos très durs tenus par certain, conflits avérés et plus ou moins rendus publics. Parmi les sujets de conflit les plus fréquents, on trouve les réglementations architecturales, et plus largement esthétiques imposées par le Parc lors de la construction ou de la réfection des bâtiments[70]. Mais les conflits entre les éleveurs locaux et le Parc peuvent également émerger de divergences de vues et d'objectifs quant à l'utilisation des espaces agricoles. C'est le cas par exemple des pratiques de dérochement sur le causse Méjan qui aboutissent à la destruction de milieux dits « sensibles ». C'est également le cas des pratiques de drainage, fréquentes sur le Mont Lozère. Réalisées par les éleveurs dans le but d'assainir les pâtures, elles aboutissent, pour le Parc, à la dégradation de milieux humides à haute valeur patrimoniale, en particulier des tourbières. Ces conflits peuvent s'embraser et aboutir à des manifestations de colère d'une partie de la population agricole. Celui qui a opposé un agriculteur du Mont Lozère au Parc à la suite d'une opération de drainage en est un exemple. Il a débouché, en 1999, sur une manifestation musclée de

[70] Les éleveurs doivent dans tous les cas faire une demande auprès du Parc avant d'envisager de nouvelles constructions où des interventions sur leurs bâtiments et, généralement, respecter des règles esthétiques de construction entraînant des surcoûts. Ces derniers sont en grande partie pris en charge par le Parc mais les délais de gestion des dossiers et d'autorisation sont parfois longs.

nombreux agriculteurs soutenant leur collègue devant le siège du Parc. Mais si dérochement et drainage constituent des travaux d'aménagement d'envergure menaçant physiquement l'existence de milieux à haute valeur patrimoniale, il n'en faut parfois pas tant pour opposer les agriculteurs au Parc. Citons l'exemple relaté par un agriculteur du causse Méjan à propos de l'un de ses collègues « *contraint* » à modifier son utilisation d'une fraction de ses pâturages :

> *« C'est à dire le parc il a voulu foutre un peu la pagaille, et maintenant on commence un peu à les secouer aussi, et ils s'aperçoivent qu'il faut un peu se calmer parce que maintenant ils attaquent avec les papillons, ils attaquent avec un peu tout alors..... A Vert, il y a un papillon grec soit disant apollon, il y a un hectare où l'éleveur n'a plus droit d'aller[71]. Le troupeau ne peut plus y aller qu'à partir du 15 juillet, mais l'herbe y sera grillée. En plus il n'a pas de chance, c'est le troupeau qui sortait le plus tôt de l'année. L'ancien propriétaire, dès qu'il faisait beau, au mois de février il les sortaient. Et les papillons y étaient, donc apparemment ça ne les gênait pas bien. Donc ils continueront à faire comme ils faisaient avant et c'est tout. Dès la première fois, le garde il s'est enlevé, parce que le gars il s'est levé de la table et l'autre il a compris qu'il valait mieux qu'il prenne la porte parce que ça allait lui tomber sur les doigts. Chaque fois ils serrent la vis un peu plus. Si ça continue à évoluer aussi vite que ça a évolué pendant les cinq dernières années, ça va être la bagarre. » (Un éleveur du causse Méjan)*

Quels que soient les thèmes abordés, et que les faits décrits ci-dessus par cet éleveur soient avérés ou non, il est important de noter le ton de ces propos. Ils apparaissent durs, chargés de rancœur, et particulièrement virulents, « *ça va être la bagarre* ».

Certains propos portant sur des questions plus « anodines » sont peut être encore plus révélateurs de la tension qui existe entre une partie de la population locale et le gestionnaire. Emergent ainsi et à partir de faits « anodins » de réels procès d'intentions. Ils deviennent le support d'une critique globale de la libre pénétration outrageante dans leur sphère privée que se permet, selon eux, le Parc, et du manque de respect de ce dernier à leur égard :

> *« Ce parc [à brebis], il est toujours ouvert, à chaque fois que j'y passe je le ferme [pour que les brebis n'en sortent pas], mais il est toujours ouvert. Ca, c'est les gardes du Parc. Parce que les gardes du parc, ils savent bien le faire, ça. Vous, vous le refermeriez pas, s'ils sont derrière vous, ils vont vous aligner! Mais*

[71] Le terme contraint est à moduler. Cet agriculteur a passé un contrat avec le Parc pour modifier ses pratiques. Il a donc été dédommagé des modifications qui lui étaient demandées. Cela dit, il n'avait pas le choix. C'est un principe de contractualisation un peu spécifique, celui du contrat sous obligation !

eux ils passeront, au revoir merci, celui qui viendra après il le refermera. Et oui il faut descendre pour refermer la barrière, alors. »

Si ces propos critiques sont particulièrement virulents, ils sont pourtant le fait de la fraction la plus dure des acteurs locaux et ne doivent pas être considérés comme relevant de l'opinion générale. La plupart des critiques n'atteignent pas de tels sommets d'hostilité. Cependant, en dehors des exemples concrets de conflits cités par nos informateurs, les thèmes abordés sont toujours les mêmes : entrave à la liberté d'agir, non-respect et incompréhension des aspirations. Le gestionnaire se heurte à des propriétaires privés qui, en fin de compte, restent les acteurs finaux de la « gestion du territoire » :

« Ce n'est pas parce qu'on n'est pas nombreux qu'il faut nous mettre des... boulets aux pieds. On veut être maître de soi parce que c'est quand même nous qui vivons ici. Ce sont des gars aux bureaux, qui mettent en place des projets, mais ils sont incapables de venir passer un hiver ici. » (Un habitant)

C'est donc à la lumière des relations qu'il entretenait jusque là avec les populations locales et de celle qu'il entend dorénavant entretenir que l'on peut comprendre l'importance pour le gestionnaire de favoriser une participation « active » - terme utilisé par le Parc - des populations locales à la gestion du territoire. Si elles étaient jusque là impliquées de manière plutôt passive, voire récalcitrante, le Parc cherche à faire en sorte qu'elles s'approprient ses objectifs, ou tout du moins voient dans ces coopérations un bénéfice.

Dans son programme d'aménagement 1994-1999, le Parc évoque le fait que la contractualisation devrait, à l'avenir, prendre une place de plus en plus importante dans ses modalités d'intervention, cherchant par là à favoriser la négociation avec les acteurs locaux et se donnant la possibilité de transformer les conflits - dont le ressort est la réglementation - en coopérations :

« L'établissement devra surtout mieux faire comprendre son action et lui donner une tonalité moins réglementaire et plus contractuelle » (PNC 1994).

Le Parc pose ce nouvel objectif en précisant que sa mission ne pourra être pleinement remplie que s'il elle s'effectue « dans une démarche de mobilisation contractuelle favorisant l'implication des populations locales dans la gestion du milieu naturel » (PNC 1994 : 5). L'enjeu central est de construire une relation « privilégiée » avec les

populations locales, la négociation constituant la figure de médiation :

> *« L'établissement devant dorénavant surtout se positionner comme un outil au service d'une gestion contractuelle et donc négociée sur des objectifs avec tous ceux qui interviennent sur ce territoire et en particulier avec les propriétaires privés qui détiennent l'essentiel du territoire du Parc et avec lesquels une relation privilégiée et constructive devra progressivement s'élaborer » (PNC 1994 : 7, modifiée).*

De tels objectifs seront largement réaffirmés dans le programme d'aménagement suivant :

> *« Attentif au développement durable, il tisse des relations contractuelles et partenariales favorisant l'implication de la population locale et des acteurs locaux dans la gestion du patrimoine naturel et culturel » (PNC 2000g, Annexe 5 : 2).*

A la fin des années 90, dans le cadre la gestion des milieux agropastoraux, la mise en œuvre d'une approche par gestion contractuelle est définitivement formalisée (PNC 2000h) (cf. § 3.3.).

La volonté du Parc de tisser des partenariats avec la population locale et plus particulièrement les acteurs locaux impliqués de près dans la gestion du territoire (éleveurs, forestiers par exemple) révèle son objectif, à l'orée des années développement durable, de faire prendre conscience aux populations locales qu'il n'est pas un empêcheur de faire. Au contraire, en tant que partenaire, il peut constituer un outil fort utile en aidant matériellement l'éleveur dans son action. Le champ du « développement » est un terrain privilégié de réconciliation. Du point de vue du gestionnaire, il permet de faire participer activement les populations locales à l'effort de protection tout en se constituant comme un outil à leur service, objectifs combinés auxquels il aspire :

> *« Le potentiel de moyens et de compétences que le Parc réunit devrait être mieux utilisé notamment au bénéfice du développement et de la participation locale à l'effort de protection. » (PNC 1994 : 6)*

Les opérations *Authentiques* sont des illustrations abouties de cette nouvelle stratégie. Comme nous le verrons plus en détail dans le cas des *Agneaux de Parcours*, les opérations *Authentiques* permettent d'un côté à des acteurs locaux, des éleveurs en l'occurrence, de s'appuyer sur les moyens et compétences du gestionnaire pour mettre

en œuvre des dynamiques de filière avantageuses leur assurant de nouvelles ouvertures sur l'avenir. En parallèle, les Authentiques assurent au Parc la possibilité de remplir un peu mieux sa mission de protection et de répondre aux nouveaux enjeux de développement durable dans le cadre d'un espace protégé. Sur ce dernier plan, la politique mise en œuvre par le Parc répondrait donc bien au principe d'une *bonne gouvernance* qui, selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a pour but de promouvoir des *interactions constructives* entre le secteur public, les acteurs économiques et la société civile, les intérêts de chacun devant être représentés et intégrés aux processus de décisions (cf. chapitre 3 § 1.1.).

Une délégation d'agriculteurs reçue au PNC

Le parc sur la voie de la concertation ?

Le conseil d'administration du PNC, le 24 novembre dernier, est à marquer d'une pierre blanche : une délégation d'agriculteurs y a été reçue, écoutée et même approuvée. De l'avis général, cette initiative signait le renouveau d'un dialogue interrompu et donnait un exemple que tous les participants ont souhaité voir se reproduire plus souvent. L'ère de la concertation s'ouvrirait-elle au Parc ?

Une délégation d'agriculteurs a été reçue au conseil d'administration du PNC :

Ils ont plaidé pour une meilleure reconnaissance de la modernité de leur métier et pour plus de concertation dans l'élaboration des décisions de l'instance

Laney

Extrait du *Réveil Lozère* du 30/11/2000

Figure 3. Le Parc sur la voie de la concertation. En novembre 2000 le Parc invite une délégation d'agriculteurs à son conseil d'administration. Cette démarche illustre sa volonté de tisser des partenariats avec la population locale et s'inscrit dans une vaste opération de concertation lancée par l'Etablissement public auprès de cette dernière au cours de l'année 2000 (PNC, 2000g).

4.3. Conserver les milieux ouverts et gérer leur diversité biologique

Depuis sa création, un des objectifs du Parc national des Cévennes a été d'assurer le maintien des paysages et milieux agropastoraux. Parce qu'ils hébergent des espèces plus ou moins endémiques ou simplement rares, parce qu'ils sont le support d'une très riche avifaune qui dépend fortement d'eux pour exister, parce ce qu'ils participent à constituer une mosaïque paysagère toute particulière et figurent un élément identitaire fort de ce lieu, les milieux agropastoraux ont toujours eu, pour le Parc, une grande valeur patrimoniale. Depuis le début des années 90, répondant au qualificatif générique de « milieux ouverts »[72], ces milieux écologiques spécifiques, qui recouvrent des pelouses et des landes, semblent cependant faire l'objet d'un intérêt accru de la part du gestionnaire. Le constat que ces milieux, « *garants d'une grande partie de la Biodiversité du Parc et de la qualité de ses paysages* » continuent à disparaître face à la persistance des dynamiques d'enfrichement, fait de leur conservation l'un des enjeux majeurs de l'Institution en cette fin de siècle. Selon le gestionnaire, en 23 ans, la zone centrale du Parc national des Cévennes a ainsi vu la forêt progresser de plus de 8000 hectares, la perte des milieux ouverts se poursuivant au rythme de plus de 1% par an (PNC 1994).

4.3.1. Qu'est ce qu'un « milieu ouvert » ?

Définir précisément ce que le gestionnaire entend par « milieux ouverts » est une tâche qui s'avère fort ardue. Une chose est certaine, ces milieux recouvrent de fait tout un ensemble de milieux écologiques et de formations végétales (des pelouses et des landes de différents types notamment). Ils se définissent clairement en opposition aux milieux boisés et en fonction de leur degré de recouvrement en

[72] L'expression « milieu ouvert » apparaît dans les écrits du Parc dès le milieu des années 80, dans le programme d'aménagement 1986-1990, plus précisément (PNC 1986). Elle est alors utilisée pour qualifier des milieux tels que les « dolomies » ou « les sols pierreux » du causse Méjan. Elle côtoie d'autres expressions du même type, telles qu' « espace ouvert » et « paysage ouvert ». Toutes se constituent en opposition aux espaces boisés (fermés) et insistent sur la question de la fermeture (des milieux, des espaces) et de l'uniformisation des paysages.

ligneux, qu'ils soient bas ou hauts. Les degrés ou taux variables de recouvrement observés permettent de constituer des catégories allant du « très ouvert » au « en voie de fermeture » en passant par du « semi ouvert » ou simplement de « l'ouvert ». Dans le programme d'aménagement 2000-2006, sont évoqués tout à la fois les « milieux très ouverts » caractérisés par un taux maximal de recouvrement en ligneux (bas ou haut) de 10%, les « milieux ouverts » dont le recouvrement en ligneux est compris entre 10 et 25% ainsi que les « milieux en voie de fermeture » qui semblent correspondre à des formations végétales auparavant « ouvertes » dont l'envahissement par les ligneux serait tel que leur recouvrement excèderait la valeur seuil de 25% (PNC, 2000g). A y regarder de plus près, la notion d'ouverture et les modalités d'utilisation de cette expression dans les écrits du Parc apparaissent fort complexes. L'usage de cette notion dans ces documents laisse d'ailleurs à la lecture une forte impression de flou et le lecteur non averti s'y perdra facilement. R. Dumez, dans sa thèse de doctorat, consacre près d'un chapitre à cette notion d'ouverture des milieux. A partir de l'étude d'un document paru en 2002 et édité par l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement (AME, 2002)[73], l'auteur montre notamment la complexité sémantique de cette notion et le flou qui entoure sa définition (Dumez, 2004). L'une des principales particularités de la notion de « milieux ouverts » apparaît être sa relativité. En effet, la notion d'ouverture est toujours, selon l'analyse de R. Dumez, attachée à une formation végétale particulière (voir tableau ci-contre). De ce fait, en un lieu donné peuvent coexister, à côté des bois, des pelouses très ouvertes et ouvertes, des landes ouvertes et des landes fermées, chacun de ces éléments se distinguant des autres par des taux de recouvrement en ligneux qui leurs sont propres.

C'est sans considérer les intermédiaires « semi-ouverts », qui jalonnent ce qui, dans un bon nombre de cas, correspond à des séries progressives de végétation (voir figure 4). De fait, comme l'écrit R. Dumez, « *la pelouse devient lande dès lors que le taux de*

[73] Document dont l'auteur signale la large diffusion auprès des gestionnaires environnementaux de la région Languedoc Roussillon et notamment auprès des employés du Parc national des Cévennes (Dumez, 2003), argument que nous avons-nous même pu vérifier auprès de ces derniers.

	HABITATS	Catégories du niveau d'ouverture du milieu	Taux de recouvrement		
			H	LB	LH
PELOUSES	Pelouse riche en espèces	*Ouvert*	>= 85 %	< 10 %	< 10 %
	Pelouse pauvre	*Ouvert*	>= 85 %	10 % < < 25 %	
	Pelouse embroussaillée ou envahie par les pins	*Ouvert*	< 85 %	10 % < <25 %	10 % < <25 %
LANDES	Lande subatlantique à Vaccinum et Calluna, Lande subatlantique à Calluna et Genista, Formations montagnardes à Cytisus purgans.	*Fermé*		> 25 %	< 25 %
	Pré-bois par développement de semis de résineux	*Assimilé à Fermé*			> 25 %
	Lande ouverte ou landine	Ouvert		25 % < < 40 %	< 10 %
	Lande ouverte ou buissonnante	*Semi-fermé*		40 % < < 60 %	< 10 %
	Lande fermée	Fermé		> 60 %	< 25 %
	Lande arborée, Bois éclairci, Boisement de Pins, Bouleaux, Sorbiers	*Assimilé à Fermé*		> 40 %	> 25 %
	Lande à Genêt purgatif (On retrouve aussi les 4 habitats présentés ci-dessus pour les formations montagnardes à Cytisus purgans)	*Assimilé à Fermé*		> 60 %	< 25 %

Tableau 3. Récapitulatif des habitats, de leurs taux de recouvrement respectifs en herbacées (H), ligneux bas (LB) et ligneux hauts (LH) et de leur classement selon les trois catégories (*ouvert*, *fermé* et *semi-fermé*). (D'après Dumez, 2004 ; modifié)

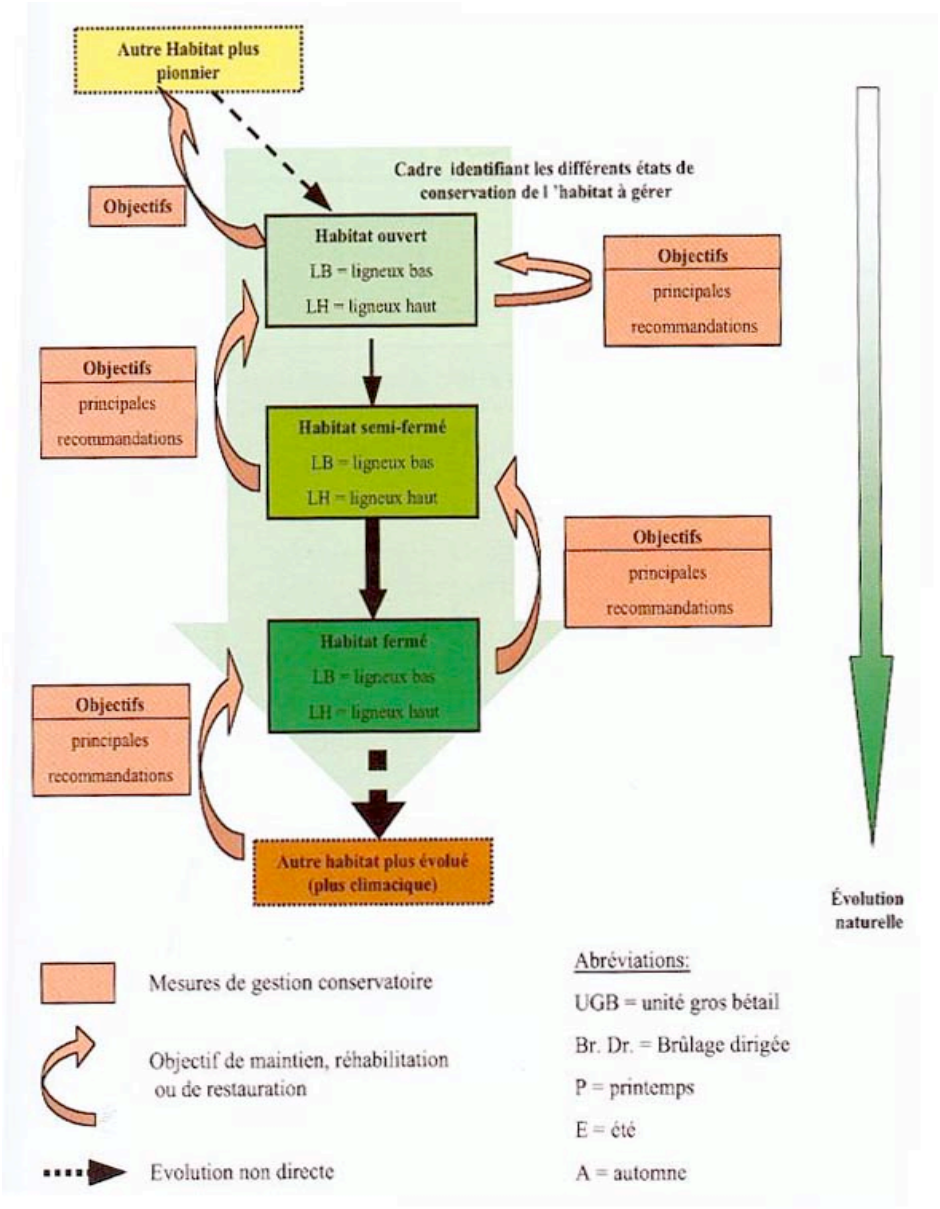

Figure 4. Présentation d'une fiche de gestion tirée de (AME, 2002 : 63, cité par Dumez, op. cit).

recouvrement en ligneux bas, excède 25 % .[…] le franchissement de ce seuil ne marque pas ici le basculement en général de l'ouverture vers la fermeture, mais plutôt la fermeture de l'habitat spécifique « pelouse » » (Dumez, op.cit : 90)[74].

[74] Pour l'auteur, il est même possible d'affiner en termes d'évolution naturelle en ajoutant une étape dans ce passage. Dès lors que le taux de recouvrement en herbacées, H, se trouve en deçà de 85 %, la pelouse est dite « embroussaillée ou envahie par les pins.2 Là, s'amorce la fermeture du milieu pelouse. Dès lors que LB aura atteint le seuil de 25 % nous retrouvons le schéma d'une transition de la pelouse vers la lande. Enfin, lorsque le taux de recouvrement en ligneux hauts, LH, dépasse cette même valeur limite de 25 %, la pelouse disparaît au profit d'une formation arborée/boisement.

La notion d'ouverture des milieux semble être avant tout une notion d'ordre physionomique donc le but est de distinguer les objets plus ou moins naturels entre eux et, selon les cas, de les positionner au travers de séries progressives ou régressives de végétation. Parce qu'elle repose sur des pourcentages donnant une estimation de l'emprise au sol de telle ou telle strate de végétation, elle permet indirectement de qualifier des types de milieux par la dominance des plantes qui les constituent (herbacées, essences arbustives ou arborées) où par les types d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces qu'ils sont susceptibles de recouvrir. Dans tous les cas, les milieux ouverts s'opposent aux formations arborées et doivent faire l'objet d'un entretien actif par le biais d'activités humaines.

Cet intérêt grandissant pour la conservation des milieux ouverts au cours des années 90 et l'ensemble des enjeux qu'elle cristallise s'illustre également dans la mise en œuvre du programme de recherche « Recréer la nature »[75], dont un des volets concerne tout particulièrement le causse Méjan[76] et auquel prend activement par le Parc :

> *« Le causse Méjan, comme l'ensemble des Grands Causses est marqué par une forte originalité paysagère du à l'allure steppique de ses pelouses sur de vastes étendues. Ces pelouses sont néanmoins soumises à des processus d'envahissement par des ligneux mettant en cause les paysages eux-mêmes ainsi que l'existence d'habitats originaux et d'espèces d'intérêt communautaire reconnu. » (Chassany & Crosnier, 2000 : 1).*

Sur le causse Méjan, la fermeture des « milieux ouverts » constitue le principal enjeu du gestionnaire depuis le début des années 90. Par le passé les efforts étaient plutôt tournés vers les phénomènes d'érosion liés à la transformation des systèmes et pratiques d'élevage. Aujourd'hui, l'envahissement des pelouses par une strate arbustive ou arborée, phénomène qualifié d'embroussaillement,

[75] Lancé en 1996 sous l'égide du MNHN et du MATE.
[76] Selon une dénomination d'ailleurs fort évocatrice quant aux enjeux appliqués : « Réhabilitation et Restauration des Pelouses sèches du Méjan »)

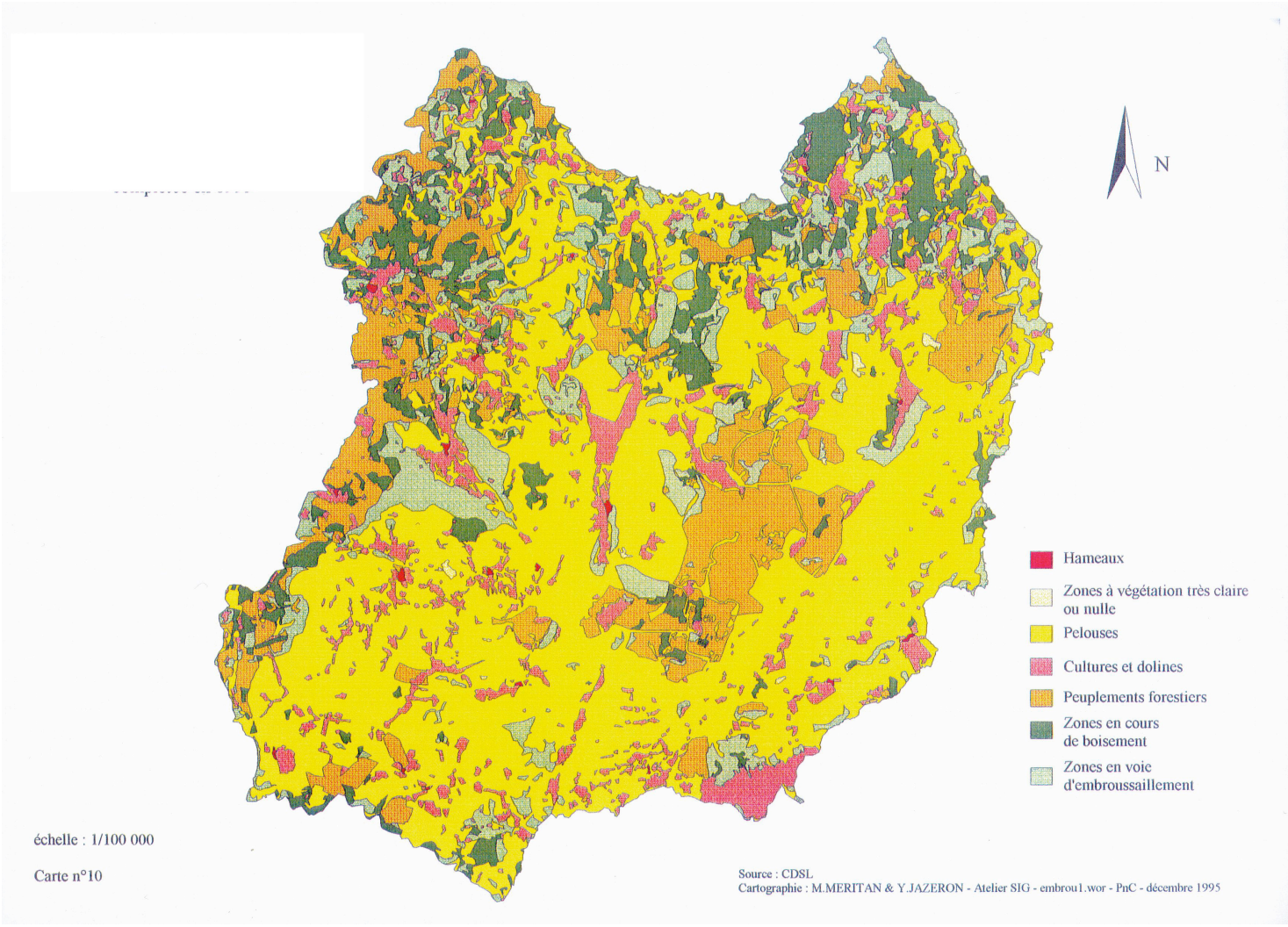

Figure 5. Répartition des zones en voie d'embroussaillement sur la partie orientale du causse Méjan (1995). Si, sur le Causse, la progression des ligneux (hauts et bas) est considérée comme plus lente qu'ailleurs (Mont Lozère, vallées cévenoles), les zones concernées par ces phénomènes sont par contre très nombreuses.

menace tant la diversité biologique de ce lieu que l'intégrité identitaire du paysage caussenard. C'est ce qu'expriment J. Lepart et *al.* à propos du causse Nu en considérant que la dominance de milieux ouverts, pour l'essentiel des pelouses calcicoles sèches, façonnent aux yeux du Parc un « paysage pastoral » devenu de nos jours l'écosystème de référence pour la gestion de l'espace (Lepart et *al.*, 2000).

4.3.2. L'enfrichement des milieux ouverts : une menace pour la biodiversité et l'identité du lieu

Milieux ouverts et biodiversité

Le programme d'aménagement 2000-2006 du Parc national des Cévennes montre que la gestion des milieux ouverts est l'une des principales priorités de l'Institution. Les milieux ouverts, de la pelouse à la lande, sont considérés par les scientifiques et les gestionnaires comme présentant une grande valeur patrimoniale. L'enjeu lié à leur maintien apparaît de nos jours, et depuis le début des années 90, d'autant plus fort que la conservation de la diversité biologique est devenue un mot d'ordre international et national :

> *« L'équilibre des milieux ouverts et forestiers est une priorité car la régression des milieux ouverts menace une grande part de la biodiversité et des espèces protégées (plus de 10 000 Ha se sont boisés en zone centrale en 20 ans, soit par évolution naturelle soit par reboisement) » (PNC, 2000 : 18).*

Le renforcement de l'intérêt porté par le gestionnaire et par les scientifiques à la conservation de la « biodiversité » des milieux ouverts au cours des années 90 n'est pas sans lien avec l'éligibilité de différents espaces géographiques du Parc au titre des Directives européennes « Habitats »[77] (Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992) et « Oiseaux » (CEE 79/409 du 2 avril 1979) et, plus particulièrement encore, à leur intégration programmée au réseau Natura 2000 :

> *« Le parc inscrit sa politique conservatoire dans la politique communautaire ; La préservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'enjeu patrimonial conforte les actions engagées jusqu'à ce jour par le Parc. Répondant à la Directive*

[77] Appellation communément employée pour désigner la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

«Oiseaux» et à la Directive «Habitats», le réseau Natura 2000 conduira à renforcer les opérations de maintien de milieux ouverts ainsi qu'à développer une sylviculture attentive. » (PNC 2000b : 17)

Dans les textes rédigés par le Parc, la « biodiversité » est décrite à partir de plusieurs niveaux d'organisation : espèces, habitats naturels, unités écologiques et « grands milieux ». C'est à partir des deux premiers niveaux que se définissent les enjeux de conservation du patrimoine naturel, en fonction de l'inscription ou non des espèces et habitats sur diverses listes de protection (liste de protection nationale, de protection régionale, liste rouge, espèce inscrite aux annexes II, IV ou V de la Directive «Habitats», etc.) et/ou de leur abondance dans le Parc. Les unités écologiques et les « grands milieux » constituent quant à eux des niveaux d'intégration supérieurs qui, pour les seconds notamment sont utilisés comme descripteurs d'habitats d'espèces.

a- Le niveau spécifique (espèces animales et végétales).

Au sein des espèces animales et végétales, nombreuses sont celles qui font l'objet d'un intérêt particulier pour le Parc. Cet intérêt, plus ou moins fort, est fonction de plusieurs facteurs.

Pour les espèces végétales par exemple, le niveau d'intérêt porté par le Parc pour une espèce donnée dépendra tout à la fois de son inscription ou non sur diverses listes de protection[78], de sa classification « patrimoniale » dans la région Languedoc Roussillon et sa « catégorie patrimoniale nationale » qui relève des classements effectués par les conservatoires nationaux, et son abondance sur le territoire du Parc. C'est la combinaison de ces différents statuts qui va pour le Parc conférer un intérêt plus ou moins fort pour une espèce donnée, « *une priorité de suivi de l'espèce* » comme l'exprime le Parc.

Les milieux ouverts sont particulièrement riches en espèces à forte valeur patrimoniale et constituant un niveau de priorité élevé pour le Parc national des Cévennes :

[78] Liste de protection nationale, de protection régionale, liste rouge, espèce inscrite aux annexes II, IV ou V de la Directive «Habitats», espèce inscrite à l'annexe I de la convention de Berne ou de la Convention de Washington, etc.

« 90% d'espèces végétales d'intérêt patrimonial sont situées dans les milieux ouverts », puisque « sur les 265 espèces [végétales] à forte valeur patrimoniale les 9/10 poussent dans des milieux ouverts, et les plus intéressantes sur les pelouses, les rochers et les milieux humides…le maintien des milieux ouverts conditionne la survie de ce patrimoine végétal. » (PNC 2000f : 34)

Si l'on prend le cas des pelouses caussenardes, parmi les espèces qui s'y développent et dont le Parc estime qu'elles sont « à suivre prioritairement », on peut par exemple citer trois espèces protégées au niveau national : la gentiane de Coste (*Gentiana clusii ssp costei*), repérée en 6 stations en Cévennes (au sens large) et moins de 5 stations ailleurs en France ; l'Ophris de l'Aveyron (*Ophris aveyronensis*), avec une station repérée sur le Causse et moins de 10 connues en France ; ou encore la gagée des prés (Ga*gea pratensis*), espèce rare en France et observée dans 6 stations uniquement en Cévennes. Mais bien d'autres espèces des pelouses sont des espèces à forte valeur patrimoniale. Citons à ce titre, pour les pelouses caussenardes, l'Adonis de printemps (*Adonis vernalis*), l'Orchis punaise (*Orrhis cariophoria ssp cariophora*) la Saponaire à feuilles de pâquerettes (*Saponaria bellidifolia*) bénéficiant toutes d'un statut de protection national ou le Saxifrage des Cévennes (*Saxifraga cebennensis*), l'Euphorbe de duval (*Euphorbia duvali*) et l'Orphris de Aymonin (*Orphris aymonini*), trois espèces endémiques des Cévennes.

Il en va de même pour les espèces animales, certaines présentant un intérêt patrimonial plus marqué que d'autres qui entraine un enjeu de conservation pour le Parc plus ou moins fort. Ici aussi, différents critères sont pris en compte pour évaluer le degré de priorité accordé par le Parc à telle ou telle espèce : statut réglementaire à différents échelons[79], abondance absolue dans le Parc, abondance relative au niveau national et international, niveau de régression des effectifs, etc.

Comme pour les espèces végétales, une partie non négligeable des espèces animales sont inféodées, strictement ou non, aux milieux ouverts. Sont mentionnées par le Parc des espèces de la faune terrestre, batraciens, reptiles, petits mammifères (lièvre par exemple) mais aussi des grands mammifères (cerfs par exemple) pour qui seules les landes, a contrario des pelouses, apparaissent vraiment d'une nécessité vitale. Sont

[79] Inscription aux Directives «Oiseaux» ou «Habitats», liste rouge mondiale établie par l'UICN, liste rouge nationale, statut de protection national.

également mentionnées différentes espèces d'orthoptères, de lépidoptères, de coléoptères, d'odonates. Sont finalement mentionnées plusieurs espèces de l'avifaune qui présentent un enjeu de conservation particulièrement important pour le Parc. Parmi ces dernières, nombreuses sont celles bénéficiant de statuts de protection variés et constituant des espèces emblématiques (vautours, busards, etc.) qui voient leurs effectifs diminuer en raison, notamment, de la fermeture des milieux. Le programme d'aménagement 2000-2006 stipule ainsi que, ces dernières années, des « *espèces ont vu leurs effectifs diminuer, et dans certains cas disparaître* », telle que l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), dont aucun couple nicheur n'a été observé depuis plusieurs années, la Chouette chevêche (*Athene noctua*), le Busard cendré (*Circus pygargus*) et le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus)*, etc. Dans tous les cas, la fermeture des milieux est considérée comme l'un des facteurs responsables de ces diminutions d'effectifs :

> *« Plusieurs causes peuvent être invoquées, [telles] la fermeture des milieux [ou encore] la réduction des ressources alimentaires (flore spécifique et consommateurs primaires ?). »*

Sur le causse Méjan, sont recensées au moins 18 espèces strictement liées aux milieux ouverts, pelouses et landes assez ouvertes (Crosnier et *al.* 2000). La majorité présente un enjeu de protection majeur pour le Parc. Ces oiseaux sont tous protégés au niveau national et certains inscrits à la Directive « Oiseaux ». Citons par exemple les Busards cendrés et Saint-Martin, l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), de l'Alouette calandrelle (*Calandrella brachydactyla*), le Pipit rousseline (*Anthus campestris*), etc. Il en va de même de grands rapaces tels, le Vautour fauve (*Gyps fulvus*), Vautour moine (*Aegypius monachus*) ou Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) ou de l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*). Ces oiseaux présentent un double intérêt pour le Parc. Au-delà de leur valeur patrimoniale intrinsèque, ils correspondent à des espèces « *indicatrices de l'ouverture des milieux et très importantes à ce titre pour le Parc* » (PNC 2000f)

Finalement parmi les espèces animales inféodées aux milieux ouverts qui constituent pour le Parc, un enjeu de conservation important, il faut également mentionner un lepidoptère, lui-même inféodé aux milieux ouverts, et plus particulièrement aux pelouses : l'Apollon, (*Parnassius apollo*). L'Apollon, est principalement menacé par la fermeture des milieux (il exige des milieux dont le recouvrement arbustif ne doit pas dépasser 10 à 15%) mais également par la destruction de son habitat (mises en culture).

Bien que faisant l'objet de multiples protections, l'Apollon connaît une régression considérable à l'échelle nationale. Il figure à la fois sur l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national, sur la liste des insectes strictement protégés de l'annexe 2 de la Convention de Berne, sur la liste des insectes menacés d'extinction des annexes 2 et 3 de la Convention de Washington (03/03/1973), sur la liste des insectes strictement protégés de l'annexe 4 de la Directive «Habitats» du Conseil de l'Europe concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (21/05/1992) »[80]. Dans le Parc national des Cévennes, l'Apollon se rencontre encore sur le causse Méjan, le Causse de Sauveterre et le mont Aigoual, mais a disparu du Mont Lozère.

b- Le niveau des habitats naturels

En droite ligne de la Directive « Habitats » et des cibles de gestion qu'elle définit, la richesse patrimoniale des milieux ouverts s'exprime également en terme « d'habitats naturels » :

> *« Sur une quarantaine d'habitats naturels de la Directive «Habitats», localisées sur les quinze sites éligibles au titre du futur réseau Natura 2000, les _ sont d'intérêt prioritaire ou exceptionnel ; Il s'agit notamment des milieux ouverts et des milieux humides qui représentent les _ de cette richesse patrimoniale ».*

200 types d'habitats naturels différents sont dénombrés sur le Parc, dont 35 relèvent de la Directive « Habitats ».

Comme précisé, les milieux ouverts sont grandement représentés. On y trouve par exemple, outre les pelouses calcaires sèches (pelouses calcicole du Xérobromion)[81] et les pelouses mésophiles calcaires (pelouses du Mésobromion et du Mésoxérobromion), les « *prairies de fauches méditerranéennes et d'altitude* », les pelouses montagnardes acidophiles (à Cynosorus et à Danthonia), les pelouses marnicoles (à orchidées et à

[80] Renseignements obtenus le 18 juin 2002, par R. Dumez (Dumez, 2004) sur le site de l'INRA à l'adresse http://www.inra.fr/Internet/Hebergement//OPIE-Insectes/illustr/gal00002.htm, page web offrant un lien vers le rapport d'étude de l'OPIE disponible en ligne : Descimon, Henri, 1995. *La conservation des Parnassius en France : aspects zoogéographiques, écologiques, démographiques et génétiques*, rapport d'étude OPIE, vol.1, janvier 1995, 19 p.

[81] Parmi lesquelles sont catégoriées les pelouses très sèches (affublées du qualificatif « très ouvertes »), sèches (dites « ouvertes ») et demi-sèches (dites « demi-ouvertes »).

Brome par exemple), les arènes dolomitiques, les lithosols calcaires et dolomitiques, les nardaies, etc.

Sur le causse Méjan, par exemple, parmi les 49 différents habitats naturels recensés, 17 sont des associations du complexe agro-pastoral, c'est-à-dire essentiellement des milieux ouverts entretenus par l'homme (Crosnier et *al.*, 2000). La quasi-totalité de ces habitats présente des enjeux de protection « importants » voire « prioritaires » pour le Parc. Dix d'entre eux relèvent de la Directive « Habitats » et correspondent, pour la plupart, à des pelouses ou à des habitats du complexe rupicole (milieux rocheux). Citons par exemple 1) la *Brachypodietum retusi*, pelouse méditerranéenne xérique à *Brachypodium retusum*, 2) l'*Armeretium girardi*, figurant la végétation pionnière des arènes dolomitiques 3) l'*Orchido-brometum*, pelouses xéroclines à bromes dressés et orchidées, présentes dans les bas de versant ou dans les dépressions, et qui correspondent généralement à des anciennes zones de cultures laissées à l'abandon. Ces deux derniers habitats, aussi différents qu'ils soient, sont sujets à fermeture. Le premier tend à être envahi par différents ligneux, buis, noisetiers, ou par l'aubépine et le prunellier, qui conduisent alors à le faire évoluer vers la hêtraie ou la chênaie pubescente. Le second, un habitat pionnier résultant de l'exploitation des pelouses par les animaux, se ferme notamment sous l'avancée des buis, genévriers et pins sylvestres tout en étant sujet à colonisation par des graminées conduisant à leur transformation en pelouses (Crosnier et *al.*, 2000).

Aux dires des scientifiques et du gestionnaire, l'importance des habitats naturels du causse Méjan sur le plan patrimonial n'est pas tant determinée par leurs compositions floristiques que parce qu'ils constituent des habitats d'espèces végétales ou d'espèces animales à grande valeur patrimoniale. Toutes les espèces végétales que nous avons citées plus haut se développent au sein de plusieurs de ces habitats. Quant aux espèces animales, alors que l'Outarde canepetière et l'Oedicnème criard sont, par exemple, plus particulièrement inféodés aux pelouses à stippa (*Stippa pennatae-ononidetum*), l'Apollon est lui très lié aux groupements pionniers des pelouses calcaires karstiques (*Alysso-Sedion albi*). Plus largement, l'ensemble des oiseaux relevant de la Directive «Oiseaux», ou simplement considérés comme présentant un intérêt patrimonial, est lié à ce type d'habitat en général.

c- Le niveau des « grands milieux ».

La notion de « grands milieux » utilisée par le Parc national des Cévennes permet de décrire des mosaïques d'habitats naturels aux structures de végétation relativement proches et dont l'ensemble présente une fonctionnalité particulière pour la faune. Pour le Parc national des Cévennes, il existe quatre types de grands milieux : les pelouses, les cultures, les landes et les forêts, chacun pouvant constituer un habitat « nécessaire » ou « indispensable » pour une espèce donnée, selon si celle-ci y est plus ou moins fortement inféodée (PNC 2000f). Chaque espèce faisant l'objet d'un enjeu de protection spécifique est mise en relation avec ces « grands milieux » en fonction de la dépendance qu'elle entretient vis-à-vis de ces derniers. Citons par exemple le cas du Busard Saint-Martin, pour qui les pelouses sont identifiées comme des « habitats nécessaires », les cultures et landes constituant quant à elles des « habitats indispensables ». Autre exemple, celui de la Chouette chevêche, pour qui les pelouses où elle se nourrit et se reproduit sont considérées comme des habitats à la fois « indispensables » et « nécessaires ».

A chacun de ces « grands milieux » correspond une modalité d'exploitation spécifique par l'homme (pâturages, culture, foresterie). A travers la dépendance qu'entretiennent espèces et grands milieux, il est donc possible d'associer des impacts d'activités humaines sur des espèces données. Par exemple, l'abandon du pâturage d'une pelouse conduit à sa transformation en landes mettant en péril l'habitat de la Chouette chevêche. De la même manière, celle-ci peut être mise en péril par la transformation d'une pelouse en culture. Des modifications des modalités d'exploitation des zones de culture (évolution des techniques et dates de récolte par exemple) peuvent, quant à elles, nuire aux populations de Busard Saint-Martin.

L'approche par « grands milieux » apparaît particulièrement intéressante dans le cadre de la gestion de la biodiversité. Si elle ne correspond pas à un niveau d'organisation de la diversité biologique référencée dans des listes de protection, elle constitue tout de même une approche opérationnelle pour la gestion de la biodiversité. S'assurer du maintien d'espèces à amplitudes écologiques relativement larges et de réseaux variés d'espèces demande que soient globalement maintenus les « grands milieux » voire, plus particulièrement encore, des mosaïques de « grands milieux ».

Milieux ouverts et paysages culturels

Nous avons jusque là présenté la gestion des milieux ouverts du strict point de vue de la conservation d'espèces et de milieux écologiques spécifiques. L'une des principales raisons sans cesse invoquée par le Parc pour justifier son action visant à maintenir ces paysages ouverts est qu'ils constituent un support important de la diversité des espèces et des habitats naturels. Rappelons cependant que les « milieux ouverts » sont des éléments constitutifs de la plupart des paysages du Parc et que lorsqu'ils dominent en un lieu donné, ils sont à l'origine de paysages particuliers, qualifiés eux-mêmes d'«ouverts » par le gestionnaire[82]. Tel est le cas, par exemple, du causse Nu, cette étendue faite pour l'essentiel de pelouses rases, plus ou moins envahies par des ligneux bas ou hauts (buis, genévriers et pins) qui, lorsqu'ils atteignent une certaine abondance finissent par constituer des landes, elles-mêmes plus ou moins « ouvertes »[83].

Milieux et paysages ouverts sont le fait d'une certaine mise en valeur par l'activité agricole locale. Tous deux, à leurs échelles respectives, correspondent, pour le Parc, à la matérialisation des relations qu'entretiennent depuis longtemps les sociétés « locales » et leur environnement naturel. Façonnés par l'homme, ces paysages révèlent pour le gestionnaire la coévolution entre les systèmes sociaux et les systèmes écologiques locaux. Les paysages sont appréhendés par le Parc tant à travers les « grands milieux » et les espèces végétales et animales qui s'y développent qu'à travers les hameaux, habitations et bâtiments d'élevage qui s'y trouvent. Autant d'éléments qui constituent la substance naturelle et culturelle de ces paysages et, par la même, les rendent unique. De ce point de vue, les paysages du Parc et tout particulièrement les paysages dits ouverts, tel celui du causse Nu, sont donc également appréhendés en tant que « paysages culturels » et c'est en tant que tel que le gestionnaire a pour objectif de les conserver. Le pastoralisme devient alors la référence servant à qualifier sur le plan « culturel » ces « civilisations montagnardes » dont les paysages sont la construction.

Cette approche des paysages en tant que paysages culturels répond à celle développée par l'Unesco dès1996 (UNESCO, 1996) :

---

[82] Ces paysages « ouverts » sont d'ailleurs de nos jours définis sur le même mode que les « milieux ouverts », c'est à dire par un taux de recouvrement global en ligneux inférieur à 10%.
[83] Le maintien d'un paysage de ce type sur le Causse correspond depuis 1974 à l'un des objectifs prioritaires du Parc national des Cévennes. Plus encore, il fût l'une des justifications à sa création.

« En domestiquant et exploitant l'environnement naturel et en particulier par le biais des activités agro-pastorales, les êtres humains ont participé à la construction de « paysage culturel…[]…Les paysages culturels constituent des témoins de la créativité du genre humain, des développements techniques économiques et sociaux, de l'imagination et de la richesse culturelle. Leur étonnante variété est une indication de la richesse culturelle mondiale. Ils militent pour l'existence de relations harmonieuses entre l'homme et le reste du monde naturel. C'est pourquoi nous devons les respecter et les protéger. »

4.3.3. Les modalités de gestion de la biodiversité.

Le maintien de la diversité biologique et plus particulièrement des milieux ouverts fait l'objet de différents types d'action par le Parc national des Cévennes. Une grande partie des milieux ouverts est d'origine anthropique, et leur maintien dépend de la bonne conduite des activités agricoles. C'est en orientant celles-ci vers des objectifs environnementaux spécifiques que le Parc pourra répondre à ses enjeux de protection (PNC 2000 : 17). Le Parc peut recourir à des mesures réglementaires qui visent à interdire certaines pratiques considérées comme fortement préjudiciables à la diversité biologique, telles la transformation de pelouses protégées en prairies artificielles où l'assèchement de tourbières qui permet aux éleveurs d'assainir les pâtures (cf. §2). Mais l'usage de ces mesures réglementaires entraîne des conflits et le Parc en use peu. C'est donc plus particulièrement à des mesures contractuelles, auxquelles le Parc a recours. Les éleveurs y sont rémunérés pour mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques au maintien de la diversité biologique. En 2000, le Parc formalise son approche par gestion contractuelle autour de deux principaux volets (PNC 2000h), la gestion « qualitative » et la gestion « quantitative ».

La gestion « qualitative » repose sur la construction de cahiers des charges établis « *en fonction d'un milieu ou d'une espèce visé* ». Elle vise la conservation 1) de milieux à forte valeur patrimoniale, tels que ceux inscrits à la Directive «Habitats», 2) de stations d'espèces végétales ou animales bien identifiées, 3) d'habitats potentiels ou avérés d'espèces. Les cibles de gestion y sont toujours de surface réduite.

Dans le cadre de la gestion des milieux agro-pastoraux, le principe de la gestion

« qualitative » repose ainsi sur la mise en œuvre par des éleveurs, moyennant rémunération, d'un plan de gestion spécifique sur une surface bien identifiée :

- Les surfaces à vocation pastorale, vont faire l'objet de modalités particulières de pâturage combinant des contraintes de charges et de calendriers. A ces plans de pâturage peuvent s'articuler des interventions mécaniques plus ou moins régulières (débroussaillage, coupe des refus, etc.) ainsi que des mises à feu.
- Les prairies feront l'objet de pratiques de fauches spécifiques à des dates également précisées par un cahier des charges.

L'incitation à la gestion « qualitative » se décline par deux types de contrats, les contrats « Patrimoine » et « Expérimentation ». Dans le cadre des contrats « *Patrimoine* », les cahiers des charges sont établis selon un savoir gestionnaire qui a déjà fait ses preuves. Par opposition, les contrats « Expérimentation » sont appliqués à des cas où les savoirs et savoir-faire gestionnaires (et scientifiques) n'existent pas. Menant ces actions dans l'incertitude, le Parc « innove » et « expérimente » dans le but de construire un savoir gestionnaire adapté à ces milieux.

La mises en œuvre de ces contrats au cours des années 1999 et 2000 a concerné des financements à hauteur de 241 500 F, pour les contrats « Patrimoine » et 49 200 F, pour les contrats « Expérimentation ».

Ils ont par exemple été appliqués dans le cadre des Programmes Life-Natura 2000 « Mont Lozère » (cf. encadré ci-contre). Dans ce cadre, 11 contrats de gestion pastorale d'habitats naturels distribués en mosaïque sur 2505 Ha ont été passés avec 26 éleveurs pour des durées de 6 ans. Ils engagent des plans de pâturage spécifiques, des travaux de mises à feu et de débroussaillement adaptés à chaque type d'habitat ou mosaïque d'habitats, ainsi que des poses de clôtures. Près d'un quart de la surface des zones humides inventoriées sur cet espace fait l'objet de contrats de gestion spécifiques.

Encadré - Le programme Life Mont Lozère.

Le programme Life Mont Lozère vise à mettre en place « *une gestion pastorale permettant le maintien et/ou l'amélioration de l'état de conservation de milieux présentant un intérêt à l'échelle de l'Europe* » (PNC, 1996), c'est-à-dire d'habitats naturels relevant de la directive Habitat. Le document relatif au programme, précise qu'il s'agit « d'une gestion conservatoire de type pastoral d'espaces en déprises ou menacés ». L'enjeu est donc essentiellement de lutter la disparition progressive des pelouses au profit des formations forestières et pré-forestières. Cependant, certaines « landes » relevant également de la directive Habitat, leur gestion est incluse dans les objectifs de ce Programme. Finalement, la gestion des tourbières, fait également partie des objectifs du programme.

Au total, l'objectif est soit d'assurer le maintien en l'état de milieux existants, soit d'en améliorer certains afin de les faire tendre vers des habitats naturels relevant de la directive du même nom soit, soit finalement de favoriser le renforcement de la complexité de la mosaïque de ces derniers et de leur diversité au sein des unités de gestion et à l'échelle du Mont Lozère.

L'enjeu biodiversité est donc au centre du programme Life Mont Lozère. L'aspect pastoral n'est considéré que du point de vue de sa capacité à assurer une gestion écologique. Certes, la dimension « productive » de l'agriculture est présente puisqu'il est stipulé que l'utilisation de ces milieux à ces fins de gestion écologique doit permettre aux exploitants « *d'atteindre leurs objectifs vis-à-vis de leur production* ». Cependant, il semble admis par le Parc qu'un tel objectif est difficile à réaliser : « *Globalement, l'intégration des mesures de gestion dans le fonctionnement des exploitations est un objectif pris en considération qu'il est souhaitable d'atteindre, tout du moins vers lequel il faut tendre* ». Quoi qu'il en soit, l'agriculteur ne peut se trouver lésé, puisque la gestion conservatoire passe par la voie de contrats rémunérés.

L'un des objectifs des plans de gestion établis dans le cadre du programme Life Mont Lozère est d'expérimenter un ou plusieurs modes de gestion pastorale de mosaïques d'habitats. Un premier bilan doit être réalisé au bout de 3 ans, laissant éventuellement la possibilité à un avenant d'être intégré au contrat.

<u>Méthodologie d'élaboration et contenu d'un plan de gestion.</u>

7 sites pilotes ont été sélectionnés pour leur représentativité en terme de diversité biologique du Mont Lozère. Sur chacun de ces sites, un diagnostique phytoécologique a été réalisé : cartographie de la végétation avec mise en évidence des habitats naturels et un calcul de la surface respective qu'ils occupent. Des priorités de gestion ont ensuite été définies au sein de chacun de ces sites (Ex : le maintien des pelouses à Nard riche est prioritaire face à celui des tourbières). Ces sites pouvant faire plusieurs centaines d'hectares, ont finalement été divisés en « quartiers », division qui vise à mettre en adéquation, la taille du cheptel de l'éleveur contractant et les surfaces occupées par les différents habitats distribués en mosaïque. Cette division est basée sur des référents scientifiques et gestionnaires (dès lors qu'elle suit une logique écologique), tout en résultant de négociations entre l'éleveur et le Parc.

Pour chacun de ces quartiers sont définies des modalités de gestion spécifiques (pâturage et gyrobroyage…). Nous mettrons ici de coté tout ce qui ne relève pas de la gestion pastorale à proprement parler et décrirons les cahiers des charges à partir de deux cas particuliers, représentatifs de l'ensemble et concernant des ovins viande. On y trouve donc stipulés :

Présence d'un troupeau chaque année composée d'un certain nombre d'animaux, évalué en terme de charge pastorale (UGB)

Localisation spécifique des pierres de sels (cas de la présence de tourbières)

Spécification de gardiennage serré ou lâche pour certain quartier.

Souvent sont associées des obligations de fins et de moyens. Par exemple, l'objectif à atteindre par l'éleveur peut correspondre à une diminution ou à un maintien du taux de recouvrement en un ligneux bas particulier ou en ligneux bas en général (ou/et haut). En termes de moyens, il peut s'agir par exemple d'un plan de pâturage (ou plan de rotation, sous entendu entre les quartiers) pour un quartier donné où sont précisés des périodes de passages, le nombre de ces passages dans la saison d'utilisation du site, les durées des passages, et les modalités de gardiennage (lâche ou serré) si c'est nécessaire.

Ces contrats ont également été appliqués ici et là dans le cadre de gestion de populations d'espèces animales ou végétales. A ce niveau les exemples sont nombreux :

- Pour les espèces animales, citons le cas d'un contrat passé, en 2000, sur le Causse avec un éleveur, engageant des opérations de débroussaillement et un calendrier de pâturage adapté afin de maintenir des stations où ont été repérées des populations d'Apollon (*Parnassius Apollo*). Sur le Mont Lozère plusieurs contrats ont également été passés, en 1999, avec des éleveurs afin d'assurer la conservation de stations d'apollon. Ces contrats définissent également des plans de pâturage et proscrivent la pratique d'écobuages, « *pratique [qui] pourrait être en cause dans la disparition des stations du mont Lozère, stations autrefois renommées pour leur richesse en Apollons*. »
- Pour les espèces végétales, citons par exemple, le cas d'un contrat visant à la restauration d'une pelouse à orchidées ou d'un autre, passé avec éleveur caussenard, qui l'engage à réaliser « *des coupes de pins ayant colonisé la zone rocheuse dolomitique* », biotope de la Saponaire à feuille de pâquerette (*Saponaria Bellidifolia*) et à arracher régulièrement les jeunes repousses colonisatrices.
- Finalement, les contrats de gestion peuvent également viser, nous l'avons vu, la gestion adéquate des prairies de fauche : fauche tardive, pâturage tardif, absence de fauche pour certaines prairies naturelles identifiées comme des zones humides, voire limitation de la fertilisation. Citons en exemple, un contrat qui vise à protéger deux espèces végétales, *Carex davalliana* et *Epipactis palustris*, dont les populations sont situées sur une prairie de fauche. Dans ce cas, limitation de la fertilisation et fauche tardive sont préconisées. De la même manière plusieurs contrats ont été signés sur le causse Méjan avec pour objectif, sur certaines prairies, de retarder la fauche afin d'assurer la possibilité aux populations de Busard Saint-Martin de se reproduire (nous détaillerons ce cas dans le chapitre 2 de la deuxième partie).

La gestion « quantitative » adresse plus particulièrement encore les milieux ouverts. « *La bonne gestion quantitative des milieux ouverts* » se fait par le biais de contrats basés sur des « *plans de gestion de l'exploitation* » et adresse des espaces qui combinent des surfaces de natures diverses (landes, pelouse, prairies, cultures). Elle ne vise pas particulièrement la conservation d'espèces ou d'habitats de valeur patrimoniale et

engage une gestion moins fine que la précédente. Les cahiers des charges établis avec les éleveurs doivent permettre d'éviter que les milieux pastoraux les plus pauvres soient laissés à l'abandon, et/ou que les surfaces cultivables ne fassent pas l'objet d'une exploitation trop intensive. Dans le cadre de ces contrats, des « restaurations de parcours » engageant la suppression de ligneux (pins, buis, etc.) peuvent par exemple être financés. Des plans de pâturage peuvent également faire l'objet de contractualisation. Ce type d'intervention viendrait ainsi à l'appui des mesures de type Articles 19. Comme pour d'autres opérations impliquant des débroussaillements, le Parc peut, à travers ces contrats, financer l'achat de matériel adapté (gyrobroyeur, débroussailleuses). Ce type de contrat permet finalement de financer des poses de clôtures et des aménagements de points d'eau sur les parcours.

La promotion de « *la bonne gestion quantitative des milieux ouverts* » est assurée par une contractualisation entre le Parc et les acteurs locaux via des « Contrats d'Exploitation », qui s'inspirent des Contrats Territoriaux d'Exploitations et sont conçus pour s'articuler avec ces derniers. Si le « Contrat d'Exploitation » reste une aide à l'exploitation individuelle, il se place ainsi souvent dans une logique de projet collectif de territoire (CTE *estives*) ou de filière (CTE *Agneaux de Parcours*).

A notre connaissance, aucun contrat de ce type n'avait cependant été signé en 2002.

Conclusion

La loi de création des Parcs nationaux français, votée en 1960, conçoit ces derniers de manière ambiguë. De fait, bien que les zones centrales des Parcs nationaux ne soient pas, par définition, des zones d'exclusion humaine, tous les Parcs, exception faite du Parc national des Cévennes, ont été créés sur des territoires où les activités humaines étaient quasiment inexistantes. Comme l'a montré R. Larrère notamment (Larrère, 1997a), on peut voir à cette ambiguïté deux explications, qui ne s'excluent pas l'une l'autre.

D'un côté, les Parcs nationaux Français ont été créés à une période marquée, en France, par une tension entre deux grandes représentations de « l'espace naturel » auxquelles correspondent deux conceptions de la protection de la nature.

L'une, héritée des Parcs à l'américaine notamment, conçoit les espaces naturels comme des espaces sauvages où l'homme n'a pas sa place. Cette conception est appuyée par l'écologie de l'époque qui considère que la nature, lorsqu'elle n'est pas perturbée par l'homme, atteint un équilibre stable dans lequel la diversité en espèces est à son maximum. Pour les scientifiques, cette nature vierge constitue un idéal de recherche et de connaissance qu'il faut préserver.

L'autre, qui émerge dans les années 60, conçoit les espaces faiblement anthropisés comme des espaces de naturalité en les opposant aux territoires urbanisés et marqués par les méfaits de la société industrielle. Cette conception tend à faire des campagnes françaises marginalisées des espaces naturels. Dans ces zones au service d'un homme traumatisé par l'artificialisation de son cadre de vie, ce n'est pas tant la nature sauvage mais l'harmonie entre l'homme et la nature qui serait magnifiée.

D'un autre côté, les Parcs nationaux visant, quoi qu'il en soit de leur conception, à sanctuariser des territoires ruraux, ont été créés à une époque où s'engage dans les campagnes françaises un développement agricole moderniste. Dans l'ambiance de modernisation et d'industrialisation de l'activité agricole d'alors, était-il concevable que ces campagnes fassent l'objet d'opérations de protection ? De ce point de vue, les Parcs nationaux, bien que n'étant pas, par définition, des zones d'exclusion humaine, auront

été créés là où ils dérangeaient le moins, c'est-à-dire là où l'homme en était absent. Ce point de vue met donc plus particulièrement en avant l'idée que le contenu d'un projet de Parc national, s'il relève d'idéologies et de conceptions extérieures aux acteurs du territoire, se négocie et se construit également à partir d'une rencontre avec la réalité sociale locale, à partir des aspirations des acteurs locaux. C'est donc dans le cadre de cette double tension que les Parcs auraient été conçus : affrontements entre représentations de la nature, d'une part, et entre projet d'Etat et projets locaux, d'autre part, auraient conduit à une conception ambiguë des Parcs nationaux.

Les raisons pour lesquelles le Parc national des Cévennes fait figure d'exception parmi les Parcs nationaux français sont difficiles à saisir. Cependant, le projet qu'il entretient sur son territoire et les actions qu'il va mener au cours de la période 1970-1990 reflètent bien cette double tension. D'une part, le projet du Parc national des Cévennes inclut l'homme sur son territoire et reconnaît même son rôle clé dans la construction et la préservation du patrimoine naturel. Pourtant, le gestionnaire mènera pendant ses vingt premières années d'activité une politique dynamique de réintroduction d'espèces visant à ré-ensauvager une partie de son territoire. D'autre part, dans le cadre de la protection de systèmes écologiques anthropisés (paysages agropastoraux), le Parc vise à maintenir ou, plus exactement, restaurer une (supposée) harmonie passée qu'auraient entretenuent en ce lieu l'homme et la nature, et d'où serait née la richesse du patrimoine naturel. Pourtant, les agriculteurs-éleveurs ayant réussi à se maintenir sur ce territoire en déprise, s'engagent depuis quelque temps déjà dans la voie du modernisme, suivant les orientations agricoles nationales productivistes de l'époque. Emergent ainsi des conflits entre ces deux groupes d'acteurs aux projets antinomiques, qui vont conduire le Parc à se plier aux exigences de la profession agricole locale, d'autant plus que le protecteur de la nature ne dispose que de peu de moyens humains et financiers face aux structures de développement et aux fonds alloués aux agriculteurs par les politiques agricoles.

Les années 90 seront l'occasion pour le Parc national des Cévennes d'affirmer une version rénovée de son projet de territoire et de sa pratique gestionnaire, tout en se repositionnant en tant qu'élément incontournable sur la scène du développement local.

En cette fin du 20ème siècle, la notion de développement durable émerge dans les

sphères politiques internationales. La remise en question du modèle de développement sur lequel s'appuyaient jusque là les sociétés occidentales, entraînant dans leur sillage l'humanité dans son ensemble, s'accompagne d'un réexamen profond des questions de protection de la nature. L'objectif de « conserver la diversité biologique » prend le pas sur celui de « protéger la nature ». D'une certaine manière, ce glissement illustre un pas supplémentaire dans la remise en question de l'extériorité entre l'homme et la nature, dès lors que concevoir une nature « vierge » de toute influence humaine n'a plus de sens en cette fin de 20ème siècle. Les développements de l'Ecologie scientifique ont d'ailleurs, depuis un certain temps déjà, remis en question les notions de « nature sauvage » et « d'équilibre stable » (climax). Les scientifiques privilégient dorénavant les notions de « trajectoires évolutives » et « d'équilibres dynamiques ». Ces notions appuient l'idée que les écosystèmes sont enclins à des changements permanents et difficilement prévisibles sous le jeu incessant de « perturbations » naturelles et humaines. L'homme participe à façonner la diversité biologique, et le développement de ses activités doit être contrôlé pour conserver cette biodiversité. Concilier protection et développement devient le nouveau mot d'ordre. Les savoir-faire et pratiques « locales », préservés d'une industrialisation prédatrice de la nature, et considérés comme ayant permis à la biodiversité actuelle d'être ce qu'elle est encore ici et là, sont mis en valeur.

A travers les nouveaux mots d'ordre qui émergent à l'international, les années 90 sont le théâtre d'une certaine évolution des conceptions et finalités assignées aux espaces protégés. Le modèle de protection porté depuis longtemps déjà par les réserves de Biosphère se réaffirme et, en France, les Parcs nationaux français révisent leurs objectifs et procédures en droite ligne de ces nouveaux d'ordre. Dans ce contexte, le Parc national des Cévennes qui, rappelons le, est également Réserve de Biosphère depuis 1985 va lui aussi faire évoluer sa conception de la protection et rénover sa pratique gestionnaire :

- **La notion de participation** va s'affirmer plus largement et avec elle la **négociation** va s'imposer comme principale figure de médiation entre le gestionnaire et les populations locales. Cherchant à mobiliser les acteurs locaux sur les questions de protection, l'enjeu central est, pour le gestionnaire, de faire prendre conscience aux populations locales qu'il n'est pas, comme il l'a été pendant longtemps perçu, un

empêcheur de faire mais, au contraire, un partenaire potentiel. Le champ du « développement » est un terrain privilégié puisqu'il lui permet, potentiellement, de se positionner en tant qu'outil à leur service. Mais c'est, plus que tout, la voie contractuelle, supposée figurer une gestion concertée, qui va être privilégiée. Elle offre au Parc la possibilité de rétribuer les agriculteurs pour leur participation à la conservation de la diversité biologique tout en permettant un contrôle rapproché d'une gestion écologique dont ils sont les acteurs finaux.

- **De nouveaux objets de gestion vont être définis et, avec eux, différentes approches de la gestion écologique**. A travers la notion de « *gestion écosystémique* », la CDB et certaines conceptions émergentes en écologie scientifiques préconisent, à côté de la conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique, d'accroître l'attention sur la structure, la dynamique et le fonctionnement des écosystèmes. De nouvelles pratiques de gestion, adressant différents objets naturels, vont se développer en réponse. Se profile ainsi une gestion à deux niveaux : une gestion fine, dite « qualitative », qui vise la conservation d'espèces et d'habitats naturels identifiés, et une gestion moins technicienne, dite « quantitative », qui prend pour cible des mosaïques d'habitats apparentés et des « grands milieux », adressant alors la problématique de la fermeture des milieux « ouverts » d'une manière plus généraliste. La première de ces deux approches montre une gestion de plus en plus cadrée par des principes définis à l'extérieur du Parc (objectifs liés à la mise en œuvre du réseau Natura 2000, et modalités de définition des espèces et milieux prioritaires pour la protection). Il faut voir là une réponse à la volonté d'harmoniser les objectifs de protection de la nature à l'échelle de la France et de l'Europe afin de lui donner une meilleure cohérence générale et de s'assurer de son efficacité globale pour la conservation de la diversité biologique. La seconde apparaît par contre spécifique au Parc et répond à la particularité de cet espace protégé. Elle cherche en effet, plus que la première, à intégrer les questions de protection au fonctionnement globale des exploitations agricoles et à leurs logiques de production, ce qui, nous le verrons est, du point de vue du Parc, un élément clé pour assurer la conservation de la diversité biologique en ce lieu (cf. 2ème et 3ème parties).

- **En parallèle**, **s'affirme une gestion dans l'incertitude,** autrement dit, une gestion qui puisse s'adapter à la nature complexe et dynamique des écosystèmes et à une

connaissance et une compréhension insuffisante de leur fonctionnement. Son principe est de pouvoir s'adapter, d'accepter « d'apprendre sur le tas » et de tirer parti de référents qui se constituent au fur et à mesure. Le Parc qualifie cette gestion d' « expérimentale » et la met en œuvre à travers des contrats prévus à cette effigie.

A travers les nouveaux mots d'ordre qui émergent à l'international, les années 90 sont également le théâtre d'une protection de la nature qui sort de ses réserves. L'évolution du projet Parc fait ainsi écho à une convergence nouvelle entre ce projet de territoire spécifique et le projet sociétal global dans lequel il s'inscrit, celui d'un développement qui doit s'articuler avec la conservation de la diversité biologique et engager l'utilisation durable de cette dernière. C'est ainsi que si la protection de la nature continue à s'opérer dans le Parc dans le cadre d'un statut qui est propre à cette espace, elle s'inscrit dans un contexte politique et social général où les questions d'environnement sont de plus en plus présentes et où, plus globalement, un développement plus qualitatif que quantitatif fait l'objet d'incitations politiques et économiques croissantes (politiques sectorielles).

Nous avons ainsi vu que l'émergence d'une nouvelle conception de l'agriculture, à vocation environnementaliste, va conduire à accroître la légitimité d'intervention du Parc sur les questions agricoles. Cette dynamique se traduit par un rapprochement entre le gestionnaire et la Chambre d'agriculture, deux acteurs de l'aménagement jusque là ennemis. La mise en œuvre du programme Life Mont Lozère est le meilleur exemple d'une coopération étroite entre ces deux partenaires. Cette dynamique va également se traduire par un transfert de compétences des Chambres d'agriculture vers le Parc. Le Parc va ainsi jouer un rôle important dans la définition des Contrats Territoriaux d'Exploitation sur son territoire, se substituant à la Chambre dans le montage de certains dossiers (cas des Contrats Territoriaux d'Exploitation collectifs *Agneaux de Parcours* et *Estives*). Dans ces deux cas, le Parc va de surcroît avoir la possibilité de mobiliser des sources de financement autres que les siennes pour mettre en œuvre des actions de protection et, plus largement, appuyer son propre projet de territoire. Finalement, la légitimité accrue d'intervention du Parc sur les questions agricoles va largement participer à l'émergence d'un discours critique du Parc vis-à-vis des pratiques agro-pastorales, productivistes, adoptées par la grande majorité des éleveurs locaux et

des options qu'ils ont suivies jusque là. C'est au début des années 90 en effet que le gestionnaire qualifie pour la première fois ces pratiques, de néfastes pour la gestion écologique et paysagère du lieu. Nous allons y revenir dans la deuxième partie de ce travail.

Au total, ces changements vont participer à la mise en place, dans son programme d'aménagement 2000-2006 de politiques incitatives par l'Institution. Autrement dit, contrairement à un fonctionnement qui a longtemps prévalu au sein de l'institution, le Parc n'attend plus que des demandes d'aides soient formulées par les agriculteurs, mais propose des opérations clairement définies auxquelles ces derniers, s'ils le désirent, peuvent être intégrés. Il affiche ainsi clairement, auprès des éleveurs locaux, les orientations aux soutiens qu'il propose à l'agriculture sur son territoire. L'opération *Agneaux de Parcours*, promouvant une agriculture à la fois productrice de biens de consommation et gestionnaire de milieux à haute valeur patrimoniale en est un exemple. Nous y reviendrons dans la troisième partie de ce travail.

2ème partie

Elevage et environnement dans le Parc national des Cévennes : une identification des antagonismes.

Quels sont les problèmes auxquels fait face le Parc national des Cévennes dans le cadre de la gestion des milieux agro-pastoraux ? Dans quelle mesure l'élevage qui domine actuellement sur son territoire est-il en mesure de répondre aux objectifs de gestion de la diversité biologique que se fixe le Parc ?

Pour répondre à ces questions il nous a fallu dans un premier chapitre décrire et analyser l'évolution de l'élevage sur le territoire du Parc ainsi que les pratiques et logiques d'articulation au marché actuellement en vigueur dans l'élevage contemporain. Nous avons fait le choix de nous intéresser plus particulièrement à l'élevage du causse Méjan, l'un des plus dynamiques de la région. Le deuxième chapitre, mettant en scène différents groupes d'acteurs, éleveurs, agronomes, techniciens de la Chambre d'agriculture de Lozère et gestionnaire du Parc national des Cévennes, essaie de comprendre plus particulièrement les contradictions entre impératifs de production et impératifs de conservation. Les enjeux se cristallisent sur la gestion par les éleveurs des espaces agro-pastoraux dans leur ensemble, terres cultivées autant que terrains de parcours.

Chapitre 5.
Evolution récente et actualité de l'élevage ovin viande sur le Méjan (1970-2000)

Nous nous intéressons ici à l'évolution de l'élevage sur le causse Méjan au cours des trente dernières années et à son actualité (1970 - 2002).

L'évolution de l'activité d'élevage sur le Causse peut s'entendre comme la matérialisation des options choisies par les éleveurs pour continuer à exister au fil du temps. A travers les choix qu'ils font, les options qu'ils prennent, quelle que soit la nature profonde de leurs motivations et quelles que soient leurs exigences du moment, ces éleveurs doivent être en mesure de disposer, chaque année, d'un revenu leur permettant de subvenir à leurs besoins[84] et pouvoir maintenir leur activité dans les années à venir. C'est sous cet angle que nous considérerons ici l'évolution de l'activité d'élevage sur le causse Méjan, en mettant en exergue l'inscription de cette activité dans une société marchande et le nécessaire maintien de sa viabilité économique.

L'évolution des pratiques et des systèmes d'élevage sur le causse Méjan, bien que spécifique, s'inscrit dans une tendance commune à l'agriculture française dans son ensemble. En effet, ce sont des cadres sociaux et économiques structurants communs à l'ensemble de l'activité d'élevage en France qui ont dicté l'évolution des pratiques des éleveurs locaux et de leurs systèmes de production. Les changements de ces conditions imposent aux systèmes agro-pastoraux d'évoluer pour continuer à exister. Pourtant, les options que les éleveurs ont prises dans ce cadre leur sont propres. Elles sont liées aux contraintes écologiques spécifiques qui caractérisent le plateau, à l'histoire de cette société locale, à ses modalités d'ouverture sur l'extérieur et à son insertion dans des réseaux élargis, c'est-à-dire tant à la spécificité physique du lieu qu'aux individus qui y vivent et y travaillent.

---

[84] L'activité d'élevage ne constitue pas toujours l'unique revenu de la cellule familiale. Chez les éleveurs auprès desquels nous avons enquêté, il constitue cependant toujours, et de loin, la principale source de revenus.

Nous allons essayer ici de comprendre les changements de l'activité d'élevage à la lumière de cette articulation entre le global et le local.

5.1. Politiques productivistes et idéologie du progrès, les vecteurs du changement

Les facteurs à l'origine de l'évolution des systèmes techniques et des pratiques d'élevage sur le plateau sont de deux ordres : matériel, à travers une évolution des conditions économiques et sociales dans lesquelles se pratique cette activité, et idéologique avec l'adhésion de la profession agricole locale au mot d'ordre dominant de l'époque, la modernisation.

5.1.1. L'évolution des conditions sociales et économiques de l'activité d'élevage : le cadre structurant

G. Liénard et *al*. (Liénard et *al.*, 1992) mettent en évidence de nombreux facteurs à l'origine de l'évolution des exploitations d'élevage herbivore françaises depuis le début des années 70 : l'évolution de la démographie rurale, les innovations technologiques, la mise en place d'une politique agricole communautaire et, plus largement, les transformations du contexte économique général dans lequel s'inscrit l'activité d'élevage en France[85].

La mise en place de la Politique agricole commune (PAC) a largement influencé l'évolution de l'activité agricole en France depuis le début des années 50. Elle a initié un processus de développement encadré de ce secteur (Noël, 1997). Après la Seconde Guerre Mondiale, l'objectif des gouvernements était de développer l'agriculture tout en préservant les intérêts nationaux de chacun des états membres. L'enjeu affirmé était alors d'augmenter la compétitivité afin de satisfaire des exigences économiques d'intérêt général : réduire le prix des produits de première nécessité et, dans le cadre de l'économie mondiale, améliorer les positions commerciales nationales et celle de

[85] On pourra aussi se reporter au tome 4 de *Histoire de la France rurale* (Gervais, Jollivet et Tavernier, 1975).

l'Europe face à ses concurrents. Pour cela, il fallait introduire une logique capitaliste de type industriel dans un secteur « à la traîne » et développer des mécanismes régulateurs intra-communautaires. La PAC va donc mettre en œuvre une approche économique, commerciale et régulatrice de la production et des échanges au sein des pays de la Communauté européenne, qui s'illustre par une intervention croissante des pouvoirs publics. Il s'agit d'orienter l'activité agricole dans le cadre national et d'imposer des contraintes spécifiques aux Etats comme aux producteurs au sein de la Communauté. La PAC a ainsi été le vecteur d'une intégration progressive du monde agricole dans la société globale et a transformé les systèmes de production au nom d'une logique communautaire qui repose sur une harmonisation des politiques nationales.

Le secteur de l'élevage ovin a été, comme les autres, pris dans ce jeu d'accords et de régulation des marchés et des productions. Nous allons voir comment l'évolution du secteur ovin français va se faire sous l'influence de l'organisation et de la réglementation européenne.

Ouverture des frontières et diminution des cours de la viande ovine

De 1962 à 1976, selon G. Liénard et *al*., la forte croissance de la consommation de viande ovine entraîne des prix élevés pour les producteurs français, de l'ordre de 50 F/kg et culminant à 55 F/kg en 1973 (en francs constants 1990). Les importations sont alors très contrôlées et n'influent pas sur les prix intérieurs. La rentabilité de l'activité d'élevage ovin en France est forte. C'est cette conjoncture qui entraîne la mise en place, soutenue par les organismes de recherche et de développement, d'un modèle de production intensive nationale de viande ovine (Liénard et *al*., 1992). Dès 1975, cependant, et beaucoup plus nettement à partir de 1977, les conditions économiques de la production ovin-viande sur l'Hexagone vont nettement changer. L'ouverture progressive des frontières à partir de 1977, et plus encore la mise en place du règlement communautaire en 1980, vont, en effet, mettre en concurrence l'élevage ovin français avec ceux de Grande-Bretagne et d'Irlande. Outre-Manche, le contexte économique favorable aux producteurs d'agneaux provoque l'explosion d'une production, qui, sur un marché national saturé, est destinée à l'exportation. L'importation de viande ovine des îles britanniques en France ne va dès lors cesser d'augmenter. Alors qu'en parallèle, la consommation nationale s'accroît (de 4,1 kg en 1980 jusqu'à 5,6 kg en 1990), les

importations passent de 20% de la consommation nationale en 1980 à 50% en 1990.

Depuis le début des années 80 la production française est en régression. Le taux d'approvisionnement qui était de 73% en 1985 a progressivement chuté à 50,2% valeur atteinte en 1997 et qui se maintient à peu près depuis lors. Si le Royaume-Unis est depuis le milieu des années 70 le principal producteur et exportateur intra-européen de viande ovine, pratiquement tout les pays de l'UE, dont la France, sont déficitaires en viande ovine et dans le cadre d'accords internionaux, la Nouvelle Zélande approvisionne massivement l'europe en viande ovine depuis le milieu des années 80. Sans pour autant avoir détroné le Royaume-Unis, ce pays, premier exportateur mondial de viande d'agneau a vu ses ventes en France doubler dans les années 80 puis de nouveau se multiplier par 2,5 entre 1994 et 2002.

Les importations massives d'une viande produite à moindres frais vont provoquer la diminution des prix à la consommation et à la production. Les éleveurs ovins, autant dans la France entière que, plus spécifiquement sur l'espace Parc et sur le Méjan, vont ainsi être confrontés à une détérioration progressive et continue du prix de vente de leurs agneaux, (voir figure ci-dessous). De 1973 à 1992, les prix au kilogramme de carcasse passeront en moyenne annuelle de 55 francs à 24 francs. En francs constants, ils sont alors à 40% du niveau auquel ils étaient en 1970. Depuis lors, ils se sont globalement stabilisés même si les épisodes de fièvre aphteuse du début des années 2000 ont provoqué une certaine remontée.

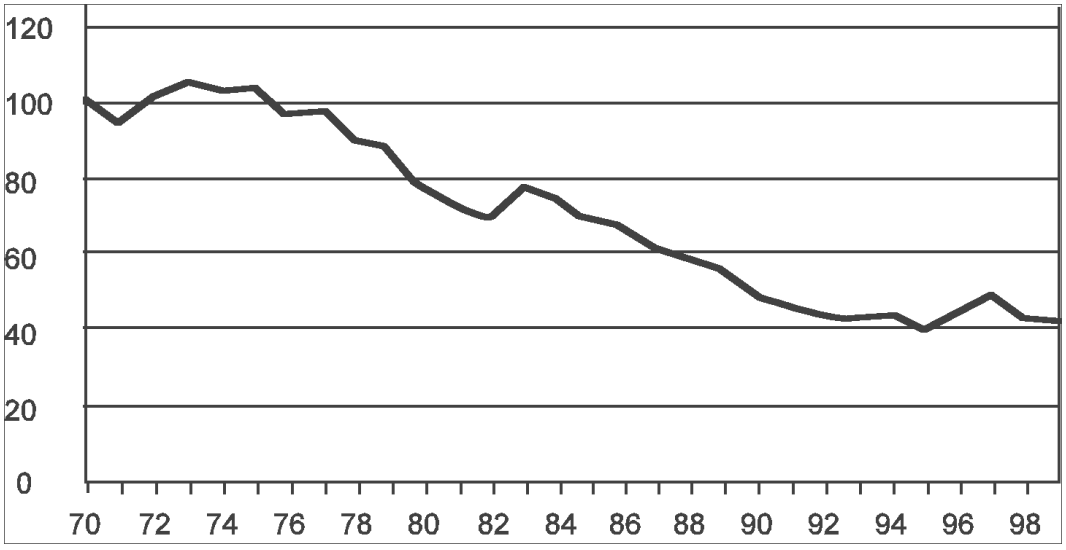

Figure 6. Evolution des prix de vente des agneaux de boucherie entre 1970 et 1999 en francs constants (indice 100 en 1970) d'après (Osty et *al.*, 2000).

Les frontières s'ouvrant, des marchés vont progressivement disparaître, pris par les concurrents, tandis que d'autres vont apparaître. Au début des années 80, inondé par les agneaux anglais et irlandais élevés à l'herbe, le marché français ne voudra par exemple plus des agneaux à l'herbe des producteurs locaux. Par contre, l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun en 1986 s'accompagne, localement, d'une forte demande en agneaux légers et la production se développera en conséquence. L'évolution de l'élevage caussenard ne peut ainsi se regarder autrement qu'à la lumière des modalités, changeantes et spécifiques, de son insertion dans une économie de marché mondiale. Apparitions et disparitions de niches économiques ou, tout du moins, attractivités différentielles des unes et des autres, font que les éleveurs vont sans cesse naviguer entre contraintes et opportunités.

Les aides publiques

Face à cette chute des cours de la viande et afin de limiter au mieux les pertes de revenus des éleveurs français, des aides publiques vont être mises en place par le gouvernement français et au niveau européen dans le cadre de la Politique agricole commune :

- La politique de Montagne instituée dès 1975 est à l'origine de l'Indemnité Spéciale Montagne (ISM) dont le but est de compenser les coûts supplémentaires supportés par les élevages herbivores des zones de montagne. Son montant varie en fonction de la surface d'exploitation déclarée. Cette prime à l'origine française a depuis été étendue à l'ensemble des zones défavorisées de l'Union Européenne, sous le nom d'IHCN, Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel.
- L'Organisation commune du Marché de la viande ovine (1980) débouche, en 1984, sur la mise en place de la Prime Compensatoire Ovine (PCO), à laquelle, au contraire de l'ISM, l'ensemble des éleveurs de l'Hexagone a droit. Alors que le montant de l'ISM varie en fonction de la surface d'exploitation déclarée, celui de la PCO est fonction du nombre de brebis déclaré par l'exploitant. Variant en sens inverse des cours du marché européen, elle est complétée depuis 1991 par la prime au « Monde rural » perçue uniquement par les exploitations en zones défavorisées. L'ensemble s'élevait à un montant de 153,30 francs par brebis en 1998.

Selon G. Liénard, malgré la baisse des prix de la viande ovine, la mise en œuvre de

primes et notamment de la PCO va permettre de stabiliser la recette des éleveurs autour de 35 F/kg, limitant ainsi la chute de leurs revenus. Néanmoins ceci se fait au prix d'une proportion toujours croissante des diverses aides dans leur revenu : certaines années elles en constituent 100%. Sur l'espace Parc, où les éleveurs bénéficient de l'ISM[86], chaque brebis rapporte une somme équivalant, selon les années, à 60 - 80 % du prix de vente d'un agneau de boucherie (Osty et *al.*, 2000). Si l'on ajoute en outre les nouvelles primes aux céréales et aux surfaces fourragères instaurées par la réforme de la PAC en 1992, ainsi que la prime au « Monde rural »[87], l'ensemble des aides publiques représentent, aux dires des éleveurs producteurs de viande que nous avons rencontrés, quasiment 50% de leur produit annuel. Cette évaluation nous a été confirmée (comm. pers., 2001) par C. Lhuillier qui, considérant les éleveurs du causse Méjan adhérents au Centre Economique Rural de Lozère (CERL)[88], estime la participation de ces aides publiques à 45% du produit total de leur activité.

La diminution de la main-d'œuvre

L'un des phénomènes les plus marquants de ces dernières décennies dans le monde agricole est la transformation des conditions démographiques de cette activité. G. Liénard l'évoque dans son article, les auteurs de *l'Histoire de la France rurale,* tout comme H. Mendras dans son œuvre *La fin des paysans,* y consacrent de nombreux paragraphes (Liénard et *al.*, 1992, Gervais et *al.* 1975 ; Mendras, 1967). Partout en France, la main-d'œuvre disponible va connaître une très forte diminution. C'est aussi le cas sur le territoire du Parc. Qu'il s'agisse des fermes cévenoles, de celles du Mont Lozère ou du causse Méjan, tous les auteurs la confirment (Bourbouze & Dedieu, 1992 ; Pillet, 1980 ; Brun, 1978 ; Cohen, 2003), soulignant le passage d'une activité menée dans un cadre familial élargi à une activité en couple. Dans les années 50 et 60 trois générations composaient habituellement la force de travail de chaque ferme. L'entraide de voisinage était monnaie courante lors des pics de travail (agnelages, fenaison, moisson). Progressivement, on va passer à des exploitations à 1,5 ou 2 UTH[89] (le couple d'exploitant) où, si la cellule familiale élargie (parents, enfants) participe encore aux

[86] Dont le nouveau nom est IHCN (Indemnité de Handicap Naturel) .
[87] Perçue par les exploitations en zones défavorisées depuis 1991.
[88] Organisme faisant notamment office de cabinet comptable pour les éleveurs.
[89] Unité de travail Horaire : Qualifie l'équivalent de travail fourni par un individu.

tâches de la ferme (sous forme non déclarée généralement), sa contribution n'est plus que de l'ordre de l'appoint. Ainsi, l'un des enfants aide un peu au cours de ses vacances d'été, alors que la grand-mère mène et garde les brebis aux pâturages autant qu'elle le peut. Citons ici les propos d'un éleveur illustrant cette diminution de la main-d'œuvre qu'il qualifie de drame paysan :

> *« Les paysans, ils sont morts hein ! En fait pour les réunions il n'y a plus personne parce que les paysans ils sont submergés, ils sont débordés. Il n'y a plus personne sur les exploitations ; à l'époque où il y avait les grands-mères et les grands-pères, ça allait mais aujourd'hui il n'y a plus personne, c'est le drame paysan ça…l'élevage en particulier, parce que l'élevage il faut y être tous les jours. » (Un éleveur ovin-viande lozérien)*

Les conséquences de ce phénomène sont multiples et déterminantes pour l'évolution des pratiques d'élevage et de l'organisation des systèmes de production. La recherche de gain de productivité est d'ailleurs considérée par V. Tirel comme la pièce centrale autour de laquelle s'organise l'évolution de cette organisation en France au cours de ces trente dernières années (Tirel, 1989). Le recours croissant à la mécanisation en est par exemple un corollaire, des outils de culture aux tapis roulants permettant de distribuer la nourriture aux animaux en bergerie. Le passage à l'élevage en bergerie et à l'alimentation à l'auge, nous le verrons, n'y est pas non plus étranger. La transition, quasi-systématique à partir du milieu des années 70, vers un élevage de style ranching est également directement liée à ce manque de main-d'œuvre : l'abandon progressif du gardiennage sur les exploitations se fait au profit d'un élevage en parcs clôturés des animaux.

5.1.2. Intensifier et moderniser, deux maîtres mots

Pour G. Noël, la PAC a provoqué en moins de trente ans une transformation générale et irréversible des systèmes d'exploitation agricole. (Noël, op.cit.). Le changement le plus significatif résulte de l'introduction d'un productivisme effréné dans le monde agricole, notamment par le biais de plans de modernisation de l'agriculture et de développement des exploitations. Pour l'auteur, raisonnant sur le court terme, les instances en charge des questions agricoles ont ainsi pris l'option de « l'accroissement de la production à tout prix » (Noël, op.cit. : 131). La PAC correspondrait donc à un processus de modernisation rapide de systèmes de production particuliers, selon des impératifs qui

le réveil agricole

organe de la F.D.S.E.A. avec la participation de la Chambre d'Agriculture et des organisations agricoles de la LOZERE

VOULOIR LE PROGRES AVEC TOUS LES AGRICULTEURS

affirment les 280 délégués des Syndicats locaux

Développer l'agriculture de la Lozère

Les jeunes agriculteurs s'informent sur les techniques modernes

Voyage d'étude en Haute-Loire avec les centres canton de GRANDRIEU, LANGOGNE, et CHATEAUNEUF

Le jeudi 18 juin 1970, un groupe de 21 jeunes agriculteurs et agricultrices se détachait de la Margeride Est pour rencontrer le Président du C.C.J.A. (Centre cantonal des jeunes agriculteurs) de Saugues et visiter trois autres exploitations de la Haute-Loire.

rendîmes sur une des 5 exploi près de Sorlange. A notre nous avons été reçus par la Grimault qui restait sur exploitation. Après la prése de l'exploitation sur laquell

Un indice encourageant de l'évolution de l'agriculture en Lozère...

en 4 ans l'utilisation des engrais azotés a triplé

LES ÉPONGES EN ÉLEVAGE OVIN

UN ACCÉLÉRATEUR DU RYTHME DE MISE-BAS

Figure 7. Dès le milieu des années 60, l'agriculture lozérienne est résolument tournée vers le progrès. Ces extraits du *Réveil Agricole*, des titres d'articles tirés de diverses éditions parues entre 69 et 75, montrent la propagande « moderniste » orchestrée au niveau départemental par les représentants de la profession agricole. Le productivisme qui fait irruption en Lozère est la seule solution envisagée alors pour maintenir les hommes à la terre.

exigent une maîtrise toujours plus grande des facteurs de production, ceux apparaissant désuets ou obsolètes étant substitués par d'autres, l'homme étant remplacé par la machine. Elle modifie également le statut professionnel du producteur, l'agriculteur devenant un entrepreneur tenu de combiner au mieux des facteurs de production afin de garantir la rentabilité de l'exploitation. Dans le contexte plus spécifique de l'élevage ovin que nous venons de décrire, la grande majorité des éleveurs français vont prendre la voie de « l'intensification ». Pourtant, si la mise en place du modèle de production intensive de viande ovine s'est faite au niveau national alors que l'élevage ovin présentait une très forte rentabilité (entre 1962 et 1976), le renversement radical des conditions économiques dans ce secteur ne renverse pas la tendance établie.

Outre les conditions sociales, économiques, techniques et politiques qui, avec les contraintes écologiques, influent sur les orientations prises par les éleveurs locaux, nous devons également évoquer les représentations collectives qui se développent alors autour de la modernité dans la profession agricole locale.

En premier lieu nous traiterons de l'évènement de « l'idéal moderniste ». H. Mendras le précise bien, le maître mot « modernisation », véhiculé par les politiques agricoles en vigueur depuis la fin de la guerre, a progressivement « déstructuré la société paysanne pour la façonner à l'image des sociétés industrielles[90] » (Mendras, 1967). Il souligne néanmoins sur ce plan le paradoxe des campagnes françaises faites de « collectivités si intimement pénétrées par l'extérieur », sans cesser, pour autant, d'être elles-mêmes (Mendras, 1976). Ce maître mot a également transformé les représentations collectives traditionnelles développées par la paysannerie autour de son travail. En parallèle à une conception de l'agriculture portée par les pouvoirs publics, les industries agro-alimentaires et les responsables professionnels – comme « *support de la performance économique* » –, s'est en effet développé dès la fin de la guerre et plus encore dans les années 60 un phénomène de stigmatisation de la frange « archaïque » des agriculteurs. Cette nouvelle conception de l'agriculture a également été le support d'un travail de dévalorisation des pratiques paysannes « traditionnelles », reléguées dans l'archaïsme

[90] Bien entendu ces politiques agricoles ne sont pas les uniques responsables, ni de l'évolution des pratiques agricoles, ni de celles des sociétés agricoles, mais elles s'intègrent dans un élan général d'industrialisation de nos sociétés, un mouvement général d'acculturation et d'uniformisation des univers de pensée et des modes de vie.

(Alphandéry et Dupont, 1992). E. Landais et G. Balent soulignent l'influence des modèles normatifs de développement appliqués dès la fin des années 60 sur l'adoption de nombreuses techniques de production agricole qui découlent de l'application de connaissances issues de la recherche scientifique (Landais et Balent, 1993). Comme le souligne H. Mendras, « les connaissances techniques et la compréhension des mécanismes économiques d'un jeune agriculteur d'aujourd'hui sont incomparables à celles de son grand-père. » Pour ce dernier, toute une population, en une génération, a appris un métier rénové et s'est acclimatée au monde moderne, par le biais d'un formidable réseau de formation générale et technique mis en place dans les années 50 par la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne) et le CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs). A coup de stages, de sessions, de journées d'étude, de voyages, ces organismes ont diffusé chez les jeunes militants une nouvelle vision du métier, des connaissances techniques et un savoir économique nouveaux (Mendras, 1984). A fortiori, de plus en plus nombreux sont les jeunes agriculteurs qui suivent des cours d'agronomie et de zootechnie dans le cadre de l'obtention du Brevet agricole, aujourd'hui nécessaire pour recevoir des dotations à l'installation.

Le cas du causse Méjan est exemplaire sur ce plan. Nous l'avons vu, dans les années 50, de jeunes gens et jeunes filles de familles agricoles, tous militants de la JAC, s'installent sur le Causse. Cette nouvelle génération opère une rupture idéologique avec la tradition pessimiste locale et n'hésite pas à acheter toutes les terres qui se présentent, à s'équiper en matériel et à construire des bâtiments nouveaux, à remettre en valeur les terres et pâtures privées et à faire des progrès techniques grâce à l'expérimentation et à la vulgarisation agricole (Mathieu, 1986). C'est avant tout en s'appuyant sur un réseau d'interconnaissance établi dans l'action militante à la JAC et au CDJA (Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs, émanation locale du CNJA), qu'ils vont réussir à susciter l'intérêt pour le causse Méjan de la SAFER et de la DDA au niveau départemental, des leaders syndicaux et du Ministère de l'agriculture au niveau national. Le causse Méjan fait alors figure d'exemple pour toutes les actions pilotes d'aménagement rural et foncier. Dès 1964 est créé un groupement de vulgarisation agricole (GVA), ardent diffuseur de la modernisation, mais aussi projet de renouveau culturel qui se concrétisera en 1970 avec la constitution de l'association Le Méjan (Mathieu, op. cit.). Les premières actions du GVA s'inscrivent totalement dans la conception du développement agricole de l'époque (Mathieu, 1989), dans une idéologie

de progrès. Les réunions organisées dans le cadre du GVA furent nombreuses et particulièrement suivies, preuve que le désir d'acquérir les connaissances les plus récentes en matière d'élevage était largement répandu (Mathieu, 1989).

Si cette tendance moderniste et progressiste est particulièrement vive sur le Causse, à la lecture des numéros du *Réveil Agricole* (l'organe de presse départemental officiel de la profession agricole) publiés dans les années 70, il semble bien qu'au niveau de la Lozère dans son ensemble s'organise un combat contre la mort du pays autour de ces mêmes valeurs. Les discours tenus par les représentants de la profession dans les années 70-80 et publiés dans ce périodique, l'illustrent bien. Ils exhortent les agriculteurs à « relever le défi face à la société industrielle en maîtrisant le progrès technique », à ce qu'ils « engagent les actions nécessaires à l'expansion de l'agriculture », ce qui « suppose des choix et des actions qui dans certains cas changeront [leurs] habitudes, [leurs] traditions et qui doivent [les] placer volontairement dans une attitude dynamique à l'égard du progrès ». En outre, l'exode rural qui frappe fortement le pays depuis les années 50-60 est énergiquement combattu en favorisant l'installation de jeunes, « hommes et femmes épris de progrès » qui, mieux formés aux nouvelles techniques de l'agriculture moderne, vont former les rangs d'une agriculture dynamique. Ce périodique se fait également le relais d'organisations spécialisées, telle que la branche régionale de la FNO (Fédération Nationale Ovine) qui diffuse des informations plus pragmatiques :

> *« L'amélioration de la productivité est très certainement l'une des conditions au maintien de la production ovine comme activité viable. »*

Sont précisés les moyens techniques à mettre en œuvre :

> *« Les programmes de développement doivent porter conjointement sur la prolificité et l'intensification fourragère…[ainsi que]…d'autres techniques, dessaisonnement artificiel, amélioration de la race [qui] apportent également des solutions. »*

Enfin la Chambre d'agriculture, suivant la volonté de la majorité agricole départementale et constituant un relais des politiques publiques, s'implique également dans ce processus et publie des articles de vulgarisation des « techniques modernes » de l'agriculture :

« Une lutte[91] de printemps bien maîtrisée et précoce, ce qui est le cas avec l'utilisation d'éponges, permet d'augmenter et d'accélérer le nombre de mise bas contrairement à une lutte continue (naturelle)… Elles pourront ainsi mettre bas deux fois par an » ou encore « il faut donner aux brebis la possibilité de se reproduire en bonnes conditions… par une suralimentation énergétique. »

En bref, qu'il s'agisse de la profession agricole lozérienne dans son ensemble, ou plus particulièrement des éleveurs du causse Méjan qui en constituent une force vive, face à un exode rural massif qui touchait la Lozère depuis longtemps déjà[92], la modernisation des activités agricoles est conçue comme une nécessité pour assurer le maintien des hommes à la terre et le pays en vie.

5.2. L'élevage caussenard, un élevage qui se cherche entre opportunités et contraintes

La transformation des élevages sur le Causse s'opère à travers un ensemble complexe de modifications dont l'interdépendance est un trait caractéristique. Ce haut niveau de complexité est mis en exergue par la notion de « système technique » développée par les agronomes (Osty, 1978 ; Osty et *al.*, 1998). Un système technique est défini comme un agencement spécifique des moyens et techniques de productions (terrains, cheptels, équipements et pratiques) dont dispose l'éleveur pour mener à bien un projet de production spécifique (Osty et Auricoste, 1989). Cette notion présente l'intérêt de souligner le caractère systémique de l'activité d'élevage. Elle insiste sur l'interdépendance entre toutes les composantes du système et sur leur influence combinée sur les produits qui y en résultent. Ainsi la nature des produits mis sur le marché (types d'agneaux), la diversité des calendriers de production et des conduites alimentaires[93], la disponibilité plus ou moins grande en terres cultivées, le niveau d'équipement (tracteurs, bâtiments d'élevage) et la disponibilité en main-d'œuvre, par exemple, entretiennent des relations étroites les uns avec les autres (Osty et Auricoste, 1989). Cette notion d'interdépendance est cruciale lorsque l'on s'intéresse à la

[91] La lutte correspond à la période de reproduction des ovins.
[92] Durant les années 1920-1930, la concentration des exploitations va se conjuguer avec la poursuite de l'exode rural. Cet exode est tel qu'entre 1911 et 1936 le Méjan perd _ de sa population. La diminution de la population continuera jusqu'au début des années 90, période à laquelle elle se stabilisera.
[93] Nous donnerons plus de détails sur ces notions par la suite.

transformation des pratiques et de l'organisation des élevages : tout se transforme conjointement, chaque modification pouvant être considérée comme la cause tout autant que la conséquence d'une autre.

Nous illustrerons ici la transformation de l'élevage local à partir de quatre faits particulièrement marquants :

- l'accroissement des cheptels et des volumes de production,
- le remplacement des races locales par de nouvelles races mieux adaptées aux conditions changeantes de la production,
- la transition vers l'élevage en bergerie,
- l'évolution des types d'agneaux produits au cours du temps ainsi que la transformation des calendriers de production dans les élevages.

5.2.1. Des élevages en croissance

Les cheptels, les surfaces exploitées et les volumes d'agneaux produits dans les fermes caussenardes ont connu une croissance importante au cours des trente dernières années.

L'augmentation de la taille des exploitations apparaît cependant moins marquée que celle des cheptels reproducteurs. Le tableau suivant montre en effet, qu'entre 1974 et 1991, alors que la surface moyenne des exploitations augmentait de 13,2% l'effectif moyen des troupeaux s'est accru de plus de 69%[94]. Au total, la charge pastorale (nombre de brebis à l'hectare) sur les exploitations caussenardes augmentait ainsi de 37%[95]. En parallèle, le nombre d'agneaux produit chaque année au sein de chaque ferme a connu durant cette période un quasi doublement (cf. tableau ci-dessous). Si cet accroissement est essentiellement dû à l'augmentation des effectifs reproducteurs, il résulte également d'un gain de productivité numérique des brebis de 12,5%[96] environ.

---

[94] Effectifs d'animaux aptes à la reproduction sur les fermes. Ces chiffres ne comprennent ni les agneaux destinés à la boucherie produits chaque année, ni les jeunes femelles gardées chaque saison afin d'assurer le renouvellement régulier du troupeau au fur et à mesure de la réforme des vieilles brebis.
[95] Soit un passage de 0,59 brebis/ha en 1974 à 0,81 brebis/ha en 1991.
[96] Nombre d'agneaux produit par brebis reproductrice et par exploitation, moyenné sur le cheptel dans son ensemble.

Année de référence	1974	1982	1991	Croissance en % (réf. 1974)
Surface moyenne des exploitations (ha)	463	504	524	+ 13,2%
Cheptel reproducteur par exploitation (nombre de têtes)	250	307	423	+69,2%
Nombre d'agneaux produits par élevage	293	377	562	+91,8%

Tableau 4. Evolutions moyennes des cheptels, des surfaces d'exploitation et du nombre d'agneaux produit chaque année sur les élevages ovin-viande du causse Méjan entre 1974 et 1991. (Sources : Osty et Auricoste, 1989 ; Lardon et *al*., 1995).

Les données plus actuelles dont nous disposons sont de sources plus hétérogènes :

- P.L. Osty et *al*. estiment la taille moyenne des cheptels reproducteurs sur le causse Méjan à 520 brebis en 1998 (Osty et *al*., 2000).
- Des données fournies par le PNC (Observatoire du causse Méjan) à partir de 20 élevages ovin-viande du plateau (parmi les 28 en activité), donne, à cette même date, une moyenne de 510 ha pour les surfaces d'exploitation.
- Parmi les élevages auprès desquels nous avons nous-même enquêté (8 élevages), les volumes d'agneaux produits par campagne s'élèvent en moyenne à 750. Sur ces fermes, la moyenne des effectifs reproducteurs et des surfaces d'exploitation sont respectivement de 520 animaux et 500 ha (cf. tableau ci-contre).

Bien que partielles et hétérogènes, ces données confirment les propos que nous ont tenu les éleveurs du plateau quant à l'évolution de leurs fermes au cours des dix dernières années. Ainsi les cheptels et les volumes de production se sont encore largement accrus alors que, comme le laissait présager l'évolution au cours des années 80,

Elevage	**Effectif brebis (2001)**	*Effectif brebis (Année)*	**Agneaux produits (2001)**	**Surface totale (ha)**
1. L'Hom (Meyruès)	**490**	*?*	**750**	250
2. Villeneuve (Vébron)	**600**	*?*	**900**	1000
3. Mativet (Montbrun)	**500**	*310 (1987)*	**750-800**	300
4. Cavaladette (Montbrun)	**510**	*380 (1989)*	**700**	310
5. Deïdou (Vébron)	**670**	*420 (1990)*	**900**	1100 dont 270 exploités
6. Valbelle[97] (Florac)	***530* en 1997 -***	*190 (1974)* *320 (1979)* *400 (1985)*	***850****	590
7. Gally (Vébron)	**560**	*290 (1974)* *350 (1982)* *470 (1992)*	**750-800**	300
8. Les Hérans (Hures-La-Parade)	**300**	*?*	**450**	200
9. Les Champs (Montbrun)	**400**	*220 (1974)* *320 (1982)* *500 (1992)*	**540**	370
Moyenne	**520**		**750**	500

Tableau 5. Principales caractéristiques des élevages de bergerie enquêtés sur le causse Méjan.

[97] Données concernant l'année 1997, avant que le fils ne s'installe sur la même propriété avec un troupeau laitier. Depuis le père a diminué la taille de son troupeau (400 brebis). En parallèle la surface de labourable a augmenté (100 ha).

l'agrandissement des exploitations marquait nettement le pas. Les chercheurs constatent quant à eux que malgré la disparition de près d'un quart des exploitations depuis 1974[98], d'une part, les élevages ovin-viande du causse Méjan contrôlent à peine 10% de surface en moins et, d'autre part, le nombre total de brebis sur le plateau a largement augmenté pour passer de 8535 à 10140 (+18,8%), signe d'un dynamisme et d'une intensification certaine de la production (Osty et *al*., 2000).

5.2.2. Un processus d'homogénéisation : le remplacement des races locales par la BMC

La modification de l'élevage sur le Causse, c'est aussi une évolution importante des génotypes des brebis utilisées. Cette évolution, qui concerne l'ensemble du département lozérien, se caractérise par un remplacement des divers types de brebis utilisées localement par un seul et unique type d'animal – la brebis de race Blanche du Massif Central (BMC) – et par la mise en œuvre d'un processus de sélection sur certains caractères de cette dernière.

Jusqu'au milieu des années 60, selon l'Union de Promotion de la Race « Blanche du Massif Central », chaque espace biogéographique du département lozérien disposait de ses propres « *écotypes* » de brebis. Pour les écologues, ce terme désigne une « forme d'adaptation d'une population d'espèce aux conditions écologiques locales » (Ramade, 1994 : 68). Les brebis lozériennes étaient alors toutes fortement apparentées mais elles présentaient des différenciations écotypiques. Chacune présentait des adaptations spécifiques, morphologiques et physiologiques par exemple, aux conditions écologiques propres aux différents ensembles biogéographiques du département[99]. Les éleveurs évoquent eux aussi les différences qui existaient jusqu'au début des années 70 entre les brebis utilisées en Margeride, sur le Mont Lozère ou sur le causse Méjan. Sur le Causse même, les éleveurs ont encore en mémoire l'existence passée de deux « *micro races* » de brebis distinctes, comme nous dira l'un d'entre eux. L'une, la brebis Caussenarde, la

[98] Il y en avait 40 à cette date contre 31 en 1991
[99] Précisons qu'un écotype constitue une expression héréditaire, génotypique de la plasticité des êtres vivants (Ramade, op.cit.).

plus répandue sur le plateau, était utilisée par tous ou presque pour produire aussi bien la viande que le lait. L'autre, la brebis de Saubert, portait le nom d'une propriété située au sud du plateau (la ferme de Saubert) où elle était tout particulièrement utilisée, rappelant ainsi son origine spécifique. Cette brebis, qui restera sur le plateau bien moins utilisée que sa cousine Caussenarde, s'en distinguait, aux dires de deux éleveurs, par un format légèrement plus grand. Mais les éleveurs, comme les responsable de l'UPRA BMC évoquent ces différentes brebis du département et du plateau comme étant fortement apparentées et constituant des variétés de ce qu'ils appellent la « Blanche de Lozère ».

Un processus d'homogénéisation génotypique des brebis utilisées dans la production de viande va se mettre en place sur l'ensemble de la Lozère dès la fin des années 60. Il sera dès le milieu des années 70 appuyé par la création, en 1974, de l'Union Nationale de Promotion et de Sélection de la Race « Blanche du Massif Central » (UPRA-BMC), structure permettant d'organiser le remplacement progressif des différents écotypes locaux par une race mieux adaptée à l'élevage moderne, la Blanche du Massif Central. Sur le plateau, la Caussenarde a depuis lors été entièrement remplacée par la BMC, race reconnue par le Ministère de l'agriculture dès 1975, et qui a depuis été conseillée par les techniciens agricoles de la Chambre d'agriculture.

Pour le responsable de l'UPRA, les brebis actuelles de races BMC sont plus particulièrement issues des rameaux de la Blanche de Lozère utilisés auparavant en Margeride (Nord du département).

C'est la proximité génotypique entre ces différentes variantes et, pour ce qui nous concerne, la proximité entre la brebis Caussenarde et la BMC qui va faciliter la transition de l'une vers l'autre dans les élevages. Bien que cette transition se soit réalisée dans la plupart des cas à partir d'achats de jeunes brebis de race BMC issues des troupeaux des éleveurs-selectionneurs du département[100], cette proximité génotypique va en effet permettre une évolution progressive des génotypes, sans nécessiter obligatoirement le remplacement à proprement parler du troupeau :

---

[100] L'UPRA BMC organise la promotion, la diffusion et la sélection des brebis de race BMC. Cependant, le travail de sélection se fait en lien direct avec certains éleveurs du département qui élèvent une partie de leurs animaux en conditions très contrôlées (mesures régulières des performances des animaux, choix des reproducteurs). Ces éleveurs sont donc intégrés au schéma de sélection de la race. Ils vendent des béliers au centre de sélection du département où d'autres éleveurs pourront venir s'y fournir. Ils vendent également des agnelles de renouvellement, jeunes femelles en début de carrière de production, dont les bonnes performances sont reconnues.

« [Avant, mes brebis], c'était des Caussenardes. Ca ressemble beaucoup et puis ça fait 25 ans qu'on met que des béliers BMC ; alors on a fait évoluer la race uniquement par des béliers quoi ; on n'a jamais acheté d'agnelles. On s'est rapproché de la race en faisant comme ça... » (Un éleveur du Méjan)

Concernant la dynamique de remplacement sur le causse Méjan, P.L. Osty et C. Auricoste nous apprennent que la brebis Caussenarde, utilisée par la majorité des éleveurs au début des années 60, n'était déjà plus utilisée que dans 14 élevages viandes en 1975 (sur 32) (Osty et Auricoste, 1989). La Blanche du Massif Central s'était donc à cette époque déjà largement imposée, parallèlement aux races laitières, dans le cadre d'une spécialisation des productions (viande/lait). Le remplacement des écotypes locaux va se poursuivre par la suite puisque selon les agronomes, en 1983, la Caussenarde ne sera plus utilisée que dans 3 des élevages du plateau. Nos propres enquêtes montrent qu'aujourd'hui elle ne l'est plus du tout. Plus particulièrement, depuis le début des années 80, les béliers utilisés sont tous des béliers de race BMC et les agnelles que les éleveurs achètent parfois pour accroître rapidement leurs troupeaux sont également toutes de race BMC.

L'évolution des qualités bouchères des agneaux

L'une des différences les plus criantes entre les brebis de type Caussenarde et les BMC est leur format. Les brebis élevées actuellement, spécialisées dans la production de viande, présentent des poids à l'âge adulte deux fois supérieurs à celui des brebis de type Caussenarde : 30 kg pour une brebis adulte contre 50 à 70 à l'heure actuelle (O'Rourke, 1999 ; UPRA BMC).

Augmenter le format des brebis est nécessaire pour accroître celui des agneaux. De surcroît, il permet d'améliorer la conformation bouchère de ces derniers. Pour les éleveurs, il s'agissait de pouvoir produire des agneaux à la fois capables d'atteindre des

poids de l'ordre de 30 ou 35 kg à l'âge de trois ou quatre mois[101] qui présentent de meilleurs « *rendements en viande* », c'est-à-dire une meilleure conformation bouchère (voir encadré ci-contre). Un éleveur nous parlera ainsi des brebis Caussenardes comme des « *vélos* » ou des « *chèvres* » en évoquant la très médiocre conformation bouchère des agneaux qu'elles donnaient. Par contraste, G. Perret note que la bonne conformation bouchère des agneaux de race BMC est une des caractéristiques permettant à cette dernière de rivaliser avec les meilleures races à viande (Perret, 1986). Le fait est qu'il fut un temps sur le Causse où, afin d'améliorer la conformation des agneaux, les éleveurs pratiquaient systématiquement des croisements dits « industriels ». La production d'agneaux résultait du croisement systématique de leurs brebis, encore forts empreintes du type Caussenarde, avec des béliers de races à viande (béliers Suffolk notamment) qui permettaient d'améliorer la conformation bouchère de leurs agneaux. Cette pratique s'est progressivement raréfiée au gré de l'évolution des génotypes locaux. De plus en plus nombreux sont les éleveurs qui se sont mis à travailler en race pure. P.L. Osty et C. Auricoste notent ainsi que sur le Causse cette pratique du croisement industriel tend à disparaître dès 1983 (Osty et Auricoste, 1989). Au sein des 8 élevages que nous avons visité, tous les éleveurs, sauf un, travaillaient en race pure.

Les éleveurs d'aujourd'hui sont particulièrement concernés par ces questions de formats et de conformation qu'ils essayent toujours de nos jours d'améliorer :

> *« C'est vrai qu'on améliore quand même la qualité des agneaux sur la génétique, sur toutes les mères et puis sur le reproducteur. Plus on met des bons reproducteurs en qualité bouchère, plus on risque de faire des bons agneaux. On a des meilleurs rendement en viande, quoi » (Un éleveur du Méjan)*

De nos jours, la sélection joue également sur le niveau de gras porté par les agneaux, également considéré comme un critère de qualité pour ces derniers (voir encadré ci-contre) et découlant en partie de leur génotype. Afin d'obtenir des agneaux qui ne soient pas trop gras, les éleveurs achètent notamment des béliers qualifiés par le centre de sélection :

> *« Il y aura des mères qui feront toujours des agneaux... parfaits qui ne sont pas gras, qui peuvent s'alourdir... déjà dès le départ. Et le père aussi, le bélier hein ! D'ailleurs maintenant ils nous mettent un index sur le gras du bélier, c'est-à-dire*

[101] Poids qui correspondent aux standards bouchers caractéristiques des marchés français (et internationaux) de la viande ovine

qu'ils font une mesure du gras avec un scanner je crois, au niveau d'une certaine côte, et bon ils mesurent tout les béliers avant de les vendre et normalement quand on achète un bélier il y a un indice pour s'il est améliorateur en gras ou détérioration. Et ça à la longue ça devrait jouer... pour avoir des agneaux qui tout en étant bien fait ne soient pas gras quoi. » (Un éleveur lozérien).

Encadré 2. : Carcasses, conformation bouchère, état d'engraissement. Les jugements de qualité des agneaux de boucherie.

Le terme de carcasse est défini officiellement (arrêté du 25 avril 1975) comme le produit d'abattage obtenu après saignée, éviscération, dépouille, séparation de la tête et des pieds. La graisse péri-rénale et les reins sont compris dans la carcasse.

La conformation traduit la forme des carcasses. Elle se caractérise par un ensemble de mensurations linéaires relatives (Boccard et Dumont, 1976) :

- A la longueur de la carcasse ou la longueur de certaines de ses parties (membre postérieur notamment),
- A la largeur de la carcasse à différents niveaux,
- A son épaisseur au niveau de la poitrine,
- Aux caractéristiques du muscle long dorsal.

L'ensemble de ces mesures permet d'évaluer la qualité de conformation. La forme des carcasses et notamment le rebondi de leurs masses musculaires par rapport au squelette qui les soutient dépend des rapports existant entre le poids de la carcasse et ses dimensions de longueur et de largeur.

Sont généralement recherchées des carcasses courtes, larges, au gigot globuleux au plans musculaires épais donnant une impression générale de compacité. Sont généralement considérés comme défauts de conformation, et donc pénalisées pécuniairement, les carcasses allongées ou l'allongement des membres, notamment des membres postérieurs et, à l'inverse, un trop fort rétrécissement de la carcasse. (Craplet et Thibier, 1980)

L'animal bien conformé est celui qui à la découpe donne le pourcentage le plus élevé de morceaux dits de première catégorie (gigots, selles, filets, côtes premières et deuxièmes).

Du point de vue pratique, il existe un jugement subjectif normalisé de la conformation établi par comparaison à des standards de référence, définis par des modèles photographiques et des descriptions relativement détaillées, tel celui de la grille ITOVIC – INRA pour les agneaux (Roy et *al*., 1971).

L'état d'engraissement traduit la quantité de gras que contient la carcasse. C'est un caractère diversement apprécié selon les pays ; l'idéal recherché en France est un léger gras de couverture qui permet à la carcasse une bonne présentation, une bonne conservation et qui donne une parfaite protection des morceaux lors de leur cuisson. Cet état d'engraissement modéré s'accompagne de gras intermusculaire et surtout de gras intermusculaire donnant saveur et tendreté. L'excès de gras est considéré comme un défaut grave car il entraîne une diminution du prix de vente (le boucher vend le gras en excès à 2 francs le kilo alors qu'il l'a acheté 30 fr.). Les mesures existantes pour estimer l'état d'engraissement sont la densité de la carcasse, l'épaisseur de la graisse de couverture, ou le poids du gras de rognon. (Boccard, 1973)

En fonction de l'ensemble de ces critères est définie la qualité bouchère. La détermination du prix se fait en fonction de la classe de conformation et de la classe d'état d'engraissement dans la cotation F.R.A.N.C.E.

Des brebis plus performantes

En parallèle à l'évolution des formats et de la conformation bouchère assurée par ce remplacement des génotypes locaux, dès les années 70 et grâce à la création de l'UPRA, un efficace processus de sélection sur la capacité laitière et la prolificité des brebis est mis en œuvre[102] :

> *« Les éleveurs cherchaient à améliorer la prolificité et la capacité laitières de leurs brebis. On a donc fait un gros travail là-dessus, en mettant en œuvre un bon réseau de sélectionneurs ». (Un responsable de l'UPRA départementale Blanche du Massif Central)*

Rappelons ici que la capacité laitière d'une brebis définit la capacité (potentielle) de la mère à fournir du lait à son (ses) agneau(x). Nous ne disposons pas malheureusement des performances des anciens écotypes qui auraient permis d'évaluer le contraste avec les animaux d'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, la brebis BMC est, à l'heure actuelle, présentée à la fois comme une brebis « *assez bonne laitière* » et dotée « *d'une bonne prolificité* » par l'UPRA BMC (UPRA BMC, 1999)[103]. Ces deux critères sont étroitement liés. Une brebis qui met au monde plus d'agneaux doit en effet être en mesure de les allaiter correctement, un bon allaitement au cours des premières semaines étant fondamental pour s'assurer d'une bonne croissance ultérieure des agneaux. Selon S. Prache et M. Theriez, par exemple, (Prache et Theriez, 1990), quand bien même les jeunes sont abondamment complémentés, leur vitesse de croissance et leur capacité à engraisser correctement dépendront très largement de leur consommation en lait. Un manque de lait n'est que partiellement compensé par une augmentation de la consommation d'herbe, de foin ou d'aliments. Les éleveurs confirment le rôle déterminant du lait maternel pour les agneaux :

> *« Une brebis qui n'a pas assez de lait, t'as beau complémenter elle fera pas un bon agneau ; il va traîner, tu le sais dès le départ, ça rattrape pas. » (un éleveur lozérien)*

L'augmentation tant de la capacité laitière que de la prolificité des brebis visent toutes deux à accroître la productivité des élevages. Grâce à une meilleure prolificité des

---

[102] L'homogénéisation génotypique est en fait une condition sine qua non pour qu'un processus efficace de sélection puisse être mis en oeuvre sur l'ensemble des troupeaux lozériens.
[103] Elle élève 93% des agneaux nés doubles avec un GMQ (Gain Moyen Quotidien) de 230 g entre 10 et 30 jours.

brebis, les éleveurs produisent plus d'agneaux. Leur meilleure capacité laitière permet de nourrir ce surplus d'agneaux et de mieux nourrir chaque agneau qui présente une vitesse de croissance plus élevée et un format plus important.

Au total, G. Perret considère la race BMC comme largement compétitive par rapport aux autres races spécialisées dans la production de viande :

> *« Tant les performances de croissance que ses caractéristiques bouchères permettent à la race Blanche du Massif Central de rivaliser avec les meilleures races spécialisées viande. » (Perret, 1986 : 83)*

Le remplacement des écotypes locaux par des brebis de race BMC présente deux avantages qui seront largement exploités par les éleveurs locaux.

D'une part, contrairement à la brebis de type Caussenarde par exemple, la Blanche du Massif Central s'accommode très bien de longues périodes passées en bergerie. Or, comme l'ont observé les agronomes et l'évoquent les éleveurs, sur la plupart des exploitations, les brebis passent de nos jours près de 5 mois par an enfermées dans les bergeries. Quant aux agneaux, ils seront quasi uniquement élevés en bergerie à partir des années 80 et les agneaux de type BMC sont tout à fait adaptés à ce mode d'élevage. C'est ainsi que, pour G. Perret, la prépondérance de la race Blanche du Massif Central est très certainement en partie liée au fait qu'elle permette de développer des élevages en bergerie autant que des élevages extérieurs, ce qui n'est pas le cas pour toutes les races. En conséquence, les brebis BMC sont plus fragiles que leurs cousines Caussenardes. La recherche de productivité s'accompagne ainsi incontestablement d'une fragilisation des animaux, qui ne peuvent, si les éleveurs désirent en exprimer pleinement leur potentiel génétique, qu'être tenus à l'abri des aléas climatiques et alimentés de façon plus soutenue. G. Perret précise ainsi que la BMC « *doit être abritée pendant toute la saison hivernale et en partie pendant les périodes chaudes* », ce qui nous le verrons, nous est largement confirmé par les éleveurs.

D'autre part, les brebis de race Blanche du Massif Central, contrairement aux brebis Caussenardes, ont une grande facilité à se déssaisonner. En d'autres termes, elles ont la capacité de venir naturellement en chaleur à n'importe quelle saison, ou presque. Il suffit pour cela de les maintenir en présence prolongée de béliers et d'accroître assez

brutalement leur niveau d'alimentation[104]. Ces deux procédés combinés assurent, quasi systématiquement, la venue en chaleur des femelles. Chez les brebis Caussenardes, une telle pratique est plus aléatoire. Contrairement à ces dernières, les brebis de race BMC peuvent ainsi être mises à la lutte quand les éleveurs l'entendent. Selon eux, seul le cœur de l'hiver (décembre - février) correspond à une période peu propice à la venue en chaleur. La capacité des brebis à se déssaisonner sexuellement va être largement mise à profit par les éleveurs. Elle va, en effet, leur permettre aisément de diversifier et multiplier les périodes d'agnelage sur leurs élevages. Comme nous le verrons, les brebis sur le Causse agnèlent, de nos jours, 12 mois sur 12. Dans la majorité des cas, chaque éleveur a mis en place sur sa ferme 3 périodes distinctes d'agnelage par campagne agricole. Leurs motivations sont de deux ordres : intensifier la production en faisant produire certaines brebis deux fois l'an et saisir les opportunités de marché en produisant à des périodes où les cours de la viande ovine sont les meilleurs.

5.2.3. La transition vers l'élevage de bergerie

En parallèle à l'évolution du génotype des animaux élevés et produits sur les fermes caussenardes, de leurs formats et de leurs performances, s'opère dans les élevages une évolution des caractéristiques des agneaux produits, en terme, cette fois, de nature du produit commercialisé.

Des « broutards », ou « agneaux gris », aux agneaux de bergerie

Au début des années 70, sur le Causse, les agneaux, étaient quasiment tous élevés à l'herbe. Qualifiés d'« agneaux gris » ou de « broutards » par les éleveurs et les agronomes, ces agneaux voyaient généralement le jour dans les bergeries puis suivaient leurs mères aux pâturages dès qu'ils étaient aptes à s'y nourrir par eux-mêmes, c'est-à-dire, à l'âge d'un mois environ. Ils se nourrissaient ainsi essentiellement du lait maternel et de l'herbe des pâturages, même s'ils pouvaient faire l'objet d'une complémentation,

[104] Cette pratique est dénommée « préparation à la lutte » ou technique du « flushing » par les éleveurs et les agronomes. Elle consiste en accroissement de la fourniture alimentaire aux brebis afin de favoriser notamment leur venue en chaleur. Nous reverrons plus en détail sa mise en œuvre dans le paragraphe « Discours et pratiques sur la prolificité et la capacité laitière des brebis ».

plus ou moins importante et variable au cours de leur vie, à partir de céréales, généralement produites sur la ferme, voire d'aliments concentrés dans les élevages les plus modernes. Ces agneaux naissant la plupart du temps au printemps étaient vendus plus ou moins bien « finis », selon l'expression des éleveurs, à un âge variant entre 4 et 7 mois, soit du milieu de l'été au début de l'automne. « Finir un agneau », dans le langage des éleveurs, signifie l'amener à un état d'engraissement qui lui permette d'être vendu sur le marché des agneaux de boucherie. Un agneau peut être fini plus ou moins jeune, à un poids plus ou moins élevé, selon ses conditions de croissance. En ce sens un agneau « gris » de 4 mois peut être tout aussi bien fini qu'un agneau de 7 mois, si ses conditions de croissance ont été bonnes. Il aura simplement atteint un stade de maturité plus précocement, du fait de ses caractéristiques génétiques et de son alimentation, notamment de la capacité de sa mère à lui fournir du lait. Ces agneaux étaient la plupart du temps finis sur les « champs », expression utilisée tant pour qualifier les prairies que les terres dédiées à la production de céréales. Dans certains cas, ils pouvaient également être finis par une alimentation à l'auge au cours des dernières semaines de leur vie. Finalement, lorsque leur croissance s'avérait trop lente, ils pouvaient être sevrés précocement et vendus mal finis ou finis d'engraisser en bergerie.

Cette ancienne pratique de l'élevage des agneaux à l'herbe aboutissant à un produit tout à fait spécifique, « l'agneau broutard » ou « agneau gris » souvent assez lourd et à la viande très colorée aux dires des éleveurs, va, au cours des années 80 notamment, progressivement disparaître au profit d'un élevage pratiqué en bergerie.

L'élevage des agneaux en bergerie apparaît sur le Causse dès le milieu des années 60. Jusqu'au début des années 80, cependant, il restera le fait des quelques élevages les plus modernes (Osty, 1978). A partir des années 80 les éleveurs caussenards vont abandonner l'élevage d'agneaux « gris » au profit de l'élevage en bergerie. Au sein de chaque exploitation, l'évolution s'est cependant faite progressivement. Au départ, selon les éleveurs et comme les observations des agronomes le confirment, seuls les agneaux nés doubles (jumeaux) étaient généralement élevés en bergerie. Les agneaux nés simples continuaient à profiter de l'herbe des pâturages, jusqu'à ce que eux aussi finissent par être « rentrés » comme le disent les éleveurs. Les éleveurs que nous avons

rencontrés évoquent tous une transition qui débute au cours des années 80-81. Ils cessent définitivement la production de broutards à la fin des années 80. Des données précises recueillies par les agronomes illustrent ce phénomène. Alors qu'en 1974, sur les 40 élevages viande du causse Méjan, 22 produisaient leurs agneaux à l'herbe, 7 en bergerie, 11 élevages fonctionnant en production « mixte », il n'y a plus en 1991 que 5 élevages d'agneaux d'herbe, 7 élevages en production mixte pour 15 élevages en bergerie sur le plateau (Lardon, 1995). Selon P.L. Osty et *al*., à cette même date, une quinzaine d'éleveurs cependant mettait encore une partie de leurs agneaux à l'herbe (Osty et *al.*, 2000). Les auteurs précisent par contre que ces agneaux n'étaient alors généralement pas finis. En 1995, toujours d'après S. Lardon, le mouvement continue très nettement à l'avantage de la production d'agneaux de bergerie, ce qui nous est confirmé par nos enquêtes. Il semble, d'après les témoignages que nous avons pu recueillir qu'il ne restait plus, en 1995, que deux élevages d'agneaux à l'herbe sur le Causse (dont l'un vendait ses agneaux très jeunes, non engraissés) et trois élevages en production mixte. Tous les autres éleveurs s'étaient tournés vers l'élevage en bergerie.

Depuis, la tendance semble s'être à nouveau inversée. Il y a de nos jours en effet six élevages d'agneaux d'herbe en activité (sur 28 au total) sur le causse Méjan. Cependant, parmi ces derniers, quatre sont des élevages récemment installés et mis en œuvre par des gens extérieurs au plateau : deux sont le fait de néo-ruraux installés depuis la deuxième moitié des années 90, alors que deux autres sont tout récents (1999 et 2001) et sont tenus par des jeunes couples provenant de la région, mais non originaires du Causse. Seuls deux des élevages de souche caussenarde ont donc résisté au changement et ont maintenu au fil du temps une production d'agneaux d'herbe sur le causse.

Le tableau ci-dessous synthétise cette évolution. Il montre le glissement progressif à partir des élevages d'agneaux « gris » vers des élevages à production mixte tout d'abord (74 _ 82) puis vers des systèmes d'élevage uniquement en bergerie. La transition des systèmes de production d'agneaux « gris » vers des systèmes de production d'agneaux de bergerie passe donc par la production mixte Gris/Bergerie, dominante en 82 et quasi-inexistante de nos jours.

Année	Type d'élevage			Commentaires
	Herbe	Mixte	Bergerie	
1974	22	11	7	La tendance est plus à la production mixte herbe/bergerie au sein des fermes qu'à la production en bergerie stricte, qui à cette époque recule même légèrement.
1982	16	15	5	
1991	7	5	15	Tendance nette et générale vers l'élevage des agneaux en bergerie. La production mixte et celles d'agneaux d'herbe s'affaissent toutes deux.
1995	2	3	21	Le mouvement continue nettement en faveur des agneaux de bergerie
2000	6	0	22	Progression de l'élevage à l'herbe par le fait de nouvelles installations et en partie liée à la mise en place de la filière *Agneaux de Parcours*.

Tableau 6. La transition vers l'élevage en bergerie dans les élevages du causse Méjan. (Sources : Lardon et *al.*, 1995) complétées par des données personnelles.

Nous allons maintenant évoquer les trois principales raisons qui, aux dires des éleveurs et des agronomes vont, de concert, conduire à la disparition de l'élevage des agneaux « gris » sur le plateau.

Un agneau rejeté par le marché

Au cours des années 80, les éleveurs ont été confrontés à une difficulté croissante pour vendre ce type d'agneau (Osty et Auricoste, 1989 ; Chassany, 1989). Tous les éleveurs que nous avons rencontrés, ceux du causse Méjan, en premier lieu, mais également ceux des espaces géographiques avoisinants (Cévennes, Mont Lozère…) nous l'ont bien confirmé. A la fin des années 70, début des années 80, les agneaux « gris », ne font plus recette chez les maquignons locaux :

> *« On a arrêté parce qu'on arrivait plus à les vendre, ces agneaux-là. » (Un éleveur du Méjan)*

Ce phénomène pourrait notamment s'expliquer par l'accroissement à cette époque des importations d'agneaux d'Outre-Manche. L'inondation des marchés français par un produit du même type que le leur (un agneau élevé à l'herbe), mais mieux finis, aurait largement joué en la défaveur des éleveurs locaux. Cette hypothèse est supportée par les

constations de P.L. Osty et C. Auricoste qui notent qu'alors, sur le plateau, les agneaux gris n'étaient généralement pas très bien finis (Osty et Auricoste, op.cit). Un éleveur nous fera d'ailleurs part de son cas personnel, ses propos concordant avec les remarques du chercheur :

> *« On n'arrivait pas à les finir comme il faut, on les engraissait mal. On les vendait comme ça jusqu'au moment où les maquignons n'en ont plus voulu. Alors on a tout rentré, tous les doubles en tout cas et même des simples et on s'est mis à les élever dedans. A l'aliment, on les finissait mieux quoi, c'était plus simple ».*

Un autre éleveur, évoque plus particulièrement la production d'agneaux trop lourds qu'il n'arrivait pas à vendre. C'est l'une des raisons qui l'a contraint à effectuer sa transition vers l'élevage en bergerie au tout début des années 80[105] et à mettre progressivement un terme à leur production :

> *« Depuis l'année [1980] où il y a eu un gros marasme de nouveau, on n'arrivait pas à vendre. Mais on avait des agneaux de 40 kilos [poids vif], et personne ne les voulait. Ils allaient dehors et ils étaient finis après dedans. Là, ça faisait des grosses carcasses. Après, il y a eu une époque dans la fin des années 80, où ils cherchaient des carcasses encore plus petites. Tous ceux qui étaient gros, ils n'en voulaient pas. Il voulait des carcasses de 16, 17 kilos. Nous, on avait encore quelques agneaux qui allaient dehors et qu'on finissait dedans. Ils étaient plus petits qu'avant, mais ça faisait encore des grosses carcasses ; du coup on a complètement arrêté. » (Un éleveur du causse Méjan)*

Pour cet éleveur, une bonne finition des agneaux à l'herbe, qui passe par un engraissement final en bergerie, lui imposait la production de carcasses considérées comme trop lourdes par ses acheteurs (des maquignons en 1980 puis un groupement de producteurs à la fin des années 80). Les standards imposés par les agneaux d'Outre-Manche auraient-ils eu une influence sur le rejet des carcasses caussenardes par les acheteurs ?

A ces questions sur la taille de carcasse et sur la capacité à engraisser les agneaux viennent se greffer, selon les éleveurs, un autre critère, celui de la couleur de la viande :

> *« Et puis aussi au point de vue commercialisation ; il a fallu de la viande qui tombe…euh… rosée, tandis que l'agneau d'herbe il tombe rouge. » (Un éleveur à propos de la fin des années 80 qui élevait encore une certaine proportion d'agneaux à l'herbe)*

---

[105] Il semble que cet éleveur élevait déjà une partie de ses agneaux en bergerie à la fin des années 70.

Ici aussi, la référence au standard imposé par les marchés est centrale. La viande des agneaux élevés à l'herbe sur le causse Méjan prend une coloration rouge très prononcée qui, depuis le début des années 90 tout au moins, ne semble plus correspondre aux normes en vigueur et est devenue difficilement commercialisable.

Agneaux gris et accroissement des cheptels : incompatibilité de projets

L'augmentation des charges pastorales sur le Causse nécessitait, de surcroît, que les agneaux soient élevés à l'intérieur. Comment, autrement que par des apports conséquents d'une nourriture à l'auge, assurer l'alimentation d'une quantité croissante d'animaux sur des surfaces qui ne s'accroissent pas en conséquence ? Elever les agneaux à l'intérieur permet, en effet, de limiter les prélèvements sur les surfaces pâturables, dès lors qu'ils sont nourris à partir d'aliments achetés dans le commerce et de céréales produites sur les terres cultivables. L'herbe des pâturages peut ainsi être réservée aux brebis :

> *« Parce qu'en broutard, là où vous mettez 200 brebis, si vous mettez les agneaux derrière avec 150 brebis il y en aura largement de reste [i.e. largement assez], et pour laisser un peu d'herbe aux agneaux sinon ce n'est pas la peine. C'est là où est le problème. Non, parce que le gars s'il veut faire manger de l'herbe à ses agneaux, ça suppose que ses agneaux aillent courir la garrigue, la campagne, bon alors s'il a les agneaux, il aura point de brebis, ou alors il nourrit les brebis en hors-sol. »*

En considérant, comme le fait le Parc national des Cévennes, que chaque agneau, lorsqu'il est élevé à l'herbe, consomme un équivalent en herbe de l'ordre de 15% de ce que consomme sa mère, les 562 agneaux produits (en 1991) en bergerie sur chaque ferme caussenarde, s'ils étaient élevés à l'extérieur, consommeraient l'équivalent de 84 brebis supplémentaires.

Avant 1985, pourtant, nombreux étaient les éleveurs qui continuaient à élever une grande partie de leurs agneaux à l'herbe. Comme le notent P.L. Osty et C. Auricoste, il semble y avoir eu une tendance à un retour de ces types d'élevage à la fin des années 70, alors qu'ils avaient été dévalorisés entre 70 et 75. L'augmentation du coût à la production aurait provoqué une telle résurgence (Osty et Auricoste, 1989). Avec J.P. Chassany, ces chercheurs constataient ainsi que les agneaux continuant à être élevés à l'herbe dans les années 80 l'étaient dans une logique du moindre coût. Face à la baisse

des cours de la viande, certains éleveurs continuaient de tenter de limiter au mieux leurs coûts de production pour s'assurer de marges acceptables (Osty et Auricoste, op.cit. ; Chassany, 1989). D'autres avaient déjà pris l'option d'augmenter leurs volumes de production et de réaliser un produit plus conséquent malgré de plus faibles marges. La plupart usaient cependant des deux stratégies : pour une partie de leurs agneaux, ils limitaient au mieux leurs coûts de production alors que pour l'autre (agneaux élevés en bergerie) ils réalisaient des marges plus faibles (agneaux gris), pratique qui globalement leur permettait d'augmenter leurs volumes de production. C'est ainsi que jusqu'en 1985, si la transition vers l'élevage en bergerie est un fait marquant, elle n'est pas partout mise en place. Comme nous l'avons vu précédemment, la production conjointe d'agneaux à l'herbe et d'agneaux de bergerie va temporairement être majoritaire sur le plateau (entre 1975 et 1982).

La mise en place de la Prime Compensatoire Ovine constituera très probablement le coup de grâce pour l'élevage à l'herbe. Par la logique propre de création de revenus qu'elle engage, elle ne fera qu'appuyer la tendance locale à la transition vers un élevage de la plupart des agneaux en bergerie. Encore une fois, les éleveurs d'aujourd'hui le confirment :

> *« Le système de la PCO et des primes en général fait que… c'est pour ça qu'on …enfin chacun fait comme il peut, mais on a quand même plus intérêt à avoir des brebis qu'à avoir des agneaux qui mangent l'herbe ; le peu d'herbe qu'on a il faut mieux le faire manger aux brebis qui allaitent leurs petits que de lâcher les agneaux et d'en faire des broutards quoi, parce qu'on ne peut pas concurrencer les zones d'herbe, ce n'est pas possible ; on n'a pas d'herbe ou très peu ; et le peu qu'on ,a laissons-le aux mères et faisons en sorte que les agneaux soient finis plus vite. » (Un éleveur du Méjan)*

La transition vers l'élevage des agneaux en bergerie est donc étroitement associée à l'augmentation des entrées d'argent qu'elle permet de générer. Le cheptel reproducteur est accru et le nombre d'agneaux produits démultiplié. Parce qu'ils sont principalement nourris à partir d'aliments achetés dans le commerce et de céréales produites sur l'exploitation, ils ont un coût à la production plus élevé. Mais si les marges d'engraissement des agneaux de bergerie sont plus faibles que celles assurées par la production d'agneaux gris, l'accroissement des volumes de production, par le biais de celui des cheptels et de l'amélioration de la performance des brebis, présente un intérêt certain.

Un travail mieux organisé

Le dernier élément contribuant à l'abandon progressif de l'élevage des agneaux à l'herbe est le problème d'organisation du travail qu'il pose, dans le cadre d'un élevage où les troupeaux sont de plus en plus importants et où la main-d'œuvre se raréfie. Les éleveurs contemporains expliquent en effet également l'abandon progressif de l'élevage des agneaux à l'herbe par l'impossibilité, le temps passant, de gérer un tel mode d'élevage :

> *« Ca évitait d'avoir de... comme on n'était pas nombreux, de moins en moins, dedans c'est plus facile à s'en occuper que dehors. Parce que dehors il faut leur courir après alors que dedans ! Alors en plus, comme on avait agrandi le troupeau, ça en aurait fait du monde à attraper… » (Un éleveur du Méjan)*

Un éleveur nous parlera plus particulièrement de la contrainte imposée par cet élevage lorsqu'un système à deux périodes d'agnelage par an est mis en œuvre, pratique qui, comme on le verra, deviendra de plus en plus généralisée sur le plateau :

> *« Et puis ce qui ce passe aussi, c'est qu'en viande – enfin nous autres, on a abandonné mais – on faisait souvent deux agnelages, un agnelage en hiver ou au printemps et un agnelage d'automne, alors à l'agnelage d'automne qui se passe en septembre, si vous avez encore à vous occuper des agneaux qui sont nés en mars, ça fait après du boulot, quoi… »*

Un tel élevage demande une attention prolongée vis-à-vis des agneaux, contraignant par-là fortement l'organisation du travail. Sa stricte saisonnalité et le rythme lent qu'il impose sont à l'inverse, nous le verrons, de l'élevage qui se pratique à l'heure actuelle sur le plateau. Accélérer les rythmes de production et dessaisonner au mieux leurs productions constituent en effet des traits caractéristiques de l'évolution de l'élevage caussenard ces quarante dernières années.

Combiner des agneaux de bergerie « finis » et « légers »

Parmi la proportion croissante d'agneaux élevés en bergerie, il faut cependant distinguer deux types de produit : les agneaux que les éleveurs qualifient de «finis », de « gras » ou « d'engraissés » et les agneaux dits « légers ».

Les premiers sont « engraissés » sur les fermes, c'est-à-dire conduits jusqu'à un état d'engraissement optimal qu'ils atteignent à un poids vif variant entre 32 et 40 kg[106] (soit des poids de carcasses variant entre 16 et 20 kg). Ils sont alors vendus sur le marché français de l'agneau de boucherie, dont les standards de poids de carcasse sont de l'ordre de 17/18 kg. L'engraissement des agneaux de bergerie, dans les années 80 comme aujourd'hui, est assuré par une alimentation soutenue à partir de lait maternel et d'aliments concentrés (achetés dans le commerce), en proportion variable selon que les éleveurs sèvrent ou non les agneaux plus tôt que nature. Parfois le « grain »[107] est évoqué comme source alimentaire mais c'est plus rare :

> *« On les engraisse à l'aliment et quand ça nous arrange on les enlève de la mère. On les garde dessous [les mères] pendant deux mois, comme ça ils mangent un peu moins d'aliment et avec le lait ils poussent mieux. » (Un éleveur du Causse)*

C'est grâce tout à la fois à ces pratiques d'alimentation à l'auge, en condition généralement non limitante, et à la limitation de leurs déplacements, que ces agneaux peuvent atteindre un état d'engraissement optimal et un poids de 35 kg (vif) à l'âge de trois ou quatre mois.

Les agneaux légers étaient, quant à eux, au début des années 90 vendus à un poids variant entre 16 et 25 kg vif (poids de carcasses variant entre 9 et 13 kg) (Lhuillier, 1993). Les éleveurs que nous avons interrogés (en 2000 et 2001) évoquent quant à eux généralement des poids vifs de l'ordre de 18-22 kg, fourchette plus restreinte mais qui correspond tout à fait à la précédente. Deux d'entre eux nous ont cependant dit vendre régulièrement des agneaux pesant d'une part 16 kg et d'autre part 22 kg. Quoi qu'il en soit, ces agneaux sont, dans tous les cas, vendus plus jeunes que les agneaux « finis », à l'âge d'un ou deux mois. Souvent ils sont sevrés précocement, à l'âge d'un mois, et vendus de suite. D'autres fois cependant, ils pourront, après ce sevrage précoce, faire l'objet d'une alimentation à l'identique de leurs confrères jusqu'à ce qu'ils soient vendus. Finalement, plus rarement, ils peuvent être sevrés plus tardivement et être alors vendus dans la foulée. Ils seront tous allaités, au moins le premier mois et, pour certains, ceux qui dépassent l'âge d'un mois, nourris à l'aliment.

---

[106] Le standard français de l'agneau de boucherie est de 35 kg vif (Lhuillier, 1993).
[107] Terme polysémique utilisé par les éleveurs pour qualifier les différents types de céréales à partir desquelles ils nourrissent leurs animaux. Pour plus de détails, cf. Dumez, 2004.

La production d'agneaux légers sur le Causse semble apparaître au milieu des années 70 (Osty et Auricoste, 1989). Jusqu'au milieu des années 80, elle restera cependant relativement restreinte et largement minoritaire face à la production d'agneaux « gras ». Aux dires des agronomes et des éleveurs eux-mêmes, les agneaux légers étaient alors vendus sur des marchés locaux et régionaux, suivant le chemin des agneaux maigres commercialisés par les producteurs de lait (Roquefort). Ils étaient ainsi destinés la plupart du temps à des ateliers d'engraissement. Précisons ici, qu'à cette époque, si la plupart des agneaux étaient bel et bien engraissés, nombreux étaient les éleveurs qui ne poussaient pas jusqu'au bout leur finition (Osty et Auricoste, op.cit.). Dans de nombreux cas, en effet, ces éleveurs produisaient des agneaux « gras » qui, mal finis, partaient comme les agneaux « légers » dans ces ateliers.

De nos jours, et depuis le milieu des années 80, les agneaux légers ne sont plus, pour la plupart, destinés à l'engraissement. Ils sont destinés à la consommation et, plus particulièrement, exportés vers la péninsule ibérique. L'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun, en 1986, va déclencher ce que C. Lhuillier qualifie comme « un fort courant d'exportation d'agneaux vivants vers l'Espagne » (Lhuillier, 1993). L'aspiration de cette « filière » espagnole va être telle que sur le Méjan, à la fin des années 80, dix élevages ne produisaient plus que des agneaux légers. Seuls deux éleveurs du plateau continuaient alors à engraisser l'ensemble de leurs agneaux en bergerie, les autres (une vingtaine) combinant largement les deux productions en proportions variables selon les années. Ce courant d'exportation d'agneaux vivants vers l'Espagne ne touche d'ailleurs pas seulement le Causse, mais l'ensemble de la Lozère. En 1993, sur l'ensemble du département, parmi les 101 000 agneaux produits, 60 000 étaient des agneaux légers destinés à l'export, seuls 41 000 continuant ainsi à être engraissés localement (Chambre d'agriculture, 1997).

Pour C. Lhuillier, l'engouement des éleveurs locaux pour « la filière espagnole » au cours de la deuxième moitié des années 80 est la résultante directe de leur intérêt économique (Lhuillier, 1993). Outre le fait qu'il soit indissociable de l'apparition d'un nouveau débouché, cet intérêt économique est à mettre en relation avec trois phénomènes :

- la poursuite de la baisse des cours de la viande ovine : en 1991, le kg d'agneau avait

perdu, en francs constants, plus du tiers de sa valeur par rapport à 1983.

- la mise en place de la Prime Compensatoire Ovine : son montant est proportionnel au cheptel reproducteur, chaque brebis rapportant environ un tiers de la somme que les éleveurs peuvent espérer tirer de la vente d'un agneau gras sur le marché classique de ce type de produit.
- la spécificité même du nouveau marché espagnol : les produits recherchés par le marché ibérique sont des agneaux plus légers et moins bien finis que les marchés français et dont les cours peuvent, certaines années, s'avérer bien plus élevés que les cours de l'agneau gras.

L'intérêt pour la production d'agneaux légers s'explique également par le fait qu'elle ouvre plus facilement la voie à l'accroissement des troupeaux et à l'intensification de la fonction reproductrice des brebis (Lhuillier, 1993). Entre 1982 et 1991, la productivité numérique des brebis du causse Méjan s'accroît de plus de 20% en raison de leur meilleure prolificité et fertilité[108] ainsi que « *du raccourcissement généralisé du cycle de production des agneaux* », c'est-à-dire de l'augmentation des rythmes d'agnelage imposés aux brebis (Lhuillier, op.cit.). Cette augmentation est assurée par la mise en œuvre chez certains éleveurs d'une pratique diffusée par les techniciens agricoles dès le début des années 70[109], celles des « trois agnelages en deux ans ». Comme l'exprime un éleveur qui y avait toujours recours lors de notre passage, cette pratique permet un gain de productivité théorique de 50% :

> *« Je joue surtout sur la fertilité et la productivité, c'est-à-dire sur le rythme d'agnelage. On fait du trois agnelages en deux ans. Ça fait un rythme d'agnelage théorique d'1,5. En pratique ce n'est pas tout à fait ça parce que, en fait, il y en a toujours 10 ou 20% qui mettent bas uniquement une fois par an. Mais bon tout le reste met bas trois fois en deux ans. La prolificité c'est à l'agnelage, c'est le nombre d'agneaux né par brebis, et quand on multiplie la prolificité par le rythme d'agnelage qui est en pratique d'1,4, on a la productivité qui chez moi est de 2,1. »*

[108] La productivité numérique des brebis correspond au nombre d'agneaux que les brebis produisent chaque année. Elle dépend en réalité d'un troisième paramètre : la fécondité des brebis. Celle-ci correspond au nombre de brebis mises à la reproduction qui vont effectivement être fécondées. Fécondité et rythme d'agnelage théorique se combinent pour donner un rythme d'agnelage réel, celui constaté en pratique.

[109] Le lecteur peut se référer aux paragraphe I. où cette technique est évoquée à partir d'extraits tirés de l'hebdomadaire *Le Réveil Agricole*.

Si la pratique des trois agnelages en deux ans n'est pas strictement liée à la production d'agneaux légers, elle nécessite le sevrage précoce – à 3 semaines - 1 mois – des agneaux une fois l'an au moins. Le principe est, en effet, que les brebis soient déchargées de leurs agneaux très tôt et, n'ayant plus à remplir leur fonction de mères nourricières, qu'elles soient remises beaucoup plus rapidement à la lutte (parfois dès le mois suivant le retrait précoce de leur agneau, parfois deux mois après)[110]. Nos enquêtes montrent cependant que, parmi notre groupe de référence, tous les éleveurs n'avaient pas mis en œuvre cette pratique des trois agnelages en deux ans. Certains d'entre eux semblent s'être contentés du bon niveau de prolificité de leurs brebis :

> *« Non, nous, on a jamais vraiment fait les trois agnelages en deux ans, on essaye plutôt d'avoir un maximum des doubles. On voudrait arriver à 1,5 - 1,6 agneaux par brebis. L'année dernière, on a fait 1,4. Bon, des fois, celles de septembre on les remettait de suite au bélier mais c'était les agnelles, et après elles continuaient comme les autres. »*

La production d'agneaux légers décharge très tôt les mères de leur fonction nourricière et limite ainsi leurs besoins nutritifs à cette période. Elle laisse aux éleveurs la possibilité de réserver leurs ressources alimentaires, foin et céréales notamment, afin d'accroître leurs cheptels reproducteurs et d'intensifier la production. Abandonner la pratique de l'engraissement permet en effet de réallouer une partie des ressources alimentaires qu'elles consomment à d'autres desseins, plus opportuns sur le plan économique.

Au regard des orientations suivis dès le milieu des années 80 par la plupart des éleveurs, étant donné le fonctionnement des subventions, les cours très bas de la viande ovine sur les marchés français et l'apparition d'un marché espagnol digne d'intérêt, il valait mieux pour eux mobiliser leurs ressources alimentaires dans le but d'avoir plus de brebis produisant des agneaux en quantité plus importante et élevés à moindre coût, que de bien finir un nombre d'agneaux plus restreint et de limiter la taille de leurs troupeaux. Ces choix, caractéristiques de la majorité des éleveurs dans la deuxième moitié des années 80 et au début des années 90, ainsi que d'une grande partie d'entre

[110] Rappelons que lorsqu'une brebis ne produit qu'une fois l'an, il se passe 7 mois entre la mise bas et la lutte suivante.

eux encore aujourd'hui, seraient donc l'une des raisons majeures de l'engouement des éleveurs caussenards pour la production d'agneaux légers. Quand bien même les capacités des éleveurs à produire plus de foin et de fourrages se sont en moyenne encore accrues depuis la fin des années 80 (Lardon, 1995 ; observations personnelles, 2000), réaliser de tels choix de gestion des ressources alimentaires dont ils disposent reste d'actualité, aujourd'hui encore.

Sur le Causse, la productivité numérique des brebis passe de 1,23 à 1,45. Alors que le cheptel dans son ensemble évolue peu (l'accroissement des effectifs au sein de chaque ferme étant compensé par quelques cessations d'activité), le nombre d'agneaux produits augmente largement. Les 11 100 brebis recensées en 1982 produisaient 13 600 agneaux alors que les 11 300 brebis recensées en 1991 produisaient 16 400 agneaux soit une augmentation de 20% du volume d'agneaux produits. En quantité de viande produite, la progression est à moduler. En effet, 60% des agneaux commercialisés en 1991 ne pèsent plus que 20 kg de moyenne, alors que dix ans auparavant la proportion de ce type d'agneau restait largement minoritaire par rapport aux agneaux gras. Bien que la productivité des brebis ait nettement progressé en dix ans, les chercheurs ayant travaillé sur le causse Méjan notent que les éleveurs ovin viande ont plutôt eu tendance au cours de cette période à accroître leurs effectifs qu'à chercher à tout prix à améliorer la productivité de ces dernières (Lardon, 1995). P.L. Osty et *al.* font quant à eux le même constat sur une période plus récente. La productivité des brebis ne semble pas s'être accrue ces dix dernières années (1990 - 2000), les éleveurs semblant continuer à privilégier l'accroissement de leurs effectifs reproducteurs afin d'augmenter leurs volumes de production. Nous verrons que le développement de la filière Elovel s'inscrit en quelque sorte dans cette logique (Osty et *al.*, 2000).

Le retour des agneaux finis

Le milieu des années 90 marque un nouveau tournant. Cette époque voit en effet une régression de la production d'agneaux légers à destination du marché espagnol, au profit, de nouveau, d'agneaux plus lourds et surtout mieux finis. Un employé de la Chambre d'agriculture de Lozère nous dira ainsi qu'en 2000, 40% des agneaux ont été vendus légers sur le marché espagnol alors que 60% des agneaux du département ont été engraissés. En quelques années – comme nous allons le voir, sept ans très

exactement – les proportions se sont donc de nouveau inversées. Nous ne disposons pas de chiffres spécifiques propres au causse Méjan mais l'ensemble des éleveurs auprès desquels nous avons travaillé nous ont fait part de cette tendance chez eux aussi.

Année / produits	Agneaux légers	Agneaux engraissés
1993	60%	40%
2000	40%	60%

Tableau 7. Le retour des agneaux finis en Lozère : pourcentages respectifs d'agneaux commercialisés légers et engraissés en 1993 et 2000 en Lozère. (Sources : Chambre d'agriculture, 1997 ; Chambre d'agriculture comm. Pers)

Le renversement de tendance peut, cette fois, être attribué à la mise en place sur le département, au début des années 90, d'une filière spécifique de production dénommée « Elovel », acronyme pour « Elevage ovin et Environnement en Lozère », commercialisant des agneaux engraissés et élevés « sous la mère », c'est-à-dire en grande partie alimentés au lait maternel. Les agneaux portant la marque « Elovel » sont des agneaux relativement jeunes, (de 80 à 120 jours maximum, et 90-100 jours en moyenne), d'un poids de carcasse un peu plus faible que les standards français de l'agneau fini (de 13 à 18 kg de carcasses, avec une moyenne de 15,5/16 kg, contre 18 kg sur les marchés courant). Nous reviendrons plus en détail sur la filière Elovel dans les paragraphes suivant.

Preuve que la filière draine des agneaux légers, l'augmentation des volumes globaux de production sur le département : 1500 agneaux sur la campagne 1991/1992, 8000 agneaux en 1993, pour arriver à 11000 agneaux commercialisés en 1999 (*Réveil Lozère*, 30-03-00), soit, selon le Président de l'association, près de 80% des agneaux finis du département. L'un de nos interlocuteurs de la Chambre d'agriculture limitera, lui, cette évaluation à 50% environ. L'objectif de la filière, afin de s'assurer une bonne rentabilité de fonctionnement, étant d'atteindre un volume de production de l'ordre de 16 000 agneaux, on peut s'attendre à une augmentation de la production dans les années à venir. Le nombre d'éleveurs intégrés à la démarche évolue également en conséquence : une dizaine au cours de la campagne 1991/1992, une quinzaine à la suivante, près de 40

pour la campagne 1994/1995, 45 en 1998/1999 (*Réveil Lozère*, op. cit.) et selon la liste des producteurs Elovel dont nous disposons, 52 pour la campagne 1999/2000.

Le Méjan regroupe un bon nombre d'éleveurs participant à Elovel : 13 éleveurs sur les 52 de la filière en 2000 qui produisent une proportion importante du contingent total d'agneaux Elovel (près de 40% aux dires d'un des éleveurs responsable de la filière). Les seuls six éleveurs auprès desquels nous avons enquêté, parmi lesquels se trouvent deux des plus gros fournisseurs de la filière, produisaient environ 3300 agneaux Elovel par an. Ces éleveurs caussenards intégrés à la filière Elovel commercialisent par ce biais entre 25 et 100% du total de leur production, trois d'entre eux vendant par ce biais tous leurs agneaux. Les trois autres continuent à produire des agneaux légers, en proportions variables, mais commercialisent par Elovel la quasi-totalité de leurs agneaux finis. Finalement, les éleveurs intégrés à cette filière représentent plus d'un éleveur ovin-viande sur deux du plateau[111].

Au total, la filière Elovel draine une partie importante du contingent d'agneaux produit de nos jours sur le plateau. En considérant que les éleveurs du Causse commercialisent chacun environ 750 agneaux par an, les seuls 3300 agneaux des 6 éleveurs enquêtés représenteraient alors un cinquième du total des agneaux élevés sur le plateau chaque année (légers et finis confondus). Si, en outre, on considère que 40 % des agneaux élevés sur le plateau sont des agneaux légers, ces 3300 agneaux constitueraient plus du tiers des agneaux finis commercialisés sur le plateau. Malgré toutes les réserves que ces estimations demandent, et sachant que les 6 éleveurs pris comme référence ne constituent que la moitié du contingent Elovel du plateau et même si parmi eux se trouvent les plus gros fournisseurs, il est possible de dire que la filière Elovel devient sur le causse Méjan l'une des principales voies de commercialisation des agneaux. Bien entendu, comme nous le dirons les éleveurs intégrés à la filière, en termes de pratiques d'élevage, l'agneau Elovel se distingue peu des agneaux qui continuaient à être engraissés. Seuls l'allaitement prolongé, la castration des mâles et la diminution des traitements prophylactiques[112] constituent des éléments nouveaux.

---

[111] C'est le cas si on ne considère pas dans le contingent des éleveurs ceux intégrés à la démarche *Agneaux de Parcours* au nombre de 6. Il y a 28 éleveurs ovin-viande en tout sur le plateau.

[112] Les éleveurs avaient pris l'habitude d'engraisser leurs agneaux à partir d'une alimentation « médicamenteuse » comme ils le disent, c'est-à-dire contenant des antibiotiques. En condition d'élevage de bergerie, l'utilisation d'antibiotiques limitait les risques d'épidémies et assurait une croissance plus

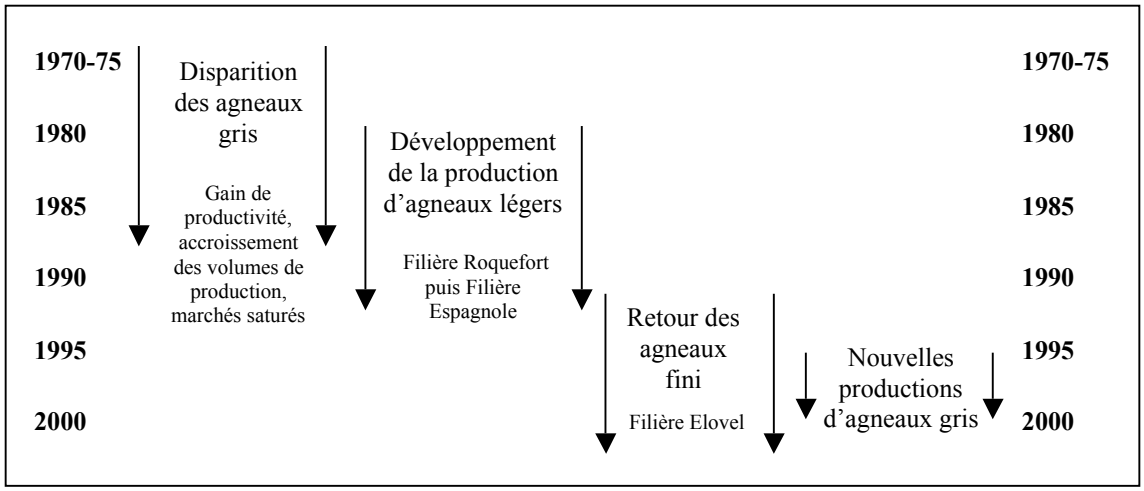

Figure 8. Evolution des types d'agneaux produits sur le causse Méjan entre 1970 et 2000.

Alors que sur le Causse au début des années 70, étaient principalement produits des agneaux de type « gris », de nos jours la grande majorité des agneaux élevés sur le plateau le sont en bergerie. Mis à part ces derniers, sont actuellement élevés sur le plateau trois grandes catégories d'agneaux de bergerie qui, en termes de poids, forment un continuum de produit :

- Des agneaux plus ou moins légers dont le poids vif varie généralement entre 16 et 25 kg,
- Des agneaux « finis » ou « gras », de poids plus important (33 à 40 kg vif) sevrés généralement assez tôt (1 mois et demi, deux mois)
- Des agneaux de type « Elovel », élevés sous la mère, de poids intermédiaire (30 kg environ) et particulièrement bien finis.

Nous avons également rencontré un éleveur, le seul dans ce cas sur le plateau, qui commercialise la plupart des ses agneaux par le biais de la filière *Label Rouge*[113]. Cet éleveur produit des agneaux qui ressemblent de très près aux agneaux de type Elovel à ceci près qu'il n'opère pas de castration. De plus, parmi les éleveurs intégrés à la filière

---

rapide des agneaux. En parallèle, nombreux sont ceux qui nous ont fait part du fait qu'ils injectaient à leurs agneaux des produits médicamenteux (« piquer les agneaux ») dès qu'un problème sanitaire apparaissait au sein du troupeau. Elovel interdit l'alimentation médicamenteuse et l'injection de substances de synthèse aux agneaux.

[113] Cette filière implantée dans le département voisin de l'Aveyron et dont la zone d'achalandage s'étend jusqu'en Lozère.

Elovel, certains assurent le plein apport de leur production à l'association alors que d'autres ne commercialisent qu'une partie de leurs agneaux par ce biais. Au sein des fermes auxquelles nous nous sommes intéressé, les éleveurs produisaient en proportions variables un, deux où trois de ces produits. Le tableau ci-dessous présente la diversité des productions au sein de chacune de ces fermes.

Elevage	**Agneaux produits/an**	**Types d'agneaux produits (en 2001)**
1 L'Hom (Meyrues)	750	Elovel 80% légers 20%
2. Villeneuve (Vébron)	900	Elovel, 30% classique boucherie (30%) légers (40%)
3 Mativet (Montbrun)	750-800	Elovel (100%)
4. Cavaladette (Monbrun)	700	Elovel (90%) légers (10%)
5. Deïdou (Vébron)	900	Label Rouge (70%) légers (30%)
6. Valbelle[114] (Florac)	850	classique boucherie(85%) légers (15%)
7. Gally (Vébron)	750-800	Elovel (100%)
8. Les Hérans (Hures-La-Parade)	450	Elovel (100%)
9. Les Champs (Montbrun)	540	classique boucherie (75%) légers (25%)

Tableau 8. Diversité des productions (2001) au sein de huit fermes caussenardes enquêtées.

5.2.4. D'une production de saison à une production en toutes saisons.

Le dernier fait marquant que nous allons évoquer afin d'illustrer tout à la fois les pratiques d'élevage actuellement en vigueur sur le Causse et leur évolution depuis les années 70 est la modification des calendriers de production.

[114] Données concernant l'année 1997, avant que le fils s'installe sur la même propriété avec un troupeau laitier. Depuis le père a diminuer la taille de son troupeau (400 brebis). En parallèle la surface de labourable à augmenter (100 ha).

A l'époque où l'élevage des agneaux à l'herbe dominait encore sur le plateau, voire même aux tous premiers temps de l'élevage de bergerie chez certains, les agneaux naissaient dans leur grande majorité à partir de la deuxième décade du mois de mars jusqu'à la fin du mois d'avril. P.L. Osty et C. Auricoste observent un tel calendrier d'agnelage jusqu'au début des années 80 (Osty et Auricoste, 1989). Les éleveurs, lorsqu'ils évoquent la production d'agneaux gris, parlent, eux, de ces « agnelages de printemps » comme ceux caractérisant la période traditionnelle de l'agnelage sur le Causse. A côté de cette principale période d'agnelage dont la plupart des agneaux étaient issus, existait également souvent un agnelage dit de « contre-saison » réalisé, lui, à la sortie de l'été, au mois d'octobre généralement. Ce dernier était qualifié d'agnelage de rattrapage dès lors que les éleveurs remettaient à la lutte au mois d'avril les brebis qui n'avaient pas pris le bélier en octobre. Elles étaient ainsi fécondées et agnelaient au cours de l'automne suivant. Cette pratique avait essentiellement pour but de ne pas laisser des brebis passer une année sans produire d'agneaux. Selon les éleveurs, elle concernait une faible proportion du cheptel reproducteur total, 10 à 20% tout au plus.

Lorsqu'on observe aujourd'hui les différentes périodes d'agnelage en vigueur sur le Causse, un long chemin a été parcouru en la matière : entre les années 70 et l'an 2000, les calendriers de production, périodes de lutte et périodes d'agnelage, ont radicalement été transformés. Les périodes d'agnelage se sont multipliées et aussi diversifiées. Au total, lorsque l'on considère l'ensemble des élevages étudiés sur le Causse, des agnelages ont en effet lieu tous les mois de l'année. Chaque éleveur n'en réalise en moyenne que trois par an (cf. tableau ci-après)[115]. Enfin, et c'est là une autre caractéristique de l'évolution des calendriers, force est de constater que seul une des exploitations présente une unique période d'agnelage.

[115] Deux des éleveurs évoquent une quatrième période d'agnelage dans l'année.

Tableau 9. Calendriers de production observés dans 8 élevages caussenard en 2001 et leurs évolutions depuis les années 80.

Il est ainsi difficile de dire que l'élevage caussenard continue aujourd'hui à s'inscrire dans une stricte saisonnalité. Pourtant, dans la majorité des cas (cf. tableau ci-contre), ces périodes d'agnelage ne concernent pas la même quantité d'animaux. La période hivernale correspond, selon les éleveurs, à la principale des périodes d'agnelage des élevages du causse Méjan. En ce sens, comme le considère S. Lardon et C. Lhuillier, la pleine période de production sur le plateau a été, en vingt ans environ, avancée de près de trois mois (Lardon, 1993 ; Lhuillier, 1993). Les agronomes notaient déjà une avancée moyenne de plus d'un mois de la principale période d'agnelage entre 1982 et 1991. Alors qu'en 1982, (comme en 1974) la période d'agnelage en ovin viande s'étalait de la mi-mars et la mi-avril, à la fin des années 80, les agneaux vont majoritairement naître dès le début du mois de février. Depuis, le décalage s'est encore accru. Les éleveurs ne parlent d'ailleurs plus d'agnelage de printemps mais « *d'agnelage d'hiver* ». Quelques élevages ont cependant maintenu leur activité de printemps mais sur un nombre réduit de brebis[116]. Ce qui constituait autrefois le principal lot de brebis à l'agnelage a généralement été scindé en deux. Une partie des mères continue à mettre bas durant le mois de mars alors que l'autre agnèle, soit, en hiver (janvier- février), soit, plus tard au printemps (mai), à des dates beaucoup plus tardives qu'au début des années 80. Par ailleurs, les agnelages d'automne, dits de rattrapage, concernent dorénavant les brebis vides, les jeunes agnelles nées l'hiver précédent[117], voire des brebis adultes sans spécificités particulières. A partir de la deuxième moitié des années 80 notamment, ces agnelages vont, de surcroît, avoir tendance à se rapprocher du cœur de l'été (Lhuillier, op.cit). C. Lhuillier observe ainsi une multiplication des agnelages dès la fin du mois de juillet, et plus couramment au cœur du mois d'août.

La généralisation des dessaisonnements : diversité des produits et des opportunités de marché

L'engouement des éleveurs pour la production d'agneaux légers et l'apparition concomitante du marché espagnol sont le premier catalyseur de la multiplication des périodes d'agnelage au sein des fermes et de l'étalement de la production dans l'année.

[116] Pour trois des éleveurs de notre échantillon.
[117] Ce qui ne semble pas être le cas, ou très peu, au début des années 80.

Ce sont en effet à la fois la pratique des trois agnelages en deux ans et, surtout, la volonté[118] des éleveurs de s'adapter aux différentes opportunités offertes par les marchés, celui de l'agneau gras et celui de l'agneau léger, qui vont catalyser cette évolution des calendriers de production. Les cours de ces deux marchés fluctuent de manière indépendante : non seulement ils connaissent des variations interannuelles différentes[119], mais surtout, pour ce qui nous intéresse ici, ils présentent tout deux des variations saisonnières marquées (voir figure ci-dessous).

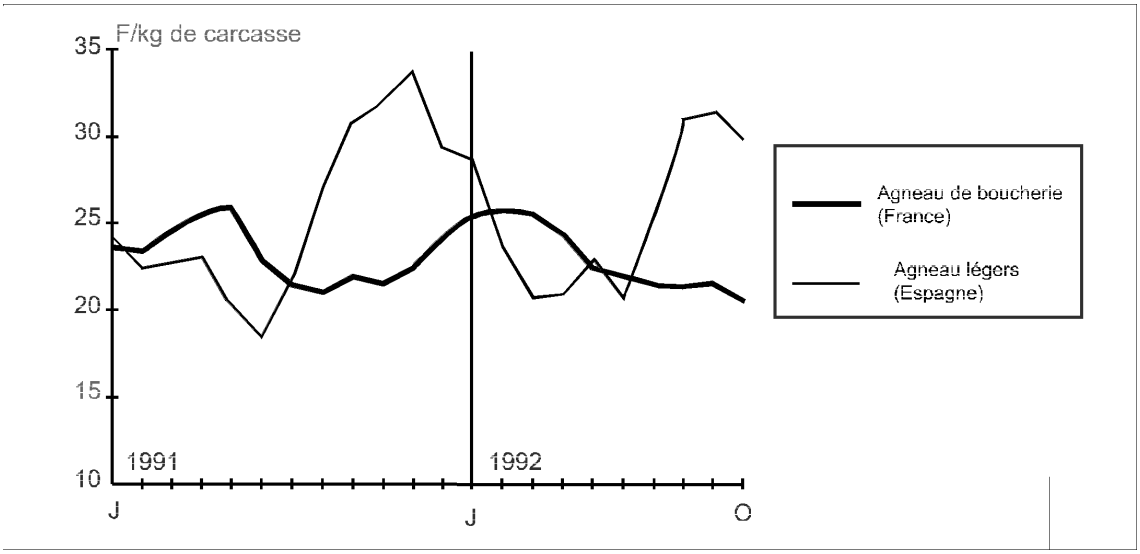

Figure 9. Variations saisonnières des prix de la viande ovine selon le type de d'agneaux en 1991 et 1992. Agneaux de boucherie = Agneaux gras. (D'après Lhuillier, 1993).

Au tout début des années 90, les variations interannuelles des cours font que les éleveurs tentent déjà de saisir les opportunités de marché. C. Lhuilier constate qu'au gré des fluctuations de marché, le plus grand nombre des élevages combinent « astucieusement » la vente d'agneaux « petits » lors du dédoublement de printemps[120], l'engraissement en bergerie des autres agneaux de printemps et la production d'agneaux

[118] Deux remarques ici : la première est en rapport avec la pratique des agnelages en deux ans qui s'articule directement avec la production d'agneaux légers et donc également avec l'apparition d'un nouveau marché pour ce produit. La seconde concerne le terme de « volonté » que nous employons pour qualifier les options suivies par les éleveurs, mais dont l'emploi peut être considéré comme abusif. Il s'agit d'une adaptation aux conditions sociales et économiques de la production mais de là à affirmer qu'elle relève d'une volonté plutôt que d'une nécessité nous sommes incapable de le faire.

[119] Si la tendance générale à la baisse des cours est commune aux deux marchés, les cours de l'un peuvent tout de même, d'une année sur l'autre, être meilleurs que les cours de l'autre et réciproquement. La multiplicité des produits mis sur le marché par les éleveurs et dont les proportions relatives varient très rapidement, offre une souplesse aux éleveurs locaux et caractérise une capacité d'adaptation interannuelle aux différentes opportunités du marché (Osty, 1989).

[120] Il faut ici entendre les agneaux nés doubles : les jumeaux.

de 20 à 25 kg pour le marché espagnol à partir d'agnelages à contre-saison qui peuvent débuter de plus en plus tôt vers le début de l'été (Lhuilier, 1993). En parallèle, lorsque des éleveurs continuent encore à élever certains de leurs agneaux à l'herbe, il ne s'agit plus la plupart du temps d'agneaux de printemps mais d'agneaux nés durant l'été et vendus jeunes pour le marché espagnol.

La modulation des types d'agneaux produits selon la saison, l'évolution des calendriers de production, avec l'avancée des mises bas vers le cœur de l'hiver d'une part et le cœur de l'été d'autre part, la création de lots spécifiques en hiver, au printemps, en juillet et/ou en novembre, apparaissent ainsi bien liées aux opportunités offertes par les marchés (agneau léger et agneau gras). Force est cependant de constater que le seul facteur opportunité de marché ne suffit pas à pleinement expliquer l'évolution qu'ont connu les calendriers de production sur le Causse. Nous avons déjà évoqué à ce sujet le rôle joué par la mise en œuvre des trois agnelages en deux ans qui, en elle-même, conduit les éleveurs à multiplier les périodes d'agnelage et à étaler la production dans l'année en liaison avec le développement du marché espagnol. Il nous faut également considérer l'influence de la taille des troupeaux sur l'évolution des calendriers de production. Deux des éleveurs que nous avons rencontré, nous diront ainsi avoir scindé, au début des années 90, leur ancien agnelage de mars en deux agnelages distincts, l'un plus précoce (plus près du cœur de l'hiver) et l'autre plus tardif (en milieu de printemps). Ces éleveurs ont fait ce changement pour limiter la charge de travail au cours de ce qui constituait auparavant leur agnelage principal.

Des limites apparentes aux possibilités d'adapter l'offre à la demande

Les périodes auxquelles les éleveurs du plateau commercialisent leurs agneaux sont, au tout début des années 90 tout au moins, loin d'être les plus opportunes par rapport aux cours des marchés. Mis à part les agneaux légers vendus à l'automne alors que les prix sont les meilleurs, une grande partie des agneaux – gras comme légers – est commercialisée alors que les cours sont particulièrement bas. Ce phénomène est particulièrement évident dans le cas des agneaux gras. Si le maximum de vente des agneaux gras sur le plateau évite les cours les plus bas (août), la plupart d'entre eux sont

tout de même vendus entre la fin-juin et la fin août[121], alors que les cours ont déjà connu une dégradation importante (voir figure ci-dessous).

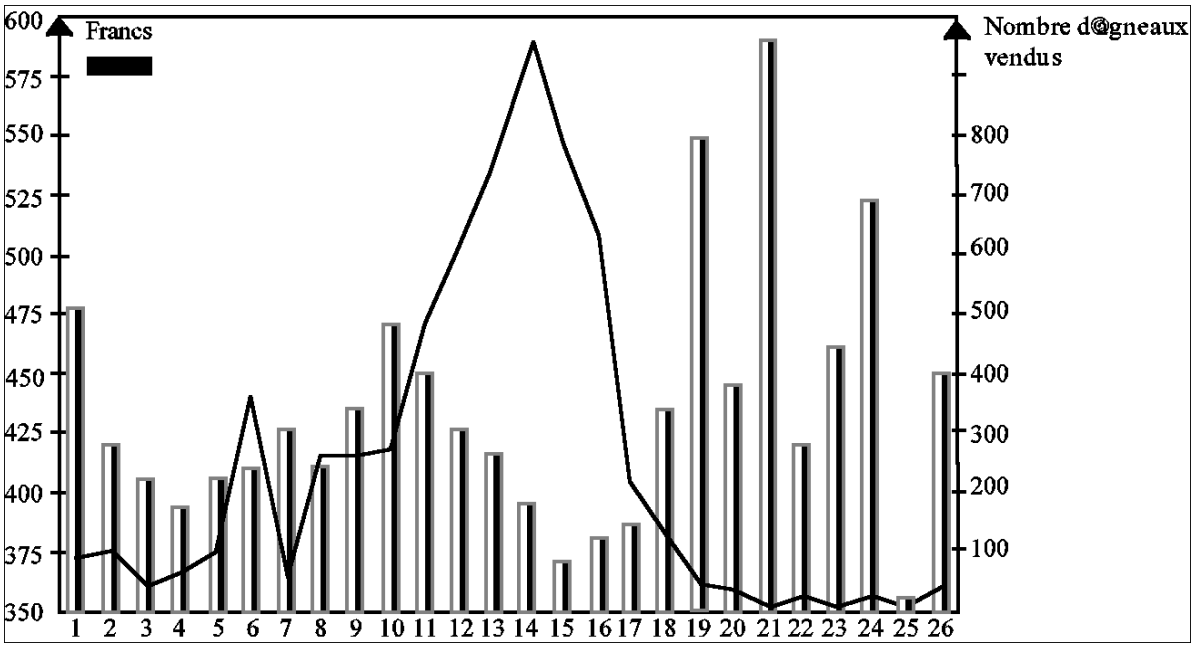

Figure 10. Prix moyen par animal vendu et quantité d'agneaux de boucherie vendus, par quinzaine, en 1991 (d'après Lhuillier, 1993).

En se référant à cette figure, on observe qu'un agneau vendu mi-mai au lieu de mi-juin (soit un mois plus tôt) rapporte près de 70 francs de plus, soit près d'un cinquième de gains supplémentaires. Alors pourquoi les éleveurs continuent-ils à vendre la plupart de leurs agneaux à une période durant laquelle la valorisation de leur production est loin d'être la meilleure ? La réponse est simple. S'il y a bel et bien tentative d'adéquation entre périodes de production et opportunités de marché, les éleveurs ne peuvent s'adapter de façon optimale aux variations des cours du marché. Au début des années 90, bien qu'un long chemin ait été fait depuis la fin des années 70, leurs productions restent encore dans une large mesure saisonnalisée. La plupart d'entre eux cependant continuent à réaliser leur principale mise bas au mois de mars, leurs agneaux ne pouvant alors être vendus avant juin, mois où la baisse des cours est déjà largement amorcée.

[121] En considérant les quatre quinzaines de l'année auxquelles les cours sont les plus bas.

Les calendriers de production sont toujours en évolution sur le plateau (cf. tableau page suivante). Les éleveurs continuent à organiser leurs productions en fonction des opportunités de marché et des variations intra-saisonnière des cours. L'éleveur 9, qui ne figure pas dans notre groupe de référence, nous raconte ainsi ses dernières campagnes :

> *« Et en 2000, j'ai fait un gros agnelage d'automne, je les ai vendus petits [légers] l'hiver 2000, j'ai vendu les agneaux petits, parce que les cours étaient bons et que je voulais remettre les brebis en lutte pour l'automne. Ca m'a agrandi mon agnelage d'automne qui a suivi et je les ai revendus petits. Les cours étaient bon donc... Et je ne savais pas comment ça allait tourner, il y avait la crise de la vache folle..... Enfin les engraisser aurait aussi été une bonne opération mais.... mais en 97, les engraisser n'aurait pas été une bonne opération, parce qu'en 97 les agneaux se vendaient très bien petits et puis une fois gras, c'était mauvais. »*

Si les logiques restent les mêmes et si les cours respectifs des agneaux légers et des agneaux gras continuent en grande partie à organiser la production sur le plateau, les calendriers actuels présentent cependant des différences, plus ou moins marquées d'un élevage à l'autre, avec ceux du début des années 90. Le développement de la filière Elovel sur le plateau en est en grande partie responsable.

5.3. Elovel : illustration d'un virage post-productiviste ?

En 1990, une dizaine d'éleveurs Lozériens se décide à créer une association répondant au nom d'Elovel, un acronyme pour « Elevage ovin et environnement en Lozère ». Le projet de ces éleveurs est de monter une filière de production leur permettant de mettre sur le marché un produit nouvellement défini par eux-mêmes, « l'agneau Elovel ». Cet agneau est un agneau de bergerie « haut de gamme », élevé en grande partie au lait maternel (« sous la mère » dans le jargon agricole), nourri à partir de produits d'origine « fermière », sans aliments « médicamenteux », et en raisonnant au mieux les soins prophylactiques. Ces éleveurs décidèrent également d'associer leur produit à l'image du département de la Lozère, un territoire reculé et préservé, un territoire idéal pour faire de leur agneau un produit type « de terroir ». En constituant l'association Elovel et en développant leur projet, les éleveurs saisirent de fait l'opportunité d'un vent nouveau

Elevage	Calendrier de production et types de produit (en 2001)	Evolutions signalées
1 (Frepestrel-Meyrues)	3 périodes d'agnelage : - Janvier (Elovel), - Mars, Avril (Elovel) - Sept.-oct. (Elovel et agneaux légers)	L'agnelage de janvier est nouveau. Il a été mis en place en 1996 suite à l'intégration de l'éleveur à la filière Elovel. Avant 1996, Mars- Avril constituait la principale période d'agnelage. Celle-ci a donc depuis été scindée entre l'hiver et le printemps. La plus grande partie des agneaux issus de l'agnelage de septembre sont également vendus par le biais d'Elovel.
2.Villeneuve-Vebron)	3 périodes d'agnelage : - Mars (100 Elovel, le reste est soit engraissé soit léger) - Mai (100 Elovel, le reste vendu soit engraissé soit léger) - Oct.-nov. (50 Elovel)	L'éleveur a intégré la filière en 2000. La première année il a vendu une cinquantaine d'agneaux par cette filière (issus de l'agnelage de mars et de début mai résultent d'une scission, au début des années 90, d'un lot unique mettant bas au mois d'avril.
3 (Mativet-Montbrun)	3 périodes d'agnelage - Févr. (principale) (Elovel) - Mars (Elovel) - Juillet (Elovel)	Cet élevage s'est inséré dans la filière Elovel en 1995. En 2001, l'éleveur a vendu la quasi-totalité de ses agneaux (660) par son biais, « sauf les très mauvais et les piqués ». Avant 1995, l'agnelage de juillet n'existait pas. Il a été mis en place sous l'incitation de la filière, et a remplacé un agnelage de septembre qui produisait des agneaux légers (150 agneaux).
4. Mativet (Monbrun)	2 périodes d'agnelage - Janvier-février (principale) Elovel - Juillet (100 brebis à l'agnelage) Elovel	Depuis 1993 cet éleveur est intégré à la filière Elovel. Progressivement le nombre d'agneaux commercialisé par cette filière à augmenté pour constituer la quasi-totalité de la production en 2001. Les périodes d'agnelage restent globalement inchangées depuis la fin des années 80. Avant 1995, l'agnelage d'été ne concernait qu'une cinquantaine de brebis. Depuis, sous l'incitation de la filière 100 brebis agnellent à cette période.
7. Gally (Vebron)	2 périodes d'agnelage : - Janv.-février (principal - 650 agneaux) Elovel - Juillet (100 - 150 agneaux) Elovel	Cet éleveur commercialise la totalité de ses agneaux par le biais de la filière Elovel qu'il a intégré, dès sa création, en 1993. C'est actuellement le plus gros fournisseur de la filière. Auparavant, cet éleveur pratiquait un agnelage principal en janvier et un agnelage secondaire au cours des mois d'avril et mai. Sous l'incitation de la filière, il a d'une part avancé son agnelage principal en janvier et, d'autre part, déplacé l'agnelage de mai au mois de juillet.

8. Les Hérans (Hures la parade)	1 période d'agnelage : - Juillet, Elovel	Cet éleveur qui a intégré la filière Elovel à ses débuts, commercialise à l'heure actuelle tous ses agneaux par son biais. Sa période d'agnelage répond directement aux incitations économiques de la filière. Avant son intégration à Elovel, cet éleveur avait mis en place un système à trois périodes d'agnelage selon le principe du « trois agnelages en deux ans » : un agnelage d'hiver (décembre-janvier) un agnelage de printemps (Mars-avril) et un agnelage de fin d'été (Août-septembre). Ce système mis en place au milieu des années 80 avait lui-même succédé à un système à une seule période d'agnelage, au printemps (Avril). Devant ses difficultés à maintenir son troupeau en bonnes conditions de santé dans le système des 3 agnelages en deux ans (déficit alimentaire) l'opportunité Elovel lui est apparue comme un moyen de revenir à un système moins intensif.

Tableau 10. Calendrier de production des 8 éleveurs de référence du Causse Méjan (2001) et évolutions récentes.

soufflant sur l'agriculture française, ouvrant la voie à une agriculture raisonnée et poussant à la mise en place de filières de qualité (cf chapitre 3, § 3.2.2.). Avec Elovel, il ne s'agissait plus de fournir un produit standard mais de s'insérer dans un marché segmenté en proposant un produit dont la qualité est garantie, un produit dont la facture répond à la fois aux nouvelles attentes des consommateurs et, étant donné son nom, à certains enjeux environnementaux.

La filière Elovel regroupait en 2002 plus de cinquante éleveurs. Sur le Causse, la filière a dès l'origine fait des émules et ne cesse depuis lors d'en faire des nouveaux. Ils sont à l'heure actuelle 13 (sur 28 éleveurs ovin viande) à participer à cette filière. Parmi ceux-ci, cinq se consacrent uniquement ou presque à l'élevage de ce type d'agneau. Chez les huit autres la production se fait en proportions croissantes. Les éleveurs participant à la démarche Elovel que nous avons rencontrés sont pour la plupart des éléments moteurs de la filière. Si le Président de l'association n'est pas originaire du Causse, l'un d'entre eux (l'éleveur 8) est le nouveau secrétaire général de l'association. Avec l'un de ses collègues du plateau (l'éleveur 7), ils constituent deux des cinq éleveurs présents au conseil d'administration de la filière. Trois autres éleveurs du plateau (les éleveurs 3 et 4, ainsi qu'un éleveur que nous n'avons pu rencontrer) ont, quant à eux, choisi d'adhérer dès les premiers temps à la filière. Au total, ces éleveurs sont parmi les plus anciens du groupe Elovel.

Nous analyserons ici les ressorts particuliers sur lesquels ces éleveurs se sont appuyés afin de s'assurer du développement cette filière. Il s'agira tant de comprendre ce qui fait du produit Elovel un produit attractif pour le consommateur qu'une démarche attractive

pour les éleveurs locaux.

5.3.1. Elovel, nouveau produit, nouvelles opportunités

Une nouvelle opportunité pour les éleveurs locaux

Deux types d'éleveurs coexistent dans la filière Elovel : les éleveurs « moteurs » d'une part, largement investis dans la dynamique de la filière et qui ont été, pour la plupart, à l'origine même du projet, et les éleveurs « suiveurs » d'autre part, qui ont été « dragués » par les premiers et qui semblent largement moins investis, tant matériellement qu'affectivement dans cette démarche. A partir de trois entretiens réalisés auprès d'éleveurs appartenant au groupe des « moteurs »[122], nous allons mettre en évidence les principales motivations des pionniers du groupe à construire la filière Elovel.

En montant la filière Elovel, les éleveurs avaient pour objectif de sortir d'un système de fonctionnement dans lequel ils étaient enlisés depuis un certain temps. Devenus selon eux totalement dépendants des humeurs du marché et ayant conscience que les options qu'ils avaient prises jusque là les menaient « *droit dans le mur* »[123], ils voulaient tenter de reprendre leur avenir en main. Face aux cours de la viande ovine qui ne cessaient de se dégrader et à une concurrence qui se faisait de plus en plus féroce, il leur fallait en effet réagir. Ils se décidèrent ainsi à lancer un nouveau produit qui leur permettrait de se « *repositionner plus fortement sur le marché français de la viande ovine* » c'est-à-dire

[122] L'actuel Prés aire général et un membre du cons
[123] Selon les ter

Figure 11. Logo du produit Elovel et slogan promotionnel associé

tout à la fois de se distinguer de la concurrence nationale et internationale et de mieux tirer profit de leur travail en s'assurant d'une bonne valorisation de leurs agneaux.

S'appuyer sur l'image du département Lozérien, un territoire « préservé », était une bonne stratégie pour se repositionner sur le marché[124] :

> *« Donc il fallait essayer de mettre en place une production avec un cahier des charges, essayer de faire valoir cette image de terroir, de pays qu'est la Lozère et puis se positionner sur le marché de la viande, quoi. » (Un éleveur du Méjan, secrétaire général de l'association Elovel)*

Capable de dégager un bénéfice de la vente de leurs agneaux, ils entendaient mettre fin à la fuite en avant dans laquelle ils s'étaient engagés depuis le milieu des années 60 et, d'une façon plus marquée encore, au cours des années 80 :

> *« Puisque de toute façon on s'aperçoit que les agriculteurs ne peuvent plus continuer à grossir indéfiniment, et donc il faut arriver à compenser le volume par la qualité donc par un prix meilleur. C'est l'idée de base. » (Le Président de l'association Elovel, éleveur sur le Mont Lozère)*

Précisons ici que cette filière n'aurait très certainement jamais vu le jour sans l'intervention d'une personnalité extérieure au monde agricole, un ancien industriel parisien qui aux dires de tous, éleveurs moteurs et membres associés de la Chambre d'agriculture ou du groupement de producteurs, est au cœur de la démarche. Secrétaire général de l'association jusqu'à récemment, il est à l'origine du dynamisme de la filière. Comme le remarque le Président de l'association, « *lui était dans l'industrie, mais il savait comment marchait le système ; c'est lui qui a monté toute la paperasserie ; le*

[124] Selon l'expression même d'un des éleveurs interrogé.

contrat entre lui et moi était simple, vous vous occupez des papiers et moi je m'occupe des paysans ». Cet homme organise de nombreuses réunions, assure une communication interne prolixe au sein du groupe. Il est décrit par tous comme un homme qui voit loin, un homme ambitieux, parfois trop au goût de certains qui le considèrent comme trop « *décalé par rapport aux réalités locales* », celles des paysans. Réussissant de surcroît à mobiliser les fonds nationaux et européens dédiés aux filières de qualité, il aurait, selon les éleveurs, réussi à intéresser les instances départementales et régionales à la démarche et à s'assurer de leur soutien, financier notamment. Au total, donc, de larges financements furent accordés aux éleveurs leur permettant d'engager un certain nombre de procédures clefs pour la réalisation de leur projet : recours à des cabinets de consultant en marketing, organisation de déjeuners de presse, constitution d'un « *club des amateurs de viande* », club formé par les bouchers impliqués dans le projet et palliant l'inexistence d'un réel syndicat de boucher, recrutement d'un commercial dès 1992, etc.

Profits et stabilité, la recherche d'un compromis

Les différentes études marketing commandées par les instigateurs du projet Elovel montrèrent que sa viabilité ne pourrait être atteinte que si 16000 agneaux y étaient commercialisés chaque année (amortissement des coûts de fonctionnement de la filière). L'un des objectifs de la filière depuis sa mise en oeuvre est donc de drainer un maximum d'agneaux et par là de recruter un maximum d'éleveurs du département. Elle se doit donc être attractive aux yeux des éleveurs locaux et c'est le cas, puisqu'en 1999, 11000 agneaux y furent commercialisés contre 1500 en 1991-1992.

Nous l'avons dit, une part importante de ces agneaux provient des fermes caussenardes. Parmi les 52 éleveurs intégrés à l'heure actuelle, 13 sont originaires du plateau. En d'autres termes, plus d'un éleveur caussenard producteur d'agneaux de bergerie sur deux est dorénavant intégré à cette démarche. Comment expliquer le nouvel engouement des éleveurs caussenards pour la filière Elovel et par là le retour à l'engraissement des agneaux que connaît l'élevage du plateau ?

> *« La plus-value assurée par la filière Elovel est estimée à 3,5 fr/kg de carcasse en moyenne en 1998, soit 52,50 francs par agneau, moyenne calculée sur la base de tous les agneaux livrés à la filière, quel que soit leur classement ». (Le Réveil*

Lozère, 22-03-99).

Le constat est clair, la filière Elovel permet aux éleveurs de mieux valoriser les agneaux qu'ils engraissent. L'adhésion à la filière Elovel permet d'augmenter les marges de l'activité d'engraissement. Selon le Président de l'association, interrogé en 2000, chaque kilogramme de viande est en moyenne vendu entre 2 ou 3 francs de plus que sur le marché classique des agneaux finis (agneaux gras ou encore agneaux de boucherie), soit entre 32 et 48 francs supplémentaires par agneau. Bien que les prix au producteur pratiqués par la filière Elovel connaissent des variations saisonnières importantes, ils sont globalement calculés pour se situer toujours au dessus des cours de l'agneau de boucherie classique. Comme le précise l'extrait cité ci-dessus, outre la variabilité saisonnière, les prix pratiqués aux producteurs dépendent de la qualité des agneaux qu'ils fournissent. Comme sur le marché classique de l'agneau, les agneaux de type Elovel font l'objet d'un classement. Les agneaux sont classés de A à D, seul les A et les B pouvant faire l'objet d'une commercialisation par le biais de la filière. Ce classement n'est cependant pas tout à fait le même que sur le marché classique de l'agneau : En plus des critères de qualité que constituent le niveau de gras des jeunes à l'abattage et leur conformation, intervient ici la couleur de la viande. La filière recherche en effet en viande très claire, signe de finesse.

Aux dires des éleveurs, la différence de rémunération pour un agneau peut ainsi varier de plus de 10 francs par kg de carcasse entre des agneaux jugés de bonne ou de mauvaise qualité. Au total, cependant, tous les éleveurs participants nous le dirons, malgré les agneaux déclassés, élever des agneaux de type « Elovel » reste, pour eux une opération intéressante. Un éleveur nous confie ainsi avoir saisi l'opportunité dès 1991, au regard des profits générés :

> *« Le marché traditionnel, je vendais des agneaux en 91, 22 francs le kilo de carcasse; quand on a fait les agneaux Elovel en 92, les meilleurs, on les vendait environ 28 francs le kilo. Donc ça nous faisait presque cent francs d'écart par agneau. Presque, parce que tous les agneaux n'étaient pas payés à 28 francs, il y a avait un classement A, B, C, D. Les D étant ceux qui ne peuvent pas rentrer dans la filière; donc les D sont plus mal vendus que le marché traditionnel puisque c'est quand même les plus mauvais agneaux; et en faisant une moyenne on arrivait quand même à faire soixante francs de plus par agneau. »*

L'engouement des éleveurs à produire des agneaux de type Elovel peut donc

s'expliquer par l'accroissement des profits que la filière leur assure. Pourtant, parmi les éleveurs que nous avons rencontré, certains mettaient en avant une autre motivation qui, pour eux, semblait toute aussi fondamentale, si ce n'est plus, que celle de tirer un meilleur profit de leurs agneaux : tirer de leur activité un profit à la fois convenable et durable. Car, en effet, selon les éleveurs eux-même, produire et commercialiser des agneaux de type Elovel n'assure pas tant des bénéfices supplémentaires qu'une stabilité des prix :

> *« Non pas forcement; parce que ça dépend; le marché de l'agneau il fluctue beaucoup alors si vous êtes à des moments où il marche beaucoup, alors là en proportion on ne marche pas beaucoup; c'est plutôt quand c'est au creux de la vague qu'on arrive à récupérer nos billes. Oh ça ne va pas chercher bien loin quand même, ça dépend. Comme l'an dernier où les cours ont été bons, bon c'est des années où les cours ne sont pas bien bons qu'on est gagnant. Mais moi je vois sur la durée j'y gagne, c'est plus stable quoi, et on s'emmerde pas avec des agneaux qu'on arrive pas à vendre, parce que quand ils sont prêts personne en veut, ou alors à moins du centime. » (Eleveur 3)*

Cet éleveur met ainsi en avant sa recherche de stabilité dans la durée des profits qu'il peut espérer obtenir de son activité. Il en va de même pour d'autres éleveurs, tel l'éleveur 7, qui en participant à la filière Elovel cherche à obtenir des prix en moyenne meilleurs pour ses agneaux, même si par d'autres biais il pourrait espérer en tirer plus de profit :

> *« Moi je suis du principe que je préfère un marché fiable, voir à long terme, et c'est sûrement un revenu plus sûr. C'est à dire que moi pendant quelques années j'ai pris des dérouillées sur des marchés catastrophes, on vendait des agneaux à des prix très bas, ça m'a tellement dégoûté, que maintenant que j'ai trouvé quelque chose qui avait quant même nettement améliorer la moyenne du prix, ça n'est pas si désagréable que ça. Bon on pourrait toujours espérer mieux, il y a des fois où on voit le marché qui rattrape presque nos agneaux, on se dit, quant on voit tout ce qu'on fait et que les autres les vendent aussi bien.... Mais eux c'est pas régulier régulier, des fois ils ont des baisses, que nous non. » (Eleveur 7)*

L'intérêt que suscite la participation à la filière Elovel, apparaît de ce point de vue comme un compromis : une filière qui ne permet pas toujours de tirer au mieux profit des opportunités offertes par le marché, et plus particulièrement par celui de l'agneau léger, mais qui garantit un profit en moyenne légèrement supérieur et surtout, assuré chaque année et d'une année sur l'autre. L'éleveur 7 nous confiera que parmi les éleveurs qui ne souhaitent pas adhérer à cette filière, certains préfèrent continuer à jouer avec les opportunités des marchés :

« Disons que les gens pour l'instant ont gardé leur liberté parce que le marché est en dent de scie. Certaines années le marché espagnol d'agneaux export se vend très cher. donc quand vous avez des agneaux à l'export qui se vendent à 400 francs alors qu'ils pèsent 20-22 kilos, au lieu de les vendre comme nous à 32 kilos, guère plus cher 450 francs, ils préfèrent garder leur liberté et jouer au yoyo suivant sur la corde quoi. » (Eleveur 7)

Le principe de la filière Elovel est de pouvoir fournir ses acheteurs tout au long de l'année, et pour cela d'assurer à ces derniers une certaine prévisibilité des apports. Les responsables de la filière cherchent donc à planifier la production sur toute l'année et ce, à la semaine près. Pour ce faire, les éleveurs doivent s'engager à l'avance, au début de chaque campagne agricole, à fournir à telle ou telle semaine de l'année une certaine quantité d'agneaux. En d'autres termes, il leur est impossible, lorsqu'ils se sont engagés en début de saison à fournir, par exemple, 50 agneaux au cours des deux premières semaines de novembre de revenir sur leur décision en s'apercevant, début octobre que vendre leurs agneaux légers aurait, cette année là, été une meilleure affaire. Les propos d'un éleveur cévenol[125] évoque le peu d'intérêt qu'il voit à intégrer la filière Elovel et sa préférence à saisir les meilleures opportunités du marché qui s'offrent à lui :

« L'automne, ça vaut autant le coup de faire partir des agneaux export, pour l'Espagne; l'hiver les agneaux gras se vendent bien; cet automne ils se sont bien vendu à cause de la vache folle aussi; et.... ça vaut pas le faire partir par Elovel quoi.... c'est à dire qu'il faut se tenir au courant des cours parce qu'Elovel, ce n'est pas forcément un avantage. Parce qu'en 99 les cours étaient valables pour Elovel; en 2000 ça n'a pas été le cas. »

L'adhésion ou non à la filière Elovel relève de deux stratégies distinctes parmi lesquelles les éleveurs font leur choix. Adhérer à la filière Elovel, accroît en moyenne les profits que les éleveurs peuvent escompter de leur activité sans toutefois les optimiser. Jouer avec les opportunités offertes par les marchés classiques et plus particulièrement celui de l'agneau léger peut, certaines années être plus rentable. Cependant cette dernière solution comporte des risques non négligeables et les profits générés ne sont jamais garantis. Les éleveurs adhérant à la filière Elovel sont à la recherche d'une certaine sécurité du profit qu'ils peuvent tirer de leur activité et par là de stabilité, même si certaines années ils auraient pu escompter de meilleurs résultats en choisissant d'autres options. Si certains éleveurs cherchent à maximiser leurs profits au

[125] Qui ne figure donc pas dans notre groupe de référence.

risque, certaines années, de perdre gros alors que d'autres cherchent au contraire à obtenir des profits moyens mais garantis, peut-on pourtant parler de stratégies librement choisies ? Rien n'est moins certain, puisqu'en effet, le même éleveur Cévenol cité précédemment nous confiera qu'adhérer à Elovel est difficile dans sa situation. Il ne s'agit pas vraiment d'un choix de sa part de se maintenir dans un système plus risqué de commercialisation :

> *« Il y en a qui font que ça, j'en connais, mais bon pour ces gens là, ils s'en foutent de perdre un franc du kilo à la limite. Ils produisent leurs céréales, ils n'achètent pratiquement rien; ils sont autosuffisants en foin complètement ou pratiquement, donc de là ils ne sont pas sujet au cours, donc ils ne sont pas à un franc près du kilo. Ils font que de l'Elovel. J'en connais qui ne font que de l'Elovel, à cause de ça parce que.....moi j'achète à 60% alors, je fais attention à ce que ça paye derrière. »*

Adhérer pleinement à la filière nécessite de présenter une certaine autosuffisance en production fourragère et céréalière, ce qui est en effet caractéristique des élevages auxquels nous nous sommes intéressés.

Un produit de terroir « haut de gamme »

L'agneau Elovel est un produit « haut de gamme », un produit de luxe, devrait on dire au regard des premiers distributeurs auxquels se sont adressés les éleveurs. C'est plus particulièrement la qualité de la viande de cet agneau, une viande claire, délicate et moelleuse, à la chair satinée[126] qui fait du produit Elovel un produit de luxe. Cette viande est destinée à une clientèle triée sur le volet et à même d'en payer le prix. Les éleveurs désiraient en réserver la consommation, à l'origine tout du moins, aux visiteurs et habitués des salons feutrés de la restauration de luxe parisienne (la Tour d'argent, Maxim's, Amphycles…). La stratégie était, selon eux, de faire acquérir par le biais de ces tous premiers clients une notoriété à leurs agneaux leur permettant ensuite de se positionner en tant que produit de luxe chez des distributeurs un peu plus « grand public » (boucheries fines).

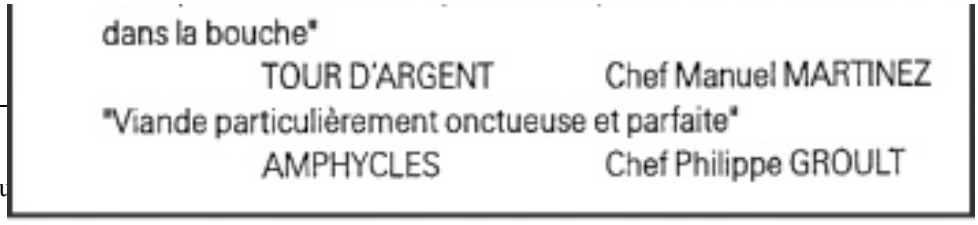

Extrait de la brochure promotionnelle Elovel

[126] Nou

Figure 12. Extrait de la brochure promotionnelle Elovel, figurant *les chefs cuisiniers des grands restaurants parisiens* qui vantent la qualité de la viande des agneaux Elovel.

Nous nous sommes interrogé sur les raisons de ce choix : choisir la restauration de luxe constituait en effet a priori un choix parmi d'autres pour mieux valoriser les agneaux du cru. Les éleveurs avaient-ils des raisons plus particulière de faire ce choix ?

Elovel ou l'Agneau de Lozère, un produit « typiquement » de terroir

Rappelons tout d'abord que l'agneau Elovel est un agneau qui se présente comme un agneau de Pays, un agneau dont la production est strictement territorialisée et qui à terme (les démarches sont en cours) devrait pouvoir acquérir au moins une Indication Géographique de Protection[127] voire, sous certaines conditions, une Appellation d'Origine Contrôlée. L'une des brochures promotionnelles (cf p ùùù136) présente ainsi l'association Elovel comme *« une association d'éleveurs ayant pour vocation de promouvoir et d'exalter « l'agneau de Lozère », produit traditionnel des trois territoires ovicoles de Lozère : Causse au sud Est, Cévennes au sud Ouest et Margeride au Nord ; avec comme objectif ultime la mise en place d'une Appellation d'Origine Controlée (AOC) Agneau de Lozère. »*

L'agneau Elovel se présente donc comme un « produit de terroir ». Les éleveurs à l'origine de la démarche, nous l'avons vu, nous ont présenté ce choix délibéré, condition nécessaire à la récupération de la valeur ajoutée de leur produit.

[127] Cette démarche initiée en 2000 est sur le point d'aboutir en 2005.

15 journalistes parisiens en Lozère

Elovel fait sa promo

A l'invitation de l'association Elovel, une quinzaine de journalistes parisiens de la presse généraliste et gastronomique ont passé deux jours en Lozère. Objectif, leur faire découvrir le département et l'agneau qui s'y produit. Visites d'élevage et dégustations à la clé.

LE REVEIL LOZERE
N° 509 - 3 JUIN 1999

Figure 13. Elovel fait sa promotion dans la presse. Un article publié dans le *Réveil Lozère* (Juin 1999) illustre la démarche promotionnelle mise en œuvre par les éleveurs locaux et les liens créés entre leur produit et son lieu de production : les journalistes sont invités à découvrir l'un comme l'autre au travers d'un séjour gastronomique.

Les quelques termes forts qui apparaissent dans l'extrait de la brochure promotionnelle (cf. citation ci-dessous) suffisent en eux-mêmes à illustrer comment les éleveurs attribuent une dimension qualitative symbolique à leurs produits, démarche classique de la promotion d'un produit dit « de terroir ».

Le produit Elovel, « *réhabilitant la campagne* » tel que l'exprime M. Rautenberg, suggère une représentation de ce territoire qui nous renvoie « *à une époque antérieure aux politiques de développement* » (Rautenberg et al., 2000) : « *L'Agneau de Lozère : à terre d'exception, agneau d'exception* », peut-on ainsi lire sur la brochure promotionnelle du produit. Cet agneau tiendrait donc sa qualité notamment de la spécificité du lieu où il élevé, une terre d'exception, car supposée épargnée par les méfaits de la civilisation industrielle et par les caractéristiques propres de sa « naturalité » :

> *« Causses, Cévennes, Margeride, ces trois terroirs très typiques constituent un vaste ensemble exceptionnel montagneux et sauvage dominé en son centre par le Mont Lozère qui a donné son nom au pays. Ces montagnes balayées par des vents dominants du Nord au Sud bénéficient d'une flore variée et adaptée aux sols particuliers de la Lozère… qui parfument les fourrages dont se nourrissent les brebis mères et font la qualité du lait que tètent leurs agneaux. » (Extrait d'une brochure promotionnelle Elovel).*

La qualité de l'agneau Elovel, sa « *naturalité* » et son bon goût sont intimement liés à ce territoire d'exception, à son caractère montagnard, « *typique* » et sauvage, à sa flore et

son climat. Notons ici que le paysage par lui-même semble devenir un argument de vente et un moteur de consommation. Nous rejoignons ici les constatations de F. Alcaraz qui, étudiant comment les paysages de terrasses, par l'image qu'ils renvoient d'un terroir particulier, contribuent à qualifier un produit alimentaire, démontre une utilisation symbolique du paysage pour faire acheter un produit alimentaire. Pour l'auteur, ce symbolisme joue « *sur la dimension personnelle du rapport au paysage et sur la puissance suggestive qui en émane* » (Alcaraz, 2001 :200). De surcroît, la brochure évoque tout à la fois un agneau issu de « *pratiques traditionnelles* » nourri à partir d'une « *alimentation saine* » et qui grandit d'une manière« *naturelle* ». Autant d'arguments qui viennent renforcer une « *consommation de symbole* » tel que l'exprime C. Brodhag (Brodhag, 2000). Au total, on retrouve donc bien là une promotion classique pour un « produit de terroir ». Citons à ce propos comme référence les travaux menés par L. Bérard et P. Marchenay, ethnologues, pour qui aux produits de terroir est toujours étroitement associée une dimension identitaire du lieu de production, mobilisant, outre l'appartenance à un lieu géographique, une référence fréquente à la tradition, c'est-à-dire tout à la fois à des usages locaux, des savoirs, des pratiques techniques des attitudes et des représentations propres aux hommes et aux sociétés locales à l'origine du produit (Bérard et Marchenay, 1998a). Pour ces auteurs, « *l'importance grandissante accordée aux productions localisées va de pair avec l'évolution des sociétés industrialisées… gommant le sens des lieux* » (Marchenay et Bérard, 1995 : 154).

Dernier point à mettre en avant, la traçabilité exemplaire du produit. Si la qualité devient un thème à la mode, c'est, pour B. Sylvander, que les consommateurs développent une méfiance croissante vis-à-vis des productions agro-alimentaires issues de nos sociétés industrielles (Sylvander, 1994). Pour cet auteur, « *l'industrialisation de notre société et l'urbanisation des populations vont de pair avec le développement des filières longues entre le producteur et le consommateur qui éloignent ce dernier des conditions de la production* » et génère une « *incertitude* » sur ces derniers (Sylvander, op.cit. : 28). L'un des moyens de faire face à cette incertitude est donc d'assurer une traçabilité irréprochable des produits, ce qu'ont décidé de mettre en œuvre les éleveurs instigateurs de la filière Elovel. Chaque agneau est donc numéroté par les éleveurs, marquage qui perdure tout au long de la chaîne de transformation et de distribution :

« Une identification à chaque agneau, à chaque pesée, ça veut dire que les

éleveurs ont été contraints d'avoir un carnet d'agnelage, de noter les dates de naissance, au moment de l'enlèvement de remplir un bordereau avec le numéro de chaque agneau, la date de naissance le sexe etc.… toutes les données sont reprises après à l'abatage avec le poids sur cale sur le certificat d'origine, et toutes les carcasses partent avec un certificat d'origine à l'intérieur, avec le nom de l'éleveur et le nom du boucher. » (Le Président de l'association)

Cette procédure nécessite de gros efforts aussi bien au niveau des exploitations qu'à toutes les opérations en aval (abattage, transformation, distribution). Pour les éleveurs, elle occasionne une charge de travail supplémentaire.

Comment inventer un agneau de luxe ?

Au-delà de ces spécificités de plus en plus partagées par les produits d'origine agricole française, c'est bien le caractère « haut de gamme » de ce produit et la particularité de sa viande qui lui confèrent sa valeur. Nous allons voir que parmi l'ensemble des raisons ayant conduit les éleveurs à faire ce choix, la spécificité de leurs systèmes d'élevage joue un rôle essentiel.

Comme nous le dira le Président de l'association Elovel, devant l'inondation des marchés français par les agneaux d'outre manche, les éleveurs lozériens, s'ils voulaient faire leur place devaient se démarquer d'une façon ou d'une autre de ce type de produit, devaient pouvoir proposer un produit qui se différencie clairement des agneaux importés de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Association Elovel

"Reconquérir les marchés perdus"

Petit à petit, les éleveurs de l'association Elovel travaillent à reconquérir, grâce à une marque collective et une démarche qualité, les marchés que la production ovine française a perdu. Un travail de longue haleine que l'association mène avec succés en commercialisant ses animaux auprès des bouchers et restaurateurs de la Capitale.

Figure 14. Reconquérir les marchés perdus. Extrait d'un article de *La Lozère Nouvelle* du 29-09-1994

Il s'agissait non seulement de reconquérir un marché perdu mais également de construire un argumentaire, tant idéel que matériel, leur permettant de vendre leurs produits nettement plus chers que les cours du marché, 20 % de plus que les prix normalement pratiqués, selon le Président de l'association. Le choix qui a été fait, nous l'avons vu, est d'une part celui d'un « *produit jeune, clair, pour le différencier de l'agneau d'herbe justement* » et d'autre part, celui d'une viande de qualité. En d'autres termes, il fallait prendre en compte le fait que l'agneau Elovel soit un agneau de bergerie et utiliser ce qui de prime abord apparaissait comme un inconvénient pour en faire une spécificité valorisable :

> *« Nos agneaux c'est effectivement des agneaux de bergerie, mais des agneaux jeunes, qui ont une viande très fine, très claire ; on retrouve bien le goût de l'agneau mais pas le goût de suint… » (Le Président de l'association Elovel)*

Bien que selon le cahier des charges, dès lors que l'agneau Elovel tète sa mère, rien n'interdit qu'il reste au pâturage, tant les éleveurs que le technicien de la Chambre d'agriculture nous le dirons, respecter les caractéristiques requises pour le produit final sans élever cet agneau en bergerie est tout bonnement impossible. En les laissant paître sur les parcours, l'agneau ne serait pas fini en trois mois. L'état de gras serait trop faible et la couleur de viande trop prononcée.

Parmi les éleveurs avec lesquels nous avons travaillé, qu'ils soient caussenards ou plus globalement Lozériens, tous élevaient leurs agneaux en bergerie. Deux d'entre eux conduisaient pourtant certains de leurs agnelages en plein air. Dans ces deux cas, les agneaux étaient, quoi qu'il en soit, rapidement rentrés en bergerie :

> *« Oui, et ils tètent matin et soir. Les agneaux, hormis quand il fait beau au printemps ou un peu l'automne, les agneaux sont deux semaines au pâturage si vous voulez ; Mais avant même qu'ils commencent à brouter, à manger un peu, ils sont en bergerie, et on fait téter les agneaux, on les lâche le soir et on les trie le matin, ils sont avec les mères toutes les nuits »*

Impossible alors de valoriser cet agneau comme un agneau entièrement « *naturel* » élevé à l'air libre. Impossible également d'en faire un agneau Bio. Nous avons en effet vu que face aux contraintes qui se sont imposées à eux au fil du temps, les éleveurs lozériens ont accru la taille de leurs troupeaux et leurs volumes de production, avec pour conséquence inéluctable d'accroître en parallèle leurs productions fourragères et céréalières, en

d’autres termes de recourir à des quantités importantes d’engrais de synthèses et de produits phytosanitaires pour s’assurer de meilleurs rendements. L’argumentaire qualitatif présenté ci-dessus permet cependant aux éleveurs Elovel de se démarquer des principales productions concurrentes de l’élevage français (Angleterre, Irlande, Nouvelle-Zélande) et de valoriser leur produit. Ils s’appuient pour cela justement sur la spécificité qui est celle de leur élevage, l’élevage en bergerie, conférant à la viande, par le respect de certaines pratiques (castration des mâles et alimentation au lait maternel des jeunes, croissance rapide), des caractéristiques bien spécifiques.

CHARTE
AGNEAU DE LOZERE
ELOVEL

RACE

Les agneaux de Lozère ELOVEL sont issus exclusivement de brebis et de béliers sélectionnés dans la race B.M.C. dite localement "Blanche de Lozère".

TERROIR D'ORIGINE

Les agneaux de Lozère ELOVEL sont tous originaires de l'un des trois terroirs ovicoles lozériens : Causse au sud-ouest, Cévennes au sud-est, Margeride au nord-ouest-est.

TERRITOIRE D'ELEVAGE

Les agneaux de Lozère ELOVEL sont tous élevés chacun au sein de leurs troupeaux de naissance, lesquels disposent pour y paître de vastes territoires de prairies, pâtures et parcours particuliers.

ALIMENTATION

Les agneaux de Lozère ELOVEL sont toujours nourris du lait de leurs mères, avec lesquelles ils vivent en permanence - on dit qu'ils sont élevés "sous la mère" - ils reçoivent en complément des fourrages et des aliments fermiers à base de céréales et de châtaignes.

SOIN/PROPHYLANIE

Les agneaux de Lozère ELOVEL et leurs géniteurs font l'objet d'un contrôle sanitaire permanent effectué dans le cadre d'un plan sanitaire d'élevage - P.S.E. - particulier à ELOVEL.

AGE

Les agneaux de Lozère ELOVEL sont des animaux jeunes - trois mois d'âge environ, et une trentaine de kilos vifs - encore monogastriques, mais parvenus à leur date de sevrage naturel.

SELECTION

Les agneaux de Lozère ELOVEL, identifiés individuellement dès leur naissance, sont triés rigoureusement en fonction de leurs antécédents positifs et de leur bonne conformité finale. C'est munis d'un certificat d'origine individuel, attestant leur qualité, qu'ils sont ensuite acheminés en l'état frais jusqu'au consommateur.

Figure 15. Extrait du cahier des charges Elovel présenté dans une brochure promotionnelle.

A cela s'ajoute également quelques modifications de leurs anciennes pratiques, plus « *intensives* » :

> *« Donc on a un peu amélioré les pratiques d'élevage... dans le sens qu'on avait pris l'habitude de sevrer nos agneaux pour intensifier un peu, et puis on a dit aux gens de castrer les males, l'alimentation plutôt fermier qu'avec de la « boparcine » et puis voilà ; bon des agneaux relativement jeunes, 90, 100 jours avec des poids de carcasse plus faibles que le marché à l'époque ; Et puis ce qu'on a voulu privilégier c'est le fait qu'ils soient élevés au lait. ».*

Arrêt d'alimentation médicamenteuse, soins vétérinaires limités, élevage au lait

maternel… Autant d'améliorations réalisées par les éleveurs qui, globalement, considèrent, à l'image du Président de l'association « *être revenu à des modes de production un peu plus souples* ». En réussissant à bien valoriser une viande dont les caractéristiques sont intimement liées avec la pratique de l'élevage en bergerie, les éleveurs du cru arrivent donc à faire jouer en leur faveur, ce qui leur apparaissait de prime abord comme un désavantage : les agneaux élevés en bergerie sont difficilement assimilés à des produits de qualité.

La démarche des éleveurs peut cependant paraître ambiguë. D'un côté, en effet, les caractéristiques de la viande, ce qui fait la plus-value de ce produit, sont intimement liées à leur pratique de l'élevage en bergerie. D'un autre côté les brochures promotionnelles ou même le logo de l'association peuvent prêter à confusion. Le logo, par exemple, met en scène un jeune agneau en train de téter sa mère, tous deux en liberté sur les pâturages. Si cette pratique existe bien comme nous venons de le voir, elle est le fait d'une minorité des éleveurs. Elle est également limitée au deux ou trois premières semaines de vie des agneaux. Ceux-ci passent par la suite deux ou trois mois complets en bergerie, sans ne plus jamais sortir. Certaines brochures promotionnelles vont plus loin encore dans la confusion que les responsables de la filière cherchent à entretenir. On peut par exemple lire sur l'une d'elles :

> *« Vivant libre au sein de leurs troupeaux de naissance, les agneaux Elovel grandissent et se développent de la manière la plus naturelle. Ils sont toujours nourris du lait de leurs mères avec lesquelles ils vivent en permanence »(Brochure promotionnelle Elovel)*

A l'identique, des articles faisant la promotion de la démarche Elovel édités dans des revues et des quotidiens dont la publication dépasse le cadre du département (*Midi libre*, *le Chasseur Français*), entretiennent cette même confusion, voire frôlent les limites de l'honnêteté. Citons par exemple la légende de la photo accompagnant un article tiré du *Midi Libre* :

> *« Les agneaux ne sont pas vendus avant cent jours. Ils ont le temps de goûter aux saveurs herbeuses des plateaux Lozériens » (Midi Libre 03-04-2001)*

Plus loin dans l'article on trouvera d'autres évocations ne laissant pas de doutes sur le fait que ces agneaux sont élevés à l'air libre et se nourrissent sur ces pâturages. C'est là toute l'ambiguïté de l'agneau Elovel.

5.3.2. Elovel, un produit à toute saison : tenants et aboutissants d'une contradiction

L'une des caractéristiques de l'agneau Elovel est d'être un produit disponible à la consommation toute l'année[128] :

> *« On essaye d'organiser la production d'une manière permanente, on essaye de servir 52 semaines sur 52. » (Le Président de l'association Elovel)*

Conséquence d'un choix initial fait par les éleveurs à l'origine du projet, cette caractéristique du produit Elovel implique que sa production n'est pas saisonnée. Pour pouvoir fournir leurs clients, les responsables de la filière doivent s'assurer que la production est répartie sur toute l'année.

La gestion d'une contradiction : l'incitation à produire en saison creuse

Face à leur engagement et leur volonté de fournir leurs clients toute l'année, les éleveurs vont se trouver en difficulté. Très rapidement, les responsables de la filière font en effet le constat de l'existence de décalages saisonniers entre leur offre et la demande du marché parisien[129]. L'offre et la demande ne fluctuent pas de concert. Selon le Président de l'association, en 1993, date à laquelle la démarche commence « *pour de bon* », les éleveurs de la filière n'étaient en mesure de fournir que 30 agneaux par semaine à l'automne (septembre - octobre), contre près de 200 sur le mois de juin (soit un rapport de près de 1 pour 7). Trois ans plus tard, en 1996, alors que la filière avait pourtant déjà pris de l'ampleur, cette irrégularité ne s'était toujours pas estompée, au contraire : seuls 50 agneaux par semaine pouvaient être offerts aux acheteurs au cours de la saison automnale alors que plus de 400 agneaux étaient par contre disponibles dans les semaines de juin (soit un rapport de 1 pour 8). La figure ci-dessous montre les prévisions de livraison d'agneaux par les éleveurs du groupe.

[128] Le fait qu'il soit d'ailleurs élevé en bergerie est une des conditions sine qua non pour en faire un produit disponible toute l'année.

[129] La seule courbe à laquelle nous ayons eu accès est celle « des ventes prévisionnelles » qui correspond plus à un ajustement entre l'offre et la demande que la demande en elle-même. Nous ne la présentons donc pas ici.

Basée sur les livraisons effectuées lors de la campagne précédente, elle montre la saisonnalité de la production Elovel.

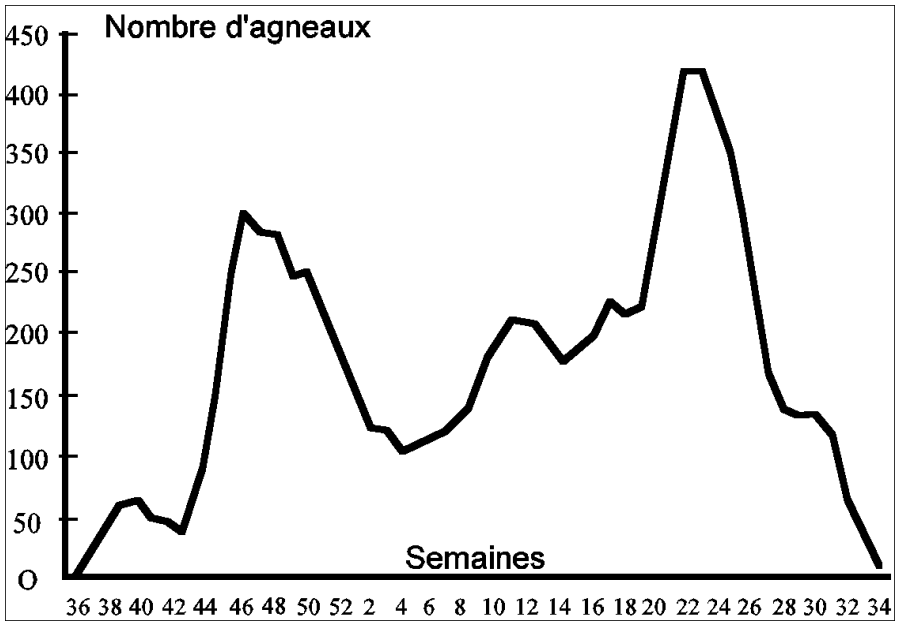

Figure 16. Variation des apports d'agneaux Elovel sur la saison 1996-1997 (D'après le *Réveil Lozère* du 06-10-96).

Face à la persistance, voire à l'accentuation de l'irrégularité de la production, les responsables de la filière, éleveurs et partenaires associés, vont mettre en place un système de grille de prix variables visant à inciter les éleveurs à produire plus d'agneaux en période déficitaire et à diminuer leur production en période excédentaire. Au cours de cette dernière (de janvier à avril), il sera donné 1 franc supplémentaire par kg de carcasse aux éleveurs. Au cours de la période déficitaire (août à septembre), ce seront 2 francs supplémentaires qui seront alloués. La période intermédiaire (avril à août) verra, quant à elle, les prix augmenter de 1,50 F/kg de carcasse. Cette incitation va en partie porter ses fruits. Pourtant elle ne permettra pas de régler le problème. En effet, alors que l'objectif était de parvenir à un rapport de 1 pour 2 entre période déficitaire et la période excédentaire, la campagne 97/98 se solde par un rapport de 1 pour 4,5 (*Réveil Lozère*, octobre 1998). La figure ci-dessous présente les livraisons réalisées par les éleveurs pour la campagne 98-99. Elle montre les progrès réalisés en matière de lissage saisonnier de la production mais également leurs limites.

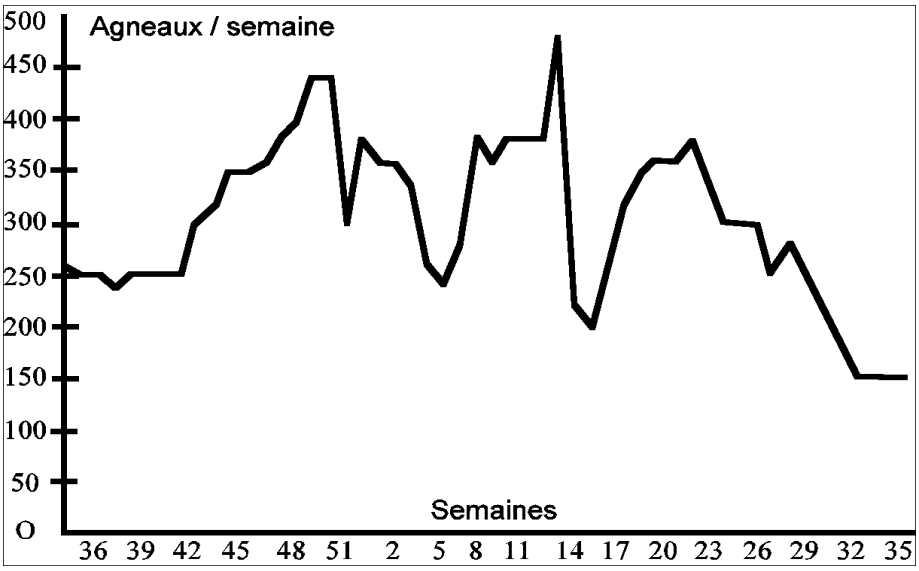

Figure 17. Variation des apports d'agneaux Elovel pour la saison 1998-1999 (d'après *Le Réveil Lozère* du 08/12/1999).

Au cours de la campagne suivante, sera alors créée une « caisse de péréquation ». Un nouveau complément de 55 francs par agneau produit au cours de la période déficitaire va être alloué aux éleveurs[130]. En parallèle, c'est une obligation à produire en saison creuse qui se met en place pour les nouveaux éleveurs adhérents. Ces derniers ne seront pas intégrés s'ils ne proposent pas une partie de leur production dessaisonnée. Incitations et obligations s'articulent avec un appel à la cohésion du groupe et à la motivation des éleveurs d'assurer le bon fonctionnement de la filière :

> *« En adaptant la production par rapport au marché existant dès le mois de septembre, il serait bien plus facile au commercial de maintenir les ventes sur toute la campagne. La garantie d'évolution passe donc obligatoirement par la capacité et la volonté de chacun à s'adapter. » (Réveil Lozère, 27-11-98)*

Au bout du compte, l'ensemble de ces démarches a permis à la filière de mieux lisser la production. Un rapport de 1 pour 3 a réussi à être atteint.

Les éleveurs adhérant à la filière Elovel auprès desquels nous avons travaillé sur le causse Méjan ont tous, sans exception, fait évoluer leurs calendriers de production en réponse aux nécessités de la filière. Tous ne l'ont cependant pas fait avec les mêmes motivations. Certes, l'attrait financier existe bien. Citons par exemple le cas de l'éleveur 8 :

---

[130] Celui-ci s'accompagne en outre d'une nouvelle incitation à la production de carcasse de qualité (classement A et B).

« J'ai totalement dessaisonné mon troupeau; c'est-à-dire que je fais agneler au moment où je sais que les prix à la vente seront les plus favorables. Maintenant ça fait un agnelage au mois de juin. Tout à fait fin juin et juillet. Disons que le gros de l'agnelage c'est juillet en fait. » (Eleveur 8)

Désaisonnement des brebis

Produire des agneaux en période creuse

Parce que la filière Elovel manque d'agneaux du 15 août au 15 novembre, elle a décidé de mettre en place une aide à la production désaisonnée de 55 F par agneau commercialisé en saison creuse. Et ca marche : en 1999, plus de 1 800 agneaux ont été produits durant cette période critique. Michel Verneht, éleveur à Calvadette, fait partie de ceux qui ont vendu le plus. Rencontre.

Pour Michel Verneht, éleveur Elovel à Cavaladette :

La principale contrainte du désaisonnement réside en un manque de main-d'oeuvre.

Figure 18. Extrait du *Réveil Lozère* du 02/10/2000 faisant le constat de la difficulté de la filière à répondre à la demande en agneaux à certaines périodes de l'année mais également la promotion du dessaisonnement et de ses avantages auprès des éleveurs du département.

Même si le coût à la production que le dessaisonnement implique est, selon certains éleveurs, relativement élevé, pour un bon nombre (éleveurs 3, 4, 6, 7 et 8), la démarche apparaît indissociable de leur implication dans la filière et de leur volonté à participer à ce projet collectif et à en assurer la pérennité : il fallait le faire pour la filière. Citons par exemple l'éleveur 3 qui commente les modifications de son calendrier de production, qu'il a mise en place suite aux besoins exprimés de la filière :

« Comme il faut des agneaux un peu toute l'année, il y a des périodes de mise bas qu'on ne choisit peut être pas vraiment; il faut un peu qu'avec tous les agriculteurs on arrive à fournir la filière, bon alors il y a des agnelages d'été qui sont un peu contraignants mais qu'on est obligé de faire pour fournir la filière. » (Eleveur 3)

Les autres, (éleveurs 1, 2, 5 et l'éleveur 9 hors groupe de référence) semblent avoir plus

nettement fait cette démarche en raison, soit d'une demande express de la filière lors de leur adhésion, soit de l'intérêt économique qu'ils y percevaient, même si pour certains l'adhésion à une cause commune n'est pas forcément absente.

Sur le Causse, tout au moins, Elovel participe donc pleinement à la transformation des calendriers de production observés depuis le milieu des années 80 (cf. tableau 10). Plus encore, la filière par son système de fonctionnement, par les choix qu'ont fait les leaders du groupe, conduit à l'apparition de périodes d'agnelage qui n'existaient pas auparavant, les mois de juin et juillet. En outre, comparativement au début des années 90, la principale période d'agnelage sur le plateau s'est encore rapprochée du cœur de l'hiver : elle se situe en janvier dans les élevages que nous avons visités. Mais si cette avancée des dates d'agnelage semble pour la plupart des éleveurs une conséquence directe de l'incitation économique provenant de la filière, ce n'est pas toujours le cas (éleveur 2). Cette avancée est également observable chez les autres éleveurs caussenards et ce, indépendamment de leur adhésion ou non à Elovel (Osty et *al.*, 2000).

L'évolution des calendriers de production s'appuie sur une plasticité déjà acquise par le passé et renforcée au cours de la dernière décennie. S'inscrivant, à l'identique des productions passées – et de celle d'agneaux légers notamment – dans une logique d'adaptation au marché, la filière Elovel illustre donc, sur ce plan, une continuité dans les logiques d'articulation entre la production locale de cette matière première, l'agneau, et le système économique global où elle évolue.

Les limites au dessaisonnement : contraintes d'organisation du travail et de mobilisation des ressources

Malgré toutes les mesures prises par la filière pour s'assurer d'un lissage annuel de la production, et malgré le fait que la plupart des éleveurs aient dessaisonné une partie, voire la totalité de leur troupeau (cas de 8), la production d'agneaux de type Elovel continue à présenter des pics et des creux de production relativement marqués. En 2000, 15% d'agneaux excédentaires continuaient à être réorientés vers d'autres débouchés aux mois de mai et juin, alors qu'un fort déficit persistait à l'automne. Comment expliquer la difficulté des éleveurs à produire à certains moments de l'année ?

Nous avons vu que si les éleveurs du Causse cherchaient, au début des années 90, à saisir au mieux les opportunités de marché s'offrant à eux, l'adéquation entre leurs calendriers de production et les cours les plus profitables du marché était loin d'être totale. Bien qu'un pas supplémentaire ait depuis été franchi, les productions s'inscrivent aujourd'hui encore dans une certaine saisonnalité. Cette saisonnalité montre bien que si certaines contraintes inhérentes à l'activité d'agriculteur ont pu être levées, d'autres sont toujours très prégnantes et continuent à conditionner les pratiques et l'organisation des élevages. Comme l'exprime un éleveur à propos des difficultés de la filière Elovel à répartir correctement sa production dans l'année, « *de toute façon, pour une raison de coût et de praticité, il reste des problème sur ces saisons-là* ». Les contraintes au dessaisonnement sont, aux dires des éleveurs, au nombre de trois : les problèmes d'organisation du travail, la disponibilité en ressources alimentaires, plus particulièrement en stock fourrager, et le coût lié à cette pratique, notamment à celui de l'insémination artificielle généralement pratiquée pour y parvenir. Nous nous intéresserons ici plus particulièrement aux deux premières.

Dessaisonnement et problèmes d'organisation du travail

Plusieurs éleveurs caussenards ont modifié en partie leur calendrier de production afin de pouvoir fournir des agneaux à la filière sur les mois d'octobre et de novembre. A partir d'un unique agnelage pratiqué en janvier, ils ont ainsi ajouté une seconde période de mise bas, à la fin juillet. Le principal problème que pose cet ajout est qu'il interfère directement avec des travaux des champs nécessairement saisonnés. Sur le causse Méjan c'est, en effet, au tout début du mois de juin que commence la période de récolte des fourrages. Celle-ci couvre le mois de juin et se termine, en général à la mi-juillet. La récolte des foins demande un travail prolongé quasi ininterrompu sur près de deux mois. La quantité de travail requise et le caractère continu de cette activité font que les éleveurs caussenards considèrent comme inimaginable de réaliser un agnelage au début du mois de juillet, pleine époque de fenaison :

> *« Enfin c'est pour dire qu'on ne peut pas faire non plus comme on veut et n'importe quoi et on ne peut pas faire agneler en plein milieu des foins au début juillet. Moi, ça ne serait pas possible. » (Eleveur 7)*

Les moissons succèdent à la récolte des fourrages et nécessitent une organisation de

travail plus souple. La fauche des orges puis celle des blés se font successivement et sont relativement espacées l'une de l'autre. De plus, grâce à la location de puissantes moissonneuses, elles se font relativement vite : chacune occupe les éleveurs entre une et quatre journées. Ainsi, il existe des fenêtres temporelles propices à la réalisation d'agnelages entre ces différentes tâches. Dès la fin de la fenaison, à la mi-juillet, les éleveurs peuvent entreprendre des agnelages. Cependant, du fait des aléas climatiques, il leur est difficile d'établir des prévisions avec exactitude :

> *« Par contre, l'année dernière et cette année pendant que ça agnelait, on a eu à rentrer la récolte de l'orge d'hiver, moissonner quoi. Les jours que ça agnelait trop, on attendait mais il y a des fois, c'est quand on voit le soleil quoi ; quand il fait beau, il faut moissonner des fois, on ne peut pas toujours remettre au lendemain. Enfin bon au lieu de faire des journées longues avec la moissonneuse on n'y va que quelques heures et puis on revient vite. » (Eleveur 7)*

Ainsi, même si les éleveurs essaient de planifier au plus près leur production, cherchant à éviter l'interférence entre agnelage et travaux des champs, ils ne sont pas à l'abri d'un problème de concordance entre ces deux calendriers.

C'est pour éviter au mieux ce chevauchement possible des tâches que les éleveurs pratiquent toujours l'insémination artificielle (IA) dans le cadre des agnelages d'été, technique qui permet une planification stricte du programme de production. Non seulement, l'IA permet aux éleveurs de s'assurer que leurs brebis seront bien fécondées à une période où la réussite de la monte naturelle est très aléatoire, mais elle assure aussi un très fort regroupement des mises bas dans le temps. De plus, elle permet le regroupement des agnelages sur une semaine tout au plus là où la monte naturelle provoque un étalement sur plus d'un mois. Des éleveurs évoquent même des agnelages concentrés sur des périodes de trois ou quatre jours.

> *« Au mois de juillet, on a autre chose à faire qu'à être en bergerie, il y a du travail à faire dehors. Mais bon nous, on insémine, donc ça dure une semaine et puis terminé. » (Eleveur 3)*

Le regroupement des mises bas sur un laps de temps réduit est cependant à double tranchant. Si elle permet aux éleveurs de mieux organiser leur travail et leur ouvre la possibilité de mener des agnelages à des périodes « limites », elle demande une présence particulièrement soutenue sur ce même laps de temps. Or, comme nous l'avons

vu, cette organisation est sous la dépendance des aléas climatiques avec pour conséquences possibles un retard dans la fenaison, l'impossibilité de reculer indéfiniment les séquences de moissons ou encore celle de saisir les journées « *agronomiquement* » favorables, comme le disent certains. C'est là que réside le danger car la pratique de l'insémination ne laisse que peu de marges de manœuvre lors des agnelages. La concentration des mises bas est telle que les « *cadavres* » s'accumulent rapidement si les éleveurs ne se rendent pas disponibles, et ce d'autant plus qu'au mois de juillet, il peut faire chaud dans les bergeries : les animaux sont confinés et se portent moins bien, les bonnes conditions d'hygiène sont plus difficiles à maintenir. Parfois, ce n'est pas rare, il faut alors appeler un voisin pour qu'il vienne « *donner le coup de main* », ce dernier veillant sur les mises bas avec un parent réquisitionné pour l'occasion pendant que l'éleveur réalise ces travaux agricoles. De fait, les éleveurs ne sont pas égaux en la matière. Ceux qui dessaisonnent à de telles périodes les lots de brebis les plus importants sont généralement ceux qui travaillent en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), en SARL (Société à Responsabilité Limitée) ou qui disposent d'une main-d'œuvre familiale mobilisable : « *c'est vrai que nous, on est deux, ça aide* », « *on est en société avec un voisin donc ça permet de tempérer* », « *ça va que moi j'ai encore mes parents ; mon père y peut encore bien me donner le coup de main* »… autant d'allusions à la capacité différentielle des éleveurs à réaliser de tels agnelages en fonction de la force de travail dont ils disposent.

Photo 1. L'agnelage, une phase qui requiert une grande attention. Même lorsque les mises bas concernent un lot de 300 brebis, il peut arriver aux éleveurs de passer de longs moments à s'occuper d'un couple brebis-agneau lorsque que la mise bas se déroule mal. Ici l'éleveur oblige la mère à laisser téter l'agneau qu'elle vient de mettre au monde alors qu'elle l'avait rejeté suite à une mise bas difficile.

Dessaisonnement, accroissement des coûts à la production et gestion des stocks fourragers

Le problème de l'accroissement des coûts à la production induit par la mise en œuvre d'agnelages estivaux est beaucoup moins fréquemment évoqué par les éleveurs. Plus encore, contrairement à la complication de l'organisation du travail qu'elle génère, tous les éleveurs ne semblent pas être également concernés par ce problème. Pourtant chez certains il existe bien. Malgré les incitations financières, tous les éleveurs ne tirent pas toujours un profit évident à réaliser un agnelage estival :

> *« Disons qu'on arrive à s'y retrouver oui ; avec les 55 francs ça finit par nous payer l'éponge puisqu'il faut dessaisonner les bêtes, donc elles ne vont pas prendre les chaleurs naturellement ; on va donc mettre une éponge et une piqûre. Et puis après, on fait une insémination, donc ça arrive à nous payer à peu près ça quoi. Et puis, nous autres, on a un coût un peu supplémentaire en alimentation mais bon, ça arrive à compenser. » (Eleveur 7)*

Il y aurait donc deux sources d'accroissement du coût à la production lié au dessaisonnement estival : la pratique de l'induction des chaleurs et de l'insémination artificielle, et l'alimentation du troupeau. Chez l'éleveur cité ci-dessus, le surcoût alimentaire n'est pas réellement un coût financier direct, mais plutôt une question d'allocation différentielle de ses stocks alimentaires :

> *« Sur notre exploitation ça va, bien qu'on a des stocks fourragers qui nous permettent de le faire, mais c'est pas évident pour tout le monde » (Eleveur 7)*

La pratique d'un agnelage estival implique, chez cet éleveur, une mobilisation accrue de stocks fourragers à cette période. Si pour lui, ce coût n'est qu'indirect, dès lors qu'il dispose de stocks fourragers suffisants, pour d'autres, cette pratique pourrait avoir un coût direct lié à la nécessité d'acheter des fourrages en conséquence. Citons par exemple les considérations de l'éleveur 8 en la matière :

> *« Ça coûte plus cher à produire. Parce qu'on ponctionne la saison hivernale en prenant de l'alimentation à une période où normalement les bêtes sont vides et mangent dehors. Ça c'est clair. » (Eleveur 8)*

L'éleveur 3 exprime également clairement cet inconvénient d'avoir à nourrir abondamment des brebis au beau milieu de l'été et sa préférence à réserver son foin et ses céréales pour la période hivernale durant laquelle les bêtes consomment de toute façon des fourrages en abondance faute d'herbe sur les pâturages :

« On peut les sortir en hiver [les brebis vides] ou alors on leur donne du foin de moins bonne qualité... Mais c'est que, à les tenir dedans l'hiver, autant les soigner et faire des agneaux, enfin c'est ma façon de voir aussi. (l'éleveur 1 à propos de ses brebis agnelant en juillet) »

D'une manière générale, la mise en œuvre d'un agnelage estival implique donc de mobiliser une partie des stocks fourragers et céréaliers normalement dédiés au passage de la mauvaise saison et à la période de production qui lui est généralement associée. Cette situation contraste avec une saison estivale où les brebis sont d'habitude en phase « d'entretien », phase à laquelle leurs besoins alimentaires sont réduits au minimum. Alors que les brebis vides peuvent se contenter de l'herbe sèche et raréfiée des pâturages d'été, les brebis pleines et allaitantes doivent être nourries dedans à partir d'une alimentation riche et abondante, mobilisant ainsi une partie des stocks normalement alloués à une autre période de l'année. Si pour certains éleveurs, cette réallocation des ressources est envisageable, pour d'autres, elle ne l'est pas. Leur manque de disponibilité fourragère les empêche de se tourner vers une telle pratique. Obligés d'acheter du foin, ils perdraient alors tout le profit d'un agnelage pourtant mieux rémunéré :

« Même encore ils aimeraient qu'on ait des agneaux de plus bonheur, qu'on est un agnelage au mois de juillet pour avoir des agneaux au mois de septembre. Il faudrait donner dedans, mais si on fait déjà manger le foin qu'on récolte pour l'hiver et qu'on le fait manger au mois de juillet août et qu'il faut acheter après pour l'hiver alors là c'est sûr qu'après, ça ne vaut plus le coup. Si on a un agnelage au mois de juillet, il y a 55 francs de primes par agneau. Mais si après, il faut acheter le foin pour 500 bêtes, 55 francs c'est de la rigolade. » (Eleveur 1)

Il existe pourtant une autre solution afin d'assurer une bonne alimentation aux brebis qui allaitent l'été : le pâturage sur « champs », terme qui désigne aussi bien les prairies artificielles que les terres céréalières :

« On les fait manger sur les champs. Parce qu'on leur réserve, la deuxième coupe. » (Eleveur 3)

Ou encore

« Je les mets là par les prés ; ça marche impeccable, parce que je ne vais pas loin ; et là, ils ne me gênent pas, ils rentrent seuls, parce que les agneaux...on a fauché alors quand les brebis elles ont assez mangé, elles viennent à la bergerie là. Je les ferme et ça marche tout seul. » (Eleveur 4)

Cette pratique qui permet d'éviter de ponctionner les stocks fourragers, implique cependant une proximité entre les champs et la bergerie où sont maintenus les agneaux :

> *« Voilà, ils ont une propriété, disons que les champs sont proches, tandis que nous, ils sont à deux kilomètres ou trois, et qu'il faut amener les brebis dans les champs, non, on est trop chargé, c'est pas possible. (Eleveur 1)*

Tous les éleveurs ne peuvent donc pas avoir recours à cette pratique. Au total, si les éleveurs intégrés à la filière Elovel sont nombreux à avoir mis en place de nouvelles périodes d'agnelage, au cours de l'été notamment, tous ne peuvent pas saisir cette opportunité. Les contraintes fourragères et de configuration de leurs exploitations font perdre tout profit à une pratique de l'agnelage estival pourtant mieux rétribuée. Réallouer les ressources stockées et pâturables dont ils disposent au profit d'une telle pratique n'a pour eux aucun avantage.

Contraintes de disponibilité en ressources et contraintes liées à la réorganisation du travail, que la pratique des agnelages de fin de printemps et d'été impliquent, sont ainsi à l'origine des difficultés que rencontre la filière Elovel à répondre parfaitement aux besoins de ses clients. Pourtant les incitations financières en la matière sont loin d'être négligeables et elles permettent à certains de réaliser un réel profit. Dans une logique de rentabilité, mais aussi de sécurisation d'un projet de filière, Elovel pousse donc ses adhérents à développer des agnelages à des périodes jusque-là peu exploitées. Elovel contribue clairement à accroître une production d'agneaux à toute saison, la plupart du temps au gré d'une artificialisation accrue de cette activité.

La filière Elovel, entre continuité et changement

Assurant aux éleveurs une meilleure valorisation de leurs produits, et une plus grande assurance sur l'avenir, la filière Elovel a fait beaucoup d'émules sur le causse Méjan depuis 1992. La démarche promotionnelle quelque peu ambiguë que mènent les éléments moteurs de la filière est révélateur toute à la fois des orientations passées des éleveurs du cru (productivisme doux) et de la conscience qu'ils ont d'avoir jusque là opté pour un modèle de production plutôt intensive et, à leurs yeux, pas toujours très censé. Pour les éleveurs, leur choix de se tourner vers la production ce type d'agneau,

avec les pratiques et l'organisation des systèmes d'élevage qui le caractérisent, correspond à un certain « *retour à des pratiques d'élevage moins intensives »,* ce que l'on ne peut en effet que constater : pratique plus limitée des trois agnelages en deux ans, abolition de l'utilisation d'aliments médicamenteux pour accélérer la croissance des jeunes et pratiques de soins prophylactiques largement plus raisonnés. Pourtant, un certain nombre de logiques en vigueur dans le passé ne semblent pas avoir été remises en cause. Les agneaux élevés en bergerie présentent des vitesses de croissance toujours aussi élevées, preuve du maintien d'une certaine intensité de la production. Celle-ci serait cette fois à associer avec des pratiques d'alimentation fournissant aux mères en période de production une nourriture toujours plus abondante. Ceci semble d'autant plus nécessaire qu'il faut tout à la fois de ne pas trop limiter leur productivité (prolificité, fertilité) et s'assurer qu'un bon allaitement des jeunes soit réalisé. Au total, les éleveurs, afin d'exprimer au mieux les potentialités génétiques de leurs brebis (dont les performances se sont nettement accrues ces vingt dernières années) usent en grande mesure d'une alimentation à l'auge ou sur les « champs », pratique impliquant une pression toujours plus accrue sur les terres cultivées (nous détaillerons cet aspect dans le chapitre suivant). Finalement, le choix fait par les éleveurs qu'ils présentent comme une quasi-obligation, de fournir des agneaux à leurs acheteurs tout au long de l'année accentue encore le caractère dessaisonné de l'élevage local. Depuis la mise en œuvre de la filière, des agnelages à la fin du mois de mois mai et au milieu du mois de juillet se sont mis en place ici où là. La filière pousse également les éleveurs à mettre en œuvre des agnelages dès le début du mois de janvier. La filière Elovel renforce ainsi les deux mouvements déjà remarqués par les chercheurs au milieu des années 80, des agnelages de plus en plus précoces tant en hiver qu'en été. Dans tous ces cas, la consommation de fourrages et de céréales est globalement accrue, avec comme conséquence notable, encore une fois, une pression accrue sur les surfaces cultivées. Notons toutefois que malgré les incitations économiques développées dans le but de lisser sa production les difficultés en la matière restent d'actualité, montrant la dépendance encore très forte avec le rythme saisonnier de cette activité.

Le cas Elovel, s'il met en évidence un certain nombre de changement dans les pratiques d'élevage des éleveurs montre également une certaine continuité avec les logiques des périodes précédentes. En d'autres termes, les pratiques associées à l'élevage des agneaux de type Elovel et l'organisation des systèmes d'élevage héritent de ces logiques

passées, soit en une certaine mesure du fardeau productiviste. D'ailleurs, nous l'avons dit, l'objectif de la filière est de fédérer un grand nombre d'éleveurs. Le produit Elovel doit donc être adapté aux systèmes d'élevage locaux de sorte à permettre une conversion relativement aisée (même si elle demande beaucoup d'effort) des élevages du cru. Un éleveur nous l'a dit : « *on a pas tout réinventé, loin de là ; on est parti de ce qu'on faisait, de ce qu'on savait faire et on a un peu amélioré les pratiques* ». L'évolution des pratiques et des systèmes d'élevage apparaît ainsi contrainte, contrainte par les options suivies au préalable par ces éleveurs. Elle est contrainte d'une part par les impératifs économiques auxquels ils font face (emprunts, charges) et par les « mentalités » peut être comme l'exprime le responsable de la DDAF, c'est-à-dire, à notre sens, au moins par les représentations forgées au cours de ces trente dernières années dans ces communautés d'éleveurs autour de l'activité agricole, de ce qu'elle est et de comment elle se pratique. Malgré tout, ces éleveurs produisent un agneau « haut de gamme » à la viande savoureuse et fort prisée.

Dans le chapitre suivant, nous serons amené à analyser les pratiques alimentaires et de la mise en valeur des terres en vigueur dans les élevages locaux. Ces chapitres permettront de démontrer qu'il existe bien une certaine continuité entre les logiques propres aux années (1965-1992) et celles opérant dans un temps plus récent dans le fonctionnement des élevages locaux.

Chapitre 6.
Conduite des troupeaux et mise en valeur des terres par l'élevage caussenard : pratiques d'éleveurs et représentations du Parc

Entre la fin des années 50 et celle des années 70, deux véritables révolutions bouleversèrent la production agricole : sa motorisation quasi complète et le recours systématique aux engrais, aliments composés, hybrides végétaux, et animaux sélectionnés (Gervais et *al.*, 1976). En zone d'élevage de moyenne montagne et sur le pourtour méditerranéen, la modernisation de l'agriculture aurait marginalisé les parcours, ces espaces nourriciers qui sur le Causse constituent entre 80 et 90% de la SAU des fermes (Meuret et *al.*, 1995). L'adoption des techniques agricoles modernes aurait relégué les parcours à un rôle de plus en plus accessoire, alors que les espaces cultivés, valorisés du fait de leurs potentialités agronomiques bien meilleures, prenaient en parallèle une fonction de plus en plus centrale dans le processus de production.

Nous avons déjà largement décrit au cours du chapitre précédent certains aspects de cette modernisation de la production agricole telle qu'est s'est opérée sur le Causse. La sélection animale et l'utilisation d'animaux plus performants en est un exemple. Nous allons ici montrer comment, sur le plateau notamment, les produits des surfaces cultivées et les aliments achetés dans le commerce vont être mobilisés de façon croissante afin de répondre à l'augmentation de la demande alimentaire des troupeaux et servir de levier aux éleveurs pour répondre aux contraintes et aux opportunités du marché. A travers l'utilisation de machines de plus en plus puissantes et spécialisées et, dans le cas des surfaces fourragères, par l'adoption de nouvelles techniques de récolte, les éleveurs ont, de fait, depuis le milieu des années 70, au moins accru la pression sur leurs surfaces cultivées tout en cherchant à en augmenter régulièrement la surface.

A côté d'une analyse de l'utilisation des terres cultivées sur le plateau, nous nous

interrogerons sur l'évolution de l'utilisation des parcours et l'usage qui en est actuellement fait par les éleveurs. Nous montrerons notamment qu'il ne faut pas confondre « marginalisation » à certains moments du processus de production et « abandon » des parcours.

Nous essaierons finalement d'identifier clairement les problèmes que pose l'agriculture caussenarde au Parc national des Cévennes.

6.1. Une évolution quantitative et qualitative de la demande alimentaire des troupeaux

Parmi l'ensemble des facteurs qui concourent à l'accroissement du recours des éleveurs aux produits des surfaces cultivées, nous évoquerons en particulier l'accroissement du nombre d'animaux et de leurs formats, certains aspects de l'évolution des calendriers de production, ainsi que l'augmentation de la performance des brebis mères, en termes prolificité et capacité laitière plus spécifiquement.

6.1.1. Accroissement des troupeaux et du format des animaux

Entre 1975 et 2000, le nombre d'animaux sur les fermes a largement augmenté et leur format s'est fortement accru. Or, dans le même temps, les surfaces des exploitations ne se sont pas accrues dans les mêmes proportions. Dans le chapitre 1, nous avons montré comment la transition vers l'élevage en bergerie des agneaux était un moyen permettant l'accroissement des effectifs reproducteurs en réservant intégralement l'herbe des pâtures aux brebis. A la fin des années 80, tous les agneaux du plateau ou presque étaient élevés à l'intérieur. La transition vers la production d'agneaux légers permit de poursuivre un effort de mobilisation des ressources herbacées pour les brebis au détriment des agneaux. Il ne s'agissait plus seulement de leur réserver l'herbe des pâturages, mais également le foin et les céréales produits sur les surfaces cultivées. L'accroissement des troupeaux et l'augmentation concomitante du format des brebis font que la demande alimentaire des effectifs reproducteurs ne cesse de s'amplifier.

Comment répondre à de tels besoins ? Acheter des aliments, du foin et des céréales est une solution, mais le coût en est très élevé. Les éleveurs caussenards ont de tout temps cherché à maintenir au mieux une autonomie alimentaire, tout du moins pour ce qui est de l'alimentation de leurs brebis (Osty et Auricoste 1989 ; Osty et *al*., 2000 ; Enquêtes personnelles, 2000 et 2001). Cette autonomie alimentaire, ils en parlent, comme les agronomes, en termes « *d'autosuffisance fourragère et céréalière* » montrant que se trouve là l'une des conditions de la viabilité de leurs exploitations. L'alimentation pendant la période hivernale de stabulation constitue donc, et ce depuis toujours, un problème important pour les éleveurs du causse Méjan. Pour cette raison la disponibilité en stocks fourragers et, plus encore, l'autosuffisance fourragère apparaît comme un de leurs soucis majeurs :

> *« On a besoin d'herbe. Ca mange l'hiver. On rentre les brebis en décembre, et après jusqu'au mois de mai il faut les nourrir. Je suis autosuffisant; il faut essayer de produire le maximum sur la ferme. A part l'aliment des agneaux, le complément là qu'on achète, tout le reste on produit sur la ferme. »*

Les brebis étant de plus en plus en nombreuses sur les exploitations, les stocks fourragers sont nécessaires en quantité de plus en plus importantes pour leur alimentation hivernale :

> *« Donc l'hiver plus on a de stock mieux c'est. Parce qu'avant on avait 250, 300 brebis, même qu'on rentrait pas trop (de foin) elles passaient; tandis que maintenant si on a 500 brebis dedans si on veut les nourrir… »*

Pour les éleveurs, ce ne sont pas les parcours et landes (qui constituent entre 80 et 90 % des surfaces des fermes caussenardes) qui sont utilisés pour répondre à l'accroissement de la demande alimentaire de leurs troupeaux, mais les surfaces cultivées. Elles seules apparaissent comme réellement à même de supporter cette charge supplémentaire.

6.1.2. Des hivers et des étés de pleine production

Sur le causse Méjan, l'accroissement des besoins des éleveurs en stocks fourragers pour passer la mauvaise saison est d'autant plus marqué de nos jours que les troupeaux passent de plus en plus de temps en bergerie et que la stabulation hivernale correspond aux périodes de pleine production, c'est-à-dire aux moments où la demande alimentaire

des animaux est à son plus haut. La période passée en stabulation hivernale semble pourtant être à peine un peu plus longue que celle décrite par P.Marres dans les années 30, soit 4 à 5 mois environ (Marres, 1935). Dans les années 30 celui-ci note que les troupeaux pratiquent la stabulation du 1er décembre au début du mois d'avril, mois à partir duquel les bêtes sortent quelques heures par jours (de 10 heures à 16 heures précise-t-il). Selon ses observations, ce n'est qu'en mai que les ovins commencent à vivre au pacage toute la journée. De nos jours, la plupart des éleveurs de bergerie, intégrés ou non à la filière Elovel, déclarent rentrer leurs bêtes à la mi-décembre pour ne les sortir qu'à la fin du mois de mai. Pourtant les pratiques ont beaucoup changé pendant la période de stabulation. La mise en bergerie hivernale est aujourd'hui vraiment totale et, de fait, diffère beaucoup des pratiques des années 30 où dès que le temps n'était pas trop mauvais, on sortait les animaux :

> *« Il y a que les troupeaux sortaient beaucoup plus l'hiver. Et alors de suite qu'il n'y avait pas de neige, les troupeaux allaient dehors. Maintenant vous rentrez votre troupeau à la fin de l'année, au 15 ou 20 décembre, ou au 1er janvier, et vous les ressortez qu'au mois de mai, tandis qu'à l'époque, de suite qu'il y avait quatre rayons de soleil ou qu'il n'y avait pas de neige, on les mettait dehors. » (Un éleveur d'agneaux de bergerie du causse Méjan).*

L'un des rares éleveurs du Causse qui dispose de pâturages à plus basse altitude que les autres, en flanc de plateau, et qui sort ses animaux durant une grande partie de l'hiver le confirmera et donnera une explication un peu plus précise :

> *« Il y a des choses que eux ne peuvent pas se permettre c'est clair. L'hiver eux les brebis c'est dedans, ça c'est obligatoire parce que en haut même s'il ne fait pas trop froid et que l'herbe n'a pas complètement gelée, il fait 0, 1, 2, 3; c'est vrai que pour les bêtes de toute façon elles consomment plus à rester dehors qu'à manger en bergerie; elles perdent leur énergie. » (Un éleveur d'agneaux de bergerie du causse Méjan).*

Il y a une raison particulière au fait que les brebis ne sortent plus du tout l'hiver. Jusqu'au début des années 80, les agnelages se déroulaient principalement au mois d'avril. Aujourd'hui, le gros des agnelages se déroule au début de l'hiver.

Dans le cas d'un agnelage de printemps, les brebis allaitantes peuvent profiter de la pousse de l'herbe. Cette herbe, qui on le verra est considérée comme fort nourrissante par les éleveurs, constituait alors une grande partie de la ration de ces brebis aux forts besoins alimentaires. Seul le dernier mois de gestation, le mois de mars, était une

période où un intense apport fourrager était nécessaire. Certes au cours des mois de décembre, janvier et février, les brebis étaient affouragées dans les bergeries. Leurs faibles besoins alimentaires permettaient cependant alors aux éleveurs de les laisser une partie du temps à l'extérieur sans trop se soucier des déperditions d'énergie occasionnées par le climat rigoureux.

De nos jours, les agnelages se déroulent en grande partie en janvier ou février. Par conséquent, les périodes de plus fort besoin des brebis, voire toute la phase d'allaitement, se situent en février, mars, avril, un moment où la disponibilité herbacée est nulle et où le froid extérieur serait préjudiciable à leur production de lait. Les brebis sont donc entièrement nourries à l'intérieur, en abondance, à partir de fourrages et de céréales tout au long de la période hivernale, de la première quinzaine de décembre jusqu'au mois d'avril. Elles doivent attendre d'être séparées de leurs agneaux pour sortir et profiter de la pousse de l'herbe.

En bref, si les périodes de stabulation ne se sont pas particulièrement accrues, la demande alimentaire des troupeaux au cours de la période hivernale s'est au contraire nettement accentuée. Les stocks fourragers et céréaliers sont mobilisés pour satisfaire cet accroissement de la demande.

Il en est de même pour la période de production estivale. Sur le plateau en effet, la conduite d'agnelages au cœur de l'été est une pratique de plus en plus fréquente (cf chapitre 5). Or, comme c'est le cas pour l'hiver, la période estivale est une époque à laquelle les terrains de parcours sont dépourvus d'herbe. Mettre ses brebis en production à ce moment de l'année implique donc de mobiliser des ressources fourragères stockées, alors seules à même de nourrir correctement des brebis allaitantes[131] :

> *« Dehors il y a bien de l'herbe, mais au mois d'août, l'herbe, elle n'est pas très très tendre; et les brebis, si on veut qu'elles fassent du lait pour nourrir deux agneaux, il y a besoin qu'elles mangent à volonté donc, à volonté dedans, à volonté dehors et puis voilà; donc c'est pour ça qu'il faut un stock fourrager un peu plus important que si elle ne mettaient bas en hiver quoi[132]. » (Un éleveur d'agneaux de bergerie du causse Méjan).*

[131] Nous renvoyons à ce propos le lecteur au chapitre précédent. § 5.3.2

[132] Cette dernière considération est liée au fait que les éleveurs considèrent que de toute façon il faut affourager les bêtes en hiver, qu'elles soient en production ou non. Dans le cas d'une production

6.1.3. Discours et pratiques sur la prolificité et la capacité laitière des brebis

Les performances des brebis se sont accrues avec le temps. Meilleure prolificité et meilleures capacités laitières sont les objectifs recherchés et largement atteints par la sélection. Nous avons mené, au cours de nos enquêtes, une série d'entretiens traitant plus particulièrement des questions de prolificité et de capacité laitière des brebis. Ces entretiens ont été menés, pour la plupart, avec des éleveurs intégrés à la démarche Elovel. Nous avions, en effet, fait l'hypothèse que leurs agneaux étant élevés « *sous la mère* », la production laitière des brebis devait constituer pour eux une préoccupation toute particulière. Plus spécifiquement, nous nous demandions s'il était possible de maintenir et par quel biais, les niveaux élevés de prolificité (nombre d'agneaux nés par brebis) atteints au cours des 20 dernières années alors que dans ce type de production l'accent était tout particulièrement mis sur un allaitement abondant des jeunes par leurs mères.

Les propos tenus par les éleveurs attestent :

- La mise en œuvre de conduites alimentaires soutenues afin de s'assurer d'une bonne production de leurs brebis.
- L'importance du recours à l'alimentation à l'auge des animaux et par conséquent aux ressources hors parcours (foin, céréales), seules à même de répondre aux besoins élevés des brebis en production.

Le remplacement des brebis de type *Caussenardes* par les *Blanche du Massif Central* et le travail de sélection effectué sur ces dernières depuis le milieu des années 70, confèrent aux animaux actuels de bien meilleures performances. Le travail de sélection a cependant comme cible « *la génétique des animaux* » comme le disent les éleveurs et, pour exprimer au mieux un potentiel « *génétique* » des brebis largement accru par le travail de sélection, l'alimentation est un levier essentiel. Selon les termes d'un responsable départemental de l'U.P.R.A. *Blanche du Massif Central*, afin d'exprimer

---

hivernale, l'été constitue par contre la période à laquelle leurs besoins sont au minimum. C'est ainsi que pour cet éleveur l'agnelage d'été nécessite un stock fourrager plus important : il faudra affourager non seulement les bêtes en hiver (pourtant en proportion moindre) et de surcroît en été, ce qui n'est généralement pas le cas (c.f. chap 1§ 2.4.3).

pleinement le potentiel génétique actuel des brebis, *« il reste du chemin à faire. Les éleveurs doivent, de nos jours encore, améliorer la conduite des troupeaux* ». Si les éleveurs, quant à eux, évoquent plutôt le fait de mieux « *soigner les brebis* », il s'agit dans les deux cas de faire des efforts sur la conduite alimentaire des brebis afin de remplir au mieux les conditions nécessaires à l'expression du potentiel productif de leurs animaux. En d'autres termes, mieux les brebis sont alimentées plus elles seront performantes, c'est-à-dire, prolixes et bonnes laitières.

Discours et pratiques sur la prolificité et la capacité laitière des brebis

Comme le disent les éleveurs, rien ne sert d'avoir une prolificité élevée, si la capacité laitière ne suit pas. Il n'est pas opportun d'avoir deux ou trois agneaux par brebis si celles-ci ne peuvent pas les allaiter correctement. Il s'agit de trouver le bon équilibre entre les deux. Au cœur de cet équilibre se trouve leur capacité à « bien soigner » leurs brebis, à les alimenter correctement notamment au cours de la gestation et de l'allaitement. Evoquons par exemple cet éleveur dont l'objectif actuel est d'améliorer la prolificité de ses brebis. Il veut avoir le maximum possible de jumeaux, et, ayant atteint un taux de prolificité de 1,4, il vise 1,5 à 1,6. Lorsque nous l'interrogeons sur la capacité de ses brebis à allaiter deux agneaux en même temps, il nous répond qu'en bonnes conditions d'alimentation, cela ne pose pas de problème :

> *« Bon il faut qu'elle mange dedans. Elles ont l'ensilage le soir avec des céréales dessus, et le matin elles ont du foin ou du regain, et avec le grain aussi. »*

Pour cet éleveur, une prolificité élevée ne pose pas de problèmes dès lors qu'il semble à même de fournir à ses bêtes une alimentation suffisante, à partir d'aliments énergétiquement riches provenant de ses surfaces cultivées (ensilage, foin, regain et céréales). A contrario, d'autres éleveurs, face à une moindre disponibilité en ressources alimentaires, ne visent pas de tels résultats de prolificité et la limitent volontairement :

> *« Quand on dépasse 1,4 de prolificité, ça devient pas valable; plus d'1,4, c'est pas valable pour moi, il faut trop soigner; mais moi je suis à 1,35 en moyenne. » (Un éleveur du causse Méjan)*

Le constat est clair : pour s'assurer de la capacité des brebis à allaiter leurs jeunes, il faut leur apporter une alimentation riche et abondante, non limitée. « *On leur donne à*

volonté » nous dira l'un d'eux. Si tel n'est pas le cas, les agneaux ne « *pousseront* » pas bien. Citons par exemple, cet éleveur qui assure un allaitement de ses agneaux durant trois mois complets, et à qui l'on demande s'il reste du lait aux brebis jusqu'à la fin de la période de lactation :

> *« [Le lait] va en décroissant mais une brebis elle a du lait jusqu'au bout; bon ça dépend ce qu'on leur donne aussi; ça dépend comment on tire sur une brebis. Si on ne lui donne pas beaucoup à manger une brebis, c'est sur qu'elle va nourrir son agneau un mois, deux mois, et après elle n'aura pas beaucoup de lait ou presque plus. Mais les brebis jusqu'à trois ou quatre mois, elles peuvent avoir du lait, si on leur donne bien. Bon, nous, on a un gros stock d'ensilage; c'est de l'herbe verte qu'on hache et qu'on met en tas. On donne l'ensilage, on donne du regain, on donne nos céréales qu'on a récoltées. » (Un éleveur du Causse)*

Nous rejoignons ici les considérations que nous avions eus quant aux modalités d'alimentation en période hivernale d'une part et estivale d'autre part. Lors de ces agnelages la totalité de la nourriture apportée aux brebis leur sera « *donnée* » à l'intérieur, sauf si les brebis peuvent avoir accès aux « *champs* » où elles disposeront alors également d'une nourriture riche et abondante. Evoquons le cas d'un éleveur ayant mis en œuvre un agnelage au cœur de l'été pour commercialiser ses agneaux par la filière Elovel à un moment économiquement opportun qui développe une stratégie d'alimentation de ses brebis « aux champs » :

> *« Celles qui agnèlent au mois de juillet elles ne mangent que dans des champs. Un mois avant d'agneler, elles attaquent au champ puis elles restent la période de mise bas en bergerie puis quand elles sortent, elles sont de nouveau dans les champs. »*

Lors de la lactation, l'alimentation des brebis se fait à l'auge, par le pâturage sur des terres cultivées (et les quelques prairies naturelles), soit enfin, comme nous le verrons plus en détail dans le § 3.2., par un pâturage sur des parcours où l'herbe est en croissance et qui doit alors s'accompagner d'une complémentation des brebis. En bref, le recours à des ressources hors parcours pour cette phase de la production apparaît nécessaire aux éleveurs.

En continuant à ne considérer que les questions liées à la bonne croissance des agneaux, la période de lactation n'est pas la seule à laquelle les brebis doivent, selon les éleveurs, être bien « soignées ». Le dernier mois de gestation correspond également à une période de forts besoins alimentaires :

> *« Le moment le plus important c'est le dernier mois de gestation et le premier mois*

d'allaitement. C'est là que tout ce joue; ça ce joue un mois avant l'agnelage et un mois après. Le dernier mois de gestation, c'est là où les agneaux poussent le plus; ils triplent de volume quoi; Et c'est là que le pis se prépare aussi; le pis se forme ça veut dire que le pie se remplie de lait quoi; c'est un mois avant et pendant. » (Un éleveur du Méjan)

Citons ainsi les propos d'un éleveur qui constate que par rapport à ses collègues ses résultats pèchent par faute d'une conduite alimentaire optimale :

« Je ne leur donne pas assez; pourtant je leur donne du foin et des céréales, de l'enrubannage; j'essaie de faire de l'enrubannage de bonne qualité. Mais il faudrait - certains de mes collègues le font de plus en plus - rajouter des tourteaux. Vous connaissez X ? Bon lui il avait un lot d'agneau très joli cet hiver là; il avait soigné beaucoup les mères avant l'agnelage et pendant l'agnelage et finalement bon, il s'y retrouve quoi, parce que les agneaux consomment moins d'aliments, et les brebis sont plus en forme. » (Un éleveur du Méjan)

De nombreux exemples démontrent, que les pratiques alimentaires associées à cette autre phase de la production sont très proches de celles de l'allaitement. En période hivernale, par exemple, les brebis sont rentrées en bergerie généralement un mois avant la mise bas afin de recevoir une nourriture abondante. Dans le cas où elles ne sont rentrées que plus tardivement, les compléments alimentaires et le fourrage sont de toute façon alors distribués en abondance :

« On les tient dehors tant qu'on peut, jusqu'à l'agnelage presque [en janvier]. Mais on leur donne dedans dès décembre, parce qu'elles commencent à avoir de gros besoins, elles ont l'ensilage, du foin, et des céréales dessus. »

En bref, les brebis, au cours de ce dernier mois de gestation, sont toujours au moins largement complémentées, voire nourries sur les champs quant à l'époque le permet, soient même entièrement alimentées en bergerie.

« Flushing » prolificité et fertilité des brebis

Pour s'assurer d'une bonne prolificité ainsi que d'une bonne fertilité (aptitude a être fécondée) de leur brebis, les éleveurs pratiquent notamment une « *préparation à la lutte de leur brebis* » que certains qualifient de « *flushing* ». Cette expression d'origine anglo-saxonne héritée de leur formation agricole est employée par les techniciens agricoles eux-mêmes. La « *préparation des brebis à la lutte* » (ou « *flushing* ») vient donc clore la phase d'entretien des brebis. Cette pratique, qui selon les éleveurs a

toujours existé, consiste à distribuer aux brebis une nourriture plus riche afin d'améliorer leur fertilité et leur prolificité :

> *« Il faut faire un flushing. Si la brebis est en gain de poids pendant la lutte elle va.... déjà elle prend mieux*[133] *et puis on a plus de chance qu'elle en fasse deux...A ce moment-là, on leur donne du grain, on les fait manger dans les trèfles, dans les prairies, pour qu'elles soient vraiment en forme mais le mieux, c'est le grain. »*

Les pratiques alimentaires caractérisant le « *flushing* » sont diverses. Enrichissement de la nourriture à partir de légumineuses et de leurs matières azotées d'une part et par le biais de céréales d'autre part constituent cependant un trait commun à cette pratique. Certains éleveurs favoriseront alors plus particulièrement l'une ou l'autre de ces sources nutritives. En parallèle, la plupart des éleveurs utilise des compléments vitaminés pour s'assurer du bon état de leurs brebis. Si les éleveurs associent souvent, dans leurs discours, l'usage des compléments vitaminés et minéraux à la bonne fertilité des brebis, ces derniers sont cependant utilisés tout au long de l'année[134]. Leur recours n'est donc pas seulement lié à la pratique du « *flushing* » :

> *« La meilleure alimentation, c'est d'abord pour favoriser la fertilité des brebis, c'est notamment au niveau des condiments minéraux et vitaminés... éviter qu'il y ait des carences. Et ensuite, il y a ce qu'on appelait une méthode qui favorisait la fécondation, on appelait ça le flushing. »*

En bref, la préparation à la lutte correspond également à une phase du cycle production-reproduction à laquelle les apports alimentaires sont particulièrement abondants. Les éleveurs mobilisent à son endroit les ressources provenant de leurs « *champs* », à la fois par le pâturage direct des surfaces fourragères et par les produits issus des cultures céréalières[135]. S'ajoutent en outre, pour certains, l'achat d'aliments concentrés.

---

[133] « *Prendre mieux le bélier* » est l'expression utilisée par la plupart des éleveurs pour évoquer la fécondité de leurs brebis.

[134] Notre interlocuteur du CERL nous confirmera que la plupart des éleveurs caussenards utilisent des compléments vitaminés : en 1998, les éleveurs dépensent en moyenne sur le causse, 11 francs de compléments minéraux et vitaminées par brebis, somme pouvant grimper jusqu'à 30 francs chez certains.

[135] Cette pratique de préparation des brebis à la lutte a cependant toujours existé : « *Ça c'est toujours fait, à l'époque on utilisait de l'avoine. Aujourd'hui, on utilise plus des produits du commerce mais le principe a toujours existé. Tout éleveur de brebis avait de l'avoine pour préparer la lutte.* » De nos jours elle concerne par contre des troupeaux beaucoup importants d'une part, et, d'autre part, vise à obtenir des niveaux de prolificité bien plus élevés. Elle mobilise donc des ressources alimentaires bien plus importantes.

« Bien soigner les brebis »

« Bien soigner les brebis », une expression récurrente dans le discours des éleveurs, s'actualise en particulier à travers des pratiques d'alimentation soutenues qui visent à une meilleure productivité des brebis et des performances accrues des animaux. Les conseils proférés aux éleveurs par les techniciens de la Chambre d'agriculture, utilisant pour ce faire la voie de l'hebdomadaire *Le Réveil Lozère*, montrent bien la prévalence d'une alimentation à l'auge des brebis lors de leurs périodes de forts besoins alimentaires :

> *« Pour 150 jours de rationnement il faut disposer d'au moins 250 kg de matière sèche par équivalent brebis (ou 280kg de foin). L'offre moyenne par jour de rationnement est de 2kg de foin, 0,5 kg de paille et 0,55 kg de céréales. Ces dernières seront distribuées à la lutte, en fin de gestation et en début d'allaitement. » (Réveil Lozère, 22-04-99)*

Ces propos récapitulent les mécanismes des périodes de forts besoins alimentaires : gestation, lactation et préparation à la lutte. L'injonction « *bien soigner les brebis* » concerne donc tous les moments clefs du cycle de production-reproduction.

Quelles que soient les stratégies de production mises en œuvre par les éleveurs, production d'agneaux légers, engraissement sous la marque Elovel, recherche de prolificité très élevée ou accroissement des rythmes d'agnelage, comme nous le dira un éleveur, « *de toute façon en élevage si on veut que ça réponde un peu il faut que ça mange* ». Deux stratégies s'offrent aux éleveurs :

- Produire des agneaux légers, vendus jeunes et viser, en parallèle, de forts niveaux de productivité à travers des rythmes d'agnelage accrus et, souvent, la recherche de résultats élevés en termes de prolificité. Les ressources nutritives économisées grâce à la vente très jeune des agneaux (économie sur l'alimentation des mères liée à un allaitement restreint et sur celle des agneaux) sont alors mobilisées pour intensifier la fonction reproductrice de ces dernières et/ou accroître les cheptels (cf. chap. 1).
- Engraisser la majorité de ses agneaux avec, par conséquence, des objectifs de productivité numérique des brebis un peu moindre. Les éleveurs qui font ce choix n'ont généralement pas recours à la pratique des trois agnelages en deux ans. Dans ce cas, une partie de l'allocation des ressources se reporte sur la phase d'allaitement.

La production d'agneaux Elovel s'inscrit dans la stratégie du système « engraisseur ». Dans ce cas, la phase d'allaitement doit être particulièrement bien soignée. Cependant, comme le suggère les techniciens de la Chambre d'agriculture par la voie du Réveil Lozère, si les éleveurs ne veulent pas trop perdre en productivité, ils ne doivent pas négliger la phase récupération des brebis après l'allaitement et la préparation de la lutte :

> *« [Dans le cas du système engraisseur propre à Elovel], l'effort devra tout particulièrement être accentué sur l'allaitement des brebis. En outre, pour éviter une baisse de la productivité (nombre d'agneaux) due à l'allaitement prolongé (100 jours en moyenne), il est impératif de bien retaper les brebis avant qu'elles ne soient remises à la lutte. » (Réveil Lozère, 22-04-99)*

Cet extrait affirme par ailleurs que le système dit « engraisseur » Elovel est plus exigeant en autonomie fourragère que les autres systèmes et notamment que ceux où les agneaux sont vendus légers. Nous n'avons pu vérifier cette affirmation, mais elle apparaît dans de nombreux articles parus dans ce périodique :

> *« Tous les systèmes existants n'y trouveront pas les mêmes avantages [à intégrer Elovel]. Un manque de temps, un manque de place en bergerie et un manque de production fourragère peuvent orienter en totalité ou partiellement le mode de commercialisation en maigre. » (Réveil Lozère, 02-98)*

Les éleveurs ne sont pourtant pas catégoriques en la matière. D'après eux, ce ne serait pas tant le fait d'engraisser les agneaux qui provoquerait un réel accroissement des besoins en production fourragère que la quasi obligation qui leur est faite de dessaisonner une partie de leur troupeau en été, pratique très consommatrice en ressources.

Sur ce plan, la question reste ouverte : le retour à l'engraissement des agneaux s'accompagne-t-il d'un accroissemtent des apports fourragers aux brebis et de la mobilisation de ressources hors parcours ? Ou alors correspond-il uniquement à une ré-allocation de ces mêmes ressources à d'autres desseins, dont notamment celui de mieux alimenter les brebis allaitantes et les agneaux en croissance ?

6.2. Le recours accru aux terres cultivées

6.2.1. L'intensification de la production sur les terres cultivées

Afin d'illustrer le cas de l'intensification de la production sur les terres cultivées, nous nous pencherons en premier lieu sur la production des fourrages. Nous y verrons comment la mécanisation et l'évolution des techniques de récolte et de stockage, en s'articulant avec une utilisation accrue de d'engrais ont constitué les leviers de l'intensification. Nous élargirons ensuite notre propos aux terres cultivées dans leur ensemble, en nous référant également à l'intensification de la production céréalière sur le plateau.

La mécanisation et l'évolution des techniques fourragères

Alors qu'il y a vingt ou trente ans encore, il n'y avait qu'une seule et unique façon de récolter et stocker son fourrage, de multiples « chaînes opératoires », selon le concept développé par Leroi-Gourhan (Leroi-Gourhan, ?), ont été développées depuis lors. Bien que ces chaînes opératoires aient toutes pour objectif de constituer des stocks à partir de cultures fourragères, elles n'aboutissent cependant pas tout à fait au même produit. Les éleveurs, comme les techniciens agronomes distinguent de nos jours en effet le foin, l'ensilage, l'enrubannage, trois types de « produits » fourragers utilisés, pour les deux premiers, par l'ensemble des éleveurs avec lesquels nous avons travaillé[136]. La multiplication des techniques aboutissant à la constitution de stocks fourragers est relativement récente. Agronomes (P.L. Osty, 1989 ; S. Lardon, 1995), techniciens agricoles et éleveurs datent l'arrivée en Lozère de l'ensilage et de l'enrubannage à la deuxième moitié des années 80. Bien qu'ayant pour certains éleveurs constitué « *une petite révolution* », ensilage et enrubannage s'inscrivent dans

[136] A ces trois produits fourragers s'ajoute également « le regain » qui, le lecteur s'en sera aperçu, est déjà nombre de fois apparu dans les propos des élevages. Regain et foin mobilisent cependant la même chaîne opératoire, la plus classique, celle que sert à définir le terme de fenaison. Le regain constitue en fait le résultat de la pousse d'automne des prairies alors que par foin, les éleveurs caractérisent la production printanière. Etant donné notre propos, nous pouvons donc ici les assimiler l'un à l'autre.

la continuité d'une logique d'intensification de la production sur les surfaces fourragères et d'amélioration de la productivité du travail qui, avec la généralisation et les progrès de la mécanisation, avait déjà fait un bond spectaculaire depuis le milieu des années 60.

Comme le rappellent tous les éleveurs, dans les années 60, l'ensemble des travaux mobilisaient toute la famille, oncles, cousins, parents, enfants, une partie des voisins et parfois même quelques recrues engagées pour l'occasion. Le foin était en partie coupé à la faux, ou plus souvent par une faucheuse tractée à l'aide d'une paire de bœufs. Après avoir reposé quelques jours à même le champ, il était jeté sur les chars à bœufs, soit en vrac, soit en petites bottes, elles même constituées à la main ou à l'aide d'une lieuse. Il était ensuite déposé du char dans la grange. Dans tout les cas, sa manipulation se faisait à la fourche ou à la main. Tous les éleveurs nous le dirons, à cette époque, la force de travail constituait un tel facteur limitant que l'usage des engrais, pourtant largement disponibles dès le début des années 60, était très limité.

Les progrès de la mécanisation vont tout au long des années 60, 70 et 80, transfigurer ces pratiques. Sur le Causse la mécanisation au sein des fermes, initiée dans les années 60, va s'accélérer à la fin des années 70. P.L. Osty note ainsi que malgré des équipements très disparates[137], toutes les exploitations caussenardes sont motorisées en 1982, 56 tracteurs ayant été achetés depuis 1975 par les éleveurs du plateau (Osty, 1989). Il ajoute qu'à cette époque plus aucun éleveur ne dépend de son voisin pour presser ses fourrages ce qui n'était pas le cas sept ans auparavant. Les presses à fourrages à moyenne densité, les remorques auto-chargeuses et les faucheuses conditionneuses[138] sont alors largement répandues sur le Causse. L'arrivée de ces équipements sur le plateau et l'acquisition par les éleveurs de tracteurs de plus en plus puissants assurant leur traction vont permettre des gains phénoménaux en productivité du travail. En parallèle d'une utilisation accrue d'engrais et de l'accroissement de la disponibilité en terres cultivées (reprise de fermes laissées à l'abandon), les éleveurs

[137] Du gros tracteur récent à quatre roues motrices aux tracteurs décolorés des années 60
[138] Une faucheuse conditionneuse est une machine agricole composée d'une faucheuse (coupe) et d'un appareil pour conditionner le fourrage coupé en botte.

vont ainsi pouvoir accroître très fortement les quantités de fourrages récoltés tout en faisant face à une déplétion faramineuse de la main d'œuvre.

Des étapes supplémentaires seront franchies au début des années 90 (voire pour certains dès le milieu des années 80), avec le remplacement dans la plupart des fermes caussenardes des presses moyenne densité à « balles carrées », permettant de conditionner des bottes de foin de 20 kilo, par des presses moyenne densité à « balles rondes » conditionnant des bottes de 150 kilos. De plus, récemment, ces presses à balles rondes seront à leur tour remplacées par des presses à « grosses balles carrées » (150 Kg), dont le maniement est nettement plus aisé. Au total, les gains en productivité du travail sont aux dires de tous les éleveurs phénoménaux entre l'utilisation des premières et des dernières. Un éleveur à la retraite, interrogé à ce sujet par R. Dumez, fait une analyse de ces évolutions centrée sur la productivité du travail :

> *« L'évolution a été aussi importante du vrac à la petite botte que de la petite botte à la balle ronde. A chaque fois on a ressenti une amélioration importante des charges de travail. Et on retrouve la même évolution de la balle ronde à la grosse balle carrée aujourd'hui. C'est de nouveau une diminution des charges de travail. » (Un éleveur du causse Méjan, interrogé par R. Dumez ; Dumez, comm. pers.)*

Un informateur du Centre d'Economie Rural de Lozère (CERL), en poste depuis une vingtaine d'année, nous expose quant à lui le passage des balles rondes aux balles carrées :

> *« Et puis il y a eu les presses à balles rondes qui ont permis de gagner du temps. Et qui posent d'autres problèmes notamment au niveau du déstockage. Parce que les presses à balles rondes, une fois que tu les as, pour les dérouler, puisque c'est des trucs…ça demande une manutention folle, ça pouvait pas rentrer dans toutes les bergeries, ça prend une place, ça dérange en réalité. On est passé aux énormes presses à balles carrées, qui ont le gros avantage d'être comme les petites balles, d'être en feuillets. D'être très facilement fractionnables, de se ranger parfaitement, etc. Maintenant un mec tout seul fait les foins en 7 jours. »*

C’est également à la fin des années 80 que se développe localement la pratique de l’ensilage, nécessitant l’acquisition d’un matériel spécifique : les ensileuses (Lardon, 1993). La technique dite de l’ensilage permet aux éleveurs de faucher du foin à haute teneur en eau et ainsi d’avancer la date de fauche de leurs prairies de près d’un mois. La technique classique de récolte des foins nécessitait en effet d’attendre que la bonne saison soit avancée afin de s’assurer que le foin récolté et rentré en grange ne soit pas trop humide, au risque d’un pourrissement, voire d’un incendie de grange (lié au processus de fermentation). L’ensilage assure la possibilité aux éleveurs de réaliser une première récolte de foin dès le début du mois de juin sur le Causse et leur permet d’augmenter le nombre de fauches dans la saison. Ils peuvent ainsi accroître le rendement à l’hectare de leurs surfaces fourragères. L’ensilage leur permet également d’être moins dépendant des conditions climatiques pour effectuer leur travail en améliorant ainsi l’organisation de leur travail et donc sa productivité globale. La plupart des éleveurs que nous avons intérrogé ont recours à l’heure actuelle à cette technique. D’autres pratiquent également l’enrubannage, moyen de conservation des fourrages se situant entre l’ensilage et le foin, qui permet de récolter et stocker avec des taux d’humidité intermédiaires. Un éleveur nous présente ainsi l’intérêt d’une telle pratique :

> *« On enrubanne surtout dans les prairies plus jeunes, des prairies soit en Dactyles-trèfles soit en Raygras hybride-trèfles. Parce que le problème ici c'est qu'on n'arrive pas à sécher - mai, juin il pleut tout le temps quoi. En plus quand l'herbe n'est pas mure, c'est très dur de sécher, donc l’enrubannage c'est...ça nous sort un peu quoi..... Ca nous permet de faucher de la bonne marchandise, tôt. Ce qui permet en plus de la repousse, du regain, parce que bon, on est à 1100 mètres ici. » (Un éleveur du causse Méjan)*

Selon S. Lardon, c’est l’arrivée de la technique de l’ensilage qui a permis de déplacer au cœur de l’hiver les périodes de pleine production sur le Causse. L’augmentation des rendements des surfaces fourragères liée à la mise en œuvre de cette pratique aurait ainsi largement participée à dépasser l’ancien seuil agro-technique. Plus largement, sans accroissement des rendements, ni l’accroissement des troupeaux, ni la transition vers l’élevage des agneaux en bergerie ni les agnelages d’hiver ou ceux d’été.

Une utilisation accrue des engrais

L'acquisition de machines de plus en plus performantes et de nouvelles techniques de récolte et de conservation s'accompagnent de l'accroissement de l'usage d'engrais. L'essentiel de cet accroissement semble cependant se concentrer sur la période 1974 - 1983 (Osty, 1989). En moins de dix ans, les unités d'azotes et de phosphore utilisées par les éleveurs du plateau s'accroissent de 68%. Depuis lors, la fertilisation minérale semble s'être stabilisée sur les fermes du plateau. En 1983, P.L. Osty évaluait la moyenne d'unités azotées utilisées par hectare de terre cultivée sur le Causse à 72, alors que les unités de Phosphore épandues étaient évaluées à 24 environ. De nos jours, notre informateur du CERL, nous confiera que les apports en fertilisation minérale moyen sur les terres cultivées du Causse (une moyenne quinquennale 1995-2000) seraient de l'ordre de 80 unités d'azote et 35 de Phosphore, montrant ainsi une faible progression au cours des 20 dernières années. Par contre, ces chiffres moyens ne permettent pas de mettre en évidence une tendance avérée à la réduction des écarts de l'utilisation des engrais d'une ferme à l'autre. En effet, alors que P.L. Osty, en 1983, observait des écarts de 1 à 4 (en proportion) entre les fermes, avec des valeurs aussi basses que 33 unités à l'hectare sur certaines fermes et des valeurs dépassant les 135 unités à l'hectare sur d'autres, de nos jours, selon un informateur du CERL, les unités d'azote épandues, sauf exception, varient entre 60 et 100, soit un rapport n'atteignant pas 1 pour 2. Cette relative convergence des pratiques en la matière pourrait être associée à un rattrapage des fermes les plus « en retard » au début des années 80 et à un nivellement des équipements d'une exploitation à l'autre. Ces utilisations d'engrais correspondent à des moyennes d'épandages sur les surfaces fourragères et céréalières. C'est d'ailleurs généralement sur ces dernières, et particulièrement sur les champs emblavés en céréales d'hiver que sont épandues les plus importantes quantités. Là aussi, grâce à un accès facilité aux moissonneuses-batteuses, aux engrais, herbicides, et à la réalisation de semis « haute densité » et labours profonds, les rendements ont nettement augmenté. Aux dires de certains éleveurs, les rendements des céréales d'hiver sont ainsi passés de 20-25 quintaux à l'hectare dans le milieu des années 70 à 40-50 Qtx/Ha de nos jours. L'un d'entre eux mettra ainsi directement en relation l'utilisation d'engrais avec cette augmentation des rendements :

> *« Pour les rendements qu'on est en droit d'espérer ici, on tourne entre 50 et 60 quintaux/hectares sur les céréales d'hiver, on estime que pour satisfaire les besoins*

de la plante, il faut amener à peu près cent unités d'azote, entre 80 et 100, 100 unités d'acide phosphorique et 100 de potasse » (Un éleveur du causse Méjan)

De même, plusieurs des plus anciens éleveurs que nous avons rencontrés, nous préciserons ainsi que, lorsqu'ils se sont installés, à la fin des années 70, il se faisait *« de la céréale extensive »* dans les champs, sans traitement particulier, et donc avec un rendement bien moindre :

« Par exemple les céréales, quand je suis arrivé ici, c'était vraiment de la céréale extensive quoi; Bon mon père ne faisait pas de désherbants, pas de traitements, et n'apportait quasiment rien à la terre, alors que maintenant, on se met à traiter parce qu'en fait, si on veut avoir du rendement.... » (Un éleveur du causse Méjan)

Nombre d'éleveurs nous ont ainsi fait part d'un accroissement des traitements phytosanitaires qu'ils réalisaient sur leurs cultures céréalières. Désherbage pour détruire les vieilles prairies avant de ressemer (en prairie ou en céréales d'ailleurs), utilisation d'herbicides sur les champs et éventuellement de fongicides (sur les céréales de printemps) semblent, aux dires des éleveurs, s'accroître sans que nous ayant pour autant eu accès à des valeurs chiffrées illustrant cette éventuelle progression.

Précisons cependant que les champs des Causses sont reconnus tant pour les agronomes que par les éleveurs pour leur médiocrité. Pour les éleveurs, c'est le manque de profondeur du sol qui cause cette médiocrité. En conséquence, les éleveurs que nous avons rencontrés considèrent que si l'usage d'engrais est inévitable, il ne peut que rester d'envergure limitée :

« Et faites du bio sur le Causse, et je suis sûr que vous vous casserez la pipe ; on n'a pas des terrains à faire du Bio ici. Ici, si vous ne mettez pas un peu d'engrais, vous n'aurez rien du tout ; il existe de l'engrais Bio, mais il est beaucoup plus cher. Bon, ils vendent (s.e. les agriculteurs) leurs produits un peu plus cher, mais ils ne sont pas forcément gagnant ; le bio dans des endroits où vraiment il y a du fond, ça, je ne dis pas ; ici, je n'y crois pas… » (Un éleveur du causse Méjan)

Ou encore

« Parce qu'on reste quand même sur des terrains de causses qui sont maigres et on sait très bien que ce n'est pas sur ces terres-là qu'on va faire des performances extraordinaires et même en y balançant tout l'engrais qu'on voudra. (Un éleveur du causse Méjan)

A titre indicatif, l'épandage d'azote par hectare peut atteindre 350 unités par Hectare en terres de grande culture, alors que sur le Causse il ne dépasse jamais les 135 unités.

L'utilisation de machines de plus en plus puissantes et l'acquisition de nouvelles techniques de récolte et de conservation répondent en grande partie à une logique d'accroissement de la productivité du travail. Elles s'inscrivent dans une recherche d'augmentation des rendements et sont une condition sine qua non à l'accroissement des surfaces cultivables sur les fermes, par remise en culture de champs à l'abandon et mise en culture de certaines portions de parcours.

6.2.2. Défrichement et création de terres cultivées

Lors de nos déplacements sur le causse Méjan au début du mois de mai 2000, nous avons été marqués par la présence autour de certaines fermes de surfaces de terres nues, ou à peine engazonnées, contrastant avec la teinte encore jaunâtre des parcours ou le verdoiement déjà largement naissant des prairies et des champs. Ces parcelles, qui nous apparaissaient au prime abord comme des champs, marquaient fortement le paysage, d'autant plus que certaines, à flancs de collines, se donnaient particulièrement bien à voir. A nos questions les concernant, les réponses des éleveurs étaient partout du même ordre :

> *« C'est une défriche qu'on vient de faire [cette année]. Du coup, on a ensemencé un peu tard et ça a pas pris. Y a eu un coup de froid juste après, ça a pas pu lever ». (Un éleveur du causse Méjan)*

Lors de nos précédentes venues - deux ans auparavant -, nous n'avions pas eu l'occasion d'observer aussi clairement ces nouveaux « *champs* » et d'ainsi les distinguer des autres, d'origine plus ancienne. Il avait fallu un aléa climatique pour rendre ces champs bien visibles et confirmer ce que nous avions déjà appris par certains employés du Parc national des Cévennes, à savoir la recrudescence des défrichements sur le causse Méjan ces dernières années.

Selon F.E. Petit, le terme de défrichement recouvre une diversité de pratiques que l'on peut caractériser, comme le montre le tableau page suivante, en combinant la vocation qu'avaient les terrains avant l'acte de défriche et leur nouvelle destination (Petit, 1989). Cet auteur identifie ainsi trois types de pratiques : 1) les travaux sur parcours, visant à accroître la proportion de ressources herbacées au détriment des arbustes sans pour autant modifier la vocation pastorale de ces surfaces, 2) les travaux visant la remise en état d'anciens champs abandonnés dans un passé plus ou moins proche, 3) la création de

nouveaux champs à partir de parcours (landes).

Usage précédent	Usage après défrichement et objectifs assignés	Action à mener
Parcours (landes, pelouses)	Parcours (landes, pelouses). Accroissement de la surface pâturable et amélioration de sa qualité	Amélioration par limitation de l'embroussaillement (gyrobroyage et arrachage des arbustes)
Parcours (landes, pelouses)	Champs, (production de céréales ou de fourrages). Accroissement de la surface cultivable dans les limites fixes de l'exploitation. Accroissement des stocks alimentaires.	Transformation profonde nécessitant gyrobroyage et arrachage des arbustes puis dérochages, broyage de pierres, enlèvement de clapas, arasement de murettes
Anciens champs abandonnés	Champs utilisables (céréales, fourrages). Accroissement de la surface cultivable dans les limites fixes de l'exploitation. Accroissement des stocks alimentaires.	Améliorations demandant moins d'effort que le cas précédent, mais nécessitant les mêmes enchaînements de taches : gyrobroyage et arrachage des arbustes puis dérochages, broyage de pierres

Tableau 11. Pratiques de défrichement différenciées selon la vocation des terres avant intervention et leur destination postérieure. (D'après Petit, 1989).

Lorsque nous avons entendu les éleveurs utiliser l'expression « *faire des défriches* », ils s'attachaient toujours à qualifier soit la création de nouvelles surfaces cultivables à partir de pelouses et de landes soit, l'agrandissement de champs déjà existants, en empiétant sur des surfaces dont l'usage ancien n'était pas toujours très clair à leurs yeux :

> *« Vu qu'il y a de la terre quand même [i.e. le sol est profond], ça devait bien être des champs à un moment, mais bon, depuis que je le vois, ça avait pas été retourné, rien. » (Un éleveur dont les parents se sont installés au tout début des années 60).*

Nous ne considérons donc ici que les opérations de « *défriches* » qui visent à accroître les surfaces cultivables (« *le labourable* »). Cette pratique vise à accroître les surfaces permettant la constitution de stocks alimentaires, céréales comme fourrages. Elle s'inscrit dans l'objectif de nourrir davantage de bêtes et de les nourrir mieux. Elle participe donc à l'intensification de la production dans les élevages (cf. planche ci-contre).

Parmi les éleveurs auprès desquels nous avons travaillé, tous, sans exception, déclarent avoir augmenté leurs surfaces cultivées depuis qu'ils sont installés.

Citons par exemple cet éleveur installé en GAEC au début des années avec son frère et

élevant un troupeau de 600 brebis sur près de 1000 hectares dont 30 de prairies naturelles, 25 de prairies artificielles et 20 de céréales :

> *« Le plus intéressant [dans le passage à l'élevage en bergerie] c'est qu'on pouvait charger d'avantage dehors en brebis et puis garder les agneaux dedans. Il faut avoir assez de foin et de grain. Mais il s'est fait plein de défriche depuis...en 20-25 ans. Depuis qu'on s'est installé avec mon frère, on a doublé les champs, facile, pour être plus tranquille. Et puis, l'hiver quand il faisait un peu mauvais comme aujourd'hui il les mettait dehors tandis que maintenant on les laisse dedans, les brebis. C'et mieux pour les brebis et pour nous aussi, comme ça personne ne se gèle ni se mouille quoi » (Un éleveur du Causse nu)*

Dans ce cas, l'accroissement du labourable est présenté à la fois comme une justification et une nécessité face à l'augmentation de l'effectif des troupeaux[139]. Elle se comprend à travers la volonté des éleveurs d'acquérir une certaine autonomie alimentaire en matière d'alimentation des troupeaux, tout du moins sur le plan fourrager. En outre, parce que créer des « *champs* » supplémentaires permet d'accroître les stocks alimentaires, le défrichement est présenté comme offrant la possibilité d'un maintien des animaux à l'intérieur quand les conditions extérieures sont jugées mauvaises. Il contribue ainsi à limiter l'exposition des brebis à des conditions climatiques qui risquent de diminuer leur productivité et à assurer un meilleur confort detravail.

[139] Lui-même mis en relation avec la transition vers l'élevage de bergerie.

Nous pouvons également citer cet autre éleveur caussenard, plus jeune, installé en 1989 avec son épouse et ayant repris une exploitation familiale scindée en deux entre lui et son frère. Sur une ferme de petite taille (320 Ha) pour le Causse, il dispose pourtant d'un troupeau conséquent de 510 brebis (430 mères et 80 agnelles), dont l'accroissement au cours des dix dernières années n'a pu être réalisé que de façon concomitante à celui des surfaces cultivables :

> *« En labourable je dois avoir, c'est vrai que j'ai fait des défriches, je devais avoir 45, maintenant je suis à 55 quoi. C'est pas des achats de foncier, c'est des défriches. Bon on est bien équipé en matériel, et puis on a plus de bêtes qu'avant. Donc l'hiver plus on a de stock mieux c'est. Parce qu'avant on avait 250, 300 brebis, même qu'on rentrait pas trop [de foin] elles passaient; tandis que maintenant avec 500 brebis dedans, si on veut les nourrir… » (Un éleveur du Causse nu)*

Cet éleveur évoque également le matériel dont il dispose qui, selon lui, lui permet de réaliser de telles défriches. Comme dans le cas de l'intensification de l'exploitation des surfaces cultivées, c'est en effet la disponibilité en machines de plus en plus puissantes et spécialisées qui assure la mise en œuvre de tels chantiers :

> *« Au départ les cailloux on les levait à la main, on évitait de faire des défriches, parce que on avait des cailloux comme la table là facile, tandis que maintenant on a des moyens pour enlever ça sans forcer. On a un andaineur de caillou avec un broyeur. Des gros pavés comme ça (taille de la table) avec la fourche.... On les enlève à la fourche. Tandis qu'avant on avait une remorque à benne, on se mettait au milieu du champ et... ça occupait. » (L'un des deux éleveurs précédemment cité).*

Si de telles machines (tracteurs à fourche, broyeurs et andaineurs de cailloux, bull) sont aujourd'hui une condition nécessaire à la récupération d'anciens champs et à la transformation de landes en surfaces cultivables, la pratique du défrichement n'est pas nouvelle sur le Causse. Déjà, au début des années 80, Parc national des Cévennes et chercheurs constataient une recrudescence de ces pratiques et s'interrogeaient sur ses causes et ses conséquences (Petit, 1989 ; Cosandey et Muxart, 1989, Jollivet, 1989)[140].

[140] L'on peut même remonter plus loin, comme le fait cet auteur, lorsqu'elle considère que l'apparition de défrichements dans les annees 1970 n'était pas une innovation. Elle se réfère aux écrits de Marres, montrant d'une part que les défrichements de landes se pratiquaient déjà au 18ème tous les trente ou cinquante ans afin de créer des cultures temporaires de céréales. Comme nous l'avons vu (chap2, 1ère partie) Marres, dans ses travaux, évoque d'ailleurs le fait que la charrue était passée partout sur le plateau.

A cette époque aussi, l'intensification des élevages et la recherche d'autonomie en matière d'alimentation des troupeaux étaient identifiées comme la cause majeure de la mise en œuvre de telles pratiques. La fréquence des défrichements avait cependant connu une explosion au cours de la deuxième moitié des années 70, pour ensuite nettement diminuer au début des années 80, laissant penser aux chercheurs que nombre d'agriculteurs n'avaient alors plus guère de territoires susceptibles d'être « remis en valeur » (Petit, op.cit.).

Photo 2. Accroître ses terres cultivées pour nourrir son troupeau. Sur cette ferme (GAEC) du causse Méjan, la surface en terres cultivées a doublé en 25 ans. Depuis leur installation, en 1987, les éleveurs ont accru leurs terres de culture de 30 Ha et leur troupeau de 200 têtes en gagnant sur la lande. On remarquera le defrichement sur le flanc de colline (partie gauche de la photo)

La récente recrudescence des défrichements semble selon nos observations, concerner surtout les bas flancs de collines. Elle est selon nous liée à différents facteurs :

- Elle est en partie associée à de nouveau progrès de la mécanisation et à la généralisation des machines permettant la réalisation de tels chantiers.
- Elle est liée à l'accroissement des effectifs ovins qui n'a depuis lors cessé.

D'autre part, Marres signale des défrichements de landes à la fin du 19ème alors que la spécialisation laitière ovine se mettait en place en même temps que se développaient les fourrages artificiels.

- Elle est probablement le fait de modifications de systèmes techniques demandant un nouvel accroissement des stocks fourragers, telles que la multiplication des périodes d'agnelage hors saison.
- Elle est finalement, aux dires des éleveurs eux-mêmes, favorisée par la mise en place en 1992 de nouvelles primes aux surfaces fourragères et surtout, aux céréales venant se surajouter aux subventions accordées par l'état (l'administration agricole) pour la réalisation de ce type de travaux considérés comme participant à l'amélioration des structures foncières et ainsi comme bénéfiques à la viabilité des exploitations.

6.3. Le statut ambigu des parcours dans l'élevage contemporain : une utilisation sous conditions

Pour M. Meuret, force est de constater que l'utilisation des parcours ne correspond pas au choix d'augmenter la productivité du travail (Meuret et *al.*, 1995). J.P. Chabert va quant à lui, jusqu'à considérer et affirmer que « *l'élevage moderne a progressivement délaissé la pratique du pâturage pour celle de l'alimentation à l'auge* » (Chabert et *al.*, 1998 : 6). Sur le causse Méjan, l'évolution du rôle joué par les parcours dans l'alimentation des troupeaux et leur éventuelle marginalisation dans un processus de production soumis à des impératifs de productivité toujours croissants posent questions depuis longtemps déjà (Hubert, 1978 ; Osty et Auricoste, 1989 ; Jollivet, 1989). Ces questions sont toujours d'actualité (Osty et *al.* 2000 ; Cohen, 2003) et nous entendons ici contribuer aux débats en la matière. Nous nous interrogerons donc sur l'utilisation que font les éleveurs locaux des parcours et mettrons notamment en évidence le statut ambigu de ces espaces pastoraux dans l'élevage contemporain.

6.3.1. Des agneaux strictement élevés à l'auge

Le passage d'un élevage à l'herbe des agneaux vers leur élevage strictement à l'auge constitue une illustration flagrante d'un changement de statut des parcours sur le plateau entre les années 70 et 90. Depuis que les agneaux sont élevés en bergerie, foin

ou paille, aliments concentrés et céréales constituent la nourriture des jeunes, en appuie d'une proportion plus ou moins importante de lait maternel. L'agneau, pour bien « pousser », doit être dedans. Seule une moindre dépense énergétique associée à une alimentation fortement énergétique et totalement maîtrisée permet une rapidité de croissance telle que ces agneaux puissent être commercialisés à l'âge de trois mois. La consommation énergétique des agneaux élevés à l'extérieur est excessive. Ils prennent les orages et dépensent de l'énergie pour se sécher, ils se déplacent afin de récolter une nourriture en abondance toute relative. De surcroît, les parcours étant soumis à des aléas de production, la disponibilité en ressources alimentaires y est aléatoire.

Il faut souligner que la conduite alimentaire des agneaux en bergerie fait appel à un savoir et savoir-faire relativement pointu en termes de conduites alimentaires. Le rationnement des agneaux, l'équilibre entre le lait maternel, les céréales et les aliments doit être bien maîtrisé, pour que les vitesses de croissances soient optimisées. En effet, autant les éleveurs veulent s'assurer d'une croissance rapide de leurs agneaux, autant celle ci ne doit se faire au détriment de la qualité du produit, dont le niveau de graisse porté par le jeune est l'une des principales références. Citons à ce propos les reflexions d'un éleveur caussenard en la matière :

> *« S'ils ont été trop gras, bien, on dit, on a forcé un peu trop… Il faut bien les soigner mais, pas qu'ils poussent trop vite quoi. Quand on force trop en céréales ; parce qu'ils sont plus gourmand quand même par les céréales que par l'aliment lui-même. Il faut faire attention de ne pas trop en mettre des céréales. Le foin, par contre, il n'engraisse pas assez ; puis ça les fait plus ventru. Ils mettent plus de ventre, ils se remplissent la panse en fourrages; c'est pour ça qu'on leur met de la paille pour qu'ils en mangent très peu; comme ça ils mangent beaucoup plus de grain et d'aliments ». (Un éleveur d'agneaux de bergerie en vallées cévenoles)*

Le rationnement des animaux à l'intérieur reste une alchimie complexe et les risques d'erreurs existent. L'équilibre de la ration est au cœur des préoccupations des éleveurs en matière d'alimentation des agneaux. La filière Elovel en est un bon exemple. Nombreux sont en effet, les articles de presse spécialisés consacrés à la conduite alimentaire - à l'auge - des agneaux. Ces conseils apportés par les techniciens du groupement de producteur et de la Chambre d'agriculture s'adressent aux éleveurs intégrés à la démarche :

> *« Les agneaux sont en allaitement continu avec de l'aliment et des fourrages à volonté. Il faut compter par agneau, 35 à 55 kg de concentrés plus 10 à 15 kg de bon foin ou de regain, ou 45 à 65 kg de concentrés plus 5 à 15 kg de paille.*

La valorisation de la céréale produite sur l'exploitation est plus que jamais intéressante. Elle sera alors distribuée en association avec un aliment complémentaire (50 % de chaque). » (LE Réveil Lozère, date ?)

Dans un document rédigé par ces mêmes techniciens et distribué à l'ensemble des éleveurs intégrés à la démarche, sont précisés les différentes options à prendre et leurs conséquences sur la croissance et l'engraissement des jeunes. Les éleveurs peuvent choisir entre :

- l'utilisation de rations « haute énergie », rations les « plus efficaces » composées de concentrés et de bon foin et à partir de laquelle ils peuvent espérer obtenir des vitesses de croissance élevées. Avec ce type de ration, ils obtiennent cependant des carcasses un peu plus légères et risquent de produire des agneaux plus gras s'ils ne sont pas surveillés de près et limités sur les quantités qu'ils ingèrent.
- l'utilisation de rations « moyenne énergie », composées de concentrés mais accompagnées de paille.

Ces dernières ne permettent cependant pas d'atteindre des vitesses de croissance aussi élevées et le coût de production est par conséquent plus élevé. Les éleveurs seront par contre moins confrontés à des problèmes d'excès de gras et ne seront pas obligés de rationner les quantités ingérées par leurs agneaux.

Les modalités d'élevage des agneaux en bergerie, alimentés à partir de céréales, d'aliments concentrés, de foin et de lait maternel, sont l'illustration la plus criante de la marginalisation des parcours dans le processus de production. Non seulement l'herbe des parcours ne participe plus à l'alimentation des jeunes mais, de surcroît, leur croissance est rendue quasiment indépendante des variations de productivité de ces espaces pastoraux (cycles saisonniers et aléas « climatiques » de productivité herbacée) par le biais d'une alimentation abondante et largement sécurisée (complémentation, pâturage sur champs…) de leurs mères. Face aux ressources herbacées offertes par les parcours, globalement peu abondantes et présentes en quantité fort variable car saisonnées et dépendantes des aléas climatiques, l'augmentation de la productivité et la sécurisation des projets de production nécessite un recours important à l'auge.

6.3.2. Impératifs de productivité des brebis et utilisation des parcours : une compatibilité sous conditions.

Si les modalités d'alimentation des agneaux sur le plateau sont, de nos jours, relativement simples (l'auge est de rigueur), le cas des pratiques d'alimentation des brebis est, au contraire, fort complexe. Il en va de même de la contribution des parcours au bol alimentaire des brebis.

L'utilisation des parcours en période de pleine production

Les éleveurs ne considèrent pas les parcours « seuls » comme à même d'assurer l'alimentation des brebis aux périodes auxquelles leurs besoins nutritifs sont les plus élevés[141]. Pourtant, à ces périodes, ils continuent la plupart du temps à être utilisés.
C'est le cas au moment de la préparation à la lutte mais aussi parfois lorsque les brebis sont allaitantes. Les parcours continuent en effet à être utilisés pour le pâturage printanier, voire, plus rarement, automnal des brebis en lactation (dans ce dernier cas, en effet, le pâturage sur « champs » est généralement préféré). C'est ainsi que lorsque les agnelages se déroulent en mars- avril voire mai, les brebis allaitantes vont être conduites d'abord sur les prairies (au début du mois de mai alors que sur les parcours l'herbe n'a pas encore poussé) puis, sur les parcours de la ferme (à partir du milieu ou de la fin du mois de mai). Mais si les parcours sont utilisés à cette époque, c'est qu'ils sont alors au maximum de leur potentiel nutritif, au moment où l'herbe y est la plus « *nourrissante* » comme le disent les éleveurs. C'est là la première condition à l'utilisation des parcours en phase de pleine production, lorsque l'herbe y est en pleine croissance : « *l'herbe verte, c'est la meilleure* » nous dirons plusieurs d'entre eux. Ce jugement, partagé par les éleveurs dans leur ensemble, est d'ailleurs largement confirmé par les agronomes. Pour ces derniers en effet, la quantité d'éléments nutritifs que les animaux sont à même de récolter est limitée par trois facteurs, la quantité d'herbe disponible, son « ingestibilité » c'est-à-dire la quantité consommée par l'animal lorsque l'herbe est

[141] Ces périodes, rappelons le, correspondent essentiellement au dernier mois de gestation et aux deux premiers mois (voir trois) d'allaitement des agneaux tout particulièrement. La période précédent la lutte, nous l'avons vu est également une période où les brebis présentent des besoins plus élevés, et où les éleveurs dans leur grande majorité apportent des compléments alimentaires à leurs brebis lorsqu'ils ne les font pas tout bonnement paître sur les champs.

disponible à volonté, et sa digestibilité[142] (Jarrige, 1986). Même lorsque la quantité d'herbe disponible n'est pas limitée, la digestibilité et l'ingestibilité peuvent donc devenir des facteurs limitants. Cela dépend de la proportion de tiges et de leur lignification dans la strate herbacée : une herbe en croissance, peu lignifiée et constituée pour l'essentiel de feuille, est la plus nourrissante.

R. Jarrige précise d'ailleurs que sur les Causses la période à laquelle l'animal ingère une quantité d'énergie correspondant à 1,5 - 2 fois ses besoins d'entretien est d'une durée ne dépassant pas 6 semaines. Cet auteur confirme ainsi les propos des éleveurs selon lesquels « la bonne période » des parcours courre de fin mai à la mi-juillet, période à laquelle autrement dit, les parcours présentent de l'herbe en abondance et nourrissante donc sont de valeur nutritive élevée :

> *« Ici les parcours la bonne période pour nos parcours, c'est fin mai début juin, là ça commence.... mais ça ne dure pas longtemps finalement les parcours parce que mi juillet déjà il y a la sécheresse, ça dégringole de nouveau »*

Cette herbe en croissance est en outre en permanence « *renouvelée* » comme nous dira un éleveur, permettant aux brebis de sélectionner le meilleur (les éléments les plus tendres). Pour les éleveurs, en effet, le fait que l'herbe printanière soit renouvelée, permet aux brebis de sélectionner les plantes qu'elles préfèrent :

> *« Oui, et puis de l'herbe qui est renouvelée, elles choisissent les plantes ; Là maintenant quand on va arrier dans une quinzaine de jours, elles choisissent les plantes qui leur font plaisir »*

Cette situation contraste avec le pâturage de ces mêmes surfaces en fin d'automne où, comme nous dira ce même éleveur, « *elles n'ont pas trop le choix, il n'y a plus de repousse, rien du tout, elles finissent par tout racler* ». A ces moments, les brebis « *tourneront un peu en rond des fois* », elles s'attaqueront même *« par force »* à certains « *refus* », autrement dit aux plantes qu'elles auraient délaissées en période printanière. A l'inverse, le pâturage printanier offre la possibilité aux brebis de trier et font qu' « *elles sont paisibles* » :

> *« Quand elles mangent bien tranquilles là, sans trop cheminer quoi; quand elles ne bougent pas, c'est qu'elles trouvent vraiment ce qu'il leur faut. »*

---

[142] Ces trois facteurs combinés déterminent, pour les agronomes, la valeur énergétique nette (exprimée en Unité Fourragère) de l'herbe.

Notons d'ailleurs que les éleveurs considèrent généralement de concert les préférences alimentaires en termes de sensations agréables et en termes de valeur alimentaire (« *ce qu'il leur faut* », « *ce qui leur fait plaisir* »). L'un d'entre eux, lorsqu'on lui demandera si ses brebis sélectionnent les espèces mangées, il nous répondra rapidement et sans hésiter : « *oui sans doute* » puis ajoutera, « *enfin, oui, je n'en suis pas sûr en fait... mais elles doivent avoir un instinct; du moment que c'est appétant pour elles, ça doit être bon pour elles.* ». Cette représentation qui associe la préférence de l'animal à richesse nutritionnelle des plantes qu'il ingère, se retrouve dans les théories développées par les agro-pastoralistes travaillant sur le comportement des animaux aux pâturages (Roguet et *al.*, 1998).

L'usage des surfaces pastorales en saison printanière, alors que l'herbe est en croissance, devient donc possible aux yeux des éleveurs pour des brebis allaitante à partir du moment où l'alimentation n'y est pas limitée (le comportement « *paisible* » des brebis en étant le gage). A la période estivale, les éleveurs utilisent exclusivement leurs « champs » pour faire paître leurs brebis en production. De fait, les brebis allaitantes ne sont jamais menées sur les parcours, l'herbe y étant largement desséchée[143] (l'été) et considérée d'une qualité insuffisante :

> *« Parce que l'herbe qui est vraiment bonne, c'est l'herbe qui est en train de pousser, c'est avant que ça épie. Après quand c'est sec, c'est de l'herbe qui ne vaut plus rien quoi » (un éleveur du Causse)*

Ce jugement sur la valeur nutritive de l'herbe sèche est également affirmé par les agronomes. R. Jarrige considère ainsi que sur une végétation desséchée, même disponible en quantité suffisante, « *les animaux couvrent à peine leurs besoins d'entretien parce que le fourrage est trop pauvre en azote et fortement carencé dans la plupart des minéraux* » (Jarrige, 1987 : 549). Un éleveur dont un lot de brebis agnèle au mois de juillet nous dira que l'utilisation des parcours à cette saison ne permet pas aux brebis de produire du lait en quantité suffisante :

> *« [Sur les parcours] il n'y a pas de l'herbe disons pour faire du lait; il y a de l'herbe pour entretenir les brebis. Les autres brebis elles sont bien dans les parcours [le lot à l'entretien], mais je veux dire, si on met les brebis là [le lot en phase d'allaitement] il ne faut pas croire qu'elles aient beaucoup de lait après. Et*

[143] Il peut rester de l'herbe non consommée l'hiver sur les parcours, mais, issue de la pousse de la saison précédente, elle est également desséchée.

nous c'est intéressant qu'elle aient du lait parce que plus il y a du lait plus l'agneau va vite et moins il mange d'aliments. »

Les stratégies d'utilisation printanière des parcours

Si l'utilisation des parcours au printemps par des brebis à l'allaitement est avérée, elle reste soumise à une triple condition et ce malgré la qualité de l'herbe qu'ils sont à même de fournir : 1) utilisation des parcours les plus proches, 2) pratique du tri sélectif et 3) recours à la complémentation.

1) Dans tous les cas, les brebis ne seront menées que sur les parcours les plus proches des sièges d'exploitation.

Il y a en fait deux raisons à cette stratégie. La première étant une simple raison de commodité : les brebis devant être rentrées tous les soirs afin d'allaiter leurs agneaux et ces parcelles de proximité permettant une surveillance plus aisée des animaux, elles seront utilisées de manière préférentielle par les éleveurs et ce d'autant plus que les éleveurs sont à cette période par ailleurs forts occupés[144]. La deuxième raison est, quant à elle, directement liée à un souci de productivité. Afin de limiter au mieux leurs dépenses énergétiques les éleveurs cherchent en effet à éviter à leurs animaux d'effectuer des déplacements trop importants. Il s'agit donc pour eux de maximiser les apports énergétiques « nets » à leurs brebis pour qu'elles maintiennent une bonne production laitière :

« C'est sûr que si je prend mon troupeau et que je l'emmène à 4 ou 5 kilomètres, ça ne fait pas pareil, il n'y aura pas de lait comme si je reste là, même que l'herbe soit meilleur. »

2) L'utilisation printanière des parcours par des brebis allaitantes se fait en général selon un mode très particulier, celui que les agronomes dénomment « prélèvement en tri » (Bellon et *al.*, 1999).

144 Les foins commencent à la fin du mois de mai sur le Causse (ensilage) et durent jusqu'à la mi juillet. La disponibilité des éleveurs est alors moindre et mener les brebis en des lieux éloignés est difficilement envisageable : « Comme nous les parcours ils sont loin, des fois il y a quatre kilomètres; avant qu'on soit allé là bas, les ramener et soigner les agneaux ça fait ... il faudrait presque une personne que pour ça. »

Cette pratique de gestion des surfaces pastorales est délibérément mise en œuvre par les éleveurs de sorte à ce que leurs brebis, en ces moments, puissent en permanence prélever « *le meilleur* » au sein de la strate herbacée. Elle vient ainsi renforcer la possibilité de tri naturellement offerte aux brebis par le simple fait d'un renouvellement abondant de la strate herbacée :

> *« La manière dont on fait c'est, bon on les laissera une semaine ici, une là une là et elles mangeront toujours ce qu'il y a de meilleur quand elles ont besoin de produire vraiment ».*

Cette pratique permet aux brebis de sélectionner leur ration sur une surface pâturée selon une durée limitée, et ainsi d'en augmenter encore la qualité nutritionnelle (Hubert, 1994 ; Bellon et *al.*, 1999). Elle se surajoute aux possibilités de tri déjà permis par le simple renouvellement de l'herbe et permet aux éleveurs de s'assurer du fait que leurs

Photo 3. Les brebis sur les parcours. Sur le Méjan, au mois de mai, des brebis allaitantes paissent sur les parcours sans leurs agneaux..

brebis allaitantes ne se trouvent pas dans l'obligation de faire un compromis, en d'autres termes que « leur vitesse d'ingestion d'énergie nette soit bien à son maximum », si l'on utilise la terminologie des agro-pastoralistes.

3) Dans tous les cas, les éleveurs complémentent leurs brebis à partir d'aliments

concentrés ou de céréales, ce qui tend à prouver que, même dans les meilleures conditions, les surfaces de parcours ne sont pas considérées comme capables d'assurer pleinement l'alimentation des brebis aux moments cruciaux du processus de production.

Une ressource idéale pour les brebis à l'entretien

En dehors de leurs périodes de forts besoins alimentaires, les brebis sont menées paître sur les parcours alors considérés par les éleveurs comme à même de répondre pleinement à leurs besoins. Un éleveur d'agneaux de bergerie nous affirmera par exemple qu'il assure l'alimentation de ses brebis à partir de ces derniers une grande partie de l'année. C'est seulement pendant la période précédent la lutte (un mois) et les trois mois suivant l'agnelage qu'ils ne sollicitent pas ses parcours :

> *« Une fois que la lutte est passée, on met les brebis sur des pâturages, sur des herbages plus grossiers ». Jusqu'au dernier mois de gestation, donc pendant cinq mois, les brebis mangent peu. Durant le cinquième mois, je leur donne des compléments : céréales et compléments minéraux. Nous, on sort les brebis jusqu'à l'agnelage, vers le début février, et puis à la mi-avril, on les ressort quand la végétation redémarre, on les mène sur les prés, et puis mi mai, sur les landes. »*

Un autre éleveur nous affirmera quant à lui avoir recours à ses parcours dès le mois de mai pour son lot de brebis agnelant en février. A cette date, seule une petite proportion des mères ont encore leurs jeunes à allaiter, jeunes qui en outre ne consomment alors plus beaucoup de lait. Dans ces conditions, c'est-à-dire dès lors que les brebis « n'ont plus de gros besoins », les parcours, sur lesquels l'herbe commence à poindre, peuvent être mobilisés, sans complémentation. Une fois l'ensemble des agneaux commercialisé, les brebis ne devront plus être ramenées à la bergerie tous les soirs. Leurs besoins étant alors réduits au minimum, elles pourront être menées sur des pâtures plus lointaines :

> *« Les brebis qui agnellent en février sont dans les parcours l'été. Elles sont vides jusqu'à début septembre. Au mois de mai souvent on commence à les sortir, même si les agneaux ils ne sont pas tous partis. Et puis après quand les agneaux sont tous partis on a des parcours un peu loin, et on les y met. On ne les rentre même plus hein, nuit et jour, du 10 juillet jusqu'au 25 août elles ne rentrent pas. Comme ça elles profitent mieux, elles mangent... si il fait chaud, elles mangent la nuit. Et puis il y a quelques arbres pour se mettre à l'ombre quand même. »*

En bref, tous les éleveurs que nous avons rencontrés usent de leurs parcours. Certains d'ailleurs parlent des parcours comme des ressources bon marché. « *Ça ne coûte rien,*

donc c'est dommage de gâcher », selon l'un d'entre eux, alors qu'un autre, en considérant l'une de ses parcelles en particulier, note le fait que s'il n'y amenait plus son troupeau « *[il] n'en tirerait plus profit* ». L'utilisation de ces espaces permet donc pour la plupart de réduire les coûts de production. Contrairement au foin et aux céréales donnés à l'auge, leur mobilisation n'engage en effet aucun coût direct particulier et plus les ressources pastorales seront mobilisées, moins les stocks fourragers le seront. Même les techniciens de la Chambre d'agriculture qui prodiguent leurs conseils sur l'alimentation des agneaux et des brebis en utilisant comme référents les rations alimentaires et les valeurs énergétiques (UF : unités fourragères) mettent en avant l'intérêt d'utiliser ces surfaces à moindre « valeur » énergétique. En effet, si l'alimentation est un point important dans la conduite du troupeau car elle conditionne les résultats, il faut « qu'elle soit raisonnée, en fonction des objectifs souhaités, et modulée suivant les différentes périodes de besoin des brebis » (Elovel, 1999) :

> *« Quel que soit le type de conduite mis en œuvre (soutenue ou modérée[145]), il n'est pas négligeable d'utiliser l'effet de rusticité. De ce fait, on peut se permettre des variations d'apports alimentaires en utilisant les réserves corporelles. »*

Les techniciens admettent qu'il existe au cours du cycle annuel de production des moments auxquels les brebis ne font pas l'objet d'une alimentation trop riche, en particulier avant la lutte, le « flushing » étant plus efficace si les brebis sont au préalable légèrement stressées du fait d'une pénurie alimentaire.

Citons les propos d'un éleveur illustrant bien ces contrastes entre périodes de forts besoins alimentaires et périodes de moindres besoins, et l'utilisation différentielle entre stocks fourragers et ressources pastorales qu'il met en place en conséquence.

> *« Je m'arrange pour avoir le stock maximum, le maximum de disponibilité au moment où il y a l'agneau. Ca c'est le moment où la bête est nourrie au top on va dire. Mais sinon tout le reste de l'année, je tends à limiter la consommation au maximum de tout ce qui est fourrages, céréales etcetera; mes bêtes sont au maximum dehors. A partir du moment où l'agneau est parti, la bête se retrouve dehors. Donc les agneaux partent en septembre octobre, donc novembre décembre, si le temps le permet souvent elles sont dehors, puis toujours pareil si le temps le permet en janvier et février elles vont aussi dehors. » (un éleveur Elovel)*

---

[145] Ces notions de soutenue ou modérée font référence au niveau d'alimentation globale apporté au brebis et par là à l'intensité de la production. Un type de conduite soutenue correspond ainsi à une conduite relativement intensive de l'élevage (trois agnelages en deux ans par exemple).

6.3.3. L'utilisation des parcours face aux nécessaires sécurisation et planification de la production

Aux stades cruciaux de la production, les parcours, seuls, ne sont pas à même de fournir une alimentation assez riche aux brebis. Les stratégies d'alimentation développées par les éleveurs à ces moments clés de la production leurs permettent de pallier cette déficience. Mais elles constituent également une réponse aux aléas de productivité primaire de ces surfaces herbacées. Impératifs de productivité se combinent en effet étroitement à l'évitement des aléas auxquels pourraient être soumise la production d'agneaux. La production des éleveurs intégrés à la démarche Elovel étant plus rigoureusement planifiée que dans des élevages classiques de bergerie, leur cas est à ce niveau particulièrement intéressant.. Les contraintes de planification annuelles de la production au niveau de la filière conduisent chaque éleveur à organiser à l'avance et d'une manière fort rigide sa propre production au cours de la campagne. Les éleveurs s'engagent en effet à fournir un nombre déterminé d'agneaux d'un type donné (agneaux gras de 15,5 kg de carcasse en moyenne pour 3 ou 4 mois d'age maximum) à un moment donné. Cette situation contraste quelque peu avec la plasticité qui caractérisait tout particulièrement les élevages dans les années 80 : variation d'une année sur l'autre des calendriers de production et, surtout, des types d'agneaux produits en fonction, notamment des aléas de la production herbacée ou de signes avant coureur d'une sécheresse à venir (Osty et Auricoste, 1989 ; Chassany, 1989). Les élevages qui à l'heure actuelle ne sont pas engagés dans cette filière, ou, dont seule une faible partie de la production y est écoulée, ont, quant à eux, la possibilité de fonctionner selon ce principe de plasticité. Rapportons à ce sujet les propos d'un éleveur du plateau dont l'une des raisons de ne pas adhérer à la filière Elovel est justement qu'il se considère dans l'impossibilité de prévoir avec exactitude - tel qu'il l'est demandé par la filière - le moment auquel ses agneaux seront prêts :

> *« Je ne veux pas rentrer dans la combine de prévoir au calendrier là, telle semaine je vendrais mes agneaux..... Non, c'est de la matière vivante les agneaux, s'il y a un problème, s'il y a une mauvaise croissance, l'agneau est retardé d'une semaine, il est retardé de quinze jours..... Celui qui a des macaronis à vendre il faut qu'il sache combien de paquets il a à vendre. Mais les macaronis, c'est facile tu peux réguler quoi, il suffit de régler la machine; mais les agneaux c'est pas pareil, c'est de la matière vivante, un coup de froid et les brebis ne prennent pas le bélier; il n'y a pas le nombre d'agneaux escompté, ou alors ça retarde l'agnelage de quinze jours .... Il n'y a pas de prolificité, il y a une grosse prolificité, on le sait en*

moyenne quoi...Bon prévoir au mois à la rigueur, mais à la semaine..... »

Les aléas liés à la production de cette « matière vivante », l'agneau, apparaissent incontournable à cet éleveur. Pourtant, c'est bien ce que cherchent et réussissent à faire d'autres éleveurs, en tout cas sur certains des lots d'agneaux qu'ils produisent. Car en effet, il ne faut pas considérer que la planification de la production dans le cadre de la filière Elovel soit aussi stricte que veut bien le faire croire cet éleveur. Les cas où elle l'est correspondent généralement aux lots restreints d'agneaux produits dans les creux saisonniers marqués de la production Elovel (septembre-octobre et janvier-février). Ces périodes là sont visées très précisément par les éleveurs au moyen de pratiques permettant de sécuriser au maximum le projet de production (insémination artificielle, alimentation strictement sur champs ou à l'auge des brebis). Pour les lots d'agneaux issus des agnelages majoritaires d'hiver ou de ceux d'automne, les exigences de la filière sont moindres, la rigidité du projet de production restant en conséquence moins forte et sa sécurisation par là même, moins évidente.

Revenons cependant au cas de l'éleveur qui exprimait son incapacité à gérer et prévoir une planification à la semaine de sa production. Ses considérations ne sont pas sans rapport avec les conditions spécifiques dans lesquelles il travaille. Disposant de peu de surfaces cultivables et devant acheter une grande partie de ses céréales et de son foin (40%), ses possibilités de sécuriser ses projets de production en se rendant moins dépendant des conditions sont faibles. C'est donc bien la capacité des éleveurs à constituer et mobiliser des stocks fourragers en quantité importante qui leur permet de se rendre relativement indépendant des contraintes « naturelles » de la production, imposées tout à la fois par les cycles saisonniers, les aléas de la productivité herbacée mais aussi par les conditions climatiques plus ou moins favorables à la productivité des brebis. Nous pouvons illustrer ce dernier cas par les propos d'un éleveur qui, lui non plus, ne dispose pas d'un stock fourrager important et qui se trouve, contrairement à d'autres éleveurs, dans l'obligation de profiter au maximum des ressources que lui offrent ses parcours :

« Alors que les autres sont largement autosuffisants [en foin]. Ça veut dire que personnellement je suis obligé de tenir compte de la nature, mais vraiment, alors que les autres peuvent se permettrent de...Un jour où il bruine par exemple, eux peuvent se permettre de laisser leur bêtes dedans et il n'y a pas de problème ils ont à manger; alors que moi je suis obligé de les sortir. Donc ça se retrouve sur la

bête, elle est moins jolie, ça, c'est obligatoire. »

Cette obligation de sortir ses animaux en conditions météorologiques peu clémentes a, comme il le précise, des conséquences évidentes sur l'état corporel de ses brebis, et leur capacité de production[146]. Cette situation contraste en effet avec ce que nous rapporteront les autres éleveurs quant à leurs comportements. Citons par exemple les propos tenus par l'un d'entre eux qui met directement en relation les stocks fourragers dont il dispose et ses comportements en la matière :

> *« Depuis qu'on s'est installé avec mon frère, on a doublé [la surface en terres cultivées] facile. Ca a doublé pour être plus tranquille; l'hiver quand il faisait un peu mauvais comme aujourd'hui il les mettait dehors, tandis que maintenant on les laisse dedans, les brebis, et elles s'en portent pas plus mal, au contraire »*

En bref, sécuriser la réalisation du programme de production s'articule en premier lieu avec un élevage des agneaux à l'intérieur et, la plupart du temps, avec une alimentation des brebis aux moments critiques de leur cycle de reproduction elle-même largement sécurisée. Pour les éleveurs d'Elovel, il s'agit ensuite de distinguer les lots d'agneaux « spéculatifs » spécifiquement et précisément commercialisés lors des creux marqués de la production locale, dont l'élevage est fortement sécurisé, des lots principaux qui le sont apparemment moins. Au sein de ces derniers, cependant, la sécurisation vis-à-vis des aléas climatiques existe également. Qu'il s'agisse des mauvaises conditions auxquelles pourraient être confrontées les brebis ou des aléas de productivité herbacée (retard du démarrage de la végétation par exemple), plus les stocks fourragers sont importants, moins les problèmes se posent. En règle générale, ces contraintes naturelles n'influent d'ailleurs que très peu sur le programme de production que s'étaient fixé les éleveurs. Bien entendu des mauvaises conditions climatiques dépassant le cadre de l'aléa ne serait pas, à leurs propres dires sans poser problème : une sécheresse trop prononcée limiterait la productivité herbacée de parcours et des cultures fourragères. Notons que les éleveurs perçoivent la sécheresse comme problématique tant pour les

---

[146] Pour les éleveurs les pluies nuisent aux brebis : « *Ces jours de pluies, comme en ce moment là, ça ne vaut rien pour elles. L'herbe est mouillé là et c'est… ça a tendance à leur donner la diarrhée un peu ; la brebis ça craint l'humidité ; Et puis, bon la pluie n'est pas bien froide mais quand elles chopent ces orages, ça ne les arrange pas trop.* » Ou encore « Parce que le mouton, ce qu'il y a de mauvais c'est quand il prend l'eau, il la garde sur le dos, dans la laine; il garde l'humidité; si un troupeau prend un orage le soir, le lendemain matin quand on va les chercher, la laine est toute mouillée encore. Et ça ne leur va pas bien hein....Pour se sécher ça doit leur faire de l'énergie. »

premiers que pour les secondes, preuve que leur activité et le bon déroulement de leur projet de production repose encore largement sur les ressources portées par les parcours. Une sécheresse trop prononcée pourrait ainsi remettre en cause le projet de production ou tout du moins en modifier l'équilibre financier (achat obligatoire de foin). Les éleveurs considèrent que se trouve ici la limite de leur capacité à sécuriser leur système vis-à-vis des aléas. Leurs élevages restent sur ce plan vulnérables, même si ces situations sont selon eux exceptionnelles et qu'ils ont toujours réussi à passer au travers de ces mauvaises expériences[147].

Si la filière Elovel, semble entraîner les éleveurs vers une sécurisation globalement plus forte (voire extrême pour quelques lots restreints) qu'auparavant de leurs projet de production, les conduisant ainsi à accroître leur disponibilité fourragère et à avoir recours de façon plus marquée au pâturage sur « champs », certains agronomes considèrent que les décalages temporels qu'elle provoque ou qu'elle accentue peuvent avoir des conséquences positives sur l'utilisation des parcours (Osty et *al.*, 2000). Du fait de la mise en place de lots de brebis dont les besoins ne fluctuent pas de concert, la multiplication des sessions d'agnelage peut par exemple conduire à des modalités d'utilisation des parcours complémentaires les unes des autres. Plus particulièrement, une surface pastorale donnée pourra être exploitée par ces différents lots, à différents moments de l'année, selon des modes distincts (tri sélectif ou non), une certaine complémentarité pouvant alors éventuellement exister. De même, la pratique de l'engraissement hivernal précoce (agnelage de décembre à fin janvier), qui n'est certes pas spécifique à la filière Elovel, permet quant à elle à un nombre non négligeable de brebis d'être en période de besoins limités durant une grande partie de la saison de végétation (dès le printemps jusqu'à la fin de l'automne, mis à part la préparation à la lutte). Les brebis peuvent alors pleinement valoriser les ressources pastorales, les éleveurs n'ayant pas besoin à recourir à la pratique du tri sélectif. Ces caractéristiques de l'organisation des systèmes d'élevage pourraient donc, en théorie du moins, permettre aux parcours d'être mieux valorisés, à leurs ressources d'être pleinement exploitées. Pourtant dans ce cas, les parcours, même lorsqu'ils sont à leur niveau

[147] Au prix d'achat de foin ou de luzerne déshydraté, voire de grain, et d'une réduction sensible de leur production annuelle, en bref au prix d'un déséquilibre financier marqué sur la campagne agricole concerné. Etant donné la trésorerie dont dispose les éleveurs, ces mauvaises expériences, si elles ne se renouvellent pas d'une année sur l'autre, ne mettent cependant pas en danger leur activité.

qualitatif le plus élevé (printemps) ne sont plus utilisés que pour des brebis à l'entretien : cela ne conforte-t-il pas une certaine tendance à leur accorder de moins en moins de valeur sur le plan nutritif ?

6.3.4. De la rusticité des brebis et de la valorisation des parcours

Selon G. Perret, la rusticité est un caractère qui permet « d'exploiter et de valoriser les zones difficiles » telles que les parcours notamment (Perret, 1986). Cette affirmation, lorsqu'on la confronte aux pratiques et aux discours des éleveurs, met en lumière le caractère relatif inhérent à chacune des trois notions auxquelles font référence les termes « rusticité », « exploiter » et « valoriser ». Plus encore, une réflexion autour de ces notions, construite à partir des discours et des pratiques des éleveurs met en évidence toute la complexité des changements d'usage des parcours associée à l'intensification de l'élevage sur le plateau et questionne l'ambiguïté portée par la notion de marginalisation.

Pour les éleveurs du plateau, les brebis de race Blanche du Massif Centrale sont des animaux rustiques, caractéristique qu'ils associent généralement à la capacité de leurs animaux à se nourrir pleinement à partir des parcours lorsqu'elles sont à l'entretien et au cours des premiers mois de gestation :

> *« Normalement la blanche c'est une race rustique, adaptée au parcours. A partir du moment où les brebis vont dehors, bon il y a peut-être 15 jours, 3 semaines de transition c'est à dire où on donne un peu dedans, un peu dehors (à la brebis), mais sinon après, on ne leur donne pas du foin tout l'été ; dedans, elles n'ont rien du tout ; elles ne rentrent que pour dormir, point final.... »*

Lorsqu'on les interroge sur la rusticité de leurs animaux, ils utilisent généralement les brebis laitières de leurs voisins comme élément de comparaison. Celles là, « *ne savent pas chercher l'herbe, elles ne sont pas intelligentes* » nous dira l'un deux. Un autre nous dira à l'identique que « *les viandes cherchent davantage, alors que les laitières, celles là, elles tournent en rond, des fois...* ! ». Leurs brebis à viande, les Blanche du Massif Centrale, sont donc plus rustiques que celles de race Lacaune utilisées par les laitiers, elles sont à même de « chercher l'herbe » et « adaptées aux parcours ». D'un autre côté,

tous considèrent cependant que leurs brebis sont moins rustiques que les caussenardes utilisées sur le plateau auparavant, la sélection opérée ayant tout de même inexorablement conduit à leur faire perdre une part de leur rusticité :

> *« La Caussenarde, on l'utilisait aussi bien pour le lait que pour l'agneau. C'était une race rustique, mais bien sûr moins productive et plus vous améliorez la production de l'animal, et bien, on ne peut pas avoir de la rusticité et une production maximale. Ça ne va pas ensemble. Donc, on a forcément quelque peu négligé la rusticité pour privilégier la production ». (Un éleveur viande du Causse)*

La rusticité est donc aux yeux des éleveurs une qualité tout à fait relative. Plus rustiques que les laitières de leurs voisins ou que d'autres races à viande, les brebis BMC ne le sont cependant pas autant que les caussenardes. Pour gagner en productivité et en conformation, la rusticité a du être quelque peu négligée. Les brebis BMC ont ainsi d'une part conservé une partie des qualités de la souche dont elles découlent et dont la caussenarde constituait un rameau : aptitude à s'accommoder des contraintes physiques du milieu (thermorégulation et déplacements importants imposés par une ressource en faible abondance) et aptitude à ingérer des fourrages pauvres (faible sélectivité, temps de broutement plus long) notamment, ce que démontre l'utilisation estivale des parcours. Elles ont également en partie conservé leur aptitude à s'adapter aux variations du niveau d'alimentation, c'est-à-dire à mobiliser et reconstituer les réserves corporelles sans que cela nuise pour autant à leur fonction de reproduction. En partie cependant, car comme le conseil aux éleveurs les techniciens de la Chambre, la note de gras ne doit en aucune mesure trop fluctuer pour s'assurer d'une productivité convenable du troupeau. De même, nous l'avons vu, les éleveurs Elovel trouvent important que l'état de leurs bêtes ne soit pas trop mauvais en fin de lactation (il ne faut pas trop tirer dessus) et que les brebis se retapent bien, au risque de faire chuter la productivité des animaux. Pour cela, les niveaux d'alimentation à l'allaitement doivent être soutenus et le flushing est de rigueur. Notons à ce propos que les techniciens conseillent d'utiliser l'effet de rusticité que possèdent leurs animaux pour rentabiliser au mieux la production et limiter les coûts en usant des parcours aux moments opportuns.

Nous retrouvons globalement ici les interrogations que développe Jarrige quant à l'originalité, tel qu'il l'exprime, de la sélection de ce type de race. On a conservé un équilibre le plus proche possible de celui que les caussenardes avaient atteint, de sorte à continuer au mieux à pouvoir « exploiter et valoriser des zones difficiles telles que les

parcours », tout en améliorant les critères de productivité numérique et de capacité laitière notamment par l'amélioration des conditions d'élevage. Jarrige considère que plus une race est rustique, plus ses représentants sont aptes à consommer une proportion importante de fourrages pauvres en stabulation, ce qui est loin d'être le cas pour les brebis élevées sur le plateau.

Toutes ces réflexions menées autour la rusticité de leur brebis nous mènent à deux constations. Les impératifs de productivité n'empêchent pas toujours les éleveurs de valoriser leurs parcours. Cependant le niveau de l'exploitation de ces milieux dits pauvres pose question. Qu'entend-on par l'expression « valorisation des parcours » ? Le niveau d'exploitation varie très certainement d'une ferme à l'autre, d'une surface pastorale à l'autre, d'une année à l'autre.

Un éleveur, par exemple, affirme que l'ensemble de l'herbe dont il dispose sur ses « landes » est utilisé à un moment ou à un autre de l'année :

> *« Il y a des parties où elles vont moins que d'autres, mais elles vont bien partout. Quand on arrive à la fin de l'année, elles sont bien passées partout. »*

Pourtant, le même éleveur admet, à propos de ses parcours, qu'il « *ne les valorise peut être toujours pas au mieux* ». La question que l'on peut donc se poser est celle du niveau de prélèvement jusqu'auquel ses parcours sont utilisés. La végétation y est, elle, toujours parfaitement « rabattue » comme l'expriment les agronomes ?

Toute la relativité et la complexité de cette question est bien résumée par les propos d'un éleveur qui parle de l'exploitation par ses animaux de l'herbe. D'un côté, il affirme que si « *on ne mange pas l'herbe au printemps, on la mangera toujours. On la mange des fois plus tard mais on n'en profite toujours* ». D'un autre côté, considérant la présence de refus sur les parcelles il nous dira :

> *« Il vaut mieux avoir quelque refus que de ne pas en avoir du tout ; si vous n'avez pas du tout de refus, c'est qu'à quelque moment elles n'ont pas assez mangé ; il leur manquait de l'herbe ; tandis que si vous avez des refus, c'est que vous avez de l'herbe assez, quoi ; c'est comme si vous allez au restaurant, si on vient vous ramasser l'assiette nickel, c'est que vous avez pas eu assez ».*

La contradiction semble apparente dès lors qu'il ajoute ensuite : « *et puis les refus, des fois, elles les bouffent là bas à l'automne* », montrant ainsi que le statut de « *refus* »

donné à certaines plantes n'est pas absolu mais et dépend des possibilités d'alimentation qui sont, par ailleurs, offertes au troupeau.

Nous en concluons que pour certains éleveurs, même s'ils laissent à leurs brebis la possibilité de trier au sein de la végétation à certaines périodes de l'année, au final, « *vu la pression, tout fini par être raclé* ». Pour d'autres, cela apparaît moins clair. Si dans leur grande majorité les éleveurs affirment utiliser toutes les surfaces de parcours dont ils disposent[148], c'est à un niveau variable. Cette variabilité de l'exploitation des parcours peut être liée à la variabilité de rusticité des animaux, c'est-à-dire à leur aptitude plus ou moins grande à valoriser les milieux difficiles. Mais cette rusticité n'est pas uniquement de l'ordre de l'inné. Elle reste très liée à l'acquis, c'est-à-dire dépendante des modalités de conduite du troupeau.

6.3.5. Les parcours, une ressource en mutation

Pour M. Meuret et J.P. Chabert, qui parlent de l'élevage en zone méditerranéenne dans son ensemble, la combinaison de deux phénomènes particuliers aurait fait perdre à la plupart des éleveurs toute confiance dans les ressources de parcours (Meuret, op.cit. ; Chabert et al., op.cit.) :

- Une recherche de performances zootechniques accrues qui engage à côté des processus de sélection mis en œuvre, un recours à une alimentation à haute valeur nutritive, seule susceptible de permettre la pleine expression des nouvelles potentialités génétiques des animaux,
- Des représentations spécifiques diffusées tant par l'enseignement agricole et agronomique que par les techniciens agricoles de terrain.

Nous avons aussi rencontré sur le plateau ces deux phénomènes. L'accroissement des performances des brebis et la diffusion conjointe des représentations et des mots d'ordre modernistes par les techniciens agricoles et certains éleveurs du plateau eux-mêmes (membres actifs de la JAC) sont des faits avérés. Les représentations modernistes et technicistes ont progressivement fait au cours des

[148] Dans deux cas au moins, des éleveurs qui disposaient de surfaces d'exploitation très importantes déclaraient ouvertement ne pas tout utiliser.

années 60, 70 et 80 de la performance du rationnement et des rendements énergétiques la clef pour accroître la productivité des animaux. Ces représentations sont d'ailleurs de nos jours encore très présentes. Evoquons ainsi le « *Cahier des bonnes pratiques* » diffusé par les techniciens de la Chambre d'agriculture auprès des éleveurs Elovel. Les volets portant plus spécifiquement sur l'alimentation y parlent en effet de « rations », « d'Unités Fourragères », tout y est chiffré, calculé, parfois dosé au dixième près. De ces représentations, des savoirs et des pratiques technicistes qui y sont associés et des contraintes qui se sont imposées aux éleveurs est née la pratique de l'élevage des agneaux en bergerie, des animaux strictement élevés à l'auge. Il en va de même pour les brebis dont l'auge contribue fortement à l'alimentation. Fourrages et céréales, issus des terres cultivées et compléments alimentaires achetés dans le commerce sont en effet la clé de la productivité des troupeaux et de la sécurisation de la production. Dans le cas d'Elovel, l'auge répond de surcroît aux impératifs d'une planification rigoureuse. Autrement dit, les terres cultivées sont le levier privilégié utilisé par les éleveurs afin de s'assurer d'une certaine capacité d'adaptation à leur environnement social et économique (productivité, adaptation aux marchés). L'activité d'élevage s'appuie avant tout sur des pratiques alimentaires à l'auge (et celle du pâturage sur champs), les parcours ne constituant alors plus qu'un apport complémentaire dans le processus de production.

Pourtant, il est impossible de considérer que les parcours ne constituent plus un réservoir nourricier de première importance pour les éleveurs. Si leur utilisation a été modifiée au cours du temps, s'ils n'ont plus la même fonction qu'auparavant (engraissement des agneaux par exemple), le recours à ces surfaces pastorales reste fréquent et important. Bien que marginalisés à certains stades du processus de production, ils ne font pas l'objet d'un abandon et sont toujours mobilisés de manière opportune. Bien que les impératifs de productivité, de sécurité et de planification conditionnent des modalités d'exploitation toutes particulières de ces espaces, la valorisation des ressources dont ils constituent le support reste toujours, en grande mesure, d'actualité. P.L. Osty et *al.* (Osty et *al*., 2000) dans une étude récente montrent d'ailleurs que très rares sont les éleveurs du plateau qui « négligent la ressource au pâturage » (2 parmi les 22 élevages étudiés). Pour ces agronomes, si la plupart des éleveurs cherchent bien à réaliser un programme de production précis, ils ne négligent pas pour autant l'ajustement aux aléas de l'offre de l'herbe (18 sur 22) et

continuent, en grande partie, à « valoriser au mieux la ressource pastorale » (13 sur 22). On peut cependant ici se demander à quoi correspond « valoriser au mieux la ressource pastorale ». C'est à la fois le terme de « valorisation » et celui de « ressource » qui posent question. Car la caractérisation des ressources est bien liée au problème de leur perception (Hubert et Mathieu, 1996). Si l'herbe des parcours reste clairement une ressource pour l'élevage, au gré de l'évolution des conditions techniques, politiques et économiques dans lesquelles se pratique l'élevage, son statut a bel et changé. Son statut pour la production s'est modifié. Mais si les parcours et leur herbe ont quelque peu perdu de la valeur dans le processus de production, ils en ont gagné par ailleurs : les parcours sont, en tant que « milieux ouverts », précieux dans le cadre de la conservation de diversité biologique tout autant que dans celui de la préservation du patrimoine culturel.

6.4. Le point de vue du Parc sur l'évolution des pratiques de mises en valeur des terres

Les pratiques de mises en valeur des milieux agro-pastoraux adoptées par la grande majorité des élevages en activité sur son territoire posent des problèmes au Parc national des Cévennes. Le responsable des questions agricoles estime, en 2000, que les systèmes d'élevages qui se sont développés localement *« ne sont pas forcément bien adaptés aux milieux »*[149]. Il mettent en œuvre « *une utilisation des ressources qui ne se fait pas comme elle devrait, elles sont [les ressources] usées* ». Pour le Parc, ces systèmes conduisent souvent à une mauvaise conservation du système écologique et paysager. Ce sont à la fois les phénomènes d'accroissement de la pression anthropique sur les espaces les plus productifs (parcours de bonne qualité et, surtout, terres cultivables) et de diminution de pression sur les espaces les moins productifs (parcours de moins bonne qualité) quie le Parc national des Cévennes critique. La combinaison de ces deux phénomènes participe à mettre en péril les milieux ouverts en favorisant le phénomène d'enfrichement également dénommé embroussaillement.

[149] Entretien avec le chargé de mission agriculture et forêt, au SPAT (Service de protection et d'aménagement du territoire) du Parc national des Cévennes, Mai 2000.

Plus largement c'est l' « artificialisation » des systèmes d'élevages[150] qui apparaît pour le gestionnaire comme directement responsable de déséquilibres écologiques.

6.4.1. Les enjeux environnementaux sur les terres de cultures

Nous allons traiter ici des problèmes que pose, pour le Parc, l'intensification de l'exploitation des terres de cultures d'une part et de la mise en culture de pelouses et landes d'autre part (défriches). Dans ce cas, les enjeux de conservation de la biodiversité se traduisent pour l'essentiel en termes de menaces pour des espèces protégées identifiées et leurs habitats ainsi que pour les habitats naturels inscrits à la directive Natura 2000.

Intensification sur les terres cultivées et protection de la diversité biologique

Dans la liste des problèmes posés par l'accroissement de la pression anthropique sur les zones de culture nous choisirons ici deux exemples de pratiques dont le Parc considère qu'ils ont des effets néfastes sur l'environnement, le recours à la pratique de l'ensilage sur les espaces fourragers et l'évolution des pratiques culturales sur les terres céréalières.

La pratique de l'ensilage qui s'est développée ces trente dernières années afin d'augmenter la production des surfaces fourragères est à retenir pour sa nocivité vis-à-vis de l'environnement. Pour le Parc national des Cévennes, l'ensilage porte notamment directement préjudice à la flore et la faune de ces surfaces prairiales. Parmi les espèces animales en partie inféodées aux prairies auxquels cette pratique porte préjudice, les Busard st Martin et Busard cendré, tous deux inscrits à la *Directive Oiseaux* et considérés comme « très rares » dans Parc National des Cévennes relèvent d'un enjeu de conservation « National ». Leur protection constitue donc un « enjeu majeur » pour le gestionnaire. La biologie de ces espèces est assez

[150] Expression dont usent certains employés du Parc pour qualifier l'ensemble des pratiques mises en œuvre par les éleveurs locaux dans l'objectif d'accroître la productivité de leurs élevages.

complexe. Pour ces deux espèces, les cultures et plus particulièrement les prairies constituent des sites de nidification[151]. Les jeunes de ces espèces naissent au cours du mois de juin. Faucher les prairies début juin nuit donc à la nidification – et ainsi à la reproduction – des Busard Saint Martin et Busards cendrés. Le Parc cherche par conséquent à favoriser l'abandon des pratiques liées à l'ensilage et à éviter tout avancée des dates de fauches[152]. Sur l'exploitation de Cros Garnon, (causse Méjan), par exemple, dont le Parc est propriétaire, il proposait en annexe du bail (mis en place en Décembre 1999) une série de mesures contractuelles dont l'une constituait à retarder le pâturage ou la fauche des prairies naturelles et artificielles après le 10 juillet. Autre exemple de mesure contractuelle passée avec un éleveur, sur le Mont Lozère cette fois, le Parc signe en 1996 un contrat de gestion agropastoral stipulant également la fauche tardive d'une partie de ses prairies (15 juillet).

L'intensification de l'exploitation céréalière est responsable de la disparition des messicoles. Sont dites messicoles les plantes annuelles qui poussent avec les céréales, *messis* en latin signifiant moisson. A l'échelle nationale les plus connues et les plus emblématiques sont les coquelicots (*Papaver sp.*) et le bleuet (*Centaurea cyanus*). Au sein du Parc national des Cévennes, une quarantaine d'espèces messicoles sont dénombrées sur le causse Méjan et font l'objet de mesures expérimentales conservatoires.

Les espèces les plus significatives des moissons caussenardes sont les suivantes : adonis couleur de feu (*Adonis flammea Jacq.*), androsace élevée (*Androsace maxima L.*), aspérule des champs (*Asperula arvensis L.*), cameline à petits fruits (*Camelina microcarpa Andrz. Ex DC.*), conringie (*Conringia orientalis (L.) Dumort*), gaillet à trois cornes (*Galium tricornutum Dandy*), ibéris pennée (*Iberis pinnata L.*), neslie à panicule (*Neslia paniculata (L.) Desv.*), nielle des blés (*Agrostemma githago* L.) (PNC, 1999 : 44).

---

[151] Ces rapaces qui nichent et hivernent en France (zones humides, friches, landes, cultures), construisent leurs nids au sol, préférentiellement dans une végétation herbacée touffue et épineuse, et chasse des rongeurs, d'autres oiseaux tel que la perdrix, ou encore des amphibiens. Devant la perte de leurs habitats naturels, il ont adopté des milieux artificialisés et notamment les espaces prairiaux.

[152] Même si les éleveurs ne peuvent faire de deuxième fauche sur leur prairie, les repousses pourront être consommées par les animaux. Plus les éleveurs fauchent tôt dans la saison, plus ces repousses seront importantes.

Ces plantes ont d'ailleurs fait l'objet d'un programme de recherche menée par les conservatoires botaniques nationaux, sous l'égide du Ministère de l'Aménagement et du Territoire (ancienne dénomination du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable) qui a abouti en 2000 à un rapport final : *Plan national d'action pour la conservation des plantes messicoles* (Aboucaya, A., et *al.*, 2000 ; cité par Dumez, 2004).

Pour le Parc, la flore messicole est considérée comme « *menacée du fait de l'évolution des pratiques culturales* » (PNC 2000e). La lutte contre ce phénomène est un élément important du combat du Parc :

> *« Accompagnatrice des cultures de céréales d'hiver, la flore messicole est particulièrement riche et variée. Les causses font partie des territoires qui à l'échelon régional et national présentent une grande diversité. Sur le Causse ont été dénombré plus de 160 adventices, dont une quarantaine de messicoles dans les champs de céréales d'hiver » (op. cit.)*

La responsabilité de la disparition des messicoles est imputée à l'évolution de l'ensemble des pratiques culturales : utilisation importante d'engrais de synthèse, utilisation d'herbicide, réalisation de semis « haute densité », labours profonds. Or le Parc n'a pas la possibilité juridique de les empêcher. Il lui faut donc rétribuer les agriculteurs pour qu'ils renoncent à ces pratiques :

> *« On ne peut pas interdire l'utilisation d'engrais, de pesticides ou d'herbicides sur le territoire du Parc. C'est donc pour ça qu'on passe des contrats avec des agriculteurs sur les messicoles : interdiction de mettre des herbicides, pour permettre à la flore messicole d'être conservée, d'avoir des îlots sur le Causse. » (Un garde moniteur du Parc).*

Le Parc a mis en place des mesures de gestion contractuelles dont l'une, une fois encore, intéresse la ferme de Cros Garnon, une ferme dont il est propriétaire, qu'il loue à un agriculteur intégré à la filière *Agneaux de Parcours* et dont il entend faire une ferme modèle. Un contrat signé avec l'éleveur précise certaines modalités culturales, dont un labour peu profond, la limitation d'utilisation de semences certifiées, la limitation de la densité de semis et l'interdiction de désherber mécaniquement. Il faut savoir en outre que cette exploitation fonctionne en Agriculture Biologique, l'utilisation d'engrais et d'herbicide étant ainsi très limitée.

Des pratiques de remise en culture et de défrichements préjudiciables à la diversité biologique

Depuis toujours, le Parc national des Cévennes observe des mises en culture de pelouses ou de friches. Nous avons vu que ce phénomène est de nos jours en recrudescence sur le Causse et qu'il est notamment lié au progrès de la mécanisation.

Qu'elles concernent des zones calcaires telles que les Causses ou des zones granitiques comme le Mont Lozère, ces remises en culture sont souvent considérées préjudiciables par le Parc. La plupart du temps, elles visent à étendre des zones cultivées (champs et dolines). Plus rarement, elles consistent en la création de nouveaux champs et concernent alors des flancs de collines. Malgré le peu de profondeur du sol et la pente qu'ils présentent, ces nouveaux champs représentent un intérêt pour de nombreux éleveurs. Plus que la profondeur et la qualité du sol, c'est en effet le faible niveau de précipitation qui leur apparaît comme le facteur limitant la productivité de ces espaces. Leur mise en culture est ainsi envisagée puisqu'ils « *donnent pratiquement autant que les autres, surtout avec les engrais dont [ils] dispose[nt] maintenant* ». Dans un cas comme dans l'autre, ces mises en culture, qui impliquent d'extraire les cailloux du sol ou de les broyer afin que la terre puisse être travaillée par les engins de culture et que fourrages et céréales puissent y être produit, posent problèmes au Parc.

En premier lieu, pour le Parc, les mises en cultures peuvent générer la disparition de pelouses protégées *:*

> *« Des pelouses qui sont, sur des habitats de la directive européenne, Natura 2000, etc. et qui vont passer en cultures temporaires, donc sans aucun intérêt. » (un employé du parc)*

Une note interne très précise du Parc nous en apprend plus à ce propos :

> *« La mécanisation et l'accroissement des troupeaux conduisent à des défrichements, des extensions de prairies. La pratique de l'épierrage et du broyage se développe autour des dolines et d'anciens champs mais aussi sur des landes embroussaillées et des pelouses mésoxerophiles pour y implanter de nouvelles prairies ou cultures. Cette pratique est susceptible de s'étendre sur des pelouses et des sols peu profonds (de l'ordre de 20 cm) et d'avoir des conséquences sur le maintien de certaines pelouses mésophiles, voire même sur des espèces végétales ou animales (Adonis, Orchidées, Apollon). » (Note interne au Service Scientifique, rédigé par l'écologue du Parc en octobre 2000)*

Lorsqu'il vise à la mise en culture de landes et de pelouses, la pratique du défrichement entraîne en effet une dégradation du patrimoine naturel autant à l'échelle de populations d'espèces que d'habitats naturels, deux entités de gestion que le Parc distinguent dans ses textes et objectifs de protection.

En second lieu, les pratiques qui accompagnent ces mises en culture posent en elles-mêmes problème. En zone calcaire, le broyage des cailloux des sols afin de rendre les terres propres à la culture remet en question la constitution des clapas - ces amas de petites pierres que les éleveurs avaient l'habitude d'extraire du sol afin d'améliorer la terre et de permettre aux engins de culture de la travailler - essentiels à la nidification de la Chouette chevèche :

> *« Avant quand ils cultivaient, ils sortaient les pierres et constituaient des clapas, donc tu avais le site de nidification de la chouette Chevêche. De nos jours on s'inquiète pour la chouette parce des clapas il y en a de moins en moins et avec les broyeurs de cailloux, ils ne ressortent plus les pierres des champs. Donc il faudra passer des contrats pour qu'ils recommencent sur certaines parcelles où il y a des zones favorables à la chouette, à ressortir les pierres. » (Un garde moniteur du Parc)*

Lorsque les mises en culture concernent des zones particulièrement rocheuses, le broyage des cailloux cède la place aux « dérochements », c'est-à-dire à l'extraction de blocs rocheux massifs (« dérochage ») qui, comme l'étaient autrefois les cailloux, sont déposés sur le bord des champs. De telles constructions n'ont cependant pas le même attrait pour la chouette Chevêche et, du point de vue du Parc, contribuent de surcroît à dégradation de « l'esthétique » paysagère provoquée par ailleurs par les nouvelles pratiques de mise en culture :

> *« Là maintenant on voit des cultures sur des pentes, ce qui n'est pas forcément très esthétique, avec des impacts visuels souvent un petit peu forts, avec des remblais… Et puis ils font un gros tas à un endroit, c'est plus des petits tas à droite à gauche. »*[153]

Notons qu'une contradiction dans les politiques publiques apparaît à propos de ces travaux de mise en culture. Subventionnés par les politiques agricoles, à l'instar de l'ensemble des travaux d'aménagement fonciers et pastoraux, ces travaux sont favorisés parce qu'ils améliorent le potentiel de l'exploitation, donc le revenu de l'agriculteur et

[153] Un autre employé du Parc utilisera également ce registre paysager pour disqualifier ces pratiques. Pour celui là cependant, les considérations vont au-delà de la simple dimension esthétique : en évoquant ces pratiques comme entamant le « paysage identitaire », il se référera à une autre dimension de l'action du Parc, conserver un « paysage culturel ».

sa capacité à se maintenir en activité. Pour le Parc national des Cévennes dont la mission est de protéger la diversité biologique, ces travaux subventionnés sont par contre extrêmement nocifs.

6.4.2. Intensification et embroussaillement, le point de vue du Parc.

La critique de l'intensification et du productivisme

Selon la formule employée par le Parc, l'évolution des « *itinéraires techniques* » propre aux élevages locaux, dans leur grande majorité, a des conséquences négatives sur leur capacité à gérer les milieux ouverts (PNC, 1994). Même si la notion « *d'itinéraire technique* » reste floue, c'est bien une critique de l'évolution qu'a connu l'élevage ces 20 dernières années qui émerge dans les textes officiels. Cette notion « *d'itinéraire technique* » va par contre se retrouver, deux ans plus tard, au cœur d'un programme de recherche déjà mentionné plus haut et intitulé « *Réhabilitation et restauration des pelouses du causse Méjan* », élaboré conjointement par l'INRA et le Parc national des Cévennes[154] (Crosnier et Chassany, 2000). L'analyse du projet de définition de ce programme, rédigé par le Parc en 1996, montre bien les objectifs alors poursuivis par l'Etablissement public et ses positions vis-à-vis de l'évolution de l'élevage sur son territoire. En premier lieu, la volonté du Parc d'influer sur les pratiques agro-pastorales des éleveurs est claire. L'enjeu de cette recherche pour le Parc est présenté ainsi (PNC, 1996 : 2) :

> *« Définir des itinéraires techniques, reproductibles au niveau de l'exploitation et économiquement viables, permettant la sauvegarde des milieux ouverts »*

Avec, notamment, comme but affirmé d'« *infléchir les systèmes pastoraux qui doivent maintenir les milieux concernés* ». C'est donc un certain modèle d'agriculture qui s'est progressivement mis en place sur l'espace Parc qui est visé par l'établissement public :

> *« L'avancée de l'embroussaillement semble moins procéder d'une activité en retrait que d'une évolution des productions et des systèmes techniques ».*

---

[154] Programme engagé dans le cadre du programme national de recherche « Recréer la nature » (orchestré par le M.A.T.E. et le M.N.H.N.).

Même si l'allusion est légère, on comprend que ce modèle est le modèle productiviste. Le Parc souligne en effet le lien entre élevage en bergerie, diminution de la pression pastorale enfrichement. La transition à l'élevage en bergerie qui, comme nous l'avons vu, correspond à la recherche d'une plus grande productivité dans les élevages, conduirait à une diminution de la pression pastorale et participerait ainsi à favoriser l'enfrichement sur certaines surfaces de parcours. Dans le même document, le Parc s'inquiète de la compatibilité des itinéraires techniques avec le maintien des milieux ouverts, et rappelle la nécessité de respecter différentes temporalités dont celle de « la pousse de l'herbe » (PNC, op.cit. : 2). La recherche d'une plus grande productivité dans les élevages caussenards et leur adaptation aux conditions du marché a en effet été rendue possible par l'instauration de décalages progressifs entre les calendriers de production des agneaux et celui de la pousse de l'herbe. Le Parc fait donc porter une partie de la responsabilité de la fermeture des milieux aux pratiques et systèmes d'élevage dominant sur son territoire et plus spécifiquement, pour ce qui nous concerne, sur le causse Méjan.

Certains discours tenus par des employés du Parc sont encore plus évocateurs. Citons par exemple ce garde moniteur rattaché au causse Méjan qui, spontanément, met directement en relation élevage en bergerie et embroussaillement :

> *« Bon, parce que ça fait quand même déjà à peu près 20 ans que pour maintenir l'état qui nous intéresse sur le Causse, l'état steppique, de steppes, qui étaient anthropiques, il fallait avoir des pratiques agricoles qui gèrent ces milieux et de plus en plus on va vers des élevages où les agneaux restent en bergerie, sont élevés aux granulés en bergerie, donc il y a moins de présence sur le parcours. Et on voit la steppe s'envahir et le milieu se refermer petit à petit. »*

Lorsqu'on lui demande si c'est la transition à l'élevage des agneaux en bergerie qui est responsable de l'accélération de l'embroussaillement, il parlera plus largement de l'alimentation à l'auge des brebis. Ensuite, il désignera plus particulièrement certains élevages du plateau intégrés à la filière Elovel en les rapprochant, par leur fonctionnement, des élevages laitiers, connus pour leur usage très modeste des parcours :

« L'ovin viande un peu labellisé comme X et Y[155] d'Elovel, c'est un peu la même pratique que les laitiers. Ils ont quand même intensifié. Bon, ils entretiennent bien tout ce qui est espace céréalier, cultures, là, ils entretiennent bien parce qu'ils leur faut quand même de la production pour rentrer, pour donner à manger à l'intérieur. Mais, par contre ils abandonnent peu à peu le parcours. »

A l'identique le chef d'antenne Causse-Cévennes, évoque le lien étroit qui pour elle existe entre le phénomène d'embroussaillement et les systèmes d'élevage opérant à l'heure actuelle sur le plateau :

« Et bien, le problème, c'est que les troupeaux ne sortent que sur une partie du territoire, pas sur l'ensemble de leur propriété. Donc tu as une partie de la propriété qui s'embroussaille et l'autre, qui est à certains endroits, qui est peut-être surpâturée. Donc c'est ce système qu'on voudrait faire évoluer : qu'ils utilisent en fait toute la qualité fourragère qu'ils ont sur leur territoire, qu'ils n'utilisent pas complètement à l'heure actuelle. »

Même si selon elle, le phénomène est nettement plus prégnant au sein des élevages laitiers, elle précisera également, d'un point de vue général, le rôle joué par l'alimentation à l'auge dans la diminution de contribution des parcours à l'alimentation des animaux et par conséquent, dans l'embroussaillement :

« Les brebis, étant donné qu'elles sont nourries en bergerie, quand elles sortent dehors, elles n'ont pas tellement faim, donc elles picorent dehors. Parce que tu as tout le système alimentaire qui a changé. Et c'est surtout chez les laitiers où il faut qu'ils produisent du lait toute l'année, toute l'année, donc il y a des compléments de nourriture qu'ils n'avaient pas avant. Donc l'impact sur le milieu, aussi, il s'en ressent. »

Cette interlocutrice évoque finalement la perte de rusticité des animaux liée aux processus de sélection axés sur des gains de productivités :

« Les brebis qu'ils avaient à l'époque, puisqu'en fait une bonne partie des troupeaux ont changé des les années 60, 70, avant ils avaient des brebis beaucoup plus rustiques, et ils ont changé parce qu'on leur a demandé d'avoir des brebis, au niveau viande, beaucoup plus conformes, beaucoup plus grosses, beaucoup plus grasses, Donc ils ont été obligés, pour s'adapter à cette demande-là, d'avoir des brebis beaucoup moins rustiques et sélectionnées. Et ces brebis beaucoup moins rustiques et beaucoup plus sélectionnées, elles sont beaucoup plus fragiles. Elles sont beaucoup plus difficiles au niveau de l'alimentation, elles n'ont pas du tout le même comportement. C'est parce que, à cette époque-là, on leur demandait de produire, c'est tout. Et si on ne leur avait pas demandé de produire, si on n'était pas rentré dans ce système-là, on aurait encore l'élevage traditionnel sur le Causse. »

---

[155] Ces deux éleveurs font parti du groupe de référence auprès duquel nous avons enquêté.

En bref, on le voit bien dans ces propos, les employés du Parc national des Cévennes (gardes-moniteurs, chef d'antenne, comme chargé de mission agriculture) considèrent les systèmes d'élevage opérant à l'heure actuelle sur le plateau comme présentant des fonctionnements peu compatibles avec les objectifs de gestion du Parc et portant préjudice à la conservation des milieux « ouverts ». La position du Parc en la matière est claire. L'« artificialisation » des systèmes d'élevages[156] apparaît pour le gestionnaire

Photo 4. Embroussaillement sur le Causse. Sur le Méjan, les pelouses sont progressivement envahies par une strate arbustive et arborée. Pour le Parc, « l'intensification » est en gande partie responsable de l'embroussaillement sur certaines zones de parcours en raison d'une mobilisation de plus en plus faible de ces surfaces pour l'alimentation des troupeaux et d'un repli concomitant de l'élevage local sur les terres cultivées.

comme directement responsable de déséquilibres écologiques. Parce qu'elle se traduit par une prise d'indépendance toujours accrue vis-à-vis des conditions écologiques premières de la production (élevage en bergerie, décalage des périodes d'agnelage), l'artificialisation conduit à une gestion des ressources « agropastorales » elle-même déséquilibrée : accroissement de la pression sur les terres cultivées, délaissement relatif de certaines zones de parcours. Les politiques publiques, les impératifs de productivité, les contraintes de marché et les options prises par les éleveurs locaux pour faire face à

[156] Expression dont usent certains employés du Parc pour qualifier l'ensemble des pratiques mises en œuvre par les éleveurs locaux dans l'objectif d'accroître la productivité de leurs élevages.

ces dernières apparaissent ainsi au cœur du système de représentations construit par le Parc afin d'expliquer le phénomène d'embroussaillement sur le plateau.

Un discours plus nuancé

D'un autre côté, pourtant, les interlocuteurs du Parc auxquels nous avons prêté ces positions critiques, Chefs d'antenne, Chargé de mission Agriculture et Forêt et Gardes moniteur attachés à l'antenne Causses-Cévennes, ont parfois des discours plus nuancés. Citons par exemple certaines considérations du Chargé de mission Agriculture et Forêt du Parc quant à l'élevage sur le Méjan :

> *« Le causse Méjan n'est pas le causse le plus intensif. Les autres causses sont beaucoup plus intensifiés du fait de l'élevage laitier surtout. Donc en brebis, on ne peut pas dire qu'il soit vraiment intensif... Même en laitier il y a des gens qui font sûrement des choses très bien et du lait de façon un petit peu extensive. Donc si on se compare avec d'autres régions, personne n'est intensif... »*

Il considère que certains élevages intégrés à la filière Elovel ont une bonne gestion du milieu :

> *« Dans Elovel, tu as des gens très, très bien. Il va y avoir certains qui vont vraiment, ben travailler doucement. Et en respectant bien les milieux, les paysages, etc. Donc Elovel, tu peux avoir un système assez extensif. Donc tu as un éleveur dans un système - pas mauvais, parce que avec un mauvais système on ne gérera pas bien le milieu - mais dans un système pas top, mais qui est très très bon, très performant, qui maîtrise bien la conduite du troupeau etc... Et qui peut très très bien gérer le milieu. »*

La mise en parallèle de ces propos avec les précédents met en lumière ce qui peut apparaître comme un discours contradictoire. Les systèmes d'élevage qui se sont mis en place sur le Causse et plus particulièrement ceux adhérant à la filière Elovel sont, globalement, à l'origine de déséquilibres écologiques, mais ce n'est pas toujours le cas. Cette ambivalence dans le discours est présente chez l'ensemble de nos interlocuteurs. On peut lui trouver des explications d'ordre divers qui, d'ailleurs, ne s'excluent pas mutuellement :

- Comme l'a exprimé R. Larrère lors d'un échange suivant une soutenance de doctorat (Larrère, comm.pers. 2000) dont le propos concernait en partie le Parc national des Cévennes et certains aspects de sa politique, les positions critiques que

tient ce dernier, tous domaines confondus, sont, par essence, liées à la nécessaire justification de sa présence et de son action sur le terrain.

- Contrairement à l'agriculture des alentours, les élevages du Méjan se situent, pour la plupart en zone Parc, zone centrale ou périphérique. De ce fait, il est attendu de ces derniers qu'ils fassent mieux que leurs voisins, cette plus grande exigence étant en rapport direct avec une situation qu'ils n'ont pas choisie. Ils se trouvent sur un territoire d'exception, un lieu qui se veut exemplaire pour le reste du département et de la région. En effet, si l'élevage en zone Parc ne s'illustrait pas par une certaine « qualité supérieure », le Parc aurait du mal à justifier sa propre existence vis-à-vis des autres espaces protégés et de son principal ministère de tutelle.
- La filière Elovel et les élevages qui y participent constituent un facteur de risque pour le Parc national des Cévennes. Si tous les élevages intégrés à la filière Elovel ne sont pas forcément de mauvais gestionnaires, les systèmes d'élevage type participant à cette démarche (production d'agneaux de bergerie aux calendriers plus ou moins plastiques) et les logiques même de la filière (incitation forte à produire à contre-saison) sont une porte ouverte à une gestion qui tend à une certaine artificialisation. Cependant, comme nous le verrons[157], et comme le Parc l'observe et l'admet, il n'y a pas de lien systématique entre travailler en Elovel et mal gérer les milieux. Pour le Parc, chaque éleveur et chaque contexte sont spécifiques. Ainsi, dans le cadre de la filière Elovel, certains individus « travaillent doucement », selon des méthodes qui respectent les milieux et les paysages.

D'autres facteurs sont à l'origine des déséquilibres écologiques et de la mauvaise gestion des milieux agro-pastoraux. Citons parmi eux la diminution de la main d'œuvre sur les exploitations et plus particulièrement la disparition du gardiennage, facteurs indépendants des options « intensives » prises par les éleveurs du cru. Si l'intensification des systèmes d'élevage est responsable de l'embroussaillement, pour le chargé de mission Agriculture et Forêt, la disparition de la garde des troupeaux et des pratiques de gestion pastorale qui y étaient liées ne l'est pas moins :

> *« Parce que les anciens connaissaient comment bien gérer un milieu, comment mieux valoriser l'herbe. Ca ne se répercute pas bien à la génération actuelle parce*

[157] Cf. Chapitre 7, troisième partie.

que la génération actuelle elle veut plus de temps libre logiquement, elle veut moins garder, or ça s'apprend essentiellement en gardant. Quand tu gardes le troupeau, tu vois ce qui mange, où il va, tu vois que tu peux le forcer à aller manger à certains endroits, qu'il ne mange pas certaines zones etc... Mais que si tu le forces, tu peux y aller. »

« Donc maintenant on travaille par parc parce qu'on veut être tranquille la journée et pas s'occuper des animaux. Donc ça change, on perd certaines proximités avec le troupeau et le milieu ; donc on les met en parc et ils vont manger ce qu'ils ont à manger et on ne les force plus... Donc c'est beaucoup par la perte de la garde que la fermeture se fait. Il faudrait essayer de favoriser la garde sur les exploitations. »

« Et là, c'est un problème de main d'oeuvre sur exploitation, de temps de travail parce que c'est vrai qu'avant, bon il y avait les enfants et les parents qui étaient sur la ferme etc... ils étaient un certain nombre. »

La chef d'antenne Causse-Cévennes, elle aussi, voit la disparition des bergers et leur remplacement par des parcs comme une cause de l'embroussaillement :

« Bon, de toute façon, il faut dire que maintenant, il n'y a plus de bergers, donc ils sont obligés de parquer les moutons. A partir du moment où tu parques des moutons, tu n'accompagnes plus les mouton,s donc les zones qui commencent à s'embroussailler, les moutons n'y vont pas d'eux-mêmes, alors qu'avant le berger était là pour les emmener dans des zones qui commençaient à s'embroussailler. Donc dans ces zones qui sont, où ils sont parqués, les moutons vont dans les endroits qui sont les plus ouverts et puis ils délaissent les zones complètement... »

Elle précise que la transition à une gestion par parcs et le phénomène d'accroissement de la taille des exploitations sont très liés à la mise en place de ce que M. Cohen qualifie de « polarisation de l'utilisation de l'espace » (Cohen, 2003) :

« C'est souvent clôturé pas loin des exploitations ; parce que, bon, comme ils sont seuls, en fait, les terres qui sont vraiment entretenues, c'est toutes les terres autour des exploitations. Alors quand tu vois que sur le Causse, la moyenne, c'est trois cents à quatre cents hectares, ça fait que toutes les terres qui sont éloignées sont complètement délaissées. Et ces terres-là, elles s'embroussaillent petit à petit. »

Elle développe également une certaine vision idyllique du rôle du berger dans la gestion des milieux :

« Et puis en plus, [le berger] il va sur l'ensemble de son territoire. Et tu vois sa parcelle, elle est propre. Quand tu vas chez..., pareil, tu as les parents qui gardent, il n'y a pas de clôture ou très peu, et l'ensemble de la propriété est nickel, il n'y a pas de pins. D'ailleurs, tu vois, c'est net. Et quand tu passes de l'autre côté de la clôture, chez Z, tu as des pins. »

Par contre, pour elle le rôle bénéfique du berger dépasse cette conduite idéale du troupeau à travers les pâturages. Il intervient directement sur la végétation, considération qui remet en question le rôle du troupeau dans la gestion :

> *« Et puis, bon, tu avais le berger qui était là pour couper les pins, pour couper les quelques buis qui poussaient aux endroits... Le buis, ils le coupaient, ils s'en servaient dans les litières,... les frênes, ils coupaient des branches pour donner des feuilles fraîches aux brebis. Ils avaient une utilisation vraiment totalement différente. L'impact au niveau du buis, c'était plus l'impact homme. Donc tu avais autant l'entretien animal que l'entretien humain, alors qu'à l'heure actuelle tu n'as plus que l'entretien animal. Tu n'as plus l'impact humain. De toute façon pour entretenir le milieu, il faut autant la dent du mouton que la main de l'homme. Tu pourras, sur une exploitation, sur les milieux qu'on veut conserver, si tu mets que des moutons, tu n'enrayeras pas la fermeture du milieu. Il faut obligatoirement les deux…[…]… Bon maintenant, sur les exploitations, souvent le fils est tout seul. Il n'y a plus... il y a beaucoup moins de mains-d'œuvre qu'avant. »*

Finalement, la disponibilité en points d'abreuvement pour les troupeaux et leur répartition sur les territoires d'exploitation sont également, pour le Parc, des facteurs participant à l'embroussaillement. Alors que par le passé (dans les années 50 et 60) les points d'abreuvement étaient nombreux et dispersés, à la fin des années 70, il n'existe souvent plus qu'un seul point d'abreuvement à proximité des bâtiments (Parc national des Cévennes, 1980). L'adduction d'eau sur le causse est arrivée dans les années 60. Avant la mise en place du Parc, les caussenards récupéraient soigneusement toutes les eaux disponibles sur les exploitations (captage de sources, impluvium, lavognes, citernes). Dès lors que l'adduction d'eau s'est mise en place sur le Causse, les pratiques antérieures, qui demandent une main d'oeuvre importante, se sont largement restreintes. La dispersion des points d'eau a alors disparu au profit d'un seul, situé près des bâtiments. Le lien entre la disponibilité en main-d'oeuvre et la répartition des points d'eau sur les exploitations, est étroit. Selon le Parc, cette centralisation de l'abreuvement oblige le troupeau à revenir régulièrement au centre pour s'abreuver. Quelques-uns des éleveurs auprès desquels nous avons enquêté nous confirmeront que la dispersion des points d'abreuvement constitue une contrainte non négligeable dans l'utilisation qu'ils font de leurs différences surfaces de parcours, et participe souvent à leur obligation de ramener leur troupeau tous les soirs à la bergerie. La mauvaise dispersion des points d'eau participe donc au phénomène combiné, de sous pâturage et surpâturage localisés. Multiplier les points d'eau sur les exploitations permettrait, selon le Parc de limiter ce phénomène. Afin de favoriser l'utilisation des parcours les plus

éloignés des corps de ferme, le Parc a, dans les années 80 (via les Plan d'environnement), financé la création de plusieurs points d'eau (lavognes) sur certaines exploitations du causse Méjan. Son but est alors « *de réduire les déplacements des troupeaux et de mieux exploiter les pâturages éloignés du centre d'exploitation* » (PNC, 1982). Pour le gestionnaire, cette question reste d'actualité sur les parcours du Méjan (PNC, 2000).

Conclusion

Dans le cadre de ses objectifs de gestion écologique des milieux agro-pastoraux, le Parc national des Cévennes fait face à une contradiction majeure. Si le maintien d'un élevage dynamique est une condition sine qua non à la gestion des milieux et des paysages, les pratiques et systèmes techniques développés par les éleveurs ne permettent pas d'assurer la conservation d'une biodiversité issue de pratiques révolues. Dans cette zone pourtant dite *défavorisée*, la modernisation sous l'ère productiviste a tout de même conduit les éleveurs à artificialiser leurs systèmes de sorte à diminuer au mieux leur dépendance vis-à-vis des processus agro-écologiques. L'adoption des techniques agricoles modernes et le recours accru aux intrants ont relégué les parcours, ces surfaces aux ressources aléatoires et peu abondantes, à un rôle de plus en plus accessoire, alors que dans le même temps les espaces cultivés, du fait de potentialités agronomiques bien meilleures, ont pris une fonction de plus en plus centrale dans le processus de production.

La sortie de l'ère productiviste n'a rien changé. La filière Elovel créée par les éleveurs lozériens au début des années 90 dans le cadre d'une politique agricole qui ouvre la voie à l'agriculture raisonnée et pousse à la mise en place de filières de qualité, l'illustre bien. Cette filière qui assure aux éleveurs une meilleure valorisation de leurs produits et une plus grande assurance sur l'avenir a fait beaucoup d'émules ces quinze dernières années. Le choix des éleveurs de se tourner vers la production d'un agneau « haut de gamme » relève d'un certain « *retour à des pratiques d'élevage moins intensives » :* pratique limitée des trois agnelages en deux ans, abolition de l'utilisation d'aliments médicamenteux pour accélérer la croissance des jeunes et soins prophylactiques largement raisonnés. Pourtant, si le cas Elovel met en évidence un certain nombre de changements dans les pratiques des éleveurs, il montre également une certaine continuité avec les logiques de production développées sous l'ère productiviste :

a. Les agneaux élevés en bergerie présentent des vitesses de croissance toujours aussi élevées, preuve du maintien d'une certaine intensité de la production. L'alimentation à l'auge et le pâturage sur « champs » sont de rigueur

pour assurer une bonne productivité du troupeau et un allaitement adéquat des jeunes.

b. Le choix des éleveurs de fournir des agneaux à leurs acheteurs tout au long de l'année renforce encore le caractère dessaisonné de l'élevage local avec pour conséquence directe un accroissement global de la consommation de fourrages et de céréales.

c. Le principe d'une planification à la semaine de la production que chaque éleveur se doit de respecter en début campagne conduit les éleveurs à sécuriser plus qu'ils ne le faisaient auparavant la croissance et l'élevage de leurs jeunes. Ici encore, ce sont les ressources stockées et le pâturage sur champs qui sont mobilisés pour atteindre ces objectifs.

Les logiques d'articulation au marché de la filière Elovel (dessaisonnement, planification) combinées aux impératifs de productivité auxquelles font face les éleveurs dans ces systèmes fortement modernisés, conduisent à une mobilisation accrue des ressources stockées et, de fait, à une pression toujours plus forte sur les surfaces cultivées.

L'objectif de la filière étant de fédérer un grand nombre d'éleveurs sur le département, le produit Elovel doit être adapté aux systèmes d'élevage locaux de sorte à permettre une conversion relativement aisée des éleveurs à ces pratiques. En d'autres termes, l'évolution des pratiques et des systèmes d'élevage apparaît largement contrainte par les options suivies au préalable par les éleveurs locaux. Les impératifs économiques et les représentations forgées au cours de ces trente dernières années autour de l'activité agricole dans ces communautés d'éleveurs limitent ainsi d'autant le virage pris au cours des années 90. Malgré tout, ces éleveurs produisent un agneau « haut de gamme » à la viande savoureuse et fort prisée. Les interrogations posées par les contradictions que véhiculent le produit et la filière Elovel s'adressent ainsi tout autant aux pouvoirs publics qu'aux consommateurs.

Le rôle joué par les parcours dans la pratique contemporaine de l'élevage est quant à lui complexe. Si les terres cultivées et compléments alimentaires achetés dans le commerce sont la clé de la productivité des troupeaux et de la sécurisation de la production, les

parcours continuent pourtant à constituer un réservoir nourricier de première importance. Bien que marginalisés à certains stades du processus de production, ils ne font pas l'objet d'un abandon et restent toujours mobilisés de manière opportune. Les modes de prélèvements y sont variés et l'impact sur la végétation également.

La sensibilité des éleveurs caussenards au phénomène d'embroussaillement (Friedberg et *al.*, 2000 ; Hubert, 2004) est une preuve que les ressources des parcours gardent à leurs yeux de la valeur. Même s'ils considèrent que la présence d'arbustes sur leurs pâturages n'est pas forcément une mauvaise chose - elle constitue alors des abris contre le soleil et le vent - les éleveurs restent vigilants et soucieux face à une situation où l'embroussaillement deviendrait trop important pour pouvoir être contrôlé. L'envahissement par les ligneux conduit à un amenuisement de la ressource pastorale qui, si elle n'est pas de grande qualité, ne leurs « coûte rien ». D'une manière générale, sur le territoire du Parc comme ailleurs, il a d'ailleurs été montré que les éleveurs considèrent l'envahissement de leurs pâtures comme une salissure (Dumez, 2004 ; Tchakerian, 2004). A l'extrême, lorsque les milieux se ferment, les brebis ne peuvent plus pénétrer sur ces espaces pastoraux et toute ressource devient inaccessible (Hubert, op. cit.).

Des données que nous n'avons pas mobilisées jusqu'ici, issues de travaux effectués sur le causse Méjan par les agronomes tendent à montrer que la pression pastorale exercée sur les parcours n'aurait en fait pas diminuée depuis les années 70 (Osty et *al.*, 2000). Au contraire, elle se serait accrue. Les chercheurs appuient leur constat sur une évaluation quantitative de la pression pastorale exercée par les troupeaux ovin viande du causse Méjan sur les surfaces de parcours, réalisée à partir d'un indice, « l'Indice de Pression Pastorale » (IPP)[158]. Certes ils constatent que les impératifs de productivité conduisent à limiter la part de ressources alimentaires prélevée par chaque brebis sur les parcours. Mais ils considèrent que « cette tendance à la déprise pastorale peut être contrebalancée par la progression des chargements » (op.cit. : 62). Pour ces chercheurs, « un fort degré de modernisme ne semble donc pas du tout incompatible avec des prélèvements importants sur les parcours » (op. cit. : 51), « l'intensification de la

[158] L'indice de Pression de Pâturage (IPP) correspond au nombre de journées de pâturage d'un équivalent brebis par hectare et par an. Un équivalent brebis correspond à une brebis adulte. Aux éventuelles agneaux suivant les mères au pâturage ainsi qu'aux agnelles de renouvellement correspond une quote-part. La formule est la suivante : **Indice de Pression pastorale (IPP) =** (Nombre d'équivalent brebis / Surface totale de l'exploitation) **x** (Prélèvement annuel d'un équivalent brebis en jour de pâturage par an).

conduite des brebis [pouvant] aller de pair avec une forte sollicitation du pâturage » (op. cit. : 51, 62).

A y regarder de plus près, cependant, l'Indice de Pression Pastorale n'offre qu'une estimation moyenne de la pression exercée par les troupeaux sur tous types de surfaces confondues, parcours comme prairies naturelles et artificielles. De surcroît, il ne permet pas de montrer à quel point une pression différentielle s'est mise en place entre les différents terrains de parcours. Or, nous l'avons vu, les éleveurs ne font pas le même usage des parcelles situées à proximité des bergeries, de celles situées plus à distance. Pour les agronomes eux-mêmes, ces utilisations différentielles s'accompagnent d'ailleurs de contrastes importants en terme de niveau d'exploitation. Si ces chercheurs s'intéressent également à ce phénomène, ayant fait le choix de concentrer leurs travaux sur quelques études de cas, ils ne se risquent pas à des conclusions d'ordre général. Au contraire, ils mettent en avant la diversité des cas sur chaque exploitation. Les contrastes marqués d'une ferme à l'autre sont pour eux liés à des facteurs indépendants de l'intensification et des impératifs de productivités : configurations spécifiques des terrains, pratique ou non de la garde, etc.

Alors la pression exercée sur les parcours, et notamment sur les plus éloignés des corps de fermes, s'est-elle amoindrie du fait de l'intensification et de la sécurisation de la production ou non ? Pour les agronomes ce n'est pas le cas (Osty et *al.*, op.cit.). Si certains parcours font l'objet d'une moindre pression, ces facteurs n'y sont pour rien. Pour M. Cohen, il n'en va pas à l'identique (Cohen, 2003). Cet auteur considère en effet que les transformations des pratiques d'élevage sur le Causse, tels que le passage à une pratique de bergerie, la modification des calendriers de production, ou l'accroissement des besoins des animaux, participent largement à une diminution de la pression pastorale en certaines zones. Quant au Parc national des Cévennes, nous avons vu sa position. Il n'y a pour lui pas de doute. Si la disparition de la garde et la mauvaise dispersion des points d'eau nourrissent les phénomènes combinés et observés de sous-pâturage et surpâturage localisés, les impératifs d'intensification, de sécurisation et de planification stricte de la production conduisent les éleveurs vers une utilisation déséquilibrée des ressources naturelles. Accroissement de la pression sur les terres cultivées et relâchement concomitant de celle exercée sur les parcours en sont les

figures clés. Selon le Parc, ce phénomène combiné est à l'origine d'une dégradation de la diversité biologique et de l'intégrité paysagère du lieu. La fermeture des milieux « ouverts » constitue un aspect majeur cette dégradation. Elle s'accompagne d'enjeux aux échelles des espèces des habitats sur les terres cultivées, terres céréalières comme fourragères, ainsi que sur les prairies naturelles. Pour le Parc, existe donc une réelle contradiction entre le fonctionnement de ces élevages locaux et ses impératifs de conserver une certaine biodiversité liée à des pratiques révolues.

Le Parc dispose pourtant de différents types d'outils pour pallier les effets négatifs sur la diversité biologique de ces pratiques. Nous avons largement décrit ces outils dans la première partie de ce travail. Rappelons ainsi qu'il peut, par exemple, interdire et sanctionner certaines pratiques par trop préjudiciables à la diversité biologique, telles des transformations de milieux inscrits à la directive « habitats » en milieux sans intérêt écologique[159]. Le recours à la réglementation met cependant en exergue les conflits entre l'Etablissement public et la profession agricole, n'allant ainsi pas dans le sens d'une gestion concertée dont le Parc sait qu'elle est pourtant la seule solution viable à long terme pour s'assurer d'une articulation entre protection et développement sur son territoire. La contractualisation de pratiques écologiquement plus correctes est, pour le Parc, de meilleur augure pour pallier les conséquences négatives des pratiques d'élevages contemporaines. Ces contrats de gestion, qui impliquent la rémunération des éleveurs, sont de natures diverses : ils visent tant la protection de stations floristiques, d'habitats d'espèces ou d'habitats naturels (par le biais de plans de pâturage adaptés ou d'opération de débroussaillement), que la gestion adéquate des prairies de fauches en favorisant des fauches et pâturage tardifs ou la limitation des fertilisations. Finalement, c'est également souvent dans le cadre de contractualisations que le Parc peut financer des « *restaurations de parcours* » avec la suppression des ligneux (pins, buis…) et, parfois, la mise en place d'un cahier des charges de pâturage, venant ainsi à l'appui des mesures de type Article 19. Selon le gestionnaire, un programme d'action ambitieux de lutte contre l'enrésinement serait d'ailleurs en cours de lancement (2004) sur la partie orientale du Causse. Piloté au niveau de la communauté de communes, financé en

[159] C'est le cas de l'assèchement de tourbières sur le Mont Lozère ou de la transformation de certaines pelouses calcicoles en prairies artificielles sur le Causse.

grande partie par la région, il vise à assurer des travaux de coupe de pins, individus jeunes et adultes, principale menace pour la fermeture des pelouses caussenardes. Selon un employé du parc, la sensibilisation sur les questions de l'enrésinement du Causse commencerait à payer au niveau des éleveurs, qui de plus en plus conscients du problème actuel et de ses conséquences futures pour leur espace de travail et de vie, se seraient ainsi largement engagés dans une dynamique de lutte contre cet enrésinement.

Mais pour le Parc, le problème peut-il uniquement se résoudre ainsi ? Les logiques de fond sur lesquelles s'appuie l'élevage local ne sont pas bonnes. Les systèmes techniques et leur modalité d'articulation au marché ne lui conviennent guère. S'il tente coûte que coûte de pallier leurs déficiences en terme de gestion écologique, l'exploitation des ressources pastorales mise en œuvre par les éleveurs reste, selon lui, fondamentalement déséquilibrée. Face à ce constat, et en droite ligne de certains concepts que sous-tend « la gestion écosystémique » développée dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique, le Parc va tenter une expérience : assurer la promotion d'un autre modèle d'élevage qui se caractérise par des pratiques moins intensives et une exploitation plus équilibrée des ressources naturelles. Il va ainsi faciliter la mise sur pied d'une filière spécifique, les *Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes*. C'est à cette dernière que nous allons nous intéresser maintenant.

3ème partie

Les *Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes*, une figure emblématique pour une protection négociée.

L'objectif de cette troisième partie est d'essayer de comprendre les objectifs que poursuivent les éleveurs et le Parc à travers le partenariat *Agneaux de Parcours* et d'analyser la dynamique de la filière.

Nous nous intéresserons en premier lieu au regard que porte le gestionnaire sur les *Agneaux de Parcours*. Qu'attend-il de sa coopération avec les éleveurs ? Le Parc présente la filière comme un partenariat tissé avec des éleveurs afin de soutenir une pratique de l'élevage qui participe à la conservation de la diversité biologique. Il nous faudra notamment comprendre en quoi cette pratique est supposée, mieux que les autres, réussir à concilier protection de la nature et production.

Dans un second temps, nous traiterons cette coopération du point de vue des éleveurs. Nous verrons notamment comment elle s'inscrit dans les parcours de vie et les projets professionnels de chacun. Notre objectif sera plus particulièrement d'identifier les points de rencontre et les zones de rupture qui existent entre le Parc et les éleveurs et de tenter de comprendre en quoi les uns comme les autres conditionnent la dynamique de l'opération.

Finalement il s'agira également de saisir dans quelle mesure et par quels moyens cette coopération permet d'intégrer des objectifs de protection et de production dans une pratique de l'élevage qui doit être rentable pour perdurer. Le « label » Parc permet-il d'assurer un meilleur équilibre entre protection et production dans ces élevages ? Quelles sont les modalités d'articulation au marché mises en place par les éleveurs pour s'assurer de tirer profit de leur pratique de l'élevage ? Quelles difficultés rencontrent-ils et en quoi ces difficultés contraignent-elles la dynamique du collectif ?

Chapitre 7.

Les *Agneaux de Parcours* pour cogérer la biodiversité : une figure emblématique non dénuée d'ambiguïtés

En 1993, une note interne adressée par la commission « Agriculture-Forêt » au directeur du Parc national des Cévennes suggérait qu'il serait intéressant d'utiliser l'image du Parc pour permettre à certains agriculteurs de mieux valoriser le produit de leur travail. La première pierre de ce qui deviendra l'opération *Authentiques du Parc*[160] est alors posée. L'idée maîtresse est d'utiliser les atouts de l'institution, sa renommée internationale, la grande fréquentation de son territoire et de ses alentours[161], pour promouvoir une agriculture de « *productions traditionnelles »* qui, d'après le Parc, reste en « *réelle difficulté* » alors que sa « *qualité »* pourrait être largement valorisée. La commission propose ainsi de créer un label Parc national qui serait attribué à quelques filières et productions agro-alimentaires pouvant justifier d'un message tel que « *en consommant ce produit, vous contribuez à entretenir la nature et le paysage* ». Pour bénéficier de l'appui de l'institution, les agriculteurs de ces filières doivent faire preuve d'une double « *qualité* » : contribuer à la protection de l'environnement et à l'entretien des paysages, et proposer des produits de très haute qualité. Ce n'est qu'à ces conditions « *très strictes* » que le label peut être délivré aux agriculteurs.

Un certain nombre de filières sont alors pressenties comme pouvant répondre à ces critères. Elles concernent diverses activités agricoles, de la fabrication de jus de pommes à partir de variétés locales à la production de viande de bœuf (de race Aubrac), en passant par la culture de châtaignes en Cévennes et l'élevage d'agneaux « haut de gamme » dans des conditions « *d'excellence écologique* ». Afin d'identifier plus précisément, sous ces conditions, les réelles possibilités de mise en œuvre d'une telle opération, un comité de pilotage regroupant les principaux partenaires intéressés

[160] Entre 1993 et 1995, l'opération lancée par le Parc portait le nom de « *Saveurs du Parc* ». Elle sera par la suite renommée « *Authentiques du Parc* ».
[161] A l'époque, sur les 600 000 visiteurs recensés annuellement en Cévennes, 150 000 venaient pour le Parc.

(l'Association des agriculteurs du Parc, la Chambre d'agriculture, la DDAF et le Parc) lance alors une mission d'expertise[162]. Celle-ci jette son dévolu sur trois produits : les agneaux, les bœufs dits « de Pâques » et les châtaignes cévenoles. Cependant, seules les filières *Bœufs de Pâques* et *Agneaux de Parcours* verront le jour, la valorisation des châtaignes restant, dix ans après, toujours à l'étude. La filière des *Bœufs de Pâques* a été lancée dès 1995 autour d'une dizaine d'éleveurs du Mont Lozère, de quelques bouchers artisanaux et de restaurateurs de petits bourgs des Hautes Cévennes (Pont-de-Monvert, etc.)[163]. Encouragé par son succès, le Parc lance la filière *Agneaux de Parcours* deux ans plus tard.

La dénomination « *Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes* », à laquelle nous nous intéressons, est conféré par le Parc à des agriculteurs dont les pratiques répondent à ses objectifs de gestion. Par les *Agneaux de Parcours*, l'institution cherche à promouvoir sur son territoire un système d'élevage spécifique, un élevage qui contribue à une meilleure gestion des paysages et de la biodiversité, tout en proposant à la consommation des produits de très haute qualité. Cet objectif s'inscrit dans une perspective plus large de promotion d'une agriculture dite « *durable* » sur l'espace Parc. Si ce qualificatif est absent des premières discussions menées en 1993 autour de l'opération *Authentiques*, il devient dès la fin des années 90 un élément de rhétorique récurrent[164]. C'est à cet aspect de l'opération que nous allons nous intéresser en premier lieu, en considérant le point de vue du Parc. A partir des principales caractéristiques des élevages intégrés à la démarche *Agneaux de Parcours* et des discours que développe le Parc à leur propos, nous mettrons en lumière ce que sont pour cette institution de « *bonnes* » pratiques et un « *bon* » système d'élevage et ce qu'elle entend par « *mode de production durable* ». Nous verrons également comment la promotion des *Agneaux de Parcours* se construit dans un rapport d'opposition avec l'élevage localement dominant.

---

[162] Cette étude, sera confiée à GEM (Société pour le Marketing, l'Engineering et la Gestion) et financée à l'aide d'une convention signée entre le Préfet de Lozère, le Parc national des Cévennes et le FIAM (Fond d'Intervention pour l'Autodéveloppement en Montagne).

[163] On pourra se reporter à l'étude réalisée en 2000 sur le Bœuf de Pâques par D. Gueorguieva (Gueoguieva, 2000).

[164] Dans le rapport d'activité 2003 par exemple, l'opération *Agneaux de Parcours* est présentée comme ayant été développée dans le but de « *valoriser l'origine Parc national des produits du territoire issus d'un mode de production dit durable* ». (PNC, Rapport d'activité 2003 ; Orientation Stratégique 11)

Entre agriculture durable et développement durable, il n'y a qu'un pas, que la lecture des objectifs poursuivis par le Parc nous permet de faire. Pour celui-ci, en effet, favoriser ce modèle d'agriculture participe à partir des années 90 à son objectif plus global de constituer une zone « *laboratoire* » du développement durable « *pour les départements (en particulier la Lozère), les régions et l'Etat* » (PNC 1994). C'est donc autour du projet de développement durable de son territoire tel qu'il l'entend, que se construit l'opération *Agneaux de Parcours*.

7.1. Un produit et des pratiques, une filière et des acteurs

L'objectif initial de la filière *Agneaux de Parcours* est de proposer à la vente des agneaux élevés sur le territoire du Parc selon des pratiques bien identifiées. Sous la condition que ses participants respectent un cahier des charges spécifique, le Parc national des Cévennes se propose d'associer son image au produit. Nous proposons ici une présentation générale à la fois du produit *Agneaux de Parcours*, des pratiques d'élevage qui y sont associées ainsi que du fonctionnement de la microfilière et des acteurs qui y prennent part.

7.1.1. Une filière, une association : les principaux rouages de l'opération

Si nous définissons la filière à partir de ses acteurs, elle se caractérisait, entre 1997 et 2001, par un regroupement d'éleveurs ovin, de bouchers et de restaurateurs locaux. Jusque-là, la commercialisation du produit auprès des consommateurs se faisait exclusivement en zone Parc. La clientèle visée était principalement estivale, des consommateurs en visite du Parc, même si les achats réalisés par la population locale ne doivent pas être négligés. L'abattage et la transformation des carcasses en pièces carnées mobilisaient alors le principal abattoir avoisinant (ville de Mende), les bouchers pour la transformation et la vente dans leurs officines ainsi que les restaurateurs achetant directement les agneaux auprès des éleveurs pour les inscrire à leurs menus. Précisons qu'à cette époque comme de nos jours, la part d'agneaux commercialisée par les bouchers

était nettement supérieure à celle commercialisée par les restaurateurs locaux[165].

Depuis lors, deux autres voies de commercialisation se sont développées. La première n'implique pas de nouvel acteur et ne concerne qu'une petite partie des éleveurs. Il s'agit d'une démarche de vente directe adoptée par certains avec livraison à domicile des agneaux prédécoupés (en région Languedoc-Roussillon et à Paris). La deuxième, qui est en cours de développement, concernerait – a priori – tous les éleveurs. Elle implique un nouvel acteur, l'association *Terroir direct*[166], qui propose « *des produits cévenols de qualité* » (PNC 2003 : 30) sous forme de paniers sur la région de Montpellier. La commercialisation par cette voie connaît une évolution favorable (augmentation régulière du nombre d'agneaux vendus). Notons cependant que les bouchers locaux restent les principaux distributeurs du produit et que ces nouveaux débouchés sont complémentaires dans le temps. En effet, tant la vente directe que celle réalisée par le biais de l'association *Terroir direct* s'effectuent préférentiellement à partir du mois de septembre jusqu'à la mi-novembre, période à laquelle la quantité d'agneaux vendus dans les boucheries situées en zone Parc diminue nettement. Nous soulignerons plus loin l'importance que revêt une telle complémentarité.

En parallèle à la filière *Agneaux de Parcours*, une association de loi 1901 portant le même nom a été créée. Elle regroupe non seulement les acteurs déjà mentionnés (éleveurs, bouchers restaurateurs, association *Terroir direct*) mais également le Parc national des Cévennes. Les éleveurs souhaiteraient également y inclure à terme, un ou plusieurs représentants de consommateurs. Cette structure juridique assure le fonctionnement de la filière en permettant par exemple l'emploi de personnel supplémentaire si nécessaire, l'octroi de financements par le Parc, la mise en œuvre de démarches de marketing pour le groupe, etc. C'est aussi dans le cadre de cette association, en présence de tout ou partie de ses membres, que se déroulent périodiquement des réunions, au rythme de deux ou trois par an. Y sont discutées aussi bien les stratégies et opérations à mener pour développer la filière que les éventuelles modifications du cahier des charges ou encore l'intégration d'un nouveau membre qu'il

[165] En 2000, les 7 principaux éleveurs du groupe ont vendu environ 700 agneaux par le biais des bouchers locaux contre 60 environ par celui des restaurateurs.
[166] Cette association a directement été aidée par le Parc national des Cévennes.

soit éleveur, boucher ou restaurateur. Chaque année, l'une de ces réunions est également l'occasion pour les éleveurs et les bouchers de négocier les prix qui seront pratiqués au cours de la campagne annuelle. En règle générale, les prix négociés au cours de cette réunion seront ceux pratiqués toute l'année. Il arrive cependant que tel ne soit pas le cas. En 1998, par exemple, la chute des cours de la viande ovine au second semestre a été telle qu'éleveurs et bouchers ont dû renégocier à plusieurs reprises leur valeur d'échange du produit : les premiers agneaux (juillet) avaient été négociés à 35 francs le kilo alors que dès le mois d'août, ils n'étaient plus échangés qu'à 32. Résumons les accords de principe passés entre éleveurs et bouchers sur les valeurs d'échange du produit *Agneaux de Parcours*. Lorsque les cours de la viande ovine restent dans leur gamme habituelle d'oscillation (entre 28 et 33 francs selon la période de l'année), les bouchers paient deux francs de plus par kilogramme de carcasse que ce que propose la cotation qui fait référence localement pour des agneaux d'excellente qualité[167]. Lorsque les cours moyens à l'année passent en dessous de la barre des 30 francs, un prix minimum de 32 francs par kilogramme de carcasse continue à être payé aux éleveurs. A l'opposé, un prix « plafond » a également été négocié et les bouchers ne paieront jamais plus de 35 francs par kilo de carcasse, même si les cours viennent à frôler cette valeur.

Chaque éleveur a la charge de trouver ses propres débouchés. Ainsi avant d'espérer pouvoir être intégré à la filière, il se doit de trouver un ou plusieurs bouchers et/ou restaurateurs prêts à participer à l'opération. Ces derniers, s'ils acceptent, s'engagent à une exclusivité de vente durant la période où les agneaux leur sont fournis. Les éleveurs, eux, n'ont par contre aucune règle d'exclusivité et peuvent ne commercialiser qu'une partie de leurs animaux sous la marque *Agneaux de parcours,* et le reste comme ils l'entendent.

Tout au long de ce travail, nous évoquerons autant la filière *Agneaux de Parcours* que l'association *Agneaux de Parcours* en nous référant au même groupe d'acteurs.

---

[167] Les prix des cours officiels que nous citons sont ceux opérant pour des agneaux classés « extra » autrement dit de la meilleure « qualité » qu'il soit. Nous verrons plus avant quels sont les critères de qualité officiels pour la viande ovine. Ces cours sont ceux du marché de Laissac, cotation de référence sur toute la zone de notre étude.

Dès le début de ce chapitre, nous avons employé le terme de microfilière pour qualifier la production *Agneaux de Parcours*. En effet, la taille restreinte de cette filière le justifie. A son origine, en 1997, huit éleveurs, cinq bouchers et trois restaurateurs seulement se sont engagés dans l'opération. Au commencement de la campagne 2003, soit six années plus tard, le nombre d'éleveurs s'élevait à 12 alors que les distributeurs, mis à part l'association *Terroir Direct,* étaient les mêmes. Si le nombre d'éleveurs s'est légèrement accru et que de nouveaux débouchés ont été développés depuis, on ne peut pas considérer que l'opération ait connu un réel essor depuis sa mise en œuvre. Cependant, autant du côté des producteurs que, dans une moindre mesure, de celui des distributeurs, le nombre de participants à la filière varie d'une année sur l'autre. Depuis sa création, la filière a vu passer une vingtaine d'éleveurs, n'en réunissant jamais moins de sept ni plus de quinze par an. Il en est de même pour les restaurateurs dont le nombre et l'identité varient d'une année sur l'autre. Quant aux bouchers, si les quatre qui à l'heure actuelle écoulent les deux tiers de la production étaient présents dès l'origine de l'opération, d'autres ont tenté, puis abandonné l'aventure.

7.1.2. Qu'est qu'un « *Agneau de Parcours du Parc National des Cévennes*[168] » ?

Il s'agit ici de présenter les principales caractéristiques du produit *Agneaux de Parcours*, depuis le mode d'élevage des animaux jusqu'à sa vente au consommateur. Pour cela, nous nous appuierons sur le cahier des charges de la filière (cf. encadré ci-contre). Résultat d'un processus de négociation entre le Parc, les éleveurs et les distributeurs, ce document formalise les pratiques que s'engage à respecter tout éleveur, boucher ou restaurateur adhérant à la démarche. Il définit non seulement le produit mais également les pratiques d'élevage, certains aspects du fonctionnement de la filière et

[168] Par la suite, nous emploierons préférentiellement l'expression « *Agneaux de Parcours* » en lieu et place de « *Agneaux de Parcours du Parc National des Cévennes* ».

Encadré 3 : Cahier des charges *Agneaux de Parcours*. Coréalisé par les éleveurs, le Parc et les principaux distributeurs du produit, les bouchers, il stipule les pratiques à respecter pour pouvoir disposer de la dénomination *Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes*.

Cahier des charges *Agneaux de Parcours*.

Rubrique champs d'application

- La période de naissance est limitée du 1er février au 30 avril.
- Les agneaux seront abattus entre 3 et 10 mois avec un poids de carcasse de 14 à 21 kg.
- La castration ou le cryptage seront effectués dans la semaine suivant la naissance, sinon les agneaux seront vendus à 3 mois maximum

Rubrique Modalité de gestion des animaux

- Pour le renouvellement du troupeau reproducteur, les achats sont autorisés sans limite sous réserve qu'ils répondent aux objectifs sanitaires prévus au paragraphes « prophylaxie et soins vétérinaires » de la charte agricole du Parc national des Cévennes et du cahier des charges *Agneaux de Parcours*.
- Possibilité d'avoir des troupeaux mixtes
- Obligation d'identification spécifique des *Agneaux de Parcours* à l'aide d'une boucle pour les troupeaux mixtes. Cette identification spécifique est possible pour les troupeaux exclusifs *Agneaux de Parcours*.
- Avant sevrage, les agneaux sont nourris au lait, sous leur mère.
- Après sevrage, les agneaux sont nourris de l'herbe des parcours.
- La mise à l'herbe est de trois mois minimum.
- L'allaitement artificiel et les aliments médicamenteux sont interdits
- Seule une complémentation à base de châtaignes, de glands ou de céréales, exclusivement produites sur le territoire d'origine est acceptée. Les aliments à base de céréales issus de l'agriculture biologiques sont admis.
- La complémentation ne devra pas dépasser un maximum de 300 g par jour pendant 70 jours, soit un maximum de 20 kg.

Rubrique modalité de prophylaxie et de soins vétérinaires.

- Un ovin et/ou un troupeau subissant plus de deux interventions thérapeutiques avec des médicaments de synthèses, au cours du cycle annuel de production, sera exclu du circuit jusqu'au cycle suivant.

Rubrique modalité d'abattage des animaux

- Le poids des carcasses peut aller de 14 à 21 kg
- Pour les pièces à rôtir ou à griller, une durée minimale de maturation de 7 jours après abattage est nécessaire pour assurer un bon niveau de saveur et de tendreté.

Rubrique commercialisation des animaux

- Les viandes provenant de carcasses *Agneaux de Parcours* sont identifiées tout au long du circuit de distribution. En conséquence l'organisation du travail est conçue de façon à garantir cette traçabilité.
- Lors de la vente d'un animal, l'éleveur doit informer immédiatement l'organisme certificateur par un bulletin tiré d'un carnet à souche numéroté.
- La vente est autorisée du 1er juin au 15 novembre.
- La règle de vente est l'exclusivité.
- Le détaillant doit s'engager à ne vendre aucune autre viande ovine en même temps que l'*Agneaux de Parcours*.
- Cette durée d'exclusivité peut être temporaire mais la publicité doit alors cesser, une semaine pouvant s'écouler entre la date des dernières acquisitions et le retrait des affiches et autres documents d'information.

Rubrique Suivis et Contrôles

- Les contrôles seront effectués par les agents du Parcours de tout organisme mandaté à cet effet par l'association *Agneaux de Parcours* ou le Parc national des Cévennes.
- Ces contrôles du respect du cahier des charges seront réalisés lors de visites inopinées.
- En cas de non respect du cahier des charges ou de refus du contrôle des sanctions allant du simple avertissement jusqu'à l'exclusion définitive de l'opérateur économique pourront être appliquées.
- Ces sanctions ne s'opposent pas à l'application de sanctions pénales d'ordre public conformément à la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications.

plus largement de l'opération *Agneaux de Parcours* (nous ne traiterons cependant pas ces aspects ici). C'est donc à partir de son analyse que nous allons ici définir l'*Agneau de Parcours*.

Des agneaux d'herbe

Les *Agneaux de Parcours* sont des agneaux d'herbe. Dans la pratique, cela signifie qu'ils sont quotidiennement conduits à l'air libre, sur les pâturages dont ils se nourrissent avec leurs mères. Comme précisé dans le cahier des charges, le lait maternel constitue l'une des principales composantes de leur alimentation. Durant les premiers mois de leur vie, c'est en effet ce dernier qui va constituer l'essentiel de la nourriture de ces jeunes élevés « sous la mère ». Progressivement, l'herbe remplace le lait jusqu'au moment du sevrage qui marque l'arrêt définitif de l'ingestion de lait par les agneaux.

La dénomination « agneau d'herbe » n'empêche pas les *Agneaux de Parcours* de recevoir une « *complémentation* » alimentaire à côté du lait maternel et de l'herbe qu'ils broutent. La croissance des agneaux peut en partie être assurée par d'autres sources, telles que des céréales ou des aliments concentrés. Cette complémentation est cependant sous le coup d'une double restriction imposée par le cahier des charges :

- La première restriction est d'ordre quantitatif. Les apports alimentaires ne doivent en effet « *pas dépasser 20 kilogrammes de céréales ou d'équivalents* » par agneau. Des études menées par S. Prache et M. Thiérez dans différentes régions de l'Hexagone montrent que la complémentation des agneaux élevés à l'herbe varie généralement entre 20 et 120 kg par animal, tous produits confondus (généralement à base de céréales). Ces auteurs rangent ainsi – implicitement – dans la catégorie « agneaux d'herbe » tout agneau dont la quantité de compléments alimentaires reçus au cours de sa vie n'excède pas 120kg de céréales ou d'équivalents. Dès lors, la limitation à 20 kg par agneau qu'impose le cahier des charges *Agneaux de Parcours* place les éleveurs concernés parmi les éleveurs français complémentant le moins leurs jeunes animaux. Le lait et l'herbe des pâturages constituent une part extrêmement élevée de leur ration alimentaire.
- La deuxième restriction est d'ordre qualitatif. Ainsi seuls sont admis des compléments alimentaires soit « *à base de châtaignes, glands ou de céréales* »

produits sur le « *territoire* » d'origine – la ferme même ou, si besoin est, sur une ferme du Parc national des Cévennes –, soit de type « *aliments bio* » c'est-à-dire « *des aliments à base de céréales issues de l'agriculture biologique* ». Cette seconde restriction vise à appuyer l'ancrage territorial de la production, même si la dérogation concernant les « *aliments bio* » entache légèrement le message. L'*Agneau de Parcours* mange l'herbe des pâturages de la ferme et est – essentiellement – complémenté à partir des produits (céréales) de la ferme.

Nous verrons dans les chapitres suivants que si les stratégies de complémentation des éleveurs répondent toutes à cette double injonction, elles sont cependant très diverses d'un élevage à l'autre. Alors que certains éleveurs n'apportent aucun complément alimentaire à leurs agneaux, d'autres, au contraire, frôlent la limite autorisée par le cahier des charges, diversité de conduites alimentaires qui – à la fois – illustre et implique des systèmes techniques parfois très distincts.

Photo 5. Brebis et agneaux au pâturage (Vallées cévenoles). Les agneaux de parcours sont des agneaux d'herbe. Ils paissent avec leurs mères, et se nourissent pour l'essentiel de leur lait et de l'herbe des pâturages.

Des agneaux de saison qui « poussent en même temps que l'herbe »

Le cahier des charges stipule que les *Agneaux de Parcours* doivent naître entre le 1er février et le 31 avril. Contrairement aux élevages de bergerie dont nous avons précédemment décrit les caractéristiques, et qui produisent des agneaux quasiment tout au long de l'année, l'*Agneau de Parcours* n'est produit qu'à partir d'un agnelage unique. Il s'agit donc d'une production strictement saisonnée (cf. figure ci-dessous). On y observe un pic d'agnelage centré sur les mois de mars et avril. De fait, si les naissances sont autorisées en plein hiver, dans la grande majorité des cas, les éleveurs pratiquent des agnelages dits « de printemps ». Rappelons ici qu'un tel calendrier de production correspond à celui que l'on rencontrait dans l'ensemble des élevages du cru jusqu'au début des années 80 et que c'est à partir de celui-ci que des calendriers plus diversifiés ont été par la suite mis en œuvre (agnelage d'automne, d'hiver et d'été).

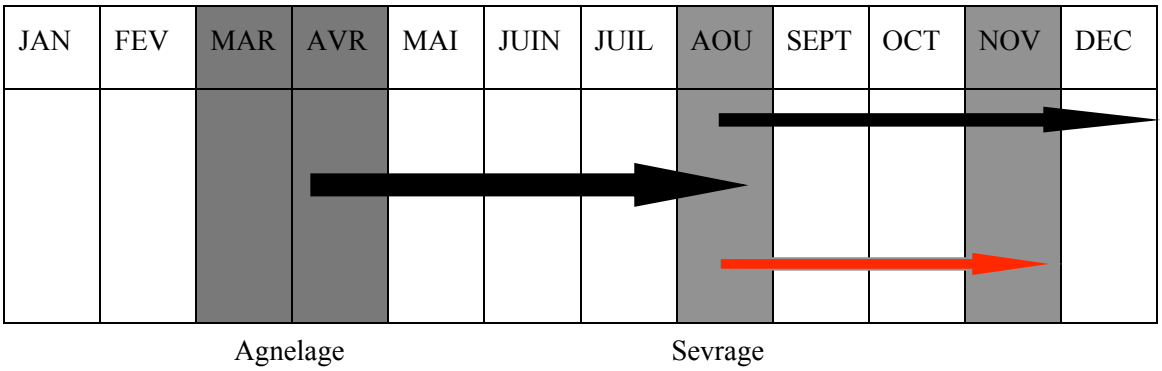

Figure 19. Calendrier de production en *Agneaux de Parcours*.

Du fait de ses modalités spécifiques d'alimentation, la vitesse de croissance de l'*Agneau de parcours* est globalement plus faible que celle de ses congénères dits de bergerie. Alors que ces derniers arrivent à maturité en 3 à 4 mois, il est commercialisé à un âge compris entre trois et huit mois, la grande majorité d'entre eux étant prêt à la vente à cinq mois environ. Par conséquent, en naissant au printemps, il ne peut arriver sur le marché qu'à partir du mois de juillet (et jusqu'au mois novembre). Il constitue donc un produit de saison.

La pratique de l'agnelage de printemps permet aux agneaux de « *pousser en même temps que l'herbe* », pour reprendre l'expression imagée des éleveurs (le printemps

étant la période de démarrage de la végétation) et vise, selon eux, à limiter au maximum la complémentation de leurs agneaux, comme précisé par le cahier des charges. En effet, alors qu'en d'autres lieux l'élevage d'agneaux d'herbe est envisageable en dehors de cette concordance et bien que certains de nos éleveurs-informateurs en évoquent la faisabilité, la plupart considèrent que c'est impossible autrement dans leur région. S'ils veulent que leurs pratiques répondent aux spécifications du cahier des charges *Agneaux de Parcours*, ils se doivent de respecter cette concordance entre croissance de l'animal et pousse de l'herbe.

Globalement, leur production correspond à celle d'un agneau broutard, ou agneau gris, décrit en première partie de ce travail. En tant qu'agneau d'herbe, il se démarque ainsi – et c'est une volonté forte des éleveurs de la filière – de l'essentiel des agneaux produits localement. La différence porte sur les modalités mêmes de cette production, mais aussi sur la nature du produit carné commercialisé.

Un produit naturel

Les *Agneaux de Parcours* sont issus de pratiques d'élevage qui cherchent à s'inscrire en porte-à-faux de ce que le productivisme pouvait proposer comme techniques et pratiques d'intensification. A ce titre, les restrictions imposées par le cahier des charges, entre autre, interdisent aux éleveurs de recourir à « *une alimentation médicamenteuse* ». D'autre part, les « *interventions thérapeutiques [sur les agneaux et leurs mères] avec des médicaments de synthèse* » sont limitées à deux par « *cycle annuel de production* ». Finalement « *l'utilisation de traitements de synchronisation des chaleurs [« la pose d'éponge »] est interdite* ».

Ces pratiques et techniques, qui accompagnent une volonté d'augmentation de la productivité globale des élevages, sont principalement refusées par les éleveurs car, touchant à l'intégrité des animaux, elles remettent non seulement en question le « *naturel* » du produit, mais sont peut-être encore plus contraires aux représentations que se font certains éleveurs de leurs rapports aux animaux. L'*Agneau de Parcours* se veut un produit naturel et sain, un produit « *irréprochable sur le plan sanitaire et hygiénique* » comme le souligne un employé du Parc.

7.1.3. Des pratiques aux systèmes d'élevage

La production d'agneau d'herbe selon les modalités *Agneaux de Parcours* suit une temporalité stricte qui définit, dans tous les élevages, un enchaînement de pratiques clefs (cf. figure 18, ci-dessus) :

- Le pic d'agnelage a lieu au début du mois d'avril.
- Les jeunes restent avec leurs mères jusqu'à ce qu'ils soient sevrés, à la mi-août. Ils sont alors âgés de 4 ou 5 mois, âge auquel le sevrage s'opère naturellement ce qui facilite l'opération. Mis à part les agneaux déjà vendus (les premiers sont vendus au 15 juillet en moyenne), ceux encore présents dans le troupeau au 15 août (la majorité) deviennent alors indépendants de leurs mères.
- A partir de là les éleveurs vont gérer deux troupeaux. Le premier est constitué des agneaux (figure 18, flèche noire). Après le sevrage, ceux-ci sont encore en pleine phase d'accroissement de leurs besoins et doivent continuer à être nourris abondamment jusqu'à leur commercialisation qui se fait progressivement. Le second troupeau est constitué des brebis qui n'allaitent plus et qui attendent la prochaine période de lutte au cours du mois de novembre (figure 18, flèche rouge). Elles n'ont plus besoin d'être alimentées aussi abondamment que les agneaux et ce, jusqu'à la lutte. Malgré tout, dès la fin septembre, certains éleveurs jugent préférable d'améliorer l'alimentation des brebis pour les préparer à la lutte.

Comme le précise le cahier des charges, il est possible pour les éleveurs intégrés « *d'avoir des troupeaux mixtes* », autrement dit de pratiquer, en parallèle de leur élevage à l'herbe, un élevage en bergerie selon des calendriers de production tout à fait différents. A l'extrême, un éleveur ne produisant que quelques agneaux à l'herbe dans le respect du cahier des charges, tout en élevant la grande majorité de ses bêtes en bergerie à des saisons diverses, pourrait bénéficier pour les premiers du label *Agneaux de Parcours* du Parc national des Cévennes. Ce qui est défini dans le cadre de ce label, c'est donc avant tout un type de produit et de pratiques, et non un système d'élevage spécifique qui serait caractéristique de l'élevage saisonné des agneaux d'herbe.

Dans la plupart des cas, les éleveurs *Agneaux de Parcours* produisent plusieurs types

d'agneaux. Le tableau ci-dessous illustre cet état de fait dans le cas de six éleveurs que nous avons retenus pour le contraste des situations et dont nous allons décrire les pratiques[169] :

Certains éleveurs (C et D) n'élèvent que des agneaux d'herbe qu'ils déclarent finir et commercialiser comme tel, en partie sous le label *Agneaux de Parcours.*

D'autres (A et E) élèvent également tous leurs agneaux à l'herbe, mais en vendent une partie très tôt, en tant qu'agneaux légers. Les autres agneaux sont finis d'engraisser à l'herbe, de la façon présentée plus haut. Les agneaux vendus « *légers* » sont pour la grande majorité des « *agneaux nés double* ». Ces éleveurs choisissent en effet de se séparer précocement (à 30 jours) de l'un des deux jumeaux afin d'assurer une meilleure croissance pour le second (les mères n'ayant ainsi plus qu'un jeune à allaiter). Dans une moindre mesure, il peut également s'agir d'agneaux qui, comme le disent les éleveurs « *démarrent mal* », souvent ceux dont la mère produit peu de lait.

Dans ces quatre cas (A, C, D, E), les systèmes d'élevage sont donc organisés autour d'un élevage d'agneaux à l'herbe strictement saisonné et leurs pratiques correspondent, dans l'ensemble, à celles décrites précédemment.

Eleveurs	**A**	**B**	**C**	**D**	**E**	**F**
Agneaux d'herbe	198	107	274	210	245	110
Agneaux bergerie finis	0	75	0	0	0	80
Agneaux légers	90	50	0	0	176	60

Tableau 12. Les produits d'élevage dans les 6 principaux élevages participant à l'opération *Agneaux de Parcours* en 2000.

[169] Nous souhaiterions ici préciser l'importance du support qu'a constitué pour nous le travail mené par M.C. Chardès (Chardès, 2000) sur les élevages *Agneaux de Parcours* dans le même temps que nous menions nos propres enquêtes. Les données quantatives qu'elle a rassemblé auprès des éleveurs du collectif et que nous avons pris soin de vérifier par nous même nous ont servi de base de discussion avec ces derniers.

Les éleveurs (B et F) élèvent quant à eux une partie de leurs agneaux à l'herbe et une partie en bergerie, tout en commercialisant un certain nombre de leurs agneaux de manière précoce, en tant qu'agneaux légers. Chez ces éleveurs, les agneaux de bergerie sont de deux types : des agneaux principalement élevés à l'herbe mais dont l'engraissement est fini en bergerie et des agneaux dont l'élevage se fait strictement en bergerie. Les premiers, issus des mises bas printanières, sont soit des agneaux ayant « *mal démarré* » au printemps que les éleveurs choisissent d'engraisser en bergerie (au lieu de les vendre légers), soit des « *traînards* ». Ce dernier terme est employé par les éleveurs pour qualifier les agneaux qui présentent une croissante lente (en raison d'une gémellité ou d'un fort parasitage) et dont la finition à l'herbe ne paraît que difficilement envisageable. Ces deux catégories d'agneaux sont alors finis en bergerie à l'aide de céréales et de concentrés, une pratique d'ailleurs peu rentable aux yeux des éleveurs. Le deuxième type d'agneaux engraissés en bergerie correspond à des jeunes issus d'un agnelage de rattrapage, réalisé en contre-saison. Dans chacun de ces élevages en effet, une quarantaine d'agneaux issus d'une mise bas réalisée courant octobre, sont élevés strictement en bergerie.

Contrairement aux premiers (A, C, D, E), ces deux éleveurs (B et F) ont donc mis en place des systèmes de production à deux périodes d'agnelage et sont à l'origine d'une réelle production mixte (bergerie/herbe).

Finalement, il nous faut présenter quelques caractéristiques générales de ces exploitations. Le tableau ci-contre en résume l'essentiel. Il montre notamment que sur le causse Méjan, les cheptels des élevages *Agneaux de Parcours* sont plus restreints que ceux des élevages de bergerie étudiés dans la deuxième partie de ce travail (365 brebis contre 520). A l'identique, les charges pastorales (brebis à l'hectare) y sont, en moyenne, plus faibles (0,8 contre 1,02). Il montre par contre que tel n'est pas le cas dans les élevages hors causse Méjan, qui présentent quant à eux des charges pastorales bien plus élevées.

exploitations	C*	A*	D*	B*	E	F	Référence Causse (moyenne 1998[170])
surface totale (S)	584	480	330	500	300	220	510
cheptel reproducteur (CR)	383	350	330	400	430	250	520
rapport CR/S (charge pastorale)	0.66	0.73	1	0.8	1.43	1.14	1.02

Tableau 13. Cheptel et surfaces agricoles utiles dans les élevages *Agneaux de Parcours*. Les exploitations mentionnées par une * correspondent à celles localisés sur le causse Méjan.

7.2. Pour un système d'élevage qui produit et qui gère

7.2.1. Une gestion systémique

> *« On s'est dit quand même dans l'ensemble, que pour bien gérer les milieux et les paysages, il fallait favoriser certains systèmes. » (Le chargé de mission Agriculture et Environnement du Parc national des Cévennes, 1999)*

Pour le Parc national des Cévennes, l'opération *Agneaux de Parcours* vise à promouvoir des systèmes de production qui, par leurs caractéristiques d'ensemble assurent, de son point de vue, une gestion adéquate des milieux et des paysages. Une telle opération relève lors de son lancement en 1997 d'une approche tout à fait novatrice pour le gestionnaire. Sa mise en œuvre découle du constat d'une efficacité par trop limitée des actions qui avaient été menées jusqu'alors dans le domaine agri-environnemental. Certes, en appuyant les politiques officielles de développement agricole, son action a contribué à maintenir un nombre important de fermes sur le territoire du Parc. Cependant, nous l'avons vu, l'agriculture qui s'est progressivement mise en place depuis le début des années 70 ne lui convient guère, tout du moins dans ses grandes lignes.

[170] Nous reprenons ici les valeurs estimées auxquelles nous avions fait référence dans le chapitre 1 de la 2ème partie (§ 2.1.)

Pour les employés du Parc, si le manque d'efficacité des interventions de leur institution face à ses enjeux de gestion « agri-environnementaux » résulte en grande partie de la faiblesse des moyens financiers dont elle dispose, la nature même de ces interventions doit également être mise en cause. Pour le chargé de mission Agriculture et Environnement notamment, le problème essentiel est que ces interventions n'offrent pas la possibilité de contrer les effets négatifs des modèles normatifs et « modernistes » de développement agricole.

Nous pouvons reprendre ici les considérations du Chargé de mission Agriculture et Environnement à propos des modalités d'intervention du Parc dans le domaine agricole :

> *« Il faut voir que les subventions que le Parc donnait, c'était un peu du saupoudrage ».*

La critique de la politique du Parc par cet employé porte essentiellement sur des actions qui selon lui sont trop dispersées et qui s'articulent rarement autour d'axes politiques forts. Comme il l'explique, jusqu'à ce que les *Agneaux de Parcours* soient mis en place, « *c'étaient les agriculteurs qui faisaient une demande sur un projet très ponctuel dans leur exploitation* », par exemple le financement de clôtures ou d'un gyrobroyeur. Parfois également, le Parc participait à l'achat de brebis afin de répondre à un projet d'accroissement de cheptel. Ces interventions étaient réalisées dans le cadre des Plans d'Environnement dont l'objectif premier, nous l'avons vu, était de lutter contre la déprise agricole en consolidant l'assise financière des élevages[171]. En outre, comme le précise notre interlocuteur, les Plans d'Environnement tentaient de moduler ou de pallier les effets négatifs de l'évolution des pratiques d'élevage, afin de les rendre plus à même d'assurer une meilleure gestion des milieux : pose de clôtures, création de points d'eau sur les parcours éloignés, subvention de débroussailleuses, etc. Mais si « *distribuer* » du matériel de débroussaillement ici et là permet d'éliminer buissons et rémanents, si financer piquets et barbelés pour des parcs permet d'assurer une utilisation « *plus rationnelle* » et *a priori* plus complète de certaines zones de parcours, l'impact de ce type d'actions, en terme de maintien des milieux ouverts, reste aux yeux de notre interlocuteur très limité. Ses propos sous-tendent l'idée que de telles interventions ne permettent pas de discuter d'un « *projet* » d'élevage en tant que tel, ni d'influer sur les

[171] Par des subventions et aides attribuées aux éleveurs dans le cadre des politiques du ministère de l'agriculture.

grandes orientations de production prises par les éleveurs, pas plus que sur les pratiques qui en découlent.

C'est cette distinction entre interventions ponctuelles et ce qu'on peut qualifier d'approche systémique de la gestion qui émane des considérations du chargé de mission Agriculture et Environnement sur les contrats de gestion à la parcelle, autre modalité classique d'intervention du gestionnaire. Ces derniers, qui visent à assurer la gestion d'un objet « *naturel* » bien ciblé – un milieu écologique spécifique (habitat naturel), une population d'espèces identifiées en un lieu donné – lui apparaissent essentiels à développer. Par la définition de modalités de gestion spécifiques sur une surface bien délimitée (intervention mécanique et/ou par le feu et gestion par le pâturage), de tels contrats permettent d'atteindre des objectifs clairement définis et de répondre à certains enjeux environnementaux du Parc :

> *« On travaille souvent à la parcelle parce que souvent les travaux de génie écologique ou les enjeux qu'on se fixe, c'était à la parcelle. Donc on diagnostiquait que sur telle parcelle il y avait une espèce intéressante, on allait voir, et on faisait un cahier des charges avec l'éleveur. On le fait encore, parce que c'est important, ces choses-là » (Le chargé de mission Agriculture et Environnement du Parc national des Cévennes)*

Cependant, là aussi, « *travailler à la parcelle* » présente certaines limites évidentes, limites de nature identique au cas précédent. Si seul ce type d'interventions apporte une réponse à des objectifs de gestion très précis, il ne permet pas non plus de discuter d'un « projet » en tant que tel avec l'éleveur.

C'est à partir de ces limites que doit se comprendre, d'un certain point de vue, la motivation du Parc pour le projet *Agneaux de Parcours*. Ce projet se distingue en effet des actions menées jusqu'alors par son approche systémique de la gestion des milieux et des paysages :

> *« On répondait à la demande agricole ponctuellement et là l'objectif c'était de se dire on veut favoriser un système de production donc ne pas travailler à la parcelle. » (Le chargé de mission Agriculture et Environnement du Parc national des Cévennes)*

La création d'un label et le développement d'éventuels Contrats Territoriaux d'Exploitation au service d'un système de production garant d'une bonne gestion des milieux, relèvent de l'innovation pour l'institution. La création du label *Agneaux de*

Parcours est le résultat de l'évolution d'une réflexion visant à répondre à ses enjeux agri-environnementaux et à pallier les limites d'efficacité avérées des anciennes politiques du Parc. Par cette approche généraliste de la gestion écologique, le Parc propose une réponse aux problèmes combinés d'emprise et de déprise. De surcroît, cette approche s'articule avec ses autres actions : gestion écologique plus fine qui relève du génie écologique et vise à une action ciblée d'une part (un milieu ou une espèce en un lieu bien délimité), et actions ponctuelles du Parc en faveur des milieux ouverts d'autre part (achat de matériels, participation à des opérations de mise à feu « nettoyantes »…).

7.2.2. Un « meilleur équilibre fourrager »

Promouvoir une bonne gestion des milieux naturels par les *Agneaux de Parcours* doit être compris à l'aune des objectifs généraux que se fixe le Parc national des Cévennes en matière d'environnement :

> *« [Ce sont des] agneaux et brebis élevés à l'herbe naturelle, au foin naturel, donc maintien de pratiques de fauches traditionnelles, enfin éviter un peu l'enrubannage, l'ensilage sur les prairies. Donc la double politique c'est dire : sur les zones riches on n'intensifie pas trop, forcément un peu parce qu'il faut - C'est-à-dire les terres cultivables, productibles - mais pas trop. C'est-à-dire pas trop de produits phytosanitaires, pas trop d'engrais et pas de méthodes type enrubannage ou ensilage. Et puis sur les zones pauvres, et bien il s'agit de favoriser le pâturage et leur utilisation surtout et pas leur sous-utilisation. » (Le chargé de mission Agriculture et Environnement du Parc national des Cévennes)*

Maintenir l'ouverture des milieux en favorisant leur utilisation et limiter la pression sur les terres « riches », tel est l'objectif du Parc à travers la promotion de pratiques d'élevage de type *Agneaux de Parcours*. L'idée de fond est d'opérer un rééquilibrage de l'utilisation des ressources à l'échelle justement des exploitations.

> *« L'objectif est donc de retrouver un équilibre un peu plus en faveur des zones pauvres. » (Le chargé de mission Agriculture et Environnement)*

Pour le chargé de mission Agriculture et Environnement, les élevages de type *Agneaux de Parcours* répondent à cet objectif « *en replaçant les parcours au cœur du système de production* ». Selon les termes utilisés par d'autres employés du Parc, de tels systèmes présenteraient un meilleur « *équilibre fourrager* », principe-clef pour répondre au défi de la combinaison emprise-déprise. Il s'agit de changer l'équilibre fourrager entre

pâturage et fauche, entre instantané et stocké, c'est-à-dire de faire en sorte que les animaux soient nourris un peu plus par prélèvement direct au pâturage et ainsi par une moindre proportion de foin.

Pour un autre employé du Parc, repenser ainsi les systèmes de production est nécessaire pour que s'articulent correctement élevage et gestion écologique, au risque sinon, d'être confronté à une contradiction majeure. Selon lui, en effet, étant donné les hauts niveaux de productivité que les éleveurs cherchent à faire atteindre à leurs brebis dans les systèmes d'élevage plus classique, pousser à une utilisation accrue des surfaces de parcours ne peut que passer par une augmentation de la taille des troupeaux (plus d'animaux pour pâturer plus de surface). Conséquence inévitable, la demande en stocks alimentaires (fourrages et céréales) s'accroît, elle aussi. En d'autres termes dans de tels systèmes, augmenter la pression sur les parcours afin de favoriser le maintien des milieux ouverts ne peut que s'accompagner d'un accroissement parallèle de la pression sur les zones cultivées. La contrepartie négative ou à risque d'une tendance unidimensionnelle à l'ouverture du milieu est donc liée, pour le Parc, aux caractéristiques des systèmes d'élevage qui, tels qu'ils sont conçus à l'heure actuelle, s'appuient en grande partie sur la production de stocks fourragers pour fonctionner :

> *« Le stock fourrager dans les systèmes actuels est fabriqué dans certaines conditions et que les terres capables d'en produire dans ces conditions-là sont rares... Et comme il faut en produire beaucoup pour ouvrir le paysage pour avoir beaucoup d'animaux à pâturer, on va intensifier très fortement les rares terres pour faire du foin. Le contrecoup en extensifiant sur l'espace, on va intensifier les intrants et le mode de traitement des quelques espaces d'accumulation mécanisable. » (Le sous directeur du Parc)*

Afin de résoudre cette contradiction, l'idéal est que se mettent en place des systèmes de production avec des objectifs de productivité moins élevés et où, par conséquent, les conduites alimentaires des brebis et agneaux sont plus adaptées aux caractéristiques des milieux de moyenne montagne, globalement peu productifs. Pour les différents employés que nous venons de citer, il faut en fait promouvoir des élevages au sein desquels la conduite alimentaire des animaux permette de conserver leur rusticité :

> *« L'évolution des modes de conduite alimentaire des troupeaux tend à beaucoup les alimenter en bergerie, à peu les faire sortir. Si tous les jours tu les rentres en bâtiment, si tous les jours tu leur donnes des granulés, des trucs comme ça, c'est clair qu'ils ne vont pas être tentés d'aller bouffer de l'herbe difficile et dure à mâcher sur le causse. Au contraire si elles sont sorties tous les jours, si elles sont régulièrement emmenées dans les zones les plus sèches, si elles sont habituées à*

manger du foin sur pied, elles vont s'adapter, se porteront peut-être aussi bien, deviendront rustiques et valoriseront mieux le milieu. » (Le chargé de mission Agriculture et Environnement)

Les élevages que va promouvoir le Parc sont donc des élevages au sein desquels la conduite des troupeaux va permettre aux animaux de mieux valoriser « *l'herbe difficile* », des élevages qui sont ceux où les brebis sont le moins complémentées, sont sorties tous les jours et sont régulièrement envoyées sur les parcours et plus particulièrement dans les zones les plus pauvres. Ces systèmes d'élevage, tels que sont pour le Parc les *Agneaux de Parcours*, s'organisent autour d'un « *équilibre un peu plus en faveur des zones pauvres* » et permettent d'éviter les phénomènes combinés d'emprise-déprise, assurant ainsi une bonne gestion des milieux.

7.3. Agriculture durable versus Agriculture raisonnée

Si nous avons choisi ce titre, c'est, nous semble-t-il, que la situation locale fait écho à certains débats qui, sur un plan général, opposent ces deux grands types d'agriculture. En effet, l'opération *Agneaux de Parcours* s'apparente à la promotion d'un modèle d'agriculture que certains auteurs définissent comme « durable », dans un contexte local où dominerait plutôt un élevage lié à une agriculture dite « raisonnée ». Cette dernière se situe en filiation directe avec l'agriculture productiviste et a hérité de ses vices de conception (Roué, 1999).

7.3.1. Les *Agneaux de Parcours*, des systèmes de production durable

Un certain nombre de scientifiques s'accordent sur les caractéristiques requises pour qu'un système de production agricole puisse être qualifié de durable (Roberts et Hollander, 1997 ; Alard et *al.*, 2002 ; Béranger, 1998 ; Douguet et Féret, 2001; Landais, 1998 ; Beisman, 1997 ; Crews et *al.*, 1991) :

- Le système doit présenter une « qualité » environnementale certaine, c'est-à-dire, au minimum, ne pas être à l'origine de pollutions voire, pour certains auteurs, assurer l'entretien des paysages et la conservation de la biodiversité.

- Il doit être à l'origine de produits qui soient d'une qualité irréprochable, sur le plan sanitaire[172] tout du moins.
- Il doit être viable sur le plan économique ainsi qu'aisément transmissible.

Comme l'expriment S. Féret et G. Douguet, par exemple, en accord avec l'ensemble des autres auteurs traitant de la question, ce n'est qu'au travers de l'articulation de ces trois dimensions que les systèmes de production peuvent acquérir le statut de système durable :

> *« [Un système de production, pour être durable doit] réconcilier les performances économiques et les équilibres écologiques en amenant l'exploitation dans sa globalité vers des pratiques culturales, un système fourrager, une gestion de l'azote et des pesticides qui préservent à long terme le sol, l'eau, l'air, les paysages et la qualité des produits » (Douguet et Féret, 2001 : 7).*

Au-delà de ces caractéristiques primordiales, ces auteurs s'accordent sur le fait que, pour être durable, un système de production doit répondre inévitablement à deux principes organisateurs fondamentaux (et étroitement liés), être autonome et économe. En d'autres termes, un système de production durable doit se contenter au mieux des ressources qui lui sont propres (ressources naturelles renouvelables) en utilisant le moins possible de ressources d'origine externe, des intrants de tous types (engrais, phytosanitaires, fuel pour les machines et produits de consommation intermédiaire). Un tel système est forcement respectueux de l'environnement, car il ne pollue pas et n'érode pas un capital naturel qui, s'il lui est utile, est également utile à une communauté plus large et aux générations futures qui en hériteront (préservation de l'eau, de l'air et du sol). Un tel système est de surcroît forcément à l'origine de produits dont la qualité sanitaire est avérée et respectueuse de la santé humaine. L'économie d'intrants permet en effet de limiter la contamination (par des polluants) des produits issus de l'agriculture. Finalement, la rentabilité économique ainsi que le haut potentiel de transmissibilité de cette agriculture se construisent autour de telles caractéristiques. Cette agriculture constitue en effet un moyen de contenir les coûts à la production (limitation d'intrants et consommation d'intermédiaires couplées à une mobilisation accrue des ressources internes) et de constituer des fermes aux capitaux réduits (terre,

[172] Sanitaire : relatif à la santé publique et à l'hygiène (Selon la définition du *Robert*).

équipements de culture, bâtiments) facilitant ainsi leur transmission lors d'une cessation d'activité, que celle-ci s'effectue dans un cadre familial ou non.

Ces auteurs s'accordent également sur le fait qu'être économe et autonome implique une dépendance élevée vis-à-vis des processus agro-écologiques en limitant l'usage de ressources d'origine externe. Certes, comme le précise G. Bertrand, l'agriculture correspond de toute façon à une rupture de l'écosystème naturel. Elle met en place un « *écosystème tronqué, organisé par l'homme pour produire une certaine qualité et une certaine quantité de matière vivante, végétale ou animale* » (Bertrand et *al.*, 1975 : 57). Cependant, selon le degré de transformation subie et l'importance souvent concomitante du recours à des ressources extérieures, le fonctionnement d'un système de production sera plus ou moins fortement tributaire des mécanismes biochimiques naturels premiers. Plus les systèmes de production seront économes et autonomes, plus ils seront tributaires des contraintes que leur imposent les conditions écologiques du lieu, ce qui serait l'une des marques d'un système de production durable.

Par effet de miroir, la limitation du recours à l'artifice conduirait les promoteurs de ce type de système à optimiser d'autant plus l'utilisation qu'ils font des ressources naturelles. Pour R. Roberts et G. Hollander (Roberts et Hollander, 1997), plus particulièrement, cet effet s'explique par l'existence d'un principe de substitution entre ressources d'origine interne et d'origine externe : plus la production mobilise des biens de consommation industriels (engrais…), plus elle tend à délaisser certaines ressources propres au lieu. Au contraire, en limitant le recours à l'artifice, les ressources naturelles auront tendance à être d'autant mieux valorisées et ne seront pas abandonnées. L'auteur prend pour exemple le développement de l'élevage « hors sol », un élevage réalisé en bâtiments s'appuyant sur un usage très développé d'intrants (engrais et énergie fossile pour les cultures lorsqu'elles existent, aliments achetés dans le commerce, produits thérapeutiques pour les élevages…) et délaissant massivement les herbages peu productifs. On voit ici se dessiner une problématique qui ne nous est pas étrangère, celle, en zone Parc, du délaissement progressif de certaines zones de parcours qui va de pair avec un certain repli sur les terres cultivées illustrant une prise d'indépendance accrue vis-à-vis des conditions écologiques propres au lieu.

De « *la bonne occupation de l'espace* et *des forts liens au territoire »*[173] qui caractérisent les systèmes de production durable, découlerait une aptitude singulière de ce type de système de production à entretenir les paysages, voire plus largement à préserver la biodiversité. Alors que certains auteurs évoquent cet aspect de manière indirecte, tel par exemple C. Béranger (Béranger, 1998) qui parle du caractère « *améliorant* » de ces systèmes vis-à-vis de l'environnement, d'autres, tels S. Féret et G. Douguet, A. Gibbon ou E. Landais (Douguet et Féret, 2001 ; Gibbon, 1994 ; Landais, 1998) évoquent directement une telle propriété, sans pour autant démontrer la réalité du lien ainsi créé.

Les systèmes d'élevage que le Parc cherche à promouvoir ne constituent-ils pas une illustration d'un tel type d'agriculture ? Ils ont d'une part vocation à ne pas polluer, à assurer l'entretien des paysages (et plus largement à participer à la protection de la nature) et sont à l'origine de produits de qualité sanitaire irréprochable. D'autre part, ces systèmes d'élevage pleinement organisés autour des pratiques stipulées par le cahier des charges[174] tendent à être largement autonomes et sont tout particulièrement économes. L'économie d'intrants et de produits de consommation intermédiaire dans cette pratique de l'élevage est un principe organisationnel clef de ces systèmes.

Force est de constater que ces élevages sont, en retour, particulièrement dépendants des processus agro-écologiques : les agneaux « *poussent en même temps que l'herbe* » et la conduite du troupeau est, d'une manière plus générale, étroitement organisée autour de l'évolution saisonnée de l'offre en ressources naturelles (périodes d'agnelage, sevrage…). Le respect des équilibres écologiques est au cœur de ce type d'élevage.

Quant à la rentabilité économique et au potentiel élevé de transmissibilité d'une telle agriculture, il semble bien que les fondamentaux soient respectés. L'élevage de type *Agneaux de Parcours* correspond bien à un moyen de contenir les coûts à la production et permet par ses caractéristiques de constituer des fermes aux capitaux réduits. Mais la question de la rentabilité de ces élevages est plus complexe que cela puisqu'elle dépend également des conditions de la concurrence et de l'orientation des aides à la production.

---

[173] Nous reprenons ici les expressions utilisées respectivement par E. Landais (Landais, 1998).
[174] Tel que c'est le cas chez A, C, D et E.

Nous verrons ainsi au paragraphe 4 de ce même chapitre que la mise à disposition d'un label, ainsi que la construction d'une filière adéquate permettant d'accroître la valeur du produit du travail apparaissent indispensables. De surcroît, comme nous le verrons, le Parc et les éleveurs intégrés à la démarche comptaient fortement, à l'époque de nos travaux, sur la possibilité de mieux faire coïncider les systèmes de subventions agricoles avec les caractéristiques de leurs systèmes de production.

7.3.2. Un modèle local dominant d'agriculture raisonnée

Pour S. Feret et G. Douguet (Douguet et Féret, 2001), le but de l'agriculture dite « raisonnée » est de justifier le maintien d'un modèle socio-technique dominant, en « raisonnant » le productivisme par, notamment, une intégration d'un *minima* d'exigences environnementales. L'agriculture raisonnée correspond ainsi selon eux, à « *une voie qui permet de limiter les impacts de l'agriculture intensive productiviste mais qui ne remet pas en cause la manière de cultiver si ce n'est par une optimisation des pratiques actuelles* ». Pour les auteurs, les voies du changement que propose l'agriculture raisonnée montrent que certaines logiques d'intensification productiviste ne sont nullement remises en cause. Leur jugement s'appuie notamment sur le fait qu'elles restent dans le cadre d'une agriculture intégrée dans un complexe « *agro-agri-industriel* », c'est-à-dire qu'il subsiste une forte dépendance vis-à-vis des industries agro-alimentaires, des coopératives et des négoces - pour l'achat des produits intermédiaires et la vente de leur production -, des industries d'engrais et de produits phytosanitaires, des centrales d'achats… D'autre part, caractérisé par des coûts de production élevés, ce modèle conduit, pour ces auteurs, à une accumulation importante de capitaux et à des logiques de dépendance économique accrue (volume d'emprunts) rendant notamment difficile la transmission des exploitations.

Ce que décrivent ici S. Féret et G. Douguet fait écho, en grande mesure nous semble-t-il, au type d'élevage qui, en zone Parc, sert de nos jours encore largement de référent. Cet élevage, nous l'avons vu, s'appuie en effet dans une large mesure sur un recours particulièrement marqué à des moyens divers (matériel et intrants notamment) qui lui permet de se dégager des contraintes naturelles et par là, d'améliorer sa productivité

économique et de s'adapter aux contraintes et aux opportunités du marché. Si, comme c'est le cas avec la filière Elovel, cet élevage tend depuis le milieu des années 90 à se détourner quelque peu du chemin productiviste qu'il avait jusqu'alors suivi, il reste dans ses principaux traits largement marqué par cet héritage. L'agneau Elovel illustre parfaitement cet état de fait (cf. 2ème partie). La production de l'agneau Elovel, nous l'avons vu, reste largement basée sur une pratique de l'alimentation des animaux à l'auge (des agneaux comme des mères). Elle mobilise tant des produits de consommation intermédiaires (aliments, engrais) que des moyens technologiques nécessaires pour se défaire au mieux des contraintes écologiques de la production. C'est par ces moyens que les éleveurs tendent à accroître la productivité de leur travail, et assurent, à eux tous, la fourniture d'un produit tout au long de l'année. Qu'il s'agisse de la multiplication des périodes d'agnelage, de la conduite des mises bas en des mois où elles n'avaient jusque là jamais été observées, d'une recherche de sécurisation accrue des programmes de production, ou de l'accroissement de la production laitière des brebis, l'élevage de type Elovel contribue d'une manière générale à favoriser l'utilisation de ressources non saisonnées tels les stocks alimentaires constitués à partir des surfaces cultivées, au détriment parfois des ressources à disponibilité saisonnière telle que l'herbe des parcours.

Or pour produire ces stocks, il faut acheter semences, engrais et produits phytosanitaires. En parallèle, les surfaces à travailler devant être accrues, le recours à des machines plus puissantes est souvent nécessaire, et ce d'autant plus que les fenêtres disponibles pour effectuer ces travaux diminuent en raison de la multiplication des périodes d'agnelages. Par ailleurs, dans de nombreux cas, face aux cadences de travail élevées et à l'importance numérique des cheptels, il est fréquent que les éleveurs s'équipent de tapis roulants dans leurs bergeries simplifiant l'alimentation des animaux en intérieur. A l'identique, lorsque les agneaux sont produits en plein été dans une bergerie, équiper cette dernière d'une puissante ventilation est souvent nécessaire. Bref, la pratique de l'élevage par Elovel, comme celui de l'élevage en bergerie en général, voire dans certains cas plus encore, accroît tant les frais directs de production (engrais, phytosanitaires, consommations intermédiaires diverses) que les investissements matériels.

Nous sommes donc ici bien loin d'un élevage économe et autonome. Ces élevages sont largement moins tributaires que les élevages *Agneaux de Parcours* des contraintes que leur imposent les conditions écologiques du lieu. D'une manière générale, et par

opposition aux premiers, ils sont donc moins poussés à optimiser l'utilisation qu'ils font des ressources naturelles. Leur système de fonctionnement s'apparente à celui décrit par R. Roberts et G. Hollander (Roberts et Hollander, 1997) : un élevage réalisé en bâtiment s'appuyant sur un usage très développé d'intrants (engrais et énergie fossile pour les cultures lorsqu'elles existent, aliments achetés dans le commerce, produits thérapeutiques…) et délaissant non pas massivement, mais tout du moins quelque peu les herbages peu productifs.

De même, le problème de la transmission des élevages nous est largement évoqué par un employé du CERL, organisme chargé d'assurer la gestion et la comptabilité de certaines exploitations. Ce type d'élevage engage une accumulation croissante de capital (accroissement des moyens de production) afin d'assurer sa reproduction dans le temps. Il ne permet pas de résoudre un problème de transmission qui apparaît de plus en plus aigu :

> *« C'est un des gros problèmes auquel on se heurte actuellement. C'est que pendant longtemps, la politique des structures c'est de dire que pour qu'une exploitation soit viable, il fallait qu'elle ait une étoffe suffisante, en terme d'hectares, de nombre de vaches, de type de bâtiments, enfin ce qu'on voudrait. On disait en dessous d'une certaine taille, c'est impossible qu'il y ait des repreneurs. Mais maintenant on a des exploitations qui sont des espèces de dinosaures, qu'on ne peut plus que difficilement transmettre. » (Un employé du CERL)*

Il y aurait, tant pour les éleveurs que pour le Parc, un réel frein à la reprise des fermes ou à l'installation de nouveaux éleveurs. Les systèmes qui leur sont proposés sont de plus en plus contraignants, le volume des capitaux engagés ou à engager de plus en plus élevés. Les conditions de travail en système intensif et le manque d'autonomie qui s'inscrit notamment dans des logiques de dépendance économique accrue (volume d'emprunts) constituent autant de freins à la reprise ou à l'installation *sensu stricto*.

7.4. Articuler économie et environnement

Du point de vue du Parc, l'opération *Agneaux de Parcours* n'a pas pour objectif de développer un élevage qui assurerait un entretien des milieux et des paysages en dehors de toute réalité socio-économique. Comme l'exprime le chargé de mission Agriculture et Environnement, les élevages *Agneaux de Parcours*, s'ils doivent participer à une

bonne gestion écologique, doivent également s'inscrire dans une économie de marché d'une manière qui assure leur reproductibilité dans le temps :

> *« Nous recherchons un développement économique basé sur l'utilisation maximale des ressources en lien avec la conservation et les enjeux environnementaux ; il y a un cahier des charges qui définit l'utilisation de ces ressources. Donc c'est le lien entre économie et gestion de la ressource avec un pendant environnemental très fort ». (Le chargé de mission Agriculture et Environnement)*

De fait, l'opération *Agneaux de Parcours* a, du point de vue du Parc national des Cévennes, une double vocation. D'une part, elle vise à soutenir un certain nombre d'élevages qui préexistent à la démarche et, d'autre part, à promouvoir ce type d'agriculture, autrement dit à faire en sorte que ce type d'élevage se multiplie sur son territoire. Pour cela, cet élevage doit être en mesure de séduire des éleveurs aujourd'hui en activité qui, parce qu'ils sont, par exemple, insatisfaits de leur orientations actuelles ou qu'ils les perçoivent comme de plus en plus inadaptées aux temps actuels, auraient l'envie, si l'occasion s'en présentait, de faire évoluer leur élevage en ce sens. D'autre part, le Parc espère également que la démarche est à même de séduire les jeunes qui s'installent. A ce niveau, deux « populations » constituent la cible du Parc. Tout d'abord, les nouveaux venus dont le projet d'élevage correspond au modèle soutenu par le Parc. Pour ceux-là, l'existence de la filière *Agneaux de Parcours* doit pouvoir les conforter en ce sens. Ensuite, les nouveaux venus qui, *a priori*, pour une raison ou pour une autre, ne se seraient pas installés dans l'idée de développer un tel mode d'élevage. Pour ceux là, l'existence de la filière *Agneaux de Parcours* doit être l'illustration que cette agriculture est possible, intéressante et plus encore, porteuse. Autrement dit, il faut pouvoir démontrer à ces nouveaux venus que, dans les faits, une alternative au modèle encore actuellement dominant sur l'espace Parc, modèle dans lequel ils ont tendance à s'engager préférentiellement, est envisageable. En bref, pour tous, nouveaux comme anciens, l'opération *Agneaux de Parcours* doit démontrer qu'une autre agriculture est, non seulement possible, mais plus encore, particulièrement opportune. Car, quelles que soient les motivations profondes des uns et des autres à faire perdurer ou à se lancer dans ce type d'élevage, sa viabilité économique est un pré requis indispensable. Pour être incitatif, cet élevage doit constituer une opportunité économique intéressante pour les éleveurs.

En cela, l'opération *Agneaux de Parcours* et plus largement celle des *Authentiques*

illustre clairement la nouvelle politique volontariste du Parc (cf. 1ère Partie, chapitre 4) :

> *« Le développement de la filière c'est une opération Parc identifiée ; donc le Parc a dit : "On veut soutenir ces trucs. Est ce que des agriculteurs veulent rentrer et jouer le jeu avec nous ?" »*

L'opération *Agneaux de Parcours* se situe donc à la conjonction de ces deux démarches développées par le Parc. Elle appuie une approche systèmique de la gestion écologique par une politique volontariste. La création du label « *Authentiques du Parc* » dont le Parc accorde l'usage aux éleveurs intégrés à l'opération, suivie de la mise en œuvre des Contrats Territoriaux d'Exploitation *Agneaux de Parcours*, visent à créer un environnement économique favorable à ce type d'élevage, en sus du label :

> *« Comment favoriser des systèmes de production ? Et bien ça a été d'abord par le label ; ça va peut-être se poursuivre par le Contrat Territorial d'Exploitation donc l'opération label se combinerait à ça. »*

Le Parc en s'intéressant à l'aval du processus de production, participe donc à la construction d'un environnement économique qui permette à ce modèle d'élevage d'être non seulement viable, mais, peut être plus encore, digne d'un intérêt particulier pour les éleveurs qui s'y engagent.

7.4.1. Valoriser le naturel, le rôle de l'image Parc

Le label *Authentiques du Parc* constitue la pièce maîtresse de l'opération *Agneaux de Parcours*. Son usage par les agriculteurs de la filière est, selon le Parc lui-même, un moyen de promouvoir ce type d'élevage et, ajouterons-nous, d'en faire une pratique rentable. Grâce à l'identité Parc national des Cévennes qui leur est attachée, les agneaux acquièrent de la valeur aux yeux des consommateurs et les éleveurs sont en mesure d'en tirer un meilleur prix. Le label permet en effet de qualifier le produit *Agneaux de Parcours* auprès des consommateurs. Il appuie la naturalité du produit en faisant bénéficier ce dernier de l'image Parc, celle d'un territoire préservé et protégé. En cela, le label participe directement à l'engouement des consommateurs pour ce produit.

Un succès attendu pour un produit de terroir « nature »

C'est en développant le point de vue des éleveurs, et plus particulièrement des premiers éleveurs ayant adhéré à la démarche, que nous commencerons notre démonstration. Ce qu'ils ont à raconter sur la question est l'un des meilleurs moyens de montrer le rôle important joué par l'acquisition d'une identité Parc par leurs agneaux.

Ces éleveurs sont ceux avec qui, rappelons le, le Parc a défini ce que serait l'élevage de type *Agneaux de Parcours*. Le cahier des charges a été défini à partir de leurs pratiques que le gestionnaire considérait comme de bonnes pratiques. En d'autres termes, avant que le Parc initie la démarche, ces éleveurs (au nombre de 4 très exactement) pratiquaient déjà un élevage de type *Agneaux de Parcours*, tel qu'il est défini par le cahier des charges, même si, l'un d'entre eux nous dira avoir apporté ici et là quelques modifications à ses pratiques. Le type d'élevage que ces éleveurs avaient adopté et le produit dont il était à l'origine - un agneau élevé, pour l'essentiel à l'herbe des pâturages et au lait maternel, un agneau régulièrement conduit à l'air libre, voire élevé en plein air intégral et subissant peu d'interventions prophylactiques -, permettait à ces éleveurs de la filière de revendiquer *« une production au naturel* », avant même qu'ils ne s'associent au Parc. Pourtant, comme ils nous le diront, mis à part l'un d'entre eux qui avait déjà intégré la filière Bio, il leur était jusque là impossible de faire valoir la qualité de leur travail et de leur produit. Ils se trouvaient contraints à commercialiser leurs agneaux au même titre et selon les mêmes tarifs que ceux de leurs voisins, éleveurs d'agneaux en batterie, par le biais classique des groupements de producteurs et des maquignons locaux :

> *« René, Raymond, moi, et Védrines aussi, on produisait déjà ce qui correspond à l'Agneau de Parcours, puisque ça faisait 12 ans qu'on faisait ça, mais 10 ans qu'on valorisait mal le produit. On s'est dit qu'il fallait essayer de bien valoriser ce produit parce que c'est un produit de qualité quand même. »*

Lorsque le Parc leur propose d'associer son nom à leur produit, et de surcroît de les aider à mettre en place un réseau de distribution spécifique en contrepartie de leur engagement à maintenir leur pratique d'élevage, ces éleveurs sautent sur l'occasion. Non seulement ils pourraient enfin faire reconnaître la spécificité de leurs agneaux à l'aide d'un signe distinctif, mais également les démarquer du tout venant de la production ovine, locale ou non. De surcroît, ce signe distinctif étant celui du Parc National, leur produit bénéficiera de l'aura associée à ce territoire, d'un label unique et

par là de grande valeur :

> *« Il y a le nom déjà et l'image du Parc. Il nous prête son nom ; ça c'est beaucoup, hein. Pour l'instant c'est pas galvaudé l'image d'un Parc national, c'est quand même encore quelque chose qui dans la tête des gens fait encore référence à un territoire protégé relativement propre. » (Un éleveur du groupe présent dès l'origine de la démarche)*

Les travaux menés par les chercheurs et étudiants de l'ISARA, l'avaient bien montré, il était opportun de commercialiser un tel produit dans la zone Parc et ses alentours. Les enquêtes auprès des consommateurs potentiels, visiteurs du Parc pour l'essentiel, avaient en effet montré que ce produit recevrait un accueil positif. Elles révélèrent non seulement que la majorité des enquêtés attache une grande importance à la qualité du produit qu'ils achètent, mais de surcroît que les _ appuient leur choix sur des critères de qualité tel que « le naturel » et l'ancrage territorial du produit (Aupetitgendre, Beisson et *al.*, 1997). Cet agneau élevé au plus naturel bénéficiera largement de l'aura de son lieu de production. Car pour les visiteurs du Parc (les principaux consommateurs visés par la démarche), le Parc bénéficie de l'image d'un lieu ayant été préservé des méfaits des temps modernes, un lieu où une agriculture « traditionnelle » s'est maintenue et a su conserver sa naturalité, même si cette image est, de fait, assez éloignée de la réalité du lieu.

> *« La majorité des touristes interrogés associe l'image de la Lozère à celle d'une région protégée où l'agriculture reste traditionnelle, s'effectuant dans le respect de la nature et de l'animal. Ils n'ont pas conscience que dans cette région aussi, l'intensification est de plus en plus présente » (Aupetitgendre, Beisson et* al.*, 1997 : 35).*

Les brochures promotionnelles des *Agneaux de Parcours* distribuées tant dans les offices du tourisme que dans les dépendances du Parc ou dans les boucheries participant à l'opération, cherchent d'ailleurs largement à faire coïncider le produit avec cette image. Tant l'illustration bucolique de la page de garde, montrant un berger qui mène paître son troupeau au cœur d'un paysage sans autre trace d'humanité que la sienne propre et grassement accompagné du terme d'« *Authentiques* », que celles situées à l'intérieur du document, présentant des agneaux et leurs mères aux pâturages, ou encore le texte qui les accompagne, mettent parfaitement en scène la tradition et le naturel

associé à cet élevage. Le dépliant publicitaire des *Agneaux de Parcours*[175] fait référence à des agneaux « *nourris avec des produits naturels, en élevage traditionnel et novateur* ». La tradition est ici associée à l'innovation suggérant qu'à partir d'un état de référence, le traditionnel, ces élevages ont connu une certaine évolution. Même si ses traits caractéristiques ne sont nulle part clairement exposés, la tradition est ici évoquée. A la lecture de l'ensemble de la brochure, et considérant les caractéristiques du modèle d'élevage promu par le Parc qui, comme on l'a vu, se situe en porte-à-faux des modèles productivistes, il apparaît que la tradition qui sert ici de référence s'ancrerait dans la période pré-productiviste.

L'image que semblent se faire les visiteurs du Parc et celle que cherche à donner le produit *Agneaux de Parcours* des pratiques qui en sont à l'origine, évoque ainsi la volonté des acteurs de la filière de « *naturaliser leur campagne* ». Ce processus, rappelons le, est défini par J.-C. Chamboredon comme une transformation idéale des zones rurales françaises marginalisées en espaces « *naturels* » (Chamboredon, 1985). L'objectif est de faire directement bénéficier les *Agneaux de Parcours* de cette identité Parc, un lieu de vie soumis aux rythmes naturels, asile d'une civilisation traditionnelle et terre affranchie des exigences productives.

Somme toute, par la communication qui y est attachée et les ressorts - notamment la symbolique - sur lesquels il cherche à construire son succès auprès des consommateurs, le produit *Agneaux de Parcours* s'inscrit parfaitement dans la lignée de ce que L. Bérard et P. Marchenay (Bérard et Marchenay, 1998a) définissent comme des « *produits de terroir* » (cf. chapitre 5, § 5.3.1). Ici, on pourrait l'imaginer peut-être plus qu'ailleurs, les paysages grandioses du Parc, expression directe de la naturalité du lieu, constituent un argument de vente et un moteur de consommation. En effet, F. Alcaraz par exemple, montre dans un cas italien, comment les paysages de terrasses, par l'image qu'ils renvoient d'un terroir particulier, contribuent à qualifier un produit alimentaire. En se référant à un dépliant édité par la Coopérativa Agricoltura des vins de *Cinque terra*, elle analyse l'association étroite qui est faite entre les caractéristiques des paysages, le

[175] A l'instar du cahier des charges, cette brochure n'est pas uniquement la matérialisation de la communication du Parc mais celle de l'association dans son ensemble. Elle est le fruit d'une réflexion commune et a été approuvée dans son contenu par l'institution. Il est possible de l'assimiler comme un objet investi par l'ensemble des acteurs de la filière.

labeur, la relation étroite et harmonieuse entre l'homme et l'environnement, le temps et l'histoire, la fragilité du paysage et la qualité du vin (Alcaraz, 2001). Finalement, ici peut-être, les consommateurs pourraient faire partie de ceux qui, selon C. Brodhag, sont particulièrement attirés par des produits « *nature* » qui, nécessitant peu d'énergie et de ressources, ne présentent notamment pas de danger sur le plan de l'environnement (Brodhag, op. cit.). Peut-être même la vocation affichée de conservation de la nature et des paysages, et l'entretien de la biodiversité attirent-ils des clients aux distributeurs des *Agneaux de Parcours* leur faisant par là acquérir de la valeur ?

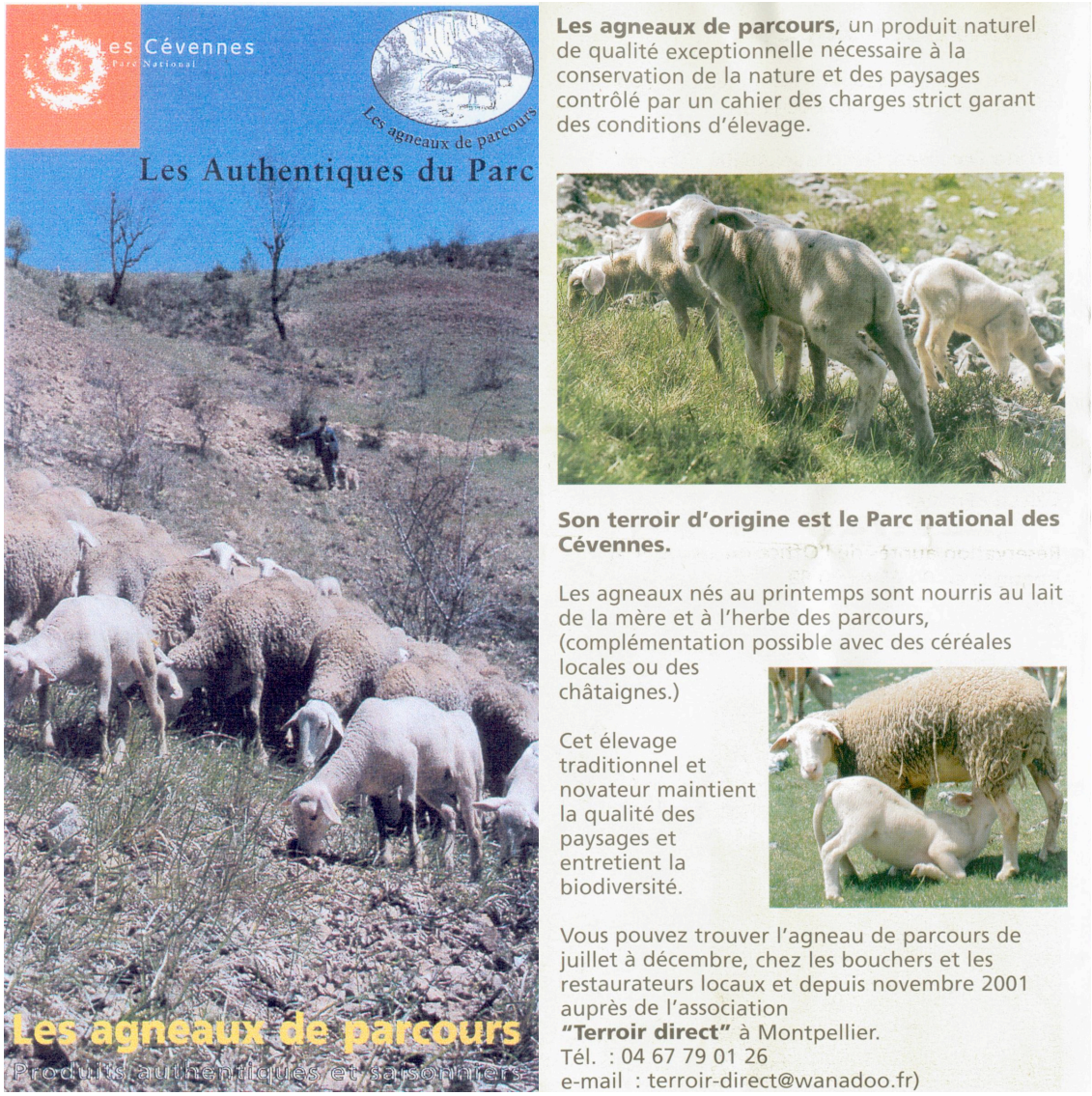

Planche 8. Brochure promotionnelle des *Agneaux de Parcours*.

Des faits qui ne trompent pas les attentes

Dans les faits, nous l'avons vu, les éleveurs tirent de leurs agneaux un prix plus élevé de ce qu'ils pourraient espérer en temps normal. Car les deux francs supplémentaires au kilogramme de carcasse qu'ils reçoivent pour chacun de leur agneau, sont calculés, nous l'avons dit, par rapport aux cours les plus élevés du marché local (« qualité extra »). Or en temps normal, c'est-à-dire lorsqu'ils les commercialisent par des voies plus classiques (maquignon, groupement), la majorité des agneaux qu'ils produisent ne sont pas classés dans une telle catégorie, mais dans des catégories inférieures, moins lucratives. C'est ainsi, comme ils nous le diront eux-mêmes, que la plus-value qu'ils peuvent espérer par le biais de cette filière se monte environ à 25%. Si une partie de cette valeur ajoutée vient simplement du fait que la filière *Agneaux de Parcours* est une filière courte, autrement dit qu'il n'existe, mis à part les abattoirs, pas d'intermédiaire entre les éleveurs et les distributeurs finaux du produit, le fait de bénéficier de la dénomination *Agneaux de Parcours* du Parc national des Cévennes joue un rôle certain. L'intérêt des bouchers à participer à cette opération montre bien cet état de fait.

Se démarquer en vendant de la qualité

Les enquêtes menées par M.P. Feuvrier à la veille du lancement du projet montrèrent le grand intérêt des bouchers locaux à participer à l'opération. Sur un total de 74 bouchers interrogés, dont 22 en zone Parc et 52 en dehors, 46% se déclarèrent intéressés[176]. En zone Parc plus particulièrement, près de 55% d'entre eux l'étaient (Feuvrier, 1995). Si finalement, seuls cinq bouchers s'engagèrent dans l'aventure, c'est notamment parce que les contingents d'agneaux à commercialiser étaient peu importants[177].

Il apparaît que ce n'est pas tant la plue value qu'ils réalisent sur la vente du produit que, l'avantage concurrentiel qu'ils en tirent qui, pour l'essentiel, motivent les bouchers à participer à cette opération. En effet, bien qu'ils acquièrent le produit à un prix plus élevé que d'habitude, la plupart nous a certifié ne procéder qu'à une augmentation par an (au 1er avril) indépendamment de l'arrivée sur le marché des *Agneaux de Parcours* (nous n'avons cependant pas pu vérifier la véracité de leurs propos). Un seul des quatre

[176] Contre 41,8% au contraire peu ou pas intéressés. 12,2 % de non déterminés ou n'ayant pas répondu.
[177] Nous verrons cependant plus avant que le problème apparaît quelque peu plus complexe que cela.

bouchers admettra, après avoir en premier lieu répondu par la négative, augmenter « *un petit peu* » ses prix en début de saison de vente du produit. Globalement, il apparaît cependant que ce n'est pas parce qu'ils vendent cet agneau plus cher qu'un autre, de facture plus anonyme, que les bouchers ont décidé de participer à cette opération. Leur participation est basée sur l'hypothèse que vendre des *Agneaux de Parcours* attire la clientèle et accroît la fréquentation globale de leur boucherie. Et tous déclarent de fait vendre plus d'agneaux qu'avant. Notons d'ailleurs, que trois des quatre bouchers de l'opération vendent également du *Bœuf de Pâques*. Proposant ainsi de l'agneau et du bœuf de « qualité », ils gagnent en réputation auprès de leur clientèle :

> *« Il fait de la bonne viande, je ne vais qu'ici » (un client estival).*

Adhérer à une telle démarche pour les bouchers équivaut à « *se démarquer* » et signifier à leurs clients que leurs produits ont une origine identifiée et saine, contrairement au tout venant de la production industrielle, une production dangereusement anonyme :

> *« C'était juste après la vache folle ; on avait pris une grosse gifle, et il fallait redonner un peu de confiance à nos clients ; ils ont eu très peur avec cette histoire de vache folle. »*

Les « *produits de terroir* », tels que les qualifient eux-mêmes les bouchers, sont la solution :

> *« C'est que des avantages, pouvoir travailler avec des producteurs... des produits du terroir, des produits de pays »*

Ainsi les bouchers, très au fait de l'attente des consommateurs, supputaient-ils l'avantage qu'ils pourraient tirer à participer à la démarche :

> *« Le client ce qu'ils veulent savoir, c'est d'où vient l'agneau, ce qu'il a mangé et comment il vit, c'est important pour lui. »*

Par ses conditions de vie et d'alimentation, mais également par sa provenance, ce produit suscite, aux dires des bouchers, l'engouement des consommateurs et tout particulièrement des touristes, qui comme nous l'exprime l'un deux, viennent ici pour manger du « *bon* » :

> *« Tout de suite on a dit oui, parce que c'était des bons produits et puis surtout pour pouvoir se servir aux alentours de Florac. Les gens, c'est ce qui est important pour eux, que la marchandise vienne le plus près possible d'ici. Et surtout les touristes, ici ils viennent pour manger du bon, ils ne viennent pas pour manger ce qu'ils trouvent toute l'année. »*

Manger du bon

« Manger du bon », voilà un élément de rhétorique complexe. Certes, comme nous le préciserons les bouchers, ce produit, de part les pratiques qui en sont à l'origine, semble bien présenter une qualité organoleptique plus grande que la plupart des autres agneaux qu'ils ont l'habitude de vendre. Lors d'une dégustation du produit organisée en 1995, un jury de 12 personnes, dont 4 bouchers et 3 éleveurs, a participé à un test du produit (4 agneaux de poids différents, complémentés et non complémentés, représentant deux races distinctes et provenant de quatre fermes). Ce jury devait donner son avis sur ce produit, juger de son aspect, de son odeur, de sa texture et de sa flaveur. Toutes les notes attribuées aux *Agneaux de Parcours* ont été supérieures à la moyenne montrant l'appréciation du produit par les dégustateurs (Feuvrier, 1995).

Selon les bouchers, la viande des *Agneaux de Parcours* est notamment « *plus fine* » que celle qu'ils commercialisent une grande partie de l'année, qui provient d'agneaux de bergerie qui présentent « *plus un goût à suint, plus de goût de fort* ». Pour les bouchers, ce sont les modalités spécifiques d'élevage des *Agneaux de Parcours* qui font acquérir sa qualité gustative à cette viande. Ils reconnaissent en premier lieu à une alimentation à base d'herbe une certaine influence sur le goût de la viande. Par opposition aux agneaux de bergerie, les faibles proportions d'aliments concentrés et de céréales et, corrélativement, les fortes proportions d'herbe dans l'alimentation des *Agneaux de Parcours* ont, selon les bouchers, une influence positive sur le goût de la viande. L'un d'entre eux explique ainsi que les agneaux prennent le goût de l'herbe qu'ils mangent :

> *« Ils [les agneaux de bergerie] mangent de l'aliment, bon ils mangent du foin et de l'herbe mais ils mangent beaucoup d'aliments mélangés avec des céréales. Ça ne fait pas un goût pareil. En Parcours c'est de l'agneau qui tête, qui mange de l'herbe, l'agneau il prend le goût des herbes qu'il mange. »*

Mais l'influence « l*e goût des herbes qu'il mange* » ne sera évoquée que par ce boucher. Par contre, tous expliquent le goût supérieur de cette viande par rapport à celle de bergerie, par sa faible teneur en gras, un gras qui en bergerie est souvent « s*uiffart* » :

> *« [L'agneau de bergerie], c'est un agneau dès qu'il arrive à un certain poids il est beaucoup plus gras quoi... Il serait plutôt gras, tandis que celui-là il est jamais gras ; il est juste ce qu'il faut... Il fait juste ce qu'il faut de gras ; tandis que l'agneau de bergerie il fait un surplus de gras ; un agneau de bergerie jusqu'à 18 kilos, moi j'en prends encore l'hiver en bergerie, 18 kilos ça va encore, selon les soigneurs, mais passé 20 il le met en graisse. Et ça lui donne plus goût à suint, plus*

goût de fort quoi. »

Pour les bouchers, l'influence positive sur le goût de la viande d'une nourriture à l'herbe reste, nettement moins importante que celle de la pratique de l'allaitement qui leur apparaît déterminante. Selon eux, c'est avant tout l'allaitement des agneaux par leurs mères[178] qui donne son bon goût à cette viande :

« Le lait des brebis amène un goût spécial à la viande. Le lait amène le goût. »

Certains propos tenus par les bouchers tendent même à montrer que l'alimentation à l'herbe n'est pas en elle-même une garantie de bon goût et qu'encore une fois, seul le lait semble vraiment déterminant :

« C'est ça qui compte ; parce que l'agneau de parcours qui serait à part de la mère, dehors sans la mère, il n'a pas du tout le même goût ; il a un goût plus fort. Tandis que l'agneau, même s'il ne tête pas beaucoup, je ne sais pas, je suis sûr qu'il y a des agneaux à la fin de l'été, ils boivent un demi verre de lait même pas, mais ce peu de lait, ça compte. »

Quoi qu'il en soit, le « *bon goût* » de la viande des *Agneaux de Parcours* participe, selon les bouchers, à l'engouement des consommateurs et répond globalement à ses attentes :

« Au niveau goût ça n'a rien à voir ; nous on a des clients qui ne veulent que de l'Agneau de Parcours. On a que des compliments sur la viande. »

L'avis des bouchers concorde par ailleurs avec les enquêtes réalisées par M. Aupetitgendre et C. Beisson :

« On peut constater que tous ceux qui ont goûté à l'Agneau de Parcours (12 individus) ont été satisfaits du produit. Le goût tout particulièrement, mais également la tendreté et la faible quantité de gras, font partie des qualités les plus souvent citées » (Aupetitgendre, Beisson, 1997 : 27).

Mais bien entendu, le bon ou le mauvais goût d'une viande relève de jugements éminemment subjectifs qui sont sous l'influence d'un déterminisme culturel. A une époque, le mouton était particulièrement apprécié par une grande partie des

[178] En effet, rares sont les éleveurs de bergerie qui ne pratiquent pas un sevrage précoce de leurs agneaux (à un mois, un mois et demi). Par ailleurs les éleveurs de bergerie qui pratiquent l'allaitement tardif de leurs agneaux sont la plupart du temps intégrés à des filières de qualité (Elovel par exemple) et il s'avère que les bouchers de l'opération ne se fournissent pas chez eux. C'est en cela que l'allaitement constitue, pour eux, une pratique propre à l'élevage des *Agneaux de Parcours*.

consommateurs. De nos jours, la « force » de son goût ne fait plus recette et on lui préfère souvent des agneaux de lait très jeunes, dont la viande a un goût moins prononcé et plus fin. Le succès que rencontre la filière Elovel, qui vend une partie de sa viande à la Tour d'Argent et à d'autres restaurateurs de luxe, est une illustration de cette recherche de finesse par le consommateur. Cette viande, considérée comme d'une délicatesse infinie par les chefs cuisiniers est issue d'agneaux élevés en bergerie, abattus à 90 jours (donc très jeunes), et dont l'essentiel de la nourriture est apporté par le lait maternel.

Pourtant, il existe à une même époque et dans une même population de référence (les Français par exemple), une grande variabilité de goûts. C'est ainsi, par exemple, que deux des bouchers interrogés, bien qu'ils considèrent la viande des *Agneaux de Parcours* comme étant « *très fine* » n'en consomment pas eux-mêmes, lui préférant de la viande « *plus grasse* » qui a un goût « *plus fort* ». Nous pourrions également citer le cas d'un éleveur qui, lui non plus, ne mange pas d'agneau, lui préférant la viande de brebis « *au goût plus prononcé, un peu comme celui du mouton* ». Bouchers et éleveurs, qui sont également des consommateurs, n'ont pas tous les mêmes goûts que leurs clients. Finalement, notons que l'un des bouchers de l'opération oppose au sein de sa clientèle ceux (la plupart) qui n'aiment pas la viande grasse et ceux, de plus en plus rares, qui « *continuent* » à apprécier cette viande parce qu'elle est grasse et « *plus goûteuse* ».

Si l'appréciation du bon goût d'une viande relève de la subjectivité et qu'elle participe d'une norme partagée par des groupes d'individus à un moment ou à un autre, on ne s'étonnera donc pas qu'elle puisse par ailleurs renvoyer à des jeux de représentation complexes parmi lesquels les pratiques supposées à l'origine du produit, son attachement apparent à un lieu de production, son ancrage historique. En bref, tout ce que les produits de terroir mobilisent pour se faire apprécier. Comme nous le dirons les bouchers, ce bon goût que le consommateur des *Agneaux de Parcours* associe au produit apparaît aux distributeurs comme difficilement objectivable :

> *« Mais c'est vrai que rien de savoir d'où il vient, ils [les consommateurs] le trouvent meilleur quoi... c'est un peu psychologique... » (rires)*

Ces considérations viennent ainsi confirmer celles de M. Rautenberg pour qui dans l'appréciation de ce type de produit se trouvent mêlés de façon confuse identité, attachement et préférence gustative. A ces éléments s'associe la crainte de

l'éloignement croissant vis-à-vis des modes d'élaboration, qui renforce les grandes psychoses alimentaires actuelles liées à la qualité et à la sécurité alimentaire (Rautenberg, 2000 : 7). Ces considérations fournissent également une explication au fait que les bouchers concernés adhérèrent à l'opération alors que tous, auparavant, commercialisaient déjà des agneaux d'herbe au cours de la saison estivale. Certes, ces agneaux étaient pour la plupart plus complémentés et recevaient, pour certains, moins de lait dans leur alimentation (sevrage plus précoce) que les *Agneaux de Parcours*. Mais, en tant que produit carné, leurs caractéristiques étaient très proches de celles de ces derniers. C'est donc bien, au-delà de la qualité objective de ce produit, son marquage identitaire qui en fait l'attrait pour les bouchers. La garantie Parc de son caractère sain et naturel et les dimensions symboliques associées au produit constituent des ressorts essentiels tant à la participation des bouchers qu'à l'engouement des consommateurs. Dans le cas des *Agneaux de Parcours*, il apparaît en outre que l'identité spécifique Parc national portée par le produit joue un rôle d'autant plus singulier que sa consommation est notamment le fait de visiteurs du Parc, public *a priori* fortement sensibilisé à la naturalité du lieu.

Quel rôle joue la vocation de protection de la nature de cet élevage en tant qu'argument de vente du produit ? Aux dires des bouchers, la dimension environnementale associée à l'opération ne semble pas particulièrement intéresser les clients. L'un d'entre eux, en accord avec l'opinion de ses collègues, souligne le désintéressement de sa clientèle pour la question :

> *« Les gens [les clients], ils veulent savoir ce que mange l'agneau et comment il vit, c'est tout. Bon après ils ne vont pas voir au-delà, le nettoyage [i.e. la gestion des espaces ouverts], et tout ça... »*

Bien entendu, il faut prendre ces considérations avec précaution. Notamment, nous semble-t-il parce que les bouchers eux-mêmes ne s'intéressent que peu à la question. L'adhésion des bouchers à l'opération n'a rien d'un engagement idéologique ou politique, ni sur le plan social, ni sur le plan environnemental. Seul l'un d'entre eux a-t-il laissé entendre son adhésion de vues à une telle entreprise, ou tout du moins à l'engagement idéologique de certains des éleveurs de l'opération. Elle symbolise, pour lui, une forme de résistance à l'ordre établi, un combat contre le féodalisme et

l'ostracisme qui règnent selon lui, dans le département. Par ailleurs, son évocation critique des élevages où « *l'agnelage se fait en hiver dans des hangars* » montre que ces éleveurs lui plaisent parce qu'ils travaillent plus « *naturellement* » et ne sont pas des « *productivistes* ». Cependant, à l'instar des autres bouchers, le discours environnementaliste du Parc ne semble pas l'avoir beaucoup marqué : « *A la première réunion le Parc nous avait expliqué, la biosphère et tout ça, là, l'environnement, le nettoyage…* » (nous dira-t-il lorsque nous l'interrogerons sur le sujet, sans pouvoir aller plus loin dans ses explications).

De fait, les bouchers ne semblent pas avoir été particulièrement accrochés par la vocation de gestionnaires environnementaux que le Parc cherche à associer aux élevages de la filière. Dans leurs boucheries, s'ils vantent, comme nous avons pu l'observer, la qualité du produit auprès de leur clientèle, aucun n'évoque cet aspect de l'opération. Ils ne contribuent absolument pas à faire émerger les discussions dans leurs boutiques. Les chercheurs de l'ISARA notaient lors de leurs enquêtes auprès des distributeurs potentiels du produit que si « *tous les professionnels interrogés paraissent convaincus de la qualité de l'agneau de parcours, la dimension environnementale de l'opération est en revanche beaucoup plus sujette à controverses* » (Aupetitgendre, Beisson, 1997 : 22). Ces auteurs mettent en évidence que seule une partie des bouchers et quelques restaurateurs interrogés semblaient réellement convaincus du fait que la production *Agneaux de Parcours* présente un impact environnemental plus spécifique que d'autres modes de production. Quant à la position des consommateurs en la matière, les enquêteurs ne purent réellement trancher. S'ils signalent que les 3/4 des interrogés se disent prêts à orienter leur choix en fonction de ce critère, ils considèrent également que ces positions sont induites par leurs questions et peu spontanées. Ils concluent ainsi que l'argument environnemental lié à la production d'*Agneau de Parcours* n'est pas un critère objectif de choix décisif pour les consommateurs mais que cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas touchés par cet aspect de l'opération. Selon eux, cet argument seul ne suffira pas à faire vendre le produit, « il *faut qu'il soit présenté comme un plus s'ajoutant à d'autres arguments beaucoup plus convaincants*. » (Aupetitgendre, Beisson, 1997 : 37)

Bien entendu, on pourra objecter que le produit *Agneaux de Parcours* est depuis

longtemps commercialisé par le biais d'autres circuits de distribution, en dehors de l'espace Parc et que par ces biais, tel l'association Terroir Direct, ou la vente directe aux particuliers, le produit est tout autant, si ce n'est mieux encore valorisé. Un tel constat ne vient cependant pas contredire le propos que nous développons ici, au contraire même. En s'affranchissant du caractère local de l'opération, il vient conforter le fait que le label Parc national des Cévennes constitue un levier pour faire valoir, au sens économique comme symbolique, la qualité de ce produit. La mise en place du label et le développement d'un réseau de distribution spécifique constituent deux éléments indissociables de l'opération *Agneaux de Parcours*. Fort du label, les éleveurs peuvent intégrer de nouveaux réseaux de distribution et intéresser des distributeurs spécifiques auprès desquels une meilleure valorisation de leur produit est possible.

7.4.2. Les Contrats Territoriaux à l'appui de la gestion écologique

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation, mesure phare de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 1998, comme leurs remplaçants, les Contrats d'Agriculture Durable (CAD), peuvent être définis comme des contrats passés entre un agriculteur et l'Etat. Le premier s'engage à respecter un certain nombre de clauses stipulées par le contrat moyennant une rémunération financière que le second lui octroie. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation étaient constitués de trois volets :

- Un volet « économique », qui visait généralement à appuyer une démarche « qualité » dans laquelle s'engageait l'agriculteur.
- Un volet « social » avec pour but de favoriser la création d'emplois sur les exploitations ou plus largement dans des réseaux agro-alimentaires affiliés.
- Un volet « territoire » traitant quant à lui plus particulièrement des questions d'agri-environnement. Au travers de ce dernier volet, qui reprenait notamment le contenu des MAE, les Contrats Territoriaux d'Exploitation (comme les CAD) avaient donc vocation, dans le cas de l'élevage tout au moins, à favoriser une meilleure gestion des paysages et des milieux, éventuellement le maintien d'espèces rares, et plus largement de promouvoir une agriculture plus respectueuse de son environnement naturel (limiter les pollutions par exemple).

Nous traiterons plus particulièrement le volet économique des CTE. Sur ce plan, tout éleveur bénéficiant d'un Contrat Territorial d'Exploitation s'engageait à faire des efforts en termes de qualité et de traçabilité de ses produits. Il s'agissait pour lui de s'intégrer à une filière dite de qualité ou, si tel était déjà le cas, d'augmenter la proportion de sa production correspondant aux standards d'une telle filière. Si les Contrats Territoriaux d'Exploitation liaient dans tous les cas un agriculteur avec l'Etat de manière individuelle, ils pouvaient néanmoins être définis sur une base collective, c'est-à-dire comporter des mesures définies dans le cadre de la réalisation d'un projet collectif identifié. Tel est par exemple le cas de Contrat Territorial d'Exploitation définis dans le cadre de filières de qualité identifiées. Tel est également le cas du Contrat Territorial d'Exploitation collectif *Agneaux de Parcours* que cherchait à mettre en œuvre le Parc en 2001 :

> *« Là, on va normalement, on devrait déposer la première démarche collective, spécialement pour les agriculteurs « Agneau de Parcours ». Tout le monde pourra en bénéficier. Tout ceux qui sont en Agneaux de Parcours et qui veulent y entrer pourront en bénéficier. » (Propos recueillis en 2001)*

Le contrat collectif *Agneaux de Parcours* avait, de part son volet économique, vocation à soutenir les éleveurs sur le plan financier en leur fournissant des aides spécifiques.

Pour le Parc, il s'agissait d'inciter de nouveaux éleveurs à mettre en œuvre une telle production. Force est de constater que depuis sa création la filière a du mal à se développer. Pour le Parc, parmi les raisons qui peuvent expliquer la difficulté de la démarche à réellement décoller, deux sont particulièrement prégnantes. Adopter un système d'élevage de type *Agneaux de Parcours* n'est, malgré le label et la réduction des coûts à la production, pas forcément très attractif sur le plan économique.

> *« Parce que c'est vrai qu'au départ la démarche n'est pas très attirante. Parce que tu mets moins de brebis, donc tu as moins de primes donc… Je dirais que le gros enjeu pour la filière, il est là, quoi. Il faut arriver à mobiliser d'autres éleveurs et pour ça, d'autres aides. »*

Notre interlocuteur précise ensuite ses propos quant aux pertes financières occasionnées par ces droits à primes réduits :

> *« Le problème de l'agneau de parcours, c'est que quand tu mets des agneaux dehors, en fait, tu mets moins de brebis dehors. Donc, quand tu mets moins de brebis dehors, tu as moins de primes, et donc du coup, pour une brebis en moins tu perds 316 francs par an. Et je crois qu'il faut … nombre de brebis en moins, on a mis 15, c'est 15 en moyenne*

pour 100 agneaux. Donc si tu as 300 agneaux en moyenne, ça fait 14 000 francs. »

Cependant, ce qu'il présente comme un problème général, concerne selon lui plus particulièrement les nouveaux arrivants pour lesquels la maîtrise de l'engraissement des agneaux à l'herbe, sur le plan technique, n'est pas d'emblée acquise. Cette pratique nécessite en effet, tant selon lui que selon les éleveurs intégrés à l'opération, un apprentissage tout à fait spécifique. Son adoption, qu'elle soit le fait de jeunes nouvellement installés ou d'éleveurs en reconversion à partir de l'élevage en bergerie, entraîne généralement, dans les premiers temps, des pertes. Non qu'il s'agisse de décès, mais plutôt d'une mauvaise gestion de l'engraissement aboutissant à des pourcentages élevés d'agneaux « *traînards* », très longs à engraisser, devant être finis en bergerie moyennant des coûts de production très élevés, voire même des agneaux qui n'arrivent jamais à être correctement « *rattrapés* ». Citons pour exemple cet éleveur du groupe qui s'exprime à propos de l'un de ses voisins qui vient d'intégrer la démarche après avoir subi un échec en élevage laitier :

> *« Bon, mais ils y arriveront, X et sa femme ils s'y connaissent, mais c'est nouveau pour eux. Avant, ils avaient un troupeau laitier, les agneaux partaient petits. Ils connaissent l'entretien d'une brebis mais le problème des agneaux d'un certain âge, ils ne l'avaient pas eu, quoi. Problème d'engraissement, de parasitisme. C'est pas évident d'engraisser des agneaux qui sont dehors. Un agneau qu'on met dedans avec du foin sec, sa ration d'aliments, ben bon quand il est bien mis en route et ben après il progresse sans problème. »*

C'est ainsi que, face aux difficultés que posent les premiers pas dans l'élevage des agneaux à l'herbe, combinées au pouvoir attractif des primes, telles que la PCO, le Parc espérait que la mise en œuvre des Contrats Territoriaux d'Exploitation *Agneaux de Parcours* pourrait constituer une mesure fortement incitative :

> *« Et donc, ce qu'on dit c'est que ces 14000 balles tu les perds les premières années, et tout doucement tu vas les récupérer, en gagnant de la valeur ajoutée sur l'agneau. Parce qu'au départ, je dirais, il part avec du déficit, et donc il faut l'aider à passer ces premières années. Et ça au bout de 5 ans, normalement ça doit être remboursé, et il y aura plus besoin de primes et pour les gens qui sont au début de la démarche… »*

Comme nous l'expliquera le chargé de mission Agriculture et Environnement, les Contrats Territoriaux d'Exploitation constituaient pour eux, pour la première fois, une réelle mesure d'appui en provenance des politiques agricoles à ses propres interventions en matière agricole, venant renforcer sa capacité d'incitation :

« Mais l'objectif nous, c'est de dire on n'a pas d'argent, pas assez d'argent pour avoir une politique agricole incitative. Donc, il faut que l'on utilise la politique agricole pour qu'elle reprenne les objectifs du parc. Qu'elle incite les agriculteurs à intégrer ces objectifs-là. Et puis après nous, là dessus, si on arrive en plus à dire… les subventions d'état développent notre politique, et en plus le Parc en rajoute. Ce qui fait que vraiment on peut avoir quelque chose d'incitatif sur le parc. »

Mais les Contrats Territoriaux d'Exploitation avaient une autre vocation : celle de motiver les éleveurs déjà intégrés à la filière à accroître la proportion d'agneaux élevés selon les modalités régies par le cahier des charges *Agneaux de Parcours*. Cette incitation est valable pour les éleveurs commercialisant une partie de leurs agneaux légers. Elle vise également et surtout les éleveurs travaillant en système mixte (bergerie/herbe) déjà intégrés à la filière, et ceux qui l'intègreraient avec un tel système. Il s'agirait là d'un moyen d'accroître la part d'agneaux produits à l'herbe dans ces élevages au détriment des agneaux élevés en bergerie. Vu la manière dont cet élevage participe à une meilleure gestion écologique, il est évident que de son point de vue, le Contrat Territorial d'Exploitation collectif *Agneaux de Parcours* avait pour vocation de favoriser, dans chaque élevage, un peu plus le déplacement de l'équilibre fourrager en faveur des parcours. En parallèle, il s'agissait également de permettre à la filière de s'étoffer en favorisant l'augmentation du nombre d'agneaux produits par les éleveurs déjà intégrés. De cette manière, le cercle des distributeurs aurait pu être élargi, permettant, en retour l'intégration de nouveaux éleveurs dans la filière.

C'est ainsi que le volet « économique » du Contrat Territorial d'Exploitation collectif *Agneaux de Parcours* aurait présenté, à lui seul, un intérêt du point de vue de l'apport qu'il fournit sur le plan environnemental, et permis une meilleure articulation entre économie et environnement. Son objectif était bien de contribuer à rendre attractif un système que le Parc suppose bon gestionnaire, au-delà du double avantage financier que constituent l'adoption d'un système de production économe et la possibilité de commercialiser son produit à un à prix plus élevé.

Malheureusement, les Contrats Territoriaux d'Exploitation ont disparu avant que Parc et éleveurs aient réussi à les soumettre et faire accepter à l'Etat. Ils ont depuis lors été remplacés par les Contrats d'Agriculture Durable qui ne permettent plus de tels projets collectifs.

7.5. Du développement durable en espace protégé

7.5.1. Un développement local sur fond d'agro-tourisme

D'un commun accord entre les éleveurs et le Parc, la filière *Agneaux de Parcours* a été initialement conçue pour fonctionner en grande partie dans les limites de l'espace Parc. Au départ, l'élevage, la vente et la consommation se déroulaient donc strictement sur le territoire du Parc[179]. Même si l'on considère les nouvelles voies de commercialisation développées par les éleveurs (recours à l'association *Terroir direct* qui distribue les produits dans la zone péri-urbaine montpelliéraine ou vente directe à distance en région parisienne), l'ancrage local de la filière est de nos jours encore très fort et son existence en dépend largement. Citons quelques chiffres afin d'illustrer notre propos :

- En 2000, sur un total d'environ 1200 agneaux qui auraient pu disposer de la reconnaissance *Agneaux de Parcours*, 600 furent vendus aux bouchers locaux, 120 à des restaurateurs de proximité alors qu'en parallèle, 80 agneaux étaient directement commercialisés auprès de consommateurs (vente directe, dont 20 dans le cadre d'un accueil à la ferme). 480 agneaux furent distribués dans des circuits plus généraux cette année là. La moitié environ (220 agneaux) provenait d'un même éleveur qui, depuis plus de 10 ans maintenant, commercialise une grande partie de sa production via la coopérative Bio départementale (*AgriBio Lozère*). Les 260 autres animaux commercialisés en circuit généraliste le furent pour la plupart auprès de négociants classiques (maquignons), les éleveurs n'ayant pas trouvé mieux.
- En 2004, sur un volume d'agneaux à peu près identique, 800 furent commercialisés dans les différentes niches *Agneaux de Parcours* : 480 auprès des bouchers, 190 auprès de restaurateurs ou par le biais de ventes directes, et 130 animaux par le biais de l'association *Terroir direct.* Fidèle à lui-même, l'éleveur engagé auprès de la coopérative *AgriBio Lozère*, continue de vendre la grande majorité de ses agneaux par ce biais, alors qu'une part importante d'agneaux aurait pu être valorisée en tant qu'*Agneaux de Parcours*.

[179] C'est d'ailleurs pour l'essentiel toujours le cas, restaurateurs et bouchers locaux continuant à constituer les principaux distributeurs du produit.

Malgré les difficultés que connaissent les éleveurs à valoriser leurs agneaux dans des niches spécifiques, la dynamique de filière se distingue par un processus de développement fortement localisé. Elle s'appuie sur des ressources disponibles localement, tant naturelles qu'humaines et permet de relocaliser l'économie en développant, pour l'essentiel, des marchés de grande proximité. La majeure partie de la valeur totale générée par la filière est réallouée au niveau local. Sur ce plan, la distribution en quantité croissante de produit par le biais de l'association *Terroir direct* ne vient pas contredire cet état de fait. Il s'agit en effet d'une association à but non lucratif, qui ne fait pas de bénéfice et qui s'inspire largement de principes du commerce équitable.

C'est ainsi que la filière *Agneaux de Parcours*, en impliquant des élevages économes et fortement autonomes, en permettant aux acteurs locaux (éleveurs, bouchers et restaurateurs) de récolter la majeure partie des fruits de leur travail, relève de ce que A. Long et J.W. Van der Ploeg appellent une opération de « *développement local intégré* » (Van der Ploeg et Long, 1994). Pour ces auteurs comme pour d'autres, il s'agit là d'un principe clef du développement durable[180].

Cependant, si dans cette filière tous les opérateurs se situent au niveau local, son fonctionnement est strictement dépendant d'un facteur externe : le consommateur. En effet, l'*Agneau de Parcours* est un produit destiné essentiellement aux estivants. Sur place, il est commercialisé pour l'essentiel entre juillet et septembre, époque à laquelle le Parc attire de nombreux touristes. Comme l'évoque un éleveur, c'est sur cette opportunité que fonctionne cette filière, d'autant plus que pour eux, il s'agissait de développer une filière courte au fonctionnement simple, un système de grande proximité :

> *« Il y a une clientèle captive qui est une chance. Notre saison de production correspond à l'afflux des touristes. A mon avis on devrait pouvoir écouler 4 000 agneaux par an facilement comme ça. » (Un éleveur à l'origine de la démarche).*

Le processus de développement local de la filière, n'est donc pas si local que ça. Il repose sur l'opportunité offerte par une clientèle touristique abondante et une saison de

[180] On peut ici également faire référence à ce qu'I. Sachs définissait, dans les années 70, comme des modèles de développement et qu'il qualifiait de stratégies d'éco-développement. Ces dernières se caractérisent par une organisation spécifique de l'exploitation des ressources renouvelables au travers de systèmes de production bouclés et d'un processus de développement fortement endogène (Sachs, 1993).

production qui correspond en partie, aux grandes migrations urbaines estivales. Si les ressources locales (naturelles et humaines) sont bien le point de départ de l'opération et si la valeur générée est bien réallouée dans la localité, la conversion des ressources en valeur reste strictement dépendante d'un système économique et politique plus global. Ce sont tant les relations entre villes et campagnes que le statut particulier conféré à ce territoire (territoire préservé et protégé), ainsi que sa vocation touristique, qui permettent de lier ce modèle original de fonctionnement local à des réseaux globaux, et d'assurer la valorisation des « ressources » (au sens large) locales par les acteurs locaux.

Les liens que nous avons mis en avant entre le produit et son espace d'origine, qui permettent de faire acquérir de la valeur ajoutée au premier, ne sont d'ailleurs pas à sens unique. Les *Agneaux de Parcours* constituent en effet une vitrine pour le Parc lui-même. Par effet de miroir, le Parc est incarné par les produits issus de son territoire. Si le choix du Parc de soutenir des élevages d'agneaux « broutards » repose en grande partie sur leur capacité gestionnaire particulière, il est également lié à l'image que le Parc souhaite développer de lui-même, celle d'un espace naturel ouvert accueillant un élevage ovin « *respectueux des grands équilibres naturels* »[181]. La promotion d'un mode d'élevage tel que les *Agneaux de Parcours*, avec la dimension symbolique qu'il véhicule, participe à la construction d'une identité spécifique pour ce territoire. Les *Agneaux de Parcours* participent donc pour le Parc d'un processus de production d'une « réalité sociale » locale, celle d'une campagne naturalisée, construite dans le but d'être projetée dans la société globale. Dès lors, nous pouvons affirmer que les *Agneaux de Parcours* constituent l'un des éléments d'une construction patrimoniale plus globale de l'espace Parc qui prend racine dans une période pré-productiviste[182]. Ils projettent l'image d'une campagne « naturalisée » où l'Homme et la nature entretiennent des rapports harmonieux. Harmonie qui se traduit notamment par la construction de paysages majestueux. Certains écrits récents du Parc national des Cévennes illustrent ces propos plus particulièrement dans le cas des *Agneaux de Parcours* :

---

[181] Selon la brochure " *Agneaux de Parcours* ", co-réalisée par le PNC et les éleveurs.

[182] En cela nous rejoignons Rautenberg pour qui, « *réhabilitant la campagne, le patrimoine suggère une représentation de ces territoires qui nous renvoie à une époque antérieure aux politiques de développement, revitalise des représentations ancrées dans nos histoires nationales* ». (Rautenberg, 2000 : 8-9).

> *« Le Parc met à disposition des agriculteurs sa notoriété pour mieux valoriser les produits agro-alimentaires locaux. Cette opération devrait permettre de consolider les exploitations et de renforcer l'image de Parc national habité illustrant* ***la réconciliation de l'homme et de la nature.*** *Il ne s'agit pas simplement d'attribuer une étiquette mais d'aider le producteur à atteindre un niveau de qualité déterminée dans le cadre d'une production respectueuse de l'environnement et favorable à la conservation des paysages que le consommateur apprécie et qu'il pourra constater « de visu » (agneau de parcours, bœuf de Pâques, châtaignes...) » (http://www.bsi.fr/pnc/Le_Parc/Actions/Agriculture/Orientations/orientations.htm)*

L'expression est ici très forte et montre bien, d'une part, la réconciliation entre l'homme et la nature que les *Agneaux de Parcours* symbolisent pour le Parc et d'autre part, sa volonté de forger une telle représentation dans l'imaginaire des visiteurs.

Les *Agneaux de Parcours* sont tout autant tournés vers le passé que vers l'avenir. Tournés vers le passé parce qu'ils réinvestissent positivement une certaine tradition, parce qu'ils constituent le symbole d'une identité locale, de patrimoines naturels et culturels à conserver. Tournés vers l'avenir, parce qu'ils se veulent modèles, mais aussi parce qu'ils participent à la construction plus globale d'un patrimoine, dont la consommation constitue un moteur pour le développement du territoire. L'opération *Agneaux de Parcours* appuie en effet une politique de développement territorial qui se construit autour des activités agricoles, mais également autour du tourisme. En effet, rappelons-le, le tourisme est depuis la création du Parc l'un des piliers du projet de développement tel que l'entend l'Institution pour ce territoire, vocation qui répond à celle de tout Parc national. Construction patrimoniale et mise en scène de cet espace rural s'inscrivent ainsi dans un dialogue avec les visiteurs du lieu et plus largement avec la dimension touristique toute particulière du projet Parc. Ce constat rejoint notamment celui de A. Erumel (Erumel, 2003), pour qui d'une manière générale la patrimonialisation des produits agricoles illustre un mouvement concomitant de développement de l'économie locale autour du tourisme. L'agriculture fournissant une image de qualité et de caractère servant de support à un tourisme lui-même de qualité qui participe en grande partie à l'économie du lieu :

> *« La qualité du produit qui lie le terroir et la production appelle un terroir de qualité propice à un tourisme de qualité, comme si dans ces espaces marchands, les propriétés se transportaient d'un produit à l'autre, passant les frontières sectorielles. » (Erumel, op. cit.)*

Il eut été difficile d'imaginer pour le Parc de soutenir des élevages de bergerie où les agneaux ne voient pas le jour de leur vie. Un agneau produit à contre-saison à partir de

granulés ou de lait maternel apparaît difficilement valorisable quelque soit la qualité de ces élevages et de la viande qui en est issue. Comment le Parc aurait-il pu résoudre la contradiction entre la promotion d'élevages quasiment hors sol et sa vocation de gestion d'un espace préservé des méfaits de la société industrielle ? Pour la commission agricole, l'opération *Authentiques* visait à « *promouvoir la qualité des productions traditionnelles* », une qualité associée à un produit naturel et sain, et à un agneau élevé dans des conditions respectueuses des équilibres naturels.

7.5.2. Une gestion participative pour une reconnaissance des savoirs-faire locaux qui pose question

Faire participer les acteurs locaux à l'effort de protection

La mise en œuvre de l'opération *Agneaux de Parcours* illustre la volonté du Parc de faire participer activement les paysans locaux à l'effort de protection. L'analyse de la dimension environnementale de l'opération que nous avons menée en début de chapitre montre bien que le système d'élevage *Agneaux de Parcours* répond à certains de ses enjeux environnementaux. Les éleveurs, par leurs pratiques agro-pastorales spécifiques, participent donc directement à la protection de l'environnement et à l'entretien des paysages. De même les distributeurs, en permettant à ces systèmes d'être économiquement viables, à ces pratiques d'exister telles quelles, peuvent être pleinement considérés comme participant à la protection de la nature. Bien que les uns et les autres tirent un bénéfice substantiel à participer à l'opération, l'intégration à la démarche nécessite pour chacun des acteurs un effort certain. En effet, le cahier des charges des *Agneaux de Parcours* limite leur liberté d'action en édifiant un cadre normatif pour les pratiques[183].

[183] L'illustration la plus évidente concerne les éleveurs. Afin de respecter les spécifications du cahier des charges, ceux-ci doivent modifier leurs pratiques lorsqu'ils intègrent la démarche. S'ils veulent continuer à disposer du signe distinctif *Agneaux de Parcours,* ils ne seront plus totalement libres de faire évoluer ces dernières comme ils l'entendent. Il s'agit donc bien pour les uns comme pour les autres de réaliser un effort dans le cadre d'une opération qui participe à la protection de la nature.

Du point de vue du Parc, les acteurs doivent se réapproprier pleinement la démarche *Agneaux de Parcours*. Pour ce faire, il n'était pas suffisant qu'éleveurs et bouchers tirent un avantage économique à participer à l'opération *Agneaux de Parcours*. Il fallait que la filière devienne à terme autonome, c'est-à-dire pleinement prise en charge par les acteurs locaux, même si un soutien du Parc pouvait leur apporter un plus :

> *« Le Parc estime qu'il a vocation à initier des démarches mais pas à les soutenir non plus complètement à bout de bras. Donc si ça ne doit pas marcher à un moment tout seul, sans trop l'aide du Parc - bon peut-être un soutien - mais non plus pour qu'on maintienne des choses de manière très arbitraire ; donc au bout d'un moment ces démarches là elles doivent vivre toutes seules. C'est l'objectif aussi de l'association, qu'elle prenne son indépendance, qu'elle fonctionne toute seule avec bon toujours le Parc derrière qui regarde un peu. » (Le chargé de mission Agriculture et Environnement du Parc national des Cévennes)*

Une telle réappropriation par les acteurs locaux de la démarche permet au Parc de se positionner en tant qu'outil au service de la population locale. Il met ses moyens et ses compétences au service des acteurs locaux de l'opération, s'assure de leur participation « active » à l'effort de protection et répond ainsi à la mission qui est la sienne.

Les membres de l'association pilotent l'opération, sa pérennité dépendant strictement de leur implication et de leur motivation. Seuls les participants à la démarche sont ainsi à même de faire de cette opération un outil qui leur soit réellement « bénéfique ». Le Parc, en décidant de rester en retrait, favorise la mise en place d'une régulation interne du fonctionnement de la filière par les acteurs eux-mêmes. Il n'interfère pas dans les relations que tissent et entretiennent ces acteurs. Les règles du jeu sont donc essentiellement le résultat de négociations entre les opérateurs économiques, c'est-à-dire entre les acteurs de la filière. Ils veillent réciproquement à leur respect. En second lieu, si cette opération contraint les acteurs sur certains plans (par le truchement du cahier des charges par exemple), elle leur laisse une marge de liberté importante, leur accorde la possibilité de poursuivre leurs objectifs propres et de répondre chacun à leurs intérêts spécifiques. Ceci reste vrai tant que les acteurs ne compromettent pas les objectifs de l'opération tels qu'ils ont été définis avec le Parc. Autrement dit, le Parc se contente de veiller à ce que son image ne soit pas entachée, à ce que « l'esprit » de l'opération ne soit pas remis en cause. En laissant aux acteurs de la filière leur autonomie, le Parc s'assure la réappropriation de l'opération.

Des hommes qui pratiquent bien : la reconnaissance du savoir-faire local dans la gestion écologique

Dès la création du Parc, sa politique générale se fondait sur le maintien des agriculteurs et de leurs pratiques en son sein. La reconnaissance de la participation des activités humaines dans la construction des paysages était ainsi reconnue pleinement.

Pourtant, le Parc a du faire face à une évolution des pratiques agricoles locales vers un productivisme qui ne lui semblait pas compatible avec ses objectifs. Le maintien des activités agricoles parait essentiel au Parc mais les pratiques que la majorité des éleveurs adoptent ne lui conviennent pas. Dès 1974, et plus encore de nos jours, il sera en permanence fait référence dans les textes du Parc aux legs des générations passées qui ont édifié ce patrimoine naturel et culturel. Ce sont bien les hommes du passé qui ont créé ces paysages par leur activité, et non ceux du présent. Ce sont les activités passées qui ont créé le patrimoine. Celles d'aujourd'hui sont inadaptées et doivent être repensées pour permettre sa sauvegarde. Ce constat est explicité dans certains textes. Il faut « *replacer le cultivateur ou l'éleveur à un niveau élevé de responsabilité sur le territoire de ses ancêtres* » (Principes et schéma d'aménagement, printemps 1974). Nous avons vu que ce regard critique du Parc sur les pratiques et systèmes d'élevage est particulièrement prégnant de nos jours.

Ainsi, si pour le Parc, les *Agneaux de Parcours* ne constituent pas la première reconnaissance concrète de la part majeure des activités humaines dans la construction des paysages, elle constitue, par contre, la première reconnaissance officielle de la capacité des éleveurs contemporains à gérer la biodiversité :

> *« Ce système va gérer la biodiversité, il va entretenir le paysage. » (Le chargé de mission Agriculture et Environnement du Parc national des Cévennes, 1998)*

De fait, bien que les pratiques d'élevage relatives à la filière *Agneaux de Parcours* doivent répondre à un cahier des charges spécifique, la souplesse de ce dernier laisse une grande liberté d'action aux éleveurs en ce qui concerne les modalités d'exploitation et de gestion de leurs pâturages. Aucun calendrier d'utilisation séquentielle des milieux[184], selon la dénomination couramment utilisée en agronomie, n'est spécifié. Les charges animales à

[184] En simplifiant, le calendrier séquentiel d'utilisation des milieux correspondrait à un planning définissant les moments opportuns (ici du point de vue de la gestion des milieux) pour utiliser tel ou tel pâturage.

l'hectare, définies pour un milieu écologique ou un espace délimité de pâturage et selon la saison d'utilisation, ne le sont pas non plus. S'il stipule que les agneaux doivent être nourris à l'herbe des parcours, ce qui correspond à l'une des propriétés d'un tel système d'élevage, le cahier des charges ne comporte pas d'autres spécifications quant à l'utilisation des milieux. Pourtant, ces spécifications sont présentes dans les cahiers des charges propres aux Mesures Agri-environnementales ou à la gestion d'habitats naturels intégrés au réseau Natura 2000. En bref, ce que le Parc définit comme de la gestion « *qualitative* » (cf. 2ème partie, chapitre 2). Au contraire, chaque éleveur agit ici en grande partie librement, selon les connaissances des interactions production/animal/environnement dont il dispose, qu'elles aient été acquises à l'école, sur le terrain et/ou héritées d'un lignage agricole. Par cette opération, le Parc promeut donc des pratiques qui existent déjà et, à travers elles, des hommes qui pratiquent « bien » et qui savent :

> *« C'est pas tellement nous qui allons apprendre aux gens à gérer le milieu ; on sait pas faire, on ne sait pas conduire un troupeau. C'est des choses qui s'apprennent sur le terrain et que nous on ne peut que constater. Mais c'est des connaissances qui se perdent et à travers l'Agneau de Parcours, il y a des gens qui réfléchissent dedans, qui commencent à voir qu'en effet on peut mieux valoriser l'herbe. »*

Pour le Parc, les systèmes d'élevage *Agneaux de Parcours* sont plus à même d'assurer une bonne gestion, parce qu'à travers eux, plus qu'à travers d'autres systèmes, « *des gens réfléchissent à des façons de mieux valoriser l'herbe* » :

> *« C'est des connaissances qui se perdent... A travers l'agneau de parcours, il y a des gens qui réfléchissent, qui commencent à voir qu'en effet on peut mieux valoriser l'herbe, des choses comme ça. Donc c'est plutôt en soutenant ces actions-là, on se dit qu'on va retrouver des techniques et qu'elles vont se repasser d'éleveurs à éleveurs. Et en les réunissant en association ça se passe d'autant plus, ils discutent... »*

Ces propos montrent que pour le Parc, l'opération *Agneaux de Parcours* présente un double intérêt vis-à-vis des savoirs écologiques locaux promus dans le cadre de l'article 8j de la CBD :

- Même si certains éleveurs participant à la démarche ne sont pas très performants sur ce plan, une éventuelle diffusion des savoirs et savoir-faire est envisageable. En réunissant des éleveurs autour du projet *Agneaux de Parcours* et en favorisant la constitution d'un groupe, le Parc tente de créer un espace d'échange et de réflexion autour de ces

questions de valorisation de l'herbe, de construire un contexte propice à la transmission de savoirs et de savoir-faire.

- Plus largement, l'opération *Agneaux de Parcours* pourrait permettre de créer un contexte favorable à la réémergence de savoirs et de savoir-faire en matière de « *valorisation de l'herbe* ». Autrement dit, à travers les *Agneaux de Parcours*, le Parc s'attend à ce que soient constitués, ou plutôt remis au goût du jour, des savoirs et savoir-faire alliant une gestion fine des pâturages et des objectifs de production économiquement viables. Ces savoirs et savoir-faire spécifiques permettraient ainsi de combiner la production d'un produit de consommation et l'entretien de la biodiversité, des milieux et des paysages. Une telle position du Parc sous-entend que dans la plupart des cas, les éleveurs du cru ont perdu ces savoirs. En effet, ils ont adapté leurs pratiques de l'élevage aux contraintes du marché et aux impératifs de productivité qui s'imposaient à eux et ont développé des systèmes d'élevage dans lesquels ce type de savoirs et savoir-faire a été relégué au second plan. D'une utilité de moins en moins prégnante pour le maintien de leur activité, ces savoirs et savoir-faire ont par conséquent progressivement disparu. C'est en fait l'une des interprétations que l'on peut faire des propos du chargé de mission Agriculture et Environnement lorsqu'il évoque la mésadaptation des élevages aux conditions « naturelles » de la production :

> *« La politique agricole depuis 30 ans qui ne prenait en compte que l'aspect production, où l'exploitation agricole ne devait s'adapter qu'à son exploitation économique et pas à son environnement naturel ».*

Ce dernier point soulève la question de la nature des savoir-faire gestionnaires sélectionnés. Sont-ils, et jusqu'à quel point, locaux ?

Une capacité gestionnaire dans l'hypothétique

Si nous pouvons faire l'hypothèse que l'opération *Agneaux de Parcours* permet une reconnaissance de la capacité des savoirs et savoirs faire locaux non scientifiques à assurer une gestion écologique, peut-on pour autant considérer que l'expertise scientifique cède le pas à l'expertise populaire ?

Avec les *Agneaux de Parcours*, le Parc choisit de soutenir des éleveurs dont les pratiques permettent *a priori* de remplir mieux que d'autres ses objectifs de

conservation de la diversité biologique. Il met ainsi sur pied un cahier des charges basé sur leur pratique de l'élevage. Pourtant, tout n'est pas si simple et pour le Parc lui-même, la capacité gestionnaire effective des élevages intégrés à l'opération *Agneaux de Parcours* reste bien largement hypothétique :

> *« C'est quelque chose qui doit découler, naturellement. On considère que naturellement ce système va gérer la biodiversité, il va entretenir le paysage... c'est complètement faux et complètement vrai. » (Le chargé de mission Agriculture et Environnement).*

Pour notre interlocuteur, si ce système d'élevage en tant qu'abstraction est un système bénéfique sur le plan de la gestion de la biodiversité et de l'entretien des paysages, chacune de ses déclinaisons concrètes sur le terrain, c'est-à-dire chaque élevage, doit être considérée individuellement. Car l'éleveur et sa « technicité » sont déterminants :

> *« Parce qu'en effet ces systèmes sont censés mieux gérer, mais après c'est aussi la technique de l'éleveur qui fait. »*

Cette « *technicité* » à laquelle fait référence notre interlocuteur relève de « *la maîtrise de la conduite du troupeau* » par les éleveurs. C'est de cette dernière que découle selon le chargé de mission du Parc une plus ou moins bonne gestion du milieu. Plus particulièrement encore, comme il l'évoque, c'est à la conduite du troupeau, qui permet de « *mieux valoriser l'herbe* », qu'il fait référence. Cette maîtrise se traduit par le fait que dans certains élevages les animaux vont « *mieux manger l'herbe* » que dans d'autres.

Toute l'ambiguïté de l'opération, sur le plan de la gestion des milieux, est ici mise en évidence. Pour le gestionnaire lui-même, la capacité gestionnaire *a priori* meilleure d'un système d'élevage tel que celui-ci peut être remise en question par une mauvaise maîtrise de la conduite du troupeau, par un « mauvais » éleveur, un éleveur qui gère mal. A l'opposé, des systèmes d'élevages qui, du point de vue de notre interlocuteur, ne présentent *a priori* pas un aussi bon potentiel gestionnaire, peuvent, *in fine*, parce que l'éleveur est « *très performant* », assurer une bonne gestion des milieux :

> *« C'est pas parce que c'est de l'Agneau de Parcours du Parc que..., c'est pas forcément mieux gestionnaire. Le système oui est mieux gestionnaire, mais il y a d'autres gens qui ne sont pas dans le système et qui font un peu la même chose, qui gèrent peut-être mieux même que certains de ceux de la filière... Tu peux avoir un éleveur dans un système très bon, mais qui est mauvais, donc qui va faire des dégâts, donc qui va pas bien gérer, on va dire, et t'as un éleveur dans un système - pas mauvais, parce que avec un mauvais système, on ne gérera pas bien le milieu - mais dans un système correct, pas top mais correct, mais qui est très très bon très*

performant, qui maîtrise bien la conduite du troupeau etc... et qui peut très très bien gérer le milieu. »

Ces propos mettent en évidence un système de représentation construit sur une série d'oppositions, pour la plupart binaires avec des liens logiques simples que nous allons tenter de représenter dans la figure ci-dessous.

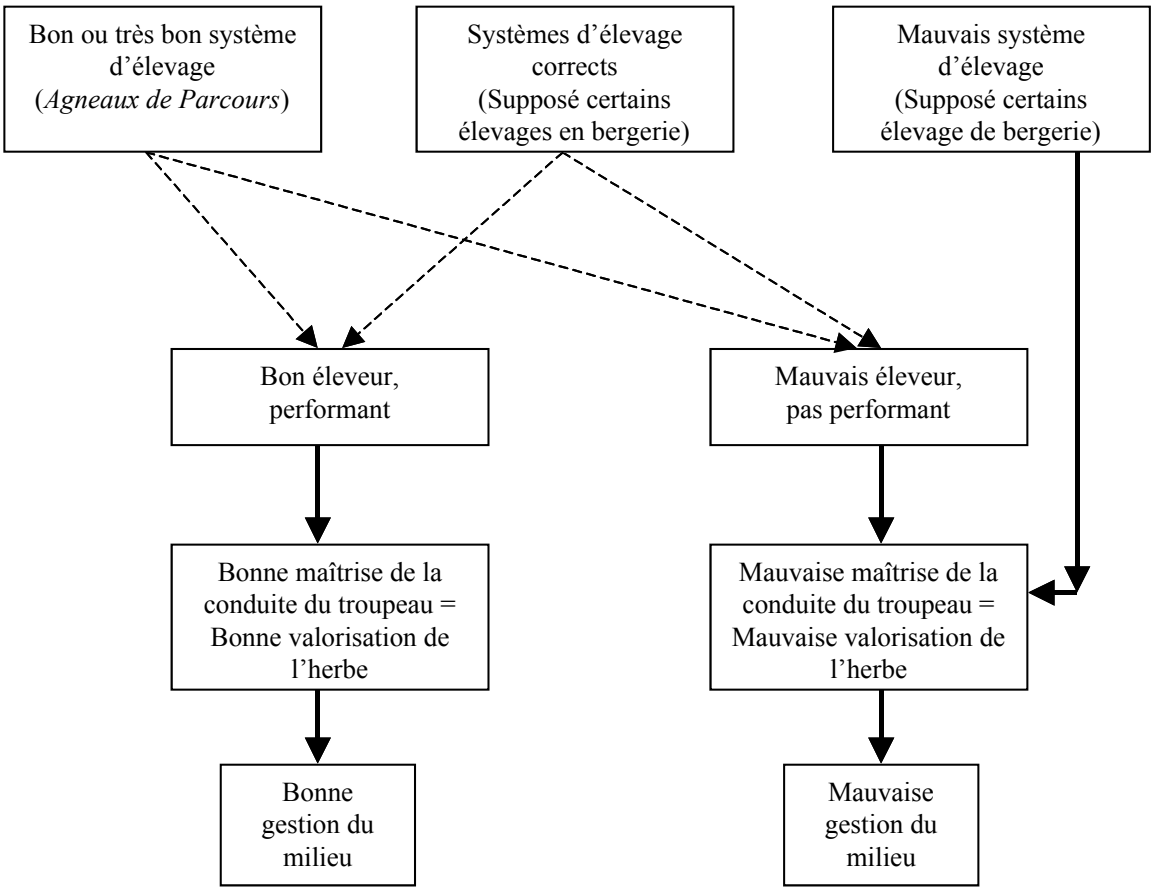

Figure 20. Système de représentations du Parc relatif à la capacité gestionnaire des élevages combinant type d'élevage et technicité de l'éleveur.

Le fait que les éleveurs travaillent dans le respect du cahier des charges n'est donc pas une condition suffisante pour garantir au Parc l'assurance d'une bonne gestion écologique et paysagère par les élevages *Agneaux de Parcours*. Les raisons de cette incertitude sont multiples et seront développées ultérieurement, après avoir précisé davantage les pratiques des éleveurs et les contraintes auxquelles ils font face dans le cadre des impératifs de production qui sont les leurs. Toutefois, trois éléments de réflexion méritent d'ores et

déjà d'être présentés ici :

1- Pour le Parc, le principal problème semble être que les élevages *Agneaux de Parcours* ne mobilisent pas forcément plus fortement l'herbe des parcours que les élevages de bergerie, ou, comme l'exprime notre interlocuteur, ne permettent pas systématiquement de « *mieux valoriser l'herbe* ». La pression qu'ils exercent sur les parcours n'y serait ainsi pas systématiquement plus élevée qu'ailleurs. Comme le montrent des travaux menés sur le causse Méjan, il existe sur le plateau tout un groupe d'élevages d'agneaux de bergerie (13 sur 22 élevages pris comme référence) dans lesquels la pression exercée sur les parcours serait plus élevée que dans les élevages produisant leurs agneaux à l'herbe (Osty et *al*., 2000). Si, dans ces élevages bergerie, le nombre de journées que passent chaque année les brebis sur les parcours est nettement inférieur à celui relevé dans les élevages d'agneaux à l'herbe, la volonté des éleveurs d'utiliser au mieux les ressources pastorales se combine avec une charge importante (rapport entre taille des troupeaux et surface des exploitations) faisant qu'au total, les prélèvements sur les surfaces pastorales y sont supérieurs à ceux des élevages d'agneaux à l'herbe. Autrement dit, bien que dans les élevages d'agneaux à l'herbe, les parcours soient au cœur du processus de production, la charge pastorale plus faible conduirait les troupeaux à exercer une pression plus faible sur les parcours. Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné (cf. 2ème partie), ces conclusions reposent sur des modalités de calcul critiquables. En effet, l'Indice de Pression Pastorale utilisé par les chercheurs est notamment biaisé par les prélèvements sur les prairies et ne permet pas de statuer avec certitude sur l'importance du prélèvement effectué sur les parcours par les éleveurs.

Type d'élevage	Effectif des troupeaux (moyenne)[185]	Surface d'exploitation (moyenne)	Moyenne des charges pastorales
Agneaux de Parcours	431	510	0,94
Elevages de bergerie	520	520	1.02

Tableau 14. Comparaison des charges pastorales dans les élevages d'agneaux de bergerie et d'agneaux d'herbe sur le causse Méjan

185 Dans les élevages à l'herbe les agneaux sont pris en compte dans les effectifs à hauteur de 1 agneau = 1/3 de brebis. Cette « quote-part » est celle prise en compte dans les calculs de charges réalisés par les agronomes. Elle correspond également à celle prise en compte par les éleveurs *Agneaux de Parcours* et le Parc dans le cadre de des réflexions menées sur le Contrat Territorial d'Exploitation collectif *Agneaux de Parcours* (cf. § 4.2.)

2- La question relative à l'entretien des milieux et des paysages et à la gestion de l'embroussaillement par l'élevage ovin reste aujourd'hui un sujet très controversé.

Plusieurs chercheurs considèrent que, dans la plupart des situations, *« il serait possible de maintenir un niveau embroussaillé principalement par le pâturage* » (Allo et *al*., 2005). Ces mêmes auteurs sont par ailleurs à l'origine d'un programme de recherche, débuté en 2004 et piloté par l'Institut de l'élevage, dont les travaux visent à démontrer ce point. Ils appuient leur hypothèse sur des résultats, encore non publiés, d'études conduites en conditions contrôlées (sites expérimentaux), selon lesquelles le pâturage seul pourrait permettre de maîtriser l'embroussaillement tout en obtenant de bons résultats de production. Ces résultats laissent ainsi espérer la possibilité prochaine de « *proposer des itinéraires techniques adaptés aux objectifs de production des éleveurs et aux exigences de maîtrise de la végétation des milieux pastoraux* » (op. cit.)

Au contraire de ces derniers, la charte agri-environnementale du Parc national des Cévennes, venant corroborer de nombreuses recherches menées par des écologues et agro-écologues, accréditent l'incapacité d'un contrôle de l'embroussaillement par le strict pâturage en dehors de certaines conditions très particulières (Rousset, 1998 ; Lepart et *al.*, 2001 ; Dumont et *al*., 2001 ; Agreil et *al*., 2004). Des travaux menés sur les Grands Causses montrent par exemple qu'au delà d'un certain seuil d'enfrichement, la fréquentation du troupeau n'a aucun impact sur la dynamique d'embroussaillement, l'intervention humaine devenant alors l'unique solution pour lutter contre la progression des ligneux (Rousset, 1998).

La faible taille des surfaces de pâturage apparaît également être un critère pour que l'action du troupeau sur l'embroussaillement soit significative. D'un coté, pour O. Rousset et J. Lepart, seul un pâturage raisonné sur de petites surfaces de parcours peut permettre d'accentuer la pression pastorale[186] de telle manière qu'il en résulte un impact significatif sur la progression des ligneux (Rousset, 1998 ; Rousset et Lepart, 1999). D'un coté, pour les chercheurs de l'INRA SAD[187] (Dumont et *al*., 2001 ; Agreil et *al*., 2004), s'il n'est pas nécessaire d'accroître de manière importante les charges pastorales instantanées, seul un recours à des parcelles de faible surface permettant de contrôler de

[186] Pression exercée par les prélèvements des troupeaux.
[187] Système Agraire et Développement

très près le pâturage[188], peut permettre au troupeau, seul, de maîtriser l'embroussaillement. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, compte tenu des contraintes de productivité et/ou de la complexité de mise œuvre des modes stricts de conduite, la possibilité de lutter contre l'embroussaillement, à l'échelle de l'exploitation entière, uniquement via l'action du troupeau est exclue. En accord avec ces résultats, le Parc prône ainsi, l'« *élimination régulière des refus* » laissés par le pâturage partiel des espaces et ce, quel que soit le type d'élevage considéré, opération indispensable pour assurer une lutte efficace contre la fermeture des milieux.

Plus encore, il a été rapporté dans une étude sur les Grands Causses, que l'augmentation insuffisante de la pression de pâturage pouvait concourir à l'effet contraire recherché en terme de gestion de l'embroussaillement, c'est-à-dire être bénéfique à la progression des pins (Lepart et *al.*, 2001). J. Lepart avance ainsi l'hypothèse, que l'absence prolongée de pâturage (du fait de la compétition induite par le développement des herbacées) pourrait permettre de mieux contrôler les pins qu'un pâturage en demi-teinte.

Alors, si le Parc et les scientifiques reconnaissent la contribution de certaines pratiques dans la maîtrise de l'embroussaillement sous conditions particulières, mais difficilement reproductibles, ils s'accordent également sur les limites de la gestion de l'embroussaillement par le pâturage des ovins. D'une part, établir des références adaptées à des situations d'embroussaillement contrastées reste complexe. D'autre part, considérer que les troupeaux dont la vocation reste une vocation de production peuvent lutter contre l'embroussaillement à l'échelle des exploitations entières relève de l'utopie. La controverse reste cependant ouverte, mais le postulat selon lequel les élevages *Agneaux de Parcours* assureraient une lutte plus efficace contre l'embroussaillement apparaît ainsi difficile à tenir.

Finalement Au-delà de cet enjeu spécifique pour lequel l'opération *Agneaux de Parcours* a été spécialement conçue, le Parc fait face à d'autres enjeux de gestion : la conservation de populations d'espèces ou de milieux écologiques bien identifiés. L'approche systémique de la gestion écologique développée par le Parc à travers l'opération *Agneaux de Parcours* ne s'attache pas à remplir ces derniers objectifs. C'est

[188] En disposant des points d'eau et des pierres à sels en des endroits spécifiques et variés dans le temps.

en cela, nous semble-t-il, que notre interlocuteur use de l'expression « *faire des dégâts* » lorsqu'il évoque le fait que malgré un système *a priori* bon, la bonne gestion dépend de l'éleveur. Nous retrouvons donc ici le caractère complémentaire entre cette approche et celle visant des objectifs plus spécifiques, que nous avions évoquée dans le §2 de ce même chapitre.

Une reconnaissance limitée

Si le Contrat Territorial d'Exploitation *Agneaux de Parcours* avait pour objectif d'inciter à la production d'agneaux d'herbe, il tente également de pallier les limites et incertitudes caractéristiques de l'opération *Agneaux de Parcours* sur le plan de la gestion écologique. Par le biais de son volet environnemental cette fois, le Contrat Territorial d'Exploitation avait en effet vocation à participer à la transformation de la capacité gestionnaire hypothétique des élevages *Agneaux de Parcours* en une capacité effective. C'est en tout cas ainsi que le chargé de mission Agriculture et Environnement nous l'a parfois présenté :

> *« Donc c'est pour ça qu'après pour poursuivre le label - le label ne suffit pas - il faut mieux après, un Contrat Territorial d'Exploitation qui permet de faire une sorte de plan de gestion de l'exploitation de bien voir comment le gars gère et de lui proposer des améliorations. »*

Pour le Parc, le Contrat Territorial d'Exploitation lui aurait permis d'optimiser une approche systémique telle que nous l'avons présentée, c'est-à-dire portant sur le fonctionnement général des systèmes d'élevage (équilibre fourrager, valorisation de l'herbe) et de surcroît, de l'articuler à une approche plus ponctuelle via des contrats de gestion à la parcelle : « *s'ils ont des milieux écologiques intéressants qu'on a diagnostiqués et qu'on veut qu'ils protègent, qu'ils continuent à maintenir en état ou à améliorer* »[189]. Il s'agissait là pour le Parc d'associer une réflexion sur la problématique agricole des éleveurs (produits, débouchés, disponibilité en terres cultivées, cheptels, bâtiments…) tout en s'intéressant de plus près aux aspects de gestion écologique dans leurs dimensions à la fois « qualitative » et « quantitative ». Le Contrat Territorial d'Exploitation collectif *Agneaux de Parcours* eut ainsi été un outil systémique par excellence (promotion d'un meilleur équilibre fourrager, aide à l'achat de matériel de

[189] Propos tenus par le chargé de mission Agriculture et Environnement.

débroussaillement, cadre pour la gestion à la parcelle), mais aussi dans une certaine mesure, un outil de contrôle du niveau de « *valorisation de l'herbe* » dans les élevages intégrés à la filière. De surcroît, cet outil de contrôle apparaît comme une possibilité évidente pour le gestionnaire de constituer des référents en la matière. On peut donc s'interroger sur la réalité de la reconnaissance de la capacité gestionnaire des savoir-faire de ces éleveurs et l'ambiguïté que cette démarche révèle en la matière.

Si la reconnaissance de l'aptitude des savoir-faire locaux dans la gestion écologique apparaît ambiguë, c'est qu'elle est indissociable de l'obligation pour le Parc de trouver un compromis. La nature de ce compromis est double. Il s'agit d'une part de faire face à l'absence de références techniques et aux limites du savoir scientifique. Le Parc soutient donc un type d'élevage qui gère probablement mieux les milieux pastoraux que d'autres. Mais il s'agit d'autre part d'un compromis qui doit rendre possible une coopération avec des éleveurs locaux. Le Parc n'avait pas d'autre choix que d'accepter en partie les conditions des éleveurs et notamment d'accréditer l'essentiel de leurs pratiques. Pour ces derniers, qui se considèrent comme un maillon inévitable de l'action du Parc et se positionnent en situation dominante par rapport à ce dernier, ce n'était pas envisageable autrement. C'est ce qu'illustre notamment les propos du président de la filière, un éleveur :

> *« Le Parc n'a pas d'autre objectif que gérer de manière durable un territoire. Le problème c'est qu'il ne peut pas le faire seul. C'est à dire qu'il est quelque part un maillon entre une volonté politique, et des acteurs qui sont propriétaires de leurs territoires et en définitive travaillent un peu comme ils veulent, même si il y a des incitations. » (Le Président de l'association Agneaux de Parcours)*

Ce positionnement des éleveurs face au Parc se retrouve dans le discours de certains quant à la construction du cahier des charges qui, en illustrant la tension entre exigences productive et capacité gestionnaire, montre bien le compromis initial réalisé par le Parc, les éleveurs ayant *in fine* le dernier mot :

> *« On a discuté des différents points du cahier des charges en essayant de concilier les aspects de protection du territoire, qui étaient réclamés par le Parc et sur lesquels nous étions aussi globalement d'accord. Après il fallait voir si les objectifs de protection du territoire pouvaient s'inscrire dans une démarche de gestion d'une exploitation. Donc, nous, on était là pour voir si c'était bien réaliste. »*

De surcroît, le Président de l'association nous le dira à plusieurs reprises, si les

pratiques que cautionne le cahier des charges sont très proches de celles du groupe d'origine, elles peuvent en revanche apparaître très contraignantes à d'autres éleveurs. Cela explique le fait que la filière ait du mal à attirer d'autres éleveurs et par conséquent, à prendre de l'ampleur. Qu'en serait-il alors si le cahier des charges, pour des raisons d'impératif de gestion, devenait encore plus normé et contraignant ? Le Parc y gagnerait-il ?

Chapitre 8.
Être éleveur en *Agneaux de Parcours* : histoires de vie et stratégies d'acteurs

Les éleveurs auxquels le Parc prête son image en mettant à leur disposition la dénomination « Authentiques du Parc », ont comme caractéristique commune d'élever leurs agneaux à l'herbe. Sur le territoire couvert par le Parc, de tels élevages sont nettement minoritaires, la plupart des éleveurs, comme nous l'avons vu, ayant opté pour l'élevage de leurs agneaux en bergerie. Selon le responsable du Service de Protection et d'Aménagement du Territoire (SPAT), l'employé du Parc en charge des questions agricoles, moins du tiers de l'ensemble des élevages ovins en activité dans le Parc national des Cévennes produisent leurs agneaux à l'herbe[190]. De plus, la répartition des élevages d'agneaux d'herbe au sein du territoire du Parc National des Cévennes n'est pas uniforme. Par exemple, si dans les montagnes cévenoles un tiers des éleveurs produisent des agneaux à l'herbe, sur le causse Méjan, à peine un sixième des élevages (ovins-viande) sont orientés vers ce mode de production. Cette disparité s'explique à la fois par l'hétérogénéité des conditions naturelles qui règnent sur le Parc (diversité biogéographique) et par la diversité de « l'histoire » de ces lieux, une diversité de trajectoires socioculturelles. Si l'on considère le causse Méjan, lieu que nous avons privilégié pour notre travail, sur une trentaine d'élevage d'agneaux destinés à la boucherie, seuls cinq pratiquent l'élevage d'agneaux à l'herbe. L'élevage d'agneaux à l'herbe y constitue donc une pratique marginale. De même, sur l'ensemble de la partie du Parc relevant du département lozérien[191], la production d'agneaux d'herbe peut-elle être considérée comme marginale, les élevages des Causses et du Mont Lozère, qui produisent la plus grande partie du volume total d'agneaux lozériens étant, en grande majorité, des élevages de bergerie.

[190] En outre, parmi ceux-ci, une grande majorité associe les deux types de production, celle d'agneaux à l'herbe étant souvent minoritaire face à la seconde.
[191] Le département de la Lozère englobe la moitié du Parc national des Cévennes en terme de surface.

8.1. Des « portraits » pour identifier l'idéel et le matériel, le partagé et le singulier

Face à la disparition progressive en zone Parc de l'élevage des agneaux à l'herbe au cours de la période 1970-1995 et à son remplacement progressif par un élevage en bergerie, la pratique des éleveurs adhérant à l'association *Agneaux de Parcours* interpelle : pourquoi ces éleveurs n'ont-ils pas, à l'image de leurs voisins, suivi le chemin de la bergerie ? Comment se fait-il qu'à l'heure actuelle, contrairement aux autres, l'élevage des agneaux se fasse chez eux à l'herbe selon des modalités nettement moins intensives que chez la plupart de leurs collègues ? Seraient-ils contraints à pratiquer l'élevage de la sorte pour une raison ou pour une autre ? Peut-on trouver à ce particularisme une cause, pour l'essentiel, d'ordre matériel (caractéristiques spécifiques du terrain, capitaux initiaux réduits, investissements non réalisables) ? S'agit-il, au contraire, d'un choix motivé de la part de ces éleveurs ?

De la même manière, il nous semble qu'il faut interroger de près la participation de ces éleveurs à l'opération *Agneaux de Parcours*, en elle-même, une opération montée par un Parc en grande partie afin de promouvoir une bonne gestion des milieux et des paysages sur son territoire. Certains éleveurs auraient-ils adhéré à l'opération par conviction, déterminés à participer à la protection de cette nature qui les entoure et sa diversité biologique, considérant que ce devoir était en grande partie le leur ? D'autres auraient-ils, au contraire, tout juste vu là une opportunité de sortir d'une situation économique difficile, leur association avec le Parc étant alors strictement instrumentale ? D'une manière générale, quelles autres motivations auraient pu pousser les éleveurs dans cette voie ?

Dans tous les cas, il s'agit ici d'explorer l'idéel de ces hommes et de ces femmes et de comprendre d'une part en quoi une conception toute particulière du métier d'éleveur et/ou une position idéologique elle-même toute spécifique les aurait conduit - et les maintiendrait à l'heure actuelle - dans cette voie et, d'autre part, en quelle mesure cette conception et/ou idéologie s'articule ou non avec les aspirations du Parc en la matière. A partir de l'étude de cas singuliers, huit très exactement, nous chercherons, d'un côté,

à donner une illustration de la diversité des situations rencontrées (diversité des conditions matérielles de travail et diversité humaine), autrement dit de l'hétérogénéité constitutive du groupe *Agneaux de Parcours*. D'un autre côté, cette démarche doit nous permettre d'identifier si ces éleveurs partagent des représentations, des motivations ou des conditions matérielles de travail pouvant expliquer leur adhésion au projet *Agneaux de Parcours* et leurs pratiques de l'élevage.

Nous empruntons les notions d'idéel et de matériel à M. Godelier. Dans son ouvrage *L'idéel et le matériel*, où il explore les relations entre les sociétés et « leur » nature, M. Godelier, analyse « *comment et à quel point les réalités matérielles, celle de la nature extérieure à l'homme et celles qu'il a lui-même créées et transformées agissent sur l'organisation de sa vie sociale, et plus profondément sur le processus de production de nouvelles formes de sociétés.* » (Godelier, 1984 : 12). Dans notre cas, celui d'une analyse qui opère avant tout à l'échelle des individus, il s'agit surtout d'emprunter à ces notions ce qu'elles expriment peut-être de plus fondamental, et de tenter de comprendre, dans chaque cas, qui de l'idéel ou du matériel a plus particulièrement conduit ces éleveurs vers cette pratique de l'élevage et vers l'opération *Agneaux de Parcours*. Cet emprunt va cependant un peu plus loin. En effet, le travail de M. Godelier se construit sur le prédicat de l'existence d'un lien étroit entre l'évolution du rapport de l'homme à la nature (représentation et transformation) et son invention de nouvelles formes de sociétés. Chez nous, cette idée fait écho aux liens qui pourraient exister entre, d'une part, les relations qu'entretiennent chacun de nos interlocuteurs à la nature (les représentations qu'ils s'en font et l'usage qu'ils en font) et, d'autre part, la manière dont ils se conçoivent dans la société et la place qu'ils cherchent à y prendre par le biais, notamment, des *Agneaux de Parcours*.

Cet exercice ne prend tout son sens que si l'on considère les comportements des individus comme déterminés tant par les caractéristiques objectives d'une situation que par la représentation qu'ils s'en font. Nous nous référons à la définition qu'a donné F. Mannoni des représentations, c'est-à-dire en tant qu'« *entités de nature cognitive reflétant, dans le système mental d'un individu, une fraction de l'univers extérieur à ce système* » (Mannoni, 1998). Notre travail repose donc sur le primat anthropologique

selon lequel chaque individu interprète une situation à partir d'un système de représentation/catégorisation en vigueur chez lui au moment où il y est confronté, système fonctionnant comme une grille de lecture et de décodage de la réalité (Abric, 1989). Ces représentations confèrent une signification à l'environnement social et matériel qui, elle-même, préside à l'orientation de la conduite du sujet. Comme l'écrit M. Mauss au sujet de la pensée et de la pratique magique, les représentations s'objectivent dans la pratique quotidienne des acteurs (Mauss, 1950). C'est également ce que signifie M. Godelier à propos des relations entre l'homme et son environnement en considérant « *nécessaire d'analyser soigneusement le système des représentations que les individus et les groupes membres d'une société déterminée se font de leur environnement. C'est à partir de ces représentations que ces individus ou ces groupes agissent sur l'environnement* » (Godelier, 1974 : 39). Pourtant, comme le précise C. Friedberg, ces propos pourraient laisser croire que les représentations existent en dehors des pratiques et qu'elles les précèdent, alors, qu'elles sont elles-mêmes le produit de ces pratiques : « *elles participent de la production des rapports sociétés/environnement. Pour celui qui y vit, l'environnement n'est pas un décor immuable mais le résultat de ses pratiques, elles sont aussi le reflet du système de représentations qui est, lui-même, moteur de ces pratiques* » (Friedberg, 1992 : 365). C'est ainsi que notre analyse s'attache ici, au niveau de chaque individu, à mettre en perspective pratiques et représentations : pratiques de l'élevage et pratiques sociales centrées sur leur activité d'éleveur d'un coté et représentations diverses afférentes aux unes et aux autres de l'autre coté, mise en perspective qui est également une façon de révéler les logiques d'acteurs à l'œuvre chez chacun.

Chaque individu élabore ses représentations sociales en fonction de ses catégories cognitives, de son inscription socioculturelle et de son histoire évènementielle personnelle. Les représentations se construisent donc au gré de l'expérience des individus. C'est sur cette base, par exemple, que F. Bourdieu définit la notion d'habitus, cette structure de la personnalité, qui se constitue par l'expérience des acteurs au cours de leur enfance (habitus primaire) puis de leur vie d'adulte (habitus secondaire), comme « *un système de dispositions durables et transposables* » (Bourdieu, 1980 : 88). L'habitus correspond à des inclinations à percevoir, à sentir, à faire, intériorisées et incorporées de manière le plus souvent inconsciente, du fait des conditions objectives

d'existence et de la trajectoire sociale d'un individu. Celles-ci peuvent se modifier par l'expérience en cours, mais sont fortement enracinées et tendent à résister au changement, marquant ainsi une certaine continuité dans la vie d'une personne. A l'identique, on peut considérer que les représentations évoluent au cours du temps, même si certaines plus que d'autres présentent une grande inertie. C'est également là la vision développée par B. Lahire (Lahire, 2003), pour qui chaque individu est en quelque sorte le dépositaire de dispositions à penser, à sentir, à agir qui sont les produits de ses expériences socialisatrices multiples, plus ou moins durables, et intenses, dans divers collectifs (des plus petits aux plus grands) et dans des formes de rapports sociaux différents. Pour cet auteur aussi, l'individu est ainsi défini par l'ensemble de ses relations, de ses engagements, appartenances, passées comme présentes et en tant que résultante de forces et de contre-forces, internes (dispositionnelles) comme externes (contextuelles) auxquels il est soumis continuellement depuis sa naissance et qui lui fait sentir ce qu'il sent, penser ce qu'il pense et faire ce qu'il fait[192].

En bref, interroger de plus près le vécu de nos interlocuteurs est apparu inévitable et tant leur pratique de l'élevage que leurs pratiques de socialisation (conduites, attitudes) seront ici, mises en relation avec leurs histoires de vie. Cette manière de faire s'inspire non seulement des approches de F. Bourdieu ou de B. Lahire, mais correspond plus généralement à celles mises en œuvre par les biographes en général[193]. Ceux-là, tel D. Bertaux (Bertaux, 1997 : 8) qui travaille plus particulièrement sur les récits de vie, tentent de saisir les logiques d'action des acteurs dans leur développement biographique et, pour certains plus particulièrement, les configurations de rapports sociaux dans leur dimension historique. Pour eux également, les acteurs sont porteurs de visions différentes des mêmes réalités sociales, acquises au gré de leurs expériences passées et actuelles en fonction de leurs cheminements propres et des positions structurelles plus ou moins variés qu'ils ont pu occuper. Cependant, la pratique de la biographie vise plus particulièrement à mettre en évidence les causalités des enchaînements chronologiques d'évènements, ce qui n'est pas tout à fait notre propos. Les portraits que nous composons ont plus pour but de forger une image des éleveurs prise à leur entrée dans

[192] Mais B. Lahire dans sa « sociologie dispositionnelle » s'intéresse plus particulièrement à l'analyse de la variation intra individuelle des comportements, des goûts et, à l'expression différentielle des dispositions d'un individu en fonction des moments dans le parcours biographiques (et la variation synchronique des dispositions en fonction des contextes auquels il est confronté).
[193] Auxquels, dans une certaine mesure ces deux auteurs s'apparentent d'ailleurs fortement.

l'opération *Agneaux de Parcours* qu'autre chose, même si, dans certains cas, ils révèlent le vécu de cette expérience et la réponse des éleveurs à ce vécu[194]. Nous empruntons cependant en partie à la démarche biographique telle que la décrivent par exemple, dans sa grande variabilité, F. de Coninck et F. Godard : référence à des points de départ initiaux d'où l'essentiel des traits du personnage découle (évènement fondateur ou période fondatrice), référence aux cheminements et aux passages, pour certains, au travers de cadres expérientiels fort variés, référence enfin aux temporalités qui débordent une biographie particulière (temporalités historiques par exemple), autrement dit aux cadres structurels environnants (Coninck et Godard, 1989).

L'exercice auquel nous nous livrons ici est donc, en premier lieu, celui du portraitiste. Les huit portraits que nous allons réaliser, qui in fine tentent de saisir des logiques d'acteurs, mettent en scène des hommes et des femmes en retraçant certains pans de leurs histoires de vie, en décrivant certaines de leurs pratiques d'élevage et en identifiant certains de leurs schèmes de représentation, systèmes de valeur et, bien entendu, les conditions dans lesquels ils travaillent. Mais si notre analyse cherche dans un premier temps à mettre en relief la singularité de chacun, nous nous attacherons, au contraire, dans la conclusion, à mettre en évidence un certain nombre de régularités au sein de ce groupe. C'est en quelque sorte aux représentations collectives - telles que les a définies Durkheim (Durkheim, 1895) - partagées par les membres de ce groupe et afférentes, notamment, à leur métier d'éleveur et à sa fonction sociale, que nous nous intéresserons alors.

Précisons que les descriptions que nous présentons ici sont largement mises en forme. Elles ne sont pas neutres et exhaustives, mais, au contraire, orientées et partiales. En premier lieu, seuls y figurent des éléments, des indices, qui font sens pour nous, autrement dit, qui font directement écho à nos interrogations. De surcroît, nous y avons forcé certains traits chez les uns et les autres. Ces opérations, d'une part, ne peuvent se faire qu'au détriment d'une description exhaustive et totalisante de chaque personnage. D'autre part, ces portraits ne présentent pas d'homogénéité forte les uns avec les autres.

---

[194] Le chapitre 9 sera lui, plus particulièrement dédié au vécu de l'expérience *Agneaux de Parcours* par les éleveurs et aux stratégies qu'ils développent en réponse à ce vécu.

Pour presque tous, nous aurons l'occasion de développer un certain nombre de thèmes communs (pratiques et systèmes d'élevage, « sensibilité » environnementale, conception du métier d'éleveur…) qui visent à figurer des contrastes ou des similitudes sur ces plans. Pourtant, ces thèmes ne seront pas développés avec la même intensité pour tous. Le lecteur devra attendre la synthèse qui les suit pour voir rediscuter l'ensemble des thématiques plus particulièrement développées chez chacun d'entre eux et ainsi remettre en perspective de manière plus équilibrée l'ensemble de ces cas[195].

Précisons également que nous avons fait le choix de nous concentrer sur huit éleveurs du collectif *Agneaux de Parcours* parmi les 12 auprès desquels nous avons travaillé. Ce seront également ces huit éleveurs qui constitueront notre groupe de référence pour le chapitre suivant. Les raisons de ce choix sont doubles. En premier lieu ces huit éleveurs sont les seuls tirant l'essentiel de leur revenu (70% au minimum) de leur activité d'élevage. Par comparaison, chez les autres éleveurs du collectif, l'activité d'élevage ne contribuait qu'à hauteur de 30% (au maximum) de leurs revenus. En second lieu parmi ces huit éleveurs, se trouvent les principaux fournisseurs de la filière, qui sont également les individus les plus impliqués dans le collectif. A côté de ceux-ci, figurent des individus moins impliqués, mais dont l'analyse des cas nous est apparue particulièrement informative. Précisons enfin, que si quatre des éleveurs enquêtés ne figurent pas dans nos propos, le travail que nous avons mené auprès d'eux contribue tout de même à enrichir nos réflexions sur les caractéristiques de ce collectif, son fonctionnement et sa dynamique.

[195] Nous souhaiterions ici rappeler le support qu'a constitué pour nous le travail mené par M.C. Chardès (Chardès, 2000) sur les élevages *Agneaux de Parcours.* Les données quantitatives qu'elle a rassemblées auprès des éleveurs du collectif dans le même temps que nous menions nos enquêtes, ont fait l'objet d'une vérification de notre part et nous ont permis de développer certaines discussions autour des questions qu'elles suscitaient

8.2. Etudes de cas

8.2.1. D et A, une rencontre mitigée avec le Parc

(D) et (A) sont des néoruraux. Originaires de la région parisienne, tous deux approchant la cinquantaine, ils se sont fait éleveurs depuis, respectivement 15 et 25 ans. L'un et l'autre ont débuté l'élevage dans les Pyrénées Orientales. Ils y ont d'ailleurs fait connaissance par le biais d'une association d'éleveurs de Scottish Black Face, une race ovine rustique originaire de Grande Bretagne avec laquelle ils travaillent encore à l'heure actuelle. Pour des raisons que nous n'évoquerons pas ici, ils sont partis des Pyrénées Orientales et se sont respectivement installés sur le causse Méjan en 1990 et fin 1993. (A) l'époque où nous les rencontrons, (D) et (A) sont locataires, en fermage sur des exploitations (voisines) de 330 Ha pour le premier et 480 Ha pour le second. Ils déclarent tous deux 1,3 UTH et élèvent, respectivement, des troupeaux de 330 et 350 brebis. Alors que (D) n'a pas diversifié son activité agricole (A), lui, pratique l'accueil à la ferme dans un gîte d'étape et d'autre part a développé la vente de produits charcutiers[196]. Son chiffre d'affaire reste cependant constitué à plus de 80% par son activité d'élevage. Contrairement à (D) qui engraisse l'ensemble de ses agneaux, (A) commercialise une part non négligeable - un peu moins du tiers - de ses agneaux en « maigres » (sur un total d'environ 260 agneaux commercialisés chaque année).

Le plein air intégral : une pratique minimaliste et naturelle de l'élevage

Si nous avons fait le choix de traiter leurs cas de manière conjointe, c'est, pour l'essentiel, que ces deux éleveurs ont une pratique de l'élevage commune qui les distinguent nettement des autres éleveurs de la filière et marquent ainsi leur grande singularité au sein du groupe. (A) et (D) sont en effet les seuls à mener leurs troupeaux en « plein air intégral », ce que le président de la filière présente comme un cas unique

[196] A achète des cochons engraissés, les fait tuer et les transforme en produits charcutiers (saucissons, paté, jambon) qu'il commercialise à la ferme.

dans la région[197] : « *Ce sont des gens qui innovent réellement ; ici, localement faire du plein air intégral, ça c'était jamais vu* ».

Le « plein air intégral », tel qu'il est pratiqué chez (D) et (A), correspond en premier lieu à un système d'élevage où les agneaux ne sont jamais rentrés en bergerie. Depuis leur naissance jusqu'à leur abattage, ils passent leur vie à l'extérieur, sur des parcours et des prairies et ce, de jour comme de nuit. Contrairement à (D) qui ne dispose d'aucune structure pour abriter ses animaux à la mauvaise saison, (A) a fait construire un « *tunnel* » qu'il définit lui-même comme « un *abri où il y a les râteliers et où [il] donne le foin* ». En hiver, les brebis, qui n'ont alors pas encore leurs agneaux, y passent le plus clair de leur temps, tout en fréquentant régulièrement un pâturage environnant auquel elles ont librement accès. De même, et contrairement à (D), chez qui l'agnelage a lieu en liberté, c'est sous cet abri que (A) fait mettre bas ses brebis. Mais pratiquer le plein air intégral, tel que le font (A) et (D), c'est surtout laisser au mieux le troupeau s'alimenter par lui-même, en lui apportant le minimum de foin, de céréales et sans jamais avoir recours aux compléments alimentaires achetés dans le commerce. D'une part, les agneaux de (A) et (D) « *vont en boucherie sans être alimentés* », comme nous le dira (A). Tout au long de leur vie, ils ne connaissent que le lait de leur mère et l'herbe des pâturages comme sources alimentaires. D'autre part, si (A) et (D) apportent foin et céréales à leurs brebis, ils ne le font qu'en hiver et au début du printemps, période à laquelle le manque d'herbe dans les pâturages les y contraint. A l'instar des agneaux, leurs brebis ne sont par contre jamais nourries à l'aide de concentrés alimentaires, pratique que la plupart des éleveurs du groupe *Agneaux de Parcours* adoptent pourtant.

Cette pratique de l'élevage qui, par définition, produit des agneaux d'herbe, (A) et (D) l'avaient déjà dans les Pyrénées Orientales. Avec leurs Scottish Black Face, ils avaient là bas, tout deux, débuté l'élevage de cette manière avant d'importer leurs troupeaux et leurs pratiques sur le Causse. Pour l'un comme pour l'autre, il s'est toujours agi de pratiquer un élevage dans lequel l'intervention minimum sur le processus de production/reproduction du troupeau est la règle : se contenter au mieux des ressources

[197]Si nous avons eu l'occasion de rencontrer deux autres éleveurs (en montagnes cévenoles) pratiquant le plein air intégral, il s'agissait dans les deux cas d'individus dont l'activité d'élevage était tout à fait annexe, tout du moins lorsque l'on considère la part de revenus qu'elle génère : le premier élève en effet moins de 20 brebis alors que le second en élève une cinquantaine dont il a hérité mais ne s'en occupe pratiquement pas, laissant ainsi son troupeau dans un état de quasi-sauvagerie.

pâturables et donc restreindre autant que possible l'usage d'intrants et le recours aux machines nécessaires à produire foin et céréales, contenir au plus près les soins prophylactiques, respecter les cycles naturels de production de leurs animaux et s'appuyer le plus possible sur ceux de la production herbacée, voilà leur manière d'opérer dans ses grandes lignes. Cette pratique de l'élevage est, chez l'un comme chez l'autre, associée à un triple objectif : produire au plus naturel et à moindre coût d'une part, et dégager le plus de temps libre d'autre part. Dans le détail, nous allons le voir, leurs systèmes d'élevage se caractérisent par un ensemble de pratiques qui permettent la poursuite simultanée de ces objectifs.

Photo 6. La Scottisch Black Face, une race rustique adaptée au plein air intégral accompagnée de son agneau issu d'un croisement avec un bélier Suffolk afin de s'assurer de sa bonne conformation bouchère.

Alimentation	Mois												Total
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Intérieur	→	→											75 jours
Mixte				→	→								75 jours
Extérieur						→	→	→	→	→	→		210 jours

Alimentation et conduite de troupeau chez (A)

Alimentation	Mois												Total
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Intérieur													75 jours
Mixte	→	→	→	→	→								75 jours
Extérieur						→	→	→	→	→	→		210 jours

Alimentation et conduite de troupeau chez (D)

Produire au moindre coût

Pour (D), comme pour (A), « techniquement », l'un des objectifs de ce système est en effet « d'aller vers le coût minimum à la production ». En raisonnant avant tout « marge brut agnelage » et, d'une manière générale, en minimisant le recours aux intrants, ils positionnent ainsi clairement leur stratégie en opposition à celles de leurs voisins, éleveurs de bergerie chez qui les charges de production sont particulièrement élevées.

Ils produisent nettement moins d'agneaux que leurs voisins[198], mais des agneaux qui, à prix de vente égal, leur rapportent plus à l'unité. Pour ce faire, (A) et (D) suivent trois principes clefs, qui organisent l'ensemble de leurs pratiques d'élevage :

- Etre économe sur l'alimentation des brebis, en restreignant au maximum les périodes d'apports aux brebis (en hiver et en début de printemps),
- Intervenir le moins possible sur le troupeau sur le plan sanitaire[199],
- Ne pas fournir d'autres aliments aux agneaux que ceux dont ils peuvent disposer d'eux-mêmes.

Comme tous les éleveurs du groupe qui élèvent l'ensemble de leurs agneaux à l'herbe (engraissés pour leur totalité ou non), (A) organise son système autour de ce qu'il considère être un impératif, « *respecter le système agneau-herbe* ». Respecter ce système, c'est respecter une certaine concordance des temporalités entre la croissance de l'herbe et la croissance des agneaux et, plus précisément, entre les démarrages de croissance de l'une et des autres : il faut savoir « *calculer la période d'agnelage par rapport au territoire et à quelle époque va pousser l'herbe* ». Selon (A), comme selon les autres éleveurs en monoproduction à l'herbe, tout écart à cette ligne de conduite remet en cause la cohérence d'ensemble du système et risque fortement de nuire à la production. Par expérience, (A) nous explique en quoi il est dommageable que les agneaux naissent trop tôt dans la saison.

D'une part, si les animaux s'attaquent trop précocement à l'herbe, ils en « *cassent complètement la pousse* », autrement dit, ils portent préjudice à la production herbacée ultérieure sur les pâturages :

> *« On ne valorise pas au mieux le potentiel qu'il peut y avoir après. »*

---

[198] Respectivement 250 et 340 agneaux environ contre plus de 450 en moyenne dans les élevages de bergerie auxquels nous nous sommes intéressé, cf. Chapitre 5.

[199] Pour la description plus détaillée de la mise en pratique d'une telle stratégie, nous nous appuierons principalement sur le système de A, cela pour deux raisons. La première est que ce système, malgré une évolution sensible chaque année, semble le plus stabilisé des deux. En effet, D, bien qu'installé depuis plus longtemps n'avait pas atteint sa vitesse de croisière à l'époque à laquelle nous nous y sommes intéressé. Comme il le dit lui-même, « *on est là que depuis cinq ans et que j'ai pas eu beaucoup le temps de m'en occuper* ». La deuxième raison est une conséquence de la première : c'est sur les pratiques de A que nous sommes le mieux documenté.

C'est ainsi que pour (A), si « le système agneau-herbe » n'est pas rigoureusement respecté, la quantité de ressources herbacées dont les animaux sont susceptibles de disposer par la suite (au plein printemps et au début de l'été) risque d'être amputée, ce qui au final porterait préjudice à la croissance et l'engraissement des agneaux.

D'autre part, le respect du « système agneau-herbe » apparaît comme un régulateur fort du niveau de parasitisme des agneaux. Un agnelage trop précoce a en effet selon (A), deux conséquences. La première est une conséquence indirecte sur la croissance des agneaux via les brebis :

> *« Les bêtes [les brebis] attendent l'herbe, alors je continue à les affourager et même si je mets du bon foin, elles n'ont pas trop de lait, les agneaux souffrent un peu, et si les agneaux souffrent un peu ça veut dire parasitisme, ça veut dire que tout suit derrière. »*

La deuxième est une conséquence directe sur les agneaux :

> *« [S'ils] attendent la pousse de l'herbe, qu'ils sont au foin et que je ne les complémente pas, ben ils ont tendance à s'affaiblir un peu et se parasiter plus. »*

Certes, une solution envisageable pour compenser le déficit alimentaire des brebis et des agneaux serait d'apporter à tous plus de foin. Cependant (A) voit deux problèmes à cela :

> *« Ca coûte cher et, même affourager, ça ne vaut pas de l'herbe, au niveau force… ce n'est pas du tout pareil ».*

Autrement dit, « *l'herbe verte* », tel qu'il l'exprime, est à la fois bien plus « *nourrissante* » que le foin - même de bonne qualité - et bien plus économique, pour alimenter le troupeau.

Les propos que (A) nous tient à propos du respect du « système agneau-herbe » montrent, à son sens, l'importance de la prise en compte des risques de parasitisme - interne- et de sa gestion dans ce type d'élevage. Le problème du parasitisme interne est tout à fait spécifique à l'élevage des agneaux à l'herbe, puisqu'il se développe en raison de la consommation au pâturage des féces par les jeunes agneaux. Pour (A), comme pour les autres éleveurs d'ailleurs, la gestion du parasitisme est l'une des clefs dans la réussite de l'élevage à l'herbe :

> *« Un agneau parasité, on arrivera pas à l'engraisser à l'herbe. »*

C'est au cours des premières semaines de vie des agneaux que la question du parasitisme est la plus aiguë. C'est en effet, selon (A), une période clef pour la croissance et l'engraissement ultérieur des agneaux :

> *« Il suffit que l'agneau ait un bon démarrage, que l'agneau soit en état, après il peut tout supporter ».*

C'est donc pour cela qu'au cours des premières semaines, une bonne disponibilité en ressources herbacée est essentielle. (A) l'exprime par une double injonction :

> *« Les agneaux doivent avoir de l'herbe verte »* <u>*et*</u> *« les brebis doivent avoir du lait pour les agneaux ».*

Si l'ensemble des éleveurs du groupe *Agneaux de Parcours* fait face à ces contraintes, selon (A) l'élevage en plein air, tel qu'il le pratique avec son collègue, c'est-à-dire sans complémentation des agneaux et des brebis, est un système particulièrement sensible en la matière :

> *« En plein air une brebis qui a pas de lait, l'agneau est condamné ».*

Pour que les brebis aient du lait, il leur faut, nous l'avons vu, pouvoir s'alimenter à partir « d'herbe verte » mais également présenter un bon état corporel à l'agnelage. C'est dans ce dernier but que (A) affourage correctement ses brebis en hiver. Mais c'est également, en partie dans ce but, qu'il pratique un sevrage de ses agneaux au 15 août, permettant ainsi aux brebis de se retaper avant la prochaine campagne de production.

Le caractère central de la lutte contre le parasitisme dans la réussite de la campagne de production ressurgit par ailleurs par le biais de pratiques d'utilisation de l'espace. Les 350 Ha de parcours de (A) sont divisés en une vingtaine d'enclos, d'une surface de 15 à 20 Ha par unité. Cette division de l'espace pâturable répond à une double logique : permettre une meilleure surveillance du troupeau (il est plus difficile de surveiller le troupeau – et de repérer les bêtes malades – sur des grandes surfaces[200]) mais également lutter contre le parasitisme :

---

[200] De surcroît la pratique du plein air intégral fait que A ne rentre pas ses animaux régulièrement à une bergerie, ce qui, pour les autres éleveurs, constitue un moyen de surveiller régulièrement l'état de leurs animaux.

« C'est lié au parasitisme ; pour éviter que les brebis se recontaminent. Et le fait de changer souvent de parc, coupe le cycle du parasitisme et il y a besoin de beaucoup moins de traitements sur les brebis, surtout sur les agneaux ».

Une telle gestion serrée du parasitisme et la contrainte qu'il impose à (A) en terme de respect des temporalités entre agnelage et pousse de l'herbe n'a de sens qu'articulée avec son objectif parallèle d'intervenir le moins possible sur le plan sanitaire. En effet, leur gestion « naturelle » du parasitisme permet à ces deux éleveurs, malgré la toute particulière vulnérabilité de leur système en la matière, de n'effectuer, à l'instar de la plupart des éleveurs de la filière « *Agneaux de Parcours* », que deux traitements antiparasitaires par an.

Cette volonté de limiter aux mieux les traitements anti-parasitaires, s'inscrit, nous l'avons vu, dans une démarche plus générale d'intervention minimale en termes de traitements prophylactiques. Comme il l'exprime lui-même, « *les agneaux n'ont pas une piqûre. Les brebis non plus d'abord* ». Si les taux de mortalité au sein de son troupeau sont peut être plus élevés que chez ses voisins de bergerie, il considère que l'économie réalisée en termes de coût en vaut la chandelle :

« Bon j'ai peut-être un peu de perte à cause de ça. Mais bon ça couvre le prix du produit. ».

Une telle pratique (ou non-pratique) participe donc de sa stratégie globale à limiter au mieux les coûts à la production et relève d'un compromis cohérent avec sa pratique de l'élevage.

Finalement nous avons évoqué la gestion économe de l'alimentation en foin et en céréales apportée aux brebis par (A) et (D). Encore une fois, il s'agit là d'une ligne de conduite partagée par l'ensemble des éleveurs dont les systèmes d'élevage sont organisés autour d'une monoproduction à l'herbe. Grâce au respect de la concordance entre cycle de production herbacée et cycle de production des agneaux, chez (A) et (D) comme chez les autres, le recours au foin peut être limité au mieux : les brebis auront à disposition l'herbe fraîchement poussée des pâturages alors qu'elles seront, globalement, au plus haut de leurs besoins alimentaires, c'est-à-dire pendant les deux premiers mois d'allaitement, de la mi-avril à la mi-juin environ. Seule la fin de

gestation, période de forts besoins également, occasionnera un important déficit qu'il faudra compenser par un apport fourrager important en mars.

Cette recherche d'économie en apport fourrager - notamment - est en outre, chez (A), l'une des raisons pour lesquelles il s'est décidé à construire un abri pour ses animaux :

> *« Pour pas que le foin se mouille… Si le foin se mouille, les bêtes ne le mangent plus…D doit gâcher un maximum de foin, d'ailleurs il le met par terre le foin, les bêtes le piétinent et s'il faut donner trois fois plus de foin que ce qu'elles en mangent…. C'est de l'économie, quoi. »*

La complémentation apportée par (A) et (D) à leurs brebis étant constituée de foin et de céréales, l'un de leur objectif est d'être autosuffisant en production fourragère et en production de céréales pour ne pas avoir à acheter d'aliments « à l'extérieur » :

> *« Je produis tout sur l'exploitation, elles [les brebis] sont complémentées en foin et en orge qu'on produit nous même. » (A)*

Au total, ce que nous avons voulu montrer ici c'est d'abord que l'une des caractéristiques de ces éleveurs est de rechercher un coût minimal à la production, objectif qui passe par une intervention la plus restreinte possible sur le troupeau et le processus de production, et dont découle en partie le choix d'adopter un élevage en plein air des agneaux et des brebis. Mais nous voulions également montrer en quoi les pratiques de ces éleveurs (et notamment de (A) que nous avons le plus évoqué) s'articulent étroitement autour - notamment - d'une contrainte particulièrement forte, le respect du « système agneau-herbe » tel que l'exprime (A), autrement dit de la stricte concordance des temporalités entre production herbacée et production des agneaux. Dans de tels systèmes à intervention minimaliste, visant par différents moyens à obtenir une production à faible coût, l'équilibre est très fin et les marges de manœuvres très faibles : le calendrier de production et l'enchaînement des taches doit être strictement respecté. Un mauvais calcul de la date de l'agnelage et/ou une mauvaise gestion du parasitisme, par exemple, apparaissant difficilement rattrapables. Le schéma ci-dessous figure les différents impératifs et contraintes auxquels sont soumis ces deux éleveurs en en montrant l'articulation.

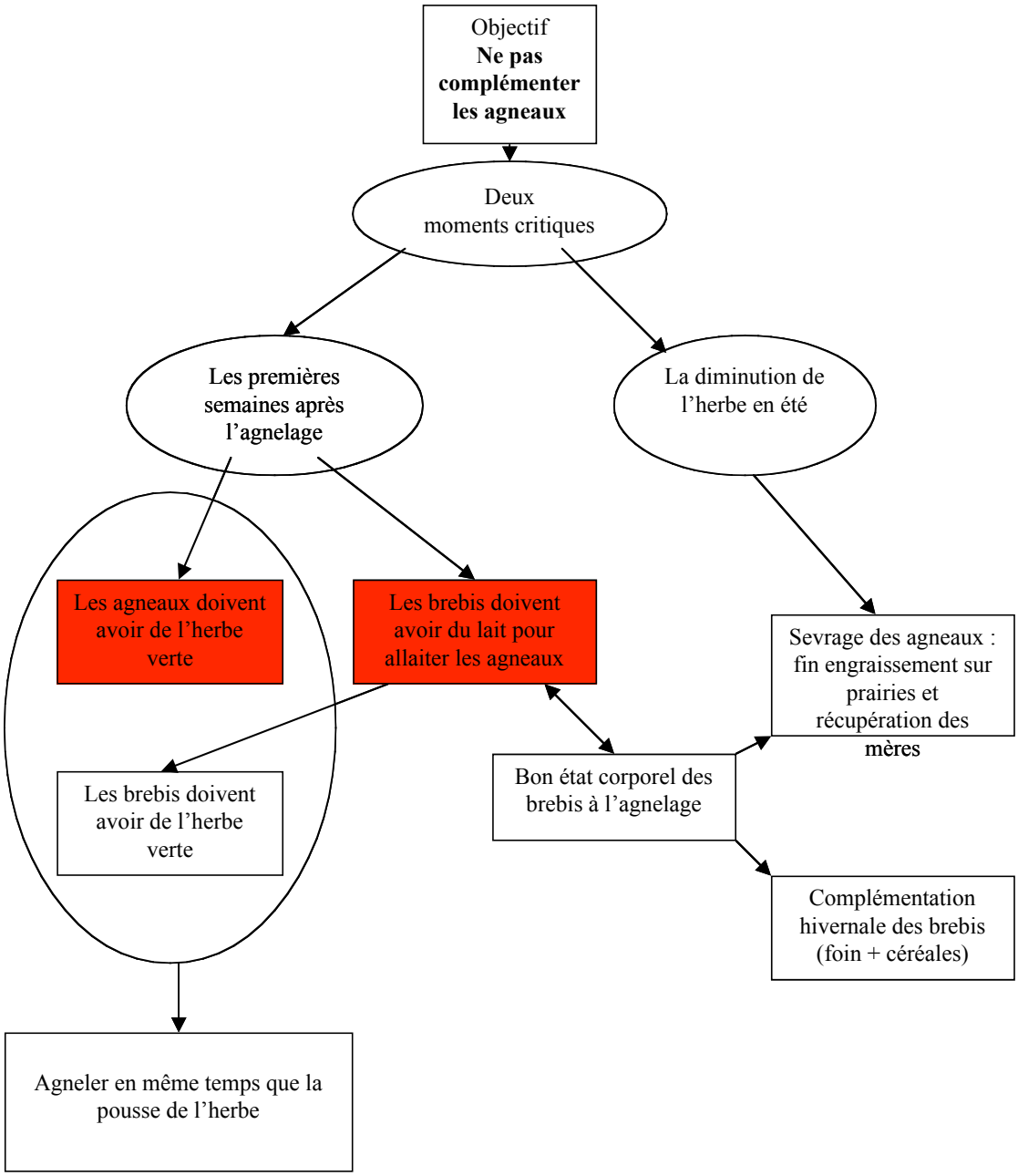

Figure 21. Impératifs et contraintes d'une pratique de l'élevage en système minimaliste (cas des éleveurs *Agneaux de Parcours* (A et D)

Produire au naturel

Chez (A), comme chez (D), nous avons vu que le choix de pratiquer l'élevage tel qu'ils le font a notamment pour but de produire des agneaux à moindre coût. Nous allons voir ici que cet objectif s'articule à une volonté partagée qui est la leur de

produire au « naturel ». S'exprimant sur son système d'élevage (A) nous évoque les représentations qu'il se fait du rapport entre ses pratiques et les processus naturels :

> *« C'est en équilibre avec la nature ; on respecte plus l'équilibre naturel de la bête, la nature et tout quoi ».*

Ces expressions font référence pour l'éleveur d'une part au respect du cycle « naturel » de production-reproduction des animaux et d'autre part à la concordance entre cycles de production herbacée et cycle de production-reproduction des animaux. Ces deux éléments, respect des cycles et mise en concordance, conditionnent « les équilibres » évoqués par l'éleveur. Nous avons déjà vu que le respect de la concordance entre la croissance de l'herbe et celle des agneaux (du moins dans les premiers mois de sa vie) est fondamentale pour le bon fonctionnement du système d'élevage « agneaux de plein air ». Nous observons ici qu'il repose également sur une représentation du naturel de son travail chez l'éleveur. C'est en ce sens que l'épouse de (A) marque la différence avec les éleveurs de bergerie :

> *« C'est qui se rapproche de la vie, de la nature c'est logique que l'agneau se nourrisse de l'herbe qui pousse au printemps parce que c'est au printemps qu'elle pousse et c'est pas en hiver... ».*

Si l'ensemble des pratiques de (A) reflète cette volonté de produire au naturel, son refus, comme celui de (D), d'utiliser certaines techniques « modernes » de l'élevage, est également particulièrement évocateur. Sur ce plan nous pouvons par exemple évoquer les refus de l'un et l'autre d'utiliser une technique par ailleurs employée dans de nombreux élevages, celle couramment appelée la « pose d'éponge ». Cette technique que nous avons déjà décrite par ailleurs, permet, rappelons le, de produire des agneaux n'importe quand dans l'année en se détachant des contraintes liées aux cycles naturels de chaleur des animaux et sans concordance particulière avec les cycles de production herbacée[201]. Outre le fait que cette technique, en reprenant les termes de (A), ne respecte pas les cycles naturels des animaux et s'oppose à un « équilibre naturel », elle nécessite

[201] Elle permet en outre de grouper l'agnelage des brebis sur un temps très court, ce qui est particulièrement intéressant lorsque ces agnelages décalés viennent interférer avec d'autres taches agricoles saisonnalisées.

l'injection de substances d'induction hormonale dont (A) nous dira qu'elles viennent « souiller » l'animal :

> *« Moi les agneaux n'ont pas une piqûre. Les brebis non plus d'abord. Bon j'ai peut-être un peu de perte à cause de ça. ... Puis au moins le troupeau il est propre. Au moins il n'y a pas de saloperie. Moi je suis contre toute intervention si c'est pas nécessaire. » (A)*

Cette volonté de conserver son troupeau « propre », un troupeau qui ne soit pas « souillé » par des « saloperies », appuie le refus de (A) à utiliser cette technique et sa logique de produire au naturel :

> *« Ah non [chez moi] c'est naturel. Les éponges c'est des hormones ».*

Prenons un autre exemple qui vient appuyer cette logique de produire au naturel au détriment de la recherche de productivité. (D) est actuellement en cours de conversion en agriculture Biologique. Cette conversion qui interdit ou presque l'utilisation d'engrais de synthèse conduit généralement les agriculteurs à réorganiser profondément leurs pratiques et à passer à l'utilisation de stimulateurs de croissance spécifiques. Pourtant pour (D), rien n'a changé. En effet, avant même sa conversion, il utilisait pour engraisser ses champs un produit, le « bactériosol », autorisé en agriculture biologique et ce malgré les faibles rendements que cette utilisation impliquait :

> *« On a des rendements minables en céréales avec le bactériosol. Tu perds 15 quintaux de rendement comme ça, c'est clair. »*

Le « manque à gagner » de l'utilisation de ce type de produit vient en outre accentuer une difficulté liée à l'élevage en plein air intégral :

> *« En plus, le système plein air, c'est que les brebis étant dehors, on n'a pas de fumier ; et ça, c'est un vrai problème technique. Et le bactériosol, ça ne remplace pas le fumier, c'est beaucoup plus long à démarrer. » (D)*

Ainsi, (D), malgré les problèmes techniques inhérents à son système d'élevage (impossibilité de fumer ses espaces de culture) s'est toujours refusé à employer des engrais de synthèse. Cette position « idéologique » vient ainsi appuyer la logique de production de cet éleveur, une logique du produire au « naturel ».

La pratique de l'élevage adoptée par (A) et (D) relève finalement d'un troisième objectif, libérer un maximum de temps afin de mettre en œuvre d'autres activités, objectif qui vient « naturellement » s'articuler avec les composantes précédentes. Le schéma ci-dessous modélise ces articulations :

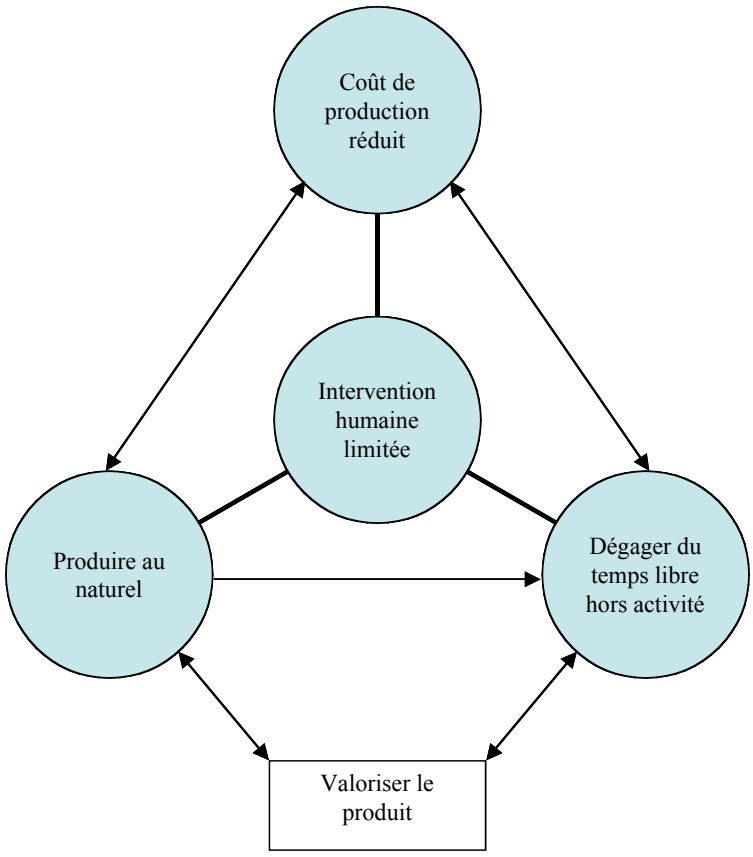

Figure 22. Un système de production minimaliste construit autour de 3 objecfifs : réduire le coût de production, dégager du temps libre et produire au naturel.

Fondamentalement, une autre des motivations qui ont conduit (A) et (D) à s'orienter vers un système d'élevage de « plein air » est en effet qu'il nécessite particulièrement peu de main d'œuvre :

> *« On dégage du temps libre, parce que notre système d'élevage est très économe en main d'oeuvre une fois que tout est installé » (D).*

Comme on le verra plus en détail par la suite, leurs systèmes se distinguent nettement, sur ce plan, des autres élevages rencontrés dans la filière et, plus encore, des élevages de bergerie. Précisons ainsi par exemple, que l'élevage en plein air intégral, contrairement

aux autres, ne demande ni de sortir et rentrer les animaux tous les soirs ni de distribuer quotidiennement de la nourriture (compléments alimentaires) aux agneaux, ce qui constitue, nous avons pu l'observer, des taches particulièrement dispendieuses en termes de temps. Il en va de même avec le principe de l'agnelage en plein air qui, s'il nécessite une surveillance étroite, mobilise moins les éleveurs que lorsqu'il est pratiqué en bergerie. Les observations que nous avons réalisé des agnelages conduits en bergerie d'une part et de la manière dont procède (A) et (D) pour effectuer les leurs, d'autre part, révèle en effet un contraste criant en terme de temps de présence et de mobilisation à des tâches spécifiques des éleveurs. Finalement, nous pourrions évoquer le fait que (A) et (D) effectuent particulièrement peu de traitements sur leurs animaux, de sorte que les manipulations effectuées par ces éleveurs sur leurs animaux sont globalement plus limitées que chez d'autres. Ces quelques exemples montrent ainsi en quoi la pratique de l'élevage chez (A) et (D) est une pratique permettant de libérer plus de temps que chez d'autres.

En outre (A) et (D) ont développé d'autres stratégies d'organisation qui vont dans le sens de la recherche de temps libre. (A), par exemple, une fois le sevrage effectué, fait pâturer ses agneaux sur des repousses de prairies fauchées entourant la maison. Dans le même temps, les mères sont envoyées paître dans des parcelles éloignées. Cette organisation permet une surveillance accrue des agneaux à un moment où ils en ont besoin, tandis que les brebis ne demandent par contre plus tant d'attention. En laissant les agneaux près de la ferme, il minimise le temps de surveillance, de déplacement, et minimise ainsi son temps de travail. Dans ce but, il a d'ailleurs mis en place, autour de la ferme, des prairies non pas permanentes mais de longue durée (par opposition aux prairies temporaires qui restent en place entre 1 et 5 ans). Sur celles-ci, il fait en sorte que se développe une certaine diversité floristique, condition nécessaire pour que les agneaux en fassent leur alimentation exclusive (contrairement à des prairies peu diversifiées qui ne peuvent constituer la seule ressource alimentaire des animaux). Autre exemple de stratégie de réduction du temps de travail mis en œuvre par ces éleveurs, (A) et (D) s'arrangent pour toujours faire passer les animaux d'un parc à un autre contigu, minimisant ainsi le temps de « transport ». De plus, ils n'utilisent qu'une seule fois dans l'année les parcs les plus éloignés, alors qu'ils peuvent réaliser deux ou trois passages sur des parcs plus proches de la ferme. Bien entendu ce type de pratiques est adopté par la plupart des éleveurs quand ils le peuvent. Elles ne permettent pas

réellement de discriminer (A) et (D) des éleveurs de bergerie ou de ceux de la filière, mais leur recours systématique dans ce système est du au fait que dégager du temps libre est un objectif essentiel pour ces deux éleveurs.

Ce temps libre ainsi dégagé, peut être consacré – classiquement - soit à d'autres ateliers de production, soit, ce qui est moins courant à des activités en dehors de la ferme. Par exemple, (A) faisait jusqu'à peu de la tonte de brebis ainsi que de l'installation de clôture chez d'autres éleveurs. Mais il est surtout intéressant de noter que ce temps peut-être utilisé à s'investir à l'aval du processus de production, i.e. dans la commercialisation. En effet, (A), comme on le verra plus précisément, s'est très vite tourné vers la commercialisation directe d'une partie de ses agneaux à des particuliers. Très consommatrice en temps, la vente directe le pousse tout particulièrement à organiser son système dans un but de dégager du temps libre. (D) quant à lui, militant de la première heure, passe une partie non négligeable de son temps à des taches non strictement agricole en lien avec ses engagements politiques. A notre premier passage, il ne partageait pas l'objectif de (A) de mettre en place une vente directe, d'autres raisons le motivant à limiter son temps de travail dédié à l'élevage :

> *« Le problème c'est la charge de travail de la vente directe qui n'est pas quelque chose qui me tente. Si on dégage du temps libre, c'est pas pour aller jouer à la marchande, ça ne nous intéresse pas. C'est pour ça que l'agneau de parcours c'était bien, parce que c'était intermédiaire. »*

L'intermédiaire qu'il évoque est celui du rapport entre la valorisation du produit qu'apporte la filière et la charge de travail modéré qu'elle demande. Mais nous reviendrons plus en détail sur ces aspects ultérieurement, notamment parce que (D) depuis lors a également largement développé la vente directe.

Les *Agneaux de Parcours* : un accord parfait avec le Parc ?

(A) et (D) font partie du petit groupe initial autour duquel a été monté la filière *Agneaux de Parcours*. C'est plus exactement, à partir d'une rencontre entre (D) et la chargée de mission Agriculture et Environnement du Parc national des Cévennes de l'époque (1995) que tout à débuté. Très rapidement (A) s'est intéressé à l'affaire et s'est retrouvé, avec quelques autres éleveurs (E et C), partie prenante de ce projet.

Une démarche fort opportune

Pour (A) comme pour (D), le bénéfice à participer à une telle aventure était évident. D'un côté, leur façon de travailler, économe et naturelle, répondait parfaitement aux aspirations du Parc en la matière. C'est d'ailleurs en se basant sur leur pratique de l'élevage que fut réalisé, dans les grandes lignes, la rédaction du cahier des charges. Visant à favoriser l'intégration à la démarche d'éleveurs aux pratiques d'élevage plus interventionnistes, les modifications et précisions apportées par la suite au cahier des charges, ne firent pour eux aucune différence : ce dernier cautionnait largement l'ensemble de leurs pratiques de sorte, qu'au total, comme l'exprime (A), leur association avec le Parc dans le cadre des *Agneaux de Parcours* ne leur imposait - sur ce plan - aucune contrainte spécifique :

> *« Non je n'ai absolument rien changé. Bon parce que déjà moi, au départ, ça collait avec le Parc. J'ai un mode d'élevage qui correspond à ce que demande le parc. Je ne vois pas ce que je pourrais faire de mieux. En plus, cette année, j'entame ma reconversion en Bio, donc, il y a toujours des limites à certaines choses, hein ; on ne peut pas aller plus loin que... »*

D'un autre côté, bien que leurs pratiques permettaient déjà largement à ces éleveurs de revendiquer *« une production au naturel* », et qu'ils considèrent de tout temps avoir proposé à la consommation un produit de premier choix, il leur était jusque là impossible de faire valoir la qualité de leur travail. Nous l'avons vu (cf. chapitre 1. IV.1.1.), avant les *Agneaux de Parcours*, ils commercialisaient leurs agneaux par le biais classique des groupements de producteurs et des maquignons locaux, au même titre et selon les mêmes tarifs que ceux de leurs voisins, éleveurs d'agneaux en batterie.

Avant même que des enquêtes de marché aient été commandées par le Parc, ces éleveurs, forts de pratiques localement très spécifiques et largement plus naturelles que leurs voisins étaient ainsi conscients que, localement, la voie était libre :

> *« C'est un peu l'opportunité aussi, je veux dire on sentait qu'il y avait un créneau à prendre là parce que plus personne ne le faisait. C'est comme les modes, ça revient. Il y a vingt ans, ils faisaient de l'agneau de parcours ici. » (A)*

C'est ainsi que lorsque le Parc leur propose d'associer son nom à leur produit en contrepartie, essentiellement, de leur engagement à maintenir la pratique qu'ils ont de

l'élevage, ces deux éleveurs, comme c'est le cas, nous le verrons pour (E) et (C), sautent en quelque sorte sur l'occasion.

Des représentations plus ou moins partagées

Pourtant, ni (A) ni (D) n'adhère vraiment aux visées de protection de la nature telles qu'elles leur apparaissent développées par le Parc. Certes, (D) se présente comme un pionner en matière de réflexion sur les liens qu'entretiennent élevage et environnement. En nous parlant de son système d'élevage, et de l'époque où il était éleveur dans les Pyrénées Orientales il nous dira ainsi :

> *« J'ai été un des premiers à crier : voilà un élevage qui peut concilier la réhabilitation des territoires et une production naturelle ».*

(D) est d'ailleurs, nous l'avons dit, l'un des principaux initiateurs de la filière et sa rencontre avec le Parc sur les thèmes de la qualité et de l'environnement n'est donc pas fortuite. Cependant très vite il prend une position critique sur la dimension environnementale de la filière telle que l'entend le Parc : « C*'est le grand violon* », nous dira-t-il. Il précise ensuite sa critique laissant ainsi apparaître une perception fort critique des problématiques environnementales et des politiques environnementales développées par le Parc :

> *« Mais de toute façon qu'est ce que c'est de faire de l'environnement, qu'est ce que c'est en particulier faire de l'environnement sur le Causse, qu'est ce que ça veut dire une politique de conservation pratiquement ? »*

Pour lui,

> *« La pelouse caussenarde conservée est le résultat d'une catastrophe écologique anthropisée, produite par les hommes ».*

Il ne considère donc pas œuvrer dans le sens d'une gestion écologique, du moins, telle que l'entend le Parc :

> *« Nous, ce qu'on sait, pratiquement, par rapport à nos bêtes telles qu'on les conduit, c'est que la pelouse qu'elles produisent ne sera pas la pelouse caussenarde conservée. On ne va donc pas reproduire le Biotope, on va le modifier. »*

Ces propos nous montrent d'une part que (D) est conscient du rôle - et de l'intérêt - de l'élevage dans ce qu'il appelle « la réhabilitation des territoires ». Cette réhabilitation on

peut l'entendre comme une volonté de redonner un sens à un territoire, un sens qui soit plus large que celui d'un simple espace de production conduisant « les zones d'agriculture peu productives » - pour reprendre une appellation courante en agronomie - à perdre leur valeur sociale et écologique. Mais s'il a, à une époque de sa vie, milité afin de restituer à ces espaces ce rôle en partie effacé par le productivisme, il n'adhère par contre pas particulièrement à la vocation de « *conserver les pâquerettes* » que le Parc cherche – à son sens - en partie à conférer à l'élevage. En clair, il ne pense pas que son rôle de production doive se résoudre à une conservation de la biodiversité encore très axée sur certaines espèces spectaculaires, telles les orchidées.

(A) rejoint en partie (D), lorsqu'il évoque son refus de devenir « *gestionnaire de paysage* ». Pour (A), la dimension environnementale de l'élevage existe et est importante, mais elle fait partie d'un tout. Il ne voit plus d'intérêt à son métier s'il se réduit à cela :

> *« Je préfère faire autre chose, hein. Je prends mes valises et je vais ailleurs. Ça ne m'intéresse pas de ne faire que gérer l'exploitation. J'essaye de gérer avec les brebis, mais… c'est l'agnelage, c'est produire un bon produit, c'est ça qui m'intéresse ... »*[202].

Alors peut on parler d'une sensibilité écologique particulière propre à ces deux éleveurs. Ces deux éleveurs qui produisent le plus « naturel » possible, avec le moins d'intervention humaine possible, qui respectent les cycles naturels des animaux, qui font concorder leurs cycles de production avec ceux de la strate herbacée, qui, pour l'un (A), recherche les équilibres naturels et, pour l'autre, parle de « réhabilitation des territoire » ou encore de produire de la pelouse et des biotopes, n'ont-ils pas une « sensibilité environnementale » particulièrement développée ? Pourtant cette sensibilité ne semble pas correspondre à celle du Parc. Elle ne correspond en tout cas pas, pour (D), aux objectifs de gestion écologique du Parc National des Cévennes, et semble loin des priorités de (A).

[202] Remarquons dores et déjà, mais nous y reviendrons plus en détail par la suite que, dans l'opposition récurrente entre une agriculture qui produit et une agriculture qui gère, le quotidien du métier et le plaisir qui lui est associé aurait tendance à être oublié : « C'est l'agnelage… qui m'intéresse ».

Il nous apparaît cependant important de noter que, sur un autre aspect, un certain enjeu idéologique était au rendez-vous pour (D) dans ce projet proposé par le Parc. Si une telle filière lui permettait, d'une part, d'escompter un bénéfice économique personnel certain, elle lui permettait, d'autre part, de faire écho à ses engagements idéologiques et militants personnels. En effet, développer une filière courte à échelle humaine qui assure une certaine relocalisation de l'économie, telle que le Parc semblait la concevoir, correspondait à sa vision propre d'un développement économique et social de qualité :

> *« L'idée de départ c'était qualité, environnement, activité sur la zone et la valorisation vient automatiquement de ça puisqu'il y avait l'impératif commercialisation en circuit court dans une perspective développement intégré en faisant travailler les petits artisans locaux. Et ensuite, si on interdit la vente directe dans toute la zone d'achalandage des bouchers qu'on fournit, comme je l'ai demandé, c'est pas gênant de trouver des bouchers dans les métropoles urbaines proches (Nîmes, Montpellier). Il n'y a qu'une heure et demi de transport ; on peut livrer des carcasses à 1 heure et demi, ça n'est pas scandaleux. »*

De surcroît, pour ce radical qui ne mâche pas ses mots et qui fait « dans la provoc », comme nous dira à son propos un autre éleveur du collectif, il s'agissait là également d'une opportunité d'exprimer sa vision critique de l'état des lieux de l'élevage localement dominant :

> *« Et en plus l'idée c'était de faire passer relativement un message, mais pas lénifiant ; je voulais quelque chose d'offensif ».*

Certes, comme l'exprime (D) lui, même, la notion de développement intégré a dans le cas des *Agneaux de Parcours* un sens très particulier, à la limite du paradoxe :

> *« Mais en sachant qu'ici, c'est une démarche pipeau. On est dans un département de 73 000 habitants, il n'y a personne, il n'y a pas de clientèle, mais il y a une clientèle captive qui est une chance. Notre saison de production correspond à peu de chose près à l'afflux des touristes. A mon avis on devrait pouvoir écouler 4000 agneaux par an facilement comme ça. » (extrait 1)*

Une relation ambiguë

Au total donc ce projet était donc porteur d'espoir pour ces deux éleveurs aux systèmes d'élevage marginaux, ces éleveurs bénéficiant globalement de moins de subventions que leurs voisins aux troupeaux plus importants et n'ayant ainsi pas choisi la voie la plus simple. Porteur de sens également, puisqu'il s'agissait de revendiquer une

production au naturel, et pour (D) plus particulièrement, une agriculture à vocation plus humaine et plus environnementale qui de surcroît s'inscrirait dans un processus de développement plus sain, centré sur le local. Les points de rencontre entre ces éleveurs et le Parc apparaissent donc ici évident.

Malgré tout, la participation de ces éleveurs à l'opération et leur relation sont ambiguë. Le cas de (A) l'illustre relativement bien. D'un côté, ce dernier considère plutôt comme une bonne chose que d'être installé au cœur du Parc, ne serait-ce qu'en raison du bénéfice apporté par l'utilisation du nom et de l'image du gestionnaire dans le cadre des *Agneaux de Parcours* :

> *« Et bien il y a le nom déjà et l'image du parc. Il nous prête son nom ; ça c'est beaucoup hein. Pour l'agneau de parcours, ah oui c'est bien pour moi, d'être dans le parc... »*

Pourtant, malgré tout, une certaine méfiance vis-à-vis de l'institution existe bien chez cet éleveur. Celle-ci s'illustre notamment par sa volonté affirmée de garder quelque peu ses distances vis à de cette dernière. Si c'est de son propre chef qu'il s'est associé de la sorte avec le Parc, il ne lui fait pas pleinement confiance et entend bien maintenir vis-à-vis de ce dernier une certaine autonomie :

> *« C'est un peu spécial, le parc. Ça dépend du directeur. Et comme ça change souvent. Il y aura un directeur bien qui sera avec nous, « oaui super allez-y » et puis un autre après qui s'en foutra complètement ; et si le directeur s'en fout, les choses n'avancent plus….. donc plus on s'en rapproche, plus ça nous met à la merci d'un changement d'orientation. »*

C'est ainsi qu'à notre dernière rencontre, il hésitait, dans le cadre du système de vente directe qu'il avait mis en place à associer le nom du Parc à son produit. Même s'il lui était difficile de nous expliquer en quoi cela pourrait poser problème et qu'il resta par conséquent fort évasif sur la question, il semblait bien que le simple fait de mettre toutes ses billes dans le même panier lui apparaissait risqué : « *Parce que l'avenir je ne sais pas du tout de quoi il sera fait. Je n'arrive pas à voir. Bon des fois il y a des tendances, mais là en ce moment*…. » nous dira-t-il.

Cette mise à distance que l'on rencontre chez (A) vis-à-vis du Parc, qui se résume par une association à son bénéfice propre largement teintée de méfiance envers une institution avant tout protectrice de la nature, apparaît plus criante encore

chez (D). Car si ce dernier voyait plutôt d'un œil positif cette coopération, s'il associe à l'idée du Parc de monter la filière *Agneaux de Parcours* une avancée du directeur d'alors qui, selon lui, décida « *enfin de sortir le parc de la conservation des pâquerettes pour passer à quelque chose d'un petit plus vivant* », sa vision de l'institution reste, nous l'avons vu tout de même fort critique. Si tel est le cas, sur les questions de la protection en elle-même, tel est également le cas sur le fonctionnement supposé indépendant vis-à-vis du Parc de l'association qui, pour lui, reste de fait tout théorique :

> *« Cette association est bidon, bidon, comme toutes les associations du parc, c'est un truc téléguidé. Je suis secrétaire de l'association et je ne suis jamais informé quand une convocation est lancée ; ça devrait être à nous de les lancer. C'est pas à un employé que nous ne payons pas mis à disposition. Non, il y a quelque chose qui ne va pas. »*

L'ambiguïté du positionnement de (D) vis-à-vis Parc, voir en un sens de son investissement personnel dans la démarche *Agneaux de Parcours* s'exprime également au travers d'un paradoxe évident : Il conduit une critique du projet Parc, en tant que tourné -selon lui- en grande partie sur une vocation touristique :

> *« Donc toute la politique des PN c'est une politique qui est fondée uniquement sur le tourisme ; tout est orienté sur le tourisme ici ; et Monsieur B [le directeur du Parc] rêvait, parce que je lui en avais parlé, de clôtures virtuelles, électroniques, moi parce que ça m'aurait évité la peine d'avoir à enfoncer des piquets ; lui parce que ça n'abîmait pas le paysage et ça laissait l'espace ouvert pour le touriste... »*

Pourtant, comme il le présente lui-même (cf extrait 1 supra) là n'est-il pas l'un des fondamentaux de la démarche *Agneaux de Parcours* dans laquelle il s'inscrit ?

8.2.2. Les frères C, entre conviction et obligation.

Les frères (C) sont installés sur l'exploitation du Mas de la Font - située à la pointe sud du causse Méjan - depuis la fin des années 70[203]. Leur ferme, héritage familial, s'étend de nos jours sur 583 Ha : 34,4 de terres labourables pour 440 Ha de parcours auxquels il faut ajouter 120 Ha de boisements plus ou moins pâturés. Leurs 330 brebis mères de

[203] Ayant formalisé leur association dès 1985, ils constitueront un GAEC au cours de l'année 1997.

race Blanche du Massif Central produisent chaque année entre 250 et 300 agneaux, tous élevés à l'herbe. Ces deux frères, qui approchent la cinquantaine, travaillent à temps complet sur leur ferme (2 UTH déclarées). Bien que l'élevage constitue leur principale activité, les frères (C) se sont lancés (quasiment dès leur installation) dans la production de miel qu'ils vendent en partie sur place aux touristes de passage. Depuis ils ont également développé, comme (A), une activité de transformation de produits charcutiers. Les revenus de la ferme proviennent cependant principalement de la vente d'agneau : Celle-ci génère 65% du chiffre d'affaire de l'exploitation alors que l'activité apicole et charcutière interviennent à hauteur de 35%.

A l'époque à laquelle ils s'installent, les frères (C), comme leur père le faisait jusque là, élèvent leurs agneaux à l'herbe et les vendent, dans leur grande majorité, « *engraissés* ». Dès le début des années 80 cependant, les (C), comme l'ensemble des éleveurs caussenards, s'orientent vers la production d'agneaux « *maigres* » qu'ils commercialisent auprès de maquignons. Lorsque ce système, qui dura pour eux « *tant bien que mal* » une dizaine d'années, eut périclité - au début des années 90 -, les (C) se trouvent dans l'obligation de recommencer à engraisser leurs agneaux eux-mêmes. C'est alors que contrairement à leurs voisins qui s'étaient déjà quasiment tous orientés vers l'élevage en bergerie, ils prennent l'option de l'élevage à l'herbe, un élevage qu'ils continuent encore à pratiquer de nos jours. Contrairement à l'ensemble des éleveurs ovin-viande du Causse, les (C) n'ont donc jamais vraiment quitté le système de production d'agneaux à l'herbe et, en tout cas, jamais adopté celui de production d'agneaux de bergerie.

Peu après leur reprise de l'activité d'engraissement, en 1993, les (C) font le choix de se convertir à l'agriculture biologique. Ils profitent ainsi de la naissance d'une filière « Agribio-lozère » assurant la collecte et la distribution des produits issus de ce type d'agriculture au niveau départemental. Jusqu'à la création de la filière *Agneaux de Parcours*, ils commercialiseront l'ensemble de leur production par ce biais. Lorsque la filière *Agneaux de Parcours* voit le jour, en 1997, les (C), contactés par le Parc pour l'occasion, se décideront sans hésiter à y adhérer. Cependant, pour eux, cette filière ne constituera jamais plus qu'un débouché complémentaire à la filière Bio. Depuis qu'ils y participent, leur contribution - nous verrons pourquoi - n'a en effet jamais dépassé les 50 agneaux par an, soit environ 1/5 de leur production.

Ce cas nous parait intéressant à développer du fait que les (C), tout en représentant, au sein du groupe *Agneaux de Parcours*, l'un des deux seuls cas d'éleveurs - avec (E) - ayant repris l'exploitation familiale, sont les seuls éleveurs ovin viande du causse Méjan à avoir maintenu au fil des ans la pratique de l'élevage à l'herbe. Cette singularité interroge : est-ce par conviction ou par obligation ? A l'identique, leur orientation au début des années 90 vers le Bio puis leur adhésion à la filière *Agneaux de Parcours* reflètent-elles, un engagement idéologique spécifique ?

Avant de nous pencher sur cette question, nous nous attarderons quelque peu sur la pratique de l'élevage des (C) qui nous apparaît tout à fait représentative de celle de l'ensemble des éleveurs du groupe *Agneaux de Parcours*, exception faite de (A) et (D), éleveurs minimalistes travaillant avec une race toute spécifique, non locale.

Une pratique « classique » de l'élevage à l'herbe

Dans les grandes lignes la pratique de l'élevage chez les (C), qui commercialisent tous leur agneaux engraissés, correspond à celle que nous avons décrite dans le paragraphe I.2. du chapitre 1 de cette même partie. Si elle s'apparente à celle observée chez (A) et (D), elle s'en distingue par un certains nombre d'aspects qui, au total, nous l'avons dit, la rend plus représentative que cette dernière de l'élevage à l'herbe telle qu'il s'illustre chez la plupart des éleveurs intégrés à la filière *Agneaux de Parcours*.

Contrairement à (A) et (D) et à l'instar des autres éleveurs de la filière, les frères (C) élèvent des brebis de race Blanche du Massif Centrale selon une pratique qui n'est pas celle du plein air intégral et où les agneaux sont complémentés tout au long de leur vie. Certes, comme chez (A) et (D), et comme chez les autres éleveurs du groupe, restreindre au mieux les coûts de production est un objectif central chez (C). Mais si l'objectif est partagé, et s'il passe pour l'essentiel par le respect de la concordance des temporalités entre croissance de l'herbe et croissance des agneaux, dans le système d'élevage qui est le leur, la pratique de l'élevage des (C) reste plus interventionniste que chez (A) et (D).

Les (C) disposent d'une bergerie « en dur » où les brebis et leurs agneaux, aux périodes où elles en ont, sont rentrées tous les jours sauf exception. C'est également

dans cette bergerie que les brebis passent une grande partie de l'hiver et, au printemps, mettent au monde leurs petits. Au total, les animaux sont sortis tous les jours de l'année[204], exception faite, des jours d'hiver où (C) estime que le climat est trop rude (entre 20 et 30 jours dans l'année, nous affirme-t-il), et du mois et demi durant lesquels se déroule l'agnelage (45 jours, à cheval sur avril et mai). Comme chez (A), les brebis de (C) sont ainsi nourries 210 jours, de mai à novembre, uniquement de l'herbe des parcours. (C) ne les alimente lui-même qu'en hiver, à partir du début du mois de décembre, alors que l'herbe des parcours n'est plus disponible et qu'elles sont « *en début de gestation* ». Elles commenceront alors à recevoir *« de la bonne paille »* puis, progressivement, du *« foin »* et, dès le début du mois de janvier, des compléments alimentaires :

> *« On commence à leur donner une ration de concentré, c'est à dire 2/3 de Luzerne déshydratée et 1/3 de Céréale. »*

La fin de l'agnelage (début mai) marque, approximativement, la fin de la période de complémentation à partir de concentrés et de foin des brebis. Dans les faits, (C) arrête de donner du foin à ses brebis « *quand elles ne le touchent plus* », ce qui, pour lui, signifie que « *l'herbe verte* » devient suffisamment disponible en extérieur; herbe verte que « *les brebis préfèrent largement au foin* ». Selon la précocité ou le retard de démarrage de la végétation, c'est au cours du mois de mai que se déroule cette transition alimentaire. L'arrêt de distribution des concentrés suit celui du foin. Au total, chaque brebis est alimentée environ 45 jours uniquement en bergerie et 115 jours (de décembre à mars) selon un mode « mixte » au long desquels les apports du pâturage sont dégressifs et globalement assez restreints. Elles reçoivent, sur ces 160 jours, un total de 106 kg de foin par tête, 33 kg de céréales, 33 kg de luzerne déshydratée, et 45 kg de paille alimentaire.

[204] Sauf en certains jours d'été où la chaleur conduit C à sortir ses animaux aux heures les plus fraîches, tôt le matin et tard le soir, les laissant à l'intérieur le jour.

Chez (C), les agneaux naissent fin avril - début mai. A partir du mois de mai, et jusqu'à la mi-août, comme chez (A), (D) et (H) (et selon un calendrier quelque peu différent chez (E) dont l'élevage n'est pas situé au même endroit), les agneaux suivent leurs mères tous les jours[205] sur les « parcours », et se nourrissent de lait et d'herbe. Ils sont ensuite sevrés - à l'âge de 4 mois et demi - et « *menés* » sur « *les repousses de champs*[206] », i.e. les repousses de prairies fauchées plus tôt dans la saison. Les agneaux de (C) sont commercialisés à un âge variant entre 110 et 200 jours, après avoir ainsi passé entre trois et six mois à l'herbe, dont, pour ceux qui sont vendus après le sevrage, trois mois et demi sur les parcours (de début mai jusqu'au 15 août).

Photo 7. Brebis BMC allaitant leurs jeunes et affouragées avant la mise à l'herbe à la fin du mois, dans la bergerie de l'éleveur C (avril 2000).

[205] Rappelons que chez A, les animaux sont élevés en plein air integral alors que chez C, ils rentrent le soir en bergerie.
[206] Expression utilisée par C uniquement.

Alimentation	Mois												Total
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Intérieur													75 jours
Mixte													75 jours
Extérieur													210 jours

Alimentation et conduite de troupeau chez (C)

Contrairement à (A) et (D) dont la pratique de l'élevage est, nous l'avons dit, fort originale dans la région, et, à l'identique de (H) et (E), (C) complémente ses agneaux dès leur plus jeune âge. Il leur apporte ainsi quotidiennement une « *ration* » d′ « *aliment équilibré, du concentré, Bio* » et « *un peu de grain* ». Au total, les agneaux reçoivent un maximum de 29,5 kg d'aliments concentrés au cours de leur vie, ainsi que quelques kilogrammes de céréales. Pour (C), contrairement à (A) et (D) et à l'identique des autres éleveurs de la filière, il est indispensable de complémenter ses agneaux pour les « *finir* » correctement. De surcroît, il considère, d'une manière nettement plus marquée que chez les autres éleveurs ayant recours à la pratique de complémentation, que l'utilisation du « grain » n'est pas adaptée et que seule l'utilisation d'un « *aliment équilibré* » est à même de conduire à un bon résultat :

> *« A mon sens, on ne peut pas finir des agneaux sans un aliment équilibré, sans au moins une petite partie de leur alimentation qui soit un complément vraiment équilibré. »*

(C) justifie ses pratiques actuelles de complémentation par l'évolution de la demande pour des produits spécifiques, type de produit (agneaux de 18 kg de carcasse environ) et critères bouchers actuellement en vigueur. Des moutons âgés d'un an dans les années 50 aux agneaux de 8 mois d'âge dans les années 70 pour finir, depuis les années 90 sur des agneaux âgés de 5 mois en moyenne et répondant à des standards de conformation et à des exigences d'engraissement toutes autres, le changement des produits de l'élevage ont, pour (C), naturellement engendré des changements de pratiques. Parmi celles-ci (C)

note le recours accrue à la complémentation aux grains entre les années 50 et les années 70, puis, plus récemment, au début des années 90, le nécessaire passage, chez lui, à la complémentation à partir d'un aliment « *vraiment équilibré* ».

C'est l'expérience personnelle des (C) qui les a conduit à une telle pratique de complémentation à partir « d'un aliment équilibré » au détriment du grain. Celle-ci s'articule étroitement avec leur passage en Bio, en 1993. En effet, ils se trouvent alors contraints à reprendre l'activité d'engraissement de leurs agneaux, mais, d'une part, ne maîtrisent plus vraiment cette pratique qui doit se faire en fonction de nouveaux critères de qualité bouchère des agneaux. Les (C) font donc face à leur incapacité à répondre à cette nouvelle demande :

> *« On ne les finissait pas bien. On ne les engraissait pas, quoi ; On leur donnait du grain et on les laissait avec la mère, là ; ce n'était pas terrible. On s'est retrouvé à chercher à vendre des agneaux mal finis; on n'y arrivait pas. On avait des plaintes des chevillards là, des gens qui achetaient les carcasses et - parce qu'elles étaient trop légères quoi, pas assez grasses. »*

Face à ce constat, il n'y avait, pour (C), qu'une solution, *« donner du concentré*. ». Le résultat est alors probant, la pratique de complémentation avec du concentré venant détrôner celle de la complémentation aux grains, identifiée comme inadéquate :

> *« Au début on avait commencé avec du grain, ça na marche pas, ça; le grain il y en a qui en mangent trop, ils attrapent des diarrhées...ça ne marche pas bien. Et alors après quand il y a eu l'aliment Bio là, on a acheté l'aliment Bio, et tout en donnant une ration raisonnable, on a des résultats valables. »*

Ainsi, chez (C), le grain est en grande partie détrôné par le « concentré équilibré » pour la complémentation des agneaux, ce qui n'est pas le cas, et nous verrons pourquoi, chez tous les éleveurs du groupe.

Cette pratique de complémentation à l'aliment vise une « bonne finition » des agneaux, c'est-à-dire à atteindre un bon état d'engraissement au moment de la vente des agneaux. Bien que (C) la pratique tout au long de la croissance des agneaux, et qu'elle revêt une importance pour l'équilibre de l'alimentation tout au long de la vie de l'agneau, les propos tenus par (C) montrent que c'est après le sevrage que son rôle est particulièrement essentiel. Ainsi pour (C), commencer à complémenter les agneaux dès le début de leur vie, vise peut-être plus à les habituer aux « granulés » qu'à influer sur leur croissance, habitude qui participe en outre, selon lui à pallier le choc provoqué par

la transition de régime alimentaire associé au sevrage :

> *« Le sevrage provoque un choc; les animaux ont tendance à maigrir, ou à moins prendre. C'est pour ça qu'on les met de suite sur les champs et c'est aussi pour ça qu'on les habitue à manger du grain et des granulés dès leur plus jeune âge »*

Le début des années 90 marque donc pour les (C) l'entrée dans une nouvelle phase d'apprentissage de l'engraissement à l'herbe de leurs agneaux dans laquelle la régulation de la complémentation à partir de concentré prend une place importante, au même titre que l'ensemble des autres savoirs relatifs à l'ensemble de pratiques d'élevage que nous avons déjà évoqué (calcul de la date d'agnelage, utilisation des champs pour l'engraissement, complémentation des brebis, pratique du sevrage). Ces savoirs, nous le verrons dans le chapitre suivant, les (C) continuent à les affiner de nos jours, au gré notamment des tentatives de faire évoluer leur système d'élevage en réponse à des demandes spécifiques du marché.

Photo 8. Chez les éleveurs C, les agneaux reçoivent une complémentation « équilibrée » constituée par un mélange de granulés Bio et de céréales.

Du Bio aux *Agneaux de Parcours*, entre conviction et obligation

Le plus âgé des frères (C) s'installe au milieu des années 70 sur une exploitation dont des chercheurs de l'INRA disent alors que les parcours sont sous exploités, que le (ou

les) exploitant(s) font preuve d'un « *amateurisme évident* », et « *qu'ils font un peu de tout et délaissent l'exploitation* ». En replaçant ce jugement dans le contexte d'alors, il faut y comprendre que l'exploitation du Mas de la Font n'avait, contrairement à un nombre croissant de ses voisines, pas encore pris le train de la modernisation. Cette vaste exploitation de 594 Ha où pâturaient alors 220 brebis, était tenue par le père de famille, également maire de la commune voisine. Avec une bergerie alors fort vétuste et d'une taille relativement modeste, celui-ci, au moment de l'installation du premier fils, élevait encore des brebis Caussenardes[207], sur un espace de pâturage considéré « *insuffisamment clôturé* » par les agronomes, sans pour autant que le gardiennage ne soit encore pratiqué.

Le plus jeune des frères (C), celui à qui nous avons eu affaire, pour l'essentiel, s'est installé en 1980. En parallèle de la scolarité qu'il suivait, (C), au gré des vacances, travaillait dès son plus jeune âge sur l'exploitation. En 1974, à 18 ans, il arrête l'école et passera un an à travailler à la ferme, à temps complet, avant de partir au service militaire dans le nord. Une fois libéré des obligations militaires et après avoir enchaîné quelques « petits boulots » dans cette région (« *On travaillait aux betteraves dans la Somme, à l'arrachage* », par exemple), il rentre chez lui et se remet à travailler sur la ferme quelque temps. Il ne s'installera définitivement sur la ferme qu'après avoir suivi une formation agricole spécialisée en apiculture, en 1978, et passé son BEPA (spécialité apiculture). Les deux frères développeront alors en parallèle de leur troupeau une activité de production de miel.

La bergerie « moderne » des (C) ne sera construite qu'en 1981 selon l'exigence du plus jeune des frères qui mettait là une condition à son installation définitive[208]. La ferme est alors quelque peu reprise en main. Les frères (C) vont récupérer les friches qui « *gagnent du terrain* » depuis plusieurs années, et faire évoluer – génétiquement – le troupeau en utilisant systématiquement des béliers de race « Blanche du Massif

[207] Un écotype particulièrement rustique que nous avons déjà évoqué dans le chapitre 1 de la deuxième partie.
[208] Les chercheurs nous apprennent que « les constructions de bergeries modernes débutent massivement au début des années 60 et que le mouvement d'équipement des exploitations est continu jusqu'en 83 de sorte que 27 élevages sur 36 viandes étaient relogés en 83. » Les C figurent donc parmi les derniers exploitants du causse à réaliser la construction de bergerie moderne, alors que d'autres caussenards en sont déjà à agrandir leurs bergeries modernes.

Central ». Ils obtiendront ainsi progressivement des agneaux de meilleure conformation et des brebis de plus grande productivité :

> *« C'était des Caussenardes, des brebis rustiques mais des vélos, c'est à dire qu'elles n'avaient pas la carcasse qui faut. Et puis ça fait 25 ans qu'on met que des béliers BMC ; alors on a fait évoluer la race, on a des meilleurs agneaux et les brebis sont plus belles ».*

C'est ainsi que si les frères (C) ne se sont pas installés sur une ferme « modèle », ils ont tout de même, afin de viabiliser leur activité, d'une part suivi l'élan général de modernisation et d'autre part les options de commercialisation dominante d'alors : construction d'une bergerie moderne, évolution de la race, amélioration des parcours, et orientation vers la production d'agneaux légers jusqu'à la fin des années 80. Mais la convergence moderniste avec leurs voisins caussenards s'arrête là. Ils ne passeront pas à l'élevage de bergerie et maintiendront ainsi des pratiques beaucoup moins intensives que ces derniers. Mais que faut-il y voir ? Une volonté forte de leur part, ou une impossibilité à faire autrement ?

Alors que nous avons évoqué, pour les autres éleveurs de la filière, des positions et convictions très marquées quant à leur refus d'un productivisme que représente pour eux l'élevage des agneaux en bergerie, le discours du frère (C) auquel nous avons eu affaire n'abondait pas particulièrement en ce sens. Pour les autres éleveurs, de par leurs traits d'histoire de vie, l'élevage est impensable autrement qu'ils le pratiquent, et leur regard sur les systèmes de production locaux est pour certain très critique. Nous allons voir que pour (C), il semble que son orientation actuelle relève plutôt de conjonctions particulières, de facteurs physiques, particuliers plutôt que de choix, d'idéologie, de positions critique ou encore de sensibilités personnelles. Notons tout de même que (C) est un caussenard. Même s'il n'entretient pas d'étroites relations avec les autres éleveurs du Causse, il vit dans cet espace et dans cette société. S'il a des positions critiques, il ne tient peut être pas particulièrement à les exprimer de peur de déplaire :

> *« Moi, je me vante d'être bien avec tout le monde et puis chacun fait ce qu'il veut, ce qu'il peut », « les primes ont favorisé le hors sol, c'est un système pervers ».*

Autant de bribes de discours qui montrent que (C) cherche à laisser entendre que les orientations de ses voisins ne sont pas à associés à des choix mais étaient

économiquement inéluctables. Positions peu critiques qui s'illustrent également par son appartenance et son militantisme à la FDSEA :

> *« je ne suis pas particulièrement d'accord avec les positions de la FNSEA, mais la FDSEA c'est pas mal au niveau cantonal, il y a une bonne entente. ».*

(C) est ainsi avant tout un caussenard. C'est à partir de ce sentiment identitaire, quelques soient ses pratiques d'élevage personnelles, qu'il « *comprend ce que font les autres* ». Il ne porte pas de regard critique, ou tout du moins ne l'exprime pas, même s'il est conscient que lui fait « *de la qualité* ».

Pourtant, il évoque l'élevage « *hors-sol* », terme à connotation péjorative qui n'est - non seulement - jamais utilisé par les éleveurs de bergerie, mais qui associe à leurs pratiques une image négative contre laquelle ils se défendent. Il précise également, s'agissant des brebis et des agneaux, qu'ils « *sont faits pour vivre dehors* », et tient des propos critiques sur la « *qualité usurpé*e » des agneaux issus de la plupart des élevages « Biologiques » :

> *« L'agneau de parcours s'il est élevé correctement, même s'il n'est pas Bio, il est sûrement aussi sain sinon plus, et sûrement plus goûteux que l'agneau Bio de hangar ».*

D'autre part, s'il ne perçoit pas négativement l'élevage de bergerie certaines pratiques plus intensives ne lui conviendraient pas, comme l'utilisation « *d'aliments médicamenteux* » qu'il condamne.

Un autre aspect qui permettrait de différencier les (C) de leurs voisins caussenards et d'expliquer quelque peu leur singularité, est cependant évoqué par l'employé du Centre d'Economie Rural de Lozère, en charge de leur comptabilité. Selon lui, si les (C) sont bien convaincus de quelque chose, c'est « *de ne pas dépenser le premier sou gagné* ». Autrement dit, ils seraient dans une logique de prudence et d'économie qui expliquerait que l'appel de la modernité n'aurait pas eu chez eux le même écho que chez leurs voisins :

> *« Bon, c'est vrai que tu as les aspects comportements, caractères des gens…des gens qui veulent avoir le dernier tracteur, la dernière presse à balles carrés, …300.000 balles, ben c'est leur petit plaisir, bon, etc. Enfin C, non. Les C, c'est pas leur truc. Les tracteurs…on n'a jamais acheté un tracteur de plus de 50.000 balles au mas de Laffont, on considère que c'est de la folie. Pour mémoire, la norme d'un tracteur c'est 250-300.000 balles. 50.000 francs, chez eux, c'est déjà le max que l'on peut mettre dans des machines. Parce que les machines, ça ne rapporte rien. Bon. Donc ils font ça…Bon, ils ont eu la chance de bien valoriser*

avec l'opportunité de se reconvertir en bio, c'est vrai. »

C'est donc pour cet interlocuteur bien un choix qu'auraient opérés les (C) de maintenir cette pratique de l'élevage et tenter de mieux valoriser le produit de leur travail. Il nous précisera cependant, qu'à l'identique des autres, ils ont tout de même dû accroître le produit de leur travail. Cependant leur choix s'est porté sur des options toutes différentes :

> *« Alors effectivement…si tu ne regardes que l'élevage ovin, tu te dis que c'est des gens qui n'ont pas beaucoup augmenté, ils ont la même bergerie qu'il y a 20 ans etc… Mais, il faut voir que, l'activité charcutière, l'activité apicole qu'ils ont développée. Donc, la différence, c'est qu'au lieu d'augmenter tout sur les brebis comme les autres, eux ont augmenté sur le reste. Ils ont augmenté leur chiffre d'affaire, ces gens là. Donc ils ont quand même augmenté leur production. »*

Considération critique sur l'élevage « *hors-sol* » et le recours aux aliments « médicamenteux », prudence face au tout moderne et à l'hyper spécialisation, stratégie de développement de son activité suivant une logique économe, autant d'argument qui tendent à montrer qu'il n'y avait là, sur le plan des représentations, d'autres choix pour (C) que de pratiquer l'élevage tel qu'il le fait. Pourtant, lui-même nous fournira une explication tout autre quant aux orientations de production que lui et son frère ont pris, une explication matérielle à travers laquelle il affirme sa différence avec ses voisins :

> *« Je pense que la différence entre ceux qui se sont lancés dans la bergerie et ceux qui sont restés dans le parcours s'est beaucoup faite en raison des territoires. Ceux qui ont des terres riches abondantes, c'est à dire beaucoup de céréales, ont eu tendance à vouloir les valoriser en les injectant dans l'élevage; ce qui correspond à prendre une orientation bergerie, et les autres. »*

En s'intéressant d'un peu plus près à la question, on s'aperçoit que cette explication fournie tient tout à fait la route. En effet, si l'on reprend les caractéristiques territoriales des exploitations à la charnière des années 70 et des années 80, nous nous apercevons que les (C) disposent alors d'une exploitation dont la surface en terres labourables se situe bien en deçà de celle de leurs voisins : 20 hectares de labourable, contre 47 en moyenne pour l'ensemble des élevages du Causse (lait et viande) et 63,4 pour un échantillon de 14 élevages ovin viande. A l'opposé, les (C) disposent d'une surface de parcours très importante, de sorte qu'au total les terres cultivables ne représentent chez eux que 3.4 % de leur surface totale d'exploitation contre 12.43% ou 10%, selon les sources, pour leurs collègues du Causse, éleveurs ovin viande, un cas qui apparaît tout à

fait singulier (voir encadré 4, ci-après, pour plus de détails). Il convient de préciser que de nos jours ces ratios n'ont pas beaucoup évolué, la singularité des (C) sur ce plan étant donc toujours d'actualité : ni les surfaces cultivées, ni les surfaces des exploitations n'ont depuis lors drastiquement changé.

L'hypothèse émise par (C) semble donc confirmée par les faits. Le peu de terre labourable dont les (C) dispose les aurait conduit, voir contraint à continuer d'élever leurs agneaux à l'herbe. Les considérations générales de P.L. Osty en la matière (concernant la période 1974 -1982) tendent d'ailleurs à renforcer cet état de fait :

> *« L'élevage des agneaux à l'herbe apparaît - nettement - comme celui qui requiert le moins de stocks, en quantité et même en qualité, et permet d'autre part la valorisation d'une surface beaucoup plus importante de parcours que les autres systèmes de production ». (Osty, 1989)*

Par ces propos, il confirme ainsi en quelque sorte l'équation que nous proposait (C) : plus de parcours + moins de cultures = élevage des agneaux à l'herbe].

Ce serait donc moins par conviction que par obligation que les (C) auraient pris l'option, au début des années 90 de continuer d'élever leurs agneaux à l'herbe. De même, la manière dont il présente sa conversion à l'agriculture biologique à cette époque n'exprime pas tant une adhésion à l'idéologie Bio qu'une stratégie opportune lui permettant, dans les conditions difficiles qui étaient alors les siennes, de rentabiliser son activité. Travaillant avec un cheptel relativement réduit (330 brebis mères) et ne pouvant l'accroître par manque de terres cultivables, leur volume de production (250 agneaux vendus chaque année) ne leur permettait pas de rentabiliser leur activité en agriculture conventionnelle. Ils profitent alors de la naissance de la filière « Agribio-lozère », qui assure la distribution de leurs produits à des prix intéressants, pour se convertir à l'agriculture biologique. C1 nous le répétera d'ailleurs à plusieurs reprises, le Bio, chez lui, « *n'est pas une religion* ». S'il continue à le pratiquer parce que l'opportunité est bonne et que cette pratique correspond bien aux caractéristiques de son exploitation (peu de terres labourables et surtout beaucoup de parcours), il serait éventuellement prêt à l'abandonner pour revenir à des pratiques plus conventionnelles.

Il en va de même pour l'adhésion des (C) à la filière *Agneaux de Parcours*. Difficile en effet de considérer que cette filière fasse, d'une manière ou d'une autre, écho à

une idéologie particulière chez eux. C1 nous le dira clairement, l'intérêt qu'il voit à participer à la filière *Agneaux de Parcours* répond à sa volonté de diversifier ses débouchés. Il s'agit là pour lui de se mettre à l'abri des mauvaises années de la filière Bio, lorsque la demande y est insuffisante et qu'il se voit dans l'obligation de commercialiser sa production dans les circuits conventionnels :

> *« A l'époque on était déjà en Bio, mais on trouvait pas toujours de débouchés pour vendre tous les agneaux en Bio, alors ça nous a intéressé, ça nous faisait un débouché supplémentaire. »*

Mais plus largement, pour les (C), multiplier les débouchés semble répondre à une certaine règle de prudence. Leur décision d'adhérer à la filière s'est vu justifiée, à leurs propre yeux, par certaines mauvaises expériences vécues dans le cadre de la filière Bio :

> *« Ca nous a bien servi l'an dernier. Parce que l'an dernier, nos agneaux ont été déclassés du circuit Bio. C'est pas notre faute, mais on avait acheté un aliment Bio, qui s'est avéré pas valable et du coup nos agneaux qui avaient consommé cet aliment ont été déclassés. Donc ça fait qu'on a été heureux d'avoir un autre débouché sous la main. »*

Pourtant, les cinquante jeunes agneaux qu'ils commercialisent par le biais de la filière *Agneaux de Parcours* le sont à perte. Comme C1 nous l'expliquera, ils y vendent leurs agneaux moins chers qu'en Bio et, de surcroît, saison touristique oblige, vendent très jeunes et très légers les plus performants d'entre eux, des bêtes dont ils tireraient plus de profit en les gardant à l'engraissement plus longtemps :

> *« Nous ça ne correspond pas bien la forte demande d'agneaux de parcours avec notre production; ils sont à peine prêts, et alors c'est embêtant parce qu'on y fait partir les meilleurs sujets là, ceux qui demanderaient qu'à prospérer encore plus; ils partent en agneaux de Parcours. D''un autre côté c'est bon d'avoir plusieurs débouchés, on ne les laissera pas tomber, mais on ne veut pas non plus les développer, on fournit notre boucher de Meyrues, point. »*

> *« En fait, on les vend moins cher qu'en Bio. Alors on en donne quand même pour maintenir un système quoi, parce que c'est toujours mauvais d'avoir qu'un seul débouché.*

Quitte à y perdre de l'argent, la filière *Agneaux de Parcours* constitue ainsi une sécurité pour les (C).

Encadré 4 : la singularité du cas V sur le Causse ; configuration des exploitations.

Nous présentons ici les données montrant la singularité du cas de V en termes de caractéristiques d'exploitation par rapport aux autres élevages du Causse. Ces données dont nous ne connaissons la source exacte sont relatives au tout début des années 80. A cette époque la majorité des élevages sur le Causse produisaient encore des agneaux gris bien que nombre d'entre eux déjà élevaient les deux types d'agneaux. Dix ans plus tard, les élevages d'agneaux gris auront quasiment entièrement disparu du plateau, la transition à l'élevage en bergerie s'étant entre temps opérée. Le problème de la représentativité de cet échantillon peut se poser. Cependant, nous savons qu'y figurent la quasi-totalité des élevages d'agneaux gris de l'époque (il y en avait 16 au total). Nous travaillons donc ici sur ceux, qui comme V n'avaient pas encore opéré la transition vers la bergerie à l'époque et qui, a contrario, l'ont depuis tous réalisé.

P.L. Osty nous apprend par ailleurs qu'entre 74 et 82, la surface globale des terres cultivées sur le causse (tout type d'élevage confondu) ne présente quantitativement pas de variation significative : elle est de 3000 Ha, soit 10% de la surface totale. En outre, elles constituent une surface moyenne de 47 Ha par exploitation. Notre échantillon d'élevage se situe de ce point de vue au-dessus de la moyenne par exploitation et bien au dessus des 10% de terres cultivées évoquées pour la totalité du causse.

Exploitation	Parcours (ha)	Terres labourables (ha)	Rapport ST/TL (%)	Effectif brebis mères	Spéculation
Pradal	320	28	7.8	285	Agneau gris
Crosgarnon	474	64	11.9	575	Agneau gris
Valbelle	246	58	19.1	290	Agneau gris
Deidou	213	67 (dont 12 de prés)	23.9	285	Agneau gris
Saubert	790	150 (dont 50 de prés)	16	560	Agneau gris et de bergerie
Villeneuve	650 (+750 de communaux)	150	9.7	500	Agneau gris
Cavaladette	635	65	9.3	700	Agneau gris et bergerie
La Fajole	570	50	8.1	400	Agneau gris et bergerie
Mas de la Font	464 (+110 bois paturé)	20	3.4	220	Agneau gris
Frepestrel	400	60	13	250	Agneau gris
Galy	308	70	18.5	340	Agneau gris
Le veygalier	360	50	12.2	320	Agneau gris
L'hom	250	25	9.1	250	Agneau gris
Combemale	220	30	12	220	Agneau gris

Caractéristiques territoriales de 14 exploitations ovin-viande du Causse haut. (Source exacte inconnue, approximativement datée de l'année 1980).

	Total Exploitations	Cas Vedrine
Moyenne parcours	481.86	574
Moyenne Terres labourables	63.36	20
Moyenne des ratios TL/PA (%)	12.43	3.5

Synthèse des données pour les 14 exploitations et comparaison avec le cas V

	Total exploitations	Cas Vedrines
Moyenne surface	479.27	583
Moyenne TL	44.27	23.4
Moyenne ratio	13.28	4.01

Données élevage actuelles (Les données ont été recueillies en 1998 sur 17 exploitations ovin viande du causse Méjan (qui contrôlent 8147 ha au total)).

8.2.3. E ou la logique du produire et travailler le naturel.

(E) est le président de la filière *Agneaux de Parcours*. De nos jours éleveur, il a travaillé pendant dix ans en tant que garde moniteur au Parc National des Cévennes. Après ces dix années de service au sein de l'institution, entre 1978 et 1988, il a repris l'exploitation familiale où, jusque là, il « *travaillait occasionnellement* » et où les orientations de productions étaient alors sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui. En marge de son métier d'éleveur, qui constitue depuis ces dix dernières années son activité principale, (E) était en 1999 conseiller municipal de son village (Ispagnac) ainsi que formateur - à tiers temps - au CFPPA (Centre de Formation Permanente en Agriculture) de Florac[209].

Ce qui nous apparaît faire la singularité de (E), ce n'est pas tant sa pratique de l'élevage qui, exception faite de (A) et (D), s'apparente largement à celle des autres éleveurs du groupe, mais son penchant environnementaliste. Ayant travaillé plus de dix au Parc National des Cévennes, il a, au contraire de (A) et (D), parfaitement intégré le discours écologiste du Parc, et adhère à une grande partie de ses objectifs environnementaux. Fils d'éleveur, chef d'exploitation depuis dix ans et formateur, il connaît également parfaitement les difficultés et contraintes du métier. Ses pratiques reflètent ainsi la recherche d'un mariage entre les deux objectifs - produire et gérer - et le pousse à développer un savoir-faire alliant ces deux pendants de l'activité d'élevage. Mais comme il le dit lui-même, (E) est un extrémiste, un éleveur environnementaliste unique en son genre au sein de nos informateurs.

La pratique de l'élevage chez E : un interventionnisme plus marqué

La pratique de l'élevage chez (E) correspond, comme dans le cas de (C) à celle que nous avons décrite dans le paragraphe I.2. du chapitre 1. de cette même partie. A contrario de (C), et comme le fait (A), (E) commercialise une partie de ses agneaux en « maigres » : plus du tiers de ses agneaux sont vendus légers, soit environ et selon les

[209] S'il continue toujours cette dernière activité, il s'est par contre depuis (2002) retiré de sa fonction de conseiller municipal.

années, 170 jeunes sur plus de 400 au total. Il apparaît par ailleurs que (E) a une pratique plus interventionniste de l'élevage que ne l'ont, certes (A) et (D), mais également, bien que dans une moindre mesure, (C).

- Le système d'élevage de (E) n'est pas un système de plein air intégral. Les animaux – brebis comme agneaux - passent toutes leurs nuits (sauf exception) en bergerie d'où ils sont sortis et rentrés tous les matins et tous les soirs.
- (E) apporte des compléments alimentaires à ses agneaux. Ceux-ci se composent de céréales et de « *concentrés* » et sont distribués tout au long de la croissance des agneaux à hauteur de 20 kg/an/agneaux, soit la limite autorisée par le cahier des charges *Agneaux de Parcours*. Contrairement à (C), (E) apporte à ses agneaux comme compléments alimentaires des céréales (qu'il produit lui-même) pour moitié environ et, pour moitié également, des aliments concentrés.
- Durant la période d'agnelage, qui dure environ un mois (Mars), (E) maintient l'ensemble des animaux en bergerie. Cette pratique, si elle lui demande de fournir une importante quantité de foin et de compléments aux brebis, lui permet notamment - selon lui - de simplifier son travail et de compenser son manque de main d'œuvre.
- Il distribue 338 Kg de foin, 49 kg de céréales et 28 kg de Luzerne déshydratée par brebis. Autonome en production fourragère et céréalières, (E) doit cependant acheter 10 tonnes de Luzerne déshydratée (complément pour les brebis) et cinq tonnes de paille (qui viennent compléter les 15 tonnes qu'il produit lui-même) utilisées comme paille alimentaire. Ces quantités sont globalement supérieures à celles distribuées tant par (A) et (D) que par (C).
- Contrairement aux éleveurs précédents, (E) pratique un flushing sur ses brebis. C'est cependant, pour l'essentiel un pâturage sur prairies qui lui permet d'accroître, en début d'automne la quantité et la qualité de l'alimentation apportée à ses brebis.
- (E) est le seul a avoir choisi de vacciner ses agneaux au cours de la campagne 1999 (pour prévenir de l'entérotoxérie et de la chlamydiose).
- (E) apporte de l'engrais (en plus du fumier qu'il produit) à l'ensemble de ses prairies, naturelles comme artificielles. Il fait partie des éleveurs de la filière qui fertilisent le plus ses prairies. Cependant, comme les autres (G et F mis à part), ses

engrais ne comportent pas d'azote (N) et sont uniquement composés de Phosphore (F) et de Potassium (K)[210].

Il est possible que les méthodes de travail de (E), alimentation plus soutenue, soins plus importants apportés aux brebis, soient à l'origine des différences de résultats « techniques » entre les éleveurs (D), (A) , (C) et (E), (cf. Tab 1 et 2) :

- Il commercialise ses derniers agneaux à l'âge de 6 mois, contre 8 mois pour les deux autres éleveurs. (E) est d'ailleurs le seul de la filière à ne pas dépasser 180 jours pour l'abattage[211].
- (E) a le troupeau le plus prolifique des éleveurs de la filière en obtenant une prolificité de 1,5 contre 1,27 et 1,2. pour, respectivement, (A) et (D).

Eleveurs	A	D	C	E	H	P	B
Age d'abattage des agneaux	110-270	120-270	110-220	110-180	110-240	150-270	120-240

Tableau 15. Age d'abattage des *Agneaux de Parcours* en jours (d'après les déclarations des éleveurs)

Eleveurs	A	D	C	E	H	P	B
Prolificité	1,27	1,2	1,32	1,5	1,33	1,1	1,12

Tableau 16. Prolificité des brebis chez les différents éleveurs *Agneaux de Parcours*

S'il est plus interventionniste que (A) et (D), et dans une moindre mesure que (C), le système d'élevage de (E), se démarque cependant nettement des systèmes d'élevage de bergerie. Ses pratiques restent tout à fait caractéristiques de l'élevage d'agneaux d'herbe, son mode de production étant nettement moins intensif que ce qui s'observe

[210] Ces types d'engrais (N=0) permettent d'obtenir le label Agriculture Biologique.
[211] Il faut cependant remarquer que contrairement à D, E vend, comme A une partie de ses agneaux « léger ». De sorte que comparer les ages d'abattage des derniers agneaux de D et E n'a ainsi que peu de sens. Par contre la comparaison entre A et E a plus de sens.

communément en élevage de bergerie : (E) respecte à la fois l'intégrité des cycles naturels des animaux et la concordance de cycles entre production herbacée et production-reproduction animale. En effet, (E) ne réalise qu'un agnelage de printemps (également en concordance avec la pousse de l'herbe) et ne pratique donc pas « *d'agnelage de rattrapage* » et, dès lors qu'il ne pratique pas d'agnelage en contre saison, n'utilise pas « *la pose d'éponge* ». En outre, ses agneaux comme ses brebis, bien que complémentés en bergerie, se nourrissent essentiellement de l'herbe des prairies et des parcours : 170 jours d'alimentation extérieure et 165 jours d'alimentation mixte (intérieur plus extérieur) pour les brebis ; Entre 90 et 120 jours à l'herbe pour les agneaux. Par ailleurs, une autre façon de mettre en évidence la différence entre l'élevage de (E) et les élevages de bergerie que l'on rencontre localement - en terme notamment d'intensité de production – est de constater que celui-ci, à l'instar de tous les éleveurs de la filière *Agneaux de Parcours* (sauf G et F) et contrairement aux autres éleveurs, est - en 2001 – en cours de conversion en Agriculture Biologique.

Photo 9. La bergerie de l'éleveur E, moderne, mais économe à la construction, bien aérée et éclairée avec sa base bétonnée et son toit « tunnel ».

Alimentation	Mois												Total
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Intérieur													75 jours
Mixte													75 jours
Extérieur													210 jours

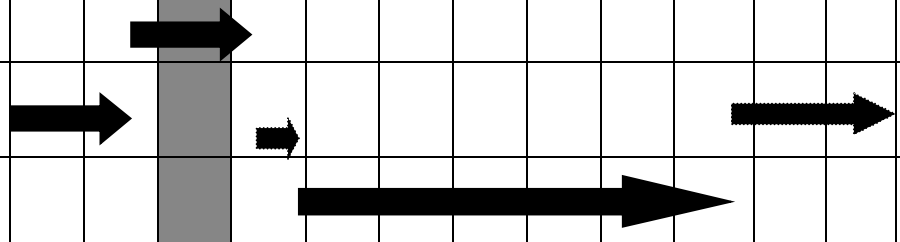

Alimentation et conduite de troupeau chez (E)

Pour une conception atypique d'un métier : Prestataire de service ?

Nous avons vu que (E) a travaillé « pendant une dizaine d'années » au Parc National des Cévennes en tant garde moniteur. Ce passage dans l'institution fait de lui un éleveur ayant une conception peu commune du métier d'agriculteur, fortement empreinte d'environnementalisme :

> *« J'ai bossé pendant 10 ans au parc à m'interroger sur l'écologie des milieux, le maintien de la biodiversité, la richesse patrimoniale, et tous ces trucs là. Donc, j'en suis arrivé avec une idée du métier d'agriculteur, qui n'est pas peut-être très répandue. »*

Cette conception du métier d'agriculteur dont (E) nous fait part est celle d'un agriculteur qui refuse la vision réductrice que le productivisme a cherché à conférer à l'élevage :

> *« Je ne suis pas là juste pour faire de l'élevage, de l'élevage pour l'élevage. Je ne veux pas qu'on m'enferme dans cette vision réductrice de quelqu'un qui produit des kilos de viande d'agneau, parce que c'est ridicule »*

Pour lui d'autres vocations incombent aux éleveurs. L'élevage est « *quelque chose de beaucoup plus large* » que la simple production de viande :

> *« [L'élevage a] pour mission d'entretenir un territoire, de rendre ce territoire accueillant, de le transmettre aux générations futures dans un état, avec un état des*

lieux, au moins pour les aspects liés à l'environnement ».

(E) se définit ainsi comme un agriculteur en charge d'un devoir à accomplir vis-à-vis des générations futures, devoir « *d'entretien d'un territoire* », responsable de la conservation d'un patrimoine à léguer. Même si sa fonction d'éleveur fait de lui l'artisan de l'entretien patrimonial, il considère cependant que ce devoir est celui d'une société dans son entier. Il milite donc non seulement pour que cette fonction de l'élevage soit reconnue en tant que telle, mais surtout pour qu'elle soit rémunérée pour elle-même, la dissociant ainsi clairement de la fonction de production. L'agriculteur, gestionnaire d'un patrimoine commun, devient alors « prestataire de service » :

> *« A partir du moment où on gère un espace, on devient prestataire de service pour la société; donc on va se situer sur des échelles de comparaison avec d'autres prestataires de services, avec des entreprises, avec des.... et du coup on va ramener notre travail à l'heure de main d'oeuvre, et alors là on va voir que l'agriculteur est quelqu'un qui n'est même pas payé au Smic par rapport aux heures de travail qu'il fait, et moi ça m'intéresse aussi; et c'est un moyen de sortir du système classique dans lequel on nous enferme avec des kilos de viande, mal payés, du travail à tire la rigo payé au lance pierre. Là je dis attention, on n'est pas des producteurs de viande, on est des prestataires de service. Donc ça change tout; aujourd'hui un prestataire de service payé 5 francs de l'heure, ça n'existe pas, quoi. »*

Cette position qu'il qualifie lui-même « *d'extrémiste pour un éleveur* », confère à sa relation avec le Parc deux dimensions. D'une part, on retrouve dans le discours de (E), les termes et expressions qui figurent dans les documents cadres du Parc National des Cévennes (Programmes d'Aménagements, Rapports d'Activités…) et dans les propos de ses employés. (E) semble ainsi avoir parfaitement intégré le discours environnementaliste de l'Institution et se considère d'ailleurs en accord avec les objectifs de gestion de ce dernier. D'autre part, (E) tient, de temps à autre, un discours critique vis-à-vis du Parc. Mais, lorsque c'est le cas, ce n'est pas, contrairement à la plupart des éleveurs de la région, parce que celui-ci lui « *met des bâtons dans les roues* » ou les « *contraint dans leur activité*», mais plutôt parce que ce dernier n'en fait pas assez. (E) se sent ainsi frustré, autant par le manque de moyens (financiers et en temps) mis à la disposition de la filière *Agneaux de Parcours* par le Parc, que, plus généralement, par « *le décalage entre le discours et les actions du parc* ». Considérant son aspiration à devenir « *un prestataire de service* » et face à au décalage entre ses attentes et « *les prérogatives trop limitées du Parc* » (E), apparaît, comme il le dit, non seulement comme un « extrémiste » aux yeux des autres éleveurs, mais peut-être

également à ceux du Parc.

Il nous est apparu essentiel d'illustrer le discours de (E) par quelques-unes de ses pratiques. Nous en décrirons trois parmi lesquelles nous en développerons une en particulier, celle concernant la pratique du « sur-semis » qui, pour lui, articule une vision bénéfique d'une alimentation naturelle des animaux et une vision environnementaliste de l'activité d'élevage.

1- La pratique du sur-semis.

Dans le cadre de notre étude, (E) est le seul à pratiquer la technique du « sur-semis sur prairie ». Cette pratique se définit comme le réensemencement de prairies naturelles à partir d'espèces qui s'y trouvent déjà spontanément, en l'occurrence des graminées et légumineuses. Elle vise à augmenter la densité de certaines espèces fourragères de bonne qualité :

> *« [Je] préfère augmenter [mes] surfaces en prairies naturelles, les améliorer, que de créer des prairies temporaires, des prairies artificielles, à rendements élevés et ne pas laisser ces prairies naturelles [difficilement accessibles] que je peux améliorer, plus ou moins à l'abandon. »*

Bien que les rendements de telles prairies soient deux fois moindres que ceux des prairies « temporaires », (E) trouve avantageux d'adopter une telle pratique, tant pour l'équilibre de la ration alimentaire fournie aux brebis que pour des raisons environnementales.

Les apports nutritifs apparaissent à (E) bien plus complets grâce à la diversité spécifique de la prairie :

> *« Je fais l'hypothèse que déjà au niveau du foin c'est mieux de donner au moins une partie de l'alimentation avec du foin de prairie naturelle; bon la brebis est peut être moins dopée, ça ne va pas être un coureur de 100 mètres, mais sur la distance à mon avis il y a davantage de choses quoi; c'est toujours pareil c'est une notion de complexité, quoi. Plus on amène de la diversité et moins on a de chance de se tromper. »*

On notera ici l'opposition que (E) fait entre un intérêt à court terme, la productivité élevée des brebis, et un intérêt à long terme, celui de conserver le potentiel de ses animaux sur plusieurs années sans les user par une conduite trop intensive de son

élevage.

(E) considère également cette pratique comme bénéfique pour l'environnement. Le sol, griffé en surface, n'a pas besoin de labours profonds qui par ailleurs sont souvent associés au broyage de cailloux. Il limite ainsi le recours à outrance « *aux grosses machines agricoles* » ce qui permet une économie en terme de consommation d'énergie fossile. Cette pratique permet aussi d'éviter à la fois les risques d'érosion et une transformation radicale du milieu « naturel » :

> *« Sur le plan écologique c'est une bonne pratique ; parce que maintenir des prairies naturelles, quand on voit la diversité biologique qu'il y a au niveau de la flore... »*

Elle s'inscrit pourtant à contre courant d'une tendance globale. En effet, au sein des élevages de la région, les éleveurs ont généralement tendance à intensifier l'exploitation des zones les plus productives (occupées par des prairies et des champs), et à abandonner les zones de productivité les plus faibles (certaines zones de parcours), et celles difficilement mécanisables. Sur le causse Méjan - par exemple – les prairies naturelles, lorsqu'elles sont mécanisables, tendent à être labourées et entrent dans les rotations culturales alternant céréales et prairies temporaires. Lorsqu'elles ne sont pas mécanisables (forte pente, accès difficile), ces prairies sont abandonnées et rapidement envahies – à l'instar des zones dites de « parcours » - par une végétation buissonnante ou – ce qui leur est plus spécifique – par des espèces nitrophiles (le brachypode par exemple).

2- L'observation et la gestion des populations d'orchidées

Sur les prairies que nous venons d'évoquer, (E) évite, lorsqu'il les fauche, les stations d'orchidée. Plus encore, il s'y intéresse particulièrement et observe la progression des populations en conditions de pâturage. Il nous évoque les relations entre pâturage et développement des orchidées :

> *« Bon, les moutons ne consomment pas les orchidées. Une orchidée, au milieu d'un tapis d'herbe, s'il n'y a pas de moutons, l'orchidée va être concurrencée par toute la végétation qu'il y a autour, elle va avoir du mal à s'en sortir. Si il y a des moutons, les moutons vont faire le tour de l'orchidée, ils vont consommer tout ce qui concurrence directement les orchidées. Donc l'orchidée, va se développer beaucoup plus facilement. Et aucun risque que les moutons, les fassent disparaître, au contraire. A mon avis, ils les favorisent, parce que sur zone pâturée, il reste*

plus que les orchidées, quoi. »

3- La gestion des haies.

« J'ai un linéaire de haie relativement important, donc ça fait un espèce de maillage sur le territoire de l'exploitation. Ces haies, je ne vais pas les démolir pour agrandir les parcelles ou si je le fait, ça sera pensé longtemps à l'avance, pas n'importe où, bon... et de toute façon à faible dose quoi. Et les haies j'ai tendance à les respecter, à ne pas les faire brûler, à ne pas les faire écobuer, à les laisser s'élargir un petit peu, à faire en sorte qu'il y ait des différents étages dans la haie, la partie arbustive, la partie buissonnante puis les arbres, donc plusieurs étages de végétation, donc ce qui fait que pour la faune c'est quand même un milieu qui est beaucoup plus accueillant - bon, ça, c'est une notion d'écologie fondamentale »

4- La gestion des effluents.

« Bon il y a la question aussi de l'eau; le réseau hydrographique qui traverse l'exploitation, bon on peut y être plus ou moins sensible quoi; donc quand j'épand de l'engrais je fais attention de ne pas aller jusque dans le ruisseau; donc quand je passe au bord du champs, je me tiens relativement loin pour qu'il n'y ait pas - bon même s'il y a un petit peu entraînement - qu'il n'y ait pas directement du produit ..... - et même si des engrais pour l'agriculture Bio »

Les *Agneaux de Parcours*, une opportunité rêvée ?

Lorsque le Parc propose à (E) de participer au projet *Agneaux de Parcours*, il s'adresse donc à un éleveur déjà quasiment convaincu. (E) accueil en effet ce projet très positivement, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme pour (D) et (A), c'est bien entendu la possibilité de valoriser enfin ses produits et d'accéder à une certaine reconnaissance de la qualité de son travail (produit, environnement) qui le séduit. L'association avec le Parc et l'utilisation de son nom et son image à cet effet sont pour lui très positives. D'autant plus que dans le cadre d'une vente en zone Parc, auprès de consommateurs estivants, l'opportunité est interessante :

« Le parc s'occupe un peu disons de l'aspect labellisant, mise à disposition de son image, ce qui n'est pas mince. Pour l'instant c'est pas galvaudé l'image d'un Parc National, c'est quand même encore quelque chose qui dans la tête des gens fait encore référence à un territoire protégé relativement propre. »

« Bon ça c'est une vision urbaine, citadine mais enfin les consommateurs sont plutôt à la ville qu'à la campagne en tout cas, non consommateurs visés, ce sont des gens de la ville qui viennent se reposer à la campagne. »

D'autre part, (E) met plus particulièrement en évidence un autre aspect bénéfique à cette démarche, aspect également présent chez (A) et (D) mais peut être moins directement souligné par les propos qu'ils nous ont tenu. L'adhésion à la filière *Agneaux de Parcours* était une occasion de sortir d'un système de fonctionnement qui n'opérait pas en leur faveur et d'intégrer une filière courte, à visage humain où la valeur ajoutée revient plus largement au producteur, plus maître du processus dans lequel il s'engage. Cette filière autogérée respecte l'autonomie des éleveurs qui s'y engagent :

> *« D'habitude on a tendance, en agriculture, à être dépendant de l'aval de la filière c'est à dire que 9 fois sur 10 le calcul est le suivant : au niveau de l'aval de la filière, tout le monde calcule ses coûts et ses marges, répercute et le producteur, il subit le contrecoup de toutes les marges répercutées et lui il a en gros ce qu'on veut bien lui laisser. Donc là on s'est dit il faut partir sur un raisonnement autre. On est en train de discuter autour d'un produit de très grande qualité qui va être labellisé à terme certainement de deux manières à la fois par le Parc et à la fois par un organisme certificateur, puisqu'on est en train de passer tout en démarche AB »*

> *« Voilà là c'est quelque chose où on a au moins l'intention d'essayer de maîtriser un peu les choses, de dire bon écoutez on a un produit de qualité, ce produit de qualité ça suppose un certain nombre d'efforts de notre part, sur différents plans, sur le plan financier, sur le plan travail et autre, donc il faut qu'il y ait une forme de reconnaissance par rapport à ça et donc on tient à ça. »*

Mais on peut voir à son enthousiasme une autre dimension. Il s'agit là pour lui d'un signe de changement de politique du gestionnaire qu'il attendait depuis fort longtemps déjà :

> *« A l'époque il y avait un directeur (G. Benoît) qui a quand même lancé un peu cette dynamique de valorisation du territoire par les produits avec derrière une image d'un territoire protégé. Ca c'est quand même, il faut rendre à César ce qui est à César, parce que je travaillais au Parc et j'ai connu une époque où la politique du Parc n'était pas du tout celle là. C'était exclu de mettre l'image du Parc sur un produit qu'on était susceptible de vendre. Donc, là G. Benoît avait complètement changé cette façon de voir les choses et donc, c'est un peu sous son impulsion que tout ça est né, avec l'intention de monter des filières de qualité sur différents produits, à partir du moment que ces produits répondent à un cahier des charges qui est agréé par le Parc. Alors qu'avant, on était plus sur des objectifs de protection au sens strict qui laissaient complètement de côté les autres aspects quoi, le développement. Alors bon, ce type de politique, ça a ses limites et même si il y a des efforts de fait, de gros efforts, mais plus dans le domaine de l'architecture, ces choses là et ça n'a pas suffit à réenclencher une dynamique nouvelle qui aurait fait qu'on aurait maintenu les agriculteurs qu'il y en aurait même d'autres qui se seraient installés... »*

La politique incitative appuyant une forme d'agriculture qui répond à ses valeurs dans le cadre d'un processus de développement tel qu'il l'exprime rejoint de surcroît, à travers le message dont il est empreint, une diffusion d'une autre vision de l'agriculture qu'il professe

dans ses activités d'enseignement :

> *« Moi ça fait dix ans que je travaille au CFPPA, j'ai vu passer entre 300 et 400 stagiaires, je pense que je leur ai tenu ce discours là, et j'espère qu'il en restera quelque chose quoi. »*

L'agneau de parcours du PNC

Un produit de saison

Pour les éleveurs d'agneaux de parcours du PNC, l'entretien de l'espace rural n'est pas un vain mot. C'est même une priorité qui passe bien avant la seule fonction de production. Rencontre avec des producteurs que le mot environnement n'effraie pas.

L'agneau de parcours du PNC :
C'est un agneau d'herbe, qui passe au moins trois mois au pâturage.

Une production économique, écologique et sociale

L'agneau de parcours du PNC

L'association "Les agneaux de parcours du Parc national des Cévennes" regroupe des éleveurs, des distributeurs et des restaurateurs qui se mobilisent pour la qualité de leurs produits et la gestion naturelle du territoire. Afin de lancer cette troisième saison, une journée de visite et d'information était organisée le lundi 6 juillet en collaboration avec le PNC.

Agneaux de parcours :
La démarche est née d'une rencontre entre le PNC et les éleveurs autour d'un objectif commun : optimiser la gestion de l'espace. En élevage extensif, l'agneau de parcours favorise le maintien de la biodiversité et l'entretien des paysages.
En médaillon Raymond Sabatier, président de l'association.

Figure 23. Extraits du *Réveil Lozère*, des 16/07/1998 et 13/07/2000 . Interviewé dans le ***Réveil Lozère***, (E) fait la promotion des *Agneaux de Parcours* et expose, au nom du collectif, sa conception de l'élevage : une production économique, écologique et sociale développée par des éleveurs pour qui les questions d'environnement sont au cœur de leur pratique.

8.2.4. H, une installation « sous contrat » pour un éleveur qui produit et qui gère.

Installés tout récemment (1999-2000) sur le causse Méjan, les (H) sont locataires d'une propriété appartenant au Parc National des Cévennes. Si tous deux sont issus de familles de tradition agricole, ni l'un ni l'autre ne sont originaires du Méjan. Alors que l'épouse (H) vient de Seine et Marne, le mari a grandi dans une ferme du Mont Lozère, voisine d'une vingtaine de kilomètre de leur ferme actuelle. Pratiquant un élevage d'agneaux à l'herbe qui ressemble plus à celui de (C) ou de (E) qu'à ceux de (A) et (D), le système de (H) est plutôt classique (brebis BMC, bergerie en dur, agnelage en intérieur…). Il s'inscrit cependant dans la marginalité qui caractérise l'ensemble des éleveurs du groupe dès lors qu'il produit des agneaux à l'herbe selon le cahier des charges de l'Agriculture biologique. Mais plus que pour la spécificité de son système d'élevage, le cas de (H) nous parait particulièrement intéressant en ce qu'il constitue une rencontre opportune entre un éleveur et le Parc national des Cévennes. Nous verrons ainsi que (H) a une trajectoire de vie qui lui confère une vision de l'élevage où s'articule production d'agneau et gestion environnementale, et que cette vision justifie sa rencontre avec le Parc qui cherche à faire de cette ferme un modèle d'alternative pour l'élevage local.

La rencontre d'un éleveur et du Parc national des Cévennes : Un profil idéal pour une ferme modèle ?

Les (H), âgés d'environ 25 ans ont tous deux suivi un parcours scolaire atypique pour des éleveurs : Un Bac D', bac scientifique orienté vers la biologie qui, enseigné en lycée agricole, forme en écologie, en zootechnie et en économie ; Un BTS « Génie paysager et Nature », qui leur a non seulement permis d'approfondir leurs connaissances en écologie, mais surtout particulièrement sensibilisés aux questions et objectifs de protection et de gestion de la nature, tels qu'ils se posent aujourd'hui. Finalement (H), qui devra suivre une formation agricole complémentaire pour pouvoir s'installer, se décidera à acquérir un certificat de spécialisation en Agriculture Biologique.

La location de Cros Garnon se fait selon un bail « classique » de neuf ans, complété par des mesures contractuelles liant l'éleveur et le Parc. Pour reprendre les propos de (H), ses contrats sont de deux types : « choisis » et « obligatoires ». A la première catégorie correspond un ensemble de 12 propositions faites par le Parc. Elles concernent l'adoption de pratiques de gestion environnementale parmi lesquels l'éleveur a pu faire un choix (6 devant être retenues). Quant aux contrats « obligatoires », plus importants pour notre propos, ils sont au nombre de deux : 1. « Être intégré à la filière *Agneaux de Parcours* » et 2. « Travailler en agriculture biologique ». Ainsi, s'il voulait s'installer sur Cros Garnon, i.e., s'il voulait que son dossier soit sélectionné par le Parc, (H) avait comme obligation de produire des agneaux à l'herbe (et d'en commercialiser une partie importante par le biais de la filière *Agneaux de Parcours*) selon le mode « Agriculture Biologique ». En contrepartie de l'ensemble de ces contrats, le Parc verse à (H) une enveloppe annuelle de 36 000 francs.

Connaissant le parcours de (H) et son épouse, et sachant leurs conditions d'installation, le fait qu'ils élèvent leurs agneaux à l'herbe, les commercialisent en partie par la filière *Agneaux de Parcours*, et travaillent en Agriculture Biologique relèverait donc d'une conjonction entre leur sensibilité environnementale propre et ce contrat qu'ils ont passé avec le Parc, qui vise « *une bonne gestion de l'exploitation sur le plan environnemental* »[212].

Pour un système d'élevage à l'herbe, mais plutôt « classique ».

Sans l'existence du contrat qui le lie au Parc, (H) aurait-il tout de même élevé ses agneaux à l'herbe ? Sans prendre trop de risques, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il n'en aurait pas été autrement. En effet, on trouve dans le discours de (H) plusieurs arguments montrant qu'élever des agneaux à l'herbe est la seule voie possible pour lui :

- Un rapport affectif particulier avec les animaux et une représentation personnelle de leur bien-être :

> *« Moi c'est de voir les animaux dehors, qui me plait. Qu'ils soient dehors à l'année. D'aller les voir le soir au mois de juin. Et puis quand il fait beau, aller les voir dehors avec les brebis, tout ça. Ça c'est bien. Les voir au mois de juin, quand*

[212] Selon les propos d'un employé du Parc.

il y a de l'herbe, ils sont dehors, c'est là où c'est le mieux. On les voit jouer. On voit tout le temps des animaux qui courent d'un côté, sur les pierres. Vraiment, on voit qu'ils sont, je sais pas, qu'ils sont heureux, quoi. »

- Une identification avec le consommateur :

« De toute manière, moi je me vois pas faire de l'agneau de bergerie. Non, l'agneau que j'aime manger, c'est de l'agneau qui … Si je me mets du côté du consommateur l'agneau que j'aimerais manger, c'est de l'agneau qui soit allé dehors, qui soit plus naturel, donc voilà. Je fais ce que j'ai envie de manger. »

- Son expérience passée, expérience d'enfance et d'adolescence acquise dans le cadre de la ferme familiale :

« Ça vient peut être aussi au fait que moi, je viens des vaches. Et les vaches, c'est …il faut qu'elles aillent dehors l'été avec les veaux, quoi. Mais moi, j'essaye de reproduire un peu ce système, quoi. Les agneaux naissent dedans, comme les vaches, on met les agneaux dedans, et tout ça après au printemps sort dehors, et puis…j'aimerais que ça fonctionne un peu de cette manière. »

Des représentations personnelles du bien-être des animaux, une identification avec un consommateur qui veut manger du « naturel » et une expérience passée liée à l'élevage familial se combinent ainsi pour ancrer ses convictions. L'agneau doit être élevé « dehors ».

S'il élève ses agneaux dehors, pour quel système d'élevage a-t-il opté ? Venant de s'installer, (H) est loin d'en avoir stabilisé l'organisation. Pour sa première année de production il n'a élevé que quelques agneaux à l'herbe, l'essentiel ayant été vendu en « léger » à un groupement de producteur local. Il est en outre en train de constituer son troupeau à partir des agnelles issues de ses premiers agnelages : Il ne dispose ainsi que de 188 brebis mères[213]. Par ailleurs, les surfaces cultivées n'ayant pas été entretenues depuis longtemps, les rendements y sont pour l'instant peu importants. (H) n'a par conséquent pas encore atteint son autonomie fourragère, objectif qu'il s'est fixé pour les prochaines années.

Son mode de conduite du troupeau (voir schéma récapitulatif) correspond cependant déjà à ce que nous avons vu – dans les grandes lignes – chez les autres éleveurs :

[213] Auxquelles il faut ajouter 100 agnelles dites de « renouvellement » qui n'agnèleront qu'aux campagnes suivantes.

- agnelage de printemps,
- des brebis qui passent, comme chez (E), le plus de temps possible à l'extérieur (elles sont sorties tous les jours de l'année, « *même en hiver lorsque le temps le permet* »),
- une utilisation des parcours extrêmement fine de sorte à assurer un engraissement des agneaux essentiellement à partir de l'herbe que les animaux y trouvent, etc…

Si l'on considère la complémentation des brebis, on observe des volumes d'apports fourragers se situant entre ceux de (A)/(D) et (E) (266 Kg/brebis contre 130 pour (D), 200 pour (A) et 338 pour (E), une complémentation en céréales relativement importante (80kg/brebis contre 49 pour (E) et X pour (D) et 0 pour (A)) du fait d'un assolement important en céréales[214], et un apport en Luzerne déshydratée du même ordre que celui que réalise (E).

Alimentation	Mois												Total
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Intérieur				→									75 jours
Mixte	→	→	→		→							→	75 jours
Extérieur						→	→	→	→	→			210 jours

Alimentation et conduite de troupeau chez (H)

[214] Notons que si H produit autant de céréales (18 ha), c'est, dit-il pour des raisons financières et non parce qu'il considère cette complémentation nécessaire pour ses animaux. Il produit d'ailleurs ces céréales au détriment de fourrages, alors qu'il n'est pas autonome en foin. L'explication qu'il donne est la suivante : son bail de location étant très élevé, il a besoin de liquidité et la culture de céréales, notamment par les primes qu'elles apportent (en plus du fait qu'il est plus cher d'ensemencer une prairie qu'un champs de céréales), lui fournissent un revenu non négligeable.

Les quelques données dont nous disposons sur l'élevage de (H) montre que son système s'apparente plus à celui de (E) qu'à ceux de (D) et (A). D'une part, les volumes de complémentation des brebis sont plus importants que pour ces deux derniers. D'autre part, pour sa première année (et il envisage de faire de même pour les suivantes), (H) garde ses brebis à l'intérieur durant toute la période d'agnelage. Finalement, comme (E), il commence à complémenter ses brebis dès la mi-novembre de sorte à augmenter leur prolificité (pratique dite du « flushing », terme issu des techniciens agricoles).

Des éléments du discours de (H) viennent d'ailleurs conforter ces quelques données :

> *« Pour engraisser des agneaux sur le parcours il faut les complémenter un peu. Si il y a des agneaux qui arrivent gros au mois de juillet, ils peuvent se finir à l'herbe. Les agneaux simples par exemple peuvent, normalement, se finir sur les parcours. »*

Produire et gérer

Nous avons évoqué les trajectoires de vie de (H) et de son épouse. Nous allons voir que la conception de l'élevage et du métier d'éleveur de (H) rejoint – en partie – celle du Parc. Deux grands registres discursifs illustreront notre propos.

Tout d'abord, il apparaît que plus que par opportunité financière, (H) trouve un intérêt à mettre en pratique les contrats qu'il a signés avec le Parc. Lorsqu'il nous en parle, il les évoque ainsi positivement :

> *« Faut avoir compris l'utilité de ces contrats…il y a un contrat pour la faune, c'est bien. C'est pour tout ce qui est passereau, et puis petite faune, lièvres, perdrix etc… C'est à dire que sur une parcelle de champ, on laisse une bande pour qu'ils viennent manger ou se reproduire. »*

Ou encore,

> « Il y a un contrat débroussaillage, aussi. C'est un contrat qui m'intéresse, parce que c'est une priorité ici pour l'éleveur, si tu veux préserver la qualité du parcours, t'as intérêt à ce qu'il reste un peu d'herbe quoi. »

Mais c'est un autre registre qui marque peut-être plus encore la particularité de (H). Sa vision de l'élevage, est celle d'une activité dont le fondement même va au-delà de la

simple activité de production d'un produit, même sain :

> *« Il faut, essayer d'éviter que la production soit séparée du reste. Il faut éviter qu'un jour il y est plus besoin de…d'aller dehors pour produire parce que c'est là qu'est le danger. C'est que finalement on arrive à produire tous nos agneaux sans avoir besoin du parcours. Et c'est ce qui se fait de plus en plus sur le Causse. Et le but c'est de montrer que si tu produis de cette manière là, tu peux arriver à avoir ce territoire, tu produis de cette manière là, donc tu as ce milieu naturel de Parc. »*

« Arriver à avoir ce territoire » et « milieu naturel de Parc » font référence à ce que le Parc dénomme « les milieux ouverts ». (H) nous évoque donc ici l'importance de lier production et entretien du paysage, des espaces ouverts caractéristiques du causse Méjan.

Pourtant, tout comme (A), il refuse l'idée de devenir jardinier de la nature :

> *« Non, moi la priorité c'est les agneaux. Mais, ce qu'il y a c'est que la manière dont je produis mes agneaux, fait que…le territoire il va être d'une certaine manière. Les deux sont liés. Parce que si tu fais que la gestion de ton territoire, c'est pas …A la rigueur tu fais des brebis, tu fais même pas agneler, et puis tu les fais pâturer…C'est un autre métier, tu es conservateur du patrimoine naturel. Moi je trouve que c'est vachement important d'insister sur la production. »*

Il ne voit d'ailleurs aucun sens à une activité où la production n'existerait plus :

> *« Parce que à la rigueur moi, je veux bien, mais à quoi ça sert d'avoir un milieu ouvert s'il n'y a plus de moutons. Pourquoi pas le fermer ? Si on laissait tout faire, ce serait la forêt qui viendrait s'installer. Alors pourquoi on veut laisser le milieu ouvert ? Je veux dire…souvent, on dit, on fait les choix pour la nature, mais la nature, elle le fait elle même. »*

Le cas des (H) est pour nous particulièrement intéressant en ce qu'il marque la rencontre entre le Parc National des Cévennes et un couple d'éleveurs. Si l'institution a sélectionné le dossier de (H), c'est que son profil et son projet d'élevage lui convenaient. Difficile de distinguer ce qui dans le parcours de ces époux conduit (H) à développer la vision du métier d'éleveur qu'il nous présente : un éleveur qui produit - tout à la fois - des agneaux et « *un milieu naturel* », qui ne conçoit pas que l'un aille sans l'autre, refusant ainsi toute segmentation entre l'élevage qui produit et l'élevage qui gère. Sa vision de l'élevage s'inscrit par conséquent en porte à faux de la figure productiviste d'un élevage qui, à l'extrême, permet de produire sans lien au territoire : « *Le danger, c'est que finalement on arrive à produire tous nos agneaux sans avoir besoin du parcours.* » Et ce n'est pas uniquement parce qu'il envisage difficilement

d'élever ses agneaux à l'intérieur que (H) rejette l'élevage « hors sol ». Cet élevage « hors sol » qui continue à se développer autour de lui (« *c'est ce qui se fait de plus en plus sur le Causse* ») et qui, en enfermant les éleveurs « *dans une vision réductrice* » de producteur de viande, fait oublier que « *c'est que la manière dont [on] produi[t] [l]es agneaux, qui fait que le territoire, il va être d'une certaine manière* ».

Pour développer de telles représentations, encore faut-il avoir une perception positive de ce territoire. Alors que pour d'autres il s'girait plutôt d'un pays qui disparait, chez (H), on peut supposer que son parcours scolaire fortement teinté d'environnementalisme (l'intitulé de son BTS est particulièrement parlant « Génie paysager et protection de la nature ») n'est pas sans relation avec ses conceptions du métier d'éleveur. Cependant, s'il refuse le réductionnisme proposé par le productivisme, il refuse également d'être relégué au titre de jardinier de la nature. Récusant toute segmentation, l'existence des « milieux naturels » - qui caractérisent le territoire sur lequel il travaille - ne trouve un sens que parce qu'ils sont le lieu d'une activité d'élevage à part entière.

Ces propos peuvent apparaître étonnants pour quelqu'un qui a été formé à la l'écologie et particulièrement sensibilisé aux questions de gestion des paysage et protection de la nature. Les propos qu'il tient impliqueraient-ils que (H) ne trouve pas de sens au fait de conserver la biodiversité pour conserver la biodiversité ? Refuse-t-il tout simplement ces logiques parce que si elles légitiment la présence d'éleveurs sur place, elle les désapproprie pourtant de leur territoire ? L'espace deviendrait alors celui des conservateurs de la nature et des touristes en estive, deux extérieurs au plateau et au monde agricole.

Ce qui est clair, c'est que ce refus d'être jardinier de la nature ne peut pas être perçu comme une opposition entre (H) et le Parc. En effet, on peut supposer que ce refus « de gérer pour gérer » intéresse particulièrement le Parc. Au prime abord pour une ferme qui a vocation de modèle, ne faut-il pas une figure auquel les autres éleveurs puissent en partie s'identifier, un éleveur avec lequel ils partagent des représentations communes de leur métier ?

8.2.5. F, nouveau produit et nouvelle vie pour des néos qui se cherchent

Installés en 1973 sur une ferme située en limite des Cévennes et des Causses, les (F) sont des néoruraux originaires de la région parisienne. Ils sont propriétaires d'un peu plus du tiers des 221Ha (SAU) dont ils disposent pour élever un troupeau de 250 brebis mères (de race BMC). Leur activité d'élevage constitue 80% du chiffre d'affaire, les 20% restant provenant d'un atelier d'agro-tourisme (des tables d'hôtes).

Comme chez les autres éleveurs travaillant en Blanche du Massif Central, les brebis des (F) rentrent en bergerie tous les soirs. Elles en sont sorties tous les jours et paissent sur les parcours et les prairies, même en hiver lorsque les (F) considèrent que le temps le permet. Elles reçoivent alors une complémentation alimentaire qui apparaît relativement limitée par rapport aux autres élevages (voir Tab 3). Les agneaux que les (F) produisent à l'herbe sont complémentés à partir de céréales principalement mais également de concentrés alimentaires, complémentation qui apparaît cependant plus importante chez les (F) que chez les autres éleveurs qui travaillent dans des systèmes d'élevage du même type (C, E et H) (voir le tableau 18, ci-après).

Les (F) n'élèvent pas tous leurs agneaux à l'herbe. Sur les 200 agneaux environ qu'ils ont commercialisés chaque année entre 1998 et 2001, près d'un quart furent engraissés en bergerie. En parallèle, il leur arrive certaines années de vendre certains de leurs jeunes en maigre, bien que les quantités ainsi commercialisées restent, selon madame (F), toujours très faibles.

Les (F) ne produisent pas non plus que des agneaux de printemps. En plus de leur agnelage de printemps, agnelage principal qui se déroule en mars, ils pratiquent en effet fréquemment, même si ce n'est pas systématique, un agnelage d'automne. Cet agnelage que madame (F) qualifie « de rattrapage » ne concerne que peu de brebis, uniquement celles qui ont eu des problèmes au printemps :

> *« Cette année on a eu des pertes, on a eu de la coccidiose, donc on va faire un autre agnelage. Là on va faire prendre les bêtes qui ont avorté, les agnelles et les bêtes qui ont perdu les agneaux. Donc toutes ces bêtes là vont se reprendre le bélier maintenant (mai). Donc là on va faire un agnelage de ce qu'on appelle de*

rattrapage ; mais on le fait pas systématiquement ; si on voit qu'on a une bonne production d'agneau, on va pas les refaire prendre en automne, tant pis si toutes n'ont pas pris mais on va laisser reposer le troupeau.»

Au total donc, les (F) travaillent d'une part dans un système de production mixte, élevant de concert des agneaux de bergerie et des agneaux d'herbe (ces derniers étant produits en proportions supérieures) et d'autre part à partir d'un double agnelage, même si celui d'automne est minoritaire et qu'il est à l'origine d'agneaux nourris principalement à l'herbe.

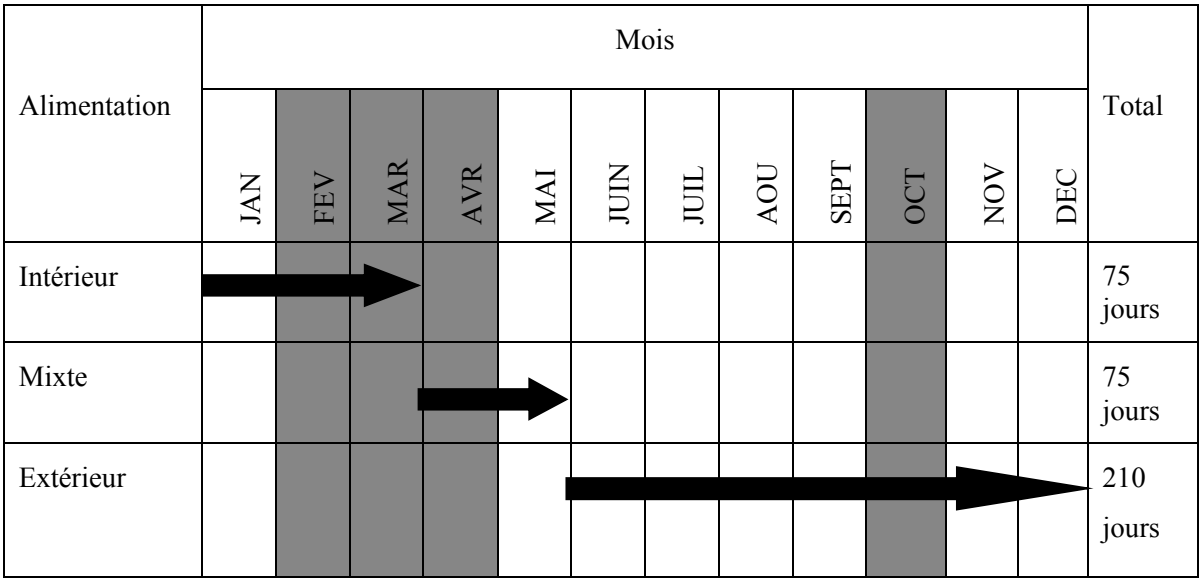

Alimentation et conduite de troupeau chez (F)

Eleveur	A	D	C	E	H	F	B
Foin	200	130	110	338	265	140	235
Céréales	35	67	33	49	80	25	83
Luzerne déshydratée			33	28	32	25	15
Paille alimentaire			45			16	40

Tableau 17. Complémentation comparée des brebis mères (en kg).

Eleveurs	Complémentation par agneau (céréales et aliments concentrés confondus)
A	0
D	0
C	29,5 kg
E	19,5 kg
H	Oui (non renseigné)
F	35
B	Oui (non renseigné)

Tableau 18. Complémentation des agneaux par les 7 éleveurs

Les (F) n'ont pas toujours élevé des agneaux à l'herbe. Ayant démarré leur élevage selon un mode « plutôt traditionnel », ils ont à partir de la fin des années 70 commencé à élever leurs agneaux en bergerie d'une manière qu'ils qualifient eux même de très intensive. Puis, à la fin des années 80, démotivés par un travail pénible qui ne « rapporte plus rien » et ne correspond pas au mode de vie auquel ils aspirent, les (F) vont peu à peu se désintéresser de leur activité d'élevage, laissant ainsi leur troupeau à la dérive. Ce n'est que récemment (1996), grâce à la mise en place de la filière *Agneaux de Parcours* et à la perspective d'une remise en route commune d'estives voisines, qu'ils reformuleront un projet de vie dans lequel l'élevage va retrouver une place importante.

La carrière d'éleveur des (F) est ainsi jalonnée de revirements. Nous allons montrer que ces revirements s'articulent principalement autour de deux éléments :

1- Un espace de production structurellement très contraignant autour duquel se pense la viabilité ou non de l'exploitation en fonction d'une conjoncture économique particulière,

2- Un projet de vie de néoruraux qui trouvent difficilement leur place dans un métier d'éleveur très prenant mais que de nouvelles opportunités permettent de raviver.

Nous verrons ainsi, d'une part, que, pour les (F), intégrer la filière *Agneaux de Parcours* et se réorienter vers la production d'agneaux à l'herbe répond, plus à des contraintes structurelles et des opportunités économiques qu'à une réelle posture intellectuelle comme on a pu le voir chez d'autres. Nous verrons, d'autre part, que cette réorientation s'inscrit dans un nouveau projet de vie où l'élevage prend peut-être une place moins

centrale, mais qui leur laisse entrevoir des perspectives d'avenir plus en concordance avec leurs aspirations personnelles.

Un espace de production « structurellement » contraignant

De la bergerie à l'herbe

Si aujourd'hui les (F) élèvent une grande partie de leurs agneaux à l'herbe, cela n'a pas toujours été le cas. Influencés par l'encadrement agricole d'alors, les (F) ont, à partir d'un élevage a priori relativement doux de leurs agneaux (« *l'élevage traditionnel* »), très rapidement opté pour un système de production beaucoup plus intensif :

> *« On a vécu plusieurs systèmes d'élevages. On a vécu l'élevage traditionnel un petit peu au départ et puis après, très vite, poussés par les techniciens agricoles, le système de 3 agnelages en 2 ans c'est à dire en mettant les agneaux en bergerie, et en poussant au maximum les bêtes. »*

Pour « *pousser les bêtes au maximum* » les (F), comme beaucoup d'éleveurs d'alors, pratiquent 3 agnelages en deux ans en « utilisant des éponges » pour synchroniser les chaleurs, et en réalisant des traitements prophylactiques en grande quantité. En parallèle, une alimentation soutenue est apportée à la fois aux brebis et aux agneaux. Les premières, qui doivent être productives, passent beaucoup de temps en bergerie et sont alimentés en partie à partir du foin produit sur l'exploitation mais également à grand renfort de céréales. Quant aux agneaux « *qui ne voient pas le jour* » ils sont alors alimentés à base de concentrés et de céréales.

Mais cette grande quantité d'aliments apportés dans l'auge coûte cher aux (F). En effet, les (F) font face à une contrainte majeure sur leur ferme : le relief très accidenté qui, par le jeu de fortes pentes et d'un accès difficile aux terres potentiellement labourables, y fait que peu d'espaces sont mécanisables. Les terres effectivement labourées y sont par conséquent en quantité très restreinte et sur la ferme, seuls 4Ha sont mis en culture tous les ans. Or, sur le peu de terres labourables dont ils disposent, les (F) - considérant que l'autosuffisance en fourrage leur est indispensable - ont favorisé la production de foin au détriment des céréales. Les espaces de production céréaliers sont donc inexistants sur la ferme et l'occupation des sols y a toujours été assez singulière. De nos jours par

exemple, sur les 211Ha de terres dont les (F) disposent pour nourrir leur troupeau, 200Ha sont occupés par des « parcours », les 11Ha restant étant constitués de prairies, parmi lesquels 4Ha sont dédiés à des prairies temporaires et 7 à des prairies permanentes.

Ainsi, même si, au début des années 80, le troupeau des (F) n'est constitué que de 150 brebis mères environ, leurs 4 Ha de terres labourables - tous dédiés à la production de foin - ne leur permettent pas de subvenir aux besoins des animaux et il leur faut acheter des aliments (céréales et concentrés) en quantité importante pour assurer l'élevage de leurs animaux :

> *« Vu le terrain, l'exploitation qu'on a, ça nous revenait quand même très cher, on achetait beaucoup »*

Face à l'importance de ces charges et à la baisse progressive du prix de vente des agneaux, les marges de leur activité d'engraissement à l'auge se sont vite restreintes et le système a perdu sa rentabilité :

> *« Au départ c'était rentable parce que l'agneau se vendait très bien, donc au départ, ça rapportait un peu d'argent donc on le faisait, et petit à petit le cours de l'agneau s'est cassé la figure et on s'est rendu compte que pour nous c'était pas valable. »*

Pour comparaison, notons d'ailleurs que, dans les années 80, les (F) sont en effet bien loin de la disponibilité en terres labourables par brebis qui caractérisent alors les élevages du Causse. Alors que les (F) disposent de 0.026Ha/brebis, les éleveurs du Causse peuvent compter sur 0.15 Ha, soit près de 5 fois plus de terres labourables pour nourrir et faire produire chacune de leur brebis[215].

Ce problème s'est de surcroît aggravé avec le temps. La baisse constante du prix de la viande ovine et les systèmes de prime de la PAC les ont en effet poussé, à l'instar de l'ensemble des éleveurs lozérien, à augmenter progressivement leur cheptel :

---

[215] Les données des éleveurs caussenards proviennent de PLO pour l'année 1982 (moyenne brebis par exploitation = 300 ; Moyenne terres labourables = 47 Ha). Quant aux F, ils élevaient alors à l'époque environ 150 brebis. Notons tout de même que les éleveurs caussenards ne disposent quasiment pas de prairies permanentes. Si on inclue ces dernières dans le calcul du ratio des F, - bien qu'elles soient largement moins productives - on obtient, 0.073Ha/brebis, ce qui reste bien en dessous du ratio caussenard.

«Le cours des bêtes se cassant tellement la figure qu'il a fallu augmenter le cheptel puisque le système était basé sur des primes, donc on a à chaque fois augmenté le cheptel. Et alors c'était de pire en pire. »

Le déficit en ressources alimentaires auto-produites s'accroît donc le temps passant, et avec leur cheptel dépassant les 200 têtes à la fin des années 80, une conjoncture économique défavorable, et des agneaux qui coûtent de plus en plus cher à produire, les (F) vont baisser les bras et prêter de moins en moins attention à leur élevage. C'est à cette époque également, dans l'optique de sortir d'un système qui n'est plus rentable, et plus particulièrement, de diminuer les coûts de production – en ayant moins massivement recours à une alimentation exogène -, que les (F) commencent à élever certains de leurs agneaux à l'herbe, quitte à diminuer leur chiffre d'affaire :

« Donc on a commencé à mettre les bêtes dehors et même si ça nous rapportait pas plus d'argent, parce que ça nous a jamais rapporté plus, peut-être même moins, mais on dépensait beaucoup moins. »

Un élevage mixte à dominante « agneaux d'herbe »

Quelques années plus tard émerge le projet *Agneaux de Parcours*. Madame (F), siégeant au conseil d'administration est tout de suite au courant et saute sur cette opportunité qui permettrait à elle et à son mari de donner à leur activité d'élevage un nouvel élan en en faisant enfin, à travers une meilleure valorisation de leurs agneaux, une pratique rentable. Certes, les (F) savent qu'ils ne pourront pas, dans les conditions qui sont les leurs, élever tous leurs agneaux à l'herbe. Encore une fois, en effet, le déséquilibre entre l'importance de leur cheptel et les surfaces dont ils disposent, en parcours cette fois ci, les contraint à n'élever à l'herbe qu'une partie de leurs agneaux. Nous l'avons vu, seuls 110 agneaux sont élevés à l'herbe sur 150, les autres continuant à être élevés en bergerie, nourris à partir de céréales et de concentrés, tous deux achetés dans le commerce :

« Il y a une partie des agneaux qui restent en bergerie, ce sont les agneaux qui sont plus fragiles. Eux restent à l'aliment ; on les met à l'intérieur parce que sinon ils vont crever. Donc ceux là il y en a toujours une partie, il y en a peut-être mettons 1/4 qui reste à l'intérieur, de bêtes plus fragiles ou de double. »

Mais ce n'est aux dires de (F), pas tant la quantité de parcours qui pose problème plutôt que la qualité très médiocre de ces derniers. Le préjudice apparaît en fait double. Non

seulement les (F) ne peuvent élever tous leurs agneaux à l'herbe mais de surcroît, ils n'arrivent pas à finir correctement leurs agneaux sans avoir recours de manière importante à la complémentation :

> *« On s'est rendu compte qu'en faisant de l'agneau de parcours comme on n'a pas assez de pâturages de bonne qualité, puisqu'en fait sur ces 200 hectares c'est la plupart du parcours mais beaucoup de bois, donc pas de la nourriture assez riche, pas de la nourriture qui engraisse les bêtes, donc on a du mal à faire venir des agneaux de dehors complètement ».*

Photo 10. Les éleveurs F ne disposent que de peu de parcours non boisés. De surcroît, « *l'herbe n'y est pas aussi bonne que sur le Causse* ». Résultat, les (F) ont du mal à engraisser correctement leurs agneaux sans avoir recours de manière importante à la complémentation.

Ce déséquilibre entre la demande alimentaire de leur cheptel et les ressources que leur offre leurs « parcours », que la faible surface de terres labourables n'arrivent par ailleurs pas à compenser, se traduit par plusieurs autres traits caractéristiques de leur élevage :

- Ils figurent, nous l'avons dit, parmi les éleveurs de la filière qui complémentent le plus leurs agneaux d'herbe, et malgré cette complémentation, ceux-ci présentent les vitesses de croissance les plus lentes du groupe : Ils n'arrivent pas à « finir » leurs premiers agneaux avant l'âge de 5 mois (alors que tous les autres éleveurs en finissent environ 1/3 en quatre mois) et vendent les derniers à l'age de 9 mois, ce qui est relativement tard par rapport la moyenne des autres éleveurs (voir tableau 15).

- Leur brebis ont les résultats de prolificité les plus faible du groupe d'éleveur de la filière (1,1 contre 1,26 en moyenne) ce qui peut s'expliquer en grande partie par des états corporels à la lutte déficients.
- Ce sont les seuls à utiliser des engrais azotés. Madame (F) nous dira que leur recours est nécessaire pour accroître la productivité des prairies et s'assurer une autonomie fourragère.

Mais le plus problématique pour les (F) reste peut être bien qu'ils ont du mal à finir d'engraisser correctement leurs agneaux. En effet, avec leurs agneaux trop maigres, ils n'arrivent pas à contenter les exigences des bouchers de la filière et ne peuvent donc pour l'instant commercialiser ces derniers par le biais de la filière *Agneaux de Parcours*. Comme le présente Madame (F), leur reconversion à l'agneau d'herbe engraissé va demander un certain temps et tant que les conditions ne seront pas réunies, ils ne pourront jouer le jeu de la valorisation :

> *« Pour valoriser nos produits, c'est nous qui ne sommes pas prêts techniquement parlant encore en position de jouer le rôle de l'agneau de parcours pour la valorisation ; on n'est pas en état ; l exploitation n'est pas en état, les bêtes ne sont pas en état de le jouer. Maintenant il y en a qui le font, il n'y a pas de problème, ou des gens comme E ;; ils sont prêts ; eux, ils sont prêts parce qu'ils l'étaient déjà avant. Nous, on l'est pas. Ça demande une amélioration du parcours, de l'exploitation rajouter des terres, arriver à produire son grain. Eux l'on déjà tout ça. Nous, c'est vraiment une remise en question au niveau de l'amélioration du parcours, pas techniquement parce qu'on avait déjà des bêtes dehors mais si vraiment on veut les vendre Agneau de Parcours. Pour valoriser le produit, il faut vraiment qu'ils soient plus gros, qu'ils soient finis. C'est ce qu'on n'est jamais arrivé à faire jusqu'à maintenant. »*

C'est également que si l'idée de participer à la filière *Agneaux de Parcours* est séduisante, le cahier des charges lui parait, tel qu'il est, trop restrictif :

> *« Mais moi je pense que comme on est à l'origine du truc là, petit à petit on va rectifier un peu les chartes parce qu'on pourra pas y être ; il faut être conscient. Moi je voyais l'agneau de parcours beaucoup plus simple de ce qu'il a été décidé dans les chartes, mais bon. Parce qu'on s'est trop basé sur le Bio je crois, et je pense que c'est pas comme ça qu'il faut qu'on fonctionne ; je pense qu'il faut qu'on élève nos agneaux avec ce qu'on a, qu'on puisse acheter des compléments. »*

L'estive, une solution pour relâcher la pression exercée sur les ressources

Pour résoudre le déséquilibre alimentaire auquel ils font face, les (F) envisagent alors une solution. Il leur faut en effet trouver un système qui leur permette de relâcher la pression alimentaire sur leur espace pastoral. Cet autre système, c'est leur insertion dans un programme de remise en fonctionnement des estives voisines :

> *« Ce qui nous intéresse c'est de remettre les bêtes en estives pendant 3,4 mois [juin, juillet août, septembre] c'est à dire aux périodes où nous ici on a le moins d'herbe ».*

Ce système permet à la fois d'économiser de l'herbe qui sera offerte aux animaux plus tard dans la saison et à la fois de nourrir, selon Madame (F), les animaux avec de la meilleure herbe durant ce séjour en estive :

> *« Normalement c'est des parcours où l'herbe est plus nourrissante ».*

Envoyer les bêtes en estive aurait une double conséquence positive : des brebis qui reviennent dans un meilleur état corporel, et qui sont alors « en bon état pour reprendre le bélier » et des agneaux,

> *« Qui devraient être mieux engraissés, plus beaux, un peu plus grands, un peu plus lourds et qui vont venir un peu plus tôt donc pour nous, beaucoup moins chers à finir »*

Quel projet de vie pour quels éleveurs ?

Monsieur et Madame (F) ne se considèrent pas comme de « *vrais* » agriculteurs. D'ailleurs, ils n'ont pas et n'ont jamais eu « *envie de faire que de l'agriculture* ». De fait, lui est actuellement maire de leur commune de résidence alors qu'elle travaille en milieu associatif s'attachant à des projets de jumelage et militant dans l'association « Vivre dans le Parc National des Cévennes » tout en pratiquant la peinture. Ces centres d'intérêts et objectifs auxquels ils aspirent leur font dire d'eux mêmes :

> *« On ne travaille pas non plus comme de vrais paysans en se mettant à fond sur l'agriculture pour avoir des productions compétitives »,*

A l'instar des revirements dans leurs orientations de production, il semble y avoir eu plusieurs époques dans la vie d'éleveur des (F).

Installation et désillusions

Le projet de vie et les aspirations initiales des (F) apparaissent comme ayant été l'objet de désillusions, en raison à la fois de l'ingratitude de la tâche et de la difficulté de dégager du temps pour leur activité « extérieure » :

> *« Le fait que ça marche si mal a aussi démotivé notre travail, parce que c'est un travail qui est très dur et c'est un travail qui ne rapporte pas d'argent »,*

L'installation des (F) en tant qu'éleveurs sous tend un projet de vie hérité des mouvements sociaux parisiens de Mai 68. Les illusions qui l'accompagnent seront pourtant très vite rattrapées par une dure réalité économique et sociale :

Lorsque le couple s'installe, Madame (F) est mère de trois enfants et mariée avec un homme qui, ayant des responsabilités collectives n'est pas toujours très présent sur la ferme. Cette situation familiale et professionnelle n'apparaît pas compatible avec leur projet d'élevage. A son arrivée, ce couple de néoruraux se lance dans un élevage conforme à ce qui se faisait alors dans la région (150 brebis), sans pour autant disposer de la structure familiale adéquate (plusieurs générations sur la ferme fournissant une main d'œuvre abondante) ou du système de compensation (partielle) que représentent de nos jours les clôtures et qui évite les tâches de gardiennage. Madame (F) fait donc les frais de cette inadaptation :

> *« Au début et jusqu'il y a dix quinze ans, je gardais tout le temps, tout le temps, et puis j'avais les enfants qui étaient petits, c'était l'enfer. Ils ne pouvaient pas suivre donc je les laissais là tout seul et puis je repartais au troupeau pour aller voir si elles s'étaient barrées. Comme elles voyaient que j'y étais plus, évidemment elles en profitaient pour se barrer. Quand je suis arrivé ici j'avais rien, pas de famille, 3 gamins, donc m'occuper des gamins, m'occuper de la maison, de faire la bouffe c'était pas possible, C'était vraiment l'enfer. »*

Ils sont rapidement confrontés à une dure réalité économique. L'installation coûteuse, les lourds crédits et les charges de fonctionnement élevées font de leur élevage une activité peu rentable qui les obligent à chercher d'autres revenus à l'extérieur. Ces difficultés économiques viennent se combiner au manque de main d'œuvre et démotivent les (F) :

> *« Pour moi, pas de famille pour donner un coup de main, et obligé de faire autre chose, parce que trop d'emprunts, trop de charges d'exploitation, obligé de tout*

louer, parce que à moi, j'ai que 80 hectares à moi. Donc ça veut dire des charges locatives énormes... Donc obligés de gagner sa vie à l'extérieur mais sans aide sur place donc ça fait que il n'y a rien qui peut marcher comme il faut. Si je m'occupais que du troupeau, peut-être que ça marcherait beaucoup mieux... ».

Un élevage en va-et-vient…

A la fin des années 80, nous l'avons vu, les (F) vont ainsi s'éloigner de leur élevage. Leur démotivation va aboutir au déclin de l'activité d'élevage. Ils vont de moins en moins s'occuper de leur troupeau et compenser leurs faibles revenus tirés de l'élevage par la mise en place d'une activité agro-touristique qui rapporte plus tout en étant moins pénible :

« J'ai commencé à faire la table d'hôte parce que c'était plus possible, le mouton rapportait pas. Et comme on gagnait plus notre vie avec la table d'hôte qu'avec le troupeau, on a laissé décliner le troupeau et là à l'heure actuelle, on a un troupeau qui est de moins en moins productif ».

Mais encore une fois, en raison de contraintes extérieures cette fois, le choix ne s'avère pas concluant:

« Sauf que moi la table d'hôte j'en fais de moins en moins, parce que je ne peux pas rentrer dans le schéma classique de la table d'hôte, l'investissement est trop lourd. C'est des millions de centimes ».

Cette nouvelle impasse va déboucher sur le revirement de situation associé au passage de l'élevage des agneaux à l'herbe. L'élevage va redevenir un projet de vie :

« Il faut donc remettre en place le troupeau, on va repartir sur la base d'un troupeau qui nous rapporte notre vie. »

Ce nouveau projet est le projet Agneau de Parcours. Mais face aux difficultés des (F) à en faire un système vraiment rentable, le recours au programme d'estive apparaît salvateur, ceci d'autant plus qu'il apporte une autre perspective de vie. Fatigué d'un travail d'éleveur très consommateur en temps et peu valorisant étant donné les difficultés qu'ils ont toujours connues, ce système constituerait pour eux une bouffée d'air :

«Ca nous donnerait 4 mois pour profiter, pour remettre en état, prendre des vacances, peut-être respirer, ce qu'on veut quoi, je veux dire, c'est respirer... parce que nous ici on est coincé tout le temps, on est pris dans un engrenage qui nous ramène rien, ou plutôt, on a du mal à en vivre et on est coincé pareillement. »

Articuler un projet de vie aux réalités économiques

Le revirement vers l'élevage des agneaux à l'herbe est donc lié à la sortie d'une impasse technico-économique dans laquelle se trouvait les (F) au milieu des années 90. Contrairement à la plupart des éleveurs caussenards, les (F), du fait de contraintes d'un terrain accidenté limitant les possibilités de mise en culture n'ont pas eu la possibilité de compenser la baisse des cours de la viande et l'augmentation des charges en diminuant la part d'aliments achetés. Face à la pénibilité du métier d'éleveur découverte après leur installation et à l'ingratitude d'une tâche qui ne rapporte rien, les (F) vont quasiment abandonner leur activité d'élevage. Mais, alors qu'ils avaient été déçus par l'échec d'un système d'élevage intensif dans lequel ils étaient rentrés pour des raisons économiques, les nouvelles perspectives qui s'offrent à eux, celles d'un élevage à l'herbe qui rapporte un peu d'argent par le biais de la filière *Agneaux de Parcours* et permet de dégager du temps pour leurs activités personnelles leur redonne espoir. Parce qu'il leur permet de nouveau de faire concorder leur métier d'éleveur et leurs aspirations personnelles, c'est-à-dire finalement de redonner tout son sens à leur projet de vie initial que pratiquer l'élevage d'agneaux à l'herbe en *Agneaux de Parcours* sonnent bien aux oreilles des (F)[216].

Au final, ce n'est donc pas un positionnement intellectuel ou idéologique qui a poussé les (F) l'élevage de leurs agneaux à l'herbe, ni à adhérer aux *Agneaux de Parcours*. Si madame (F) aurait préféré ne pas faire d'artificiel, ce qu'elle présente comme une sensibilité particulière à un élevage « naturel » des animaux n'a pas réussi à aller à l'encontre du productivisme :

> *« L'agneau n'est pas fait pour manger l'aliment, même si je l'ai fait, parce que je l'ai fait pour des pratiques économiques »*

Elle peut d'ailleurs aujourd'hui trouver une justification à ses pratiques :

---

[216] Cependant - selon eux - étant donné que leur ressource en herbe est elle-même limitée, leur capacité à atteindre cet objectif dépend de la possibilité à avoir recours à des estives. Notons également, que les F compte dans les années qui viennent remettre en état quelques Ha de terres labourables, en partie destinées aux céréales et en partie à la production de foin. Ce système pourrait, d'une part, leur permettre de continuer à diminuer leurs coûts de production et, d'autre part, de passer en Agriculture Biologique et rejoindre ainsi l'ensemble des autres éleveurs de la filière.

« Du point de vue philosophique pour ma conviction à moi, c'est quand même que l'agneau de parcours c'est celui qui représente le côté le plus naturel de la chose »

Mais le naturel de l'élevage a pour madame (F) ses limites, des limites dictées par une réalité économique. Face aux éleveurs du groupe désireux d'associer le label Bio à l'appellation *Agneaux de Parcours*, elle réagit de manière d'autant plus virulente que cette option l'exclurait très probablement du jeu :

« Alors qu'on essaye de faire du Bio avec de l'agneau de parcours, moi je ne veux pas non plus rentrer dans un système qui soit trop restrictif, parce qu'on y arrivera jamais ; faut pas se leurrer, on a besoin de gagner notre vie ; on n'est pas là pour faire de l'écologie, que de l'écologie quoi je veux dire, on fait partie du système écologique, mais sous le mot écologique tel qu'on l'entend à l'heure actuelle ; c'est un peu trompeur parce que c'est un peu artificiel. Alors je veux bien qu'on réfléchisse à des tas de manière de s'occuper des animaux le plus naturellement possible, mais on peut pas éviter tout, c'est pas vrai, faut pas faire croire ça au gens parce que c'est faux. Des antibiotiques on en a besoin de temps en temps, même si on essaye de faire un maximum, à un moment donné on ne peut pas faire autrement, donc faut faire bien attention à ça. »

Bien entendu, madame (F) est tout à fait sensible à la question de la fermeture des milieux et à ses conséquences globalement néfastes. Ce n'est certes pas parce que cette dernière engendre la disparition de milieux et d'espèces remarquables, mais plutôt parce qu'elle menace son propre cadre de vie et figure fortement la mort du pays :

« Ca se ferme complètement. Le problème c'est que ça va désertifier les pays, tout simplement plus de tourisme parce que les gens ils aiment bien se balader, mais si les chemins sont propres. Moi je le vois, ça fait 26 ans que je suis en Lozère et des prairies où j'étais et je ne peux plus marcher. Je ne peux plus y aller c'est rempli de gratte cul et de ronces ; alors là on gyrobroie, on essaye de maintenir les milieux ouverts. »

Elle exprimera ainsi à plusieurs reprises sa motivation à œuvrer pour le maintien des milieux ouverts. Mais encore une fois, elle ne se considère pas en mesure, pour des raisons économiques, de s'occuper du problème en mettant en œuvre un élevage qui pour elle serait idéal en la matière.

« C'est vrai que l'Agneau de Parcours pour moi c'est vraiment le système idéal, en fait pour des pays comme chez nous parce que d'abord on le voit bien, la végétation, on voit bien comment ça envahit partout, partout. Et là il y a un vrai travail de complicité entre l'homme et la nature je veux dire. Mais, c'est la problème puisque comme on est aussi tenu par l'économie, par le fait de gagner sa vie, c'est pas facile non plus parce que si on laisse le troupeau faire vraiment naturellement complètement tout, on n'a pas assez de surface et pas assez de

nourriture assez riche. C'est pas valable pour mon exploitation... »

D'ailleurs comme nous le dirons tout les éleveurs, même si la pratique de l'élevage telle qu'elle est préconisée par le cahier des charges participe selon elle certainement à maintenir l'ouverture des milieux au travers, comme elle le dit « de la complicité toute particulière entre l'homme et le milieu qui la caractérise », le recours aux machines est inévitable :

« Mais si on veut arriver à maintenir ça, il faut quand même que l'homme y mette beaucoup de soi même parce qu'il y a vraiment du débroussaillage à faire ; c'est pas les bêtes qui vont débroussailler ici. »

8.2.6. Les G, des éleveurs en difficultés

Les (G) sont éleveurs sur le causse Méjan. Installés depuis 1993, ils élèvent 200 brebis mères sur les 200 Ha dont ils sont propriétaires. Si leur activité principale est l'élevage d'agneaux de boucherie, les (G) ont - pour compléter des revenus qu'ils considèrent comme insuffisants - mis en place (en 1995) un « camping à la ferme ».

Les (G) sont des éleveurs de bergerie qui tentent de diversifier leur production en élevant une partie (un tiers environ) de leurs agneaux à l'herbe. Ils ont tenté d'intégrer la filière *Agneaux de Parcours* en 1997 mais n'ont élevé cette année là que quelques agneaux à l'herbe. Au cours de la campagne suivante (lors de notre premier passage) ils avaient l'intention d'en produire une quarantaine - soit environ le tiers de leur production totale.

Depuis leur installation, les (G) cherchent « une solution pour s'en sortir avec le troupeau », et leur système d'élevage apparaît loin d'être stabilisé. Les choix des (G) de s'orienter vers l'élevage d'agneaux en bergerie ou à l'herbe et de diversifier leur activité, apparaissent l'un comme l'autre comme la résultante de fortes contraintes financières et foncières auxquels ils font face. Cependant, nous verrons que si « *ce sont des impératifs économiques qui guident tout les choix qu' [ils font]* », le passage des (G) à l'élevage à l'herbe et leur intégration à la filière *Agneaux de Parcours* ne sont pas dénués d'autres avantages. Ces derniers, s'ils ne constituent pas des éléments réellement

déterminants dans leurs orientations, confortent tout de même les (G) dans leurs nouveaux objectifs.

A la recherche de nouvelles solutions

(G) et son épouse, se sont associés et mariés en 1993. Tous deux étaient éleveurs auparavant, elle, de brebis viande dans un GAEC voisin et lui de brebis laitières avec son frère. Monsieur (G) est originaire du causse Méjan. Lui et son frère se sont installés au début des années 80 en reprenant l'exploitation familiale. Ils y élevaient des brebis laitières et vendaient leur lait à la coopérative de Roquefort. Madame (G) est, quant à elle, arrivée sur le Causse il y a une vingtaine d'années, lors de son mariage avec un éleveur du cru. C'est après la dissolution de leurs GAEC respectifs que les (G) se sont associés en récupérant, pour bâtir leur nouveau projet de vie, une partie du troupeau des brebis laitières (200 brebis de race Lacaune) et une partie des terres de l'exploitation initiale des frères (G) (200Ha).

Les (G), à leur installation, ont du « *trouver une solution pour garder des brebis sur une exploitation* ». Continuer à produire du lait ne leur apparaissait pas possible. D'une part, « *les marchés de lait étaient bloqués* ». En effet, à la sortie de son GAEC, son frère continuant à produire du lait pour Roquefort et le marché y étant régulé sous forme de quotas, (G) n'avait lui-même plus la possibilité de traire pour Roquefort. D'autre part, pour se « *réinstaller en lait* », il leur fallait réinvestir, ce qui n'était pas envisageable en raison des dettes déjà accumulées et de leur âge :

> *« Il fallait à nouveau reprendre des prêts et puis là vraiment c'était coincé puisque bon, le terrain est à Gérard, mais il est encore beaucoup au Crédit Agricole (rires), donc il fallait recommencer un gros prêt pour faire des bâtiments en dur, c'était impensable à l'âge qu'on avait et avec les moyens qu'on avait au départ, et l'endettement qu'on avait aussi à ce moment là. »*

(G) et son épouse n'avaient donc –selon eux – d'autre choix que de se tourner vers la production de viande. Cependant, n'ayant hérité que de 200 brebis alors que « *les chiffres c'est 350 brebis viande pour pouvoir faire vivre une famille* », les (G) décident, afin de compléter leurs revenus de mettre sur pied, en parallèle, ce qu'ils dénomment « *un atelier d'agrotourisme* », c'est-à-dire plus particulièrement un camping à la ferme.

Il faut souligner que si les (G) ont fait le choix de diversifier leur activité pour

compléter leurs revenus d'élevage, c'est surtout parce qu'il leur était impossible d'accroître ceux-ci par le seul biais de l'élevage. La faible quantité de surfaces labourables dont ils disposent limite en effet leur production de foin et de céréales et bloque toute évolution numérique du cheptel des (G) :

> *« On est limité au niveau surface. C'est sûr que là si on pouvait avoir disons 4 - 5 hectares de labourables en plus, on serait plus à l'aise. Parce qu'ici il n'y a plus d'herbe de fin décembre jusqu'au mois de mai, on n'a pas d'herbe dehors, c'est fini, c'est cuit... Donc il faut quand même nourrir le troupeau en bergerie complètement pendant 4 -5 mois. Donc il faut avoir de quoi. Il faut récolter assez. Donc il y a que le labourable, on ne peut pas faucher la lande... »*

Toute augmentation de cheptel les obligerait à accroître leur dépendance vis-à-vis d'achats alimentaires, tendant, nous l'avons déjà vu chez (F) à remettre en cause la rentabilité de l'activité.

Une motivation à produire à l'herbe combinant contraintes « physiques » et opportunité financière.

Sur les 120 agneaux qu'ils élevaient au cours de la campagne agricole 99-00, les (G) prévoyaient d'en engraisser 40 à l'herbe, soit un tiers. Ces quarante agneaux d'herbe constituent l'un des produits d'un élevage où se côtoient par ailleurs agneaux légers et agneaux de bergerie. Leur choix de produire trois types d'agneaux repose sur une stratégie d'élevage complexe :

> *« En fait le système, ce serait tous les agneaux jumeaux, en retirer un des deux de la mère et le vendre petit à 12 kilos à un pour un ramasseur qui passe les prendre ; là-dessus on retire les femelles qu'on garde pour le renouvellement, plus les 40 agneaux de parcours et le reste on fait en bergerie et puis on vend début juillet, puisqu'en principe c'est début juillet que les agneaux à l'aliment ils sont prêts. »*

Ce système de production mixte, pensé dans le but d'optimiser à la fois l'utilisation des ressources alimentaires dont ils disposent et le rendement de leur élevage, les (G) l'ont associé, au cours de cette saison, à une production en contre saison. Ils envisageaient cette année là, comme souvent, de mettre en œuvre un agnelage « de rattrapage » à l'automne. Même s'il est consommateur en stocks alimentaires, l'agnelage « de rattrapage » permet, pour les (G), de compenser le manque à gagner lié au fait que toutes les brebis ne produisent pas au printemps. Au cours de la saison 99-00 seules 120

brebis sur les 200 avaient mis bas.

La question qui nous intéressera tout particulièrement ici est de tenter de comprendre pourquoi les (G) travaillent dans un système d'élevage mixte. Autrement dit pour quelles raisons élèvent-ils à la fois des agneaux à l'herbe et en bergerie et pas l'un ou l'autre ?

Une herbe peu coûteuse et bien valorisée

Limités par leur faible disponibilité en terres cultivables, comme nous le dirons les (G), il est intéressant pour eux d'élever certains de leurs agneaux à l'herbe :

> *« Tout en bergerie, ça marche aussi ; seulement en bergerie c'est une question de pouvoir donner à manger aux bêtes »*

En effet, comme pour (F), élever l'ensemble de leurs agneaux en bergerie les oblige à avoir massivement recours à des achats alimentaires, pratique qui limite la rentabilité de l'élevage. A l'opposé, élever une partie de leurs agneaux à l'herbe leur permet de limiter la consommation globale des agneaux en compléments alimentaires (au sens large – foin, céréales, aliments concentrés…) et de limiter ainsi le coût global de production. De ce point de vue, la quantité d'agneaux légers et d'herbe qu'ils produisent peut être comprise comme résultant d'un calcul sur leurs capacités à élever – relativement économiquement -telle ou telle quantité d'agneaux en bergerie. On observe ici un raisonnement contraire à celui des autres éleveurs, qui calculent le nombre d'agneaux vendus légers ou engraissés en bergerie (pour (F) en fonction de la quantité qu'ils estiment pouvoir en élever à l'herbe. En ce sens, il nous semble possible d'affirmer que contrairement aux autres, le système d'élevage des (G) s'organise plus autour de la production de bergerie que de celle d'agneaux d'herbe.

En outre, l'intérêt de diminuer les charges de production se combine à l'opportunité financière de commercialiser leurs agneaux par la filière *Agneaux de Parcours* :

> *« C'était intéressant pour nous de valoriser une partie de nos agneaux de printemps comme ça ; parce que c'est vrai qu'on réalisait quand même une plus value ; là les cours de l'agneau sont tellement catastrophiques depuis quelques années, qu'il faut essayer de trouver des solutions et l'idée de revenir à un élevage traditionnel nous plaisait assez parce qu'au niveau des charges c'est vrai qu'elles sont moins importantes et que c'était une façon de valoriser encore, enfin de*

revenir à un type de valorisation qui colle peut-être le mieux chez nous »...

Mais si les (G) élèvent des agneaux à l'herbe, c'est que la filière *Agneaux de Parcours* leur assure une bonne plus value. Autrement dit, il apparaît que sans l'existence de cette dernière, les (G) n'élèveraient pas d'agneaux à l'herbe. En effet, au moment où nous les avons rencontrés, ils n'étaient pas assurés de trouver des débouchés pour leurs agneaux d'herbe (ils n'avaient pas encore trouvé de boucher). Dans l'expectative, ils envisageaient de ne pas élever leurs quotas d'agneaux herbe et de mener toute leur production à l'intérieur :

« Il y a quand même un problème là au niveau commercial ; là pour l'instant nous, on a tout en bergerie, on attend de savoir si quelqu'un prendra les agneaux et quand, enfin sur quelle période, pour effectivement mettre dehors les agneaux, enfin les traiter en Agneaux de Parcours, sinon on laisse tout en bergerie, on vend au groupement, et puis terminé. »

L'élevage en bergerie : question d'herbe et de travail

Il n'est cependant pas concevable pour les (G) d'élever tous leurs agneaux à l'herbe, parce que, comme on vient de le voir, leur disponibilité en ressources pastorales (sur les parcours notamment) est trop limitée. Ils ne disposent pas d'assez de « parcours » et ceux-ci sont – selon eux – de qualité très médiocre :

« Mais bon c'est impossible de faire de l'agneau de parcours sur la totalité, parce que là on aurait pas assez de surface. On ne peut pas charger le terrain. Si on avait, admettons, 400 hectares de landes, on ferait peut être tout comme ça, pourquoi pas ? Là, on est limité au niveau surface, on ne peut pas mettre tous nos agneaux dehors ça va faire... Bon sur 120 brebis qu'on mis bas ça va faire 250 bestioles au lieu de 120 sur un parc, on va pas avoir assez d'herbe. Ca c'est évident, parce que l'agneau il va quand même manger de l'herbe et piétiner, donc occuper de la surface, du terrain... On ne peut pas tout mettre nos agneaux comme ça. Il faudrait doubler les surfaces en herbe qu'on a. Alors bon peut-être dans 4 -5 ans ou 10 ans si on avait les moyens mécaniques d'élaguer les arbres, de supprimer ce qu'il y a en trop. »

Par ailleurs, malgré un prix de revient à la production plus élevé, les (G) voient trois avantages à travailler en bergerie et à ne pas commercialiser en *Agneaux de Parcours* :

a. « *Ils sont prêts plus vite* ». Les agneaux élevés en bergerie sont prêts à la vente après 3 ou 4 mois de croissance, contre 6, en moyenne pour les agneaux d'herbe. Les (G), ainsi libérés des contraintes d'élevage, peuvent notamment plus aisément s'atteler à

d'autres tâches agricoles de saison[217] (moisson et fenaison par exemple).

b. « *On vient nous les prendre, le camion vient charger à la bergerie*. ». Lorsque les éleveurs vendent leurs agneaux à un groupement ou un négociant, ces derniers viennent prendre livraison des animaux alors que le système de commercialisation en *Agneaux de Parcours* demande aux éleveurs de conduire eux même leurs animaux à l'abattoir. Cette tâche additionnelle signifie ainsi du temps et des manipulations supplémentaires (trajet à l'abattoir, tri et chargement des agneaux par l'éleveur) et peut impliquer une légère réorganisation du travail[218] (absence d'un membre de la ferme pendant une demi journée environ). Ce n'est pas non plus dans l'habitude d'éleveurs qui finissent normalement leur travail lorsque le négociant ou groupement prend en charge les agneaux.

c. « *Il y aura de l'herbe en plus pour les brebis dans les prés, elles en profiteront.* » Face à une disponibilité en ressources herbacée limitée (notamment en raison d'une qualité médiocre de leur espace pâturable (leurs parcours sont fait de « *beaucoup de bois et de pelouses déjà bien envahies* ») l'élevage des agneaux en bergerie permet une économie de ressource herbacée (parcours et prairies pâturées).

Des intérêts périphériques qui confortent une motivation principale

Nous venons de voir que le choix des (G) à élever des agneaux à l'herbe semble essentiellement relever de facteurs technico-économiques. Il existe cependant d'autres facteurs qui, s'ils ne sont pas à l'origine de leur démarche, les confortent dans l'objectif qu'ils se sont fixé :

[217] Plus largement, s'il ne demande pas forcément moins de travail, l'élevage de bergerie s'accompagne d'une structuration différente du travail au cours de la campagne agricole. Nous avons que c'est une raison pour laquelle de nombreux éleveurs ont abandonné l'élevage des broutards et que certains considèrent difficile d'y revenir, dès lors que leurs systèmes d'élevage ne sont pas aménagés en fonction (cf. chapitre 1, 1ère partie).

[218] Plus largement la commercialisation (que cela soit en vente directe ou par la filière agneaux de Parcours) n'étant pas dans l'habitude des éleveurs - qui finissent normalement leur travail lorsque le négociant ou groupement prend en charge les agneaux, - y avoir recours est pour eux souvent problématique.

- Revaloriser leur métier d'éleveur.

Face à la stigmatisation croissante d'une agriculture productiviste qui produit du hors sol sans identité et qui génère des risques sanitaires, ce mode d'élevage leur permet une revalorisation sociale de leur travail et, plus largement de leur métier d'éleveur. Cette motivation prend tous son sens par l'effet de miroir qu'apporte le regard des consommateurs potentiels qu'ils côtoient au quotidien :

> *« On a une image qui est vachement plus... on peut défendre notre produit pratiquement jusqu'au consommateur. Et ça c'est important parce que d'abord il y toutes ces histoires de vaches folles et compagnie, qu'on se rend compte que les consommateurs sont vraiment prêts à mettre un peu plus pour être sur que l'agneau il vient de là et qu'il a été élevé dans ces conditions là, et en fin de compte, c'est une relation bien plus intéressante avec le consommateur. C'est bien plus satisfaisant pour nous de faire... Et puis d'avoir des échos jusqu'au bout quoi... moi je vois, en discutant avec les voisins de cette démarche là, des voisins qui sont touristes entre guillemets, qui ont une résidence secondaire ici, et eux ils sont à 100 % à fonds ; ils sont content même de voir nos brebis avec les agneaux dehors comme ça, la là ils se disent oui on sait... »*

- Valoriser leurs « parcours ».

> *« Il y aurait beaucoup à faire ; parce que nous on aurait besoin de récupérer de la surface. C'est à dire on s'aperçoit que notre surface utile euh, elle est vachement réduite par l'embroussaillement et du coup, comme on est limité au niveau charges de bête par hectare, on a intérêt à améliorer le plus possible les hectares qu'on a. »*

Si les (G) considèrent leurs « *parcours* » comme étant de qualité médiocre, c'est que, d'une part, ils sont en partie boisés et que, d'autre part, (comme (G) l'évoque ici) ils sont sujets à un « *embroussaillement* » important, i.e. une forte occupation de l'espace pastorale par des espèces ligneuses buissonnantes, qui y diminue la quantité d'herbe disponible pour les animaux.

Elever leurs agneaux à l'herbe contribuerait – selon eux – ainsi à inverser le phénomène et les conforte donc dans leur choix[219] :

> *« Ce qui nous attirait dans l'agneau de parcours c'était de valoriser nos parcours. Ça veut dire, utiliser les parcours au mieux et arriver à en tirer, bon faire qu'au niveau des parcs ça puisse être amélioré par la présence un peu plus importante*

[219] Cette considération préfigure ce qu'on pourrait appeler la polémique environnementale des *Agneaux de Parcours*. Nous serons amener à la développer ultérieurement.

des bêtes, ça c'est vrai, en faisant tourner les bêtes sur les parcs pour avoir assez d'herbe tout le temps ».

En outre, notons qu'« *Améliorer les hectares* » dont ils disposent constitue une motivation d'autant plus forte que (G) est propriétaire :

« On est propriétaire donc c'est vrai, à long terme, on a envie que ce soit propre quoi, au niveau des parcs quoi, »

Cette remarque est intéressante car nous avons trouvé des discours contrastés de nos informateurs sur leurs motivations à lutter contre « *l'embroussaillement* » en fonction du statut foncier de leur exploitation. Ces contrastes jouent sur une vision et une préoccupation à long terme de l'évolution de la végétation, les propriétaires étant – comme on le verra – si ce n'est plus concernés que les locataires par l'évolution de leur outil de travail « pastoral », tout du moins plus motivés à œuvrer pour en modifier la trajectoire évolutive.

- Acquérir de l'autonomie

Lorsque l'on les interroge sur la possibilité qu'ils auraient, afin de mieux valoriser le produit de leur élevage, à intégrer la filière Elovel, les (G) nous répondront d'une manière qui illustrent pour eux un autre intérêt à adhérer à un système tel que les *Agneaux de Parcours*, l'acquisition ou le maintien d'une certaine autonomie de fonctionnement, autrement dit de leur indépendance :

« Non, ça nous tentait pas spécialement. C'était disons rentrer trop dans un circuit fermé c'est à dire qu'il faut en passer par leurs aliments à eux, c'est à nouveau être obligé de faire... c'est un peu comme l'agriculture biologique d'ailleurs, où c'est des grands trust après qui obligent à se servir chez eux. Alors que les Agneaux de Parcours, on sait à quoi s'en tenir au départ. On sait qu'il faut en théorie quand même que ce qu'on produit nous même bon..., là pour les agneaux au début, on donne un peu d'aliments pour les démarrer, il faut. »

Un échec en Agneau de Parcours par manque de savoirs adaptés ?

Si les (G) étaient à notre premier passage intégrés à la filière *Agneaux de Parcours*, ils ne le seront plus deux ans plus tard. Peut-être réintègreront-t-ils un jour la filière mais pour l'instant, ils ne semblent pas à même d'élever leurs agneaux de façon adéquate :

les quelques agneaux que les (G) avaient élevé à l'herbe au cours de la campagne agricole précédente n'ont pas plu au boucher qui en avait fait l'acquisition. Il y a deux explications à cela. L'une qui nous est fournie par les (G) eux même :

> *« Ça sur le causse il y a 30 ans on faisait de l'agneau de parcours, mais alors les carcasses n'avaient rien à voir avec ce qu'il y a aujourd'hui ; c'étaient des carcasses beaucoup plus légères et il faut que ce soit assez régulier, ni trop gros ni trop maigre, c'est quand même assez... »*

Ils justifient alors leur échec par les caractéristiques de la race qu'ils élèvent. Celle-ci, Lacaune lait, ayant été spécifiquement sélectionnée pour la production de lait n'est pas adaptée à la production d'agneaux de boucherie, et les (G), pour y remédier sont en train de faire évoluer leur troupeau :

> *« Ben on est en reconversion brebis laitière c'est à dire "lacaune" sur du BMC parce que BMC, c'est plus adapté à ce qu'on fait. C'est la brebis qui s'adapte le mieux, au niveau viande d'abord ; qui a des caractéristiques bouchères ; puis ça se prête mieux au plein air.*

Une autre nous est fournie par les autres éleveurs de la filière, dont deux considèrent que si les (G) « connaissent le métier », ils n'ont pas encore acquis le savoir-faire nécessaire à l'engraissement des agneaux à l'herbe. D'ailleurs Les (G) nous diront eux-mêmes que :

> *« Dans le circuit traditionnel c'est plus, disons, plus rationnel et plus pratique de les laisser pousser en bergerie quitte à bon... on les trie, ils mangent l'aliment pendant un certain nombre d'heures sur 24 heures et puis on lâche les mères ».*

Race et savoirs non adaptés pour l'engraissement des agneaux à l'herbe semblent ainsi avoir mené les (G) à l'échec.

Entre contraintes et opportunités

Ce sont à la fois des contraintes structurelles (manque de surfaces cultivables) et l'opportunité de réaliser une plus-value en intégrant la filière *Agneaux de Parcours* qui sont, pour l'essentiel, à l'origine, chez les (G), de leur nouvelle pratique de l'élevage à l'herbe. Dans le système qu'ils ont mis en place, qui reste largement organisé autour de la pratique de la bergerie, l'élevage des agneaux à l'herbe est un moyen pour eux d'optimiser l'utilisation des ressources pastorales, autrement dit de faire face, au mieux

à ces contraintes structurelles. D'un autre côté, ce sont ces même contraintes structurelles qui limite leur production d'agneaux à l'herbe à une quarantaine d'individus par an. Pourtant nombreux sont les arguments qui semblent séduire les (G) dans la production *Agneaux de Parcours* et, s'ils en avaient la possibilité, ils semblent bien qu'ils plongeraient entièrement dans ce système.

Nous ne connaissons ni les quantités de foin, de céréales ou d'aliments concentrés distribués aux brebis et agneaux, ni les volumes d'engrais apportés sur les cultures. Nous ne savons rien non plus des traitements prophylactiques qu'ils réalisent sur le troupeau. Mais au regard de leur système d'élevage pris dans sa globalité, des logiques qui sous tendent son organisation et de leur passé d'éleveurs « intensifs », l'hypothèse que les (G) sont, par rapport aux autres éleveurs du groupe, particulièrement interventionnistes en matière d'élevage nous apparaît vraisemblable. En tout cas, certaines de leurs pratiques dénotent nettement de celles des autres éleveurs du groupe. Par exemple, bien qu'ils aient conscience que la technique ne soit pas très « naturelle », ils ont recours à la pose d'éponge afin de s'assurer un agnelage en contre saison :

> *« Cette année on a essayé d'éponger quelques brebis histoire de provoquer des chaleurs chez les autres pour essayer d'avoir un agnelage d'automne. Alors c'est vrai que là on fait appel à une technique un peu artificielle mais bon ça fait deux ans qu'on loupe notre agnelage d'automne, il faut qu'on arrive à faire quelque chose quand même. »*

De même, leur utilisation d'engrais azotés et de phytosanitaires - ainsi que le discours qui y est associé - marquent la différence avec les autres éleveurs du groupe :

> *« L'azote c'est pas une molécule inventée, et nous ici si on en met plus, bien c'est pas 200 brebis qu'il nous faudra avoir c'est 100, parce qu'on n'arrivera pas à avoir 200 brebis avec l'herbe qu'on va récolter dans les champs sans mettre un peu d'azote. Même les engrais biologiques ne nous donnerons pas les rendements qu'on a, on n'est pas quand même dans un pays où on exagère au niveau désherbant, engrais. »*

Ainsi, même si limiter l'embroussaillement sur leurs parcours ou revaloriser leur métier auprès des citadins et/ou consommateurs les confortent à élever leurs agneaux à l'herbe, l'adoption de cette pratique d'élevage ne repose donc pas sur les mêmes représentations que les autres éleveurs du groupe, qu'ils soient guidés par des postures intellectuelles, des représentations du métier d'éleveur particulières, des considérations sur le bien-être des animaux ou à une sensibilité environnementale.

8.2.7. B, des convictions fragiles face au marché

(B) trentenaire nouvellement installé sur le Causse (1997) était, à l'origine, exploitant forestier. Si ses parents ne sont pas éleveurs, il dit « *connaître l'élevage* » pour avoir vécu pendant dix ans « *avec les oncles et les grands parents qui étaient éleveurs* ». Avant de s'installer et afin, notamment de bénéficier d'une aide à l'installation, il a suivi une formation agricole au CFPPA de Florac, où son épouse est elle-même formatrice. Celle ci y a récemment passé un certificat d'aptitude « qualité système » appliqué à l'élevage, perfectionnant ainsi ses connaissances dans les productions ovines à qualité spécifique reconnue (Bio, label…).

En 1995, (B), jeune marié, acquiert un troupeau qu'il commence à élever dans une vallée voisine. Deux ans plus tard, lui et son épouse viendront s'installer sur le Causse avec leur troupeau. Selon (B), s'ils sont montés sur le plateau c'est que dans la vallée les conditions de travail n'étaient pas bonnes : la surface de l'exploitation sur laquelle ils s'étaient installés n'était pas suffisante et, de surcroît, la terre n'y était pas « *une terre d'élevage* » :

> *« En bas c'est bon quand il y des glands et la châtaigne, c'est le seul moment où les bêtes sont en état et le reste du temps tu peux pas finir une bête ; tes agneaux ils vont mettre huit mois pour arriver à 40 kilos. »*

Face, d'une part, à la double opportunité de s'installer sur « *un terre à mouton* » et de disposer d'une surface nettement plus conséquente pour élever ses brebis, et, d'autre part, à une possibilité d'achat d'une bergerie en « atelier relais »[220] qui s'offre à lui, (B) va donc décider avec son épouse de venir s'installer sur sa ferme actuelle.

A notre première visite, en 1998, (B) nous déclarera que sa ferme, qui se situe à la limite entre causse boisé et causse nu, s'étend sur près de 1000 Ha, « *avec 400Ha de bois dont 200 qui se pâturent et 60 Ha de labourable* ». Son troupeau en cours de constitution était alors constitué de 200 brebis mères, cheptel qu'il prévoyait d'accroître à hauteur de 400 têtes. Deux ans plus tard, en effet (B), élève 400 brebis, mais au cours

[220] B ayant déjà emprunté une somme importante au Crédit agricole, il n'avait plus accès à un nouvel emprunt pour construire sa bergerie. C'est la commune, désireuse d'installer un agriculteur qui a fait construire et payer les frais de sa réalisation. B paie des traites annuelles à la commune afin d'acquérir le bâtiment.

d'une enquête menée cette année-là il ne déclarera par contre plus que 420Ha de SAU : 372 Ha de « parcours » pour 4,7Ha de prairies permanentes, 18Ha de cultures céréalières et 25.4 de prairies temporaires. Il déclarera en outre être en train de remettre en état d'anciens champs abandonnés et fortement embroussaillés afin d'accroître cette surface cultivée[221] et d'atteindre rapidement une autonomie au niveau alimentaire. Ne souhaitant pas avoir recours à l'achat d'aliments pour ses animaux et étant en cours de reconversion en Agriculture Biologique, (B) est d'autant plus soucieux de disposer d'une importante quantité de terres cultivables. Il fournit donc un effort important en ce sens :

> *« Il y a des champs qui n'ont pas été labourés depuis vingt ans qu'il a fallu que je remette en culture. Il y a des parcelles qui sont classées terres labourables et sur lesquelles il y a des pins comme ça (30 cm de diamètres) au milieu. Mais je l'ai fait. »*

(B) dit toujours avoir élevé des agneaux à l'herbe depuis qu'il s'est lancé dans l'élevage :

> *« En bas je faisais de l'agneau de parcours aussi. Depuis qu'on a des bêtes…J'ai toujours fait de l'agneau de parcours mais jamais au niveau de la filière et de l'association. Mais je revendique d'être un vrai agneau de parcours. »*

Pourtant (B) n'élève pas tous ses agneaux à l'herbe. En 99, sur 142 agneaux vendus, il avait produit 40 agneaux légers, « *temporairement, pour améliorer la trésorerie* » nous dira-t-il, en avait engraissé 35 en bergerie (35 en 1999) et élevé 67 à l'herbe.

Si en soi, il n'y aucune contraction dans le fait de produire ces trois types d'agneaux, la façon dont (B) affirme haut et fort qu'il est un vrai éleveur d'agneaux de parcours illustre l'ambiguïté du personnage et reflète des convictions fragiles face aux opportunités économiques qui s'offrent à lui et aux contraintes qui sont les siennes. C'est ce que nous allons nous attacher à montrer ici.

Un système d'élevage ambivalent

Par certains aspects, l'élevage pratiqué par (B) ressemble à celui des autres éleveurs du groupe. Travaillant en agriculture biologique, la plupart de ses pratiques sont - à l'image

[221] Notons que l'espace sur lequel il installe son élevage n'avait plus fait l'objet d'une exploitation agricole depuis près de vingt ans.

des autres, relativement peu intensives : il apporte peu d'engrais à ses cultures, il réalise aussi peu de traitements prophylactiques que les autres, et ne pratique pas de traitements hormonaux de synchronisation des chaleurs… En outre, si l'on considère ce que (B) déclare apporter comme alimentation complémentaire à ses brebis, certes de nettes différences s'observent avec les pratiques de (A), (D) et (C) mais peu de contrastes apparaissent entre son élevage et celui de (E) ou de (H). Il ne distribue que 235 kg de foin par brebis, ce qui est au-dessus de la moyenne du groupe mais inférieur à ce que distribuent à la fois (H) et (E)[222]. Ce recours modeste au foin n'est en outre pas compensé par un apport particulièrement conséquent en luzerne déshydratée : parmi les éleveurs y ayant recours, (C, E, H, F) c'est lui qui en donne le moins à ses bêtes. Finalement, il apporte, en moyenne, relativement plus de paille que les autres éleveurs (38 contre 33.2) mais tout de même moins que (E). Seule différence notoire avec les autres éleveurs, la quantité de céréales distribuée par brebis, 83kg, ce qui sur ce plan le situe en tête de liste et bien au dessus de la moyenne du groupe (52,8kg). Au total cependant, mis à part cette complémentation plus importante en céréales, (B) ne semble pas, globalement, fournir particulièrement plus d'aliments « hors pâturage » à ses brebis que (E) ni que (H).

Pourtant sur d'autres aspects, sa pratique diffère de celles de l'ensemble des autres éleveurs du groupe. Son système ne correspond en fait pas à l'archétype « élevage agneaux d'herbe » que l'on a vu jusqu'à maintenant :

- Premier élément qui détone avec les autres éleveurs, (B) ne réalise pas son agnelage en concordance avec la pousse de l'herbe. Ses agnelages se répartissent sur plus de 7 mois dans l'année, contre 1 à 2 mois en moyenne pour les autres éleveurs. Il fait agneler ses brebis en continu depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mai, liant ainsi son agnelage d'automne à son agnelage de printemps :

  « J'ai agnelé encore la semaine dernière (mai). Il y a eu un petit lot récemment des croisés qui ne désaisonnent pas. Les blanches par contre se sont désaisonnées, ça a été à la mi novembre à la mi janvier ; puis il y a eu un petit lot de 20 à 30 bêtes-là, des croisées il y a 15 jours. »

[222] Respectivement 266 et 338 kg.

Or les agneaux engraissés à l'herbe ne sont pas particulièrement issus de l'agnelage de printemps :

> *« Moi là je viens de remettre les béliers il y a 15 jours, puisqu'ils m'ont dit qu'ils ne voulaient pas de moi en agneau de parcours. J'ai mis les béliers, donc je vais produire en automne et je ne passerais pas en agneau de parcours. Ca n'empêche pas que ceux là sont en agneaux de parcours mais hors saison agneau de parcours du parc. »*

On est donc loin ici de ce que nous ont présenté explicitement (A), (D) ou (C) – et que nous également évoqué (H), (E) et (F) - comme étant une « des clefs de la réussite » de l'élevage d'agneaux d'herbe, i.e. le respect de la concordance entre cycle de production des animaux et cycle de végétation.

- Deuxième caractéristique de sa pratique marquant le contraste avec les autres cas, le temps que passent les brebis en bergerie. Alors que l'ensemble des autres éleveurs cherche à sortir leur brebis sur les parcours le plus tard possible dans la saison, (B), lui, garde ses brebis en bergerie de début décembre à mi-avril. Cette pratique qui lui permet par ailleurs de produire une quantité de fumier importante et ainsi de limiter la fertilisation minérale, fait qu'il peut réaliser ses agnelages d'automne-hiver-printemps dans un plus grand confort : il n'a pas à gérer la sortie non simultanée de plusieurs troupeaux.
- Finalement, les volumes d'aliments complémentaires qu'il apporte à ses agneaux sont bien plus élevés que chez ses collègues du groupe. Il nous déclarera en effet distribuer « *environ 30 kilos d'orge par agneau* » auxquels viennent s'ajouter 17kg de concentrés alimentaires. On ne s'étonnera alors pas que (B) n'ait pas de problème à finir ses agneaux d'herbe, d'autant plus que comme les autres éleveurs il a largement recours aux prairies pour ce faire :

> *« J'ai 60 hectares de labourable, on est pratiquement en train de mettre tout en luzerne, sainfoin, ray gras et dactyle. La finition se fera dans les champs, on les y mettra à pâturer. »*

Au total donc (B) semble avoir une conception quelque peu atypique de l'élevage d'agneaux de parcours : non-respect de la concordance entre les cycles de production des agneaux et de l'herbe et complémentation importante des jeunes le démarquent ainsi des autres éleveurs.

De l'ambiguïté du discours.

L'une des explications au fait que (B) produit non seulement plusieurs type d'agneaux mais, de surcroît, à partir d'agnelages répartis sur près de sept mois dans l'année, est qu'il vient de s'installer et que son système n'est, par conséquent, pas stabilisé. Cet éleveur qui démarre est, nous l'avons vu, chargé de dettes et doit, de surcroît, payer des traites importantes pour sa bergerie. En outre, comme tout éleveur qui s'installe, à l'image de (H) par exemple, il ne dispose pas encore de trésorerie, autrement dit de fond de roulement. C'est dans cette optique, nous dira-t-il qu'il vend une partie de ses agneaux légers (à l'instar de H). C'est également dans ce but qu'il étale le plus possible ses agnelages au cours de l'année, procédé lui assurant des rentrées régulières d'argent nécessaires au fonctionnement de son élevage au quotidien et à la constitution d'un revenu. Cette obligation qui est sienne de fonctionner de la sorte, il l'illustrera en évoquant son agnelage d'automne, un agnelage qu'il préférerait abandonner en raison de sa rentabilité faible. Comme il nous l'explique, abandonner cette pratique lui permettrait en outre de concentrer sa production sur les agnelages d'hiver et de printemps et, potentiellement, de valoriser ces agneaux par le biais de la filière *Agneaux de Parcours* :

> *« Moi je suis prêt à ne faire que de l'Agneau de Parcours, à supprimer l'agnelage d'automne. Ça coûte de la monnaie de faire l'agnelage d'automne. Et quand on voit le prix auquel c'est vendu. Moi, je le fais pour avoir des rentrées d'argent régulières. »*

Autrement dit, de ce point de vue, les (B) n'aspirent qu'à une chose, rentrer pleinement dans les rangs *Agneaux de Parcours* en produisant de surcroît leurs agneaux sous le label Bio. Produire en *Agneaux de Parcours* leur apparaît une bonne opportunité (coût faible à la production, bonne valorisation) et ce d'autant plus qu'ils ne considèrent pas le cahier des charges comme particulièrement contraignant. Cependant, lorsque Madame (B) évoque ce dernier point, ses propos montreront qu'elle a une connaissance quelque peu erronée de la limite autorisée en terme de complémentation des agneaux :

> *« Il est pas contraignant du tout. C'est l'histoire de pas trop de concentrés et de ne pas mettre plus de trente kilos d'orges par bête. Et puis les traitements, nous on est en Bio donc c'est déjà restrictif. Il y a que le côté céréales et là c'est bon quoi. »*

Le désir apparent des (B) de plonger pleinement dans un système tel que les *Agneaux de Parcours* relève-il pour autant, à l'image de certains éleveurs du groupe, d'une posture intellectuelle spécifique ? Leur frustration évidente à ne pouvoir le faire, illustre-t-elle ainsi une impossibilité d'adéquation entre leurs convictions fondamentales en la matière et leurs pratiques ? D'un côté (B) nous dira que travailler « en extensif », selon des méthodes douces, est son souhait de départ. D'un autre côté pourtant, face aux difficultés qu'il éprouve à commercialiser ses agneaux par le biais de la filière *Agneaux de Parcours*, il évoque l'éventualité de sa reconversion à un mode de production plus conventionnel :

> *« Ça veut dire que c'est un système qu'on essaie de mettre en place et qui est relativement fragile d'un point de vue économique. Si l'aspect commercialisation ne suit pas derrière, la seule solution c'est de revenir à un système traditionnel, conventionnel, intensif et... Ça joindra les deux bouts. C'est sur que si je n'arrive pas à commercialiser un peu mieux mon produit, l'année prochaine on coupe la propriété en deux ; je fais comme tout le monde, je mets les bêtes dans les prés et de l'azote dans l'herbe. »*

> *« On veut travailler en extensif, on ne veut pas travailler en intensif, c'est pas pour ça qu'on s'installe. Ca se fera si financièrement on n'y arrive pas, il faudra bien qu'on y passe. Ça serait une autre démarche au cas où on ne réussirait pas sur la première »*

Si son choix premier est bien celui de « *travailler en extensif* », comme il le dit, et qu'il n'en fera un autre que contraint, de tels propos montrent cependant que son projet de vie en tant qu'éleveur n'est pas irrémédiablement associé, comme c'est le cas pour d'autres, à une manière univoque de concevoir son métier d'éleveur. Peut-on pour autant considérer que (B) est un opportuniste affirmé et que son seul intérêt à produire, en Bio, des agneaux à l'herbe est, comme il le dit « *la monnaie* » ? Selon nous, et c'est bien ce qui fait l'ambiguïté du personnage, c'est difficile de l'affirmer.

Cette ambiguïté apparaît tout du long dans le discours de (B) et de sa femme sur le Parc. D'un côté, s'il se présente comme quelqu'un qui à la base souhaitait travailler selon des modalités telles que les figurent les *Agneaux de Parcours*, il attend clairement une reconnaissance de la part du Parc :

> *« Je pense qu'il y a aussi, je ne sais pas sous quelle forme du tout, mais je sais que le Parc est demandeur d'un entretien de l'espace et notamment au niveau de l'ouverture du milieu, des choses comme ça, il pourrait y avoir aussi une espèce de reconnaissance, je ne sais pas du tout sous quelle forme, mais de ce que font les agriculteurs aussi parce qu'effectivement là si on laisse cette zone sans agriculteurs - enfin il y avait des agriculteurs qui ne traitaient que les parties cultivables ces derniers temps, et pas toute - Son bien le fait qu'on soit là et qu'on*

installe un troupeau, à mon avis ça va permettre d'ouvrir beaucoup de milieu et de l'entretenir quoi... Donc il y a peut-être cet aspect là mais bon qui se fait sous d'autres formes [allusion aux articles 19] et qui font que maintenant le milieu va être entretenu et ouvert quoi. Et ne plus polluer la faune revient à Mas St Chely. On a du lièvre, on a de la perdrix... et avant il n'y en avait plus. C'est vrai que le fait de passer en Bio, d'ouvrir des milieux, des choses comme ça, bon c'est dans ce qu'attend le parc et c'est bien qu'il y ait un aller retour, une reconnaissance. Le fait de travailler en agriculture biologique, je pense que ça peut être quelque chose qui s'ajoute à l'image parc quoi. »

Certes, (E) affirmait également se considérer comme un prestataire de service devant pour cela être reconnu. Mais dans le cas de (E) sa conviction est forte : il s'agit qu'une forme d'agriculture, à laquelle il a toujours aspiré et qu'il professe, soit valorisée. Dans le cas des (B), un certain opportunisme semble bien exister.

Il en va de même quand les (B) nous disent qu'ils sont plutôt contents d'être dans le Parc et lorsqu'ils nous parlent des vautours, par exemple, ou plus largement de ce lieu de nature :

« On est content d'avoir les vautours ; on ne va plus les voir là-bas maintenant ils viennent nous voir là. Quand on a une casse, ils nous ramassent les bêtes ; impeccable ; là où on les met [il nous les embarque]; toujours au même endroit, ils nous les enlèvent de suite » (MrB)

« Oui, oui c'est un très bon système. Et puis les gens viennent les voir ; il y a le côté attractif. Et puis aussi ce côté naturel, ce côté sur la faune sauvage et tout ça, c'est vraiment demandé actuellement, donc c'est aussi des sujets de conversation ; des choses qui plaisent, qui intéressent et qui font bouger les gens aussi... » (Mme B)

L'utilitarisme est toujours en arrière plan, même si par certains aspects plus ou moins discernables dans le discours, l'on sent qu'il y a d'autres intérêts associés. C'est par exemple, nous semble-t-il le cas dans ces propos des « sujets de conversation » que madame (B) évoque et qui relève des échanges qu'elle a fréquemment avec les gens de passage, les touristes. Voilà donc une motivation à participer à la protection de la nature pour créer des liens avec des gens venus d'ailleurs et à l'instar des G, on peut le supposer, avoir plaisir à être reconnu comme artisan d'un monde meilleur.

Alimentation	Mois												Total
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Intérieur													75 jours
Mixte													75 jours
Extérieur													210 jours

Alimentation et conduite de troupeau chez (B)

8.3. Le collectif *Agneaux de Parcours*, retour sur une vision d'ensemble

8.3.1. Un projet singulier pour chacun

L'étude des huit cas (A à H) manifeste la diversité humaine constitutive du groupe *Agneaux de Parcours* en présentant un collectif hétérogène constitué d'individus aux origines variées et aux trajectoires de vie bien spécifiques.

Tandis que certains sont natifs du cru et ont repris l'exploitation familiale (C, E), d'autres se sont installés sur des fermes situées à quelques kilomètres du lieu où ils ont grandi (H, B, G) et d'autres encore sont des « néos », ayant grandi à la ville et arrivés à la campagne sur le tard (A, D, F). En outre, tous abordent les *Agneaux de Parcours* avec un vécu particulièrement singulier. Par exemple, parmi les huit cas étudiés, se côtoient un ancien exploitant forestier reconverti à l'élevage (B) ; un fils d'éleveur employé pendant dix ans au Parc national des Cévennes (E) ; un « néo », ancien militant gauchiste radical (D) ; deux frères et un couple nés et ayant grandi sur place et baigné toute leur vie dans le monde agricole (C et G) ; un jeune couple de formation environnementaliste dont le mari est issu d'un lignage agricole alors que l'épouse est originaire de la banlieue parisienne (H), etc.

Pour l'ensemble des cas étudiés et pour chaque cas pris isolément, travailler en Agneaux d'herbe et/ou participer à la démarche *Agneaux de Parcours* s'inscrit dans le cadre d'un projet de vie plus global. Les attentes et les aspirations auxquelles tant cette adhésion que cette pratique de l'élevage répondent sont variées et, pour chacun, les *Agneaux de Parcours* constituent un projet qui prend sens d'une manière singulière, en entretenant une parenté étroite avec son expérience passée. Pour tous ces acteurs plus ou moins insatisfaits de leurs conditions de vie actuelles, le projet *Agneaux de Parcours* est l'occasion d'une emprise sur le cours des évènements, l'occasion de se construire un nouvel espace des possibles.

Pour certains des éleveurs du groupe de référence, le projet *Agneaux de Parcours*, bien qu'ouvrant de nouvelles possibilités, se situe d'une manière ou d'une autre dans une continuité avec ce qu'ils faisaient jusque-là : c'est le cas de (A), de (D), de (E) ou de (C). Ces quatre éleveurs ont en effet en commun d'avoir eu peu d'efforts à faire en terme de pratique de l'élevage pour répondre aux exigences du Parc. Il est cependant à noter que, contrairement à (C), tant (A) que (D) ou (E) sont à un moment de leurs vies où ils cherchent à construire de manière très active un environnement économique qui leur permette de répondre à leurs aspirations. Leur engagement plus marqué dans le projet *Agneaux de Parcours* pourrait alors répondre, en partie, aux enjeux plus importants qu'ils y attachent.

A l'opposé de ces quatre cas, nous rencontrons les éleveurs (G) et (F), pour qui ce projet s'inscrit dans une rupture nette avec leurs pratiques passées, tout en illustrant une bifurcation évidente de leur histoire de vie. Pour (G) et (F), le projet *Agneaux de Parcours*, projet de reconversion, apparaît salvateur. Salvateur dans les deux cas en termes économiques pour ces élevages en crise, mais aussi parce que ce projet participe, d'une manière encore plus édifiante que chez (A), (D) ou (E), à donner espoir à des projets de vie : projet d'installation et de famille pour un jeune couple constitué sur le tard, en grande difficulté financière et aux expériences passées difficiles, qui tente là un nouveau départ (G) ; tentative de renouer avec un idéal premier de « néo » ayant jusque-là subit les revers de la désillusion face aux dures réalités du terrain (F).

Finalement, il y a les jeunes, (B) et (H), fraîchement installés, qui viennent de se mettre à l'élevage et qui ont été cueillis dès leur arrivée par les *Agneaux de Parcours*. Pour l'un et l'autre, le projet *Agneaux de Parcours* n'a cependant pas le même sens. Alors que (B) envisage sa manière de travailler en fonction de la réussite ou non du projet, (H) ne se pose pas cette question et n'envisage pas d'élever ses agneaux autrement qu'à l'herbe.

8.3.2. Des motivations en partie partagées

Dans leur grande diversité, ces huit éleveurs partagent cependant une série de motivations communes à participer au projet *Agneaux de Parcours*.

En premier lieu, chez tous, pratiquer ce type d'élevage répond à un objectif de produire des agneaux à moindre coût, en réponse à des cours de la viande ovine très bas et, pour

ceux qui l'ont pratiqué, aux coûts élevés de la production en bergerie. Pour certains, cette volonté se traduit par la mise en place de systèmes particulièrement minimalistes (A, D). Pour d'autres, au contraire, il s'agit uniquement d'élever quelques *Agneaux de Parcours* au sein du troupeau (G, F). Entre les deux s'observe une pratique strictement à l'herbe mais largement assistée (Complémentation, interventions thérapeutiques…) (H, E, C). Si la diversité des exigences des uns des autres en la matière reflète la singularité de chacun, son projet d'élevage et les contraintes auxquelles il fait face, tous nous dirons, où qu'ils en soient, que produire économe c'est mieux, et que l'élevage à l'herbe selon le cahier *Agneaux de Parcours* est pour eux une bonne chose.

En second lieu, pour tous se lancer dans l'aventure *Agneaux de Parcours* est un moyen de valoriser le « naturel » d'un produit et d'une pratique qui, pour eux, est non seulement une bonne pratique mais qui répond également à une attente affirmée par les consommateurs. C'est tout autant le cas de ceux qui ont toujours travaillé de la sorte et pour qui cette pratique relève d'une conception univoque de l'élevage, que celui de ceux, plus équivoques car opportunistes, qui cherchent à s'y convertir. L'association avec le Parc constitue donc pour tous une bonne chose. Elle va leur permettre d'assurer la valorisation de leurs produits et, plus largement, de faire de leur situation à l'intérieur du Parc un atout : ils ont conscience de bénéficier non seulement de son aura mais également de sa fréquentation par des touristes particulièrement sensibles à ce genre de démarche, autrement dit, de bénéficier d'une clientèle captive potentiellement très importante.

En dernier lieu, ces éleveurs partagent une certaine volonté à devenir ou à rester, selon les cas, le plus autonome possible dans leur fonctionnement. Ceci est vrai tant vers l'aval que vers l'amont. Dans le cas de l'amont, c'est une autonomie qui s'articule étroitement avec la dimension économe de l'élevage, puisque pour tous, chacun à sa mesure, il s'agit de produire en s'appuyant le plus possible sur leurs ressources propres (limiter les intrants et les produits consommation intermédiaire). Dans le cas de l'aval, il s'agit notamment de transformer, de manière plus ou moins active chez les uns et les autres, les rapports prononcés de dépendance qu'ils entretenaient jusque-là avec les distributeurs de leurs produits. Ainsi, le seul moyen de sortir d'un système qui joue en leur défaveur est de jouer le registre de la qualité et construire (ou s'intégrer à, selon les cas) un segment de marché spécifique. Forts de leur nouveau blason, ils n'auront, tels qu'ils l'expriment, plus à pleurer face aux marchands pour réussir à écouler leur production et ils

entendent plutôt que leur nouvel agneau, attractif, soit plébiscité par les distributeurs.

C'est également cette volonté d'autonomie qui explique chez certains des discours parfois critiques vis-à-vis de la filière Bio ou de la filière Elovel. Outre le fait que pour les plus extrêmes d'entre eux ces filières ne correspondent qu'à un avatar du processus d'industrialisation, la plupart s'en méfient, notamment parce qu'elles contribuent à leur faire perdre leur individualité et à les inscrire dans de fortes relations de dépendance. De surcroît, la plupart des éleveurs affirment à la fois que la prolifération des filières Bio et Elovel les vide en partie de leur sens et qu'une fois engagés dans une telle structure, ils courent le risque de devenir victimes d'un éventuel mauvais fonctionnement et d'en payer le prix. C'est pour ces raisons que les éleveurs à l'origine de la démarche *Agneaux de Parcours* étaient motivés à constituer un groupe restreint et à instaurer un circuit de commercialisation court leur permettant d'être en contact direct avec leurs distributeurs voire leurs consommateurs. C'est également pourquoi la plupart des autres éleveurs apparaissent séduits par ce type de filière.

8.3.3. Une conviction plus ou moins profonde

L'étude comparative que nous avons menée laisse cependant apparaître deux groupes bien distincts parmi les participants, celui des « convaincus » d'une part, et celui des « opportunistes » d'autre part, sans pour autant qu'une connotation péjorative ne soit inévitablement attachée à ce terme. Les « convaincus » regroupent des éleveurs (A, D, E et H) pour qui l'élevage à l'herbe relève avant tout d'un choix et repose sur des convictions profondes en la matière. Les « opportunistes » regroupent des éleveurs (G, F, B) pour qui cette pratique de l'élevage correspond davantage à une opportunité liée à la création de la filière. Alors que les premiers ont toujours élevé leurs agneaux à l'herbe, les seconds élèvent non seulement une partie de leurs agneaux en bergerie et, du reste, deux d'entre eux (G et F) sont des néo-producteurs d'agneaux d'herbe. Entre les groupes des « convaincus » et des « opportunistes », naviguent les frères (C), éleveurs du cru qui ont de tout temps maintenu une pratique de l'élevage à l'herbe, mais qui affirment n'avoir jamais vraiment eu le choix de faire autrement.

Le cas des convaincus

Les conceptions qu'ont (A), (D), (H) et (E) de la pratique de l'élevage et les valeurs qu'ils attachent à ce métier montrent, au delà leur diversité, une conviction profonde et partagée les amenant à une pratique équilibrée, au plus naturelle, contrastant avec celle de la bergerie. Tous ces éleveurs ont d'ailleurs entamé une conversion à l'agriculture biologique, ce qui vient conforter quelque peu cette idée. Au travers leurs critiques d'un élevage intensif, qui s'illustre pour eux par des pratiques de batteries (où les animaux ne voient plus le jour), par un grand renfort d'artifices (engrais, produits phytosanitaires, aliments plus ou moins naturels…), et plus généralement, par un recours non réfléchi à la technologie et par ses rythmes de production effrénés, (A), (D), (H) et (E) affirment leur conception univoque d'un élevage qui fait sens en alliant une qualité « vraie » des produits à une qualité environnementale et qui ouvre à un fonctionnement plus autonome. Pour ces éleveurs, par ailleurs plus ou moins engagés, la pratique de l'élevage s'inscrit donc en porte-à-faux d'un productivisme conduisant à un métier d'éleveur réducteur et aliénant, aux conséquences sociales et environnementales néfastes. C'est ainsi que (D), par exemple, ancien militant gauchiste radical et activiste, tête de pont de la Confédération Paysanne à son heure, a toujours eu, d'une part, une conception minimaliste et naturelle de l'élevage et, d'autre part, une vision engagée d'une pratique qui apparaît avant tout dictée par une idéologie forte. Que dire alors de (E), le président de la filière ? Fils d'éleveur du cru il a été garde moniteur dans le Parc pendant dix ans. Léguer aux générations futures un espace de vie riche par son humanité et sa biodiversité, constitue l'une des principales raisons de pratiquer l'élevage tel qu'il le fait. Diffuser une telle conception de l'élevage dans le cadre de sa pratique enseignante est à ses yeux tout aussi important. Pourtant le cas de (E), qui illustre l'une des pratiques les plus intensives du groupe, n'est pas dénué de paradoxe. Le discours qu'il tient en matière d'élevage n'est d'ailleurs pas tant un discours du produire au naturel qu'un discours à dimension environnementale et sociale. Il reste donc, somme toute, convaincu qu'une autre agriculture doit se mettre en place et se considère devoir faire figure d'exemple, avec tout ce que les contraintes auxquelles il doit faire face peuvent demander comme compromis.

Entre ces deux cas, peut être les plus hauts en couleur, se situent ceux de (A) et (H). Si ces deux éleveurs ne montrent pas d'engagements particuliers et ne dispensent pas leurs discours à qui veut bien les entendre, ils montrent cependant tous deux une pratique à

l'herbe chargée de convictions et des projets de vie qui n'ont de sens autrement qu'en élevant leurs agneaux tels qu'ils le font. C'est ce que révèlent les discours de (A) sur l'équilibre, la propreté des animaux, le naturel des produits, le produire économe et son système d'élevage minimaliste qui y fait écho. C'est également ce que révèlent les discours de (B) sur le bien-être de ses animaux, sur son identification au consommateur, sur le fait que pour lui l'intensification et l'élevage hors sol constituent des dangers, et ses pratiques qui y répondent.

Le cas des opportunistes

A l'opposé du groupe des « convaincus », se situeraient les éleveurs (B), (G) et (F), pour qui la pratique de l'élevage à l'herbe répondrait plus à une opportunité associée au développement de la filière. Certes, dans le cas des (F), ce sont, à leurs dires, les contraintes économiques qui les ont poussés[223] à travailler en intensif et ils auraient préféré ne pas rentrer dans un tel système. Accepter un tel compromis était nécessaire afin ne pas tirer un trait sur leur projet de vie de « néos ». Mais si Mme (F) justifie ainsi ses pratiques passées et apprécie sa réorientation actuelle vers une pratique plus naturelle de l'élevage, une pratique plus saine et aux effets bénéfiques tant à son environnement de vie qu'à la nature, ces revirements sont la preuve de convictions versatiles. D'ailleurs, Madame (F) le dit elle-même, elle n'est pas vraiment éleveur et l'élevage ne l'intéresse finalement pas tant que ça. A l'identique, le cas des (B) montre l'ambiguïté d'un personnage qui laisse apparaître des convictions fragiles face aux opportunités et aux contraintes économiques auxquelles il fait face. Si (B) affirme une préférence certaine à travailler « en extensif » selon des méthodes douces, ses dettes et ses traites à payer d'une part, et les difficultés qu'il éprouve à commercialiser ses agneaux par le biais de la filière *Agneaux de Parcours* d'autre part, le conduisent à envisager une reconversion vers un mode de production plus « conventionnel ». De tels propos montrent que son projet de vie en tant qu'éleveur n'est pas associé à une manière univoque de concevoir son métier et sa pratique, comme c'est le cas pour d'autres. C'est là également le cas des (G), qui depuis leur installation cherchent « une solution pour s'en sortir avec le troupeau » et dont les choix d'élever une partie de leurs agneaux à

[223] Liées notamment à un endettement initial du à l'achat de leur propriété.

l'herbe semblent plus résulter de fortes contraintes financières et foncières que d'une réflexion particulière.

Pourtant, pour les cas (G), (F) et (B), comme pour les autres, l'opportunité *Agneaux de Parcours* répond bien à une possibilité d'affirmer leur identité personnelle. Ce projet exprime chez eux un certain rejet, qu'ils le réactualisent pour les (F) ou qu'ils en assurent l'émergence pour les (G). Même si le choix de ces deux couples d'éleveurs de s'orienter vers l'élevage à l'herbe semble bien avant tout relever d'une opportunité économique et de contraintes matérielles (financière, terrain), un certain rejet de ce qu'ils ont vécu avant, le productivisme, existe chez eux. Qu'il s'agisse de (G), de (F), voire de (B) - même si dans son cas, cela apparaît d'une manière moins évidente - tous ces éleveurs montrent donc, chacun à leur niveau, une interrogation sur le non-sens porté par le projet de l'agriculture productiviste et de son avatar actuel, plus « raisonné ». Ils ont une volonté d'orienter leur projet vers une agriculture plus humaine et moins aliénante. Pour (G), (F) et (B), malgré leurs positionnements ambigus et des conditions matérielles et cognitives qui ne sont pas toujours réunies, cette pratique de l'élevage fait fondamentalement écho à des valeurs positives. Pratiquer l'élevage à l'herbe leur permettrait d'être en paix avec eux-mêmes, d'être reconnus et de se reconnaître dans une valeur à l'heure actuelle de plus en plus positive, celle d'une agriculture plus naturelle, contrepoint d'un productivisme décrié pour ses effets néfastes (malbouffe, pollution) et sa symbolique morbide (destruction, aliénation, fuite en avant). Après la critique de l'archaïsme et la valorisation de la « modernité » en agriculture, le temps du naturel et du plus mesuré arrive. Cette nouvelle représentation tend à être de plus en plus partagée, collective et fait son travail chez ces éleveurs. D'autant plus que comme les cas des (G), des (F) ou de (B) le montrent, ils vivent et travaillent en un lieu où les contacts avec une population d'estivants sont fréquents, une population véhiculant largement ce type de valeur et qui fait pour eux office de miroir.

Le cas frontière

Le cas des (C), bien qu'ayant des similitudes avec le groupe des « convaincus », se place à la frontière entre ce dernier et celui des « opportunistes ». Les (C) sont des éleveurs caussenards qui, contrairement à leurs voisins, tous reconvertis à la bergerie, ont toujours pratiqué l'élevage à l'herbe et produisent de l'agneau Bio depuis plus de 10

ans déjà. Néanmoins, selon les termes d'un des frères, leur pratique actuelle d'élevage ne répond pas tant à un choix, à une idéologie particulière qu'à des conjonctions particulières à la croisée de facteurs physiques (ferme avec peu de terres cultivées) et de contraintes économiques. Toutefois, les discours de (C) laissent à penser que de toute façon, il n'aurait jamais fait autrement. Même si son positionnement critique vis-à-vis de l'élevage de bergerie est rendu complexe par son identité locale, il qualifie de temps à autre ce dernier d'« *hors-sol* », terme à connotation péjorative, affirmant que les animaux « *sont faits pour vivre dehors* ». Il condamne l'utilisation « *d'aliments médicamenteux* » et tient des propos critiques sur la « *qualité usurpé*e » des agneaux issus de la plupart des élevages Biologiques « *de hangar* ». Fort d'une logique où être économe est la règle et à une époque où les méfaits de la monoproduction n'interpellaient encore pas grand monde sur le plateau, les frères (C) ont, à juste cause, préféré diversifier leur activité, plutôt que de se lancer dans une fuite en avant moderniste.

8.3.4. Coopération et distance critique

La coopération entre les éleveurs de la filière *Agneaux de Parcours* et le Parc repose inévitablement sur des points d'entente et des bénéfices partagés. Tout d'abord, l'association avec l'institution assure aux éleveurs la valorisation d'une production économe et naturelle qui, dans le même temps, permet au Parc d'envisager une meilleure gestion des paysages et de la biodiversité. Ensuite, nous l'avons vu, des points de rencontre d'ordre idéologique existent bien entre le Parc et les éleveurs, même si d'un éleveur à l'autre ils ne sont pas à l'identique. Cependant, dans tous les cas, à l'exception peut être celui de (E), les éleveurs maintiennent une certaine distance critique vis-à-vis de l'Etablissement public. Le discours que tiennent les plus convaincus sur la politique de protection de la nature que mène le Parc l'illustre bien.

Protéger la nature ?

Force est de constater que l'implication de ces éleveurs dans l'opération *Agneaux de Parcours* ne correspond, sauf pour (E), à un souci premier de protéger la nature, en tout cas pas de la manière dont l'entend le gestionnaire. La gestion de la biodiversité, la

protection d'espèces rares et menacées et la conservation d'Habitats naturels ne constituent pas chez la plupart d'entre eux une motivation première. Il n'y a que pour (E) que produire de la « nature », tel que l'entend le Parc, donne sens à son activité. Si les pratiques de cet homme, qui a parfaitement intégré le discours écologiste du Parc, reflètent la recherche d'un mariage entre les deux objectifs - produire et gérer - il est bien le seul à exprimer que l'idée de transformer son troupeau en gestionnaire du territoire, sans vocation de production autre que celle de nature, ne lui déplairait pas.

A l'opposé, (D) montre un regard particulièrement critique vis-à-vis de l'Institution. Pour cet éleveur, la gestion écologique telle que l'entend le Parc n'a aucun sens et le travail qu'il fait avec son troupeau ne vise aucunement, contrairement à ce qu'envisage le gestionnaire, à conserver une pelouse caussenarde qu'il considère comme *« le résultat d'une catastrophe écologique anthropisée »*. Pourtant, il est un fervent promoteur d'un élevage qui participe à redonner du sens à un territoire, autre que celui d'un simple espace de production, un élevage où environnement et social s'articulent étroitement avec l'économique. Mais s'il a milité, à une époque de sa vie, afin de restituer à l'élevage ce rôle en partie perdu dans le productivisme, il n'adhère pas à la vocation de « *conserver les pâquerettes* » que le Parc cherche - à son sens - à conférer à l'élevage.

Les positions de (A) et (H) sont plus neutres. (H) a en effet une sensibilité environnementale toute particulière et une vision de l'élevage articulant production d'agneau et gestion environnementale qui rejoint de très près le discours du Parc en la matière. Signataire de contrats de gestion spécifiques avec l'Etablissement public, (H) évoque très positivement ces pratiques qui assurent tant le maintien d'espèces animales sauvages que la conservation de la flore. Mais s'il refuse le réductionnisme proposé par le productivisme, (H) refuse également d'être relégué au titre de jardinier de la nature. Récusant toute segmentation, il considère que l'existence des « milieux naturels », caractéristiques du territoire sur lequel il travaille, ne trouve un sens que parce qu'ils sont le lieu d'une activité d'élevage productrice à part entière. Et c'est là une position largement partagée par les éleveurs du groupe. A l'image de ce jeune éleveur, la dimension gestionnaire de leur métier n'a pour la plupart pas d'existence propre et individualisable, et est davantage une conséquence de leur façon de travailler qu'autre chose. C'est par exemple là la position de (A) dont les propos illustrent bien son refus de devenir « gestionnaire de paysage ». On peut également ici évoquer le cas des (C)

qui, s'ils n'ont jamais adhéré au projet productiviste et ont toujours élevé leurs animaux au plus simple et naturel, ne laissent transparaître, ni dans leurs discours, ni dans leurs pratiques, une réflexivité aussi marquée sur les questions environnementales. Leur pratique, bien que bénéfique sur le plan environnemental n'est pas particulièrement réfléchie en ce sens.

Ainsi, même parmi le groupe des « convaincus », tous n'adhèrent pas à la conception de l'élevage en tant qu'instrument dédié à la protection de la nature. Toutefois, s'ils n'envisagent pas directement la protection de la nature comme leur responsabilité, car pour eux elle est associée à l'action du Parc, ces éleveurs ont une conception de l'élevage dont l'une des fonctions est la gestion environnementale. La manière dont ils conçoivent leur métier et leurs pratiques de l'élevage font qu'à leur façon, ces éleveurs pourraient être l'illustration d'un certain équilibre entre le tout production (productiviste) et le tout conservation (protectionniste) dont ils créditent souvent le Parc.

Un partenariat teinté de méfiance

La critique des éleveurs vis-à-vis du Parc n'est pas sans lien avec la crainte, rationnelle ou non, d'une entrave à leur libre activité que pourrait constituer la présence du Parc sur « leurs terres », comme disent certains. C'est ainsi que le spectre d'un Etablissement public qui chercherait à faire d'eux des jardiniers de la nature rode encore chez la plupart d'entre eux. Tous perçoivent le Parc comme cherchant d'une manière ou d'une autre à les transformer en gestionnaires environnementaux, à faire d'eux des artisans du paysage et de la biodiversité, en reléguant aux oubliettes la dimension de production (le processus et son résultat) à laquelle ils attachent une importance cruciale. Plus encore, pour certains, c'est le projet Parc en lui-même qui ne leur plait pas, celui d'un espace protégé, lieu mis en spectacle, se voulant l'asile d'une civilisation traditionnelle, lieu de transcendance à consommer par une population en mal de naturalité.

Ces considérations critiques illustrent la méfiance des éleveurs vis-à-vis de cette Institution, à qui ils ne peuvent pas vraiment se fier. Comme tous le laissent entendre, la politique du Parc est faite de revirements et rien ne prouve qu'il ne va pas retomber, après ces quelques années d'ouverture, dans un discours ultra-conservationniste. Méfiants vis-à-

vis de cette puissante institution qui leur tend la main mais dont le projet de territoire leur apparaît toujours quelque peu suspect, les éleveurs créditent souvent le Parc d'un double discours. Ils le considèrent toujours un peu comme un rival plus puissant qu'eux et dont il ne faut pas se retrouver dépendant. C'est pour ces raisons que les premiers venus n'ont accepté de participer à cette démarche que sous la condition d'en rester pleinement les maîtres d'œuvre. Si leur coopération avec le Parc les rend irrémédiablement liés à ce partenaire, ils ne se conçoivent dans cette démarche qu'en en contrôlant eux même le devenir et la dynamique, qu'en y maintenant une autonomie certaine.

Ces considérations critiques, qui se maintiennent en parallèle d'une coopération avec le Parc par le biais de l'opération *Agneaux de Parcours*, sont l'illustration parfaite d'une convergence limitée de représentations entre des éleveurs avant tout soucieux d'assurer la réalisation d'un projet de vie qui leur est propre et un Etablissement public cherchant à mettre en place, par le biais de la négociation, un projet de développement spécifique sur son territoire.

Ces considérations critiques matérialisent cependant une certaine contradiction, celle d'user pleinement du projet Parc en tant que tel tout en conservant une distance critique par rapport aux agissements de l'Etablissement public. Car c'est bien sûr cette image de marque du Parc, sur son aura, et sur le fait que ce lieu constitue un haut lieu de visite, que les éleveurs s'appuient pour vendre leurs produits. C'est bien parce qu'une telle identité s'est forgée sur ce territoire grâce à la création du Parc que les *Agneaux de Parcours* existent et qu'ils se vendent un bon prix.

Il est en outre intéressant de constater que cette distance critique est en quelque sorte utile au Parc. En effet, une adhésion totale des éleveurs à son projet de territoire (projet de protection de la nature, comme projet de développement) ferait de ces derniers « des éleveurs du Parc » aux yeux des autres éleveurs du cru. Difficile alors pour le Parc de rendre, comme il l'entend, cette démarche attractive aux yeux du plus grand nombre. Car c'est un fait, depuis que le Parc existe, c'est-à-dire depuis 1970, sa difficulté à se faire accepter par la population locale reste, si ce n'est entière, tout du moins très prégnante. Les conflits ouverts entre les éleveurs du cru et le Parc, et les propos critiques que tiennent ces derniers contre l'Etablissement public en sont de bonnes illustrations. Il est alors évident, pour le Parc lui-même, que la dimension critique que cultivent les éleveurs de l'opération *Agneaux de Parcours* à l'encontre de son projet, de

la même façon que leur pleine réappropriation de la démarche (voulue par le Parc), contribuent à son attractivité pour l'ensemble des éleveurs locaux. Que les éleveurs de l'opération clament que le Parc ne fera pas d'eux des jardiniers de la nature, en argumentant que leur activité n'est pas celle-là (sauf E), et qu'ils resteront au contraire « éleveurs avant tout », constitue donc très certainement un atout pour le Parc.

Chapitre 9.
Une protection de la nature négociée

Le propos de ce chapitre est d'essayer de comprendre comment se négocie, à travers la mise en marché d'un produit ovin-viande de confection artisanal, une certaine protection de la nature. En analysant la dynamique de la filière *Agneaux de Parcours* et les jeux d'acteurs qui la caractérisent, nous cherchons à mettre en évidence les difficultés rencontrées par un mode de production qui cherche à intégrer la protection de la nature à ses objectifs.

Notre hypothèse est ici que la capacité des éleveurs et du Parc à faire valoir le produit et les pratiques *Agneaux de Parcours* auprès des consommateurs est la clé de la rentabilité de ce type d'élevage et, par conséquent, d'une articulation possible entre production et protection de la nature. Pour ce faire, ces acteurs, et notamment les éleveurs se doivent de construire des réseaux de distribution adaptés et de mobiliser des intermédiaires sur la base d'un bénéfice partagé. Nous avons vu dans le chapitre 1 de cette même partie que l'essentiel de la commercialisation du produit se fait par le biais de bouchers, et dans une moindre mesure de restaurateurs locaux. C'est donc en premier lieu aux interactions entre éleveurs, bouchers, consommateurs et Parc que nous nous sommes intéressés. Depuis 2000 cependant, le collectif d'éleveurs cherche de nouvelles voies pour distribuer ses produits. Nous verrons, dans un second temps, quels en sont les enjeux, comment il s'y prend et quelles sont les difficultés auxquelles le collectif fait face pour développer de nouveaux marchés.

Dans tous les cas, la définition de la qualité spécifique du produit *Agneaux de Parcours* est au cœur du problème. C'est à travers elle que les éleveurs peuvent assurer une plus-value élevée pour leur produit et c'est en elle que se cristallisent les tensions entre production et protection.

9.1. La construction sociale de la qualité des produits

La qualité des produits est un champ de recherche qui a été investi depuis longtemps déjà par deux courants théoriques connexes, la sociologie des marchés, d'une part, et

l'économie des conventions d'autre part. La première se concentre plus particulièrement sur l'étude des interactions qui, à travers des réseaux d'acteurs de natures diverses, permettent de rapprocher les producteurs des consommateurs par le biais de médiateurs, constitués en professions indépendantes et en savoirs spécifiques (Cochoy et Dubuisson-Quellier, 2000). La seconde, l'économie des conventions, est un champ théorique développé dès le milieu des années 80 qui considère que les transactions économiques comportent des « éléments sociaux » et que les échanges de produits doivent également s'analyser par ce biais (Eymard-Duvernay, 2002). Ces deux approches, chacune à leur niveau, traitent de la manière dont se négocie la qualité des produits au travers des interactions entre les acteurs intégrés aux réseaux qui assurent la diffusion d'un produit des producteurs aux consommateurs. Elles ont en commun le postulat selon lequel la qualité n'est pas une caractéristique endogène à un produit mais qu'elle se construit au gré des négociations entre les différents acteurs en présence (Eymard-Duvernay, 1989 ; Valceschini, 1995, Sylvander, 1995a, Callon et *al*., 2002).

La sociologie des marchés traite d'action collective et d'organisation (Crozier et Friedberg, 1977) et adopte plus particulièrement l'approche de la diffusion des innovations au travers des réseaux d'acteurs (Callon, 1991). Un produit, pour être diffusé, doit être négocié dans une série de « transactions » qui, pour M. Callon, le déforme au gré d'un processus de qualification-requalification jusqu'à ce qu'il soit, éventuellement stabilisé (Callon et *al*., 2002). Dans ces conditions, il faut alors identifier les controverses portant sur les caractéristiques des produits et les acteurs qui y prennent part.

Les économistes des conventions, mobilisent notamment ce que L. Boltanski et L. Thévenot appellent des « situations d'accord justifié » (Boltanski et Thévenot, 1991). Il s'agit de « situations » où, pour en mobiliser d'autres, un acteur doit fournir des arguments « justifiés » en référence à des principes communs. Le prix du marché constitue par exemple l'une de ces références : un vendeur argumentera la validité de son offre en se référant au prix du marché. De même il s'appuiera généralement sur le renom d'une marque ou le respect de standards pour justifier de la qualité de son produit. Ces « situations d'accord justifié » dénommées aussi « conventions » ou « formes de coordination » reposent donc sur des principes différents d'évaluation de la

qualité[224]. En règles générales ces « conventions », même si « elles résistent aux déformations dans les débats », font l'objet de négociations (Eymard-Duvernay, 1995). L. Boltansky et L. Thévenot (Boltansky et Thévenot, op.cit.) définissent six modes différents de ces « conventions » Nous n'en préciserons ici que trois, que nous mettrons en relation avec ce que M. Mormont et P. Stassart (Mormont et Stassart, à paraître) définissent, dans le champ de l'agro-alimentaire, comme des « régimes de qualification des produits agricoles » :

- La coordination industrielle, se réfère à des standards et dans lesquels les biens sont définis par des règles objectivées. Des normes extérieures sont définies et les acteurs vérifient la capacité des uns et des autres à s'y conformer. La référence à ces normes contribue à réguler les relations entre acteurs. M. Mormont et P. Stassart parlent quant à eux de régimes de qualification industriels. Dans ce cas, il y a automatiquement recours à un organisme certificateur indépendant dont le rôle est de garantir que certaines normes sont respectées par le produit où au cours du processus de production.
- La coordination domestique résulte de liens durables entre les acteurs économiques. Il s'agit alors de relations basées sur la confiance envers des personnes ou des marques, qui s'établit, notamment, en référence aux transactions passées. M. Mormont et P. Stassart distinguent à ce niveau un régime de qualification qui s'appuie plutôt sur la notoriété, ou l'opinion, d'un régime de qualification « domestique ». Le premier joue sur les effets de réputation et se traduit notamment dans les marques ou dénominations. Le second repose sur les relations personnelles que les acteurs nouent entre eux et assurent, par la confiance dans des personnes, une qualité différente au produit. Ce régime prévaut dans la vente directe mais se concrétise également parfois dans des réseaux d'échanges relativement courts. Ces régimes n'appellent pas le recours à un organisme certificateur garantissant la réalité du produit et de son processus de production.
- La coordination marchande est le modèle de l'échange marchand pur, dans lequel les acteurs sont en mesure d'évaluer directement la qualité des biens échangés lors des transactions et qui concerne généralement des réseaux n'intégrant que des

[224] On voit ici la connexion directe entre les champs sociologiques et économiques dès lors que les premiers s'intéressent bien aux formes d'action collective qui sous tendent ces conventions ou formes de coordination.

acteurs locaux, du producteur au consommateur. Ce type de coordination se distingue donc des précédents en ce qu'il est le seul à statuer sur une connaissance parfaite des pratiques des uns par les autres. Ici non plus, il n'y a pas de recours à un organisme certificateur.

Comme le montrent tous les auteurs, la qualification d'un produit ne relève généralement pas d'un régime, d'une convention ou, d'un mode de coordination selon les termes utilisés, purs. Les régimes de coordination sont, la plupart du temps, mixtes (Sylvander, 1995b ; Mormont et Stassart, op. cit. ; Eymard-Duvernay, 1995). Souvent la complexité de la négociation de la qualité du produit vient du fait que plusieurs conventions, plus ou moins compatibles sont mobilisées simultanément.

L'analyse que nous allons mener ici fait écho à ces divers aspects de la question de la qualification des produits dans le cadre de la sociologie des marchés et de l'économie des conventions. Dans notre cas cependant, se pose de manière cruciale la question de la dimension environnementale de l'opération. En effet s'il s'agit de qualifier le produit et de construire des segments de marché adapté à sa valorisation, il s'agit également de faire en sorte de maintenir au mieux des pratiques de références, considérées par le Parc comme particulièrement bénéfiques à la gestion écologique. Même s'il ne s'agit pas là, dans la plupart des cas tout du moins, d'un objectif entièrement partagé par les éleveurs, ceux-ci s'entendent tout de même avec le Parc sur la base d'une pratique économe de l'élevage qui engage de faibles niveaux d'artificialisation.

9.2. La négociation locale de la qualité du produit

Le premier temps de notre analyse prend comme cadre la distribution locale du produit. Nous cherchons à mettre en évidence comment se négocie la qualité du produit *Agneaux de Parcours* à partir d'interactions entre éleveurs, bouchers, consommateurs et Parc. Les bouchers en tant que pivot entre producteurs et consommateurs vont y occuper un rôle important. Le constat du rôle central joué par les bouchers dans la négociation de la qualité de viande d'élevage en circuit court a déjà été fait par ailleurs (Ventura et Milone, 2000 ; Stassart, 2003). Dans notre cas également, les bouchers occupent une position centrale dans le dispositif local de négociation de la qualité.

Cette analyse de la filière dans son fonctionnement local nous parait d'autant plus importante pour deux raisons. En premier lieu, même si de nos jours, les éleveurs sont moins dépendants des bouchers pour commercialiser leurs produits, leur présence a toujours été et reste pour l'instant pour eux incontournable. Les bouchers restent encore les principaux acheteurs et distributeurs du produit. En second lieu, c'est dans notre cas tout particulièrement, l'interaction entre bouchers et éleveurs qui permet une analyse fine des tensions entre contraintes de production et contraintes de gestion. Car si, comme on le verra, l'identité du produit constitue en elle-même un critère de qualité, les bouchers n'ont en pas moins d'autres exigences vis-à-vis du produit. Ces exigences qui traduisent en partie celles des consommateurs constituent une contrainte de production, limitent les possibilités de faire de la gestion écologique et peuvent, dans une certaine mesure, conduire les éleveurs à faire évoluer leurs pratiques.

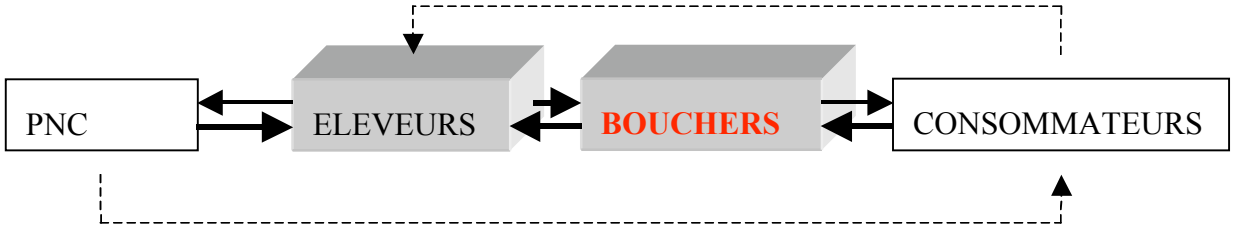

Figure 24. Interactions entre les acteurs pour la négociation de la qualité du produit.

9.2.1. Répondre à un minimum d'exigences pour la mise en marché du produit

Si les bouchers de la filière nous parlent tous de l'*Agneaux de Parcours* comme d'un produit de grande qualité[225], ils ne manqueront pas, au cours de nos entretiens, de nous dresser la liste des problèmes qu'ils rencontrent avec ce produit. Ce produit n'est, pour

[225] Cf. Chapitre 1, 3ème partie §3)

eux, pas exempt de défauts voire, plus encore, ne répond en fait jamais pleinement (sauf exception) à leurs exigences.

Une hétérogénéité saisonnière mal venue

Sur le problème de la couleur de la viande

La couleur rouge prononcée que prend la viande des *Agneaux de Parcours*, notamment lorsque la saison est avancée, peut constituer un problème pour les bouchers. Le caractère de cette coloration a une double origine :

D'une part, comme l'écrivent, I. Legrand et S. Brouard (Legrand et Brouard, 1999), avec le développement de la vente en libre service dans la distribution, la couleur de la viande est devenue un élément déterminant dans l'acte d'achat. Pour l'auteur, de façon générale, en France, le consommateur est habitué à une viande plutôt claire, rose foncé, voire rouge pâle, les produits fortement colorés étant moins appréciés. Cette considération générale se vérifie dans les boucheries où nous avons mené nos enquêtes. Les bouchers de l'opération affirment que les clients sont dubitatifs lorsqu'ils font face à de la viande d'agneau rouge :

> *« Les gens, quand ils voient de l'agneau rouge, ils sont un peu réticents. »*

C'est donc parce que l'éventuelle couleur prononcée de la viande pose problème au client, qu'elle peut poser problème au boucher.

D'autre part il apparaît que la couleur prononcée de la viande perturbe directement certains bouchers, en raison de leur habitude à travailler avec de la viande moins colorée :

> *« En bergerie on aura toujours de la viande blanche claire. C'est un agneau qui est blanc, qui est plus blanc à la coupe, par rapport à un Agneau de Parcours qui est rouge, enfin, rose quoi. »*

Car si la viande est « objectivement » plus rouge, elle l'est également par rapport à la viande issue des agneaux de bergerie que les bouchers sont habitués à vendre le reste de l'année. Rappelons en outre que cette couleur prononcée de la viande des broutards en fin de saison est l'une des raisons pour lesquelles, aux dires des éleveurs, la pratique de l'élevage des

agneaux à l'herbe fût abandonnée au cours des agneaux 80 : le marché ne voulait plus de ce type d'agneau[226].

La couleur de la viande à laquelle fait face le consommateur lors de son achat est sous une quadruple dépendance :

- Certaines des pratiques d'élevage,
- Les caractéristiques de l'animal (âge, sexe, race),
- Le déroulement de la phase entre le moment où les animaux partent de la ferme jusqu'à ce qu'ils soient abattus (le stress est un facteur pouvant être déterminant pour la couleur de la viande[227]),
- Enfin, la conservation de la viande (température, humidité…).

Lors de nos entretiens, les bouchers mettent spontanément l'accent sur le premier groupe de facteurs, regroupant les pratiques d'élevage et les caractéristiques des animaux à l'abattage. On pourrait formuler plusieurs hypothèses pour l'expliquer, mais la plus probable semble être que les autres facteurs connaissent des variations indépendantes du type d'agneau produit, *Agneaux de Parcours* ou agneau de bergerie. Pour les bouchers, la différence majeure de couleur d'une viande à l'autre est donc liée aux conditions d'élevage et aux caractéristiques de l'animal à l'abattage. Autrement dit, sauf accident de transport, d'abattage ou de conservation, ce sont bien certaines pratiques d'élevage et caractéristiques des animaux qui influent le plus sur la couleur de la viande.

Nos entretiens mettent en avant que, pour les bouchers, deux facteurs régissent, principalement, la couleur de la viande :

- Le régime alimentaire des agneaux.
- L'âge de l'animal à l'abattage.

---

[226] C.f. Chapitre 5

[227] Le stress chez les animaux induit une diminution du taux de glycogène sanguin. La dégradation du glycogène produit de l'acide lactique qui permet la chute du PH après la mort de l'animal (de 7,3 à 5,6 environ). Si l'acidification s'arrête alors que le PH est encore trop élevé la viande va, notamment, présenter une couleur sombre symptomatique. Le stress peut donc conduire à l'obtention d'une viande de couleur sombre. Ce phénomène est dénommé « viande à coupe sombre ». (Legrand et Brouard, 1999)

Nous allons en outre voir que ces deux facteurs (âge et alimentation) sont, en partie tout du moins, liés, par le biais de l'allaitement des agneaux. En effet, comme pour le goût, la pratique de l'allaitement apparaît centrale dans le déterminisme de la couleur :

> *« Au début ils sont meilleurs parce qu'ils tètent davantage et ils mangent moins; après ils mangent beaucoup plus et l'herbe est plus dure. Alors la viande est plus rouge. Après le 15 août, la viande est plus rouge. »*

Ces propos montrent que l'influence de l'âge sur la couleur apparaît, pour le boucher, comme une conséquence de l'allaitement des agneaux. En effet, c'est le sevrage, progressif puis plus brutal, des agneaux qui marque le changement de couleur de la viande. Progressif au début, puisqu'au fur et à mesure, la quantité de lait dans l'alimentation diminue lentement puis, plus brutal, car la plupart des éleveurs sèvrent leurs agneaux au 15 août[228]. Quoi qu'il en soit, l'agneau qui prend de l'âge tète de moins en moins et, par conséquent, la viande qu'il produit tend à se colorer.

Certains propos recueillis peuvent pourtant laisser penser que, pour les bouchers, l'âge en lui-même a de l'importance :

> *« En bergerie on aura toujours de la viande blanche claire, par rapport à un Agneau de Parcours qui est rouge, parce que ces agneaux ne se déplacent pas, ils restent toujours sur place, ils grossissent plus vite ; un Agneau de Parcours il faut 4 ou 5 mois, tandis qu'en bergerie ils font le même poids en trois mois »…*

Ici, le boucher ne fait aucune référence à l'alimentation au lait des agneaux, seul l'âge est invoqué comme facteur de différentiation. Un autre boucher fera la même association, « *c'est un agneau qui est plus jeune, donc avec une viande qui est plus blanche* » dira-t-il de l'agneau de bergerie, sans impliquer les pratiques d'alimentation. Notons d'ailleurs, pour revenir à ce que nous évoquions en début de paragraphe, que, selon I. Legrand et S. Brouard, plus les agneaux sont âgés, plus ils présentent à la fois de faibles taux de glycogène et une sensibilité accrue au stress. Selon ces auteurs, et comme les bouchers nous l'indiquent, l'âge par lui-même, favoriserait ainsi une coloration plus prononcée de la viande.

Les propos que nous avons présenté en début de paragraphe révèlent que certains bouchers perçoivent une autre causalité à la coloration de la viande : la consistance de

---

[228] Le boucher connaît ou suppose la date du sevrage. Il s'aperçoit en tout cas de ses effets.

l'herbe. En effet, le boucher cité, qui est aussi maquignon et exerce son métier depuis son plus jeune âge, évoque la « dureté » de l'herbe, en précisant que plus la saison avance, plus l'herbe est « *dure* ». Ainsi, pour ce boucher, non seulement la couleur de la viande dépend de la quantité de lait ingérée, mais elle dépend également des caractéristiques de l'herbe. Dénotant un savoir qui dépasse la simple connaissance de la viande et une capacité à faire des associations entre plusieurs facteurs d'ordre différents, il précisera que la viande sera d'autant plus rouge que la saison sera sèche. Il associe ainsi sècheresse et dureté de l'herbe:

> *« Une année pas trop pluvieuse, l'herbe est sèche et elle est plus dure ».*

Ainsi, l'âge de l'animal, la quantité de lait ingérée et la consistance de l'herbe qu'il ingère sont, pour les bouchers, les facteurs qui influencent directement la couleur de la viande. Cependant, notons que la production des *Agneaux de Parcours* étant strictement saisonnalisée, ces trois facteurs, bien qu'étant considérés chacun, par les bouchers et par les agronomes, comme ayant une influence propre sur la couleur de la viande, sont, de fait, étroitement dépendants. En effet, en *Agneaux de Parcours*, la production s'inscrit dans une saisonnalité stricte. Les agneaux naissent au printemps et sont commercialisés à partir de la mi juillet, jusqu'à la fin novembre. C'est donc, en quelque sorte, cette saisonnalité de la production qui pilote les autres facteurs, à partir du moment où le sevrage des agneaux est naturel (à 5-6 mois) ou presque (tel que le pratiquent les éleveurs, 4 mois et demi ou 5 mois).

Sur le problème du poids des carcasses.

Seul un des quatre bouchers de l'opération est totalement satisfait du poids de « carcasse » des agneaux qui lui sont fournis : son éleveur (E) l'approvisionne du début à la fin de la saison de vente en carcasses d'un poids quasi constant :

> *« Bon, peut-être on a un bon fournisseur aussi, on ne prend qu'à E, mais c'est régulier, ils ont toujours à peu près le même poids. »*

Pour ce boucher, 18kg est le poids de carcasse idéal. Lorsque les agneaux sont plus légers, « *ça fait des trop petites côtelettes* », et lorsqu'ils sont plus lourds, « *ça fait des trop gros gigots* ». Tous les bouchers nous diront que ces écarts au poids de référence posent problème à leurs clients, puisque, par exemple, lorsque les côtelettes sont trop

petites, « *les gens trouvent qu'il y a trop d'os* ». Un autre boucher nous dira que les *gigots* deviennent trop lourds dès que les carcasses excèdent les 22kg. Plus largement, lorsque les poids de carcasses sont trop faibles ou trop élevés, parce qu'ils influent sur la taille et/ou le poids des différents morceaux et indisposent le client, les carcasses sont considérées comme défectueuses par les bouchers.

Le poids de carcasse idéal semble relativement identique d'un boucher à l'autre. En effet, pour trois des cinq bouchers avec lesquels nous avons travaillé, le poids idéal d'une carcasse est de 18kg, pour un autre il est de 18kg « *au moins* » (« *mais pas plus de 20* »). Seul l'un des bouchers apprécie les carcasses plus lourdes, dont le poids est compris dans une fourchette de 18 à 22kg. Notons que ce poids de référence sur lequel s'accordent la plupart des bouchers, correspond à la moyenne des carcasses produites en Languedoc-Roussillon depuis les années 90 (17,9kg). Précisons par ailleurs que les poids de carcasse moyens varient d'une région à l'autre de la France et ont évolué avec le temps, marquant ainsi le caractère « socialement » déterminé de ce poids de référence : de 1963 à 1993 le poids moyen des carcasses d'agneaux en France est passé de 14,7 à 18,2 kilogrammes. Il était, en 1993, de 25,2kg en Ile de France contre 17,9 en Languedoc-Roussillon.

Comme nous l'avons vu, seul l'un des bouchers est entièrement satisfait du poids des carcasses qui lui sont livrées[229] : les autres font face à des variations au cours de la saison des poids des carcasses qui leurs sont fournies. En effet, pour trois bouchers, les agneaux sont globalement trop petits, sauf en fin de saison, où ils font alors le bon poids[230].

> *« Ils sont souvent un peu plus petits que ceux qu'on a l'habitude de tuer. Nous on tue les agneaux un peu plus gros souvent. Quand on commence, les carcasses démarrent à 15 kilos, ça fait vraiment un peu petit, on aimerait des agneaux autour de 18 kilos de carcasse. »*

Ou encore,

> *« Au début ils font 15kg et puis ça grossit, mais en fait s'il planifie bien on n'a pas des carcasses à 25, hein. »*

Le poids, le goût, la couleur, l'hétérogénéité multiple d'un produit de saison.

---

[229] Plusieurs hypothèses peuvent être émises quant à cette inégalité de traitement. Le seul boucher qui n'a pas de problème travaille avec l'éleveur qui parmi les quatre à la fois complémente le plus ses agneaux, fait agneler plus tôt dans la saison, et dont l'environnement « naturel » de l'exploitation n'est pas le même.
[230] Pour l'un le problème est plus prononcé que pour l'autre.

Comme pour la couleur, le goût est étroitement dépendant de la quantité de lait ingéré par les agneaux (cf. § 3. Chapitre 1). C'est à leur naissance que les agneaux vont consommer le plus de lait, puis, progressivement, ils vont en ingérer de moins en moins jusqu'à leur sevrage, que celui-ci soit naturel (à 5 ou 6 mois) ou qu'il soit provoqué par les éleveurs (4 mois et demi, 5 mois). Ainsi, lorsque les bouchers commencent à vendre des *Agneaux de Parcours*, en général à la mi-juillet, ils commercialisent des agneaux âgés de trois mois, dont l'essentiel de l'alimentation a été apporté, et continue à être apporté, par le lait maternel. A l'opposé, lorsque les bouchers finissent la saison, à la fin novembre, les agneaux qu'ils vendent sont âgés de près de huit mois. Ils ne tètent pour la plupart plus depuis trois mois au moins, depuis leur sevrage, la plupart du temps provoqué à la mi-août par les éleveurs. Par conséquent, le goût et la couleur de la viande *Agneaux de Parcours* évoluent au cours de la saison de commercialisation. Dès lors que les bouchers estiment que le lait est essentiel à la qualité de la viande (pour son goût et sa couleur), il est logique qu'ils considèrent que celle-ci se dégrade avec le temps :

> *« Au début ils sont meilleurs parce qu'ils tètent davantage et ils mangent moins; après ils mangent beaucoup plus et l'herbe est plus dure. »*

Le goût et la couleur, comme le poids des carcasses varient donc au cours de la saison de production. Mais alors que les premiers tendent à se dégrader avec le temps qui passe, le poids de carcasse, lui, s'améliore au cours de la saison de production, de sorte que le produit, pour la plupart des éleveurs n'est jamais parfait :

> *« On a tous le même problème. Au départ ils sont trop petits et la couleur est bonne et après quand on avance dans la saison, la couleur devient un peu plus rouge et au niveau poids ils sont bons. »*

Pourtant, comme on l'a vu pour la couleur, toutes ces variations peuvent être associées à un caractère commun : en *Agneaux de Parcours*, la production s'inscrit dans une saisonnalité. Elle est fortement inscrite dans l'espace et dans le temps et donc sous l'influence des processus naturels et de leurs aléas.

De l'hétérogénéité de l'état d'engraissement

Dans la filière ovine, l'état d'engraissement des agneaux est considéré, avec la conformation, comme le critère prépondérant pour la rémunération d'un agneau. Même

si en *Agneau de Parcours*, les prix sont fixés dès le début de la saison, et que l'état d'engraissement n'influe pas directement sur la rémunération, celui-ci reste un critère essentiel pour les bouchers. C'est lui qui détermine le moment de l'abattage, plus que le poids, que l'âge ou que tout autre critère. Un boucher nous explique ainsi comment l'éleveur qui le fournit, répondant à ses exigences, trie ses agneaux :

> *« S'il y en a un même un peu plus gros qui n'est pas trop gras, il le laissera pour la semaine d'après; et il en prendra même un plus petit mais plus gras. »*

Pour l'ensemble des bouchers, l'état d'engraissement « idéal » d'un agneau est, par opposition à la fois à une carcasse trop grasse et à une carcasse trop maigre, un état d'engraissement dit « ciré » :

> *« Juste la graisse nécessaire sans plus; cirée on appelle ça... sur la carcasse, on voit un peu de graisse, mais on devine la graisse dessous quoi; la graisse est blanche, il faut qu'en-dessous on voit un peu le rose de la viande »*

Or l'état d'engraissement des *Agneaux de Parcours* semble, de temps à autre, déficient et, par-là, problématique pour les bouchers. Pour illustrer nos propos, prenons le cas du boucher qui a abandonné la filière parce qu'il n'était notamment pas particulièrement satisfait des agneaux qui lui avaient été présentés :

> *« Je trouve qu'ils ne sont pas assez gras. Les agneaux ils sont trop secs, la viande trop sèche. C'est pas assez fini, une marchandise qui n'est pas assez nourrie, qui n'est pas assez finie, ben elle n'est pas bonne. » (Un boucher ayant abandonné l'opération)*

Si le jugement de ce boucher est particulièrement sévère, les autres évoquent également un état d'engraissement qui, occasionnellement, est un peu faible : « *C'est juste, des fois c'est juste* », ou « *ils sont un peu maigres des fois* ».

Cette déficience de l'état d'engraissement a selon les bouchers des conséquences négatives. En effet, autant, d'après eux, les consommateurs auxquels ils ont affaire n'apprécient pas particulièrement les excès de gras de la viande, autant la présence d'un minimum de gras « en couverture » apparaît essentielle. Les raisons évoquées par les bouchers sont des raisons d'ordre technique :

Le gras de couverture permet d'une part de mieux travailler la viande, en lui conférant une meilleure tenue :

« Une viande qui manque de gras, c'est tout mou. Ca caille mal quoi, c'est plus difficile à découper. Si ça ne caille pas, ça bouge. Un agneau, après une journée de chambre froide, la viande doit être bien dure ; les tranches de gigot quand on les coupe, elles doivent bien tenir, elles ne doivent pas partir dans tous les sens. »

Le gras de couverture permet, d'autre part, de mieux conserver la viande :

« Et puis ça ne se garde pas ; si c'est pas suffisamment gras, on arrive pas à le garder, il faut pas rêver et puis l'été, avec la chaleur et tout, il faut aller vite hein ! »

L'état d'engraissement relève d'un déterminisme complexe : format adulte de l'animal, influence génétique (race notamment) et sexe d'une part, poids à la naissance, croissance au démarrage, alimentation et mode de vie d'autre part (Legrand et Brouard, 1999). Nous avons ici différencié deux types de facteurs, en considérant que les premiers sont indépendants des pratiques d'élevage alors que les seconds y sont étroitement liés. C'est à certain de ces derniers facteurs que les bouchers font référence lorsqu'ils considèrent l'état d'engraissement des agneaux. Nos entretiens montrent qu'ils n'ont cependant à ce niveau, contrairement aux éleveurs qu'une connaissance très partielle. D'une manière générale, certes l'alimentation des agneaux est au centre de leur système d'explication et ils expliquent l'état d'engraissement nettement plus marqué des agneaux de bergerie par rapport aux *Agneaux de Parcours* par le fait qu'ils ne se déplacent pas, qu'ils sont élevés au grain, au foin et à l'aliment.

Le boucher récalcitrant nous dira même qu'il ne croit pas en la possibilité d'élever des agneaux uniquement à l'herbe, comme le font deux éleveurs du groupe :

« Un agneau qui mange que de l'herbe il lui manque quelque chose, donc il faut qu'ils soient bien complémentés les agneaux sinon ce n'est pas nourrissant. »

Mais là s'arrêtent les explications qu'ils sont à même de fournir sur les relations entre alimentation et état d'engraissement des agneaux.

Les bouchers font face, certaines semaines, à un problème d'hétérogénéité de l'état d'engraissement des agneaux qu'ils reçoivent des éleveurs. Cette hétérogénéité est hebdomadaire, elle concerne certaines « livraisons » et est considérée comme un défaut. Elle est liée, comme on va le voir, à la trop faible disponibilité, certaines semaines, d'agneaux « finis » :

« Le problème aussi c'est que vous allez prendre20 agneaux à un gars, sur les 20 il va y en avoir 7 ou 8 qui sont gras et les autres ne sont pas gras, enfin pas assez....

moi l'été on fait 40, 45 agneaux/ semaine, ils ne pourront pas fournir 45 agneaux prêts à la vente » (Le boucher récalcitrant)

Cet état de fait ne constitue cependant pas une critique vis-à-vis des éleveurs pour tous les bouchers. Certains sont prêts à accepter ces problèmes :

« On peut avoir besoin une semaine de six agneaux et la semaine d'après de quatorze; alors là on ne peut pas critiquer les éleveurs... Une fois sur une semaine, il y a deux ans, c'était la semaine du 15 août, on en a demandé une vingtaine; donc là il a mis tout ce qu'il pouvait mais bon, on avait des « sifflets » comme nous on l'appelle. »

Le problème relève donc d'un déficit, certaines semaines, de l'offre en agneaux par les éleveurs face à une demande élevée des bouchers. L'organisation de la filière est telle que chaque éleveur travaille principalement avec un boucher. Pourtant, si la demande de ce dernier ne peut pas être satisfaite par « son » éleveur, il peut, potentiellement, se fournir chez les autres éleveurs du groupe. De fait, on peut donc considérer que les bouchers ont affaire à un pool d'agneaux constitué par l'ensemble de la production des éleveurs. Notons cependant que les bouchers cherchent à éviter la multiplication de leurs sources d'approvisionnement, à la fois par commodité mais aussi parce que la connaissance qui se développe chez l'éleveur des exigences du boucher est un gage de sécurité pour ces derniers :

« Dans ce système, on a un agneau suivi, chaque éleveur a plus ou moins son agneau suivi. Moi, S il sait que je prends des agneaux de tel ou tel poids, et tel engraissement; si je vais voir un autre, il ne saura pas exactement ce que je veux. Il sera plus gros, plus petit. »

Un partenariat privilégié s'établit donc entre chaque boucher et son éleveur, partenariat qui permet à une relation de confiance de s'établir. Par ailleurs, on peut émettre l'hypothèse qu'une telle organisation vise, pour les éleveurs cette fois, à éviter d'entrer en concurrence les uns avec les autres. Ce rapport de concurrence jouerait directement en faveur des distributeurs, ce à quoi les éleveurs n'ont aucun intérêt. D'autre part, dans le cadre d'une telle microfilière, une filière artisanale, le bon fonctionnement est fortement dépendant des relations qu'entretiennent les acteurs entre eux (et notamment les éleveurs). L'instauration d'une telle concurrence pourrait ainsi porter préjudice à la filière.

Quoi qu'il en soit, même si l'on considère la totalité de la production des éleveurs

réunis, ce problème de déséquilibre entre l'offre et la demande ne disparaît pas, puisque les déficits en agneaux surgissent généralement de manière synchrone chez les uns et les autres. Les semaines déficitaires sont souvent des semaines de grande fréquentation, pendant lesquelles la demande est particulièrement forte chez un boucher comme chez l'autre. Le transfert de la demande sur un autre éleveur ne permet ainsi pas de palier totalement le problème :

> *« J'ai dû une fois en prendre à monsieur X, Y ne pouvait pas me fournir. Il y avait que lui, bon il m'avait averti, il m'a dit, ils ne sont pas tout à fait prêts, en effet ils étaient très maigres, mais bon c'était comme ça »*

A cela s'ajoute le fait que les *Agneaux de Parcours* sont commercialisés à une période à laquelle la demande est particulièrement forte. La clientèle estivale est nombreuse et la demande est bien plus élevée que le reste de l'année : les bouchers peuvent, certaines semaines, avoir besoin de plus de deux fois plus d'agneaux que ce qu'ils écoulent d'habitude hors saison estivale.

Ainsi, durant ces périodes de forte demande en *Agneaux de Parcours*, les bouchers ne peuvent pas sélectionner « idéalement » les agneaux qu'ils vont abattre. Le nombre d'agneaux à partir duquel ils effectuent leur tri est trop limité lorsque la demande s'envole, et ils doivent acheter des agneaux qu'ils considèrent comme trop maigres. Si une telle situation existe, c'est également parce que les bouchers sont soumis à une règle d'exclusivité. Lorsque la saison de vente des *Agneaux de Parcours* démarre, ils ne sont plus autorisés à commercialiser d'autres types d'agneaux. Cet impératif, qui vise à éviter des situations où les bouchers pourraient bénéficier de la promotion *Agneaux de Parcours* alors qu'ils n'en proposent à la vente que quelques-uns, conduit ainsi ces derniers à une situation parfois difficile où ils ne disposent pas d'une marchandise qui réponde à leurs exigences et à celles de leurs clients.

Normes et référents des bouchers

D'un certain point de vue, les critiques des bouchers sur le produit *Agneaux de Parcours* reposent sur des normes qui leur servent de référent. Les référents à partir desquels les bouchers construisent leurs critiques du produit *Agneaux de Parcours* reflètent notamment les normes partagées par l'ensemble des « professionnels de la

filière », et leurs habitudes propres, acquises dans le contexte local de leur activité. Mais ces normes que nous venons d'évoquer semblent, en une certaine mesure, également correspondre à celles véhiculées par les consommateurs. Nous venons en effet de voir que le jugement de ces derniers apparaît central dans les critiques que peuvent formuler les bouchers à l'encontre du produit : ils construisent en partie leur jugement sur la réticence ou l'appréciation du produit par leurs clients (goût, couleur, poids de carcasse). Il semble donc que les normes des uns et des autres ne soient pas en conflits mais, qu'au contraire, elles se correspondent.

Ces normes sont, en premier lieu, celles qui font de l'état d'engraissement, de la conformation, du poids de carcasse, de la couleur, etc.., des critères communément admis pour évaluer la qualité d'un agneau et de sa viande. Les normes que véhiculent les bouchers sont, en second lieu celles qui font d'une « valeur » prise par chacun de ces paramètres[231] une référence qualitative :

- L'état « ciré » est l'état d'engraissement de référence pour un agneau.
- Les 18 kilogrammes de poids de carcasse correspondent à une valeur de référence pour l'agneau idéal.
- La conformation « supérieure » est la conformation considérée comme la meilleure qui soit par les professionnels de la filière. La conformation n'a pas souvent été évoquée au cours de nos entretiens. De fait, elle dépend essentiellement de la race ou des croisements effectués. Or, soit les éleveurs travaillent avec la race locale prédominante, la Blanche du Massif Central, les agneaux étant alors élevés en race pure, soit ils élèvent des agneaux issus de croisements dit « industriels » entre des brebis Scottish Black Face et, la plupart du temps, des béliers Suffolk, croisements donnant des agneaux de bonne conformation. En bref, sur ce plan, les bouchers considèrent que les *Agneaux de Parcours* ne présentent pas de différences avec les autres agneaux qu'ils vendent.

Rappelons que dans la filière ovine, l'état d'engraissement et la conformation constituent les deux critères qui, avec le poids, conditionnent le prix auquel les agneaux sont payés aux éleveurs. Même si tel n'est pas le cas dans la filière *Agneaux de*

[231] Ou encore un état donné pour chaque critère.

Parcours, nous avons vu que l'état d'engraissement reste essentiel dans l'évaluation du produit : il détermine le moment de l'abattage.

- La couleur blanche, évoquée par les bouchers comme standard de la viande d'agneau, peut également être considérée comme une norme en grande partie partagée[232].
- Enfin, l'homogénéité, en tant que telle, peut être considérée comme une norme : Elle est importante pour les bouchers et considérée comme une qualité. A l'inverse, l'hétérogénéité est considérée comme un défaut. Dans le cas des *Agneaux de Parcours*, l'hétérogénéité est triple. Elle est hebdomadaire, l'état d'engraissement et le poids des carcasses[233] pouvant, certaines semaines, être extrêmement variables d'un agneau à l'autre dans un même lot. Elle est saisonnière, le poids, la couleur et le goût évoluant avec la saison qui avance. Elle est finalement « géographique » et individuelle. Chaque boucher travaillant préférentiellement avec un éleveur et les caractéristiques de ce produit artisanal étant très dépendantes des spécificités de son élaboration (races utilisées, espaces biogéographiques distincts, pratiques d'élevage différentes), le produit d'une boucherie à l'autre ne sera jamais le même.

Dans de nombreux cas, nous l'avons vu, les comparaisons qu'établissent les bouchers s'appuient sur un référent qui est celui des agneaux issus de l'élevage de bergerie, des agneaux avec lesquels ils ont l'habitude de travailler. L'association entre le terme « *tradition* » et l'agneau de bergerie, que l'on a relevé dans le discours de plusieurs d'entre eux, et que l'on retrouvera dans celui de nombreux éleveurs locaux, illustre tant la force de cette habitude que la réalité de cette norme :

> *« La viande est un peu plus rouge à l'aspect, on dirait des fois un peu plus du mouton, un peu plus rouge que l'agneau traditionnel. »*

---

[232] En outre, l'analyse que nous en avons fait, met en lumière les liens étroits entre les normes des professionnels de la filière et celles des consommateurs montrant un déterminisme culturel plus complexe et plus global.

[233] Rappelons que puisque le tri des agneaux se fait d'abord par rapport à leur état d'engraissement, lorsque la demande est trop forte le poids de carcasse idéal ne pourra pas être forcement respecté. On choisira un agneau plus petit mais plus gras, plutôt qu'un de taille parfaite mais pas assez gras.

Si les agneaux issus des élevages bergerie constituent souvent la norme pour les bouchers, c'est également parce que ce type d'élevage s'est en partie construit sur la recherche d'une production standardisée. Production des normes et développement de l'élevage de bergerie vont de pair avec une certaine industrialisation de l'activité agricole, qui vise justement à dépasser les spécificités propres du lieu et des acteurs qui la font exister. Dès lors que l'élevage de bergerie permet une production plus standardisée, on comprend que l'hétérogénéité du produit *Agneaux de Parcours* pose problème aux bouchers. Pour illustrer notre propos, citons le boucher récalcitrant qui oppose, l'homogénéité géographique et saisonnière des produits d'Elovel, qu'il considère comme une qualité, à l'hétérogénéité caractérisant les produits *Agneaux de Parcours* :

> *« Que vous alliez en acheter à Paris ou en Lozère, en février ou en juin, le produit, c'est le même, et c'est ce qui lui fait sa force. » (En évoquant Elovel)*

> *« Quand vous voulez faire une marque comme ça, le Parc il est allé prospecté les bouchers à Florac, à Ispagnac, au Pont de Monvert. Ces agneaux qui font tous partie de l'Agneau de Parcours, dans les trois boucheries, ils ne vont pas avoir le même goût, et bien, le client il perd ses repères là, il ne sait plus. C'est là que ça pèche ; ils ne font pas le même produit et un jour ou l'autre ils seront obligés de faire le même produit » (En évoquant Agneaux de Parcours)*

L'élevage en bergerie, parce que la conduite alimentaire des agneaux est d'autant plus maîtrisée qu'elle est strictement quantifiée, permet plus facilement d'atteindre une homogénéité du produit que dans les élevages *Agneaux de Parcours*. En modulant les rations alimentaires de certains lots les éleveurs peuvent « planifier » un état d'engraissement optimal pour un poids et un âge donné et favoriser l'engraissement des agneaux lorsqu'ils « traînent » un peu. La variabilité des vitesses de croissance est limitée par l'intervention humaine sur l'alimentation des animaux. A l'identique, l'état d'engraissement est, théoriquement en tout cas, maîtrisable[234]. L'hétérogénéité des produits, telle qu'elle s'exprime fortement en fonction de la saison notamment, dans le cas des *Agneaux de Parcours* (poids de carcasse, couleur et goût), existe moins que dans les élevages de bergerie. Il ne s'agit cependant pas de dire que cette variabilité de poids de carcasse, comme celle d'état d'engraissement, n'existe pas en bergerie. Elle y

[234] Par exemple, I.Legrand et S. Brouard, (op cit) notent que la variation des apports en glucides et en azote (« l'équilibre énergie/protéines ») peut avoir une influence su la composition des carcasses à un poids donné. Faire varier ce rapport permet ainsi de moduler l'état d'engraissement : diminuer l'apport en azote permet de favoriser les dépôts de gras par les animaux, alors qu'une restriction énergétique en fin d'engraissement permet de réduire légèrement l'état d'engraissement.

est présente, mais moins prononcée qu'en *Agneaux de Parcours* où l'alimentation des animaux, parce qu'elle est plus naturelle, est à la fois moins abondante et moins maîtrisée. Dans ces élevages, par conséquent, les agneaux ont, d'une part, des vitesses de croissance globalement plus lentes, d'autant plus qu'ils dépensent de l'énergie à se déplacer : rares seront ceux qui pourront atteindre les 18 kilos à l'age de trois mois. D'autre part, les aléas de croissance et d'engraissement sont plus importants : pour arriver à un état d'engraissement optimal, dont on a vu qu'il s'agit du principal critère de choix pour les bouchers, il faudra à certains agneaux trois mois alors que d'autres n'y arriveront qu'à huit mois.

Pourtant, si les bouchers évoquent la plupart du temps les agneaux de bergerie comme la norme, s'ils y font référence pour l'homogénéité des poids de carcasse et de l'état d'engraissement, ou comme standard en termes de couleur de la viande et de goût, ils ont également l'habitude de travailler, à certaine période, avec des agneaux d'herbe. Mais pour les bouchers de l'opération, les problèmes auxquels ils sont confrontés avec les *Agneaux de Parcours*, ne se posaient cependant pas de la même manière. Certes ils étaient déjà confrontés au problème de la coloration plus prononcée de la viande en fin de saison. Par contre, ils ne rencontraient pas ceux des poids de carcasse hétérogènes ou de l'état d'engraissement trop juste et lui-même hétérogène des animaux. Une fois fait ce constat, il y aurait donc une autre manière d'expliquer l'habitude des bouchers à travailler avec des produits homogènes. Lorsqu'ils ne travaillent pas en *Agneaux de Parcours*, ils peuvent en général largement sélectionner les agneaux qui leurs sont proposés et mieux répondre à leurs exigences en la matière. Car en *Agneaux de Parcours*, nous l'avons vu, les bouchers sont soumis à une règle d'exclusivité. Les modalités de mise en concordance entre l'offre et la demande ne peuvent que se faire au détriment de l'homogénéité du produit proposé au consommateur : il faudra répondre au mieux à la demande (en quantité) au détriment de la qualité du produit. A contrario, en dehors de la filière *Agneaux de Parcours*, ils ont un choix plus important et réussissent à se constituer un stock plus homogène. Si généralement, lorsqu'ils achètent des agneaux, les bouchers ne travaillent, comme en *Agneaux de Parcours*, qu'avec un éleveur à chaque commande, ils peuvent tout de même compléter leur stock aisément, soit chez d'autres éleveurs soit par le biais de maquignons. Et ceci est vrai tant lorsqu'ils travaillent strictement avec des agneaux de bergerie (hiver, printemps) que lorsqu'ils

travaillent également avec des agneaux d'herbe. A cette période, ils peuvent ainsi se constituer des lots mixtes, à partir d'agneaux d'herbe triés sur le volet en différentes fermes et d'agneaux de bergerie venant en complément.

C'est donc autant parce qu'il est élevé au plus naturel, sur la base d'une intervention humaine limitée, au rythme des saisons et au gré des aléas, que parce que sa commercialisation répond à des règles de filière toute particulière que ce produit pose problème aux bouchers. Leurs exigences habituelles en matière de caractéristique du produit carné ne peuvent être pleinement remplies.

9.2.2. Des exigences négociées

Cependant, du point de vue des bouchers, les normes que nous venons d'évoquer, si elles sont partagées par tous n'ont, d'une part, pas la même prégnance d'un boucher à l'autre, et d'autre part ne sont pas des acquis immuables. Il semble en aller de même des consommateurs. En effet, bien que les premiers tiennent un discours critique sur le produit, reflet des réticences que peuvent exprimer les seconds à son propos, tous acceptent, dans une certaine mesure, la différence qui caractérise ce produit.

Bien que les bouchers soient critiques vis-à-vis du produit *Agneaux de Parcours*, ils s'en déclarent globalement satisfaits. Certes, ils ont conscience que le produit qui leur est fourni ne peut être parfait et pleinement répondre aux exigences qui sont les leurs. D'un côté, ils savent bien, que par essence, n'étant pas issu des modalités « habituelles » de production (c'est un produit de saison, peu complémenté…), l'*Agneau de Parcours* ne peut répondre aux résultats standards de la production industrialisée. C'est par exemple le cas pour son état d'engraissement parfois trop faible. Ils opposent ainsi dans leurs discours les agneaux de bergerie qui « *mangent beaucoup d'aliments mélangés avec des céréales* », « *qui ne bougent pas* », et qui « *si on leur donne trop de grains, prennent de suite du lard* », aux *Agneaux de Parcours* qui « *sont des animaux qui courent, qui sont toujours à l'air* » et à qui « *on ne donne pas d'apport supplémentaire ou presque pas* ». Pour les bouchers, cette viande sera de toute façon moins grasse que celle issue d'un agneau de bergerie. Ainsi, même si l'état d'engraissement peut poser problème quelque fois, les bouchers, en travaillant avec ce type d'agneaux, acceptent (dans la mesure où la déficience est occasionnelle) de

travailler avec « une autre viande » dont on ne peut exiger la même chose que de celle issue d'une production en bergerie[235]. Cette acceptation de la différence du produit *Agneaux de Parcours* par les bouchers vient également de la conscience qu'ils ont que travailler dans une filière artisanale pose inévitablement des problèmes. En effet ils expliquent également les défauts du produit par l'organisation spécifique de la filière (relation partenariale privilégiée) et sa taille restreinte. Ces caractéristiques de filière génèrent, selon eux, inévitablement des situations temporaires de déficit en offre, à l'origine même de ces défauts :

> *« Nous, on travaille à la semaine, et on peut avoir besoin une semaine de six agneaux et la semaine d'après quatorze ; alors là on ne peut pas critiquer les éleveurs. »*

Mais est ce uniquement parce qu'ils sont « compréhensifs » que les bouchers acceptent les défauts de ce produit ? A l'identique, si le produit peut souffrir de certains défauts, de couleur, de poids, d'engraissement, peut-il pour autant tout se permettre ? De fait, non. Il y a certaines limites que ne peuvent pas se permettre de dépasser les éleveurs, limites qui nous semble-t-il se déterminent de deux manières.

Une contradiction résolue au niveau du consommateur

D'un côté, les limites de l'acceptation des défauts du produit sont, dans le cas de la distribution via les bouchers en tout cas, directement définies par la capacité de ce produit à plaire au consommateur. On peut en effet considérer que l'équilibre entre la satisfaction et les critiques des bouchers vis-à-vis du produit est étroitement lié au jugement du consommateur. De ce point de vue, c'est ce dernier qui résout la contradiction en permettant que les bouchers s'y « *retrouvent* ». Nous donnons ici au terme « *retrouve* » un sens essentiellement économique : l'essentiel pour ces bouchers est que leur produit attire des consommateurs et, par-là accroisse et/ou fidélise leur clientèle.

[235] Il faut cependant noter que certains bouchers semblent être beaucoup plus exigeants que d'autres. En effet, deux bouchers ayant acheté des agneaux à un même éleveur nous présenteront deux regards divergents sur le produit. L'un a été pleinement satisfait alors que l'autre a trouvé matière à redire, contraste qui pourrait montrer la subjectivité du jugement quant à l'état d'engraissement adéquat d'un agneau et, plus largement une prégnance différente des normes chez les uns et les autres.

Pour cela, le produit *Agneaux de Parcours* dispose de plusieurs armes. Nous avons déjà largement évoqué certaines de ces armes (cf. §3. Chapitre 1) :

- La viande a bon goût, c'est une viande fine, même si en fin de saison, son caractère s'affirme quelque peu.
- Il s'agit d'un produit sain et naturel, arguments, nous l'avons vu, déterminant dans le choix du consommateur.
- Finalement, il porte le nom du Parc et bénéficie de l'aura du lieu.

D'autre part, les bouchers sont également à même d'influer sur le jugement des consommateurs. Un boucher n'est-il en effet pas bien « placé » pour savoir si une viande a bon goût ou non ? Tout laisse, en effet, supposer que les bouchers participent à l'acceptation par les consommateurs de la différence qui caractérise ce produit.

Dans le contexte dans lequel nous avons mené notre étude, celui d'une filière dont le réseau de distribution se limitait strictement aux opérateurs locaux de la filière (bouchers, restaurateurs), le potentiel de valorisation des agneaux assuré par le label s'articulait étroitement avec le fait que ce produit soit commercialisé localement, en circuit court, par le biais de bouchers artisanaux. Ce produit, est en effet vendu par des bouchers directement au contact des consommateurs qui participent directement à renforcer le lien entre le lieu de production, les conditions d'élevage, et les caractéristiques de la viande. Les propos qu'ils tiennent à leurs clients emportent leur adhésion. Ils sont à même de vanter ces agneaux élevés à l'air libre, avec leurs mères et sur des grands espaces préservés et de convaincre les clients du caractère sain et bon du produit. Nous avons assisté à quelques-unes de ces explications et pu ainsi relever les arguments utilisés par un boucher face au consommateur. Les consommateurs ont toutes les raisons de croire qu'en tant que boucher local, ils connaissent la viande et sont à même de juger de sa qualité. Leur statut de bouchers artisanaux, de bouchers de campagne, le fait qu'ils n'hésitent pas à affirmer à leur clientèle qu'ils opèrent leurs achats directement auprès des éleveurs, leur permettent d'accéder auprès de leurs clients à un statut d'expert. Cet état de fait apparaît comme constituant un ressort essentiel de la confiance du client envers le boucher et, par-là, de son attrait pour le produit :

> *« Les gens ils nous font confiance ici, parce qu'on travaille beaucoup avec le monde paysan, on va abattre nos bêtes et tout ça, donc on pas les mêmes problèmes qu'à Paris, que sur les grandes villes... On voit pratiquement toutes nos bêtes vivantes. »*

Avec cette relation de confiance comme support, les bouchers vont donc participer à l'acceptation par les consommateurs du défaut du produit. Ils s'attachent à expliquer aux consommateurs les différences que présente ce produit. Reprenons par exemple le cas de la couleur. Face à la réticence des clients, les bouchers sont régulièrement conduits à argumenter sur les raisons de cette coloration plus prononcée et non habituelle de la viande. Voici la réponse d'un boucher à un client qui exprime sa surprise quant à la couleur de la viande qu'il achète :

> *« Ce n'est vraiment pas du tout la même marchandise ; Parce que d'abord, d'habitude les agneaux ils ne voient trop le jour, ils ne se déplacent pas, ils restent toujours sur place, ils grossissent plus vite. Ces agneaux là, il faut 4, 5, 6 mois. Du coup la viande est différente, c'est de l'agneau qui est à l'air libre, qui tête, qui mange de l'herbe, c'est le broutard, hein »*

Un autre boucher, en évoquant ce problème nous dira à propos de sa clientèle habituelle, qu'il « *faut leur expliquer... mais maintenant ça va, ils savent.* » Les bouchers semblent à même de convaincre leur clientèle que cette couleur n'est pas délétère pour la qualité de la viande, voire même, tel que le montre les propos ci-dessus, qu'elle peut être considérée comme un critère de qualité. Il s'agit bien là d'un processus de négociation autour de la qualité qui s'engage entre boucher et client.

La figure 24, page suivante, illustre les ressorts de la subjectivité du jugement des consommateurs sur la qualité ainsi que l'ensemble des relations d'influence qui construisent la notion de qualité dans le cas du goût.

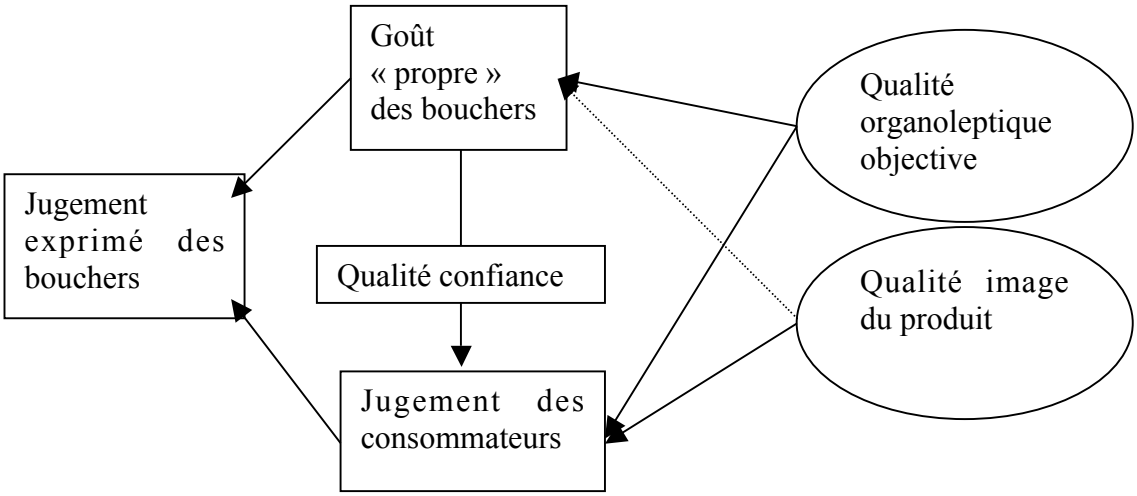

Figure 25. Les jugements sur le goût et ses relations d'influence.

Des rapports de force en faveur des éleveurs ?

D'un autre côté, il semble bien que l'acceptation des défauts du produit s'inscrive également dans le rapport de force particulier qui s'établit entre éleveurs et bouchers. Ce rapport de force est quelque peu à la faveur des éleveurs du fait, nous allons le voir, de leur alliance avec le Parc. Il conduit, semble-t-il, les bouchers à faire des concessions. Mais l'équilibre du rapport de force entre bouchers et éleveurs dépend également de la capacité réelle des éleveurs à trouver d'autres débouchés.

Ce rapport de force dont nous parlons repose pour l'essentiel sur la dépendance réciproque qui existe entre éleveurs et bouchers. D'une part, les éleveurs sont dépendants des bouchers pour commercialiser leurs produits. Si le produit ne convient pas à ces derniers, après quelques avertissements, ceux-ci menacent l'éleveur de ne plus lui prendre d'agneaux à l'avenir :

> *« Je crois que les éleveurs ils mettent plutôt de l'eau au moulin; parce que s'ils amènent un lot qui est juste, on le dit, si le deuxième lot il est juste on le redit, et si le troisième il est pareil, on ne l'achète pas. On va chercher ailleurs, on arrête; ils le saven,t de toute façon. »*

Mais ce pouvoir des bouchers n'est cependant pas absolu, puisque ces derniers sont également dépendants des éleveurs. En effet, mécontents des conditions de la commercialisation de leurs agneaux par les bouchers de l'opération, les éleveurs peuvent chercher d'autres débouchés pour leurs animaux. Comme nous le verrons, c'est ce qu'ils font activement, même si ce n'est pas pour y écouler la totalité de leurs agneaux[236]. L'une des voies alternatives de commercialisation que les éleveurs développent est, par exemple, la vente directe. Cette dernière leur permet, en outre, de mieux valoriser leurs produits et les bouchers, qui observent cette évolution, en perçoivent les risques :

> *« Il faut qu'ils trouvent d'autres clients mais pas n'importe lesquels. Moi je préférerais qu'ils les écoulent chez des bouchers... pas chez des particuliers, parce que ça me portera préjudice; »*

[236] En effet, confrontés, à une faible demande des bouchers en fin de saison (dès la mi septembre), les éleveurs n'arrivent pas à écouler la totalité de leurs produits par ce réseau.

Plus largement, si les autres voies de commercialisation que mettent en œuvre les éleveurs se développent (vente directe, terroir direct, Bio) et qu'elles s'avèrent plus intéressantes pour eux, ces derniers n'auront plus intérêt à commercialiser leurs agneaux à travers les bouchers de l'opération. Les bouchers sont ainsi conscients de leur propre état de dépendance vis-à-vis des éleveurs, ce qui, selon nous participe à leur acceptation du produit.

Cette relation d'interdépendance contraste avec la situation habituelle à laquelle étaient jusqu'alors confrontés les uns et les autres, une situation où le distributeur était généralement en position de force et, par conséquent, l'éleveur fortement dépendant de la distribution. Nous avons d'ailleurs vu qu'une partie des éleveurs voient dans le soutien du Parc et dans la constitution du réseau d'éleveurs *Agneaux de Parcours*, une possibilité de se dégager de la dépendance vis-à-vis des filières de distribution dans laquelle le fonctionnement sous l'ère productiviste les avait conduit (cf. Chapitre 2). Cette perte de pouvoir des distributeurs, associée à la mise en place de l'opération, constitue l'une des raisons pour lesquels le boucher «récalcitrant» n'a pas donné suite à son engagement initial dans l'opération :

> *« J'ai essayé de discuter avec eux comme je discute avec d'autres éleveurs, mais il y a des gars dans le lot avec qui on ne peut pas discuter, ils prennent les bouchers pour des cons. J'ai l'impression que les éleveurs de l'Agneau de Parcours, ils travaillent pour eux, ils ne veulent pas travailler avec les bouchers, et puis ils disent « c'est la dernière parole ». Au début j'allais à toutes les réunions, mais c'est eux qui mènent la danse. Eux c'est trop catégorique, le boucher il ne le sente pas ; le parc il est là pour leur amener un plus, pour leur faire valoir quelque chose, et eux ils veulent faire à leur idée. Moi je pense que ce n'est pas comme ça qu'on peut travailler. » (Le boucher récalcitrant)*

Si ce sentiment n'est pas partagé par tous (les autres bouchers ne se plaignent pas du comportement des éleveurs), il reflète tout de même une réalité, celle d'une redistribution des rapports de force entre producteurs et distributeurs que génèrent les modalités de mise en place de cette opération avec, à son origine, les motivations du Parc et des éleveurs à développer cette opération.

Nous l'avons vu, avec les *Agneaux de Parcours*, le Parc avait pour objectif de s'illustrer en tant qu'outil au service de la population locale et faire en sorte que les acteurs locaux se réapproprient pleinement la démarche et qu'ils participent ainsi, à leurs bénéfices propres, à la protection de la nature. L'opération *Agneaux de Parcours*, apparaît avoir

été avant tout conçue pour le bénéfice des éleveurs.

Si lorsque nous nous y sommes intéressés (en 1999), l'association *Agneaux de Parcours* regroupait éleveurs, bouchers, restaurateurs, l'opération *Agneaux de Parcours* ne résulte pas de la rencontre simultanée de l'ensemble de ces acteurs, mais de celle d'un petit groupe d'éleveurs (trois, prenant encore tous part à la démarche) et du Parc national des Cévennes. Les distributeurs, bouchers comme restaurateurs, bien qu'ayant été sollicités d'emblée par le couple éleveurs-Parc, ne l'ont été qu'après les premières définitions du principe de l'opération par ces deux derniers. Il ne s'agit pas de dire que les distributeurs n'ont pas dès le début occupé - et ne continuent pas, à l'heure actuelle à occuper - une place centrale dans l'opération : il n'aurait pas été possible, au Parc et aux éleveurs de mettre en place une telle coopération sans eux et dans l'état actuel des choses, l'opération ne survivrait pas sans ces derniers. De surcroît, faire participer des bouchers et restaurateurs locaux faisaient partie du concept -initial- de l'opération. Si celle-ci a vocation à s'assurer de la pérennité et du développement d'un modèle d'élevage spécifique, elle a également été pensée comme une opération de développement centrée sur le local. Cependant, tant les premiers pas de l'opération que son évolution actuelle montrent que ce sont les éleveurs qui se sont le plus largement réapproprié l'opération avec, semble-t-il, l'aval du Parc. Nous pouvons apporter deux arguments au moins qui corroborent cette hypothèse :

Les statuts de l'association *Agneaux de Parcours*, qui ont été mis en place avec l'aval voire l'appui du Parc, laissent la majorité aux éleveurs, les distributeurs n'y occupant qu'une position de second plan :

> *« On a quand même réservé un petit peu la majorité aux éleveurs ; c'est-à-dire que les décisions doivent être soutenues par les agriculteurs et ils ont la majorité. On a calculé les statuts de cette manière Parce que de toute façon notre avis, c'était de dire que, sans éleveurs, il n'y avait pas d'association, pas de démarche, il n'y avait rien du tout, et qu'il fallait pour une fois qu'on conserve un peu la supériorité numérique. » (Le président de l'association)*

De fait, le bureau de l'association reflète bien cette volonté : Les trois postes clefs, ceux de président, de secrétaire adjoint et de trésorier y sont tenus par des éleveurs. Précisons que tel n'est pas le cas dans la filière *Bœuf de Pâques* où le trésorier est un boucher.

Le Parc recherche une prise d'indépendance de la filière et pour atteindre son objectif, il fait en sorte que sa dynamique soit le fait des acteurs eux même, sans intervenir, ni sur

les liens que tissent ces derniers, ni sur les règles du jeu qu'ils mettent en place (organisation et régulation interne). Cependant, le Parc, en octroyant le droit d'usage de son image aux éleveurs, oriente, dès le départ, les rapports de pouvoir entre ces derniers et les distributeurs. C'est, en effet, forts du label *Agneaux de Parcours* que les éleveurs entrent en négociation avec les distributeurs, modifiant ainsi, en leur faveur, les rapports de force habituels entre eux et les distributeurs. En outre, les éleveurs sont tout à fait libres de mettre en œuvre d'autres voies de commercialisation. Ils y sont même poussés par le Parc. Et, nous l'avons vu, c'est ce qu'ils font en développant la vente directe et en travaillant avec l'association *Terroir direct*. Cette diversification des débouchés a pour conséquence de transformer le statut des bouchers locaux : d'interlocuteurs uniques, ayant le monopole de la distribution, ils tendent à devenir des distributeurs parmi les autres[237]. Cette situation de compétition, mise en place par les éleveurs, concoure à déplacer en leur faveur les rapports de force qu'ils entretiennent avec les bouchers, et plus largement avec les distributeurs.

Il s'agit, avant tout, pour le Parc, de permettre à des pratiques d'élevage spécifiques de se maintenir et de se développer sur son territoire. Parce qu'elles concourent à ses objectifs de gestion et, plus largement, parce qu'elles illustrent une agriculture, -localement- avant-gardiste, respectueuse « des équilibres naturels », la volonté du Parc est, avant tout, de permettre aux éleveurs, opérateurs finaux de la gestion des espaces pastoraux, de se construire un environnement économique qui leur soit favorable. Cette interprétation explique donc que ce sont les éleveurs qui en constituent le noyau central et qui pilotent, en grande partie, la démarche de l'association. C'est au service des éleveurs que se met le Parc, illustrant ainsi que de son point de vue, l'objectif de concilier protection de la nature et production agricole reste bien primordial.

Il ne faut cependant pas voir ces rapports de force entre bouchers et éleveurs comme des conflits. L'opération *Agneaux de Parcours* est née et a toujours fonctionné autour d'une situation de bénéfices partagés par les uns et les autres. Nous avons d'ailleurs évoqué le fait que bouchers et éleveurs entretiennent des relations de confiance mises en place

[237] Bien entendu, ils ne font que « tendre » à devenir un distributeur parmi les autres. Ils restent encore des distributeurs incontournables pour les éleveurs et sont loin d'être dépendants de ces derniers. C'est l'équilibre des rapports d'interdépendance entre éleveurs et bouchers qui est modifié, transformant leur champ d'interaction de manière très fine. Nous verrons ceci plus en détail dans la troisième partie de ce travail.

dans le cadre de partenariats privilégiés, même si la filière semble pensée avant tout au bénéfice des éleveurs. Nous avons vu que son organisation permet par exemple de leur éviter d'entrer en concurrence, une concurrence qui jouerait directement en faveur des distributeurs. Cependant, ci des tensions existent, tensions qui s'illustrent notamment par les débats parfois houleux lors des réunions d'associations, elles s'inscrivent dans une certaine normalité. Chacun essaye au mieux de tirer son épingle du jeu, sans toutefois que le fonctionnement de la filière ne soit jamais réellement remis en question. Dans le cadre d'une telle microfilière, la bonne marche reste largement dépendante de la qualité des relations qu'entretiennent les acteurs entre eux.

Les éleveurs ne peuvent pas tout se permettre

Bien entendu, il y a un seuil à l'acceptation par les bouchers et consommateurs des défauts de ce produit. S'agissant de l'engraissement dont nous allons plus particulièrement parler ici, ce seuil relève de raisons d'ordre technique. Lorsque l'état d'engraissement des agneaux est trop faible, la viande, d'une part, n'a pas de tenue et devient alors difficilement débitable et, d'autre part, se conserve mal. En outre, une viande trop maigre n'a plus de goût. Mais ce seuil relève également, d'après les bouchers, du jugement du consommateur qui considère qu'« *une viande trop sèche c'est une viande qui n'est pas bonne* ».

La preuve la plus flagrante qu'il existe un seuil minimal de tolérance à ne pas franchir (en termes d'état de gras) pour la mise en marché de ce produit par le biais des bouchers est que les agneaux provenant de (F) et (G) ont été très mal acceptés par ces derniers. Ces éleveurs n'ont, par la suite, pas réussi à en commercialiser d'autres par leurs biais[238].

Certes, certains bouchers apparaissent plus critiques que d'autres quant à l'état d'engraissement déficient des *Agneaux de Parcours*. Illustration de l'existence d'une acceptation différentielle du défaut d'engraissement : à propos des agneaux provenant d'un même éleveur (A), deux bouchers auront, par exemple, des avis contradictoires, l'un étant très critique alors que l'autre s'estime satisfait du produit, même si les considérations d'ordre technique que les bouchers nous ont donné semblaient objectiver ces jugements d'état d'engraissement. Cette variabilité de jugement d'un boucher à l'autre

[238] C.f. chapitre 8. Il semble en aller de même pour les agneaux de (B), même si celui-ci n'explique pas de cette manière sa difficulté à trouver des débouchés pour ses produits.

pourrait alors relever d'une acceptation différentielle du défaut d'engraissement face aux autres qualités du produit. Notons d'ailleurs que si les (F) ont des problèmes à commercialiser leurs agneaux par le biais des bouchers, ils en vendent tout de même une quantité non négligeable par le biais d'un restaurateur (20 agneaux vendus en 2000). Le boucher-informateur qui a quitté la filière après en avoir fait l'expérience et qui a été confronté aux agneaux de (F), considère d'ailleurs que ce restaurateur fausse le jeu :

> *« Non moi... bon je ne dis pas qu'il n'y a pas des bons agneaux dans le lot, ceux du président (E), j'en ai tué, je peux vous garantir que ce sont de bons agneaux, par contre, les agneaux de (F) il ne faut pas rigoler quoi... Elle croit qu'elle a de la bonne marchandise, et tout, le restaurant qui lui en prend, il dit que c'est de la bonne marchandise, Il ne faut pas déconner, le mec il fausse le problème, ou alors c'est moi qui ne comprend rien. »*

Mais si les (F) et les (G) n'ont pas réussi à contenter les bouchers auxquels ils ont livré leurs marchandises, ce n'est certainement pas uniquement parce que ces derniers étaient plus exigeants que d'autres. Autant eux-mêmes que leurs collègues éleveurs l'affirment d'ailleurs : leurs agneaux sont mal finis.

Dans ces deux cas, nous l'avons mis en évidence pour (G) et nous pouvons le supposer pour (F), il s'agit en partie d'un manque de savoirs adaptés. Les premiers étaient des éleveurs ovin lait, et comme le dit un autre éleveur de la filière, « *ils connaissent l'entretien d'une brebis laitière mais le problème des agneaux d'un certain âge, ils ne l'avaient pas eu* ». De même, les anciens éleveurs de bergerie ne maîtrisent pas totalement la pratique de l'engraissement des agneaux à l'herbe. La capacité des éleveurs à engraisser correctement leurs agneaux, à bien les finir comme le disent bouchers et éleveurs est pour une part une question de savoir-faire.

Cependant, pour (F) elle-même, il en va également du manque de qualité de ses parcours. Rappelons ainsi que c'est sur la base de cet argument qu'elle explique, en partie, son incapacité à finir correctement ses agneaux à partir de ces derniers et le coût trop élevé d'achat à l'extérieur d'une alimentation complémentaire qu'elle ne peut fournir elle-même en raison d'une disponibilité en terres cultivées et en prairies par trop limitée. A l'identique, rappelons que le problème qui se pose aux (G) est du même ordre : des parcours peu nourrissants car largement embroussaillés qui, en quelque sorte, les obligent à complémenter fortement leurs agneaux aux grains, ce qui provoque des diarrhées et nuit à leur engraissement. Autrement dit, si les agneaux des (G) et des (F) sont mal finis, c'est également parce qu'ils ne peuvent pas les nourrir de façon satisfaisante.

De fait, les éleveurs développent des pratiques qui leur permettent de répondre autant que possible aux exigences bouchères. Il en va ainsi d'un agnelage calé sur la pousse de l'herbe, seule technique qui, associée au tri sélectif, permet d'alimenter assez abondamment les agneaux et leurs mères allaitantes au cours du printemps et des premières semaines de l'été. Il en va également ainsi de la pratique du sevrage. L'une de ses fonctions est en effet de maintenir un régime alimentaire soutenu pour les agneaux dans la deuxième partie de l'été alors que, sur les parcours, la disponibilité en herbe baisse (sur le plan qualitatif et quantitatif) et que seuls les « *champs* » sont à même d'assurer leur finition. Notons de surcroît que le choix de sa date exacte relèvent d'une recherche d'équilibre entre plusieurs facteurs dont un « *choc alimentaire* » pour les agneaux pouvant être provoqué par un sevrage trop précoce (avec comme conséquence un ralentissement de croissance et une compromission de leur état d'engraissement) et la possibilité de maintenir un régime alimentaire abondant en plein été, tel qu'évoqué à l'instant (voir encadré 5, page suivante).

Il en va bien entendu de même de la complémentation tant des mères allaitantes que des agneaux. Tous les éleveurs complémentent en effet les brebis mères en début de printemps de sorte à s'assurer qu'elles fournissent du lait en quantité suffisante pour leurs agneaux. Quant aux agneaux, mis à part dans le cas de (A) et de (D), nous savons que tous les éleveurs leur offrent une alimentation complémentaire. Même si celle-ci est sans commune mesure avec ce qui se fait en élevage de bergerie, elle apparaît à tous (exception faite de A et D) nécessaire pour assurer une croissance et un engraissement adéquat des jeunes. Rappelons-nous d'ailleurs des considérations de (C) sur cette absolue nécessité de la complémentation et de l'évolution de ses pratiques en la matière face aux difficultés qu'il a connues au début des années 90 (cf. chapitre 2). Finalement, il en va ainsi du recours au pâturage sur prairie par les agneaux et leurs mères allaitantes au cours du printemps. Bien que nous ne l'ayons pas évoqué, il s'agit là d'une pratique largement partagée par les éleveurs. Nous avons pu l'observer et certains d'entre eux l'ont largement évoqué. Les prairies, sont (plus ou moins) mobilisées par les uns et les autres parce qu'elles sont le support d'une ressource alimentaire plus riche et plus abondante que les parcours et permettent d'obtenir de meilleurs résultats de croissance et d'engraissement. Pour une technicienne de la Chambre d'agriculture, il est d'ailleurs impossible de « *faire* » de l'agneau sur des parcours, les quantités et qualités d'herbe n'y étant pas satisfaisantes :

> *« Ceux qui font de l'agneau d'herbe correctement... il ne faut pas se leurrer, l'agneau n'est pas fait sur le parcours, il est fait sur les prairies ou alors ils racontent des histoires, ceux qui disent qu'il est fait sur les parcours leur agneau... c'est pas possible. Bon un petit peu, pour qu'ils aillent un peu brouter. Parce qu'il n'y a pas assez d'herbe et que l'herbe n'est pas bonne au moment où les agneaux vont sur les parcours... en complément je ne dis pas. Mais qu'on dise de l'agneau de parcours, c'est pas vrai ; de l'agneau d'herbe oui. »*

Bien que ces propos soient contradictoires avec les pratiques que nous avons observées, ils appuient l'idée que les éleveurs évoquent eux-mêmes que pour engraisser des agneaux il faut la meilleure herbe qu'il soit.

Dans le cas le plus fréquent, les éleveurs ont recours au pâturage sur prairie printanier pour les agneaux dits « nés doubles », i.e. les agneaux jumeaux :

> *« Les prairies je les réserve pour le foin, en priorité, et pour les brebis qui ont des doublés. Je fais comme je peux cette année. Il y a une centaine de brebis avec des doublés, mais elles sont sur un parcours normal ; je n'ai pas encore de prairie suffisante pour cette année, j'en ai semé 20 ha ; l'année prochaine j'en aurais un peu plus, donc là je pourrais commencer vraiment à faire comme je veux. A les mettre sur des prairies pour pâturer. »*

Le problème de ces agneaux est qu'ils reçoivent, individuellement, moins de lait de leur mère. L'herbe plus abondante et de meilleure qualité des prairies permet à la fois de compenser ce manque et de stimuler au mieux la production de lait par les mères. Mais nous avons également pu observer des couples brebis-agneaux (nés simples) pâturer ces prairies à ces mêmes dates. Seul un éleveur évoque ouvertement cette pratique qui, d'une certaine manière est contraire à l'affichage de l'opération et constitue ainsi une contradiction certaine :

> *« Il faut sélectionner les pâtures. X, en ce moment, ses agneaux ils sont dans les champs, hein. On va faire pareil. » (Un éleveur du groupe, au mois de mai 2000)*[239]

Alors, est-il possible, contrairement au jugement de la technicienne de la Chambre d'agriculture, d'engraisser des agneaux sur des parcours tels que ceux dont disposent les éleveurs *Agneaux de Parcours* et comme le demande cahier des charges ? Les pratiques que nous avons observées chez la plupart des éleveurs, vont dans le sens d'une

[239] Nous avons pu vérifier que les agneaux de X qui paissent sur les prairies sont bien des simples.

Encadré 5. Le sevrage comme meilleur des compromis.

Au début du mois de juillet, la période de sécheresse débute et l'herbe ne pousse quasiment plus sur les « parcours ». Elle commence, progressivement, à sécher et sa capacité à engraisser les agneaux va diminuer avec le temps. Dans les premiers temps, les éleveurs pallient à cette diminution quantitative et qualitative de l'herbe, soit en faisant repasser leurs animaux sur les parcs qui ont été visité le plus précocement au printemps, en continuant alors à opérer en « tri sélectif », soit en amenant leurs animaux dans des zones un peu plus abritées, (versants moins exposés, passages rapides dans des sous bois), soit encore en ayant recours à certaines prairies où l'herbe reste verte plus longtemps (dans des fond de cuvette, avec des sols plus profond ayant une meilleure rétention en eau). Ces différentes techniques ne s'excluent pas les unes des autres. Mais le temps passant la compétition entre les brebis et les agneaux pour l'accès à l'herbe s'accroît. Arrive alors le temps du sevrage, qui, s'il n'est pas pratiquer par tous les éleveurs, l'est tout de même par une grande majorité d'entre eux. Le choix de la date du sevrage est intéressant en lui-même. Il résulte d'un compromis :

D'une part, des facteurs poussent les éleveurs à pratiquer un sevrage et à ne pas laisser les animaux se sevrer naturellement, (ce qui adviendrait deux semaines plus tard environ) :

> « Pour soulager les brebis déjà, et puis pour finir de les engraisser correctement. C'est une époque où l'herbe commence à baisser dans les parcours, le lait de la mère aussi baisse, donc ils profitent moins à ce moment là ; il faut changer de régime ; alors on les sèvre »

Cette argumentation montre que le sevrage a un intérêt double. Un intérêt pour l'engraissement des agneaux qui seront conduits sur des « *champs* » de sorte à leurs assurer une alimentation soutenue :

> « On les fait pâturer dans les repousses des champs qu'on a fauchés, donc ils mangent beaucoup mieux. »

Un intérêt pour les brebis ensuite que les éleveurs cherchent à « préserver » pour qu'elles puissent se « *retaper* » avant la lutte. Cependant, ces dernières n'ayant pas besoin d'une alimentation aussi abondante et riche qu'auparavant, elles sont conduites la plupart du temps soit sur des parcs ayant été soumis plus tôt dans la saison à un pâturage sélectif soit sur des parcs laissés comme zone d'accumulation. Ces sources alimentaires, peuvent, un peu plus tard dans la saison, être complétée par un pâturage des regains, sur les « *parcours* » ou sur les « *champs* », pour bien « *préparer les brebis à la lutte* ».

D'autre part, des arguments poussent les éleveurs à ne pas sevrer plus tôt, ou pour les quelques autres à ne pas sevrer du tout.

> « Le fait que les mères les allaitent un peu c'est toujours positif quoi même s'il n'y a plus beaucoup de lait, comme ça il n'y a pas de choc par le sevrage, ils tètent toujours même s'il n'y a pas beaucoup de lait. »

Il s'agit ainsi pour les éleveurs de ne pas provoquer un « *choc alimentaire* » pour les agneaux qui impliquerait un ralentissement de croissance et risquerait de compromettre leur état d'engraissement. C'est pour palier au conséquence d'un éventuelle choc, qu'un éleveur qui pratique le sevrage à l'âge de 4 mois (le plus précocement du groupe) nous dira qu'il met tout de suite ses agneaux dans des champs et leur apporte dans le même temps une complémentation alimentaire. Il s'agit ensuite, pour les éleveurs, de « laisser du lait dans l'alimentation des agneaux le plus tard possible pour éviter que la viande ne tourne rouge ».

réponse par l'affirmative. Dans la grande majorité des cas, pour la grande majorité des agneaux, le recours aux prairies n'est pas nécessaire avant le sevrage. Chez certains, en raison de peu de disponibilité en terres cultivées, une telle pratique n'est d'ailleurs que peu envisageable et le recours aux prairies est très occasionnel voire inexistant, même pour les doublés (cas de C, D, F et G). Dans ces cas, sauf chez (D), les mères de double reçoivent une complémentation plus importante que les mères de simple, pratique permettant d'accroître la production de lait de ces dernières. Chez d'autres au contraire, la disponibilité en prairies leur permet d'envisager une telle pratique. Non seulement les jumeaux peuvent être soumis à ce traitement de faveur, mais il arrive que les nés simples en bénéficient également à certaines périodes de leur vie.

9.3. Décalages temporels entre l'offre et la demande : les problèmes du circuit local

Si la naturalité du produit, en tant qu'argument de vente, constitue un atout évident pour les *Agneaux de Parcours*, elle engendre également une difficulté majeure pour sa mise en marché.

La production des *Agneaux de Parcours* se fait, nous l'avons vu, au rythme des saisons. Ce qui d'un côté constitue un avantage, puisque là est le gage de sa naturalité, n'est pas sans poser de problèmes à la mise en marché du produit. Si la filière *Agneaux de Parcours* est née et, fonctionne à l'heure actuelle (pour l'essentiel) sur l'opportunité que constitue la clientèle estivale du Parc, la concordance des temporalités entre l'offre et la demande dans ce système est loin d'être idéale : le cycle de migration des estivants n'est pas complètement en phase avec la production des agneaux qu'ils désirent consommer.

9.3.1. Calendriers déphasés

« La vente des Agneaux de Parcours est autorisée du 1er juin au 15 novembre. »

C'est ce que stipule le cahier des charges *Agneaux de Parcours*. Cependant, si les

premiers lots d'*Agneaux de Parcours* sont bien disponibles à ces dates, bouchers et restaurateurs ne peuvent espérer en disposer qu'en de petites quantités. Et encore, tous ne sont alors pas approvisionnés. Il faudra pour la plupart attendre la deuxième quinzaine du mois de juillet pour commencer à disposer à souhait de ce produit. Pourtant, tous les distributeurs désireraient disposer du produit dès la mi-juin ou plus tôt encore, au 1er juin, comme il est inscrit sur le cahier des charges.

Jusqu'à la deuxième quinzaine de juillet cependant, époque à laquelle l'offre globale en agneaux atteint ses valeurs les plus hautes, les agneaux ne sont, chez la plupart des éleveurs, pas encore prêts. Et même alors, ceux-ci ne peuvent souvent pas pleinement répondre aux exigences de leurs bouchers. Leurs agneaux sont généralement encore un peu « justes », c'est-à-dire trop petits et, la demande étant alors très forte, les éleveurs sont, de surcroît, conduits à proposer des agneaux parfois pas tout à fait finis d'engraisser, des agneaux un peu maigres.

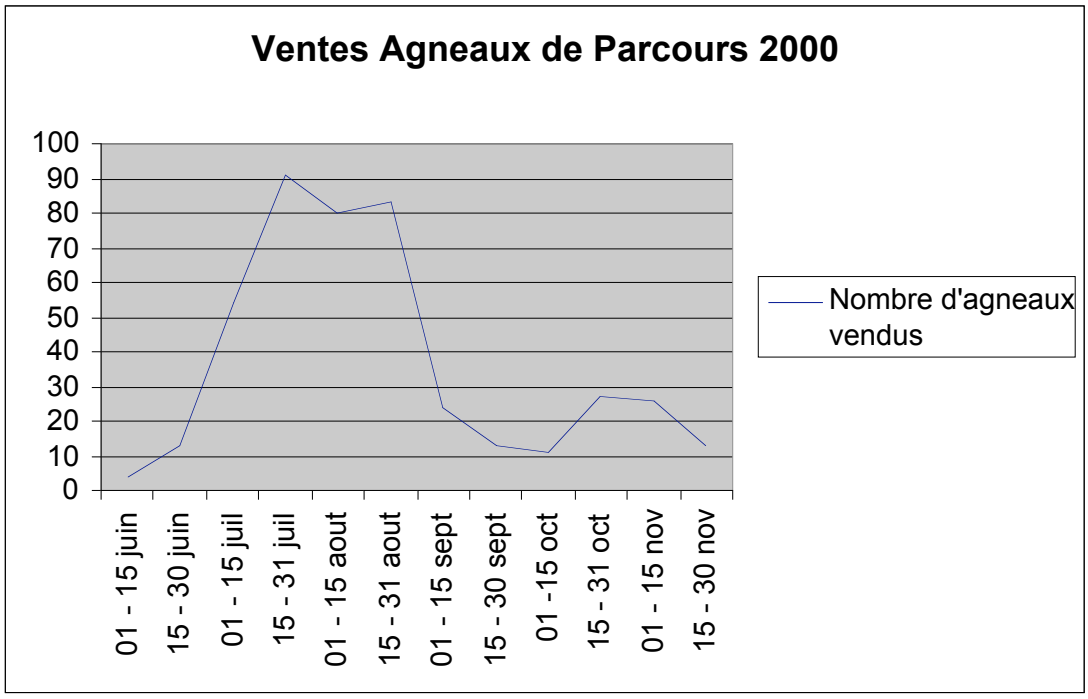

Figure 26. Calendrier de vente d'*Agneaux de Parcours* auprès des bouchers locaux au cours de la saison estivale

Ce problème d'une offre qui ne peut pleinement répondre à la demande perdure plus chez certains que chez d'autres. Pour les bouchers et restaurateurs qui travaillent avec les éleveurs du Méjan, il faudra ainsi - sauf exception - attendre le mois d'août pour être correctement approvisionné. Citons par exemple le cas de (C) qui, à l'extrême, considère même faire des efforts pour fournir son boucher au cours de ce mois :

> *« On ne peut pas en fournir plus de 40 - 50 parce que dans le mois d'août on n'a pas plus d'agneaux qui sont prêts. C'est les meilleurs là qui s'en vont, et encore ils sont justes. C'est des agneaux qui gagneraient à rester un mois de plus. »*

Chez les éleveurs situés en Cévennes ou sur le flanc du Mont Lozère, à des altitudes plus basses, le problème est moins prégnant car les agneaux sont prêts plus tôt, dès le début juillet pour certains, un peu plus tard pour d'autres. En effet, l'hiver y est d'une part moins rigoureux et le printemps généralement plus précoce. L'un et l'autre permettent un démarrage de la végétation et donc une pousse de l'herbe dans les pâturages elle-même plus précoce, parfois fois de près de quinze ou vingt jours. En outre, certains de ces éleveurs exploitent lorsqu'ils en disposent d'anciennes châtaigneraies, qui assurent des ressources hivernales non négligeables et qui peuvent dans certains cas leur permettre d'avancer quelque peu leur agnelage. Car, nous avons vu que, dans la plus part des cas, les éleveurs coordonnent leurs agnelages avec la pousse de l'herbe. Ils agnèlent généralement quinze jours, trois semaines avant que l'herbe ne soit réellement disponible sur les pâturages. En attendant les brebis sont soit maintenues en bergerie, affouragées et complémentées en céréales, soit menées sur des prairies, dont la pousse est plus précoce en raison tout à la fois de la fumure qui y est apportée, de leur situation en fond de cuvette (mieux protégées) et de leur composition dominante en légumineuses, famille à la pousse plus précoce. C'est ainsi que si l'un des éleveurs de notre groupe de référence (E) peut fournir des agneaux plus tôt dans la saison, c'est en partie parce que sa situation géographique lui permet de réaliser un agnelage plus précoce. Le printemps chez lui vient plus tôt. Sa ferme se situe en effet à une altitude inférieure aux autres - principaux - élevages de la filière, tous implantés sur le causse Méjan (les autres élevages de la filière mis à part un, sont de taille bien moindre).

Les bouchers sont au fait de ces contraintes naturelles et expliquent eux même l'impossibilité des éleveurs de leur livrer des agneaux plus tôt dans la saison par un

démarrage tardif de la végétation sur le Causse :

> *« On aimerait qu'il puisse nous ravitailler un peu plus tôt dans l'année, vers le 15 juin, plutôt que le 15 juillet, mais bon suivant les secteurs, si c'est le causse ou les Cévennes, en Cévennes ce sera possible, mais pas sur le causse, suivant la végétation comment elle est avancée, ils font ce qu'ils peuvent quoi... »*

Les bouchers ont donc intégré que, contrairement aux élevages de bergerie à même d'échapper à certaines contraintes naturelles et par là, susceptibles de fournir des agneaux tout au long de l'année, le mode d'élevage des *Agneaux de Parcours* est étroitement dépendant des conditions écologiques régnant sur le lieu de production. Dès lors que l'objectif est de faire un agneau « naturel », les bouchers, encore une fois, en acceptent certains inconvénients, inhérents au produit et indépendants de la volonté des éleveurs : « *Ils font ce qu'ils peuvent quoi* », « *sur le causse on ne les sort pas forcément au mois de janvier hein* ». C'est ainsi que les bouchers mettent en avant le déterminisme géographique des calendriers de production. Ils opposent les Causses aux Cévennes, où l'altitude est moindre et les agnelages plus précoces, et aspirent à ce que plus d'éleveurs cévenols soient intégrés à la filière, seul moyen, pour eux de disposer du produit plus tôt dans la saison :

> *« Il y a des gars des Cévennes qui m'ont contacté, alors peut être j'arriverai à en avoir plus tôt; parce que en Cévennes ils arrivent à faire mettre bas plus tôt... le climat n'est pas le même, ils vont déjà dehors alors qu'au même moment sur le causse....cette hiver ça a été exceptionnel parce qu'il n'a pas fait froid, mais c'est vrai que sur le causse on ne les sort pas forcément au mois de janvier hein. »*

Mais le préjudice porté par ce décalage temporel entre l'offre et la demande ne concerne pas que les bouchers. Il pose également problème aux éleveurs dont une grande partie des agneaux ne sont prêts à commercialiser qu'une fois les touristes repartis et la demande ainsi flétrie. Encore une fois, dans notre groupe de référence, seul (E) réussit réellement à tirer pleinement son épingle du jeu. Sa production étant en phase avec la demande c'est lui qui, par le biais de son boucher écoule le plus d'agneau dans la filière (cf. figure 26, ci-après). A l'autre extrême, les éleveurs (F) et (G) sont peut être ceux qui subissent le plus fortement cette contrainte. Pour l'un comme pour l'autre, c'est notamment parce que la demande en agneau est trop précoce qu'ils n'ont pas pu répondre aux exigences des bouchers et qu'ils ont commercialisés des agneaux pas finis.

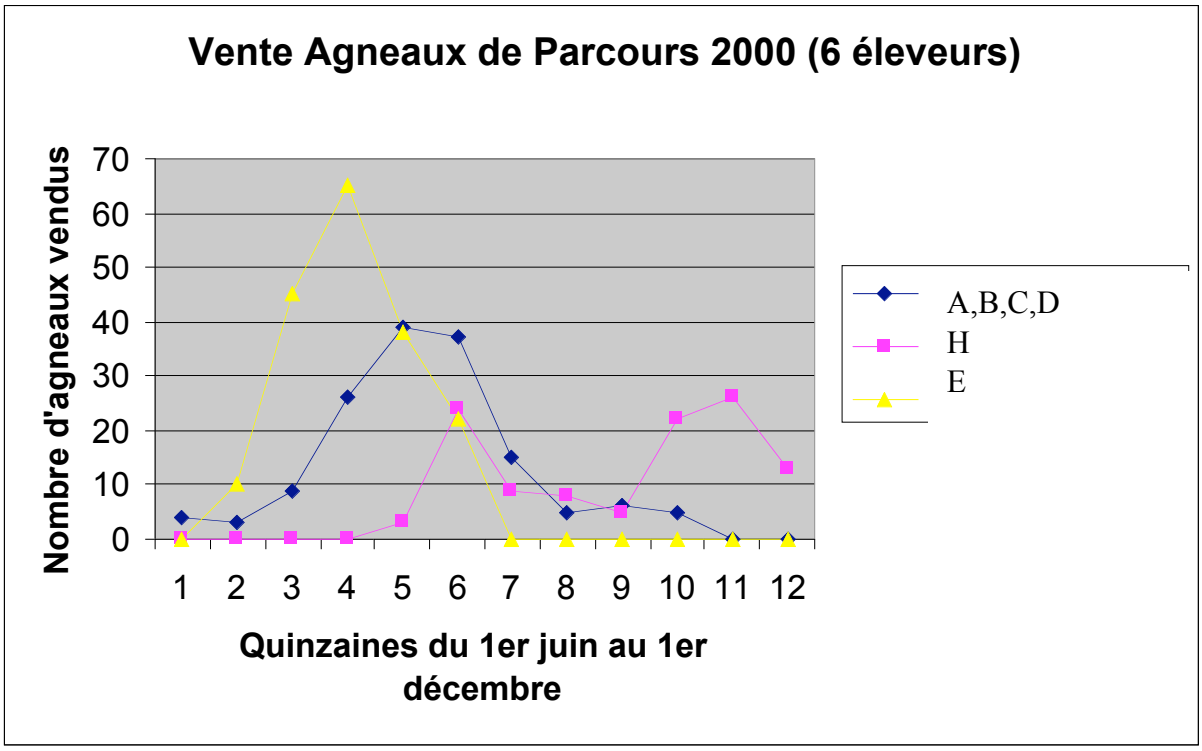

Figure 27. Vente *Agneaux de Parcours* 2000 (6 éleveurs)

C'est ainsi que si d'un côté, les bouchers, dans les premiers temps de l'opération, ont largement fait pression sur les éleveurs et notamment sur les caussenards afin que ceux-ci leurs fournissent des agneaux plus tôt dans la saison, il s'agissait là d'un intérêt partagé par ces derniers. En effet mettre sur le marché des agneaux de manière plus précoce était un moyen pour eux d'en valoriser une quantité plus importante et d'éviter de céder les autres à moindre prix par le biais de maquignons ou de groupements de producteurs. Mis à part (C) qui valorisait l'ensemble de sa production automnale par la filière Bio, les éleveurs dans ce système de commercialisation avaient donc tout intérêt à essayer de disposer d'agneaux vendables plus tôt dans la saison, des agneaux qui de surcroît ne soient pas trop petits afin d'en tirer un profit intéressant[240].

[240] Rappelons que pour C, la filière *Agneaux de Parcours* ne constitue qu'un débouché complémentaire à sa voie principale de commercialisation, Agribio-Lozère, et qu'il y vend ses agneaux à perte. Le prix pratiqué en Bio est plus élevé que la filière et de plus, comme il le dit, ses agneaux estivaux gagneraient pour la plupart à rester à l'élevage un mois de plus. Il les vend en effet à un poids relativement faible et n'en tire pas autant de profit qu'il souhaite.

9.3.2. A la recherche d'agneaux plus précoces

Pour obtenir des agneaux prêts à la vente plus tôt, d'une part, et des agneaux plus gros et mieux finis aux mois de juillet et août d'autre part, deux stratégies s'offrent aux éleveurs : avancer leurs dates agnelages ou tenter d'accélérer la croissance de leurs agneaux.

Si l'éleveur (E) est à même de vendre des agneaux plus tôt dans la saison que la plupart de ses collègues, ce n'est ainsi pas uniquement parce que la pousse de l'herbe est chez lui, plus précoce. D'une part (E) réalise, son agnelage près d'un mois et demi avant la pousse de l'herbe[241], contre trois semaines, un mois pour ceux qui respectent une stricte concordance entre leurs mises bas et la pousse de l'herbe. D'autre part, et surtout, ses agneaux présentent des vitesses de croissance et d'engraissement globalement plus élevées que chez ses collègues. Chez lui, en effet, non seulement la proportion d'agneaux prêts à l'âge de trois mois est plus importante que chez les autres éleveurs mais il est, de surcroît, le seul de la filière à ne pas dépasser 6 mois pour l'abattage[242] des derniers (contre 8 mois pour la plupart des autres éleveurs). Nous avons identifié trois facteurs qui, chez (E) contribuent, de concert, à expliquer de tels résultats :

- Il vend un nombre assez important de ses agneaux « légers », c'est-à-dire à l'âge d'un mois environ par le biais d'une autre filière. En d'autres termes, il se débarrasse très rapidement d'une grande partie de ses agneaux « nés double » pour assurer une meilleure croissance et un engraissement plus rapide à l'autre (meilleur allaitement).
- Le niveau de complémentation des agneaux est, chez lui plus élevé que chez tous les autres éleveurs.
- Il dispose de prairies (naturelles) en quantité supérieure aux autres éleveurs et y a, plus que d'autres, recours pour le pâturage de ses animaux (brebis comme agneaux).

---

[241] Troisième semaine de février

[242] Il faut cependant remarquer que contrairement à R, S vend, comme E une partie de ses agneaux « léger ». Nous l'avons déjà vu, cela signifie que ces deux éleveurs se débarrassent très rapidement (1 mois) d'une partie de leurs agneaux « nés double » pour assurer une meilleure croissance à l'autre (meilleur allaitement) ; De sorte que comparer les ages d'abattage des derniers agneaux de R et S n'a ainsi que peu de sens. Par contre la comparaison entre E et S a plus de sens.

Photo 13. Disponibilité en prairies et précocité des agneaux. L'utilisation des prairies pour le pâturage des animaux en production (brebis et agneaux) permet d' assurer une croissance et un engraissement plus rapides des agneaux.

Il en va de même pour (B), éleveur qui, bien que travaillant sur le Causse réussira pourtant, en 2001, à approvisionner un restaurateur dès le 21 mai et un boucher dans la première quinzaine de juillet. Si tel est le cas, c'est bien, d'une part, qu'il ne coordonne pas tous ses agnelages avec la pousse de l'herbe (cf. Chapitre II.). Certaines de ses brebis, rappelons-le, mettent bas en plein hiver. D'autre part, nous avons également vu qu'il complémente peut être plus que tout autre certains de ses agneaux. Finalement, il n'hésite pas à user de ses prairies (dont il dispose en abondance) pour assurer leur croissance et engraissement. On peut d'ailleurs se demander comment il est possible de commercialiser des agneaux le 21 mai en un lieu où, selon les éleveurs, l'herbe des parcours ne commence à poindre qu'au début de ce mois. Comment a été respectée la mise à l'herbe minimale de 3 mois imposée par le cahier des charges ? Même si les agneaux et leurs mères peuvent avoir fréquentés les parcours et qu'il s'agit de jeunes agneaux (14 à 15,5 kg), il est fort probable que la pratique de l'élevage à l'origine de ses agneaux sorte quelque peu de l'esprit dans lequel le Parc souhaiterait qu'elle se fasse.

L'agnelage précoce, une possibilité qui n'est pas offerte à tous.

Pourtant si (B) et dans une moindre mesure (E) font le choix de conduire certaines ou totalité de leurs mises bas en dehors d'une stricte concordance avec la pousse de l'herbe, cette alternative n'apparaît pas offerte à tous.

Dans l'optique de fournir à son boucher des agneaux plus tôt dans la saison et ainsi de mieux valoriser une proportion plus importante de sa production, (B), éleveur minimaliste a tenté au cours de la campagne 2000 d'avancer sa date d'agnelage de près d'un mois. Il a ainsi, cette année là, organisé la lutte afin que ses mises bas démarrent dès le début du mois de mars. Et, à ses dires, il en a fait les frais. Cette modification de pratique lui a porté préjudice en déstabilisant son système dont la cohérence repose sur la nécessité d'agneler en même temps que la pousse de l'herbe :

> *« Je crois que c'est une erreur ; une grosse erreur parce que ça casse complètement le système agneau-herbe »*

Il en évoque ensuite un faisceau de raisons plus particulières qui font que selon lui une telle pratique n'est pas envisageable.

Première conséquence d'une telle pratique, la pénalisation de la croissance et l'engraissement des agneaux, via notamment l'expression accrue du parasitisme :

> *« Pendant un mois les bêtes elles attendent l'herbe, alors je continue à les affourager et même si je mets du bon foin, elles n'ont pas trop de lait, les agneaux souffrent un peu, et si les agneaux souffrent un peu ça veut dire parasitisme, ça veut dire que tout suit derrière. »*

Selon lui, le foin n'a pas la « *force* » de l'herbe verte et substituer le premier à la seconde n'y fait rien : les brebis produisent moins de lait et les agneaux ne disposent pas de cette bonne herbe lorsqu'ils deviennent aptes à en manger. Plus faibles, ils sont plus sensibles au parasitisme, l'ennemi de l'élevage à l'herbe, et voient leur croissance restreinte.

Second effet néfaste d'une telle pratique, son impact sur la pousse de l'herbe : si les agnelages sont réalisés plus tôt, les animaux vont être mis le plus tôt possible à l'herbe, dès qu'elle commence à pousser. Or selon (A) comme selon (C) d'ailleurs, ce pâturage très précoce des parcours « casse » la pousse de l'herbe et est préjudiciable à sa croissance ultérieure.

Citons (C) qui nous commente la situation de (A) :

> *« Là en ce moment c'est le cas, il a des agneaux qui commencent presque à manger là, les plus âgés, et il n'y a pas encore d'herbe; et donc ils doivent gratter trop. Et le peu d'herbe qu'il y a ils lui coupent le.... ils la dépriment trop quoi et après ça.... au cours de la saison cette herbe en pâtira, elle a été rasée trop tôt ; et après, ça vous poursuit tout le temps. » (Entretien réalisé avec (C) début avril 2000)*

C'est également ce qu'explique (A) lorsque nous l'interrogeons sur la possibilité, dans ce cas, d'avoir recours aux prairies qui fournissent une ressource de manière précoce :

> *« Parce que les prairies c'est pareil, en faisant agneler tôt, elles commencent à pousser à peine, alors si on met les brebis dessus ça casse, complètement la pousse, et on ne valorise pas au mieux le potentiel qu'il peut y avoir après. »*

De surcroît, (A) nous dira qu'il préfère de toute façon réserver ses prairies pour le foin et pour les brebis accompagnées de leurs agneaux nés doubles. Face à cette mauvaise expérience, (A) l'année suivant en reviendra à ses pratiques habituelles et organisera sa lutte afin de réaliser ses mises bas au cours du mois d'avril.

L'échec de (A) avait été prévu par (C). Si lui n'avait pas particulièrement intérêt à agneler plus tôt dans la saison, face aux requêtes répétées de son boucher, il finit par avancer d'une dizaine de jours ses mises bas. Mais il ne lui accorda pas plus, car lui savait que décaler plus son cycle de production génèrerait des problèmes importants :

> *« De dix jours, oui; ça suffit pour arriver à contenter les boucher dans la dernière semaine de juillet; dans l'idéal, Il faudrait encore une semaine, mais ça ne nous intéresse pas. Parce que quand tous les agneaux sont prêts à sortir là, on aime bien qu'il y ait de l'herbe dehors. Sinon avant, quand les agneaux commencent à manger un petit peu là, il n'y a vraiment pas encore d'herbe qui démarre. C'est embêtant pour eux. Alors que là, avec dix jours, au début quand elles sortent on les met une dizaine de jours dans les champs à coté de la maison, ça les nourrit et ça permet aux parcours de finir... de démarrer, donc ça va. »*

Ce que (A), et dans une moindre mesure (C), présentent comme une impossibilité d'avancer leurs calendriers de mises bas, reste bien entendu étroitement lié au choix qu'ils font de pratiquer un élevage où le recours à l'artifice est au plus bas. C'est parce qu'ils cherchent à produire à moindre coût, au plus naturel, et que leur système d'élevage est organisé en conséquence, que de telles modifications deviennent préjudiciables. C'est encore plus flagrant dans le cas de (A) que dans celui de (C) qui,

lui, maintient ses brebis et ses agneaux en bergerie au cours du mois d'avril apportant une alimentation abondante aux premières et n'exposant pas ses animaux aux intempéries. De surcroît, contrairement à (A), il complémente ses agneaux tout au long de leur vie. Chez (A) où l'intervention est plus limitée, les conséquences d'un tel changement sont, on le comprend, encore plus drastiques.

La possibilité d'avancer l'agnelage sans porter préjudice au déroulement de la campagne de production est donc d'autant plus restreinte que les éleveurs sont moins interventionnistes. La comparaison des cas de (A) et (C) d'un côté et de ceux de (B) et (E) d'un autre, l'illustre bien. Si ces deux derniers se le permettent, c'est au prix de brebis et d'agneaux mieux complémentés, tenus à l'intérieur plus longtemps, et moyennant un recours plus important au pâturage sur prairies. Les systèmes de (A) et (C) présentent ainsi une saisonnalité plus marquée, autrement dit, une rigidité accrue en matière d'organisation du calendrier imposée par sa nature même : les agneaux doivent dans les premiers mois de leur croissance, les plus importants, pousser en même temps que l'herbe comme le disent les éleveurs. Dans les cas de (A) et de (C), ces contraintes existent également largement mais sont quelques peu relâchées du fait d'une intervention plus marquée sur l'alimentation du troupeau. Les contraintes écologiques, le respect d'une certaine concordance entre cycles de production herbacée et cycle de production, y impose tout de même une certaine rigidité, en tout cas concernant les agneaux produits à l'herbe. Ceci contraste totalement avec l'élevage des agneaux en bergerie tel qu'il se pratique dans la plupart des fermes du causse, mais plus largement de l'espace Parc qui, au contraire permet, si les éleveurs le désirent, de se défaire de ces contraintes (cas illustré par la filière Elovel).

Accroître les vitesses de croissance, améliorer l'engraissement

Nous avons présenté les cas de (B) et (E) comme des éleveurs dont les agneaux présentent des vitesses de croissance plus élevées que chez les autres (ou en tout cas en partie, chez B) et avons expliqué l'obtention de telles vitesses de croissance par la conjonction de différents facteurs : vente d'agneaux légers, complémentation élevée, recours important aux prairies, auxquels nous pourrions ajouter la complémentation des mères allaitantes. Ce sont ces mêmes pratiques auxquelles les éleveurs ont recours afin de s'assurer d'un niveau d'engraissement satisfaisant de leurs agneaux. Il est ainsi

difficile de découpler ces deux dimensions de la pratique de l'élevage.

En fait, tous les éleveurs, sauf (D) semble-t-il, ont recours à l'un ou l'autre de ces stratégies pour conduire leurs agneaux à termes. S'agit-il pour autant chez les et les uns autres d'une volonté d'accroître la vitesse de croissance de leurs agneaux, d'augmenter le nombre d'agneaux produit par année ou simplement de s'assurer qu'ils atteindront, en proportion élevée des poids et un état d'engraissement permettant d'en tirer correctement profit ?

(A), par exemple, se déleste également d'une partie de ses agneaux de manière précoce, même si c'est en proportion moindre que (E). De même, on l'a vu, il a recours autant qu'il le peut au pâturage sur prairie, tout du moins pour ses agneaux jumeaux. Pourtant, il n'obtient pas des vitesses de croissance aussi élevée que (E). Est-ce surtout parce que rares sont ses agneaux nés simples qui sont menés sur les prairies, ou est-ce surtout parce que ses brebis, peu ou prou complémentées, fournissent moins de lait à leur agneaux ou est ce finalement en grande mesure parce que ses agneaux ne reçoivent pas du tout d'alimentation complémentaire ?

D'une manière évidente, il apparaît que plus les éleveurs se mettent en position d'offrir une alimentation soutenue à leurs agneaux, moins ils sont en prise avec les aléas de production et soumis aux contraintes de cette zone de moyenne montagne sèche où ils travaillent.

A savoir-faire égal, tout se joue alors dans la recherche d'un équilibre, propre tant aux choix qu'aux possibilités de chacun, entre, d'une part, nombre d'agneaux engraissés à l'herbe et vitesse de croissance et, d'autre part, ressources herbacées disponibles (en quantité et en qualité) et niveau de complémentation. Cet équilibre fait directement écho à ce qui apparaît pour chacun comme la juste mesure entre produire à moindre coût et accroître le produit de sa vente en augmentant la quantité de viande mise en marché et bien valorisée. Les éleveurs peuvent, dans une situation physique donnée (terrains et notamment prairies dont ils disposent) choisir d'accélérer la croissance de leurs agneaux, mais cela se fait alors au détriment du nombre d'agneaux produits et/ou avec un coût de production accru[243]. Mais par contrastes avec les éleveurs de bergerie dont

[243] Bien entendu, les stratégies des uns et des autres répondent de surcroît à de multiples autres facteurs : caractéristiques des exploitations sur lesquelles ils travaillent, niveau d'endettement variable les obligeant

on peut dire que les choix stratégiques reposent fondamentalement sur les mêmes ressorts, le seuil de recours à l'artifice des éleveurs du groupe *Agneaux de Parcours* est plus bas. L'un des objectifs partagés par tous en travaillant est bien de produire à un moindre coût que leurs voisins de bergerie.

Des stratégies inopportunes ?

Pour accroître le nombre d'agneaux valorisés en *Agneaux de Parcours* par le biais des bouchers et restaurateurs locaux, les éleveurs doivent en passer par une accélération des vitesses de croissance de leurs jeunes et/ou la conduite d'agnelages plus précoces. L'une et l'autre de ces stratégies engagent une artificialisation accrue des systèmes d'élevage qui vient contredire l'esprit même de l'opération, tant pour les éleveurs que pour le Parc. Les coûts de production n'en peuvent être qu'accrus et le produit d'autant moins naturel. Quant aux conséquences sur la capacité gestionnaire des élevages, elles ne peuvent qu'être questionnées. Si dans les deux cas, il faudra aux éleveurs accroître le recours au prairies et aux stocks alimentaires (céréales, foin), ce qui ne va pas dans le sens de l'équilibre fourrager promu par le Parc, les conséquences sur l'utilisation et la valorisation des parcours dépend de la pratique de chaque éleveur et restent ainsi difficilement évaluables. Quoi qu'il en soit, étant donné les raisons pour lesquelles le Parc considère les élevages de type *Agneaux de Parcours* comme de meilleurs gestionnaires potentiels, il est évident que de telles modifications de pratiques ne correspondent pas à ce qu'il en attend.

Contrairement aux Agneaux Elovel dont les modalités de production permettent, dans l'absolu tout du moins, d'adapter l'offre aux variations de la demande, les *Agneaux de Parcours* souffrent de la rigidité d'un mode de production fortement tributaire des conditions écologiques du lieu qui les obligent au contraire à adapter la demande à leur offre. Cela signifie qu'il faut aller chercher les clients là où ils sont quand les agneaux sont prêts. Ce problème est particulièrement aigu quand le processus de production, refusant toute artificialisation, s'inscrit dans un cycle qui dépend de conditions naturelles, la pousse de l'herbe, sur lequel l'éleveur ne peut influer.

---

plus ou moins à accroître leur produit, ou simplement choix d'avoir plus de brebis et donc de produire plus d'agneaux, quitte à vendre une partie de ces derniers légers, plutôt que de faire parfaitement coïncider le volume du troupeau et sa production annuelle à l'offre du milieu.

Ces problèmes montrent d'une certaine manière la contradiction entre le fait de développer une filière courte qui pour pouvoir exister doit s'accorder aux cycles de migration touristique.

9.4. A la recherche de nouveaux débouchés

La quête de débouchés autres que les restaurateurs et les bouchers locaux, la volonté des éleveurs de faire dépasser la démarche de la stricte limite du Parc est en grande partie motivée par les difficultés qu'ils rencontrent à valoriser autant qu'ils le souhaitent leur production par le biais des bouchers et restaurateurs locaux. C'est ainsi que d'une part, plusieurs éleveurs cherchent à développer leur propre clientèle, livrant sur Montpellier ou même sur Paris et que, d'autre part, l'association s'est tournée vers l'association *Terroir direct*. C'est également en partie dans ce but que plusieurs éleveurs ont, à titre individuel, engagé une reconversion à l'agriculture biologique. Pour tous, il s'agit de valoriser le plus d'agneaux possible, voire pour certains, de mieux les valoriser encore qu'ils ne le font à l'heure actuelle.

Nous allons donc voir ici quelles sont plus précisément les stratégies que déploient les éleveurs pour résoudre leurs difficultés et satisfaire ainsi leurs attentes, mais également les problèmes auxquels ils font face en retour.

9.4.1. La vente directe, une solution limitée

Commençons par évoquer le cas de (A), l'un des deux éleveurs avec (D) a avoir développé un système de vente directe de ses agneaux auprès de particuliers. Depuis l'automne 2000, il propose à la vente, dans les départements avoisinants, des agneaux « de plein air intégral » qui, par ailleurs, disposent du label Bio. Prédécoupés, livrés à domicile, ses agneaux sont mis à disposition des consommateurs entre la fin du mois d'août et le mois de janvier.

Si (A) s'est lancé dans une telle démarche, c'est que dans le cadre de la filière *Agneaux de Parcours* telle que nous l'avons présentée, il n'arrivait pas à valoriser son travail autant que souhaité. Non seulement, le volume d'agneaux qu'il réussit à produire en

temps et en heure pour les valoriser auprès des bouchers locaux ne lui suffit pas, mais, plus encore, il estime qu'il ne tire pas assez profit de ses bêtes par ce biais :

> *« Mais dans les années qui suivent, il faut que je trouve vraiment un moyen de valoriser l'agneau et pas à 32-35 hein. Plutôt à 50, 60 oh oui oui, là je pense qu'il y a des choses à faire c'est faisable. »*

La vente directe lui permet en effet, d'une part de valoriser ses agneaux à 68 fr/kg, ce qu'il considère, malgré les coûts de transformation et de transport occasionnés, d'un meilleur profit que par tout autre biais et lui permet d'autre part, de commercialiser ses agneaux quand bon lui semble, c'est-à-dire nettement plus tard dans la saison que par le biais des bouchers locaux. Pourquoi alors faire des efforts pour mener à terme plus rapidement des agneaux qui, selon lui, ne rapportent pas assez ? D'autant plus que (A) a tout intérêt à ne pas accélérer ses cadences de production, et au contraire, à accroître la part d'agneaux produits à l'automne. Produire ses agneaux à un rythme plus lent lui permettra de leurs apporter une alimentation moins abondante, moins soutenue et ainsi d'économiser de la ressource. En retour, il peut espérer mener à terme un nombre plus important de ses jeunes, autrement dit soit accroître quelque peu son cheptel, soit vendre une proportion moindre de ses agneaux « en léger ». La vente directe constitue donc une bonne solution pour (A).

Mais si la vente directe apparaît une bonne opportunité, la démarche n'est cependant pas des plus évidentes.

Comme l'exprime (A), il s'agit en premier lieu de se construire une clientèle par différents moyens de promotion, de la foire Bio au site Internet[244], une démarche complexe dont les résultats sont largement incertains et loin d'être immédiats :

> *« Ben je commence cette année. L'année dernière j'ai commencé un peu ; j'en ai vendu une vingtaine, et puis là je suis en train de faire de la pub, des brochures, et puis je vais faire des foires Bio ; avec un stand…. Bon je ne sais pas ce que ça va donner, c'est inconnu, mais de toute façon, je suis prêt à monter à Paris hein. Dans le coin, par rapport à la pub qu'on a fait l'année dernière, ça n'a pas donné grand-chose. Enfin en Lozère, je trouve que ça a assez bien pris, mais j'ai fait une pub dans le midi libre trois jours de suite, un encart, et j'en ai vendu 0 [en dehors du département]. » (Entretien réalisé en 2000)*

[244] (A) a dès 2001 développé un site Internet, portail où il propose à la vente ses agneaux : http://www.agneaubio.com/

Pour lui, c'est la concurrence qui, notamment, pose problème, une concurrence qu'il considère la plupart du temps déloyale et qui use de la crédulité des consommateurs en offrant des agneaux d'une qualité, selon lui, souvent usurpée :

> *« J'en ai vendu 0 parce qu'il y a déjà quelqu'un d'implanté ; bon il vend de l'agneau tout aliment, mais les gens ils ne font pas encore la différence, ils n'ont pas percuté encore. Bon, j'ai eu des appels hein ; les gens trouvent ça trop cher. Il y a une femme qui m'a rappelé et m'a dit qu'elle avait un boucher qui lui vendait de l'agneau Bio, à 45 fr le kilo. Je lui ai dit oui, mais allez voir l'élevage, allez voir ce que c'est comme agneau, si c'est des agneaux de substitution, des agneaux laitiers. Ils sont nourris à l'aliment Bio, sans voir le jour, donc c'est pas du bon agneau. »*

D'autre part, selon lui, les consommateurs ne sont pas encore habitués à ce type de démarche et restent frileux ; l'achat en vente directe représentant pour eux un acte complexe :

> *« Les gens ils ne savent pas. J'ai même dit qu'un demi agneau ça tenait dans un compartiment congélateur d'un réfrigérateur, parce que les gens s'imaginent que c'est énorme. Ça on le sait à force de parler avec les gens, les amis, la famille ; on a posé des questions… tu fais une pub, tu la montres et tu demandes aux gens ce qu'ils comprennent, ce qui ressort de ça… Au début les gens ne comprenaient rien ; ils pensaient que c'était l'agneau entier tué…. Nous ça nous paraît évident parce que c'est notre métier, mais les gens n'y connaissent rien, il faut se mettre à leur portée…. »*

Par ailleurs, la vente directe demande un investissement important, non seulement sur le plan financier mais surtout en termes de temps de travail. En plus d'une démarche marketing, qui coûte et prend du temps, (A) se doit tout à la fois de porter ses agneaux à l'abattoir, à 50 km de chez lui, de mettre en caissettes ses agneaux débités dans un atelier spécialisé avoisinant et de les livrer à l'aide d'un véhicule frigorifié acheté pour l'occasion. En regroupant les commandes et les livraisons par quinzaine, cette opération lui demande, à chaque fois de libérer deux à trois journées.

Comme l'explique (A), la complexité de cette démarche et les difficultés qu'elle occasionne expliquent qu'il soit le seul, avec son collègue (D), a avoir entrepris une telle démarche. Ouvrons une parenthèse afin de préciser que (D), s'il a également monté un circuit de ce type, a préféré l'informel en distribuant ses agneaux (en grande partie sur Paris, mais également sur Montpellier) auprès d'une clientèle privée constituée par le bouche-à-oreille, qui n'a pas besoin de « l'étiquette » pour avoir confiance dans sa

production. Il vend ainsi du « bio de confiance non labellisé » sans avoir entrepris une démarche marketing de l'ampleur de celle de (A). Il a cependant, récemment également consrtuit un site internet où il assure la promotion de ses agneaux[245].

Pour (A), si eux seuls ont développé la vente directe, c'est que contrairement aux autres, leur pratique de l'élevage le leur permet. En effet, nous l'avons vu, les systèmes d'élevage de (A) et de (D) sont notamment conçus pour être économes en temps de travail (cf. chapitre 2). Leurs collègues, dont les systèmes d'élevage demandent plus de main d'œuvre, ont « peur » de se lancer dans une démarche de ce type, gloutonne en temps et aux résultats à la fois incertains et non immédiats. (A) prend ainsi son collègue (E) comme point de comparaison :

> *« Je n'ai pas le même système que Raymond par exemple. Raymond, c'est ce qui lui fait un peu peur ; déjà il est débordé sur son exploitation, et puis il a un système qui demande beaucoup de main d'œuvre. Alors que moi j'oriente mon système pour avoir le moins de main d'œuvre qu'il soit possible. Pour me permettre justement de me libérer pour pouvoir aller vendre mes agneaux. »*

Précisons que (A) lui-même envisageait en 2002 d'apporter des modifications dans son système technique de sorte à dégager du temps supplémentaire :

> *« C'est pour ça que j'ai clôturé ; tout mes parcs sont quasiment faits ; je mets tout en herbe ; tout s'imbrique, et le fait d'arrêter les céréales, bon ce n'est pas pour ça que j'ai arrêté les céréales hein, mais…bon dans l'idée d'arrêter les céréales, ça me donne encore plus de temps libre ; parce que je n'ai pas les terres à préparer et tout ça. »*

C'est ainsi que si (A) avait envisagé dans un premier temps de développer un tel circuit de vente dans le cadre du collectif *Agneaux de Parcours*, il a vite abandonné face à la frilosité de ses partenaires :

> *« Je leur en ai parlé déjà, bon j'ai essayé de leur en toucher un bout aux réunions, mais bon ça ne suivait pas, donc je me suis dit que j'allais y aller tout seul…. » (Entretien réalisé en 2000)*

Cet éleveur dynamique, motivé et à la recherche de nouvelles solutions pour faire avancer son projet personnel, se lancera donc finalement tout seul dans cette démarche :

---

[245] http://www.mouton-noir.com/

agneaux de plein air du causse Méjean

Les agneaux naissent au printemps au moment où la nature se réveille et l'herbe commence à verdir. Ils tètent leur mère à volonté en gambadant à leur côté sur les grands espaces du causse Méjean. Au sevrage, les agneaux ont 4 mois et sont mis sur les repousses des prairies de fauche où ils resteront jusqu'à la vente.

Un produit saisonnier période de vente d'août à janvier

Vous pouvez commander un agneau ou demi agneau **Livré* en caissette prêt à être cuisiné ou congelé**	
Un agneau représente 11 à 16 kg de viande se détaillant comme suit :	
• 2 gigots (4 kg) • 2 épaules en parties désossées (3 kg) • 26 côtelettes (3.5 kg) • 24 tranches de baron (2 kg) • tranches de collier (1 kg) • poitrine, cœur, foie, rognons, tête	
Prix : 12,00€/kg et 12,20€/kg le demi	**commandez**

L'agneau est abattu et découpé en Lozère dans un abatoir et un atelier de découpe agréés aux normes européennes.

Envie de nature ?
Un peu de place suffit, dans un congélateur,
ou le compartiment conservation du réfrigérateur !

Nous pouvons en effet vous livrer à domicile une viande d'agneau comme vous n'imaginiez plus en goûter. A déguster sur le champ, conserver quelques jours au réfrigérateur, ou quelques mois dans un compartiment congélation, la viande, découpée par un boucher professionnel, est prête à cuire.

Fruit des amours sans contrainte de rustiques brebis et béliers Scottisch black face, nos agneaux, conçus en cycle naturel, naissent et vivent en plein air intégral à plus de 1000 m d'altitude sur de vastes pâtures du Causse Mejan (Lozère). Ils ne sont nourris que du lait qu'ils tètent à la mamelle, de l'herbe rare, mais riche et parfumée, qu'ils broutent en baissant la tête ; et, durant la mauvaise saison, rigoureuse ici, du foin et des céréales, également cultivés et récoltés sur la ferme dans le respect des cahiers des charges de l'agriculture biologique (sans engrais soluble ni pesticide), que nous leur distribuons sur les «parcours» afin d'améliorer l'ordinaire.

A l'opposé des pratiques industrielles aujourd'hui généralisées, ce mode d'élevage garantit à l'amateur une viande exquise, non poussée, véritablement naturelle. Nos agneaux ne sont pas standard. Leur poids peut varier ; mais ils ne sont jamais trop gras, et leur goût n'est jamais «fort». Ceux qui vous sont proposés cette fois pèseront de quatorze à vingt kilos de viande pour un agneau entier.

Il vous appartient de choisir, selon votre appétit et la place dont vous disposez, un agneau entier ou un demi-agneau. La viande vous sera livrée par nos soins, en caissette, estampillée aux normes de l'Union européenne. Elle aura été, cela va sans dire, découpée dans un atelier agréé, transportée dans le respect de la "chaîne du froid" et des exigences sanitaires les plus rigoureuses. Nos livraisons sont proposées à domicile, mais nous pouvons aussi, le cas échéant, envisager une livraison groupée pour les personnes qui en auraient le souhait ou la possibilité.

Livraison en caissette 40 x 30 x 15 cm par demi-agneau
Prix : 13,72 euros le kg ttc, l'agneau entier et 14,44 euros le kg ttc le demi-agneau

Planche 11. Des agneaux au plus naturel, en vente directe sur internet. Le système de vente directe a conduit (A) et (D) à développer des sites internet où ils assurent la promotion de leur produit et qui leur sert d'interface commerciale avec leurs clients. Ils y présentent tous deux des agneaux issus de pratiques au plus naturel tout en précisant leur respect des normes d'abatage et de transport, essentielles à garantir la qualité sanitaire du produit. (D) plus que (A) insiste sur ce qui fait la différence de ses agneaux. Il le définit en opposition avec les produits issus de pratiques industrielles et vante le goût exquis de la viande.

« Ben moi disons que le procédé agneaux de parcours, je trouve que ça traîne ; moi je n'ai pas le temps…moi je fonce quoi ; on ne va pas attendre que d'autres nous piquent le truc. Surtout qu'on fait un produit, je veux dire au niveau qualité, il n'y a pas mieux (--- ?--) donc il n'y a pas de raisons. Il ne suffit pas d'être éleveur, il faut aussi être commercial. » (Entretien réalisé en 2001)

Cette démarche groupée aurait pourtant permis de réduire les frais et l'investissement en temps inhérents à la transformation et la livraison du produit :

« Si on est plusieurs, on peut embaucher un boucher pour faire la découpe, l'atelier de transformation il y en a deux, un sur le Causse, un à Florac. Et puis on peut acheter un ou deux véhicules en commun et se répartir les tâches. » (Entretien réalisé en 2000)

Mais la vente directe en elle-même ne suffit pas à résoudre les problèmes de (A). Pour l'instant tout du moins, et on peut l'imaginer même si elle prend de plus amples proportions, nous avons vu que la vente directe ne lui permet de valoriser qu'une petite partie de sa production automnale. Pour accroître ses possibilités de valoriser tardivement ses agneaux, et répondre ainsi aux contraintes économiques que lui impose son choix de pratiquer un élevage minimaliste, il lui faut donc trouver d'autres voies de commercialisation à cette époque tardive de l'année. C'est l'une des raisons pour lesquelles (A), comme d'autres de ses collègues, s'est également reconverti au Bio.

9.4.2. Le passage au Bio, une solution loin d'être parfaite

La reconversion au Bio présente plusieurs avantages pour les éleveurs. En premier lieu, elle leur assure non seulement le bénéfice d'une prime de l'ordre de 100 000 fr (15 000 euros), mais, de surcroît, leur permet, par le biais de la filière Agribio-Lozère[246], de vendre leurs agneaux à des tarifs nettement au-delà de la voie classique des *Agneaux de Parcours* (bouchers et restaurateurs). En second lieu, l'adhésion à cette filière est une bonne opportunité, dès lors, comme nous l'avait déjà précisé (C), qu'à la saison automnale la demande y est forte. L'ensemble de ces avantages nous est présenté par (A) :

« Bon il y a la prime et puis avec la filière Bio, c'est pas mal au niveau valorisation. Et ça me permettrait de… Parce que bon la tendance c'est

[246] Nous avons déjà évoqué l'existence de cette filière à plusieurs reprises, notamment lors de l'analyse du cas de (C) au chapitre 2 de cette même partie.

d'améliorer un peu l'élevage et d'avoir un peu plus d'agneaux et vu les débouchés actuels en Agneau de Parcours on a du mal à écouler toute la production. Ça permettrait pendant la saison estivale de continuer à fournir des bouchers et après à l'automne, parce que bon c'est quand même une charge de garder des agneaux pendant 2 - 3 mois... je veux dire ça bouffe de l'herbe, ça coûte des sous hein... Et puis la valorisation elle n'est pas forcément là. On valorise un peu mieux mais... donc là ils partiraient en filière Bio. En parcours c'est 32 - 35 prix plancher et prix plafond et le Bio est au delà de 35, 35 - 38 et à certaines périodes 40... »

En 2002, (A) vendra 110 agneaux par le biais de la filière Agribio-Lozère. En parallèle, il diminuera sa participation aux *Agneaux de Parcours* à 84 jeunes, laissant ainsi en partie sa place à son collègue (H) récemment installé. Quant à ses ventes d'agneaux en direct, elles atteindront 43 unités cette année-là. Finalement, en combinant ces trois débouchés, cette opération lui aura permis d'amener à terme 237 jeunes. Grâce au Bio, notamment, ce sont donc 40 agneaux de plus qu'en 2000 que valorisera (A) en 2002.

Mais la voie du Bio n'est pas non plus la panacée. Si par le biais de la coopérative Agribio-Lozère, elle permet une commercialisation en fin de saison et à bon prix, la production coûte cher, et les débouchés restent, somme toute, limités. L'analyse des différents cas d'éleveurs montre que ce n'est en fait que sous certaines conditions que la Bio peut être rentable.

(B), par exemple, installé en Bio, qui commercialisa en 2001 la moitié de sa production par la filière Agribio-Lozère alors qu'il n'arrivait pas écouler sa marchandise par le biais classique des *Agneaux de Parcours*, nous fera part des problèmes que lui pose le Bio :

« On s'est lancé dans la démarche Bio, aussi, parce qu'on savait qu'il y avait certainement quelque chose à la clef. Dans le sens où ça peut être un aspect positif pour la commercialisation. Maintenant il faut faire attention, il ne faut pas que ça soit fait pour rien du tout. Ça coûte beaucoup plus cher quand même. Bon il y a l'aide quand même qui est importante. Mais c'est que 2 ans. Mais j'ai espoir en l'agneau du Parc... Autrement oui je chercherais une autre filière c'est sûr, parce que Agribio ne nous prendra pas la totalité c'est certain. Parce que tout le monde va taper chez Agribio et la filière n'est pas assez développée... Ils les déclasseront [les agneaux] et les feront passer en traditionnel. »

(B) nous explique ici que produire en Bio, en ne valorisant que la moitié de ses agneaux par le biais de la filière Agribio-Lozère, n'est pas rentable. S'il veut continuer de travailler en disposant de ce label, il doit pouvoir, toutes voies confondues, valoriser une part plus importante de sa production (même si c'est à moindre bénéfice, comme en *Agneaux de Parcours*) et donc trouver d'autres circuits de distribution à haute valeur

ajoutée. Si tel n'est pas le cas, il devra, tel qu'il le dit, revenir à un système de production plus conventionnel (cf. chapitre 2, paragraphe II.2.3). Autrement dit, si pour (A) le Bio est plus rentable que chez (B), c'est bien qu'en parallèle, ce dernier arrive à valoriser une proportion importante de ses agneaux par le biais de son boucher local et par la vente directe.

Il y a deux facteurs au moins qui concourent à rendre coûteuse la production sous le label Bio :

- D'une part, le coût élevé des contrôles annuels du respect du cahier des charges Agriculture Biologique par un organisme certificateur. Sur ce plan, tous les éleveurs sont égaux.
- D'autre part, le coût à la production globalement plus élevé, en raison de l'investissement dans du matériel de travail spécifique, mais aussi du coût accru des produits de consommation intermédiaire. Sur ce dernier point, les éleveurs ne sont, par contre, pas tous logés à la même enseigne : plus ils ont une pratique interventionniste, plus le coût de production devient élevé. C'est pour cette deuxième raison que le surcoût à produire Bio est très probablement plus élevé chez un éleveur tels que (B) que chez (A), au système minimaliste.

C'est ainsi qu'au total pour certains, produire en Bio ne rapporte rien, voire il peut leur coûter plus qu'il ne leur rapporte. A l'extrême, rappelons-nous les discours de (G) et (F) sur cette pratique dont le prix de revient leur paraissait tel, qu'il était pour eux inconcevable de s'y convertir (cf. chapitre 2). En effet, ces éleveurs dans l'obligation d'acheter des quantités importantes de foin, de céréales ou de compléments alimentaires à l'extérieur et qui, de surcroît, utilisent, contrairement aux autres, des engrais azotés sur leurs cultures, n'ont aucun intérêt à se lancer dans un Bio aux coûts prohibitifs. Evoquons également les cas de (D) et (E), tous deux reconvertis au Bio en 2002 et qui en 2004 sont en voie d'abandonner. Après une année ou deux de fonctionnement, leur discours reflètent les désillusions et l'avantage économique principal de cette reconversion ne semble être finalement que les crédits touchés pour la mener à bien. (E) affirme ainsi que vendre sa production sous le label AB lui coûte près de 4 000 euros par an. Le coût du contrôle et de la matière première sont, pour cet éleveur au système globalement plus interventionniste que la plupart de ceux de ses collègues, prohibitifs. En se référant aux prix pratiqués en 2004, il nous dira que les 8 fr de différence entre le

prix payé au producteur en *Agneaux de Parcours* et par la filière Agribio-lozère, ne lui permettent pas de combler le surcoût, loin s'en faut. Pour (E), un tel mode de production ne devient valable qu'à travers un circuit court, seul moyen d'éviter les ponctions réalisées par les différents intermédiaires. Cependant, pour cela il faut encore une fois construire ses propres circuits de distribution, une tâche dispendieuse en temps. Nous retombons là sur l'avantage potentiel de la vente directe, un avantage qui ne s'offre cependant pas à tous. Quant à (D), qui travaille pourtant à l'identique de (A) dans un système minimaliste, le simple surcoût de contrôle semble le rebuter et, comme on l'a vu, même s'il travaille en Bio, il envisage de faire comme si de rien n'était et de continuer à développer une relation de proximité avec une clientèle privée, à vendre son « Bio de confiance non labellisé ».

Le choix de certains à se lancer dans la vente directe, d'autres à s'orienter vers le Bio, qu'ils en soient déçus ou non, cachent ainsi l'une des faiblesses majeures de l'opération *Agneaux de Parcours* : la difficulté à trouver des solutions pour le collectif. Elle conduit certains à choisir une autre voie, peut en amener d'autres à envisager d'abandonner une telle pratique de l'élevage (cas de (B) ou de (G)) et, plus largement, interroge sur la capacité de cette filière à se développer. Si la niche initiale semble sécurisée, s'il existera très probablement toujours quelques bouchers et restaurateurs intéressés d'une part et certains éleveurs investis d'autre part, c'est bien prendre de l'ampleur qui pose problème à cette filière. L'enjeu est de taille tant pour le Parc que pour les éleveurs. Pour le premier, c'est là le seul moyen, de s'assurer qu'une telle pratique continue à exister et se développe sur son territoire. Pour les seconds, même si l'on peut imaginer qu'ils trouveront toujours d'autres solutions plus ou moins satisfaisantes, il s'agirait tout de même pour la plupart d'une bonne opportunité ratée.

9.4.3. Les difficultés de la progression en collectif.

Les raisons pour lesquelles le collectif *Agneaux de Parcours* a du mal à trouver des solutions de groupe sont complexes. L'une de ces raisons nous apparaît cependant expliquer en grande partie les problèmes rencontrés : les éleveurs ne sont pas à même de prouver que leur manière de travailler répond, incontestablement, à ce qu'ils affirment. Autrement dit, le cahier des charges auquel nous avons fait référence dans le 1er chapitre

de cette partie, qui définit et cautionne les pratiques que se doivent de respecter les adhérents à la filière et qui qualifie le produit, n'avait jamais fait l'objet, jusqu'en 2003, de contrôles chez les éleveurs. Et même si au cours de cette année, l'association, motivée par l'inquiétude des consommateurs face au retour de la fièvre aphteuse et pressée par une demande récurrente du Parc national des Cévennes en la matière, avait effectivement demandé à un organisme certificateur habilité de contrôler le respect du cahier des charges par ses adhérents, elle ne renouvela pas l'expérience l'année d'après. Pour le Président de l'association, la raison en est simple, c'est encore une fois le coût de l'opération qui est prohibitif.

C'est ainsi que depuis le début de ce travail, nous commettons un abus de langage non seulement en parlant des *Agneaux de Parcours* comme d'un label, puisque l'usage d'une telle dénomination répond à des critères bien spécifiques[247], mais, plus encore car les *Agneaux de Parcours* ne répondent en fait à aucune certification particulière. Précisons que, si depuis le début nous usons du terme de label, c'est notamment parce que le Parc en use lui-même. On le rencontre parfois dans les textes officiels et les employés y ont la plupart du temps recours pour qualifier ce qui in fine ne correspond qu'à une dénomination.

Si le cahier des charges ne fait pas l'objet de contrôle cela ne signifie pas que les éleveurs, pris dans notre groupe de référence, ne le respectent pas. En règle générale, leurs pratiques s'accordent avec les injonctions contenues dans ce dernier. Cependant, chez les uns et chez les autres, il peut aussi arriver que certaines closes ne soient pas systématiquement respectées. D'ailleurs, le Président de la filière lui-même le dira en 2000, ce cahier des charges peut apparaître à beaucoup très contraignant, et il s'agit plus là d'une base de travail qu'autre chose. De fait le cahier des charges vient formaliser des pratiques propres à un système de production spécifique, autonome et économe qui correspond à la conception profonde qu'a une partie des éleveurs de l'élevage (les « convaincus », cf. chapitre 8) et à ce à quoi aspire la plupart de ceux qui s'y tournent (les « opportunistes », cf. chapitre 8).

---

[247] Le label agricole est un signe attestant qu'un produit généralement alimentaire possède un niveau de qualité supérieure le distinguant de produits similaires de qualité courante. Le plus connu des labels agricoles est le label rouge. Les labels agricoles sont délivrés par des organismes certificateurs agréés par l'autorité administrative (loi n° 94-2 du 3 janvier 1994, art. 1er) et ne peuvent être utilisés que s'ils ont fait l'objet d'une homologation par arrêté interministériel (loi n° 94-2 du 3 janvier 1994, art. 1er).

Le contrôle du cahier des charges : un enjeu de taille

Comme nous l'évoque le Président de la filière, disposer d'un signe de reconnaissance officielle, parce qu'il renvoie à une garantie du respect par les producteurs de certaines pratiques, est pour le collectif un enjeu de taille. Il y a à cela trois raisons majeures :

- Il permet de s'assurer que des éleveurs ne discréditent pas la filière et que la dénomination *Agneaux de Parcours* du Parc national des Cévennes continue à être associée à un produit de qualité. Entre 1999 et 2002, nous l'avons vu, le collectif s'est trouvé confronté à plusieurs problèmes de ce type : un boucher du pont de Monvert, un boucher de Meyrues (deux localités situées en zone Parc) et un boucher de St jean du Gard (située juste au-delà de la zone périphérique) n'ont pas été satisfaits par les agneaux qui leurs ont été livrés (par trois éleveurs différents). Nous avons vu le résultat pour le premier boucher cité ci-dessus qui, confronté à des agneaux mal finis, est celui que nous avons présenté comme le boucher récalcitrant (cf. paragraphe I. de ce même chapitre). Cette mauvaise expérience a largement contribué, chez lui, à développer un jugement très critique sur la filière et sur les produits dont elle est à l'origine.

  « On a besoin de contrôle pour éviter que n'importe qui entre dans la démarche. Je suis conscient que de ne pas être strict sur le procédé de production est dangereux pour la démarche. Ça ne peut plus continuer comme ça. Bon le problème, c'est qu'on ne peut pas non plus mettre la barre trop haute, ce qu'on demande c'est déjà beaucoup pour certains, et ça risquerait de faire fuir tout le monde ».

- Il permet de pallier l'incapacité des éleveurs à faire la police entre eux. Il est difficile en effet pour ces éleveurs de déqualifier d'eux même un de leur collègue parce que ces produits ne correspondent pas aux normes bouchères. D'autant plus que ces éleveurs peuvent être amenés à avoir des liens sociaux qui dépassent le cadre de la filière. Pour exemple, (E) travaille avec l'épouse de (B), l'un des éleveurs ayant vendu des agneaux critiqués par les bouchers, dans une structure de formation agricole avoisinante. A l'identique, (E) est amené à côtoyer l'un des époux (G) avec lequel il monte un projet de réinsertion de jeunes dans le cadre de leurs fonctions respectives de représentants publics. Faire contrôler la production par un organisme certificateur, juge impartial et défait de tous liens sociaux avec les

éleveurs du groupe, permettrait de résoudre ces problèmes.

- Il permet d'être crédible vis-à-vis de la distribution, en particulier à l'exterireur du Parc. Il est en effet difficile, pour ce qui peut apparaître de l'extérieur comme un regroupement informel d'éleveurs, de se faire reconnaître autrement de nos jours que par le biais d'un sigle officiel de qualité. Certes, la dénomination *Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes* donne du poids à cette démarche, mais à un moment ou à un autre, il faut bien prouver ce que l'on affirme, ce d'autant plus que l'on s'adresse à des structures de distribution officielle qui, elles-mêmes, pour se protéger, ont besoin de ces garanties. L'association *Terroir direct* demande d'ailleurs une traçabilité irréprochable des produits.

Des solutions complexes et dispendieuses

Les éleveurs ont pourtant au fil du temps envisagé différentes solutions pour acquérir une telle reconnaissance.

Dans les premiers temps, en 1999, les éleveurs s'interrogèrent par exemple sur une proposition qui leur était faite par la Chambre d'agriculture, de bénéficier de l'Indication Géographique Protégée[248] (IGP), en cours d'acquisition pour certaines des productions ovines lozériennes, telle Elovel. Très vite, cependant, ils y renoncèrent, craignant notamment une démarche trop normée, qui obligerait par exemple tous les éleveurs à travailler avec une seule race ovine, la Blanche du Massif Central. D'emblée, (A) et (D), pourtant principaux fournisseurs, en seraient exclus. (B) qui utilise, à côté de ses BMC, d'autres types d'animaux serait également en difficulté. Finalement accepter l'IGP aurait eu pour conséquence directe de limiter l'intégration de nouveaux venus à la démarche, d'autant plus s'il s'agit de néoruraux pour qui la BMC n'est pas le standard. Qui plus est, un tel type de reconnaissance ne plait pas à tous. Certains les voient ainsi comme des démarches galvaudées, comme des avatars « durables » du processus d'industrialisation et de massification. Pour eux, ce type de signe officiel - AOP, label Rouge, tout comme IGP, qui à l'instar de la logique industrielle, conduisent à une

[248] L'IGP a été créée par un règlement européen de 1992. Elle protège le nom d'un produit originaire d'une aire géographique délimitée, dont le lien à l'origine est garanti par une réputation, une qualité ou une caractéristique spécifique et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration du produit ont lieu dans cette même aire géographique. Le produit tire donc tire une partie de sa spécificité de cette origine. (http://www.irqualim.com/fr/signes/igp.html)

uniformisation, locale certes, des modes de production et à l'élimination assurée des « déviants » - n'est pas à l'abri de bavures jetant le discrédit sur un tel système de démarcation.

Par la suite, les éleveurs envisagèrent de se tourner vers une Certification de Conformité de Produit (CCP)[249] :

> *« Ça permettrait la mise en place d'un plan de contrôle, la reconnaissance de la partie "de Parcours", parce que jusque-là l'agneau "de Parcours", on n'a pas de système ni de contrôle interne ni de contrôle externe, donc on va travailler avec Ecocert pour élaborer ce plan de contrôle et donc ils seront chargés d'agréer un petit peu tout ça. Donc c'est un petit peu la mise en place de ce truc-là avec derrière celle d'une d'une CCP. »*

La certification de conformité, a contrario d'un label tel que l'IGP, ne certifie pas particulièrement une qualité supérieure, mais atteste officiellement que le produit est conforme à l'une ou plusieurs des règles d'un cahier des charges. Faire reconnaître la spécificité de leur pratique sans entrer dans un système normé tel que l'IGP, convenait ainsi parfaitement aux éleveurs. Pourtant la CCP fût elle aussi vite abandonnée. En premier, comme le Président nous le précisera, il s'agit d'une démarche qui est trop lourde, trop complexe pour le collectif *Agneaux de Parcours*. De fait, les certifications de ce type sont souvent demandées et/ou obtenues dans le cadre de groupements de producteurs de tailles importantes, généralement soutenus au niveau logistique et humain par les Chambres d'agriculture. La douzaine d'éleveurs constituant le collectif *Agneaux de Parcours*, sans soutien effectif de la Chambre d'agriculture locale et uniquement aidés par des employés du Parc, eux-mêmes déjà largement débordés, est incapable de mobiliser les moyens nécessaires pour mener à bien une telle démarche. Dans leur cas, les éleveurs n'ont pas d'autre choix que de passer par un organisme certificateur tel qu'Ecocert, qui propose un audit et une aide au montage du dossier. C'est la seule manière pour eux de s'assurer, que leur demande réponde aux normes imposées par l'Etat pour l'obtention d'une CCP. Or il est coûteux de recourir à un organisme extérieur pour se faire aider. Une fois additionnés les coûts afférents au

[249] La CCP a été créée par la loi du 30 décembre 1988 et mise en application par le décret du 25 septembre 1990. Les produits certifiés conformes se reconnaissent grâce à l'emploi du logo "Atout Qualité Certifié" ou du logo "Critères Qualité Certifiés". Il garantit des caractéristiques spécifiques, particulières, identifiables, objectives, mesurables ou le respect (la conformité à) de règles préalablement fixées de production, de transformation ou de conditionnement, et depuis 1994 d'origine d'une denrée alimentaire ou d'un produit agricole non-alimentaire et non-transformé.

montage et la validation du dossier, et les coûts annuels du contrôle du cahier des charges, le prix à payer pour une CCP est apparu prohibitif aux éleveurs.

Le Bio est alors apparu aux éleveurs comme une solution pour le collectif dans son ensemble, en tant que moyen alternatif de contrôle du travail des éleveurs et de l'acquisition d'un faire-valoir officiel auprès des consommateurs. Mais comme on l'a vu, encore une fois, fonctionner en Bio a un coup élevé, et pour certains, si ce n'est pour la plupart, cette démarche n'est pas rentable. Et s'il n'est pas possible pour tous les éleveurs de passer en Bio, le problème reste entier car créditer la dénomination *Agneaux de Parcours* par le label Bio ne sera pas possible. Ouvrons une parenthèse afin de préciser que pour (A), qui se lance dans la vente directe, et qui n'use pas dans ce cadre de la dénomination *Agneaux de Parcours*, le Bio constitue un moyen évident de certifier son produit auprès d'une clientèle parfois éloignée et qui n'a aucune raison de lui faire confiance sur parole.

Finalement, en 2004, le collectif semble se tourner vers un dépôt d'une marque auprès de l'INPI afin, tout au moins, de protéger son produit. Mais si le dépôt de Marque est apparu comme la solution la plus simple et la moins coûteuse aux éleveurs, elle ne résout pas le problème du contrôle du cahier des charges[250]. Son droit d'usage peut être accordé par le bureau de l'association *Agneaux de Parcours*, qui la gère, a tout éleveur en faisant la demande. C'est ainsi, qu'en parallèle, les éleveurs cherchent toujours un moyen de mettre en place un plan de contrôle du respect du cahier des charges, sans que le coût soit pour autant prohibitif, autrement dit, tout en s'assurant que la démarche reste pour eux rentable et ne rebute en proportion trop importante ni les adhérents, ni ceux qui à l'avenir souhaiteraient intégrer l'association. Pour ce faire, et suite à leur expérience de 2003, l'association (Eleveurs et Parc) a mis en place un programme d'investissement de 350 000 fr. Un Financement majoritaire du Parc de 160.000 fr sur cinq ans, sera complété, les éleveurs l'espèrent, par des aides de la communauté européenne via le programme Leader, et par leur propre contribution. Ce programme d'investissement devrait permettre de financer un système de contrôle du cahier des charges et de surcroît, d'assurer la mise en place d'une traçabilité irréprochable, caractéristique de plus en plus requise pour ce type de produit. Il faudra attendre 2005

[250] Il n'y a aucune obligation à ce qu'un cahier des charges fasse l'objet d'un contrôle pour obtenir le droit d'usage d'une Marque.

pour que les éleveurs réussissent à monter leur dossier et à le soumettre à la communauté Européenne. Si cette démarche est envisageable, c'est en grande partie parce que l'année précédente, en 2004, ils décidèrent de recruter un employé pour leur association, un assistant à mi-temps pour faire avancer leurs démarches.

Le contraste avec les Parcs naturels régionaux

Pourtant, dans le même temps, soit depuis 1997, on a vu les Parcs Régionaux faire le choix de déposer une Marque collective PNR auprès de l'INPI. Cette Marque, propriété de l'Etat, se décline en fait en 44 sous Marques, correspondant aux 44 Parcs qui en usent et qui, à chaque fois, en assurent la gestion. Dans ce cadre l'attribution de la Marque reste une prérogative de chacun des Parcs. En fonction de la nature du marquage, organisée en trois secteurs (produits agricoles ou artisanaux, prestations touristiques et savoir-faire), il est fait mention, soit de « Produit du », « Accueil du », ou « Savoir-faire du » suivi du nom du Parc. 108 produits ou services se sont vus depuis 1997 attribuer la marque de 31 Parcs et le rythme de marquage s'est accéléré depuis deux ans.

Concernant les produits agricoles et plus particulièrement les produits d'élevage, des producteurs de viandes bovines, par exemple, sont soutenus dans les parcs du Vercors, de la Chartreuse, du Morvan, de l'Avesnois et des Volcans d'Auvergne. S'agissant des viandes ovines, si plusieurs démarches sont en cours, dans le PNR de Millevache en limousin et dans le PNR du Haut Languedoc notamment, il n'existe à ce jour qu'un seul produit « viande ovine » marqué Parc, dans le PNR du Morvan. Cette dernière démarche est très proche de la volonté du Parc national des Cévennes de valoriser un développement durable qui gère et protége la biodiversité. En effet, le cahier des charges de l'agneau produit sous la marque PNR du Morvan oblige à un élevage extensif, où tant le recours aux traitements antiparasitaires que l'utilisation d'engrais azotés sont limités, un élevage qui se doit de surcroît de participer explicitement à l'entretien des zones humides ainsi qu'à différents éléments du paysage (haies, murets, chemins) (cf. encadré page suivante).

Ainsi, si l'initiative du PNC s'inscrit et peut-être même, anticipe une tendance plus

générale au sein des parcs français, qu'ils soient nationaux ou naturels régionaux, on peut tout de même se demander pourquoi, dans les PNR, la dynamique de marquage est si forte alors que dans le cadre du Parc national des Cévennes, bien que l'opération *Agneaux de Parcours* ait vu le jour il y a maintenant près de dix ans, les choses semblent avancer si lentement.

Encadré 6. La Marque PNR et l'agneau du Morvan

Un cadrage national élaboré par une commission à la fédération des PNR impose un certain nombre de critères à remplir de manière stricte pour pouvoir utiliser la Marque Parc :

- Organisation en filière locale
- Démarche construite avec les acteurs
- Des exploitations à dimension humaine
- Promotion, communication, accueil
- Lien avec le territoire
- Produits élevés et abattus sur place
- Utilisation de races locales
- Soutien à une race dont les effectifs chutent
- Des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Cahier des charges des productions ovines répondant à la Marque PNR du Vercors

- Animaux nés, élevés, engraissés sur le territoire du Parc
- Animaux de race Charollaise
- Pâturage situé sur la zone du Parc (localisation des surfaces en herbe nécessaires à l'alimentation à 85% sur le territoire)
- Fiche d'accompagnement des animaux qui permet la traçabilité
- Etiquetage en boucherie indiquant la provenance
- Elevage hors-sol interdit et recherche de l'extensification (limitation du chargement en cohérence avec la prime à l'herbe)
- Apports d'engrais azotés minéraux limités
- Limitation des traitements anti-parasitaires

Entretien des parcelles humides et des principaux éléments du Paysage (haies, murets, chemins

Cette difficile progression semble bien, au premier abord tout du moins, liée à un manque de moyens. Dans le cas des PNR, le dépôt des marques, leur gestion et l'organisation des démarches de certification sont en grande partie assurés par le Parc. De surcroît, le dépôt de chaque marque, dont le coût s'élève à 2 500 euros environ est financé par l'Etat. Les éleveurs doivent respecter un cahier des charges, rédigé en partenariat avec le Parc, mais la plupart du temps, ce dernier participe à absorber le coût de son contrôle régulier, tout du moins lorsqu'il est trop élevé aux goûts des partenaires. Dans le cas des PNR, le contrôle du cahier des charges est en fait réalisé soit par les Parcs eux-mêmes, ce qui est rare, soit par des organismes privés de tout type, des bureaux d'études souvent. Les contrôles ainsi effectués sont, aux dires du responsable

de la Marque Parc au sein de la Fédération nationale des PNR, nettement moins dispendieux que ceux réalisés par des organismes certificateurs habilités par l'Etat pour les signes officiels de qualité. C'est uniquement, lorsqu'il n'y a pas d'autres possibilités que ce type d'organismes réalise les contrôles, moyennant alors, la plupart du temps, la prise en charge d'une partie du coût par le Parc. En d'autres termes, alors que dans le cas des *Agneaux de Parcours*, les éleveurs ne peuvent quasiment que compter sur eux, pour mettre en place les démarches de certification et ne peuvent espérer qu'un soutien financier limité de la part du Parc, le fonctionnement de la Marque PNR est largement assisté par l'Etat.

9.5. De la construction de nouvelles normes à l'extension des réseaux de distribution

En analysant le fonctionnement et la dynamique de la filière *Agneaux de Parcours* ainsi que les jeux d'acteurs qui les caractérisent, nous avons cherché à mettre en évidence les opportunités et les contraintes rencontrées par un mode de production qui tente d'intégrer la protection de la nature à ses objectifs.

Dans un premier temps, nous avons montré que, localement, les médiations entre producteurs et consommateurs à travers un dispositif complexe impliquant les distributeurs locaux et le Parc permettent d'arriver à un compromis en matière de tensions entre contraintes de production (normes bouchères) et impératifs de gestion.

Si les modalités d'élevage de cet agneau - au plus près des processus agro-écologiques - et le caractère artisanal de la filière sont, aux dires des bouchers, à l'origine de « défauts » du produit, jugement qui s'établit en regard d'une norme définie dans le cadre d'un élevage industriel et standardisé, ces écarts à la norme deviennent pourtant le gage de la naturalité du produit et de sa qualité au terme d'une négociation entre bouchers éleveurs, consommateurs. C'est en effet bien parce que, contrairement à des agneaux de facture plus conventionnelle, il est produit de manière naturelle, que distributeurs et consommateurs conviennent que l'*Agneaux de Parcours* ne peut pas répondre aux standards d'une production plus maîtrisée.

Comme l'écrit F. Eymard-Duevernay, dans le cadre général de la qualification des biens, « les innovations sont toujours dans une certaine mesure des créations de nouvelles façon de qualifier, nécessairement en rupture par rapport aux principes établis de valorisation » (Eymard-Duvernay, 2002). Pourtant la rupture n'est ici pas totale, puisque ce sont les mêmes normes bouchères qui, prises à contre-pied, permettent de qualifier le produit. D'une certaine manière, la norme n'est plus utilisée comme référent de qualité, mais au contraire, en tant que signe d'artifices. Nous rejoignons alors un constat général établi par M. Mormont et P. Stassart, pour qui, si la définition de la qualité suppose des critères pertinents et relativement distincts pour chacun des acteurs impliqués, elle suppose également « une sorte de référence commune, c'est-à-dire une série de repères cognitifs auxquels différents agents (producteurs, ditributeurs, consommateurs) vont relier leurs pratiques. » (Mormont et Stassard, à paraître). Dans notre cas, les normes de qualité bouchère, normes en partie partagées par tous les acteurs, jouent ce rôle. C'est autour d'elles que se négocie la qualité du produit : 1) les acteurs s'accordent sur la qualité du produit à partir de leur rejet partiel des normes industrielles 2) les bouchers incitent autant qu'ils le peuvent les éleveurs à se rapprocher le plus possible de ces normes. Elles servent ainsi, « à traduire des évaluations de qualité en conseils ou en prescriptions signifiantes pour les opérateurs. » (Mormont et Stassart, op. cit) et constituent donc bien le référent autour duquel les acteurs ajustent leurs choix et leurs pratiques.

Par extension, ces normes constituent le référent autour duquel se joue la tension entre production et gestion. En effet, seul un élevage où les agneaux seraient plus « aidés » à croître et engraisser permettrait de mieux répondre aux normes de qualité bouchère habituelles. A ce niveau un rapport de force s'engage, entre Parc et éleveurs d'un côté et bouchers de l'autre. Si les éleveurs ne peuvent pas se permettre de fournir des agneaux dont les caractéristiques seraient trop éloignées des référents de qualité bouchère, la spécificité de leur produit (sa naturalité) et leur association avec le Parc leur assurent une position forte vis-à-vis des bouchers et leur permettent de faire revoir les exigences de ces derniers à la baisse. Leurs agneaux sont attractifs et ils ont un fort potentiel de vente. Les bouchers savent que les éleveurs peuvent trouver d'autres biais pour les vendre, et peut être même à meilleur prix. Il est alors plus opportun pour eux de convaincre des consommateurs, par ailleurs déjà attirés par ce produit, que l'écart à la norme est un gage de qualité que d'entrer dans un rapport de force avec les éleveurs.

Les éleveurs répondent pourtant, en partie tout au moins, aux injonctions de leurs bouchers. Si les ajustements ne sont pour eux pas trop complexes et qu'ils ne vont pas à l'encontre de la représentation qu'ils se font de leur métier, ils ont tout à gagner à se tourner vers une solution qui apparaît comme le meilleur compromis face à d'autres alternatives plus complexes (tel que trouver d'autres débouchés)[251]. Nous avons montré que les négociations autour des normes bouchères participent largement à définir l'équilibre entre contraintes de production et contraintes de gestion.

La naturalité du produit on le voit, n'a, en elle-même, pas forcément de sens : c'est bien la construction sociale qui l'accompagne qui apparaît essentielle. D'une part, l'agneau est produit sur un territoire labellisé « nature ». Du point de vue des consommateurs, sa qualité est étroitement liée à celle de ce territoire ou hommes et nature vivent en harmonie. Précisons que la figure du consommateur mobilisée ici est une figure toute spécifique : estivant en visite dans un Parc national, celui-ci est particulièrement attiré par le naturel du produit. D'autre part, les bouchers artisanaux qui vendent cet agneau, des « experts » ayant la pleine confiance des consommateurs, défendent et vantent ce produit : ils en expliquent la différence et participent à faire de celle-ci un gage de qualité. Nous serions donc ici dans un cas où se met en place un mode de coordination « domestique » (Mormont et Stassart, op. cit.), dans lequel la confiance entre partenaires joue un rôle crucial, étroitement couplée avec un régime de notoriété, puisque la commercialisation s'appuie sur l'image de marque du Parc national des Cévennes. Dans notre cas, la démarche présente cependant une ambiguïté certaine. Elle mobilise une coordination de type « industrielle »[252] de manière ambiguë. En effet, il existe un cahier des charges officiel, qui apparaît partiellement sur les plaquettes de présentation, mais qui ne fait l'objet d'aucun contrôle. L'association sur ces plaquettes de la mention Parc national des Cévennes et d'extraits du cahier des charges peut être trompeuse, laissant penser au consommateur que l'institution garantit strictement le mode de production, alors que tel n'est pas le cas.

[251] Malencontreusement, nous n'avons pas pu mettre en évidence de manière satisfaisante ces éventuels ajustements qui, on l'aura compris, doivent être analysés au cas par cas. L'ampleur de la tâche est énorme.

[252] Rappelons qu'au régime « industriel », correspond un mode de coordination qui passe par la définition de standard et de normes garanties.

Dans un second temps nous avons montré que le strict fonctionnement dans un cadre local de cette filière pose problème car il ne permet pas l'expansion de la filière et présente des limites pour articuler au marché cette pratique de l'élevage à vocation gestionnaire.

Telle qu'elle est structurée, autour des bouchers et des restaurateurs locaux comme principaux distributeurs, la filière ne fonctionne en effet pas parfaitement. Ce dysfonctionnement est principalement lié à l'existence de décalages temporels entre l'offre et la demande en agneaux : le processus de production, parce qu'il s'inscrit dans un cycle qui dépend de conditions naturelles - la pousse de l'herbe - sur lequel l'éleveur ne peut influer, n'arrive pas à s'accorder au cycle de migration des estivants. Les touristes arrivent et repartent trop tôt pour ces agneaux dont la plus grande partie n'est prête qu'au début de l'automne. Ce décalage vient remettre en question l'intérêt de la démarche pour la plupart des éleveurs ou, tout du moins, les oblige à se tourner vers d'autres solutions complémentaires dans le temps. Pourtant, il leur serait possible d'accroître le nombre d'agneaux valorisés en *Agneaux de Parcours* par le biais des bouchers et restaurateurs locaux, mais ils devraient alors en passer par une accélération des vitesses de croissance de leurs jeunes et/ou la conduite d'agnelages plus précoces, stratégies engageant une artificialisation accrue des systèmes d'élevage et venant contredire l'esprit même de l'opération, tant pour les éleveurs que pour le Parc. En d'autres termes il faut à cette pratique de l'élevage pour qu'elle puisse continuer à exister telle quelle, et qu'elle se développe, trouver d'autres voies de distribution. La rigidité d'un mode de production fortement tributaire des conditions écologiques du lieu oblige les éleveurs à adapter la demande à leur offre et il leur faut absolument aller chercher les clients là où ils sont quand les agneaux sont prêts.

Dans un troisième temps nous avons montré les difficultés auxquelles fait face la filière à s'émanciper du local. C'est plus particulièrement les difficultés de fonctionnement du collectif qui ont été ici mises en lumière.

L'un des problèmes majeurs qui se pose à ce collectif est l'incapacité des éleveurs à s'accorder sur un cahier des charges, autrement dit à définir une « pratique moyenne » qui ne léserait personne. Dans notre cas, la norme semble mal s'accorder avec une diversité des pratiques qui, pour l'essentiel, reflète la diversité humaine constitutive du

groupe. Comme l'écrivent M. Mormont et P. Stassart, « *si la discussion autour de normes de production peut être l'occasion d'innovation et produire des connaissances et des méthodes nouvelles, elle peut également être un facteur de blocage de l'innovation et de la recherche de nouvelles solutions* » (Mormont et Stassart, op. cit.). C'est le cas ici, tout du moins si on considère le collectif dans son ensemble. Définir et mettre à l'épreuve un cahier des charges par un organisme certificateur apparaît pourtant essentiel pour dépasser le local. Pour apporter des garanties strictes à des consommateurs dans une perspective d'une vente à distance où les liens se distendent et assurer une bonne lisibilité de leur démarche à l'extérieur, les éleveurs ont fondamentalement besoin de trouver un accord. Comme l'écrivent, M. T. Letablier et C. Delfosse, sur un plan général, si l'on s'en tenait à l'espace de circulation locale la confiance suffirait à prouver, les connaissances étant tacites et les compétences incorporées dans les personnes. Mais, grâce aux deux fonctions classiques de la norme qu'il mobilise, informer et garantir (Valceschini, 1995), seul le cahier des charges rend « la qualification transposable » (Letablier et Delfosse, 1995).

Le processus de normalisation apparaît, d'autant plus essentiel pour le collectif que c'est là, également pour lui, le seul moyen de protéger la démarche face aux éventuels déviants et de régler le problème d'un arbitrage interne complexe qui s'impose aux éleveurs.

Au-delà d'un accord difficile à trouver, les éleveurs font de toute façon face à un manque de moyens financiers, pourtant nécessaires pour faire contrôler leur cahier des charges par une structure habilitée, comme pour mettre en place la traçabilité de leurs produits. Cette petite structure qui ne dispose que de peu de moyens humains et financiers et ne peut, de surcroît prétendre qu'à un soutien logistique et financier limité[253] a du mal à briser le cercle vicieux dans lequel elle se trouve : surmonter ces difficultés nécessite que la structure s'étoffe, mais pour que d'autres éleveurs puissent participer à la démarche, il faut trouver de nouveaux débouchés et pour cela, dépasser le local.

Face à ces difficultés, certains éleveurs tendent à se tourner vers des solutions individuelles, en utilisant ou non leur reconnaissance *Agneaux de Parcours*. Ces

[253] Ces problèmes de moyens humains et financiers génèrent également des difficultés pour organiser la production et développer des voies de distribution.

solutions qui s'accordent mieux au cas de chacun leur permettent de contourner l'ensemble des difficultés auxquelles fait face le collectif. Elles répondent de surcroît au caractère dynamique d'éleveurs qui entendent coûte que coûte trouver des solutions pour valoriser au mieux leur produit et maintenir une pratique qu'il ne compte pas adapter aux exigences du marché. Face à leur conception univoque de l'élevage, ceux là, se doivent de redoubler d'efforts pour répondre à leurs exigences idéelles et financières, et ce, nous l'avons vu, au prix de desservir le collectif.

On peut donc dire que le problème qui se pose aux *Agneaux de Parcours* à ce niveau est celui du changement de régime de coordination et de ce qu'il implique en termes de compromis et d'investissement à réaliser par les éleveurs. La plupart des entreprises de qualification des productions agricoles dites localisées, autrement appelées produits de terroirs, rencontrent ces difficultés. Dans des cas tels que la construction de l'AOC des « moutons des vallées de Barèges » (Erumel, 2003), celle de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Brocciu Corse » (De Sainte-Marie et al., 1995), ou encore celle de la coopérative fermière Agrisain-Coprosain en Belgique étudiée par P. Stassart (Stassart, 2003), les chercheurs mettent en évidence de telles difficultés même si, à chaque fois, elles reposent sur des contraintes spécifiques telles que la nature même du produit, celle du réseau ou de la stratégie mise en œuvre. Quoi qu'il en soit, le passage d'un régime de coordination strictement domestique (ou éventuellement associé à un régime de notoriété), qui constitue généralement le point de départ de ces démarches, à un régime plus complexe où le recours à la norme est généralement nécessaire pour élargir les filières, apparaît comme un nœud gordien dans les dynamiques des collectifs.

A ce niveau, la question qui se pose dans notre cas est celle du rôle particulier que joue la tension entre gestion et production dans les difficultés rencontrées par le collectif *Agneaux de Parcours*. Nos résultats nous permettent cependant difficilement de répondre à cette question. Si le fait que cette pratique accepte difficilement la norme et/ou qu'elle est très contraignante limite la quantité de participants et expliquent en partie les difficultés du collectif, nos résultats tendent à montrer que le problème serait aussi celui d'un groupe d'éleveurs dont les membres ont du mal à s'accorder sur des objectifs clairs. Cette condition est pourtant nécessaire pour dépasser le local à partir de solutions collectives.

Conclusion

Les *Agneaux de Parcours*, une figure emblématique pour une gestion négociée de la diversité biologique

La principale justification du Parc à promouvoir les *Agneaux de Parcours* est que la pratique de cet élevage est bénéfique pour la gestion écologique du territoire. Sa représentation d'une « bonne » pratique de l'élevage se construit en opposition à la figure dominante de l'élevage local qui, même s'il s'est « raisonné », a largement hérité du projet moderniste et de ses logiques de production (intensification, sécurisation et planification du processus de production). Ce type d'élevage mène, selon le Parc, à une exploitation déséquilibrée des ressources. A l'accroissement de la pression sur les terres cultivées se combine un délaissement de certaines zones de parcours, marginalisées dans le processus de production. Par contraste, le Parc cherche à promouvoir des élevages qui assurent une exploitation équilibrée des ressources, en particulier en replaçant les parcours au cœur du système de production. Il promeut ainsi une figure inversée de l'élevage local majoritaire : une production d'agneaux d'herbe, strictement saisonnée et aux rythmes lents, qui engage un recours très limité en intrants. Cette nouvelle figure de l'élevage correspond à un certain modèle d'agriculture durable, une agriculture économe, qui, contrairement à la plupart des élevages locaux, travaille au plus près de la nature, c'est-à-dire sous la dépendance forte des processus agro-écologiques. Afin de promouvoir une telle pratique de l'élevage sur son territoire, le Parc entend garantir les conditions de sa rentabilité aux éleveurs. Pour ce faire, le Parc entreprend plusieurs démarches :

- Il permet aux éleveurs d'apposer son nom sur leurs produits, leurs conférant ainsi une plus grande valeur aux yeux des distributeurs et des consommateurs ;
- Il participe à la dynamique de la micro-filière *Agneaux de Parcours*, par un soutien logistique et financier ponctuel ;
- Il a essayé de mobiliser des aides financières provenant des politiques agricoles (CTE) en la faveur des éleveurs et de leurs pratiques. Le CTE collectif *Agneaux de*

Parcours n'a cependant pas pu voir le jour, cette mesure ayant été abrogée par le gouvernement avant que Parc et éleveurs n'aient réussi à s'accorder sur son contenu[254].

Du point de vue du Parc, cependant, l'opération *Agneaux de Parcours* ne se réduit pas à sa stricte dimension « gestionnaire ». Elle s'inscrit aussi dans un certain culte de l'harmonie entre l'homme et la nature, qui est partie prenante de l'idéologie protectionniste à l'origine de la création des Parcs, et qui se voit réactualisée par l'émergence de la notion de développement durable. Dans le cas du Parc national des Cévennes, ce culte apparaît comme étant celui d'une harmonie passée, dans lequel les *Agneaux de Parcours* s'inscrivent particulièrement bien. Les *Agneaux de Parcours* illustrent en effet un regard nostalgique sur la vocation gestionnaire de pratiques agricoles passées et visent la réactivation de pratiques d'élevage largement disparues. Ils s'accordent ainsi parfaitement à la vocation de ce territoire qui se doit, comme tous les autres Parcs nationaux, de mettre en scène une campagne naturalisée (Chamboredon, 1985), un lieu de vie soumis aux rythmes naturels. En retour, ils constituent également l'un des éléments de la construction patrimoniale qu'opère le Parc sur son territoire.

Construction patrimoniale et mise en scène de cet espace rural s'inscrivent dans un dialogue avec les visiteurs du lieu, s'articulant ainsi avec la dimension touristique du projet Parc. D'une manière générale les dispositifs de qualification des produits agricoles illustrent un mouvement concomitant de développement de l'économie locale autour du tourisme (Erumel, 2003). Ils permettent de lier les enjeux du secteur agricole et du secteur touristique. Si les produits agricoles bénéficient de l'image de leur territoire de production, ils fournissent en retour une image de qualité et de caractère qui sert de support aux entreprises de tourisme local. Dans ce dialogue entre tourisme et patrimoine, les *Agneaux de Parcours* constituent une pièce maîtresse. Non seulement, ils sont en adéquation parfaite avec l'image que l'institution entend développer de son territoire et avec ce que le touriste attend de ce lieu mais ils sont, de surcroît, en grande partie consommés par les visiteurs du Parc.

---

[254] Rappelons que si la mise en œuvre du Contrat Territorial d'Exploitation collectif *Agneaux de Parcours* a échoué, les éleveurs se sont tout de même engagés dans des démarches de contractualisation individuelles de type Contrats d'Agriculture Durable.

Les éleveurs engagés dans l'opération *Agneaux de Parcours* démontrent, quant à eux, une position commune de résistance au projet de l'agriculture productiviste et de son avatar actuel, plus « raisonné ». Certains les rejettent en bloc. Même les éleveurs aux pratiques et aux discours plus ambigus manifestent, en adhérant aux *Agneaux de Parcours*, une volonté de s'orienter vers une agriculture plus naturelle et plus économe. Tous partagent la motivation de produire des agneaux à moindre coût et de valoriser, par le biais de leur association avec le Parc, le côté « naturel » du produit et de la pratique *Agneaux de Parcours*. C'est sur cette base que les éleveurs rencontrent le Parc. Par contre, la volonté des éleveurs de participer à la protection de la nature reste équivoque, tout du moins si l'on considère l'acception qu'en fait le Parc. Le point de vue souvent critique des éleveurs vis-à-vis de la politique de protection de la nature du Parc est également étroitement lié à leur méfiance vis-à-vis du projet qu'entretient l'institution sur son territoire et à leur égard. Chez la plupart, le spectre d'un établissement public qui chercherait à faire d'eux des artisans du paysage et de la biodiversité, mettant de côté la dimension productive de leur activité, reste en effet très présent[255].

La diversité humaine du collectif d'éleveurs *Agneaux de Parcours* nous semble aussi être un aspect tout à fait remarquable, et non sans conséquence pour le fonctionnement du groupe. Aux origines et aux trajectoires de vie variées de ces éleveurs répondent des motivations variées à participer à ce projet. En retour, chacun vit l'expérience *Agneaux de Parcours* d'une manière qui lui est singulière et, face à des attentes qui ne sont jamais totalement satisfaites, remanie plus ou moins profondément ses objectifs et sa stratégie. Tandis que certains élaborent une nouvelle stratégie de commercialisation, d'autres remanient leur projet d'élevage dans son ensemble. A ces deux types de réactions correspond en fait une opposition entre des éleveurs pour qui la pratique de l'élevage à l'herbe selon le cahier des charges *Agneaux de Parcours* relève d'un changement radical par rapport à leurs pratiques antérieures et ceux, pour qui elle s'inscrit dans une certaine continuité. Cette opposition est aussi celle entre des éleveurs, pour qui, cette pratique relève d'une conviction profonde et d'éleveurs pour qui, il s'agit

[255] « Nous ne serons pas des jardiniers de la nature » affirmaient déjà les éleveurs en 1970, lorsque le Parc fut créé (Mousset, 1992).

d'une opportunité à saisir. Finalement, cette opposition s'articule également autour de capacités différentielles à innover sur le plan de la mise en marché des produits.

Localement, le dispositif mis en place par les acteurs de la filière *Agneaux de Parcours* fonctionne relativement bien. Les consommateurs sont attirés par le produit, les éleveurs arrivent relativement bien à valoriser leurs produits et les bouchers tirent un bénéfice certain de leur participation à la démarche. Ce dispositif constitue également le cadre de négociations autour de la qualité du produit qui permettent, en parallèle, d'obtenir pour cette pratique de l'élevage un compromis intéressant, entre impératifs de gestion écologique et contraintes de production. Cependant, nous avons vu que, pour les éleveurs, ce fonctionnement local présente des limites qui les obligent à construire d'autres réseaux de distribution en dehors de l'espace Parc. Or le collectif montre des difficultés à s'émanciper du local. Faute de moyens humains et financiers, les éleveurs peinent à construire de nouveaux réseaux de distribution et à supporter le coût du recours à un organisme certificateur indépendant, opération pourtant nécessaire à garantir leurs pratiques et rendre lisible leur démarche auprès de consommateurs éloignés. Mais les problèmes que rencontre le collectif pour émanciper sa démarche du local illustrent également la difficulté de certains de ses membres à fonctionner en collectif. La volonté farouche de ne pas se laisser enfermer dans des solutions dont ils risqueraient de se trouver dépendants, combinée à des exigences fortes en matière de valorisation, poussent inévitablement certains éleveurs vers des solutions individuelles remettant en cause leur implication dans un collectif difficile à gérer et qui avance lentement. Plus encore, si les origines et les trajectoires de vie très particulières de certains des éleveurs du groupe, leur caractère moteur et leurs convictions en matière d'élevage, expliquent très probablement qu'une telle filière ait pu voir le jour en ce lieu, ces mêmes acteurs en conditionnent aussi les limites. Ces individus dynamiques aux exigences et aspirations variées voire divergentes, dont les pratiques reposent sur des convictions profondes mais jamais à l'identique, ont du mal à s'accorder sur des objectifs clairs. L'impossibilité des éleveurs à s'entendre sur la rédaction d'un cahier des charges en constitue une illustration intéressante. C'est à cette étape qu'un accord se construit sur une mesure commune et que se négocient les contraintes pour chacun dans le but de construire un avantage concurrentiel collectif (Eymard-Duvernay, 1992). A ce niveau, seul le compromis peut permettre au collectif de se maintenir. Dans le cas que

nous avons étudié, apparaît donc le paradoxe d'un collectif d'éleveurs qui se construit autour d'individus très dynamiques mais peu disposés à la négociation.

Le paradoxe disparaît cependant si l'on considère que ce ne sont pas les éleveurs qui sont à l'origine du projet *Agneaux de Parcours* mais bien le Parc. L'idée de coopérer ne vient pas d'eux et tous ne considèrent donc pas ce collectif comme le leur. Tous ne s'y investissent pas de la même manière et s'il y a bien eu réappropriation de l'opération *Agneaux de Parcours* par certains, il n'était guère possible, à l'époque de nos enquêtes, de parler d'une réappropriation collective

CONCLUSION GENERALE

Cette recherche tentait de comprendre comment se négocie la protection de la nature dans le Parc national des Cévennes. Pour ce faire, nous nous sommes principalement appuyé sur l'analyse d'un partenariat privilégié tissé par le Parc avec un petit groupe d'éleveurs, producteurs d'agneaux de boucherie sur son territoire. Ce partenariat, répondant au nom *d'Agneaux de Parcours*, nous semblait particulièrement intéressant en tant que cas le plus abouti de coopération entre des éleveurs locaux et un Parc sur le plan de la gestion écologique.

Comment, et au gré de quels compromis, cette coopération permet-elle aux éleveurs et au Parc d'articuler leurs objectifs, pratiques et savoirs faire propres ? Comment s'y concilient, tant bien que mal, production et conservation de la diversité biologique ?

Nous avons tout d'abord cherché à comprendre, avec toute la profondeur historique nécessaire, les enjeux que cristallise, localement, l'opération Agneaux de Parcours. Nous avons ainsi analysé cette opération à la lumière des dynamiques qui sont par ailleurs à l'œuvre dans le secteur agricole sur le territoire du Parc national des Cévennes. En effet, avec les *Agneaux de Parcours*, le Parc cherche à promouvoir sur son territoire une pratique de l'élevage qui constitue, selon lui, un bon compromis entre impératifs de production et de protection. Ce faisant, il tente de négocier auprès des acteurs locaux l'adoption d'une figure spécifique de l'élevage qui réponde tout particulièrement à ses enjeux de conservation de la diversité biologique.

Une expérience née de son époque

Le lancement de l'opération *Agneaux de Parcours* par le Parc dans les années 90 se comprend en regard des nouveaux mots d'ordre qui émergent à cette époque à l'international, au gré de la montée en puissance de la notion de développement durable et la signature par la France de la Convention sur la Diversité Biologique.

D'un côté, cette opération a été rendue possible par l'évolution des conceptions et

finalités assignées aux espaces protégés tels que le Parc, qui est également Réserve de Biosphère depuis 1985. Le principe de l'opération *Agneaux de Parcours* est d'assurer une meilleure rentabilité économique à une pratique de l'élevage qui permet de conserver la diversité biologique. Dans cet objectif le PNC offre la possibilité à des éleveurs d'utiliser son nom et les aide, à construire des réseaux qui leurs permettent de valoriser correctement le produit de leur travail. L'expérience *Agneaux de Parcours* répond également à un ensemble d'objectifs fixés par la Convention sur la Diversité Biologique. Elle allie en effet conservation et utilisation de la diversité biologique à travers un projet de développement pensé au bénéfice des populations locales qui permet la prise en compte des connaissances, innovations et pratiques autochtones et/ou locales (SCBD, 2001 ; UNESCO, 2000). Elle s'inscrit également dans un mouvement général, porté par certains scientifiques et par les instances internationales en charge de la protection de la nature (COP)[256], qui cherchent, en faisant entrer la biodiversité dans l'économie de marché, à donner de la valeur aux « actifs naturels » (Teyssèdre et al., 2005 ; Unesco, 2000. Il s'agit là, tel que le fait le Parc, d'un moyen reconnu pour s'assurer d'une utilisation durable de la diversité biologique.

D'un autre côté, si l'opération *Agneaux de Parcours* a pu voir le jour sur le territoire du Parc, c'est également parce qu'en France et en Europe, la montée en puissance d'une conception environnementaliste de l'agriculture va progressivement accroître la légitimité d'intervention du Parc dans le développement agricole, dont il avait jusque là été tenu à l'écart. Depuis sa création, il avait dû négocier sa présence en se pliant aux exigences de la profession agricole locale, accréditant des orientations qui ne lui convenaient guère (Mousset, 1992). Les années 90 sont le théâtre d'une évolution des rapports de force entre ces deux acteurs locaux de l'aménagement du territoire qui va enfin permettre au Parc d'afficher clairement ses préférences en matière de pratiques agricoles et de lancer l'opération Agneaux de Parcours.

[256] Conférence des Parties. Réunion de tous les gouvernements (et des organisations d'intégration économique régionale) ayant ratifié ce traité la COP a notamment pour objectifs d'identifier les nouvelles priorités et d'élaborer des plans de travail pour les Etats Parties.

Une alternative à la figure dominante de l'élevage local

La promotion des *Agneaux de Parcours* se fait en réponse à une figure dominante de l'élevage local qui, ayant largement hérité des logiques de production productiviste, est en contradiction avec les aspirations du Parc en matière de gestion écologique.

La filière Elovel, née aux débuts des années 90 et qui regroupe de nos jours une soixantaine d'éleveurs sur le département de la Lozère, pose en effet problème au Parc. Pourtant, cette filière a vu le jour autour d'une dizaine d'éleveurs lozériens qui voyaient dans le virage des politiques agricoles une opportunité de mettre un terme à la fuite en avant productiviste dans laquelle ils avaient été pris jusque-là. En améliorant leurs pratiques d'élevage, ces éleveurs avaient pour objectif de sortir du circuit des produits standards et de pouvoir s'attaquer au marché de la viande haut de gamme. Commercialiser leurs produits dans les restaurants de luxe parisiens, par le biais d'un circuit court, leur a en effet permis d'accroître la plus-value qu'ils tirent de leurs agneaux.

Pourtant l'élevage « raisonné » de l'agneau Elovel reste basé sur une pratique de l'alimentation à l'auge des animaux avec un coût à la production important. Pour mener à bien leurs programmes de production, les éleveurs s'appuient sur une mobilisation importante de produits de consommation intermédiaires (aliments, engrais) et de moyens technologiques (machines agricoles puissantes, ventilateurs et distributeurs automatiques de nourritures en bergerie, pratique de l'insémination artificielle, etc.). C'est par ces moyens qu'ils cherchent à accroître la productivité de leur travail et à se défaire au mieux des contraintes écologiques de la production. Ces mêmes moyens permettent aux éleveurs de la filière d'assurer la fourniture d'agneaux à leurs clients tout au long de l'année, et de défier la saisonnalité de la production.

Du point de vue du Parc national des Cévennes, la pratique de l'élevage dans le cadre de la filière Elovel ne permet pas vraiment une exploitation équilibrée des ressources naturelles locales et pose problème en matière de conservation de la diversité biologique.

En premier lieu, les éleveurs mobilisent d'une manière importante les ressources non saisonnées constituées à partir des surfaces cultivées, au prix d'une pression accrue

exercée sur les terres de culture. L'utilisation importante d'engrais de synthèse et d'herbicide, la réalisation de semis « haute densité » et de labours profonds mettent en péril la flore messicole. Les fauches précoces, réalisées grâce au recours à l'ensilage, nuisent à la reproduction d'oiseaux protégés ou de petits mammifères inféodés à ces milieux. Finalement, dans l'objectif d'accroître leurs surfaces de terres cultivées, les éleveurs intégrés à la filière Elovel participent largement à la recrudescence observée, sur le causse Méjan tout au moins, de mise en culture de landes et de pelouses qui se traduisent par des destructions de milieux protégés ou d'habitats d'espèces elles-mêmes protégées.

En second lieu, dans le cadre des objectifs de gestion des « milieux ouverts » du Parc, les logiques de production propres à la filière Elovel entraînent des pratiques à risque. En effet, dans ce type d'élevage, comme dans l'élevage de bergerie en général, les zones de parcours tendent à être marginalisées dans le processus de production. Pour le Parc, cette pratique conduit les éleveurs à diminuer la pression qu'ils exercent sur leurs parcours et favorise leur envahissement par les ligneux. Elle accroît ainsi le risque de disparition d'habitats naturels et d'habitats d'espèces, mettant en péril la diversité biologique caractéristique de ces espaces tout autant que le caractère identitaire patrimonial de ces paysages agro-pastoraux.

Les Agneaux de Parcours, comme figure d'une meilleure gestion écologique ?

Par opposition les éleveurs *Agneaux de Parcours* engraissent leurs agneaux à l'herbe, selon une pratique strictement saisonnée et aux rythmes lents. Cette pratique économe en ressources mobilise peu ou prou de produits de consommation intermédiaires pour les animaux (compléments alimentaires), utilise avec parcimonie engrais et produits phytosanitaires, et se caractérise par une réduction au minimum des soins prophylactiques. La plupart des éleveurs de la filière ont d'ailleurs adopté des pratiques culturales et d'élevage qui leur permettent de disposer du label Agriculture Biologique, ou tout du moins de le revendiquer, même si pour des raisons de coûts de contrôle trop élevés, ils n'utilisent pas tous cette reconnaissance officielle.

La conduite des cultures y étant plus douces que dans la plupart des autres élevages

locaux et le recours à l'ensilage étant banni de leurs pratiques, les éleveurs *Agneaux de Parcours* assurent mieux qu'ailleurs la conservation de la flore messicole et des populations d'oiseaux nichant au cœur des prairies. De surcroît, cette pratique de l'élevage ne poussant pas à accroître à tout prix la quantité de surfaces cultivées, les éleveurs *Agneaux de Parcours* ne participent pas à la transformation de pelouses ou de landes en terres cultivées. En parallèle, cet élevage ayant pour principe de repositionner les parcours au cœur du processus de production est censé favoriser une moindre progression de l'embroussaillement. Sur ce plan nous avons montré que les agneaux sont en grande partie engraissés sur les parcours et que les brebis, avec ou sans leurs jeunes, les visitent plus fréquemment que dans les plupart des élevages d'agneaux de bergerie (obs. personnelles ; Osty et *al.*, 2000). Les quantités de fourrages que les brebis reçoivent à l'année sont, en moyenne, très inférieures à celles observées dans les élevages de bergerie (200 kg/an contre 400 kg/an[257]), démontrant que leur alimentation est plus largement assurée par les parcours. Le rapport entre consommation de ressources stockées et consommation de ressources pâturées, y apparaît donc globalement plus équilibré que dans la figure dominante de l'élevage local, plus intensive.

Pourtant, nous l'avons montré, considérer que la pression imposée aux parcours par les animaux est systématiquement plus élevée dans ce type d'élevage que dans les élevages de bergerie reste une hypothèse. L'obligation d'engraisser correctement leurs agneaux à laquelle font face les éleveurs *Agneaux de Parcours* les contraint en effet à une utilisation des ressources pastorales qui n'est pas toujours plus poussée que dans les élevages de bergerie. Plus encore, si l'élevage en *Agneaux de Parcours* permet, sans conteste, de mieux répondre que les autres pratiques locales de l'élevage (bergerie classique, Elovel) aux enjeux de conservation définis par le Parc sur les zones de cultures, sa capacité à freiner les dynamiques d'embroussaillement reste largement hypothétique. Comme le montrent les travaux scientifiques, les animaux seuls, par leur

[257] Ces chiffres doivent cependant être pris avec précaution. D'une par la valeur de 400kg par/an pour les élevages de bergerie est une valeur qui nous a été donnée par deux techniciens de la chambre d'agriculture de Lozère, de manière indépendante. L'un est plus particulièrement affecté aux élevages du causse Méjan et l'autre à ceux de la filière Elovel. D'autre part, dans le cas des élevages de notre groupe de référence Agneaux de Parcours, ces valeurs n'incluent pas les quantités de Luzerne déshydratée fournies aux brebis. Quoi qu'il en soit, la différence entre ces deux estimations, aussi, discutable qu'elles soient, nous parait assez significative pour affirmer que l'utilisation de stocks fourragers par brebis est, globalement moindre dans les élevages Agneaux de Parcours que dans la plupart des élevages de bergerie.

simple action de pâturage et de piétinement, ne jouent un rôle déterminant dans la lutte contre l'embroussaillement que sous certaines conditions particulières de pression très élevée et de conduite très rapprochée. Dans quelle mesure les moindres objectifs de productivité des troupeaux dans les élevages *Agneaux de Parcours* permettent à ces éleveurs de mieux participer que d'autres à limiter les phénomènes d'embroussaillement ? Personne, étant donné l'état du savoir scientifique en la matière, ne semble pouvoir le dire.

Une expérience originale de valorisation

Les *Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes* constituent une expérience originale, en droite file des nombreuses démarches de qualification des produits dits « de terroir » qui s'observent un peu partout en France et en Europe, avec pour particularité de tenter, dans le même temps, de répondre à des enjeux environnementaux, à la fois généraux (limiter les pollutions, économiser les ressources naturelles) et spécifiques (enjeux de conservation de la diversité biologique tels qu'ils sont définis par le Parc national des Cévennes).

Nous avons montré comment, dans le cadre du fonctionnement local de la filière, les éleveurs arrivent à faire valoir le caractère naturel de leurs agneaux en s'appuyant, d'une part, sur l'image que véhicule le Parc auprès des consommateurs du produit, des estivants en majorité, et, d'autre part, sur des bouchers artisanaux qui réussissent à établir une relation de confiance avec ces consommateurs, renforçant leur attrait pour le produit. Nous avons également montré comment la valorisation du caractère naturel du produit s'appuie sur un rejet partiel des normes habituelles de qualité bouchère et, dans un même temps, permet d'obtenir un compromis intéressant entre impératifs de gestion écologique et contraintes de production.

Nous avons également vu que ce dispositif local fait face à une contradiction majeure. Le cycle de production animale, étroitement dépendant de celui de la production herbacée, ne s'accorde pas au cycle de migration des vacanciers. Les éleveurs ne peuvent pas valoriser suffisamment d'agneaux pendant la saison estivale et n'ont pas d'autres choix que de rechercher d'autres débouchés hors du local. C'est la condition

pour que leur pratique de l'élevage continue à s'accorder avec leur désir -et celui du Parc - de produire au plus naturel. S'adapter aux variations de la demande locale demanderait en effet d'accroître les cadences de production ou de ne plus s'accorder avec la pousse de l'herbe, transformations qui impliquent toutes deux une mobilisation accrue de ressources produites sur les terres cultivées et/ou achetées dans le commerce.

Or le collectif montre des difficultés à s'émanciper du local. Si il a réussi au cours des dernières années à développer un circuit de distribution lui permettant de commercialiser des agneaux à l'extérieur de la zone Parc (association Terroir Direct), faute de moyens humains et financiers notamment, les éleveurs peinent à construire de nouveaux réseaux de distribution. Ils ont du mal à supporter le coût du recours à un organisme certificateur indépendant, opération pourtant nécessaire à garantir leurs pratiques et rendre lisible leur démarche auprès de consommateurs éloignés. Les problèmes rencontrés par le collectif relèvent également des difficultés des éleveurs à s'accorder autour d'un projet commun. Ils sont le reflet d'une forte volonté d'autonomie qui caractérise certains des membres du groupe. Rappelons que si les origines et les trajectoires de vie très particulières de certains des éleveurs du groupe, leur caractère moteur et leurs convictions en matière d'élevage, expliquent très probablement qu'une telle filière ait pu voir le jour en ce lieu, ces spécificités participent également à expliquer les difficultés auquel fait face le collectif dans son fonctionnement.

La difficile diffusion du modèle, les paradoxes de la démarche

Si le fonctionnement du collectif est un réel enjeu pour certains éleveurs, il constitue un enjeu majeur pour le Parc. C'est pour lui le seul moyen de s'assurer qu'une certaine pratique cohérente de l'élevage se développe sur son territoire. On peut alors se demander pourquoi le Parc ne s'investit pas davantage dans cette démarche. Les logiques administratives invoquées par le Parc en seraient-elles les seules raisons ? Le gestionnaire serait-il pris dans un paradoxe « participatif » qui l'empêche de jouer un rôle moteur et de leadership ? Ou s'agirait-il plutôt d'une hésitation du Parc liée à la violence symbolique d'une critique ouverte de la profession agricole locale sous le couvert de l'emblémisation des *Agneaux de Parcours* ?

On peut également imaginer que le Parc manque de garanties qui lui permettent

d'affirmer que cet élevage présente une capacité gestionnaire supérieure. Il est difficile en effet pour un Parc national, dont la vocation reste avant tout de protéger la nature, de promouvoir ce qui apparaît comme un compromis en matière de gestion. Il s'agit tout d'abord d'un compromis car, face à l'absence de références techniques et aux limites du savoir scientifique, le parc est conduit à soutenir un type d'élevage qui gère probablement mieux les milieux pastoraux que d'autres. Il s'agit également d'un compromis dans la mesure où les éleveurs locaux ne participent à ce projet que parce qu'ils gardent une grande liberté dans leur façon de travailler. L'une et l'autre facette de compromis apparaissent étroitement liées : l'inexistence de savoirs scientifiques et gestionnaires en la matière fait que le champ de compétence de la gestion reste ici pleinement celui des éleveurs, ces derniers pouvant alors négocier confortablement leur participation à l'opération. Pourtant, parce qu'il ne peut pas faire l'objet d'une preuve scientifique, le caractère bénéfique à la conservation de la diversité biologique de ces savoir-faire et pratiques reste, aux yeux du Parc, toujours hypothétique. On peut donc supposer que promouvoir une telle incertitude lui apparaît difficilement acceptable. Finalement, par effet de miroir, cette expérience pose la question des compromis à faire pour le Parc : préfère-t-il qu'une gestion exemplaire s'opère sur quelques-unes des fermes de son territoire ou est-il, au contraire, prêt à accepter de promouvoir des élevages qui, s'ils n'assurent qu'une gestion à demi-teinte, lui permettent de rallier un nombre plus important d'éleveurs à sa cause ? Mais alors, jusqu'où aller dans un compromis dont le Parc n'est pas en mesure, étant donné l'absence de référents scientifiques, d'évaluer l'ampleur ?

Mais la question de la difficile diffusion, sur le plan local, des pratiques caractéristiques des *Agneaux de Parcours* suscite d'autres réflexions quant à la marginalité des éleveurs de la filière.

Tout d'abord, ces éleveurs, dans leur grande majorité des néoruraux ou des locaux ayant suivi des trajectoires particulières, sont assez mal placés pour donner l'exemple. En effet, peu représentatifs des éleveurs locaux, ils sont assez mal intégrés et peu reconnus dans le milieu. Ils sont même fréquemment qualifiés d'éleveurs du Parc, ce qui sous-entend bien une position marginale dans la société locale. Contrairement aux leaders d'Elovel, éleveurs reconnus au sein de la profession agricole, la position et le statut

social des principaux éleveurs du collectif *Agneaux de Parcours* ne leur permettent pas vraiment d'assumer ce rôle de pionniers et d'innovateurs, qui dans une communauté est décisif pour que suive le gros des troupes (Mendras, 1992). Parmi les éleveurs *Agneaux de Parcours*, certains font cependant figure d'exception en la matière. Sur le causse Méjan, par exemple, parmi les six éleveurs intégrés à la filière, deux sont bien mieux considérés que les autres par leurs collègues du plateau. Le premier (en fait deux frères), sollicité par le Parc dès le début de l'opération, est un caussenard d'origine. Comme la plupart des autres caussenards, il est d'ailleurs sympathisant de la FDSEA[258], organisation agricole largement dominante dans le département et participe régulièrement aux réunions organisées en son cadre. Le second (B), s'il vient de s'installer sur une propriété préalablement rachetée par le Parc et n'est pas caussenard d'origine, est issu d'une famille d'agriculteurs du Mont Lozère (à quelques kilomètres de là) très connue et reconnue dans le département. Son père, en effet, a, pendant de longues années et jusque très récemment, été vice président de la FDSEA. Ces éleveurs, grâce à leur statut social moins marginal que leurs collègues, sont-ils à même de contrebalancer l'image localement plutôt négative de la filière et de mieux faire figure d'exemple pour faciliter la diffusion du modèle *Agneaux de Parcours* ?

Vient ensuite le problème de la spécificité de la pratique de l'élevage promue par le Parc. De fait, l'opération Agneaux de Parcours, tout en étant innovante, incarne un regard nostalgique et vise la réactivation de pratiques d'élevage largement disparues. Ce type d'élevage est très proche de celui que les éleveurs locaux pratiquaient dans les années 60, 70, voire pour certain encore dans les années 80. Ce sont ces pratiques que les éleveurs locaux ont été poussés à abandonner, ces pratiques qui, à l'époque, ont été dénigrées et dont on les a dépossédés. Ces même éleveurs, où leurs parents, ont choisis, bon gré mal gré la voie du productivisme avec pour objectif premier de rester au pays, de pouvoir se maintenir à la terre, à leur terre. C'était le modèle prôné à l'époque par les politiques agricoles, supporté par les organes de développement agricole et appuyé par la recherche-développement agronomique. Comment les éleveurs locaux peuvent-ils adhérer à un projet qui remet en question les voies qu'ils ont été contraints de choisir il y a 20 ou 30 ans à peine, sans avoir une fois encore l'impression d'être dépossédés de la maîtrise de leur destinée ?

---

[258] Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (de Lozère)

Une démarche exemplaire ?

La rencontre entre le Parc et les éleveurs membres du collectif *Agneaux de Parcours* s'est faite en premier lieu autour de la valorisation d'une pratique de l'élevage économe en ressources qui opère au plus près des contraintes écologiques imposées par ce territoire de moyenne montagne sèche. Mais pour tous les éleveurs, si mieux valoriser le produit de leur élevage constitue une motivation essentielle à participer à cette démarche, leur partenariat avec le Parc répond plus largement, à une volonté de devenir ou de rester autonome dans leur fonctionnement. Produire économe est un gage d'autonomie. S'insérer dans une filière courte et de petite taille telle que la filière *Agneaux de Parcours* en est un autre. Pour certains, cette démarche s'inscrit aussi dans un mouvement militant plus large, « bio » ou tout du moins proche du « bio », qui revendique une cohérence entre sa philosophie, son mode de production et son modèle de distribution en contrepoint des logiques mises en place à l'époque productiviste. En évitant les circuits longs et, plus particulièrement la voie de la grande distribution, en mettant sur le marché des produits de saison et en travaillant au plus naturel, les agriculteurs du collectifs Agneaux de Parcours, comme ceux de mouvements associatifs tels que *Nature et Progrès*[259], revendiquent une réelle pratique du « bio » loin de la « bio » industrielle qui tend à se développer sur l'Hexagone. Ce mouvement n'est d'ailleurs pas seulement celui des agriculteurs. Il est également porté par des transformateurs et des consommateurs. L'association Terroir Direct qui, depuis 2000, commercialise les *Agneaux de Parcours* en région montpelliéraine, et est la seule à distribuer le produit en dehors des bouchers et restaurateurs locaux répond d'ailleurs à une telle éthique. Elle commercialise des produits, en grande partie « bio », et toujours de saison, à partir de zones avoisinantes en assurant une plus-value importante aux producteurs. Cette dynamique vise à privilégier une relocalisation de l'économie autour des artisans locaux, agriculteurs comme transformateurs, et, toujours une consommation de proximité.

[259] « Fédération Internationale d'Agriculture et d'Ecobiologie Nature et Progrès »

Il est intéressant à ce propos de noter les contrastes qui existent entre les deux démarches que nous avons étudié ici, les *Agneaux de Parcours* et la filière Elovel. Certes, ces deux filières présentent des points communs. Elles illustrent toutes deux l'émergence de nouvelles dynamiques locales et traduisent la volonté des acteurs locaux de se saisir des nouveaux enjeux définis dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable. Elles figurent, chacune à leur manière, la construction de nouvelles alliances locales permettant de mobiliser des compétences techniques et des savoir-faire spécifiques et d'assurer, au travers de réseaux qui les lient au global, la valorisation des « ressources locales ». Dans les deux cas, cette réorganisation assure une transition de la commercialisation par des voies industrielles, longues, dans lesquelles une très faible part de la valeur ajoutée revenait aux éleveurs vers des réseaux de distribution plus directs leurs permettant d'accroître la plus-value sur leur produit.

Pourtant, d'un autre point de vue, tout distingue ces deux filières. Nous retiendrons ici trois aspects montrant le contraste entre ces démarches.

Tout d'abord, les filières ne mobilisent pas les mêmes acteurs et n'ont pas le même poids localement. La filière Elovel, qui s'est construite sur un groupe d'éleveurs connus et reconnus au sein de la profession agricole lozérienne, a bénéficié du soutien du département et de la région pour se développer. Regroupant de nos jours près de 70 éleveurs, elle emploie un commercial à plein temps, est appuyée par le groupement de producteurs du département et s'est vu mettre depuis peu à disposition un technicien de la Chambre d'agriculture. Le développement d'Elovel s'inscrit en fait explicitement dans une stratégie de réorganisation de l'économie agricole locale, visant à maintenir la valeur ajoutée des productions agricoles dans le département et participant ainsi au développement de l'ensemble de la filière viande (vendeurs d'aliments en amont et abattoirs à l'aval par exemple). Par contraste, la microfilière *Agneaux de Parcours* réunit des éleveurs en marge de la profession agricole locale, qui constituent un collectif de taille restreinte (8 à 12 éleveurs selon les années) ne pesant pas lourd dans l'économie locale. Elle ne trouve d'appui ni auprès de la Chambre d'agriculture, ni du département ou de la région. Son seul partenaire local est le Parc, ayant lui-même du mal à composer avec les autres acteurs du développement local.

Ensuite, contrairement à la filière *Agneaux de Parcours*, Elovel illustre une démarche dans laquelle la plupart des éleveurs ne jouent pas un rôle très dynamique. En effet, les

décisions sont prises par un groupe restreint, relativement coupé de la base. Mis à part les leaders du groupe, les éleveurs ne sont pas réellement en prise avec l'évolution de la démarche. La filière Elovel est une organisation structurée et rationnelle, loin de celle du réseau « bricolé » des *Agneaux de Parcours*, au sein duquel les règles de fonctionnement sont au contraire peu définies.

Finalement, dans la filière Elovel, la production suit des principes très proches de la production industrielle. C'est ce que montre notamment l'organisation rigoureuse dans le temps d'une production défiant la saisonnalité, qui prévoit l'utilisation de carnets d'agnelage électroniques permettant à la structure d'évaluer, en temps réel, les volumes d'offre disponible par semaine. C'est ce que démontre également l'attachement de la filière aux normes classique de qualité bouchère, conformation, état d'engraissement, couleur de la viande, qui jouent – au delà des aspects sanitaires et gustatifs du produit - un rôle important dans le jugement de la qualité des agneaux. A l'opposé, la filière *Agneaux de Parcours* propose des produits qui acceptent mal les normes. Les critères habituels de jugement de la qualité des agneaux sont ici tout à fait secondaires et les agneaux ne font pas l'objet de classements. Le naturel du produit prime avant tout, au prix d'un produit qui n'est jamais le même.

En regard du contraste qu'elle montre avec la filière Elovel et de l'esprit qui anime un certain nombre d'éleveurs y prenant part, la filière *Agneaux de Parcours* peut apparaître comme une démarche exemplaire. La figure de l'agriculture qu'elle représente, économe et au plus naturel, où l'autonomie est de rigueur, s'oppose à celle de l'agriculture raisonnée, qui illustre quant à elle le maintien d'un modèle de référence de type « industriel » même si le productivisme est « raisonné » par une intégration d'un *minima* d'exigences environnementales et de qualité des produits (Roué, 1999 ; Douguet et Féret, 2001). Les voies du changement que propose l'agriculture raisonnée maintiennent les agriculteurs dans une forte dépendance vis-à-vis des industries agro-alimentaires, des industries d'engrais et de produits phytosanitaires et se caractérise par des coûts de production élevés, conduisant à des logiques de dépendance économique accrue . On fait souvent le reproche à des filières du type de celle que nous décrivons d'être incapables de répondre à des enjeux majeurs, tel que pourvoir aux besoins alimentaires d'une population en croissance. Pourtant cette démarche répond à une

double interrogation posée par le développement durable : celle d'une agriculture qui cherche à se réconcilier avec l'environnement, d'une part, et celle d'une protection de la nature qui cherche à sortir de ses réserves, en dépassant le ghetto de petites zones protégées dispersées ici et là sur le territoire national, d'autre part. C'est pourquoi, il nous a semblé pertinent pour cette thèse de nous intéresser à ce petit groupe d'éleveurs et à leur démarche exemplaire. Bien que pouvant apparaître anecdotique, elle s'inscrit dans un mouvement plus large, fort d'une utopie qui s'oppose à la fatalité d'un développement durable qui ne ferait que renouveler dans ses formes un modèle de fonctionnement industriel au sein duquel technologie, capital et aliénation oeuvrent de concert en écho à une société où la surconsommation est de rigueur. Bien qu'il en reste au stade expérimental et qu'il soit emprunt d'un goût d'inachevé, le mouvement qu'illustre les *Agneaux de Parcours* porte peut être en lui les germes d'une société qui aura réellement repensé ses modèles de développement socio-économique et son rapport à la nature.

BIBLIOGRAPHIE

Aboucaya A., P. Jauzein, L. Vinciguerra, et M. Virevaire, 2000. *Plan national d'action pour la conservation des plantes messicoles*. Rapport final. Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Conservatoire Botanique National Alpin, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (Direction de la Nature et des Paysages), 46 p. + annexes.

Abric J.C., 1999. *L'étude expérimentale des représentations sociales,* dans : Les représentations sociales, D. Jodelet (dir.). PUF, Paris : 205-223.

Agreil C., M. Meuret et M. Vincent, 2004. Raisonner le pâturage ovin sur milieux embroussaillés. *Fourrages*, 180 : 461-481.

Alard V., C. Béranger et M. Journet, 2002. *A la recherche d'une agriculture durable, étude de systèmes herbagers économes en Bretagne*. INRA Editions, 340 p.

Alcaraz F., 2001. L'utilisation publicitaire des paysages de terrasse. *Études Rurales*, 157-158 : 195-210.

Allo C., F. Dieny et D. Gautier, 2005. La maîtrise de la végétation des milieux embroussaillés par la gestion pastorale: élaboration d'une démarche d'approche de ces territoires et conception d'actions de diffusion pour mieux les valoriser au bénéfice des éleveurs et des acteurs de l'espace. Institut de l'Elevage, Appel à Projet ADAR 2004.

Alphandéry P. et J. Bourliaud, 1996. L'agri-environnement, une production d'avenir? Études rurales, 141-142 : 21-43.

Alphandéry P. et J. Billaud, 1996. L'agriculture à l'article de l'environnement. *Études Rurales*, 141-142 : 9-19

Alphandéry P. et Y. Dupont, 1992. *Le territoire des paysans*, dans : Le Messager Européen. Gallimard, Paris : 156-174.

AME (Agence Méditerranéenne de l'Environnement), 2002. Landes et pelouses en région méditerranéenne. Pour une gestion par le pastoralisme. Programme Life-Nature, B4-3200/98/457, 120 p.

Audet C., 1997. Le classement des "paysages culturels" en patrimoine mondial, dans : Sciences sociales et espaces protégés, MATE Séminaire d'Aussois : 65-79.

Aupetitgendre M. et C. Beisson, 1997. Rapport d'étude socio-économique : Condition de viabilité de la micro-filière Agneaux de Parcours. ISARA, 48 p + Annexes.

Barbault R., 1983. Ecologie générale, structure et fonctionnement de la biosphère. Masson (3ème édition : 1995), collections Abrégés, Paris. 275 p.

Barbault R., 1993. Une approche écologique de la biodiversité. *Natures Sciences Sociétés*, 1 (4) : 322-329.

Barbault R., 1995. Le concept d'espèce clé de voûte en écologie de la restauration : clé

ou impasse, *Natures Sciences Sociétés*, 3 (hors série) "Recréer la nature" : 19-28.

Batisse M., 1996. Réserves de Biosphère : un nouvel essor. *Natures Sciences Sociétés*, 4 (3) : 268-272.

Beismann M., 1997. Landscaping on a farm in northern Germany, a case study of conceptual and social fundaments for the development of an ecologically sound agro-landscape. *Agriculture, Ecosystems and Environnement*, 63 : 173-184.

Bellon S., N. Girard, et G. Guérin, 1999. Caractériser les saisons-pratiques pour comprendre l'organisation d'une campagne de pâturage. *Fourrages*, 158 : 115-132.

Béranger C., 1998. L'extensification, quel avenir ? *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 16 : 5-7

Bérard L. et P. Marchenay, 1998a. Patrimoine et Modernité : Les produits de terroir sous le feu de la rampe. *Journal des anthropologues*, 74 : 47-66.

Bérard L. et P. Marchenay, 1998b. *Les procédures de patrimonialisation du vivant et leurs conséquences*, dans : Patrimoine et Modernité, D. Poulot (dir.), L'Harmattan.

Bertaux D., 1997. *Les récits de vie*. Nathan, collection 128. 127 p.

Bertrand G., G. Bailloud, M. Le Glay, et G. Fourquin, 1975. *La formation des campagnes françaises des origines au XIV^e^ siècle*, dans : Histoire de la France rurale, v. 1, Duby G., A.Wallon (dir.), Seuil, Paris, 621 p.

Betolaud Y., 1997.*La création des Parcs nationaux en France*, dans : Quelle nouvelle politique pour les espaces protégés? Séminaire de Florac : 15-20.

Billaud J.-P., P. Alphandéry et al., 2002. *La nature en directive : l'exemple du réseau Natura 2000,* dans : Repenser les campagnes, Perrier-Cornet (éd.), Éditions de l'Aube : 239-258.

Blandin P. et D. Bergandi, 1997. Entre la tentation du réductionnisme et le risque d'évanescence dans l'interdisciplinarité : l'écologie à la recherche d'un nouveau paradigme, dans : La Crise environnementale (Paris, 13-15 janvier 1994), Larrère C. et Larrère R. (éds.), INRA, Versailles : 113-129.

Blandin P., 2004. Biodiversity, between science and ethics, in : Soil Zoology for Sustainable Development in the 21th Century, Shakir Hanna S.H. et Mikhails W.Z.A (eds), Le Caire : 3-35.

Boccard R. et B.L. Dumont, 1976. *La qualité des carcasses ovines,* dans : Croissance, Engraissement et Qualité des Carcasses. INRA- ITOVIC : 44-73, 373 p.

Boccard R., 1973. Qualité des carcasses et des viandes ovines. *Techniques agricoles*, 1 : 1-16.

Boltanski L. et L. Thévenot, 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 483 p.

Bourbouze A. et B. Dedieu, 1992. Extensification, reconversion, innovation : les hésitation d'un élevage en quête d'équilibre avec son environnement. *Annales du Parc National des Cévennes*, 5 : 57-85.

Bourdieu P., 1980. *Le sens pratique*. Minuit, Paris, 475 p.

Bourgeois L. et T. Pouch, 1993. La politique agricole commune : une politique

réduite au marché. *Revue de l'OFCE, observations et diagnostics économiques*, 43 : 365-398.

Bozonnet J.-P. et B. Fischesser, 1985. *La dimension imaginaire dans l'idéologie de la protection de la nature*, dans : Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement, A. Cadoret (dir.), l'Harmattan : 193-205.

Brau-Nogué C., L. Dobremez, P. Cozic, F. Thiébaud et C. Ernoult, 2001. Impact de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs sur les exploitations et leurs pratiques fourragères. *Fourrages*, 135 : 23-43.

Brodhag C., 1997. Un dispositif pour l'application du principe de précaution. *Annales des Mines*, 5 : 43-51.

Brodhag C., 2000a. Information, gouvernance et développement durable. *Revue internationale de science politique*, 3.

Brodhag C., 2000b. Agriculture durable, terroirs et pratiques alimentaires. Le Courrier de l'environnement de l'INRA, 40 : 33-46.

Brodhag C., 2003. Genèse du concept de développement durable : dimensions éthiques, théoriques et pratiques (Séminaire : Développement durable et aménagement du territoire : les villes et les régions du futur, 2000). Presses Polytechniques Romandes, Université de Neuchâtel, 350 p.

Burel F., J. Baudry et G. Chouquer, 1999. Écologie du paysage : concepts, méthodes et applications. Tec & Doc, Paris, 362 p.

Callon M., 1991. La Dynamique des Réseaux Technico-économiques : essai d'intégration des apports récents de la sociologie des sciences et de l'économie du changement technique, dans : Les figures de l'irréversibilité en économie, Boyer, Chavance & Godard (éds.), EHESS, Paris.

Callon M., C. Méadel and V. Rabeharisoa, 2002. The economy of qualities. *Economy and Society*, 31 (2) : 194-217.

Chabert J.P., E. Lécrivain et M. Meuret, 1998. Eleveurs et chercheurs face aux broussailles. *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, 35 : 5-12.

Chamboredon J.-C., 1985. *La "naturalisation" de la campagne: une autre manière de cultiver les "simples"?*, dans : Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement, A. Cadoret (dir.) : 138 - 151.

Chambre d'Agriculture de Lozère, 1997. Agriculture en Lozère : les chiffres- clés. Sepal Editions.

Chardès, M.C., 2000. Une démarche locale de qualité : « Les Agneaux de Parcours du Parc national des Cévennes ». Diplôme de responsable des systèmes qualité en production animale (DRSQPA). Université Claude Bernard Lyon 1.

Chassany J.-P., 1989. L'élevage ovin caussenard face aux marchés (1945-1985) : Atouts et faiblesses actuels. *Annales du parc national des Cévennes*, 4 : 55-87.

Chevassus-au-Louis B., R. Barbault et P. Blandin, 2005. *Que décider? Comment? Vers une stratégie nationale de recherche sur la biodiversité pour un développement durable*, dans : Biodiversité et changements globaux. Enjeux de société et défis pour la recherche, Barbault R. et B. Chevassus-au-Louis (dir.), coord. A. Teyssèdre. ADPF, Ministère des Affaires étrangères : 193-217.

Cibien C., 2005. *Les réserves de biosphère et la stratégie de Séville*, dans : Biodiversité et changements globaux. Enjeux de société et défis pour la recherche, Barbault R. et B. Chevassus-au-Louis (dir.), coord. A. Teyssèdre. ADPF, Ministère des Affaires étrangères : 177-180.

CMED (Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement), 1998. *Notre Avenir à tous (Rapport Brundtland 1987).* Edition du Fleuve, Montréal.

Cochoy F. et S. Dubuisson-Quellier, 2000. Introduction. Les professionnels du marché : vers une sociologie du travail marchand. *Sociologie du Travail*, 42 (3) : 359-368.

Cohen M. et F. Petit, 1995. *Les pratiques pastorales sur le causse Méjean et leur évolution récentes*, dans : Grand Causses : Nouveaux enjeux, nouveaux regards, en hommage à Paul Marres. Causses et Cévennes : 207-219.

Cohen M. et M. Hotyat. 1995. Embroussaillement et boisement sur le causse Méjean entre 1965 et 1992 : une approche par photo -interprétation diachronique, dans : Grand Causses : Nouveaux enjeux, nouveaux regards, en hommage à Paul Marres. Causses et Cévennes : 113-127.

Cohen M., 2003. La brousse et le berger, Une approche interdisciplinaire de l'embroussaillement des parcours. CNRS Editions, Paris, 356 p.

Cohen M., C. Friedberg et N. Mathieu, 1998. *Pratiques et représentations de la forêt chez les éleveurs du causse Méjean (Lozère),* dans : La forêt : perceptions et représentations, Corvol A., P. Arnould et M. Hotyat, (dir.), L'Harmattan : 289-302.

Coninck F. de et F. Godard, 1989. L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation: Les formes temporelles de la causalité. *Revue Française de Sociologie*, 31 : 23-53.

Corcuff P., 1995. *Les nouvelles sociologies*. Nathan, collection 128. 126 p.

Cosandey C. et T. Muxart, 1989. « Défrichement » et érosion : estimation du risque, *Annales du Parc National des Cévennes*, Florac, 4 : 141-167.

Craplet C. et M. Thibier, 1980. *Le mouton*. Vigot Frères Editions, Paris.

Crews T. E., C. L. Molher, and A. G. Power, 1991. Energetics and ecosystem integrity : the defining principles of sustainable agriculture. *American Journal of Alternative Agriculture*, 6 (3) : 146-149.

Crosnier C. et J.-P. Chassany, 2000. *Réhabilitation et Restauration des Pelouses sèches du Causse Méjan.* Programme National de Recherche « Recréer la Nature ». Muséum National d'Histoire Naturelle.

Crosnier C., 1997. *"Administrer la nature". Enjeux biologiques et sociaux dans le Parc National des Cévennes*, dans : Impacts de l'homme sur les milieux naturels. Perceptions et mesures, Baudot P. et al. (éds.), Ed. de Bergier : 179-188.

Crosnier C., J.-C. Rameau, C. Friedberg et M. Cohen., 2000. *Enjeux patrimoniaux naturalistes et paysagers,* dans : Réhabilitation et Restauration des Pelouses sèches du Causse Méjan, Chassany J.-P., C. Crosnier (dir.). Programme National de Recherche « Recréer la Nature ». Muséum National d'Histoire Naturelle.

Crozier M. et E. Friedberg, 1977. *L'acteur et le système*. Editions du Seuil (3ème éd., Audrige, 2003), collection Points Politiques, Paris. 499 p.

Deléage E., 2004. *Paysans de la parcelle à la planète. Socio-anthropologie du réseau*

agriculture durable. Editions Syllepse, collection Le Présent Avenir, Paris. 245 p.

Douguet J.-M. et S. Féret, 2001. Agriculture durable et agriculture raisonnée. Quels principes et quelles pratiques pour la soutenabilité du développement en agriculture ? *Natures Sciences Sociétés*, 9 (1) : 58- 64.

Dumez R., 2004. L'herbe et le feu dans le Parc National des Cévennes : Pratiques de gestion et modes de catégorisation des éleveurs et des gestionnaires, Thèse de Doctorat du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris. 483 p.

Dumont B., M. Meuret, A. Boissy et M. Petit, 2001. Le pâturage vu par l'animal : mécanismes comportementaux en élevage. *Fourrages*, 166 : 213-238.

Durkheim E., 1895. *Les règles de la méthode sociologique*, PUF, édition de 1977, Paris.

Dutoit T. et D. Allard, 1996. Les pelouses calcicoles du nord ouest de l'Europe : Analyse bibliographique. *Ecologie*, 27 (1) : 5-34.

Elovel, 1999. Cahier technique des bonnes pratiques en élevage ovin allaitant. Document de travail réalisé par l'association Elovel. 75p

Erumel A., 2003. L'art des bergers et les moutons qualifiés : Les figures sociales en jeu sur le marché agricole. *Sociologie du Travail*, 45 : 169-189.

Eymard-Duvernay F., 1989. Conventions de qualité et formes de coordination. L'Economie des Conventions. *Revue Économique* (numéro spécial), 40 (2) : 329-259.

Eymard-Duvernay F., 1995. *La négociation de la qualité*, dans : Agro-alimentaire : une économie de la qualité, Nicolas F., E. Valceschini (éds.). INRA et Economica : 39-48.

Eymard-Duvernay F., 2002. *Les qualifications des biens. Contribution au dossier-débat La qualité.* Sociologie du Travail, Université Paris X.

Fabiani J.-L., 1985. *Science des écosystèmes et protection de la nature*, dans : Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement. A. Cadoret (dir.). L'Harmattan, collection Alternatives Paysannes, Paris : 75-93.

Feuvrier M. P., 1995. *L'agneau de parcours, approche commerciale.* Association des agriculteurs du Parc, Parc National des Cévennes.

Friedberg C., 1986. *Classifications populaires des plantes et modes de connaissance*, dans : L'ordre et la diversité du vivant. Quel statut scientifique pour les classifications biologiques ?, P. Tassy (éd.), Fayard- Fondation Diderot, Paris : 21-49.

Friedberg C., 1992. *Représentation, classification : comment l'homme pense ses rapports au naturel*, dans : Sciences de la nature, sciences de la société, les passeurs de frontières, Jollivet M. (dir.). CNRS Editions, Paris : 357-371.

Friedberg C., M. Cohen et N. Mathieu, 2000. Faut il qu'un paysage soit ouvert ou fermé ? L'exemple de la pelouse sèche du causse Méjan. *Natures Sciences Sociétés*, 8 (4) : 26-42.

Gastine A., 2002. Impact de la structure de la communauté végétale dans un écosystème herbacé sur le cycle de l'azote. Thèse de Doctorat. Université Paris XI INA-PG, 53p

Génot J.-C. et R. Barbault, 2005. *Quelle politique de conservation ?*, dans : Biodiversité et changements globaux. Enjeux de société et défis pour la recherche, Barbault R. et B. Chevassus-au-Louis (dir.), coord. A. Teyssèdre. ADPF, Ministère des

Affaires étrangères : 163-166.

Gervais M., M. Jollivet et Y. Tavernier, 1976. *La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, dans : Histoire de la France rurale, v. 4, Duby G., A.Wallon (dir.), Seuil, 667 p.

Gibbon A., 1994. Qualité du milieu, qualité des produits. Une nouvelle chance pour l'élevage dans les milieux difficiles ? *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement* 28 : 219-239

Godard O., 1994. Le développement durable : paysage intellectuel. Natures Sciences Sociétés, 2 (4) : 309 - 322.

Godard O., 2001a. Le développement durable et la recherche scientifique, ou la difficile conciliation des logiques de l'action et de la connaissance, dans : Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche, M. Jollivet (éd.). NSS, collection Environnement, Paris : 61-83.

Godard O., 2001b. Le principe de précaution, un principe politique d'action. *Revue juridique de l'environnement*, N° spécial 2000 « Le principe de précaution » : 127- 144.

Godelier M., 1984. *L'idéel et le matériel*. Fayard, 348 p.

Godelier M., 1974. Considérations théoriques et critiques sur le problème des rapports entre l'homme et son environnement. *Information sur les sciences sociales*, 13 (6) : 31-59.

Gueorguieva D., 2000. *Bœuf de Pâques. Bœuf de Parc*, mémoire de DEA, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 133 p.

Guillou M., 1994. *La qualité, instrument de politique agricole ?*, dans : Qualité et système agraires techniques lieux et acteur, Cerf M., C. Aubry (éds.). INRA Editions, Paris : 51-57.

Haney A. and R.L. Power, 1996. Adaptive Management for Sound Ecosystem Management. *Environmental Management*, 20 (6) : 879-886.

Hubert B. et N. Mathieu, 1992. *Potentialités, contraintes, ressources : récurrence ou renouveau bien tempéré ?,* dans : Sciences de la nature, sciences de la société, les passeurs de frontières, Jollivet M. (dir.). CNRS, Paris : 307-320.

Hubert B., 1994. Pastoralisme et territoire. Modélisation des pratiques d'utilisation. *Cahiers Agriculture*, 3 : 9-22.

Hubert B., 2004. *Pour une écologie de l'action*. Arguments, Paris, 430 p.

Hubert D., 1978. *Evaluation du rôle de la végétation dans le bilan écologique et agro-économique des Causses*. Thèse de l'Université des Sciences et Techniques du Languedoc, 240 p + Annexes.

Iacoponi L., G.L. Brunori and M. Rovai, 1995. *Endogenous Development and the Agroindustrial District*, in : Beyond Modernization. The Impact of Endogenous Rural Development, Van der Ploeg J.D., G. Van Dijk, (Eds.), Assen, Van Gorcum : 28-69.

Jarrige I., 1986. *Utilisation des pâturages des milieux défavorisés : essais de conclusions,* dans : Régions défavorisées et protection de l'environnement. Publication du Colloque de Toulouse, Fédération Française des Sociétés de

Protection de la Nature : 543-565.

Jollivet M. 1992. Conclusion. *Annales du Parc national des Cévennes*, 5 : 245-265.

Jollivet M., 1989. Etre éleveur sur un Causse : Le Méjan, présentation. *Annales du Parc national des Cévennes*, 4 : 9-13.

Jollivet M., 1998. Éléments pour une réflexion interdisciplinaire sur le concept de développement durable. Un point de vue des sciences sociales. *Natures Sciences Sociétés*, 6 (4) : 50-52.

Jollivet M., 2001a. *Introduction* dans : Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche, M. Jollivet (éd.). NSS, collection Environnement, Paris : 9-18.

Jollivet M., 2001b. *Le développement durable, notion de la recherche et catégorie pour l'action. Canevas pour une problématique hybride*, dans : Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche, M. Jollivet (éd.). NSS, collection Environnement, Paris : 97-117.

Kalaora B. et A. Savoye, 1985. *La protection des régions de montagne au XIXè siècle: forestiers sociaux contre forestiers étatistes*, dans : Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement. A. Cadoret (dir.). L'Harmattan, collection Alternatives Paysannes, Paris : 6-23.

Kalaora B., 1981. Le Musée vert ou le tourisme en forêt : naissance et développement d'un loisir urbain, le cas de la forêt de Fontainebleau. Anthropos, 304 p.

Lahire B., 2002. Portraits sociologiques, Dispositions et variations individuelles. Nathan, collection Essais & Recherches, Paris, 431 p.

Landais E. et G. Balent, 1993. Introduction à l'étude des systèmes d'élevage extensif. INRA, *Études et Recherches sur les Systèmes agraires et Développement*, 27 : 13-35.

Landais E., 1998. Agriculture durable: les fondements d'un nouveau contrat social? *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 33 : 5-17.

Landrieu G., 1997. *Premiers éléments pour une politique de création d'un réseau d'espaces naturels protégés*, dans : Sciences sociales et espaces protégés. MATE Séminaire d'Aussois : 17-29.

Landrieu G., 1999. Les fondements juridiques des finalités des Parcs nationaux, dans : Programme d'aménagement du Parc national des Cévennes 2000-2005, Annexe 1.

Lardon S., P.-L. Osty et P. Triboulet, 1995. *Élevages et éleveurs du causse Méjean; Dynamique de la mise en valeur et contrôle de l'espace,* dans : Grands Causses, plateaux et montagnes calcaires de la France méditerranéenne : Nouveaux enjeux, nouveaux regards. Hommage à Paul Marres. Millau-Meyrues. Éditions Causses & Cévennes : 219-242.

Largier G. et J. Moret, 2005. *Les conservatoires botaniques nationaux, instruments de la stratégie française pour la biodiversité*, dans : Biodiversité et changements globaux. Enjeux de société et défis pour la recherche, Barbault R. et B. Chevassus-au-Louis (dir.), coord. A. Teyssèdre. ADPF, Ministère des Affaires étrangères : 167-175.

Larrère R., 1985. L' « Harmonie hydrovégétale et météorologique » ou l'utopie

forestière de F.A. Rauch, (Extraits de l'ouvrage de Rauch, précédés d'un commentaire). INRA, Laboratoire de Recherches et d'Études sur l'Economie des I. A. A.

Larrère R., 1991. L'écologie ou le geste d'exclusion de l'homme, dans : Maîtres et protecteurs de la nature, Guéry F., A. Roger (éds.), Champ- Vallon, Paris : 173-196.

Larrère R., 1993a. La notion de climax : modèle d'une nature sauvage. Études rurales, 129-130 : 15-31.

Larrère R., 1993b. La restauration des terrains de montagne, de la prise en charge de la protection par l'Etat à la gestion négociée des risques. Contrat de Recherche 2606A. Ministère de l'Environnement.

Larrère R., 1997a. Parcs Nationaux : une proposition de recherche, dans : Sciences sociales et espaces protégés. MATE Séminaire d'Aussois : 53-61.

Larrère R., 1997b. Les différentes conceptions de la nature. Conséquences sur la manière d'en envisager la protection, dans : Sciences sociales et espaces protégés. MATE Séminaire d'Aussois : 3-17.

Larrère R., 1997c. *Biodiversités* dans : La Crise environnementale (Paris, 13-15 janvier 1994), Larrère C. et R. Larrère (éds.). INRA, collection Les Colloques, 80 : 145-159.

Larrère R., A. Brun, B. Kalaora, O. Nougarède et D. Poupardin, 1981. *Forestiers paysans, les reboisements en montagne depuis l'Empire*. Recherches, 45, 262 p.

Larrère R., O. Nougarède et D. Poupardin, 1992. Deux gestionnaires pour une forêt : de la tactique au débat de fond. *Annales du Parc National des Cévennes*, 5.

Laurens L., 1997. Les labels "paysages de reconquête", la recherche d'un nouveau modèle de développement durable. *Natures Sciences Sociétés*, 5 (2) : 45-56.

Le Pensec, L., 1998. Repères dans le paysage agricole français. Propos de ministre : le projet de Loi d'Orientation Agricole. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 34 : 87-91.

Lecomte J., 1996. Biodiversité et développement durable. Natures Sciences Sociétés, 4 (3) : 272-275.

Legrand I. et S. Brouard, 1999. Aspects méthodiques et Constitution d'une banque de données objectives sur les caractéristiques des carcasses et des viandes ovines françaises. Institut de l'Elevage.

Lepart J., 1997. *La crise environnementale et les théories de l'équilibre en écologie,* dans : La Crise environnementale (Paris, 13-15 janvier 1994), Larrère C., R. Larrère (éds.). INRA, collection Les Colloques, 80 : 131-144.

Lepart J., 2000. *Processus d'embrousaillement (buis, pins) : analyser, comprendre, prévoir*, dans *:* Réhabilitation et restauration des pelouses sèches du causse Méjan, Chassany J.-P., C. Crosnier (dir.). Programme National de Recherche « Recréer la Nature ». Muséum National d'Histoire Naturelle, MATE.

Lepart J., A. Martin, P. Marty et S. Debain, 2001. La progression des pins sur les Causses : un phénomène difficilement contrôlable ? L'exemple du Causse Méjean. *Forêt Méditerranéenne*, 22 (1) : 23-28.

Lepart J., P. Marty et O. Rousset, 2000. Les conceptions normatives du paysage. Le cas

des Grands Causses. *Natures Sciences Sociétés*, 8 (4) : 16-25.

Leroi-Gourhan A., 1971. *Évolution et techniques : L'Homme et la matière*. Albin Michel, Paris, 348 p.

Letablier M.T. et C. Delfosse, 1995. *Genèse d'une convention de qualité. Cas des appellations fromagères* dans ; La grande transformation de l'agriculture : lectures conventionnalistes et régulationnistes, Allaire G., R. Boyer (éds.). INRA, Economica : 97-119.

Liénard G., P. Cordonnier et J.-P. Boutonnet, 1992. Exploitations et systèmes de production d'herbivores. Importance, évolution, questions. INRA, *Productions Animales*, 5 (1) ; 59-85.

Lizet B., 1991. De la campagne à la "Nature ordinaire". Génie écologique, paysages et traditions paysannes. *Études rurales*, 121-124 : 169-184.

Lizet B. et F. Dubost, 1995. *Pour une ethnologie du paysage : conclusion,* dans : Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages. Maison des Sciences de l'Homme, collection Ethnologie de la France, Paris : 225-240.

Loi d'Orientation Agricole, 1998. *Projet de Loi d'Orientation Agricole*. Modification par le Sénat du projet de Loi n°62 adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

Luginbühl Y., 1997. Commentaire de l'article de L. Laurens 1997 : Les labels "paysages de reconquête", la recherche d'un nouveau modèle de développement durable. *Natures Sciences Sociétés*, 5 (2) : 57-58.

Mannoni P., 1998. *Les représentations sociales*. PUF, collection Que sais-je?. Paris, 126 p.

Marchenay P. et L. Bérard, 1995. Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir. *Terrain*, 24 : 153-164.

Marres P., 1935. Les Grands Causses. Étude de géographie physique et humaine. Arrault et Cie, Vol. 1 et 2, Tours, 658 p.

Mathieu N., 1986. Système de pouvoir et spécialisation territoriale : le cas du causse de Méjan, dans Les approches de niveau local en termes de pourvoir. CNRS-SEGESA : 42-71.

Mathieu N., 1989. Solidarité, identité, innovation, les tensions fondatrices de la société méjanaise. *Annales du Parc National des Cévennes*, 4 : 229- 259.

Mauss M., 1950. *Sociologie et anthropologie*. PUF (10ème édition: 2003), collection Quadrige, Paris, 482 p.

MEDD, 2004. *Stratégie nationale pour la biodiversité*. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Paris, 49 p.

Mendras H., 1967. La fin des paysans : changements et innovations dans les sociétés rurales françaises. Armand Collin, 306 p.

Mendras H., 1976. Les sociétés paysannes ; éléments pour une théorie de la paysannerie. Gallimard, collection Folio histoire (ré-édition 1992), Paris, 367 p.

Mendras H., 1984. *La fin des paysans suivie d'une réflexion sur la fin des paysans, vingt ans après*. Hubert Nyssen Actes du Sud, Arles, 370 p.

Meuret M., S. Bellon, G. Guérin et G. Hanus, 1995. Faire pâturer sur parcours. Rencontres et Recherches sur les Ruminants, 2 : 27-36.

Montaignac P. de, 1997. Il y a trente ans, la création du Parc national des Cévennes: options retenues pour concilier projet de Parc national et territoire habité, dans : Quelle nouvelle politique pour les espaces protégés ? Séminaire de Florac : 20-26.

Mormont M. et P. Stassart, La construction sociale de la qualité: le cas de la viande bovine. A paraître.

Mousset S., 1992. Protection de la nature et agriculture dans le Parc National des Cévennes; Bilan d'une expérience insolite. *Annales du Parc national des Cévennes*, 5 : 223-243.

Nakashima D., 2000. *What relationship between scientific and traditional systems of knowledge? Somme introductory remarks*, in : World conference on science, science for the twenty-first century, a new commitment; Thematic meeting II.12 Science and other system of knowledge, A.M. Cetto (Eds), UNESCO.

Noël G., 1997. La Politique agricole commune (PAC). Ruptures et continuité dans l'histoire de l'Europe rurale. *Histoire et Sociétés Rurales*, 4 (8) : 121-145.

Nougarède O., R. Larrère et D. Poupardin, 1985. *La restauration des terrains de montagne de 1882 à 1913. l'Aigoual et sa légende*, dans : Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement. A. Cadoret (dir.), L'Harmattan : 24-40.

O'Rourke E., 1999. The Causse Méjean : Changing relationships between agriculture, environment and society within a French National Park. *Landscape Research*, 24 (2) : 141-164.

Osty P.-L., 1978. *Le causse Méjan. 4. Elevages et éleveurs en 1975*. INRA, Paris. Doc. Multigr, 193 p.

Osty P.-L et C. Auricoste, 1989. Une image des élevages du Causse: évolutions récentes (1975-1983) et questions pour l'avenir. *Annales du Parc National des Cévennes*, 4 : 15-53.

Osty P.-L., S. Lardon et C. de Sainte Marie, 1998. Comment analyser les transformations de l'activité productrice des agriculteurs ? Propositions à partir de systèmes techniques de production. *Études et Recherche sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 31 : 397-413.

Osty P.-L., S. Lardon, C. Crosnier, C. Lhuillier, M. Naïtlho et P. Triboulet, 2000. *Systèmes de pratiques, sauvegarde des paysages et des habitats et durabilité des exploitations agricoles*, dans : Réhabilitation et restauration des pelouses sèches du causse Méjan, Chassany J.-P., C. Crosnier (dir.). Programme National de Recherche « Recréer la Nature ». Muséum National d'Histoire Naturelle.

Perret G., 1986. *Races Ovines*. SPEOC- ITOVIC, Paris. 440 p.

Petit F.-E., 1978. *Exode rural et utilisation du territoire de 1850 à nos jours,* dans : Le causse Méjan, Brun A., J.P. Chassany, P.L. Osty, F.E. Petit (dir.). Tome. 2, Institut National de la Recherche Agronomique.

Petit F.-E., 1989. « Défrichement » et remise en valeur des terres des pratiques anciennes pour des besoins actuels, *Annales du Parc National des Cévennes,* 4 :

91-111.

Phillips A., 1998. The Nature of Cultural Landscapes - a nature conservation perspective. *Landscape Research*, 23 (1) : 21-38.

Picon B., 1992. *Le Citoyen, le savant, le journaliste et le politique,* dans : Sciences de la nature, sciences de la société, les passeurs de frontières, Jollivet M. (dir.). CNRS Editions, Paris : 41-53.

Pillet P., 1981. Recherche sur l'organisation et l'évolution des unités écologiques du PNC en vue d'établir le plan d'aménagement et de gestion de ce territoire. MNHN, Parc national des Cévennes, Florac - Paris.

Pinton F., P. Alphandéry et al, 2003. Scènes locales de concertation autour de la nature. La construction française du réseau Natura 2000. Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Institut Français de la biodiversité, 93 p.

PNC, 1974. *Principe et schémas d'aménagement.* Parc National des Cévennes.

PNC, 1976. *Programme D'aménagement 1976-1981.* Parc National des Cévennes.

PNC, 1978. *Rapport d'Activité 1978*. Parc National des Cévennes.

PNC, 1979. *Rapport d'Activité 1979*. Parc National des Cévennes.

PNC, 1981a. *Programme D'aménagement 1981-1985.* Parc National des Cévennes.

PNC, 1981b. *Rapport d'Activité 1981*. Parc National des Cévennes.

PNC, 1986. *Programme D'aménagement 1986-1990.* Parc National des Cévennes.

PNC, 1990. *Programme D'aménagement 1990-1994.* Parc National des Cévennes.

PNC, 1991. *Rapport d'Activité 1991*. Parc National des Cévennes.

PNC, 1994. *Programme D'aménagement 1994-1999*. Parc National des Cévennes.

PNC, 2000a. Cahiers des charges de gestion pastorale d'habitats naturels d'intérêt communautaire pour l'élaboration de plans de gestion d'estives du Mont Lozère. Programme LIFE 'Gestion conservatoire des landes et pelouses en région méditerranéenne ». Projet N° 4-3200/98/457, 18 p.+ annexes.

PNC, 2000b. Conserver et développer les potentialités des habitats et milieux naturels (milieux ouverts, forestiers, aquatiques, humides, géologiques). Orientation Stratégique N°1. Dans Programme d'Aménagement 2000-2006. Parc National des Cévennes.

PNC, 2000c. *Protéger les espèces d'intérêt patrimonial (faune et flore)*. Orientation Stratégique N°2. Dans Programme d'Aménagement 2000-2006. Parc National des Cévennes.

PNC, 2000d. *Encourager une agriculture respectueuse de l'environnement et adaptée à la diversité des terroirs*. Orientation Stratégique N°9. Dans Programme d'Aménagement 2000-2006. Parc National des Cévennes.

PNC, 2000e. *L'approche descriptive du territoire. Annexe 2*. Dans Programme d'Aménagement 2000-2006. Parc National des Cévennes.

PNC, 2000f. *L'évaluation patrimoniale*. *Annexe 4*. Dans Programme d'Aménagement 2000-2006. Parc National des Cévennes.

PNC, 2000g. *Programme D'aménagement 2000-2006.* Parc National des Cévennes.

PNC, 2000h. *Rapport d'Activité 2000*. Parc National des Cévennes.

PNC, 2003. *Rapport d'Activité 2003*. Parc National des Cévennes.

PNUD, 1997. *Développement des capacités*. Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance. Document consultatif technique 2, PNUD : 3.

Potter C. and M. Lobley, 1998. Landscapes and Livelihoods : environmental protection and agricultural support in the wake of Agenda 2000. *Landscape Research*, 23 (3) : 223-235.

Poujol O., 1997. *Martel, précurseur des parcs nationaux en France*, dans : Quelle nouvelle politique pour les espaces protégés? Séminaire de Florac : 10-15.

Prache S. et M. Theriez, 1990. *Production d'agneaux à l'herbe*. Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

Raffin J.-P. et G. Ricou, 1985. *Le lien entre les scientifiques et les associations de protection de la nature: approche historique*, dans : Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement. A. Cadoret (dir.) : 61 - 71.

Ramade F., 1994. *Eléments d'écologie, écologie fondamentale*. Ediscience international (2ème), Paris, 579 p.

Rautenberg M., 2000. *Avant- Propos* dans : Campagnes de tous nos désirs : patrimoines et nouveaux usages sociaux, Tardy C. (réd.), Rautenberg M., Micoud A. et *al.* (dir.). Maison des sciences de l'homme, collection Ethnologie de la France, Paris.

Ray C., 2000. The EU LEADER Programme: Rural Development Laboratory. *Sociologia Ruralis*, 40 (2) : 163-171.

Roberts R. and G. Hollander, 1997. *Sustainable technologies, Sustainable Farms, Households and Structural Change*, in : Agricultural Restructuring and Sustainability, B. Ilbery, Q. Chiotti, T. Rickard, dir.. CAB International, New York : 55-72.

Roguet C., B. Dumont et S. Prache, 1998. Sélection et utilisation des ressources fourragères par les herbivores : théories et expérimentations à l'échelle du site et de la station alimentaire. *Production Animale* ; INRA. 11 (4): 273-284.

Roué M., 1999. Dans les coulisses de l'agriculture raisonnée. *Natures Sciences Sociétés*, 7 (3) : 53-54.

Roué M., *Le désert, le wilderness et la forêt. Ethique protestante et naissance de l'écologisme.* A paraître.

Rousset O. et J. Lepart, 1999. Evaluer l'impact du pâturage sur le maintien des milieux ouverts. Le cas des pelouses sèches. *Fourrages*, 159 : 223-235.

Rousset O., 1998. *Impact des pratiques pastorales « article 19 » sur la dynamique d'enfrichement des milieux caussenards, Compte-rendu d'une action de recherche appliquée.* Montpellier, 20 p.

Roy G., B. L. Dumont et P. Legras, 1971. Systèmes de jugement normalisé de la

conformation et de l'état d'engraissement. *Patre*, 183 : 26-37.

Sachs I., 1993. L'écodéveloppement : *stratégies de transition vers le XXIe siècle*, Paris, Syros, 120 p.

Sainte-Marie, C. de, J.A. Prost, F. Casabianca et E. Casalta, 1995. La construction sociale de la qualité : enjeux autour de l'Appellation d'Origine Controlée (Brocciu Corse) dans : Agro-alimentaire : une économie de la qualité, Nicolas F., E. Valceschini (éds). INRA, Economica

Saussol A., 1995. Des Causses de Paul Marres aux Causses d'aujourd'hui (1935-1995), dans : Grand Causses : nouveaux enjeux, nouveaux regards, en hommage à Paul Marres, Collections Cévennes.

SCDB, 2000. Assurer la pérennité de la vie sur terre. La Convention sur la diversité biologique : par la nature et le bien être de l'humanité. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal.

Stassart P., 2003. Produits fermiers : entre qualification et identité. EcoPolis, Bruxelles, 424 p.

Sylvander B., 1994. La qualité : du consommateur final au producteur, la construction sociale de la qualité, des produits aux façons de produire, dans : Qualité et systèmes agraires : techniques, lieux, acteurs. INRA Editions, Paris.

Sylvander B., 1995a. *Conventions de qualité, marchés et institutions : le cas des produits de Qualité Spécifique,* dans : Agro-alimentaire : une économie de la qualité, Nicolas F., E. Valceschini (éds.). INRA, Economica : 167-185.

Sylvander B., 1995b. *Convention de la qualité, concurrence et coopération. Le cas du « label rouge » dans la filière volailles,* dans : La grande transformation de l'agriculture : lectures conventionnalistes et régulationnistes, Allaire G., R. Boyer (éds.). INRA, Economica : 73-96.

Tchakérian E., 2004. Les opérations Locales Agri- Environnementales et l'évolution des systèmes d'élevage à composantes pastorales dans le sud de la France. *Fourrages*, 177 : 49-64.

Teyssèdre A., D. Couvet, et J. Weber, 2005. *Le pari de la réconciliation*, dans : Biodiversité et changements globaux. Enjeux de société et défis pour la recherche, Barbault R. et B. Chevassus-au-Louis (dir.), coord. A. Teyssèdre. ADPF, Ministère des Affaires étrangères : 180-187.

Tirel J.C., 1989. La nouvelle donne démographique, la déprise des terres, l'extensification. *Courrier de la cellule environnement de l'INRA*, 7 : 1-17.

Travier D., 1997. *Des contradictions de Martel aux enjeux actuels du Parc national des Cévennes*, dans : Quelle nouvelle politique pour les espaces protégés? Séminaire de Florac : 9-10.

UNESCO, 1996. Réserves de biosphère: la stratégie de Séville et le cadre statuaire du Réseau mondial. Paris.

UNESCO, 2000. La solution du puzzle: l'approche écosystémique et les réserves de biosphère. Paris, 31 p.

UNESCO, 2003. Réserves de biosphère. Des lieux privilégiés pour l'Homme et la Nature. Paris.

Valceschini E., 1995. *Entreprises et pouvoirs publics face à la qualité. Les produit agro-alimentaire dans le marché européen,* dans : La grande transformation de l'agriculture : lectures conventionnalistes et régulationnistes, Allaire G., R. Boyer (éds.). INRA, Economica : 53-73.

Van der Ploeg, JD et N.Long, 1994. *Endogenous development, practices and perspectives*, in : Born from within - Practice and Perspectives of Endogenous Rural Development. Van der Ploeg, J.D. and N. Long (eds.), Assen : Van Gorcum.

Ventura F. and P. Milone, 2000. Theory and Practice of Multi-Product Farms : Farm Butcheries in Umbria. *Sociologia Ruralis*, 40 (4): 454-464.

Vernet J.-L., 1997. *L'homme et la forêt méditerranéenne de la Préhistoire à nos jours.* Errance Editions, Paris, 248 p.

Vivien F.-D., 2001. *Histoire d'un mot, histoire d'une idée: le développement durable à l'épreuve du temps*, dans : Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche, M. Jollivet (éd.). NSS, collection Environnement, Paris : 19-61.

Walters C. J. and C. S. Holling, 1990. Large-scale management experiments and learning by doing. *Ecology*, 71 (6) : 2060-2068.

Presse

Le Réveil Lozère, *L'hebdomadaire de la profession agricole de Lozère*. Edition Sepal.

Edition de septembre 1994

Edition de février 1998

Edition de février 1998

Edition d'octobre 1998

Edition de novembre 1998

Edition de mars 1999

Edition d'avril 1999

Edition de mars 2000

Edition d'avril 2001

Sites Internet consultés

http://.www1environnement.gouv.fr/IMG/pdf/Natura_2000_29_11_04.pdf

http://europa.eu.int/comm/environment/nature/nature_conservation/eu_nature_legislation/habitats_directive

http://natura2000.environnement.gouv.fr

http://www.agneaubio.com/

http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.exploitationsagricoles.contratsagriculturedurable/

http://www.inra.fr/Internet/Hebergement//OPIE-Insectes/illustr/gal00002.htm

http://www.irqualim.com/fr/signes/igp.html

http://www.mouton-noir.com/

http://www.senat.fr/rapinf.html

http://www.inapg.inra.fr/dsa/espèces/ovins/bmc.htm

Liste des figures

Figure 1. La répartitation des Parcs nationaux en France. 33

Figure 2. Le causse Méjan. 60

Figure 3. Le Parc sur la voie de la concertation 135

Figure 4. Présentation d'une fiche de gestion tirée de (AME, 2002 : 63, cité par Dumez, op. cit). 139

Figure 5. Répartition des zones en voie d'embroussaillement sur la partie orientale du causse Méjan (1995) 141

Figure 6. Evolution des prix de vente des agneaux de boucherie entre 1970 et 1999 en francs constants (indice 100 en 1970) d'après (Osty et *al.*, 2000). 168

Figure 7. Dès le milieu des années 60, l'agriculture lozérienne est résolument tournée vers le progrès. 172

Figure 8. Evolution des types d'agneaux produits sur le causse Méjan entre 1970 et 2000. 203

Figure 9. Variations saisonnières des prix de la viande ovine selon le type de d'agneaux en 1991 et 1992 (D'après Lhuillier, 1993). 208

Figure 10. Prix moyen par animal vendu et quantité d'agneaux de boucherie vendus, par quinzaine, en 1991 (d'après Lhuillier, 1993). 210

Figure 11. Logo du produit Elovel et slogan promotionnel associé 215

Figure 12. Extrait de la brochure promotionnelle Elovel, figurant *les chefs cuisiniers des grands restaurants parisiens* qui vantent la qualité de la viande des agneaux Elovel. 221

Figure 13. Elovel fait sa promotion dans la presse 222

Figure 14. Reconquérir les marchés perdus. Extrait d'un article de *La Lozère Nouvelle* du 29-09-1994 224

Figure 15. Extrait du cahier des charges Elovel présenté dans une brochure promotionnelle. 227

Figure 16. Variation des apports d'agneaux Elovel sur la saison 1996-1997 (D'après le *Réveil Lozère* du 06-10-96). 230

Figure 17. Variation des apports d'agneaux Elovel pour la saison 1998-1999

(d'après *Le Réveil Lozère* du 08/12/1999). 231

Figure 18. Extrait du *Réveil Lozère* du 02/10/2000 faisant le constat de la difficulté de la filière à répondre à la demande en agneaux à certaines périodes de l'année 232

Figure 19. Calendrier de production en *Agneaux de Parcours*. 321

Figure 20. Système de représentations du Parc relatif à la capacité gestionnaire des élevages combinant type d'élevage et technicité de l'éleveur. 365

Figure 21. Impératifs et contraintes d'une pratique de l'élevage en système minimaliste (cas des éleveurs *Agneaux de Parcours* (A et D)..... 388

Figure 22. Un système de production minimaliste construit autour de 3 objecfifs : réduire le coût de production, dégager du temps libre et produire au naturel. 391

Figure 23. L'éleveur E fait la promotion des *Agneaux de Parcours* 424

Figure 24. Interactions entre les acteurs pour la négociation de la qualité du produit. 480

Figure 25. Les jugements sur le goût et ses relations d'influence. 498

Figure 26. Calendrier de vente d'*Agneaux de Parcours* auprès des bouchers locaux au cours de la saison estivale 510

Figure 27. Vente *Agneaux de Parcours* 2000 (6 éleveurs) 514

Liste des tableaux

Tableau 1. Les Parcs nationaux français. Dates de création et surperficies des zones centrales et périphériques. Source : Atlas du PNC, 2005 31

Tableau 2. Evolution de la population du causse Méjan de 1991 à 1975 ; d'après les recensements généraux de la population. (D'après Petit, 1978) 65

Tableau 3. Récapitulatif des habitats, de leurs taux de recouvrement respectifs en herbacées (H), ligneux bas (LB) et ligneux hauts (LH) et de leur classement selon les trois catégories (*ouvert*, *fermé* et *semi-fermé*). (D'après Dumez, 2004 ; modifié) 138

Tableau 4. Evolutions moyennes des cheptels, des surfaces d'exploitation et du nombre d'agneaux produit chaque année sur les élevages ovin-viande du causse Méjan entre 1974 et 1991. (Sources : Osty et Auricoste, 1989 ; Lardon et *al*., 1995). 178

Tableau 5. Principales caractéristiques des élevages de bergerie enquêtés sur le causse Méjan. 179

Tableau 6. La transition vers l'élevage en bergerie dans les élevages du causse Méjan. (Sources : Lardon et *al.*, 1995) complétées par des données personnelles. 191

Tableau 7. Le retour des agneaux finis en Lozère : pourcentages respectifs d'agneaux commercialisés légers et engraissés en 1993 et 2000 en Lozère. (Sources : Chambre d'agriculture, 1997 ; Chambre d'agriculture comm. Pers)...201

Tableau 8. Diversité des productions (2001) au sein de huit fermes caussenardes enquêtées. 204

Tableau 9. Calendriers de production observés dans 8 élevages caussenard en 2001 et leurs évolutions depuis les années 80. 206

Tableau 10. Calendrier de production des 8 éleveurs de référence du Causse Méjan (2001) et évolutions récentes. 213

Tableau 11. Pratiques de défrichement différenciées selon la vocation des terres avant intervention et leur destination postérieure. (D'après Petit, 1989). 262

Tableau 12. Les produits d'élevage dans les 6 principaux élevages participant à l'opération *Agneaux de Parcours* en 2000. 324

Tableau 13. Cheptel et surfaces agricoles utiles dans les élevages *Agneaux de Parcours*. 326

Tableau 14. Comparaison des charges pastorales dans les élevages d'agneaux de bergerie et d'agneaux d'herbe sur le causse Méjan 366

Tableau 15. Age d'abattage des *Agneaux de Parcours* en jours (d'après les déclarations des éleveurs) 416

Tableau 16. Prolificité des brebis chez les différents éleveurs *Agneaux de Parcours* ..416

Tableau 17. Complémentation comparée des brebis mères (en kg). 434

Tableau 18. Complémentation des agneaux par les 7 éleveurs 435

Liste des photographies et des planches d'illustrations

Photo 1. L'agnelage, une phase qui requiert une grande attention 236

Photo 2. Accroître ses terres cultivées pour nourrir son troupeau. 266

Photo 3. Les brebis sur les parcours sur le Méjan 274

Photo 4. Embroussaillement sur le causse Méjan. 296

Photo 5. Brebis et *Agneaux de Parcours* au pâturage (Vallées cévenoles) 320

Photo 6. La Scottisch Black Face, une race rustique adaptée au plein air intégral..381

Photo 7. Brebis BMC allaitant leurs jeunes et affouragées avant la mise à l'herbe à la fin du mois, dans la bergerie de l'éleveur C (avril 2000).....403

Photo 8. Chez les éleveurs C, les agneaux reçoivent une complémentation « équilibrée » constituée par un mélange de granulés Bio et de céréales.....406

Photo 9. La bergerie de l'éleveur E, moderne, mais économe à la construction, bien aérée et éclairée avec sa base bétonnée et son toit « tunnel ». 417

Photo 10. Les éleveurs F ne disposent que de peu de parcours non boisés 439

Photo 11. Complémenter les agneaux.....508

Photo 12. Le pâturage sur prairie.....508

Photo 13. Disponibilité en prairies et précocité des agneaux 516

Planche 1. Le Parc national des Cévennes (carte et phtographie). 54

Planche 2. Les paysages du causse nu. 67

Planche 3. Le Parc suscite rejet et interrogations des agriculteurs 79

Planche 4. La brebis BMC, une race à viande utilisée de nos jours par la grande majorité des éleveurs lozériens 183

Planche 5. Evolution des pratiques de fenaison et de conditionnement des fourrages. 257

Planche 6. Travaux de remise en culture et accroissement des surfaces labourables sur le causse Méjan.....264

Planche 7. La flore messicole et sa gestion. 290

Planche 8. Brochure promotionnelle des *Agneaux de Parcours*. 343

Planche 9. La bergerie « post-moderne » de l'éleveur H, esthétique et fonctionnelle. 429

Planche 10. Une pousse de l'herbe trop tardive pour les cycles de migration touristique. 513

Planche 11. Des agneaux au plus naturel, en vente directe sur internet 526

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE **1**

INTRODUCTION **5**

Une recherche qualitative axée sur le terrain 6

Les questions de recherche 8

Méthode et outils 11

1ÈRE PARTIE LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES, DE LA PROTECTION DE LA NATURE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE. **15**

Chapitre 1. Protection de la nature et création des Parcs nationaux en France : des idéologies aux pratiques **19**

1.1. Les prémisses de la protection de la nature : courants idéologiques et activistes dominants 19

1.1.1. Le Corps Forestier et les premières opérations de protection de la nature en France 19

1.1.2. Les premiers projets de Parcs nationaux français : une nature sauvage et « pure » 21

1.1.3. Les savants et la protection 25

1.1.4. Liens de parenté et réseaux d'influences 27

1.2. Les Parcs nationaux en France : idéologies, pratiques et contradictions 30

1.2.1. Des espaces avec ou sans l'homme, l'ambiguïté du projet 30

1.2.2. Des influences multiples à la rencontre avec la réalité sociale 34

De la nature sauvage à la campagne naturalisée, le geste d'inclusion de l'homme 35

Les influences du sauvage et du pur *35*

La naturalisation de la campagne : un renversement dialectique *39*

Vers la définition de « paysages culturels » *42*

Des conceptions en opposition ou en continuité ? *43*

De l'utopique sociétal à la réalité du local, des Parcs négociés 44

De la dislocation de la société rurale aux nouveaux projets de territoire *44*

La résistance locale *48*

Chapitre 2. Le Parc national des Cévennes, un projet de territoire controversé entre protection et développement 51

2.1. Les sociétés et leurs natures au cœur du projet Parc 51

2.1.1. L'homme bâtisseur de paysages et créateurs de richesses naturelles 52

2.1.2. Les éleveurs comme gestionnaires des espaces pastoraux 55

2.1.3. Espace de nature, espace de culture 56

2.1.4. L'exemple du causse Méjan, un paysage construit et dynamique 59

Des pelouses d'origine anthropique 59

L'agriculture et la société caussenarde : continuité et changements 61

Un espace en déprise 64

La lente transformation des paysages 65

2.2. Développer pour protéger 68

2.2.1. Maintenir la pression anthropique en assurant le maintien et le redéploiement des activités d'élevage 69

2.2.2. Le tourisme : une finalité du Parc et un vecteur de développement 72

2.3. Un territoire, des projets : dissonances et dépendances 74

2.3.1. « Nous ne serons pas des jardiniers de la nature » : des conceptions divergentes du métier d'éleveur et de son avenir dans l'espace Parc 74

2.3.2. Le Parc sous contrainte 80

Chapitre 3. Développement durable et conservation de la biodiversité : la protection de la nature réexaminée 83

3.1. La transformation du contexte international : quels nouveaux mots d'ordre pour la protection de la nature ? 83

3.1.1. Le développement durable comme nouveau projet de société 83

3.1.2. La CDB, de la protection de la nature à l'utilisation durable de la diversité biologique 87

Les principes clés de la CDB 87

Vers une nouvelle conception des espaces protégés : le modèle des Réserves de Biosphère 90

La protection sort de ses réserves 92

La gestion écosystémique comme nouveau paradigme pour la gestion de la biodiversité 93

Maintenir les fonctions des écosystèmes et les services qu'ils rendent 94

Adaptabilité durable et gestion dans l'incertitude 98

Réduire les distorsions du marché pour une utilisation plus durable de la diversité biologique 100

Participation et reconnaissance des savoirs et savoir-faire locaux 101

3.2. Un contexte national en évolution 102
3.2.1. En France, la réactualisation du projet porté par les Parcs nationaux 102
3.2.2. Des politiques sectorielles à l'appui de la gestion écologique : l'exemple de l'agriculture 106
Une agriculture environnementaliste gestionnaire des paysages 106
Une agriculture de qualité qui assure le maintien des hommes à la terre 110
Labelliser des pratiques agricoles qui assurent la gestion des paysages : l'exemple précoce du label *Paysages de reconquête* 112
3.2.3. Le réseau Natura 2000, pour une gestion concertée de la biodiversité 114

Chapitre 4. Le Projet Parc à l'heure du développement durable 119

4.1. Le développement agricole : un nouveau champ de compétence pour le Parc ? 119
4.1.1. Légitimité accrue et pénétration du Parc dans le champ de l'action agricole. 120
4.1.2. L'affirmation d'une posture critique vis-à-vis des pratiques agro-pastorales 124
4.1.3. Un recentrage dans la politique du Parc : volontarisme et contractualisation 127
4.2. La gestion participative, un objectif clé pour le Parc 130
4.3. Conserver les milieux ouverts et gérer leur diversité biologique 136
4.3.1. Qu'est ce qu'un « milieu ouvert » ? 136
4.3.2. L'enfrichement des milieux ouverts : une menace pour la biodiversité et l'identité du lieu 142
Milieux ouverts et biodiversité 142
Milieux ouverts et paysages culturels 149
4.3.3. Les modalités de gestion de la biodiversité. 150
Conclusion 155

2ÈME PARTIE ELEVAGE ET ENVIRONNEMENT DANS LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES : UNE IDENTIFICATION DES ANTAGONISMES. 161

Chapitre 5. Evolution récente et actualité de l'élevage ovin viande sur le Méjan (1970-2000) 165

5.1. Politiques productivistes et idéologie du progrès, les vecteurs du changement 166
5.1.1. L'évolution des conditions sociales et économiques de l'activité d'élevage : le cadre structurant 166
Ouverture des frontières et diminution des cours de la viande ovine 167
Les aides publiques 169

La diminution de la main-d'œuvre 170
5.1.2. Intensifier et moderniser, deux maîtres mots 171
5.2. L'élevage caussenard, un élevage qui se cherche entre opportunités et contraintes 176
5.2.1. Des élevages en croissance 177
5.2.2. Un processus d'homogénéisation : le remplacement des races locales par la BMC 180
L'évolution des qualités bouchères des agneaux 182
Des brebis plus performantes 185
Des brebis plus performantes 186
5.2.3. La transition vers l'élevage de bergerie 188
Des « broutards », ou « agneaux gris », aux agneaux de bergerie 188
Un agneau rejeté par le marché 191
Agneaux gris et accroissement des cheptels : incompatibilité de projets 193
Un travail mieux organisé 195
Combiner des agneaux de bergerie « finis » et « légers » 195
Le retour des agneaux finis 200
5.2.4. D'une production de saison à une production en toutes saisons. 204
La généralisation des dessaisonnements : diversité des produits et des opportunités de marché 207
Des limites apparentes aux possibilités d'adapter l'offre à la demande 209
5.3. Elovel : illustration d'un virage post-productiviste ? 211
5.3.1. Elovel, nouveau produit, nouvelles opportunités 214
Une nouvelle opportunité pour les éleveurs locaux 214
Profits et stabilité, la recherche d'un compromis 216
Un produit de terroir « haut de gamme » 220
Elovel ou l'Agneau de Lozère, un produit « typiquement » de terroir 221
Comment inventer un agneau de luxe ? 224
5.3.2. Elovel, un produit à toute saison : tenants et aboutissants d'une contradiction 229
La gestion d'une contradiction : l'incitation à produire en saison creuse 229
Les limites au dessaisonnement : contraintes d'organisation du travail et de mobilisation des ressources 233
Dessaisonnement et problèmes d'organisation du travail 234
Dessaisonnement, accroissement des coûts à la production et gestion des stocks fourragers 237
La filière Elovel, entre continuité et changement 239

Chapitre 6. Conduite des troupeaux et mise en valeur des terres par l'élevage

caussenard : pratiques d'éleveurs et représentations du Parc 242

6.1. Une évolution quantitative et qualitative de la demande alimentaire des troupeaux 243

6.1.1. Accroissement des troupeaux et du format des animaux 243

6.1.2. Des hivers et des étés de pleine production 244

6.1.3. Discours et pratiques sur la prolificité et la capacité laitière des brebis 247

Discours et pratiques sur la prolificité et la capacité laitière des brebis 248

« Flushing » prolificité et fertilité des brebis 250

« Bien soigner les brebis » 252

6.2. Le recours accru aux terres cultivées 254

6.2.1. L'intensification de la production sur les terres cultivées 254

La mécanisation et l'évolution des techniques fourragères 254

Une utilisation accrue des engrais 259

6.2.2. Défrichement et création de terres cultivées 261

6.3. Le statut ambigu des parcours dans l'élevage contemporain : une utilisation sous conditions 267

6.3.1. Des agneaux strictement élevés à l'auge 267

6.3.2. Impératifs de productivité des brebis et utilisation des parcours : une compatibilité sous conditions. 270

L'utilisation des parcours en période de pleine production 270

Les stratégies d'utilisation printanière des parcours 273

Une ressource idéale pour les brebis à l'entretien 275

6.3.3. L'utilisation des parcours face aux nécessaires sécurisation et planification de la production 277

6.3.4. De la rusticité des brebis et de la valorisation des parcours 281

6.3.5. Les parcours, une ressource en mutation 284

6.4. Le point de vue du Parc sur l'évolution des pratiques de mises en valeur des terres 286

6.4.1. Les enjeux environnementaux sur les terres de cultures 287

Intensification sur les terres cultivées et protection de la diversité biologique 287

Des pratiques de remise en culture et de défrichements préjudiables à la diversité biologique 291

6.4.2. Intensification et embroussaillement, le point de vue du Parc. 293

La critique de l'intensification et du productivisme 293

Un discours plus nuancé 297

Conclusion 302

3ÈME PARTIE LES *AGNEAUX DE PARCOURS DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES*, UNE FIGURE EMBLÉMATIQUE POUR UNE PROTECTION NÉGOCIÉE. 308

Chapitre 7. Les *Agneaux de Parcours* pour cogérer la biodiversité : une figure emblématique non dénuée d'ambiguïtés 312

7.1. Un produit et des pratiques, une filière et des acteurs 314

7.1.1. Une filière, une association : les principaux rouages de l'opération 314

7.1.2. Qu'est qu'un « *Agneau de Parcours du Parc National des Cévennes* » ? 317

Des agneaux d'herbe 319

Des agneaux de saison qui « poussent en même temps que l'herbe » 321

Un produit naturel 322

7.1.3. Des pratiques aux systèmes d'élevage 323

7.2. Pour un système d'élevage qui produit et qui gère 326

7.2.1. Une gestion systémique 326

7.2.2. Un « meilleur équilibre fourrager » 329

7.3. Agriculture durable versus Agriculture raisonnée 331

7.3.1. Les *Agneaux de Parcours*, des systèmes de production durable 331

7.3.2. Un modèle local dominant d'agriculture raisonnée 335

7.4. Articuler économie et environnement 337

7.4.1. Valoriser le naturel, le rôle de l'image Parc 339

Un succès attendu pour un produit de terroir « nature » 340

Des faits qui ne trompent pas les attentes 344

Se démarquer en vendant de la qualité 344

Manger du bon 346

7.4.2. Les Contrats Territoriaux à l'appui de la gestion écologique 351

7.5. Du développement durable en espace protégé 355

7.5.1. Un développement local sur fond d'agro-tourisme 355

7.5.2. Une gestion participative pour une reconnaissance des savoirs-faire locaux qui pose question 359

Faire participer les acteurs locaux à l'effort de protection 359

Des hommes qui pratiquent bien : la reconnaissance du savoir-faire local dans la gestion écologique 361

Une capacité gestionnaire dans l'hypothétique 363

Une reconnaissance limitée 369

Chapitre 8. Être éleveur en *Agneaux de Parcours* : histoires de vie et stratégies d'acteurs 372

8.1. Des « portraits » pour identifier l'idéel et le matériel, le partagé et le singulier 373

8.2. Etudes de cas 379

8.2.1. D et A, une rencontre mitigée avec le Parc 379

Le plein air intégral : une pratique minimaliste et naturelle de l'élevage 379

Produire au moindre coût *382*
Produire au naturel *388*
Dégager du temps libre *391*

Les *Agneaux de Parcours* : un accord parfait avec le Parc ? 393

Une démarche fort opportune *394*
Des représentations plus ou moins partagées *395*
Une relation ambiguë *397*

8.2.2. Les frères C, entre conviction et obligation. 399

Une pratique « classique » de l'élevage à l'herbe 401

Du Bio aux *Agneaux de Parcours*, entre conviction et obligation 406

8.2.3. E ou la logique du produire et travailler le naturel. 414

La pratique de l'élevage chez E : un interventionnisme plus marqué 414

Pour une conception atypique d'un métier : Prestataire de service ? 418

Les *Agneaux de Parcours*, une opportunité rêvée ? 422

8.2.4. H, une installation « sous contrat » pour un éleveur qui produit et qui gère. 425

La rencontre d'un éleveur et du Parc national des Cévennes : Un profil idéal pour une ferme modèle ? 425

Pour un système d'élevage à l'herbe, mais plutôt « classique ». 426

Produire et gérer 430

8.2.5. F, nouveau produit et nouvelle vie pour des néos qui se cherchent 433

Un espace de production « structurellement » contraignant 436

De la bergerie à l'herbe *436*
Un élevage mixte à dominante « agneaux d'herbe » *438*
L'estive, une solution pour relâcher la pression exercée sur les ressources *441*

Quel projet de vie pour quels éleveurs ? 441

Installation et désillusions *442*
Un élevage en va-et-vient… *443*

Articuler un projet de vie aux réalités économiques 444

8.2.6. Les G, des éleveurs en difficultés 446

A la recherche de nouvelles solutions 447

Une motivation à produire à l'herbe combinant contraintes « physiques » et opportunité financière. 448
Une herbe peu coûteuse et bien valorisée *449*
L'élevage en bergerie : question d'herbe et de travail *450*
Des intérêts périphériques qui confortent une motivation principale 451
Un échec en Agneau de Parcours par manque savoirs adaptés ? 453
Entre contraintes et opportunités 454
8.2.7. B, des convictions fragiles face au marché 456
Un système d'élevage ambivalent 457
De l'ambiguïté du discours. 460
8.3. Le collectif *Agneaux de Parcours*, retour sur une vision d'ensemble 464
8.3.1. Un projet singulier pour chacun 464
8.3.2. Des motivations en partie partagées 465
8.3.3. Une conviction plus ou moins profonde 467
Le cas des convaincus 468
Le cas des opportunistes 469
Le cas frontière 470
8.3.4. Coopération et distance critique 471
Protéger la nature ? 471
Un partenariat teinté de méfiance 473
Chapitre 9. Une protection de la nature négociée 476
9.1. La construction sociale de la qualité des produits 476
9.2. La négociation locale de la qualité du produit 479
9.2.1. Répondre à un minimum d'exigences pour la mise en marché du produit 480
Une hétérogénéité saisonnière mal venue 481
Sur le problème de la couleur de la viande *481*
Sur le problème du poids des carcasses. *484*
Le poids, le goût, la couleur, l'hétérogénéité multiple d'un produit de saison. *485*
De l'hétérogénéité de l'état d'engraissement 486
Normes et référents des bouchers 490
9.2.2. Des exigences négociées 495
Une contradiction résolue au niveau du consommateur 496
Des rapports de force en faveur des éleveurs ? 499
Les éleveurs ne peuvent pas tout se permettre 503
9.3. Décalages temporels entre l'offre et la demande : les problèmes du circuit local 509

9.3.1. Calendriers déphasés 509
9.3.2. A la recherche d'agneaux plus précoces 515
L'agnelage précoce, une possibilité qui n'est pas offerte à tous. 517
Accroître les vitesses de croissance, améliorer l'engraissement 519
Des stratégies inopportunes ? 521
9.4. A la recherche de nouveaux débouchés 522
9.4.1. La vente directe, une solution limitée 522
9.4.2. Le passage au Bio, une solution loin d'être parfaite 527
9.4.3. Les difficultés de la progression en collectif. 530
Le contrôle du cahier des charges : un enjeu de taille 532
Des solutions complexes et dispendieuses 533
Le contraste avec les Parcs naturels régionaux 536
9.5. De la construction de nouvelles normes à l'extension des réseaux de distribution 538
Conclusion Les *Agneaux de Parcours*, une figure emblématique pour une gestion négociée de la diversité biologique 544
CONCLUSION GENERALE 550
Une expérience née de son époque 550
Une alternative à la figure dominante de l'élevage local 552
Les Agneaux de Parcours, comme figure d'une meilleure gestion écologique ? 553
Une expérience originale de valorisation 555
La difficile diffusion du modèle, les paradoxes de la démarche 556
Une démarche exemplaire ? 559
BIBLIOGRAPHIE 564
Liste des figures 580
Liste des tableaux 581
Liste des photographies et des planches d'illustrations 582
TABLE DES MATIÈRES 584